

## DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

*Revue de l'Université de Bruxelles*, tome 3, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1951.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255\\_1951\\_000\\_003.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1951_000_003.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



★

# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(TROISIÈME ANNÉE)

1950-1951

★

# 1

## SOMMAIRE

M. BARZIN, La nature de la philosophie . . . . .	5
H. BEKAERT, Le legs de Galilée . . . . .	21
A. LOMBARD, Les mouvements de l'écorce terrestre et leur enregistrement géologique . . . . .	34
H. JANNE, Propos sur l'entreprise . . . . .	59
S. SULZBERGER, Le nettoyage des peintures . . . . .	71
Bibliographie . . . . .	77
Bulletin de la vie universitaire . . . . .	88



**REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES**  
**ADMINISTRATION : 12, RUE HOLLEBEEK, LINKEBEEK**

## **COMITÉ DE RÉDACTION**

<b>M<sup>lle</sup> PREAUX</b> (Faculté de Philosophie et Lettres)	<b>M. PRIGOGINE</b> (Faculté des Sciences)
<b>M. P. ANSIAUX</b> (Faculté de Droit)	<b>M. RIJLANT</b> (Faculté de Médecine)
<b>M. CHLEPNER</b> (Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques)	<b>M. TITS</b> (Ecole des Sciences de l'Education)
<b>M. JAUMOTTE</b> (Faculté des Sciences appliquées)	<b>M. E. JANSON</b> (Directeur)
<b>M. J. LAMEERE</b> (Faculté de Philosophie et Lettres)	<b>M. JANSSENS</b> (Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. Janssens, 12, rue Hollebeek, à Linkebeek.

### **Abonnements :**

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 175 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 50 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 12, rue Hollebeek à Linkebeek.

★

# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(TROISIÈME ANNÉE)

1950-1951

★



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES  
ADMINISTRATION : 12, RUE HOLLEBEEK, LINKEBEEK

## La nature de la philosophie

par **Marcel BARZIN**,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles

La nature de la philosophie paraît être un sujet bien académique. Ce n'est là qu'un faux semblant. D'une part, un sujet académique doit être de tout repos : il appartient à la sphère des vérités sur lesquelles on s'accorde. Il ne provoque pas de controverses. Or, la définition de la philosophie que je vais vous soumettre soulèverait, j'en suis certain, chez mes collègues philosophes, d'ardentes oppositions, et il est très probable que je suis seul à la soutenir. Je n'hésite pourtant pas à vous la présenter, car, depuis qu'elle s'est formulée pour moi, elle m'a expliqué les particularités de l'activité philosophique de manière si satisfaisante, que j'ai en elle une foi très solide.

D'autre part, un sujet académique n'intéresse guère qu'un public spécialisé, dont il émeut les curiosités élégantes. Or, je vous montrerai, vers la fin de cet entretien, que la philosophie est l'affaire de tous, et que chacun de nous, dans les temps où nous vivons, en a un besoin aussi impérieux que celui du pain quotidien.

Ici, peut-être quelques savants souriront-ils. Il y a eu, au siècle dernier, une querelle prolongée entre savants et philosophes, querelle dont je n'ai le temps aujourd'hui de vous dire ni les origines ni les péripéties. Pour en saisir la signification, il suffira de rappeler deux œuvres maîtresses qui expriment supérieurement la foi d'un des deux partis. L'une est *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, que le malheureux Condorcet, poursuivi par la Convention, écrivit pour remplir les longues journées qu'il passa

caché chez M<sup>me</sup> Vernet. L'autre est *l'Avenir de la Science* d'Ernest Renan. Conçu et jeté sur le papier au lendemain de la Révolution de 1848, il ne fut publié qu'en 1890, sans doute après avoir été revu et remanié par les scrupules habituels au grand historien des religions. Ces dates ont leur portée puisqu'elles encadrent exactement ce siècle admirable que fut le XIX<sup>e</sup>. Elles deviennent de plus en plus significatives, quand on remarque que l'œuvre de Condorcet comme celle de Renan expriment, à des nuances près, la même foi : c'est que la Science conduit l'humanité vers un progrès continu, vers un bonheur croissant. S'il en est ainsi, qu'est-il besoin encore de philosophie ? La science est le seul guide spirituel des hommes.

De cette croyance optimiste qui a rempli le XIX<sup>e</sup> siècle, les hommes d'hier et les hommes d'aujourd'hui se sont mis à douter. Assurément, leurs doutes s'expriment gauchement et s'appuient sur des bases fragiles. Au temps de la grande crise économique qui a secoué les années de 1929 à 1934, n'avons-nous pas entendu répéter trop souvent que l'homme s'était asservi à la machine ? On mettait donc en question la valeur du progrès technique, si étroitement apparenté au progrès scientifique.

Puis, dans les années qui ont suivi le début de la seconde guerre mondiale, un autre thème est apparu. C'était que le progrès humain s'était fait sans harmonie. Tandis que l'intelligence humaine et la technique avaient progressé avec une foudroyante rapidité, ses sentiments ne s'étaient développés qu'avec lenteur. Si bien que l'homme n'avait pas la maturité requise pour manier l'outillage et les armements qu'il s'était fabriqués.

Sans doute ne sont-ce là que des opinions nées d'années pénibles dans des têtes superficielles. Je crois que ni l'une ni l'autre ne supporte l'examen et je ne m'attarderai pas à les critiquer. Mais il en reste tout de même que les hommes d'aujourd'hui ne partagent plus la foi qui animait Condorcet et Renan et leurs innombrables disciples. C'est là une invitation à l'examiner et peut-être bien qu'à l'examen, nous la trouverons un peu simple.

Certes, il ne peut être question à mes yeux de contester le moins du monde la majestueuse grandeur de la Science, ou

plutôt des sciences de la nature. Car il nous faut être plus précis que Renan, et c'est bien des sciences naturelles qu'il est question. Depuis trois siècles et demi qu'elles ont entamé leur puissant mouvement progressif, elles ont renouvelé nos vies, et si profondément qu'il nous devient difficile de comprendre comment vivaient les gens qui assistaient à leurs débuts, à l'aube du xvii<sup>e</sup> siècle. Ce sont les sciences qui ont écarté ces grandes épidémies qui ravageaient les sociétés d'autrefois, qui ont définitivement conjuré, des zones où elles ont pu s'installer, le spectre des famines. Ce sont elles qui ont mis à la portée des couches les plus pauvres, une quantité de biens de consommation sans comparaison avec celle qui leur était dévolue à toute autre période de l'histoire. Mais je ne voudrais pas insister trop longuement sur ces bienfaits trop visibles et, pour ainsi dire, populaires des sciences de la nature. Il me tarde de vous parler de leur valeur spirituelle.

Elles sont surtout les seules sources de la Vérité. Elles en ont précisé et affiné l'idée. Elles ont combattu les préjugés, nettoyant l'esprit humain de superstitions qui le dégradaient, qui le tourmentaient. Elles lui ont apporté cet idéal fortifiant de la vérité qui se prouve. La vérité n'a besoin pour se répandre d'aucune coercition, d'aucune violence. Elle ne requiert de l'homme, aucune foi, toujours prête qu'elle est à fournir une justification convaincante. Mais, sans user de contrainte, elle a pourtant une force de propagation invincible. On peut essayer de lui résister, la cacher sous le boisseau, tenter de l'étouffer. On pourra retarder sa diffusion : mais elle surgira, un jour, triomphante. Elle est le bien commun des hommes. Car s'il se trouvait quelque esprit normal et suffisamment informé pour refuser sincèrement d'adhérer à notre croyance, c'est que nous lui aurions proposé une opinion que nous prenions pour une vérité, mais qui n'en était pas une. La vérité ne fait pas de différence entre les hommes : elle les accorde, quels qu'ils soient, pourvu qu'ils soient de bonne foi et sincères. L'idée d'une vérité objective est une des assises fondamentales de la civilisation hellénico-européenne. Ceux qui y touchent imprudemment et essayent de la ravalier au rang des idéologies ouvrent les portes à la barbarie.

On voit combien grand est le rôle des sciences. Mais on voit du même coup, où était l'insuffisance du rêve positiviste. La



science nous montre ce que sont les choses. La connaissance de la réalité est sans doute indispensable à l'action : elle ne suffit pas à la déterminer. On agit pour modifier la réalité, convaincu que la modification augmentera sa valeur. Il nous faut donc, pour agir, non seulement connaître objectivement les choses, connaissance que la science donnera, mais encore les apprécier, juger que tel état des choses est supérieur, vaut mieux que l'état présent. Et cette appréciation, nous ne pouvons la tirer des sciences. Le savant nous dit ce que les choses sont; dans certains cas, il peut nous dire ce qu'elles seront. Il ne nous dit jamais, en tant qu'il reste savant, s'il est bon ou mauvais qu'elles soient ainsi; s'il est désirable ou, au contraire, s'il faut s'efforcer d'empêcher qu'elles suivent ce cours. Renseignée par la connaissance objective, l'action est déclenchée par les aspirations des hommes. Ces aspirations, les véritables moteurs de l'histoire, se dégagent des profondeurs des consciences.

Le règne des aspirations est en dehors du domaine de la science. On a tenté évidemment de créer des sciences des aspirations humaines. On a créé des psychologies, des sociologies qui essaient de prévoir quelles aspirations émeuvent les hommes placés dans telles conditions déterminées. La tentative est assurément légitime, et même si nous reconnaissons qu'aujourd'hui, les résultats obtenus restent assez maigres, il faut espérer que les sciences de l'homme se développeront avec fécondité. Mais elles ne résolvent pas le problème que j'essaie de vous définir. Elles pourront bien vous prédire que les hommes seront poussés par telles tendances. Elles ne pourront jamais vous dire s'il est bon ou mauvais qu'ils les éprouvent. Pour en juger, l'homme ne dispose que d'un instrument : sa propre conscience. C'est en elle qu'il trouvera en dernière analyse, l'orientation de son action.

Cette conscience, cet entrelacement de tendances qui nous pousse en des sens variés, ne faut-il pas aussi l'éclairer? Ne faut-il pas y faire pénétrer l'ordre, par une réflexion méthodique? N'y a-t-il pas là une tâche cardinale, distincte de la science, mais tout aussi nécessaire? Nous allons trouver deux groupes d'hommes qui affirment qu'il faut repousser ces opinions.

Les premiers estiment que cette analyse de la conscience

est inutile. Rendez l'homme moins ignorant, et il commettra, tout naturellement, de bonnes actions. L'ignorance seule est la cause de nos maux. Les tendances humaines s'orientent spontanément vers le bien. Cette opinion optimiste a derrière elle, une glorieuse tradition. Vous y aurez déjà reconnu cette robuste confiance en la bonté originelle de la nature humaine, qui a dominé la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous retrouvons l'Inca de Marmontel, l'état de nature de Rousseau, le Huron de Voltaire. L'homme peut être dépravé par de mauvaises manières de vivre, que lui a données une civilisation pleine de préjugés. Mais grattez ces préjugés de civilisé : vous retrouverez une nature simple, franche, bonne. Cette opinion qui a fait verser à tant de belles dames du XVIII<sup>e</sup>, des larmes délicates, a un peu passé de mode.

Nous connaissons mieux, après nos expériences coloniales, les peuples primitifs ou plutôt moins civilisés. Nous avons retrouvé partout où manque la civilisation, un règne corrélatif de la force brutale, et le plus souvent cruelle. La civilisation nous apparaît parée de plus de vertu que ne lui en reconnaissent nos aînés. Nous savons que, loin de naître bon, l'homme ne le devient que par une conquête incessante. La civilisation est justement ce labeur ininterrompu pour surmonter en nous le legs inquiétant de l'animalité ancestrale. S'il en est ainsi, il est certain qu'un contrôle de nos aspirations n'est pas une tâche vaine.

D'autres estiment que toute analyse de la conscience agissante est non pas vaine, mais néfaste. En portant la lumière de la réflexion sur le cœur, on le dessèche. Prendre conscience d'une impulsion, l'examiner, c'est la stériliser. Pour être vigoureuse, féconde, il faut que l'action soit inconsciente. Après avoir rencontré les philosophes humanitaires, ce sont les romantiques qui viennent à nous. Cette opinion est liée à la révolte du sentiment contre l'intelligence, de l'obscur contre le clair. Ici encore, nous avons fait des expériences que nos devanciers n'avaient pas faites. Les nôtres sont toutes récentes. Nous avons vu les derniers des romantiques. Quant Hitler a pris la tête du peuple allemand, c'était en invoquant les forces de la terre, les forces du sang. C'étaient là des poussées instinctives, obscures qu'il mettait délibérément au-dessus de tous les contrôles rationnels. Et sous le couvert de cette mystique

ténébreuse, les vieilles cruautés imparfaitement refoulées dans les cœurs allemands ont fait l'effroyable irruption dont nous avons été témoins. Il suffit de nous rappeler ces hommes pour conclure que c'est une tâche urgente, nécessaire, que de faire pénétrer l'ordre et la lumière dans le cœur des hommes.

Cette analyse des aspirations humaines, projeter une lumière purificatrice sur la conduite humaine, établir une hiérarchie entre les différents buts qui nous sollicitent, c'est là la tâche du philosophe. Nos aspirations projettent sur les choses à quoi elles s'attachent, des valeurs. Ce sont ces valeurs qui donnent à la réalité sa signification. La description du savant est impartiale : elle nous renseigne mais ne nous guide pas. Tandis que si notre conscience y sème ses valeurs, elle s'anime et prend un sens. Avoir une signification, prendre un sens sont des expressions exprimant que notre conduite se dessine, que notre action s'oriente. Ce sont ces valeurs qui sont l'objet de la méditation philosophique. Il faut les sacrifier, les ordonner, les systématiser.

La tâche est double. D'une part, les valeurs ne sont pas indépendantes. Elles ont entre elles des relations qu'il faut découvrir pour subordonner certaines valeurs à certaines autres. Si l'argent a une valeur, il ne la tient pas de lui-même — sauf peut-être pour quelques pauvres âmes déformées. Il nous représente le moyen d'acquérir des choses qui, elles, ont une certaine valeur à nos yeux. On peut encore aimer l'argent pour la puissance qu'assure sa possession. Enfin, l'argent assure à son possesseur de la considération. Lui-même n'est donc qu'un moyen d'atteindre à la possession de choses qu'on aime, de la puissance, de la considération qui sont nos fins.

Cet exemple nous aura révélé qu'il existe des valeurs-fins, qui projettent une part de leur force sur les moyens qui permettent de les atteindre. Cette analyse des moyens et des fins, qui n'est pas toujours aussi facile que dans la liaison triviale que j'ai prise pour l'illustrer, est une des tâches du philosophe. C'est cette partie de son travail qui va l'obliger à se tenir en contact avec les sciences de son temps. La liaison du moyen à la fin a un double visage. Si un moyen permet d'atteindre une fin, c'est que le moyen est une condition de la fin, c'est que la fin est une conséquence du moyen. Mais les liaisons de condition à conséquence, c'est le savant qui les établit. Ce

seront donc les sciences que le philosophe devra consulter pour y trouver la solution de certains de ses problèmes.

L'occasion se présente ici de définir nettement la relation de la philosophie et des sciences. On a remarqué depuis longtemps que chaque fois que la philosophie perdait contact avec les sciences, elle devient creuse et verbale. Après ce que nous venons de dire, il est facile de voir pourquoi. Les relations de moyen à fin dont a besoin le philosophe reposent sur des relations vraies. Et les sciences, seules, sont détentrices de vérité.

Mais il faut compléter cette remarque nécessaire par une autre. Toutes les vérités scientifiques n'ont pas même valeur pour le philosophe. Même quand une découverte est capitale pour le savant, elle peut n'avoir qu'une minime partie philosophique. L'atome de Bohr, qui était l'aboutissement d'un gigantesque travail de la physique, renouvelait radicalement notre conception de la matière. L'atome, perdant sa simplicité d'antan, devenait un monde en miniature où des électrons gravitaient autour d'un noyau. Dans une perspective grandiose, il donnait la signification de la classification périodique des éléments de Mendéléeff. Il devenait, à son tour, le point de départ de recherches passionnées et d'une extraordinaire fécondité. On trouve peu de conceptions scientifiques qui aient pareille ampleur. Pourtant elle n'a eu presque aucun retentissement philosophique. Tout ce que nous trouverons, c'est qu'elle a provoqué une certaine émulation chez les philosophes du xx<sup>e</sup> siècle commençant. Ils se préoccupèrent d'obtenir des résultats aussi positifs, aussi objectifs — ce qui était d'ailleurs, chez eux, une étrange aberration. A part cet élan d'imitation lointaine, rien n'a passé en philosophie de cette œuvre monumentale de la physique.

Au contraire, le principe d'indétermination de Heysenberg est une grande découverte, sans doute. Mais il est subordonné à tant d'autres découvertes, qu'il n'est tout de même qu'un moment dans le vaste tableau de la physique actuelle. Il a suscité, chez les philosophes, de longs débats qui ne sont pas encore complètement clarifiés.

Pourquoi cette différence de réaction? La raison en apparaîtra clairement si nous nous rappelons que le philosophe ne s'intéresse aux relations scientifiques que si elles peuvent être considérées comme des liaisons de moyen à fin. Il faut

qu'une relation, pour avoir une valeur philosophique, intéresse l'action humaine. Or, toutes les recherches dont l'atome de Bohr fut et l'aboutissement et le point de départ, ne changent guère l'attitude de l'homme vis-à-vis de la matière. Elles peuvent renouveler ses techniques, elles ne modifient pas pour l'homme, la signification de la matière. Tandis que selon que l'on adopte telle ou telle interprétation du principe de Heisenberg, l'attitude de l'homme vis-à-vis des sciences doit changer. Repousser le déterminisme ou le conserver change profondément l'orientation de nos vies. Le crédit que nous accordons à la science monte ou baisse. Les seules vérités scientifiques qui ont une valeur philosophique sont celles qui retentissent sur la direction de la vie humaine.

Dans cette subordination des valeurs les unes aux autres, il arrive que la liaison qu'élabore le philosophe n'ait pas encore été établie par la science. Il ne reste alors au philosophe que le parti de faire œuvre de savant. Il tâchera de créer la science dont il a besoin et qui lui manque. Dans l'œuvre de Platon, on trouve une solution du problème de l'irrationnel, par des fractions continues qui donnent alternativement des valeurs par excès et par défaut mais qui approchent toujours plus de ce que nous appelons aujourd'hui le nombre réel. On y trouve trois astronomies de position qui se succèdent, qu'on a le tort aujourd'hui d'attribuer à des penseurs différents, mais qui, pour moi, sont les états successifs d'une même pensée. Chez l'un des derniers parmi les grands philosophes, Henri Bergson, on trouve élaborées plusieurs théories biologiques. On trouve aussi chez lui des théories psychiâtriques qu'on m'a dit avoir influencé les recherches des psychiâtres professionnels, en bien ou en mal, mais durant plus d'un quart de siècle.

Telle est la première part de la tâche du philosophe. Voici la seconde. Une fois rattachées les valeurs dérivées aux valeurs dernières qui leur donnent leur énergie, il faut hiérarchiser les valeurs dernières, décider quelles sont celles qui doivent avoir le plus grand rôle dans la conduite de notre vie. Vous avez bien entendu que j'ai dit valeurs dernières et non pas fins dernières. Je doute qu'il y ait des fins dernières. Comme nos actes sont généralement orientés vers des moyens, qui eux-mêmes doivent nous conduire, après quelques autres relais

à un but, nous avons une tendance naturelle à rattacher les valeurs dernières aux fins de notre activité. Il faut pourtant se méfier de cette tendance naturelle. Quant on scrute l'activité humaine, on s'aperçoit vite que ses fins ne sont jamais que relatives. On peut régulièrement trouver une fin plus lointaine, dont ce que nous prenions pour la fin n'était que le moyen. Mais cette analyse est difficile et demande que nous scrutions notre for intérieur. Notre activité est orientée vers le dehors et ces retours sur nous-mêmes sont pénibles. Aussi choisissons-nous d'arrêter la méditation, en déclarant que la fin que nous apercevons nous satisfait, nous apporte du plaisir, est nécessaire à notre bonheur. Ce qui signifie seulement que nous nous refusons à chercher plus loin les raisons de notre conduite, en déclarant que cette fin, nous la recherchons pour elle-même.

Si je ne me sens pas certain qu'il y ait des fins dernières, je suis bien sûr qu'il y a des valeurs dernières. Elles s'attachent, en effet, non seulement aux fins, mais surtout aux moyens dont nous usons dans l'action. Considérez, par exemple, la vérité. Il est clair qu'elle est un moyen d'action. L'homme connaît pour agir. Mais quelle erreur psychologique et historique ce serait, que d'expliquer la recherche de la vérité par le besoin pratique que nous en avons. Il y a aussi chez l'homme une soif de connaissances, qui n'a pas besoin des applications de la science pour l'aimer. Nous révérons tout aussi bien la vérité, qui n'est pas susceptible, du moins au moment actuel, d'être appliquée. La vérité a donc, à côté de sa valeur de moyen d'action, une valeur qui lui est propre, une valeur dernière.

Ces valeurs dernières, il faut donc que le philosophe les hiérarchise. Il faut savoir quelle place nous donnerons dans notre vie à la science, à l'art, à la justice, au plaisir. C'est cette part de la recherche qui est surtout aventureuse : car le philosophe n'a pour le guider que l'expérience de sa propre vie. Remarquez d'abord que cette étude présente non pas seulement une cardinale importance, qui se perçoit immédiatement, mais une manière d'humble objectivité sur laquelle je voudrais attirer votre attention. Ces choix importants qui guident notre vie entière ne dépendent pas de nos caprices. Nous ne sommes pas maîtres d'admirer ce que nous voudrions admi-

rer, ou d'estimer ceux que nous voudrions honorer. Il faut que cette admiration naisse en nous, et nous ne pourrions ni la faire éclore, ni en régler l'intensité. De même, une estime ne peut être commandée par nos désirs les plus impérieux : un des moments tragiques de nos existences est celui où nous commençons, avec révolte, avec horreur, à mépriser un être qui nous est cher. Tous ces choix cardinaux se font en nous. Nous ne les faisons pas.

Et ils ne s'offrent pas à notre regard intérieur avec facilité. Qui oserait dire qu'il se connaît parfaitement? Nous venons de traverser de grandes crises qui ont mis les hommes dans des situations anormales et dangereuses. Combien parmi nous ont découvert en eux-mêmes, des faiblesses qu'ils ne connaissaient pas, des ressources d'énergie ignorées? Le philosophe, par un labeur continu, essaie d'entrevoir ses propres choix. Il ne peut le faire qu'en vivant sa philosophie, en la confrontant avec son expérience vécue. C'est ainsi qu'il découvrira le creux de certains choix, que lui imposaient la tradition, la convention, ou les préjugés, pour les remplacer par ceux qui sortent vraiment, sincèrement de sa propre conscience. Il introduira ainsi un peu d'ordre et de clarté dans le magma confus de ses aspirations profondes.

Voilà quelle est l'œuvre du philosophe. Je vous montrerai tantôt son urgence. Mais je voudrais vous signaler maintenant certaines de ses particularités. L'œuvre du philosophe consiste donc essentiellement à évaluer, à apprécier. L'appréciation est une opération qui reste parfaitement incommunicable et subjective. Si je veux convaincre quelqu'un d'une vérité scientifique, je n'ai qu'à lui en fournir la preuve, et il sera aussitôt parfaitement gagné. Evidemment, il faut qu'on le suppose doué de capacités normales, qu'il soit suffisamment informé ou bien qu'on ait la patience de lui fournir l'information, et enfin qu'il soit de bonne foi. Ces conditions sont généralement réunies. Aussi y a-t-il fort peu de discussions sur la science faite. Si les savants polémiquent souvent, c'est sur les problèmes qui ne sont pas encore résolus et dont on ne peut actuellement que conjecturer la solution.

Tandis que dans les jugements d'appréciation, c'est-à-dire pour les jugements qui dirigent l'action, nous ne possédons pas de méthode pour résoudre les oppositions. Nous venons

d'être émus profondément par une œuvre d'art, et nous venons de placer son auteur dans notre panthéon secret. Au même instant, un autre spectateur, avec une moue méprisante, nous confie que l'objet de notre admiration n'a aucune valeur esthétique. Son jugement, le plus souvent, nous sera pénible. Nous essaierons même fort probablement de le faire changer d'avis, et en général, lui aussi sera prêt à défendre son sentiment. Nous échangerons probablement beaucoup de paroles, où chacun essaiera de préciser les raisons de son admiration ou de sa condamnation. Il se peut que l'un de nous convainque l'autre, mais ce résultat sera exceptionnel. En général, chacun restera sur ses positions. Nous n'avons pas ici ces sûrs moyens d'accord que sont les méthodes scientifiques. Les hommes, par une espèce de nostalgie de l'idée de vérité, essaient de les forger, avec un espoir têtue. Mais les efforts de chaque génération succèdent, dans ce domaine, aux efforts des générations précédentes, sans s'organiser en un mouvement qui prenne l'allure d'un progrès. Si la chose est évidente en matière d'art, elle est tout aussi vraie pour tout jugement d'appréciation qui n'est pas dérivé. Ces jugements se font en nous avec puissance, mais ils restent subjectifs. Ils nous commandent, mais ils ne commandent que nous. Ils sont rigoureusement incommunicables.

Ne sommes-nous pas dans une impasse? La philosophie a comme œuvre centrale une ordination des valeurs dernières et ces jugements sont incommunicables. Il existe, dans tous les pays du monde, un enseignement de la philosophie. Après ce que nous venons de reconnaître, cet enseignement est-il possible? Il est certain que, si tous les enseignements devaient être construits sur le même modèle, si tous devaient imiter l'enseignement des sciences, il faudrait admettre que la philosophie ne peut s'enseigner.

Dans l'enseignement des sciences, le savoir du maître passe à peu près tel quel dans la tête de l'étudiant. Les incompréhensions qui peuvent subsister après l'exposé ne sont que des accidents : idéalement, le transfert est parfait. Sous une condition pourtant qu'il faut énoncer : c'est que l'élève ne peut pas rester passif, et enregistrer la parole du maître. Il faut qu'il fasse un effort personnel, pour arriver à percevoir par lui-même l'évidence de ce qui lui est enseigné. Mais si le maître



expose bien, et si l'élève reste alerte et critique, le savoir passera sans déchet d'un esprit à l'autre.

Le philosophe se trouve devant une tâche beaucoup plus difficile que le savant. Il n'a rien d'objectif à fournir à ses élèves. Les conclusions qu'il a conquises par ses analyses sont, nous l'avons vu, incommunicables. Elles valent avec puissance, mais uniquement pour lui. Il ne peut donc être possible de les transporter dans une autre conscience. La seule tâche concevable est d'éveiller en l'étudiant, assez de curiosité et d'enthousiasme pour qu'il refasse pour son propre compte, la même analyse de soi que le maître avait faite. On n'enseigne pas la philosophie, comme on enseigne les mathématiques ou la biologie. On instruit le jeune savant, mais on forme l'étudiant en philosophie. On l'incite à se faire sa propre philosophie. Un philosophe n'a pas d'élèves. Il est assez heureux quand les jeunes qui suivent ses discours, se mettent à leur tour à philosopher, souvent dans des voies qui se séparent radicalement des siennes.

L'utilité de l'enseignement de la philosophie, des livres de philosophie repose sur la parenté profonde de tous les esprits humains. Cette parenté est un fait. Nous vibrons encore aux vers d'Eschyle. Ce ne sont pas les joies de l'hellénisme érudit que j'ai en vue. Quand les étudiants de la Sorbonne sont venus, il y a déjà bien des années, nous représenter les *Perses*, les deux mille personnes qui s'étaient réunies pour les voir formaient un public cultivé, sans doute, mais dont la majorité n'apportait pas d'autres dispositions que celles qu'elles auraient eues devant une pièce de Stève Passeur ou d'Anouilh. Vingt-quatre siècles séparaient la pièce de ses auditeurs, et bien des degrés de civilisation. Pourtant tous furent empoignés par la violence brutale du lyrisme d'Eschyle. C'est que l'homme est toujours et partout l'homme, et qu'il vibre au contact de l'expérience humaine d'un autre. Cette expérience d'autrui le rend conscient de ses propres sentiments, lui révèle des possibilités de sa nature qu'il ignorait.

C'est grâce à cette parenté profonde qui existe entre les hommes que le philosophe peut rendre service aux autres. Il expose les résultats de son expérience personnelle, ce qu'il sait de lui-même par l'analyse méthodique de ses aspirations. Cette expérience peut lui être particulière, mais il se peut aussi

qu'elle nous révèle à nous-mêmes, qu'une parole tombée de sa bouche soit le début pour nous de longues méditations qui donneront à notre vie une orientation nouvelle.

A la lumière de ces observations, on comprendra qu'il n'y ait pas en philosophie, de progrès méthodique comme en science. On l'a souvent objecté à la philosophie, comme si c'était là une marque d'impuissance. Nous savons clairement aujourd'hui qu'il n'y a que deux activités humaines qui soient progressives : la science et la technique. Pas plus que l'art, la philosophie ne progresse. Elle change, sans doute; elle explore des aspects nouveaux de la vie. Mais elle n'offre pas la possibilité d'un travail en commun, qui accumule les résultats atteints par les générations successives.

Ce qu'elle nous laisse, ce sont de grandes œuvres qui survivent. Elles ne sont d'ailleurs pas nombreuses, une quinzaine, tout au plus. On a cru parfois pouvoir les ordonner en un perspective linéaire, chacune continuant l'effort de celles qui l'avaient précédée, pour constituer une *philosophia perennis*, une philosophie éternelle. Il va sans dire que cette *philosophia perennis*, c'était la philosophie de celui qui construisait l'ordre, et qui s'imaginait, par une mégalomanie qu'ont parfois les plus sages, que toute l'histoire ne bandait son effort que pour accoucher de sa philosophie à lui. Si l'on examine avec plus de soin, cette disposition ordinale des systèmes, on verra qu'elle ne peut-être obtenue que par des simplifications abusives, et des mutilations cruelles.

En réalité, les grandes philosophies sont toutes différentes. Comment pourrait-il en être autrement? Les hommes qui les ont écrites vivaient dans des milieux et dans des temps différents. La vie est à la fois toujours la même et toujours nouvelle. Aussi retrouverons-nous dans chacune des grandes philosophies, tous les problèmes humains. Car le philosophe, s'il veut ordonner sa vie, doit l'ordonner tout entière. Mais, selon les époques, tel problème prend plus d'importance, tel autre, au contraire, s'efface presque complètement. Pour nous qui les étudions, les problèmes n'ont pas non plus la même croyance à toutes les époques. Aussi, n'accordons-nous pas la même valeur à ces grands inspireurs, à toutes les époques. Platon, par exemple, a eu une grande importance au *xix<sup>e</sup>* siècle et il en garde une pour le *xx<sup>e</sup>*. Au *xviii<sup>e</sup>* siècle, il était presque

totalemment ignoré. Le XVIII<sup>e</sup> siècle se nourrissait, à la suite de Voltaire, des œuvres du sage Locke, que nous ne lisons presque plus. Ainsi vivent les grandes œuvres des philosophes : elles rayonnent d'un pur éclat, puis pâlissent, pour se rallumer à nouveau. Ces changements perdent tout mystère quand on a compris que nous y cherchons une direction spirituelle, pour bâtir une philosophie qui diffère de la leur.

Ainsi comprise, il est clair que la philosophie repousse tous les dogmatismes. Celui qui répète des formules apprises n'est pas un philosophe. Celui qui admet une quelconque orthodoxie ne peut espérer faire œuvre philosophique. Qui veut entrer dans la cité philosophique, doit rejeter d'abord toute autorité. Il ne peut garder comme boussoles que sa raison et sa conscience. Et si sa raison peut lui fournir quelques apports objectifs, il doit savoir que les sondages qu'il opère dans sa conscience ne valent que pour lui seul.

C'est pourquoi le philosophe est le gardien de la pensée libre. Toutes les grandes philosophies ont revendiqué ce droit essentiel à l'homme. Elles savent toutes que l'homme ne peut mener une vie humaine, que s'il s'interroge parfois, que s'il s'interroge souvent sur le sens de son existence. A ces interrogations, les réponses toutes faites ne sont pas valables, justement parce qu'elles sont toutes faites. Elles courbent l'homme, elles ne l'éclairent pas. Car la clarté dont il a besoin, c'est de démêler quelles sont ses propres fois, les siennes et non pas celles des autres. Celles qui sont inscrites dans sa propre conscience, et qui sont vraiment celles qui lui feront mener une existence pleine, dont il se sentira satisfait. On ne découvre ses propres fois que par un effort laborieux et toujours repris. C'est cet effort qui s'appelle la philosophie.

Je ne pourrais m'empêcher, vous parlant en ce lieu, de vous faire remarquer combien cette maison semble destinée à abriter la philosophie. L'Université de Bruxelles est placée sous l'égide du libre examen. Elle repousse tout dogmatisme, toutes les orthodoxies. On peut donc prévoir avec assurance que s'il y a un mouvement philosophique authentique en Belgique, ce sera ici qu'il s'épanouira. A la vérité, la réalisation est commencée depuis une cinquantaine d'années déjà. Le mouvement qui s'affirme a déjà produit une grande œuvre, et des travaux de prix. Même les milieux scientifiques, qui

avaient été si longtemps dominés par un positivisme d'ailleurs explicable, s'intéressent tous les jours davantage à la philosophie. Notre Faculté des Sciences a créé, voilà déjà quatre ans, un séminaire où les savants de toutes disciplines, s'efforcent de réfléchir sur les sciences.

Tout ceci est extrêmement important, et remplit de joie l'âme de l'homme qui s'est voué à la philosophie. Mais cela se passe dans la sphère académique. Il est temps que je vous montre que la valeur de la philosophie déborde infiniment cette sphère, et sollicite chacun d'entre vous.

A la rigueur, dans une époque calme, on pourrait peut-être se passer de cette réflexion sur soi-même. Dans un temps où règne l'équilibre, où l'homme peut prévoir avec une certitude quasi totale le résultat de son action, le besoin de philosophie n'est pas urgent. A la vérité, il était là aussi, latent, et si je me représente ces vies laborieuses et satisfaites d'autrefois, je pense qu'il leur manquait quelque chose, quelque chose qui aurait donné plus de profondeur à ces existences bien réglées. Le premier coup de canon, tiré dans les Balkans, de la guerre de 1914 a mis fin à cette période. Tout l'édifice social trembla sur ses bases et ne semble plus avoir depuis retrouvé ses assises. Une guerre, une révolution, une crise économique d'une évidence et d'une durée également anormales, des dictatures, la guerre encore avec l'invasion. Nous vivons des temps troublés où l'avenir ne se dessine qu'avec peine.

Mais, dans ces temps troublés, combien d'entre les hommes n'ont-ils pas été les proies des événements? Les vies d'un trop grand nombre ont suivi des lignes incohérentes, heurtées sous la poussée des hasards. Combien n'ont pas douté d'eux-mêmes et de leur passé, jouant avec la pensée d'une réadaptation qui eût été une démission? Pauvres vies, qui se croient prudentes, mais qui sont rongées par des inquiétudes contradictoires. Elles n'ont jamais conquis la paix intérieure, qui seule donne à l'action une force efficace. Elles restent stériles, impuissantes. Elles n'ont pas d'axe qui les oriente, qui ramène à l'unité leurs velléités discordantes. Elles ne se sont jamais définies leurs propres fois.

Mais ces fois, ces croyances profondes, nous ne pouvons les demander au dehors. Tout homme qui reçoit ses croyances toutes faites a refusé par là-même, la plus haute destinée de

l'homme. Il accepte de descendre du rang de personne au rang d'instrument. Les instruments qu'ils sont devenus ont aussi leurs joies, mais ce sont des joies enchaînées, des joies serves. Si nous voulons vivre une vie pleine, c'est en nous-mêmes qu'il faut chercher nos directives. Quand nous aurons reconnu nos aspirations profondes, quand nous aurons reconnu leur ordre, nous saurons ce qui est à faire. Notre vie deviendra tranquille et forte. Nous saurons démêler dans la turbulence des événements ce qui compte et ce qui ne compte point. La cohérence dans la conduite lui donne une force singulière. Nous agissons sur les hasards que la vie jettera à notre rencontre, au lieu d'être poussés en tous sens par leurs efforts divergents. Si la destinée nous est mauvaise, si nous ne sommes certains ni d'un bonheur constant, ni d'une victoire perpétuelle, nous conquerrons du moins la plus haute satisfaction à laquelle l'homme vraiment homme puisse prétendre : celle de n'avoir jamais rien fait que nous voulions dans la suite effacer de notre vie. Cela, c'est la paix, la vraie paix, la paix intérieure, la paix qu'on fait avec soi-même.

Cette conquête de soi, nous y aspirons tous. Nul d'entre nous n'y reste indifférent. Il faut l'entreprendre, quelle que soit la vie que l'on mène, l'homme d'affaires comme l'homme politique, l'intellectuel comme l'homme d'action. Elle n'est pas facile, et on n'y progressera qu'au prix d'un effort continué. Il nous faudra arracher chaque jour aux pressions de la vie les quelques minutes qu'il faut pour réfléchir sur nous-mêmes. Et si nos tendances nous emportent en des sens différents, si nous restons incertains devant leurs contradictions, les grandes philosophies sont là pour nous aider. Ceux qui les ont pensées ont scruté la vie avant nous, et ils ont jeté sur ses profondeurs, un regard qui découvre. Autrement, on les aurait depuis longtemps oubliées. Ouvrons-les donc. Bien des pages nous paraîtront muettes. Nous les lirons avec ennui. Mais soudain, au détour d'un paragraphe, une phrase surgira, lumineuse. Elle aura en nous un long retentissement, elle aura éclairé, peut-être résolu un des problèmes que nous posait la vie. Elle nous aura rendu le service que les philosophies peuvent rendre, et qu'elles seules peuvent rendre : elle nous aura fait pénétrer plus avant en nous-mêmes.

## Le legs de Galilée

H. BEKAERT

Professeur à l'U. L. B.

« Moi, Galilée, dans la soixante-dixième année de mon âge, à genoux devant vos Eminences, ayant devant les yeux, les Saintes Ecritures, que je touche de mes propres mains,... j'abjure, je maudis et je déteste l'erreur et l'hérésie du mouvement de la terre. »

A Rome, le 22 juin 1633, en présence du Saint Office.

\*  
\*\*

C'est tout; l'illustre savant, le père de la « dynamique », l'homme le plus respecté de toute l'Italie, n'a rien dit de plus; il n'a pas encouru les inexorables rigueurs de l'Inquisition; on ne l'a ni torturé ni châtié! Bientôt il franchira librement les portes de la ville éternelle et s'en retournera vers sa maison de campagne, près de Florence. « Là, dit Pierre Rousseau <sup>(1)</sup>, dans la paix studieuse de sa vieillesse, entouré de ses enfants et de ses élèves, soignant sa vigne et recevant ses amis, Galilée, ne pouvant plus s'attacher à l'étude du ciel, revint à ses premières recherches... »

C'est la fin d'une légende!

Mais c'est aussi l'aurore de la pensée scientifique contemporaine. En 1543, à la veille de sa mort, le médecin polonais Copernic inaugurerait l'offensive anti-scolastique, dans l'Europe ébranlée par la Réforme. L'œuvre, grandiose pour son temps, demeura inaperçue <sup>(2)</sup>; elle n'inquiéta pas le Saint Office, et

<sup>(1)</sup> Pierre ROUSSEAU, *Histoire de la Science*, p. 201, Paris, Arthème Fayard.

<sup>(2)</sup> *De revolutionibus orbium celestis*.

les penseurs l'ont ignorée pendant près d'un demi-siècle. Mais le monde observe : Tycho Brahé décrit la vie des astres et Képler, ce protestant wurtembergeois déjà persécuté, légifère dans le ciel!

L'Homme acquiert l'intuition des grandes lois de la Nature! Pourra-t-il en percevoir le sens à travers le fatras des vérités bibliques ou aristotéliennes, immuables et intangibles? Car, pour la science qui lentement progresse, le problème se pose : qui percera les brumes de l'intelligence? qui tranchera de son glaive acéré, le voile qui recouvre et obnubile l'esprit humain?

« Et cependant elle tourne... »

Les mains crispées sur les Livres Sacrés, la tête courbée sous la violence, le vieux professeur de l'Université de Pise n'a pas proféré ces paroles, mais l'Univers Renaissant tout entier les a prononcées pour lui! La voix qui s'élève en ce temps n'est plus celle d'un seul homme. C'est la clameur angoissée d'une génération, qui naît à la lumière.

Autour du procès de Galilée se cristallise bientôt une attitude de l'esprit qui deviendra le plus puissant levier de l'humanité : un siècle plus tôt, Luther assurait le triomphe de la liberté religieuse; un siècle et demi plus tard, la Révolution française supprimera les vestiges juridiques des contraintes médiévales; mais en 1633, c'est le Saint Office lui-même, qui tient sur les fonts baptismaux le libre examen scientifique!

Etonnante contradiction, propre aux vicissitudes humaines. Galilée mourut le 8 janvier 1642, entouré de la vénération du monde et non sans avoir porté un coup mortel à la scolastique, par ses *Dialogues sur deux sciences nouvelles* (Leyde, 1638). L'Eglise elle-même se convertit. De ce jour il n'y eut plus de procès « galiléen » et l'idée religieuse se laissa pénétrer, lentement mais progressivement, de ce libéralisme scientifique qui permit bientôt à ses adeptes de concilier l'œuvre de la pensée avec le sentiment de la foi.

Des voies spacieuses sont désormais ouvertes aux réalisations magistrales de l'esprit!

On ne peut nier que le xiv<sup>e</sup> siècle, « stupide » à bien des égards, fut celui du triomphe du libre-examen, dans tous les domaines de l'activité humaine. Mais au xx<sup>e</sup> siècle, le décor change. On ne conteste pas que la liberté dans la recherche

scientifique ait doté l'humanité de bienfaits et de progrès matériels, qui ont augmenté la somme des félicités de l'existence. Les peuples et les Etats s'attachent, d'ailleurs, à accorder à cette attitude de l'esprit son plein effet. Mais leur sollicitude est inquiétante, parce qu'elle est dirigée trop exclusivement vers les disciplines physiques et techniques de la science.

Sous toutes les latitudes, il est permis à l'homme d'étudier ou d'apprécier l'œuvre de la Nature en pleine liberté; il peut à son gré rechercher les moyens de capter ou d'utiliser ses énergies. Mais l'homme, peut-il encore sans réserves, juger et combattre l'œuvre de l'homme? A-t-on, dans le domaine des sciences qu'on appelle morales et politiques, conservé la tradition de Galilée? et notre patrimoine intellectuel contemporain n'est-il pas envahi de dogmes politiques, éthiques, juridiques ou sociaux, qui, chaque jour, resserrent davantage leur étreinte?

Les quelques millénaires de l'histoire de notre planète, sur lesquels nous sommes documentés par des écrits, offrent à nos yeux un spectacle étrange. En ramassant par la pensée les siècles en faisceaux, on peut voir l'être humain cheminer perpétuellement en quête d'un équilibre social. On dirait que la vie en commun se ramène pour lui à une gigantesque oscillation, allant d'un individualisme extrême à un collectivisme outrancier. Chaque fois que l'homme atteint les limites de ses aspirations, dans l'établissement d'une liberté idéale ou d'un organicisme perfectionné, les excès et les abus le reportent vers son point de départ. Course ininterrompue vers l'insaisissable, aussi lancinante dans sa régularité, que les mouvements du pendule.

Ainsi, le moyen âge, bâtisseur de cathédrales par le seul élan de la foi, n'avait cure ni besoin que les hommes puissent pratiquer le libre examen! Cette faculté intellectuelle eût déscellé pierre par pierre l'édifice social de droit divin. La vie était alors un tissu de contraintes ou de souffrances et, pour neuf hommes sur dix, elle ne valait pas d'être vécue.

L'autre extrême est évidemment la Révolution française; mais la liberté politique, économique, morale et sociale est à peine proclamée, que s'annoncent les abus et les dérèglements du Directoire! Partis d'une société où toutes les actions humaines étaient ou avaient été réglementées, les constructeurs



de la vie moderne ont fait confiance à l'individu, pris isolément. Cette vue trop romantique a causé leur perte et peut-être aussi la nôtre! Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les masses sont nées à la vie publique; elles ont constitué dans l'évolution du progrès et dans le travail de la pensée, un facteur qui représente deux données sociales, jusqu'alors inconnues de la civilisation occidentale : *le nombre et la force du nombre*.

La mise en œuvre de ces deux éléments a faussé la structure des sociétés et le jeu normal des institutions; elle a bouleversé leur substrat intellectuel! L'homme physique s'engloutit dans les groupes sociaux auxquels il appartient et qui tendent à dominer ses actes; à la longue l'individu moral et l'être pensant doivent suivre infailliblement. J'ai dit quelque part <sup>(1)</sup> que leurs manières d'agir se muent insensiblement en manières d'être et celles-ci deviennent grégaires, aussi naturellement que celles de nos aïeux furent individualistes.

L'Homme jouit-il encore d'une faculté intégrale de libre-examen et pourrait-il, s'il échet, s'élever au-dessus des modes collectifs de penser dont il subit l'empreinte par la vie en société?

Rien n'est plus symptomatique à cet égard, que l'étrange destinée vers laquelle s'acheminent les institutions démocratiques.

Je prends notre constitution. C'est incontestablement un chef-d'œuvre du genre. De l'aveu des techniciens, elle a réalisé dès l'origine l'instrument juridique parfait qui doit permettre à la volonté nationale d'exercer et, à tout le moins, de contrôler l'exercice des pouvoirs publics. Mais elle porte l'empreinte indélébile de son temps : elle est censitaire; elle suppose que l'électeur soit un être d'élite, que les mandataires forment à leur tour l'élite des électeurs et que les membres du gouvernement jouissent d'une confiance, qui soit à la fois politique et capacitaire.

J'imagine que cette conception des choses est de nature à étonner, mais elle est originellement vraie! Chacun peut en découvrir la preuve irréfragable dans une disposition aujourd'hui prudemment vouée à l'oubli : c'est l'article 32 de la

<sup>(1)</sup> *Ordre social et structure conventionnelle (Revue de Droit pénal, 1947-1948, p. 13).*

Constitution; il s'exprime comme suit : « Les membres des deux chambres représentent la Nation *et non uniquement* la province ou la subdivision de province, qui les a nommés. »

Qui s'en douterait encore? Mais, ne nous y trompons pas! Notre histoire nationale connut un temps, où l'action politique s'inspirait tout entière de ce principe et où des hommes éminents, parvinrent à faire prévaloir des intérêts généraux sur l'égoïsme particulariste. Mais cette « sublimation » était le fait de quelques individus seulement; elle était possible et réalisable parce que les masses laborieuses étaient écartées de la vie publique et que les aspirations susceptibles de se faire valoir, étaient limitées en nombre et en intensité.

A la fin du siècle dernier, lorsque, progressivement, satisfaction fut donnée aux exigences légitimes et aux droits de ceux qui constituaient dans l'Etat la masse et la force, les techniciens du droit public ne se sont pas aperçus que l'outil constitutionnel censitaire ne pouvait se prêter au gouvernement des masses par les masses. Il eût fallu l'adapter, lui aussi, ou forger de toutes pièces d'autres organes de gouvernement.

Désormais, les lois élaborées dans un creuset individualiste, qui implique la connaissance parfaite des hommes et des choses, la pratique d'un contrôle réciproque de la pensée, une aide mutuelle dans la recherche des réalités sociales, ces lois ne seront plus que des coups de force, assénés avec une précision discutable, et générateurs, à leur tour, d'iniquités et de souffrances.

C'est la France qui, de tous les pays démocratiques, paraît être à l'avant-garde de l'évolution dans ce sens : il y règne ce qu'un éminent juriste a nommé « la servitude des lois » (1). Dans ces régimes qui cependant affirment leur fidélité aux traditions anglo-saxonnes du droit public, l'individu tend à perdre le sens de l'initiative et des responsabilités; il accomplit ponctuellement les tâches que d'autres arrêtent pour lui; il bénéficie des biens et des commodités qu'on lui accorde; il subit les souffrances et les déceptions dont il est affligé par la loi; il s'accoutume à ne plus porter de jugement de valeur sur l'œuvre de l'homme et finit par en perdre le droit! C'est l'origine des dictatures modernes et du déclin du droit (2).

(1) Georges RIPERT, *Le Déclin du droit*, pp. 67 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 68.

Lénine voulait que le droit fût un instrument politique et le monde semble le suivre : le droit n'est plus cette science classique, procédant par voie de synthèse idéale, suivie de déduction logique; c'est une activité essentiellement empirique de praticiens.

D'ailleurs la pensée se moule sur l'action : chaque jour, elle devient davantage grégaire ou collective, fondue qu'elle est dans le développement de la technique industrielle et le raidissement d'un prolétariat manuel et même intellectuel!

Sur le plan de l'évolution sociale l'idéal galiléen s'effrite! Il n'aura servi à rien d'avoir conquis la liberté de conscience et aboli les sujétions médiévales. L'organicisme renaît des excès de la liberté économique et sociale. La cohésion dans le geste apparaît aujourd'hui comme la condition primordiale du succès de l'œuvre; elle est devenue une nécessité inéluctable. L'homme qui veut créer, doit agir en groupe et travailler par équipe; ses conceptions ou ses réalisations individuelles sont vouées à la stérilité; elles peuvent servir de prototype, elles ne réalisent plus la synthèse.

A l'idée de justice, valeur absolue, se substitue la notion toute relative de justice sociale. Le droit s'élabore sous l'influence de forces qui s'associent pour la défense de tous les intérêts identiques ou la revendication d'avantages collectifs. Il importe peu de savoir si la règle ainsi créée s'intègre dans la vie de la Nation ou contribue à en assurer l'équilibre. Elle canalise les efforts, elle standardise les situations; c'est tout ce qui importe, car l'homme se complait à être ramené à un type collectif qui se satisfait d'une existence moyenne, et limite ses aspirations à la garantie d'une vieillesse matérielle assurée.

C'est le retour à un idéal de vie moyenâgeux, auquel chacun de nous est contraint de souscrire, dans la mesure où il subit l'emprise sociale. Mais c'est aussi dans cette même mesure l'anéantissement progressif des facultés libre-exaministes de l'individu. Il ne suffit plus de quelques grands principes pour gouverner : on dirige les activités humaines par le menu et pour peu qu'un homme veuille exercer une profession, l'Etat s'empare de lui, limite ou restreint sa volonté, lui prescrit ses obligations, lui impose une morale, la même pour tous!

Napoléon, qui n'aimait pas les avocats et les traitait de bavards, avait espéré paralyser leurs excès de langage en les

intégrant dans un corps sévèrement discipliné. L'ordre des avocats fut institué par le décret impérial du 14 décembre 1810. Il devient aujourd'hui le prototype d'organismes appelés à la vie en vue de réglementer l'exercice de nombreuses professions.

Il existe, en Belgique, un ordre des médecins (loi du 25 juillet 1938, *Moniteur* du 13 août 1938) et un ordre des pharmaciens (loi du 19 mai 1949, *Moniteur* du 2 juin 1949). Nous connaissons probablement sous peu l'ordre des architectes (projet gouvernemental de juillet 1947) et des dentistes (proposition de loi du 18 août 1949, *Doc. parlementaire, Sénat*, n° 9).

Mais, c'est le droit français qui semble avoir porté l'expérience organiciste à ses limites extrêmes tant par la répartition des professions en offices distincts que par la détermination des conditions de leur exercice. J'écarte évidemment les réalisations corporatives du gouvernement de Vichy, pour ne retenir que les statuts professionnels organisés depuis la Libération : l'ordre des médecins, chirurgiens et sages-femmes (ord. du 24 septembre 1945), l'ordre des pharmaciens (ord. du 23 mai 1945 et loi du 8 juillet 1948), l'ordre des experts-comptables (ord. du 19 septembre 1945 et décret du 19 juillet 1948), le syndicat national des vétérinaires (lois des 20 et 23 août 1947), statut des infirmières et assistantes (loi du 8 avril 1946, modifiée par la loi du 13 mai 1948), des coiffeurs (loi du 23 mai 1946), des masseurs et pédicures (loi du 30 avril 1946), des acheteurs de bétail (loi du 9 avril 1947), des inséminateurs (loi du 15 mai 1946), des bottiers (loi du 14 mai 1948), des professeurs de ski (loi du 18 février 1948), des guides de montagne (loi du 18 février 1948), des marchands forains (arrêté du 5 novembre 1948), etc. J'en passe...

On se demande où s'arrêtera la sollicitude structurelle du législateur, car il ne se borne pas à prescrire les règles de l'exercice matériel de la profession : il impose une déontologie étatique, dont les préceptes sont déterminés par un décret distinct, tels : le code de la déontologie médicale (décret du 27 juin 1947) ; le code de déontologie des chirurgiens-dentistes (décret du 3 janvier 1948), etc.

Pour tous ceux qui sont soumis à ces décrets et à ces règlements, c'est la loi qui, désormais, tient lieu de conscience professionnelle ; c'est elle qui dissocie le bien du mal, le juste

de l'injuste, le possible de l'impossible; elle le fait d'ailleurs dans un style évangélique, propre à créer l'intime conviction, chez ceux qui ont perdu l'habitude de s'analyser, qu'il s'agit d'impératifs moraux qu'ils sont incapables de concevoir eux-mêmes. Ecoutez ce que doit être la conduite du parfait médecin français, ainsi qu'elle lui est imposée par voie d'autorité <sup>(1)</sup> : « Le médecin doit agir avec conscience, être complaisant envers sa clientèle et doux avec ses malades; ne pas donner de soins inutiles et dans un but de lucre. Il doit établir sa note d'honoraires *avec tact et mesure*, et ne pas se refuser aux explications qui lui seraient demandées. Il peut donner ses soins gratuitement *quand sa conscience le lui commande*. S'il a un dissentiment avec un de ses confrères il doit tenter de se réconcilier avec lui, et il lui est recommandé de prendre la défense d'un confrère injustement attaqué. Il ne peut se livrer à des manifestations spectaculaires! »

Ce texte qui assemble sans art les préceptes moraux et les obligations professionnelles, a tout au moins le mérite d'offrir un sujet digne d'intérêt à nos méditations. On ose à peine donner aux mots leur juste portée et l'on demeure rêveur... à l'énoncé de ces coutumes professionnelles, qui paraissent à ce point répandues, qu'il a fallu les combattre par décret!

La moralité publique ne paraît guère être meilleure chez nous, s'il faut en croire certaines dispositions du statut des fonctionnaires, institué par l'arrêté royal du 2 octobre 1937! En voici quelques passages :

« *Art. 7.* — Les agents de l'Etat doivent, en toutes occasions, veiller à la sauvegarde des intérêts de l'Etat. Ils sont tenus d'accomplir personnellement et consciencieusement les obligations de service », etc.

« *Art. 8.* — Ils sont tenus à la plus stricte politesse, tant dans leurs rapports de service avec leurs supérieurs, collègues ou inférieurs, que dans leurs rapports avec le public », etc.

« *Art. 9.* — Ils ne peuvent se livrer à aucune activité qui serait en opposition avec la Constitution et les lois du peuple belge. Il leur est interdit de révéler les faits dont ils auraient eu connaissance à raison de leurs fonctions et qui auraient un

<sup>(1)</sup> RIPERT, *Le Déclin du droit*, p. 85 et la référence à DOUDELET, *Droit social*, p. 307.

caractère secret de par leur nature ou de par les prescriptions des supérieurs hiérarchiques », etc.

« *Art. 10.* — Il leur est interdit de solliciter, exiger ou recevoir, directement ou par personne interposée, même en dehors de leurs fonctions mais à raison de celles-ci, des dons, gratifications ou avantages quelconques. »

« *Art. 12.* — Les agents de l'Etat répondent vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques, du bon fonctionnement des services dont la direction leur est confiée. Ils sont, de ce fait, tenus de réprimer ou de provoquer la répression des abus, négligences ou infractions aux lois et règlements, qu'ils seraient amenés à constater dans l'exercice de leurs fonctions », etc.

Grave sujet de méditations encore, ce code de la vie publique qui étale d'aussi regrettables faiblesses! On se demande pour quelles raisons, *ni le prescrit de la règle morale, ni la sanction pénale* ne suffisent à assurer le respect des lois dans nos administrations? Les grands commis qui, au siècle dernier, ont façonné les assises de l'Etat, ne frémiraient-ils pas d'impatience, sous le joug d'une réglementation qui laisse la porte ouverte à tant de suppositions?

\*  
\*\*

Ces exemples glanés à l'aventure, sont destinés à mettre en relief un trait saillant de l'évolution contemporaine : le grégairisme de la pensée, corollaire naturel du grégairisme dans l'action. La société n'apparaît plus comme une poussière d'individus, ayant entre eux des rapports plus ou moins ténus; elle prend l'aspect d'un conglomérat d'individus, accrochés les uns aux autres comme les abeilles d'un essaim et régis par des lois propres. Peut-être, dans quelques décades, n'existera-t-il plus de rapports directs entre l'homme et son semblable, si ce n'est par le truchement du Droit!

Quel rétrécissement du champ d'application dévolu jadis aux facultés libre-exaministes de l'individu? Que de limitations apportées à son processus de pensée, qui sont d'autant plus périlleuses, qu'elles traduisent un état inconscient de l'esprit, né dans l'action et entretenu par elle!

Ce qui était, il y a cent ans, le moteur du progrès et de la plus magistrale conquête de l'intelligence, *la liberté de la*

*presse*, est maintenant anéanti ou désarticulé sans grande opposition. Les régimes autoritaires, y compris celui de Vichy, l'ont abolie. Les Etats démocratiques ont réussi à y apporter des restrictions, chaque fois qu'il existait des raisons « collectives » apparemment suffisantes : voyez en Belgique l'arrêté-loi du 26 mai 1944 (cf. art. 1 et 2) qui supprime le jury pour les délits politiques et de presse commis pendant la guerre 1940-1945!

L'Allemagne hitlérienne a fait connaître au monde, les possibilités infinies d'une propagande savamment orchestrée! (Remarquons, en passant, qu'elle a simplement détourné par surprise ce droit intégral au libre examen, que les formes primitives de la démocratie accordaient à tous.) Depuis il s'est créé dans plusieurs pays des Ministères de l'Information et des agences officielles de publicité, qui tendent à s'arroger légalement le monopole de la vérité ou... de son interprétation! Partout la radio-diffusion est surveillée ou placée sous un contrôle rigoureux et, dans certains pays, des restrictions sont apportées à la liberté des représentations théâtrales ou cinématographiques!

La pensée suit donc, de bien près, l'oscillation du mouvement organiciste et bientôt les contraintes apportées au droit de connaître et de juger les actes de l'homme, atteindront l'amplitude extrême!...

Alors, le legs de Galilée sera disloqué ou anéanti et j'incline à croire que l'ère des siècles ténébreux s'ouvrira!

\*  
\* \*

L'Evolution politique et sociale des sociétés et l'idée de contrainte nécessaire, qui apparaît chaque jour avec plus de netteté dans nos lois, sont en soi, assez spectaculaires, pour absorber toute notre attention. La place qu'elles occupent dans la vie quotidienne, relègue à l'arrière-plan la position de l'homme de science, dans ce monde tout organisé!

Comme je l'ai fait entrevoir, le juriste et le législateur contemporain s'inquiètent peu de l'attitude intellectuelle de ceux qui se sont donné pour tâche de sonder la nature et ses possibilités. Quelles que soient les conséquences de leurs cons-

tations ou de leurs découvertes, s'ils ne s'aventurent pas sur la scène politique et dans le domaine des réalisations sociales; l'univers tout entier les honore et glorifie leur nom.

L'invention de la dynamite, la découverte de la radio-activité, la conquête de l'électron, l'exploration et enfin l'éclatement de l'atome, toutes ces œuvres herculéennes de l'humanité, qui peuvent à la fois la sauver des pires calamités ou l'anéantir, sont le plus pur produit de la libre recherche scientifique. Nul ne songerait à limiter ou contenir l'activité des hommes de science, parce qu'ils se risquent à entr'ouvrir imprudemment la boîte de Pandore, et les vexations, s'il en est, dont ils ont pu faire l'objet, laissent intacte ou même tendent à protéger l'intégrité de leurs recherches!

Comment se peut-il, qu'à une même époque, deux concepts de la liberté, si diamétralement opposés, puissent coexister et suivre dans des voies divergentes leur évolution propre? Pourquoi l'investigation scientifique, cristallisée encore aujourd'hui dans sa forme galiléenne, doit-elle se mouvoir dans une société qui tend à restreindre progressivement le domaine où elle se matérialise?

La faute en est à l'homme et à l'inconstance de sa morphologie grégaire. Il oublie trop volontiers que, dans toute vie collective, la jouissance et le paisible exercice des droits, comportent nécessairement un certain nombre d'obligations corollaires. Les lois de Lavoisier sur l'unité de la matière et de Carnot sur celle de l'énergie, ont leur homologue dans la symbiose du corps social : tout avantage y est compensé par un désavantage équivalent : la vie en société est un perpétuel et gigantesque équilibre!

Ainsi, en acquérant le droit au libre-examen, l'homme aurait dû se plier à la pratique de vertus civiques nouvelles et soumettre son comportement social à des principes plus impérieux! Il eût évité alors que l'Etat puisse se croire tenu de recourir à la contrainte et n'en arrive, par l'accumulation progressive de contraintes plus étendues, à détruire le droit originnaire!

Les peuples sages, — ils sont rares —, se pénètrent de cette conception stoïcienne du monde moderne. Ils conservent, grâce aux sacrifices que chacun s'impose volontairement, le



sentiment de jouir d'une liberté parfaite. Ils s'attachent aux sciences de la nature avec une volonté de puissance absolue, mais, en abordant l'étude psychologique et sociologique de l'homme, ils sont conscients du caractère relatif des possibilités et des réalisations. En dehors de cette règle de conduite, il n'est point de salut pour les nations!

Le sort de l'Allemagne hitlérienne illustre singulièrement cette remarque. Voici ce pays, décrit à son apogée en 1936, par un esprit éminent : « Des rois, des princes, des hôtes illustres se pressent dans la capitale du Reich... pour s'approcher de l'homme fatidique, qui paraît tenir entre ses mains la destinée du continent, pour voir de près cette Allemagne qu'il a, sous son étreinte irrésistible, transformée et galvanisée. Et tout le monde, en face d'une organisation sans lacune, d'un ordre et d'une discipline sans fissure, d'une prodigalité sans limite, tout le monde s'extasie (1) ! »

Et cependant, l'Allemagne s'effondrera, parce que sa volonté de puissance s'est manifestée en dehors des réalités perceptibles.

Il faut s'y résoudre : les faits politiques et sociaux sont des données relatives; rien n'est définitivement acquis ou indiscutablement avéré à leur égard et les lois qui les régissent démontrent que la vérité n'est pas toujours dans les lois.

Dans la maison qui vous accueille aujourd'hui, certains d'entre vous prendront un contact plus étroit avec les disciplines de la pensée. Est-ce à dire que l'enseignement des sciences morales et politiques sera nécessairement dominé par les principes d'autorité, dont la vie sociale porte actuellement le témoignage? L'esprit grégaire a-t-il envahi nos auditoires et vos maîtres, en ces matières, sont-ils, eux aussi, obnubilés par les sujétions de l'action collective?

Je me plais à espérer que l'exposé que je viens de vous faire aura suffi à dissiper toute équivoque. A travers les vicissitudes et les obstacles, comme malgré les entraves et les persécutions de l'ennemi, l'Université a conservé intact le précieux héritage de Galilée : dans l'étude des sciences morales et poli-

(1) André FRANÇOIS-PONCET, *Souvenirs d'une Ambassade à Berlin*, p. 262.

tiques, comme dans celle des sciences de la nature, chacun de vous pourra, en toute liberté, prendre conscience du sens réel de la vie, ou reconnaître les forces incommensurables qui dominant notre globe terraqué.

Ce don illimité, de ceux qui ont accepté d'être les guides de votre pensée, n'exige de vous qu'une seule vertu : l'honnêteté morale, et qu'un seul et suprême devoir : le culte de la vérité

## Les mouvements de l'écorce terrestre et leur enregistrement géologique (\*)

par **Augustin LOMBARD,**

D<sup>r</sup> Sc., professeur à l'Université libre de Bruxelles  
et directeur du Laboratoire de Géologie et de Paléontologie

Cette vue consiste à accepter le discontinu partout où il se présente et à le réintégrer dans le continu des échelles supérieures.

E. ARGAND, *Tectonique de l'Asie* (4) (1), p. 283.

Une vue synthétique de la géologie d'aujourd'hui est quasi impossible à obtenir tant se sont développées les diverses branches de la connaissance de la terre.

Mais le sens profond de cette science se trouve dans sa compréhension philosophique des grands problèmes du passé et du présent de notre planète, au-dessus des spécialités, au delà du langage des mathématiques qui lui échappe et des systèmes physico-chimiques souvent trop abstraits qui s'efforcent d'en sonder les mystères.

L'histoire de la terre est mouvement, transformation et évolution. Les continents et les océans sont en perpétuel devenir, ainsi que la vie qui les anime. C'est donc si vous le voulez bien vers les déformations de la croûte terrestre que nous porterons notre intérêt et sur les témoignages qui nous en parviennent.

(\*) Conférence prononcée au Séminaire de Synthèse scientifique de l'Université libre de Bruxelles le 10 février 1950.

(1) Les chiffres entre parenthèses renvoient aux numéros de la bibliographie, p. 50.

Toutefois, parlant en naturaliste et formé à l'école du terrain, je me limiterai aux faits directement perceptibles et aux hypothèses qui tentent de les expliquer. C'est dire d'emblée le tour que prendra mon exposé. Nous nous bornerons à explorer le domaine de la surface de la terre, cherchant à tracer un tableau d'ensemble de son visage mobile et complexe.

L'histoire de la terre est au centre de la science géologique. C'est le récit des changements d'un équilibre perpétuellement dérangé entre une croûte et le substratum qui la supporte.

### Introduction

La croûte est faite de matériel peu plastique, relativement peu dense. Elle est répartie très inégalement sur la surface d'un substratum plus plastique, plus dense et plus continu.

L'écorce comprend à l'extérieur une pellicule de roches sédimentaires (59) et d'eau, épaisse d'une dizaine de kilomètres. Plus bas vient une couche concentrique de roches cristallophylliennes et granitiques, le sial, parfois très mince, ailleurs atteignant une quinzaine puis une soixantaine de kilomètres et plongeant sur de longues distances en sillons étroits jusqu'à cent kilomètres dans le milieu sous-jacent.

Ces bandes sont les *orogènes* et les sillons sont les *racines*. Au delà et sur une trentaine de kilomètres, la couche suivante cesse de posséder les propriétés d'une écorce et passe progressivement au domaine dense du substratum avec ses magmas basiques et visqueux, le sima. Enfin, dès 3.000 kilomètres, on pénétrerait dans le noyau central à haute densité.

La distinction entre l'écorce et son soubassement est commode pour les discussions théoriques. C'est une généralisation que confirment d'ailleurs des données gravimétriques et sismologiques.

Si la physique du globe montre que des courants parcourent le tréfonds magmatique, la géologie tectonique montre également que la croûte possède ses mouvements propres, mais avec d'autres vitesses, d'autres styles et d'autres modules.

Nous avons vu que cette croûte ne couvre pas entièrement le tréfonds, loin de là.

Elle apparaît sous la forme des continents, avec leur maté-

riel sialique (silicaté et alumineux) peu dense, un peu semblables à de vastes radeaux fixes ou mobiles — nous n'entrons pas dans la discussion — étrangement ridés, plissés et déformés malgré l'allure rigide de leur ensemble. Leur permanence dans la tranche accessible à nos recherches en fait l'armature des grandes unités continentales que sont l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Afrique, l'Australie, l'Antarctique et l'Eurasie.

Nous distinguerons en eux le *socle* et sa *couverture sédimentaire*. Ces deux unités se comportent solidairement l'une de l'autre lors des déformations importantes mais enregistrent ces mêmes déformations selon des modes différents. Le but de cet exposé sera de passer en revue les critères de déformation.

En ce faisant, nous procédons en tectoniciciens mais non sans faire appel à la forme la plus élevée de la recherche géologique : la *paléogéographie*. En effet, les mouvements de l'écorce entraînent ceux des océans et les images qui en subsistent sont celles de contours toujours changeants entre des aires océaniques qui s'avancent et se retirent et un continent qui inversement se réduit ou s'étend, avec ses plaines, ses montagnes, son climat et ses formations sédimentaires.

Ce milieu est en mouvement et le repos n'y existe pas. A diverses reprises des forces se concentrent le long d'une zone linéaire orogénique. Des phases prémonitoires précèdent un paroxysme de déformation, appelé *orogénèse* dont les répercussions se transmettent parfois fort loin.

Hors des orogènes, des gauchissements, de vastes bombements et des enfoncements se succèdent sur les aires continentales en pulsations d'allure souvent rythmique que l'on nomme les *mouvements épirogéniques*.

Ces déformations commandent la forme des océans, le relief des continents et la genèse des sédiments. Leur science relève encore de la tectonique qui occupe ici une position-clé de la connaissance géologique.

## La tectonique, science de l'instantané et science du continu

### Tectonique instantanée. Structure et géométrie des matériaux

Le champ d'observations est le terrain, de la plage marine aux massifs montagneux et de la vallée aux pénéplaines du continent. L'objet des recherches, ce sont les déformations géométriques de strates qui originellement sont intactes et horizontales, continues par définition. Il s'agit de la tectonique structurale classique que chacun a à l'esprit en se souvenant des figures élémentaires des manuels telles que l'anticlinal, la faille, la nappe, ou une klippe, parmi tant d'autres (11, 33).

Clivage et schistosité sont également des enregistreurs sensibles des pressions.

### Echelles

L'optique de la recherche peut changer et avec elle l'échelle des phénomènes envisagés. Sous le microscope, on s'applique à déceler les déformations du cristal, du minéral, ses changements de chimisme et de structure, ses assemblages et pour employer le terme anglo-saxon, sa *petrofabric*. L'école viennoise du professeur Sander a poussé fort loin la *Lineamenttektonik* en faisant de cette discipline une base de recherches nouvelles trop peu connues et très ardues pour les débutants (63).

A plus grande échelle, celle de l'affleurement, la tectonique comprend l'analyse des figures classiques dont il était question tout à l'heure mais elle ne se borne pas à ces limites et doit s'étendre aux ensembles des horst et des graben, des chaînes orogéniques, des virgations, allant encore des plis de fond aux plis de couvertures et jusqu'aux épirogènes.

### Styles

Le style des déformations va changer suivant le matériel impliqué dans les mouvements. L'on oppose volontiers, avec un excès de schématisme probablement, les boucliers aux orogènes (tectogènes pour certains auteurs).

Le *bouclier* est constitué par du matériel sialique fortement injecté et granitisé, raidi par d'anciens plissements, tel le bou-

clier baltique ou le bouclier canadien. Le soubassement cristallin affleure largement au centre mais disparaît en périphérie, recouvert par sa couverture sédimentaire à allure tabulaire. Le relief du socle est usé et pénéplainé ne laissant subsister que de faibles vestiges de montagnes et de collines (34).

Les *orogènes* bordent le bouclier et sa couverture. Le socle s'y comporte selon un mode plus plastique, montrant des plis de gros tonnage fortement injectés d'un magma d'origine souvent très profonde. Ils forment de longues chaînes continues (E. Argand, R. Staub) ou festonnées (M. Gigoux) ou discontinues (50). Les déformations sont violentes et les sédiments de couverture sont laminés, cisailés (cicatrices de la haute Durance), nappés (plis penniques), charriés et déversés sur la bordure plus rigide de la plate-forme (Taconic Mt).

Il ne reste dans les Alpes valaisannes que de rares témoins sédimentaires épargnés par l'érosion et conservés dans des charnières synclinales ou le long de plans de recouvrement (M<sup>e</sup> Dolin). Dans le Briançonnais par contre, la couverture s'est conservée en bien des secteurs (Montagnes d'Escreins) et s'est largement répandue sur l'avant-pays dauphinois en Ubaye.

Le bouclier et sa couverture, groupés sous le terme de *plate-forme*, contrastent avec l'orogène par les déformations de style épirogéniques de ce matériel, déformations à grand rayon de courbure et rarement linéaires.

### Magmatisme

Continents et orogènes montrent en de nombreux endroits les traces les plus évidentes d'activités plutoniennes. Qu'il s'agisse des grandes dislocations du bloc africain ou des racines d'un système orogénique, les grandes provinces tectoniques du globe sont soulignées par des volcans, des épanchements et des intrusions (32).

Les roches magmatiques de la couche intermédiaire et du sima tendent à monter localement vers la surface en utilisant les plans de fractures majeures tels que les grandes failles de compression et de distension et les plans de charriages orogéniques.

Leur mise en place est due aux mouvements du tréfonds

plastique, puis subsidiairement aux déformations de l'écorce et à sa surcharge.

Des mouvements profonds, nous ne parlerons guère puisque nous aurons sous peu l'occasion d'entendre M. Vening-Meinesz à leur sujet.

Avant d'être accessible aux mesures sismiques et gravimétriques, leur présence a été postulée à plusieurs reprises par les géologues pour expliquer l'origine des mouvements tangentiels et verticaux des radeaux sialiques (2).

Leurs lois échappent encore à notre entendement; ils compriment le sial ou l'étirent suivant un jeu complexe de failles, de cassures et de diaclases profondes découpant des blocs et ouvrant la voie aux poussées magmatiques. Le matériel plutonien accompagne les phases orogéniques et les encadre; citons par exemple les masses de diorite quartzifère du Brabant pendant la phase calédonienne, puis les serpentines du Malenco et les granites du Bergell au plissement alpin.

Les formes de l'intrusion ont un sens précis avec leur foliation, leur structure, leur chimisme et leur chronologie. La combinaison des données de textures, de composition et de situation dans l'édifice orogénique sont autant d'enregistrements des phases de la déformation. Elles se complètent par le degré de magmatisation et de différenciation sans parler de leur radioactivité (33 A), suivant qu'elles envahissent le cœur d'un pli ou une masse de sédiments, qu'elles le coupent en filons ou qu'elles se bornent à métamorphiser une auréole du socle; leur sens est bien défini et contribue au déchiffrement des structures de l'édifice.

R. Daly a émis en 1912 l'importante idée que l'évolution géosynclinale et la phase orogénique qui l'accompagne sont marquées par un cycle bien défini d'activité magmatique. Plus tard, Kossmat (43-44) a divisé l'orogénèse en trois étapes, caractérisées chacune par un type de phénomènes.

Pendant la première partie d'une phase, il y a des extrusions de basaltes et des intrusions d'ophiolithes. Au cours de la seconde partie marquée par des plissements et du serrage, c'est le granite qui cette fois domine; enfin dans la troisième partie, la fin de l'orogénie se marque par les ajustements isostatiques et du granite monte encore en intrusion.

Plus récemment, ces notions d'étapes magmatiques dans



l'orogénèse ont été remises en discussion (19) mais A. Knopf les considère encore comme valables dans un récent exposé à la Société géologique d'Amérique (40).

Le métamorphisme des séries sédimentaires et son simple degré primaire de diagenèse doit être mentionné ici même car il est un des caractères de l'analyse tectonique qui s'apparente au domaine suivant.

#### Facies sédimentaires

Les facies des roches sédimentaires donnent des indications sur l'extension des mers et des continents puis sur les aires tectoniques et leur mobilité (1, 45-46). La notion du *facies* est à la base de ces analyses (24). Par ce terme, on définit l'ensemble des caractères minéraux et organiques d'une roche. Le Dinantien belge a un facies marin alors que le Houiller est paralique. Le facies peut également comprendre les caractères génétiques d'un sédiment : un facies orogénique comprendra des roches détritiques en complexes irréguliers, un facies continental montrera des grès, des schistes et des dépôts salins (72). C'est M. Bertrand (10), qui le premier, a mis l'accent sur les relations de l'orogénie et du facies qui lui correspond. Depuis, les connaissances se sont développées et étendues à divers orogènes.

Les organismes complètent le tableau avec leurs données écologiques et chronologiques (6), mais le sens des conditions de la vie ancienne dans les océans échappe encore lorsqu'il s'agit de reconstituer les zones de profondeur et les provinces précises des faunes (64) sauf dans quelques domaines comme ceux des aires épicontinentales.

#### Discordances

Les *discordances* sont des figures complexes des formations sédimentaires. A l'origine, un dépôt sédimentaire se forme par couches horizontales en vastes lentilles plates au fond d'une mer ou d'un océan.

Chaque couche repose presque parallèlement sur la précédente. Mais lorsque le dépôt est irrégulier, les lentilles ne se superposent plus; le parallélisme est dérangé (49) et il en

résulte un angle entre les deux couches. Il existe ainsi une quantité de *non-conformités* de ce genre entre les formations car de nombreuses causes interviennent qui troublent le processus de la sédimentation : changement du chimisme de l'eau et de la faune, courants et marées, instabilité dans la masse molle du sédiment et surtout changements de la forme du fond du bassin et des côtes à la suite de poussées tectoniques.

Ce dernier facteur est si important qu'il en sera encore question à plusieurs reprises dans la suite. Lorsque l'activité tectonique est forte, on observe une discordance angulaire entre les deux formations. Celle du dessous est inclinée par le plissement, sa nouvelle surface est abrasée et la nouvelle couche s'est déposée horizontalement à la reprise des conditions normales. Le facies du dessous est souvent différent de celui du dessus (51). L'angle des deux formations varie de quelques degrés à 90, ce qui donne un indice de la force de la déformation. Il sera d'autant plus exact que les deux formations sont rapprochées d'âge.

Ces caractères géométriques et faciaux de la discordance angulaire en font la figure-clé de l'analyse tectonique d'un ensemble, d'autant plus que l'on peut dater le plissement. Il se situe entre l'âge du dépôt inférieur et celui du dépôt supérieur.

### Morphologie

Le relief terrestre ancien et actuel montre les traces de déformations tectoniques. L'analyse du modelé demande cependant une très grande prudence et restera toujours entachée d'une grande part d'hypothèse.

Je pense en particulier aux analyses morphologiques des Appalaches avec leurs pénéplaines gauchies. Comment départir le rôle de l'érosion de celui des déformations lorsqu'on tente des raccords de terrasses à si grandes distances? Puis dans les Alpes, que d'erreurs n'ont-elles pas été commises en établissant des cycles d'érosion et pour avoir confondu le relief structural, les formes d'érosion et les formes d'accumulation!

Il n'en subsiste pas moins des bases certaines comme la notion du niveau de base d'une rivière ou d'un fleuve. Ce niveau de base contrôle l'établissement du profil d'équilibre. A chaque enfoncement brusque se forment des terrasses et un

rajustement du profil. L'enfoncement correspond à un mouvement relatif de la surface du sol qui baisse et du niveau de la mer qui monte. Une phase de remontée du niveau de base peut donc être contrôlée par la tectonique, par des mouvements épirogéniques ou par des mouvements eustatiques du niveau de la mer (35, 47).

Dans les Alpes, il est probable que certains reliefs accompagnant des masses charriées sont accompagnés de formes morphologiques particulières (vallée du Giffre, en bordure des Préalpes du Chablais). J'ai expliqué l'origine du lac Léman par enfoncement isostatique de la masse des Préalpes médianes pesant sur le soubassement molassique ainsi que les vallées autour de la klippe des Annes (52). E. Paréjas (58), dans la même région, a démontré les relations des poussées alpines et du modelé et l'on ne saurait ici en Belgique passer sous silence l'œuvre du major Stevens (68) dans ce domaine.

Les plages surélevées par mouvements tectoniques et les terrasses marines déformées permettent de mesurer les aires de déformation. Le relief sous-marin de son côté est l'objet d'études avancées pour localiser la prolongation des orogènes continentaux et établir des relations d'un continent à l'autre par les rides et les bassins (39, 74).

Enfin, la notion de pénéplaine et d'abrasion reste classique et revient comme un des caractères les plus sûrs de la morphologie des formations fossiles. Elle en marque le degré de sénilité et la longue émergence.

Le bouclier canadien est pénéplainé sur de vastes étendues. De grandes nappes d'eau en occupent les dépressions, c'est la région des Grands Lacs.

Sh. Moore (57) s'est basé sur les variations de niveau de ces lacs et, les réduisant au niveau de la mer, a démontré la présence de mouvements de subsidence de la carapace canadienne en cette région, sauf à l'extrême nord du Lac Supérieur où l'on observe un soulèvement.

B. Gutenberg (30) a mesuré le relèvement du bouclier baltique en partant d'une part des levés des stations marégraphiques de l'Atlantique et de l'autre de ceux des rives de la mer Baltique qui s'étendent sur l'aire continentale abrasée de la Fennoscandie (75, 75 A).

## Tectonique en mouvement

### Définitions. Concepts

La tectonique envisagée jusqu'ici apparaît comme une série d'images très diverses et sans autres relations les unes avec les autres que celles de divers aspects d'un même processus, si multiple soit-il dans ses effets. Elle fait penser à un film de cinéma que l'on regarderait vue après vue. C'est la tectonique statique ou instantanée. Elle n'est que le prodrome d'une vue supérieure des faits et va devenir la tectonique en mouvement pour reprendre le terme d'E. Argand (4).

C'est la *cinétique des déformations*, la tectonique dans laquelle intervient le facteur temps et dans laquelle aussi les instantanés de tout à l'heure ne sont que de brèves phases pendant le développement d'un très vaste continu.

Les plis commencent désormais par un premier état embryonnaire puis ils naissent et se développent. Une orogénie s'amorce dans sa phase géosynclinale pour atteindre un paroxysme de plis accompagné et suivi de répliques, de mouvements tardifs et posthumes (3).

Parallèlement aux déformations, le magmatisme, le métamorphisme, la morphologie et la paléosédimentation sont également en mouvement. Dans cette dernière, une roche n'est plus un témoin isolé mais est un terme intermédiaire dans une série. Les facies s'enchaînent et se succèdent par dessus les accidents de sédimentation, les interruptions, les lacunes et les discordances simples.

Elle permet les enchaînements qui amènent à reconstituer l'histoire de la terre en une histoire synthétique des diverses sciences géologiques. Cherchons à en approcher encore mieux l'esprit.

### Tectonique superposée

Suivons E. Wegmann (76) pour nous faire une idée claire de ce concept. On comprend sous le terme de tectonique superposée l'étude des structures qui ont déformé un socle à diverses reprises (structures métachrones) en se recoupant et en super-

posant leurs actions successives. On réserve un domaine à part aux structures synchrones qui ne sont que des interférences d'un même groupe de mouvements.

La tectonique superposée s'applique à connaître l'écorce terrestre dans son socle et en suit les déformations dans un passé très reculé, infiniment plus ancien que celui des séries sédimentaires. Elle s'étend également au socle avec sa couverture, sans dissocier l'un de l'autre.

Les orogénies se succèdent et reprennent souvent un même secteur de l'écorce, ajoutant leurs effets et imprimant de nouvelles formes et un nouveau métamorphisme à d'anciens complexes.

La couverture sédimentaire subit les contre-coups et les inscrit selon les modes énumérées tout à l'heure. Les exemples classiques sont les dômes et les « uplifts » du type de la plateforme nord-américaine à Cincinnati, à Nashville et dans tout le géosynclinal des Alleghanics (38).

Ailleurs, en Eurasie notamment, E. Argand (*op. cit.*) a mis en évidence des structures à tonnage plus élevé, à matériel plus souple qui se déforme en plis de fond, ces plis passant à des nappes qui concernent aussi bien le socle que sa couverture.

#### Le socle

Le socle permet un examen de l'ancienne structure et de sa reprise par la nouvelle déformation. E. Wegmann (*op. cit.*, p. 229) distingue des étages tectoniques auxquels correspondent des styles distincts.

Dans la partie haute se trouvent surtout des réactions anisotropes du matériel qui se découpe en blocs ou en tranches par des diaclases, des failles et des plans de charriage.

Plus profondément, les déformations macroscopiques sont continues. Elles se traduisent principalement par des regroupements de phases et des migrations chimiques; l'anisotropie est marquée par les limites entre des groupes de roches à composition et à structures différentes.

Si le socle change de niveau, il passe à une zone plus profonde pour remonter ensuite, ayant subi des transformations endogènes dont on retrouve l'inscription.

### La couverture

La couverture sédimentaire est rarement conservée et ce qui en reste est à peine déchiffrable. Le métamorphisme a été si intense qu'on a de la peine à retrouver les anciens facies. L'exemple typique me paraît être celui des schistes lustrés dont l'étude prometteuse mérite d'être poursuivie ainsi que l'ont montré les travaux de W. Nabholz (61) et de l'école des géologues de Zurich, aux Grisons et au Valais.

On ajoutera à ces travaux les séries de l'Ardenne, abordées par E. Asselberghs (7).

Hors de ces cas extrêmes, localisés surtout dans les orogènes, il reste les séries de bordures comprenant les produits du remplissage de fosses (Niesen) et les sédiments de plate-forme (helvétique). On connaît des séries mixtes dont une partie s'est déposée en régime de plate-forme, l'autre en phase (aire) orogénique (Simme) ou encore les sédiments très particuliers de la nappe de la Brèche.

### De la couverture pendant une orogénie (cas des Alpes)

L'orogénie commence par l'amorce d'une longue dépression de la croûte, dépression qui appelle un retour transgressif de la mer. C'est l'amorce du géosynclinal (40). La dépression s'approfondit (?) (Trias) et s'affirme, car son tréfonds a un caractère mobile et subsident bien caractéristique (Lias). Les dépôts marins s'y accumulent avec des épaisseurs souvent anormales puis des dépôts détritiques de matériel terrigène viennent s'y mêler.

A la très longue phase d'enfoncement succèdent des premiers effets de serrage qui feront surgir des rides et des sillons, les « welts » et « furrows » de W. Bucher (18). Il n'y a pas nécessairement d'émersion mais les séries commencent à montrer des variations d'épaisseur comme dans le Lias préalpin et même quelques tendances à l'émersion comme dans le Dogger. Des bras de mer se différencient avec des facies particuliers (Dogger à *Mytilus* et Dogger à *Zoophycos*).

On connaît des relâches comme pendant le Malm puis des reprises du serrage. Enfin le paroxysme approche (Gosau).

Des cordillères surgissent alimentant les bras de mer en

matériel devenant de plus en plus grossier. Le facies *flysch* s'installe ainsi que celui des molasses dans lesquels s'insèrent des couches à charbon et, finalement, une poussée plus active fait émerger définitivement ces bassins, arrêtant toute sédimentation et expulsant le contenu en excès du géosynclinal sur l'avant et l'arrière-pays. On le retrouvera en nappes, en klippen, en lambeaux ou en plis cassants suivant les cas.

L'interprétation que l'on donne d'une orogénie est étroitement liée aux hypothèses adoptées sur les causes de la naissance des plis et de la dépression géosynclinale. Elle est sujette à de perpétuelles révisions.

Un plutonisme intense agit à plusieurs reprises, montrant la part active que joue le tréfonds de sima.

D'anciens orogènes s'observent dans les boucliers. Mais il semble que dès le Cambrien, ils tendent à se localiser en bordure des grands radeaux continentaux, tels l'orogène calédonien, l'hercynien et l'alpin. Dans la chaîne alpine, l'excédent de sial, du type pennique, heurte violemment la bordure eurasiatique; ailleurs, il s'est tassé sur l'arrière-pays piémontais. Dans le système calédonien, le déversement est double, basculant d'une part sur le bouclier baltique, d'autre part sur le bloc scandinave-groenlandais.

#### De la couverture pendant une épirogénie

Contrastant avec l'histoire des grands belts mobiles, l'évolution épirogénique est plus simple. On n'y retrouve guère de phases complexes de mouvements de serrage, ni de magmatisme.

L'image de l'Est américain donnée par M. Kay (38) montre l'apparition de bombements par mouvements verticaux positifs et négatifs puis de leur stabilisation avec les transgressions interrompues, les régressions et la sédimentation alimentée par les eaux océaniques plus que par des apports terrigènes de zones émergées (v. aussi 66).

Lorsque tout le socle s'enfonce, les transgressions se succèdent, chacune gagnant du territoire sur la précédente.

Les discordances sont très atténuées et n'apparaissent qu'à l'échelle mégascopique, celle des grands ensembles (60).

Ailleurs, les séries sédimentaires vont en s'amincissant;

les facies se font plus colloïdaux, puis plus clastiques montrant qu'à travers les âges, le socle est remonté.

Les lacunes se multiplient pour faire place finalement à l'arrêt de la sédimentation et aux facies continentaux de l'émergence (74).

#### De la vitesse des mouvements

On admet généralement que les mouvements orogéniques sont plus rapides que les déformations épirogéniques. Ils seraient un peu semblables à une tempête, pour reprendre le terme de M. Lugeon, qui contraste avec le calme de l'évolution épirogénique (53 A).

M. Gignoux (25, p. 751) a récemment attiré l'attention sur le fait que les seuls phénomènes perceptibles à l'échelle humaine ne sont pas les plissements orogéniques mais les déformations d'ensemble dites phénomènes épirogéniques; c'est l'inverse des conceptions courantes.

Cette question nous amène à élargir quelque peu cet exposé pour examiner quelques critiques récentes qui s'opposent à la notion d'orogénie employée jusqu'ici.

#### Les successions orogéniques. Périodicistes *versus* continualistes

Il est admis par chacun que les orogénies se sont succédé en diverses zones de l'écorce terrestre, de l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours. Elles paraissent avoir été séparées par des périodes de calme relatif où seules jouaient les forces de caractère épirogénique.

L'opinion classique parmi les géologues sur les mouvements orogéniques et leur nature est due à H. Stille (69, 70) qui leur a donné les caractéristiques suivantes : concentration en quelques phases de plissement, courte durée des efforts et extension quasi mondiale de chaque orogénie.

Entre temps, il y a des périodes de repos. Les phases sont établies sur la présence de systèmes de plis et de structures, sur des discordances stratigraphiques ou sur les lacunes. Les discordances angulaires marquent les mouvements importants. Elles les datent également. Les phases magmatiques s'y inscrivent. L'auteur a donné 36 phases orogéniques dans son premier mémoire, puis en 1940 (70 A) il en ajoutera 4 qui toutes



ont conservé leurs caractères initiaux y compris leur extension mondiale.

Ces caractères sont l'objet de vives controverses car les recherches modernes montrent l'existence de phases toujours plus nombreuses en de multiples régions. Pour W. Bucher (18), il y a une confusion dans l'emploi des termes originaux d'orogénie et d'épirogénie tels que les a créés G. K. Gilbert (26). Ils avaient un sens morphologique alors que les géologues leur ont attribué un sens structural.

Deux écoles se dessinent. Celle des périodistes suit H. Stille dans son schéma et reconnaît le contraste entre les phases d'activité orogénique et celles de repos épirogénique relatif qui les sépare. Parmi eux, citons T. C. Chamberlin (21), R. T. Chamberlin (22), J. Barrel (9), Ph. D. Kuenen (48), A. Holmes (33), W. Bucher (18) et J. H. F. Umbgrove (74).

Les données récentes de chronologie absolue montrent une accélération des orogénies (Ph. D. Umbgrove, 74; A. Holmes, 33, 33 A) ce que confirment les géophysiciens (J. Joly, 36 et D. Griggs, 29).

L'école des continualistes (qu'on me pardonne cet anglicisme) se considère volontiers comme formant un groupe de sceptiques, ceux qui ne peuvent plus suivre les définitions de H. Stille et de ses disciples.

F. P. Shepard (65), S. von Bubnoff (13, 14), W. J. Arkell (5), J. Gilluly (27), A. Knopf (40), R. C. Moore (56) et J. H. M. Rutten (62) comptent parmi les auteurs les plus avisés. Ensuite, les arguments de stratigraphie sur lesquels est basé le synchronisme sont souvent fragiles. Dans bien des cas, il est impossible de dire combien de temps s'est écoulé entre les deux phases d'une discordance, en d'autres termes combien a duré son intervalle.

W. J. Arkell a montré (*op. cit.*, 1933, p. 87) qu'en Grande-Bretagne, un anticlinal a joué neuf fois pendant le Jurassique (v. aussi 67).

E. Wegmann (communication obligeamment transmise par l'auteur, que je remercie ici très vivement) remarque que la phase orogénique active se place au moment du remplissage d'un bassin et non plus après, si bien que les discordances de H. Stille ne sont plus l'expression de l'orogénie mais un point de retour entre deux mouvements.

En outre, une discordance en une région donnée n'a pas nécessairement le même âge plus loin. L'enregistrement du décalage demanderait une précision que ne peut souvent pas donner la zone paléontologique ni la formation lithologique.

On se trouve dans la situation sans issue pour l'instant de devoir chronométrer un mouvement très complexe avec la vieille horloge de la cathédrale!

R. C. Moore (54, 56) partant de corrélations paléontologiques entre l'Europe et les Etats-Unis remarque qu'il y a souvent désaccord entre les limites de la classification stratigraphique des étages et l'âge des orogénèses. Il serait intéressant de savoir si le désaccord est dû à un manque de simultanéité entre les orogénèses et les séries sédimentaires qu'elles paraissent contrôler, avec leurs limites et leurs faunes ou si ce désaccord est dû à des erreurs de notre classification.

L. M. R. Rutten (62) critique les schémas de J. Joly (1925) et de H. Stille en leur opposant que, si une époque orogénique est de brève durée, les diverses orogénies ne se succèdent pas moins à intervalles irréguliers, à des dates différentes et dans diverses régions. Il base ses objections sur une revision du matériel de H. Stille et signale la découverte de plusieurs phases nouvelles pendant le Cambrien, localisées en Sibérie et dans l'Oural.

Diverses remarques critiques mériteraient d'être faites à certaines thèses développées par les auteurs précédents mais mon but n'était ici que de montrer qu'au point où en sont actuellement nos connaissances, l'ancien schéma se montre trop étroit. Mais personne n'a encore proposé de nouvelle hypothèse pour la substituer aux anciennes.

## Quelques enregistrements sédimentaires

### Les échelles

Very few things happen at the right time, and the rest do not happen at all : the conscientious historian will correct these defects.

Mark TWAIN (cité par W. BUCHER).

Nous reviendrons au domaine des plates-formes et des aires épicontinentales (bordières ou axiales) qui offre les exemples les plus aisés à déchiffrer, semble-t-il mais ceux aussi qui réagissent avec une sensibilité très grande aux modifications du socle (41, 42).

Il s'agit ici de la sédimentologie en mouvement, reflet de la tectonique en mouvement. A nouveau trois échelles d'analyses sont employées, la microscopique s'appliquant aux très petites formations, à leurs microfaunes, aux zones des calcaires et des grès, aux passées fines de clastiques et aux détails de la stratification, au mécanisme des ruptures de sédimentation et au contact de divers facies. Quand il s'agit de plusieurs termes successifs groupés en *séquences* <sup>(1)</sup>, on étudiera à cette échelle les *microséquences*.

A l'échelle de l'affleurement macroscopique, on retrouve en partie les mêmes phénomènes, avec en plus les formations plus épaisses, leurs fossiles et leurs séquences plus ou moins complètes suivant les domaines tectoniques et leur âge.

Enfin, à l'échelle mégascopique des grands ensembles, les aires de lithofacies se dégagent avec l'extension et le retrait des mers et les provinces faunistiques. En analyse verticale, les formations se succèdent par groupes qui sont tantôt séparés par les grandes discordances et des lacunes, tantôt liés par les affinités de facies et leur succession en grandes séquences.

(<sup>1</sup>) Le terme de séquence, sur lequel je reviendrai dans d'autres travaux, s'applique à une succession verticale de roches sédimentaires. C'est une suite sensiblement continue de deux ou de plusieurs formations. C'est l'unité d'association de facies dans un sens purement lithologique et descriptif en dehors de toute considération génétique ou chronologique.

### Aire continentale

En Afrique congolaise, le groupe du Katanga offre un bel exemple de tentative de synthèse. Il a été l'objet de nombreuses études (N. H. van Dorninck, P. Vanden Brande, M. Robert, bibliogr. in 20) dont une des plus récentes est due à L. Cahen et G. Mortelmans; elle montre ce qui suit (20) (1) :

Toute la division du système du Kundelungu en trois séries repose sur des enchaînements de facies partiellement transgressifs, partiellement déposés en région synclinale.

L'histoire géologique du Katanga commence par un dépôt continental partiellement glaciaire. Une invasion marine lui fait suite dans une cuvette axée sur le Katanga méridional.

Cette invasion est interrompue par une émergence qui établira un régime continental dont reste comme témoin le Grand Conglomérat à caractère généralement glaciaire, étendu sur presque tout le Katanga du Sud.

Une subsidence se produit, appelant à nouveau la mer sur le Katanga méridional seulement, phénomène enregistré par des grès, des schistes et par des calcaires (Kakankwe). Après une brève émergence, moins complète, qui est l'expression d'un soulèvement épirogénique du socle, une vaste transgression couvrira le géosynclinal (au sens des auteurs), le dépassera et s'étendra sur les socles anciens avoisinants. Une émergence met fin à ces dépôts et exondera définitivement le centre du continent africain.

### Aire épicontinentale

La plate-forme fénno-sarmatienne offre un bel exemple de gauchissements épirogéniques enregistrés par les séries sédimentaires et leurs aires de dépôt. Suivons S. von Bubnoff (16) dans sa récente synthèse. Les successions lithologiques ont une disposition récurrente ou cyclique (15) qui rappelle celle de l'aire de l'Europe occidentale (14). Ces cycles sont au nombre de cinq du Cambrien au Trias et de six du Trias au

(1) Au moment de publier cette conférence, vient de paraître la *Vue d'ensemble sur la Géologie du Congo belge* par P. FOURMARIER (24 A) qui donne le cadre général de la géologie katangaise dont il est question ici-même.

Tertiaire. Ils ne correspondent pas exactement à ceux de l'Ouest européen et ne sont pas commandés par des orogénèses mais bien par des déformations du type épirogénique. Un coup d'œil aux figures paléogéographiques montre que chaque retour de facies correspond à une nouvelle orientation de bassins. On passe progressivement des orientations méridiennes à des orientations équatoriales et les grandes migrations des faunes marines confirment le fait. Les premières s'accompagnent de faunes arctiques et les secondes de faunes de l'Europe occidentale.

#### Aire orogénique

Nous prendrons comme type une section sommaire dans le flysch du Niesen, nappe des Préalpes romandes. Elle comprend des termes allant du Trias au Tertiaire qui, sauf le Trias, sont caractérisés par leur sédimentation clastique dominante. On peut dire que seul évolue le ciment pour autant qu'il ne soit pas constitué lui-même de matériel finement détritique. Ce ciment nous donne un *spectre de la sédimentation* de l'avant-pays, spectre se détachant très indistinctement sur son fond clastique. De bas en haut, on retrouve les calcaires à Arietites, épargnés en grosses lentilles, les grès à ciment calcaire du Bajocien à Brachiopodes, des grès et schistes calcaires avec les Calpionelles du Jurassique supérieur-Berriasien, les grès et conglomérats calcaires à Orbitolines puis à Sidérolites, à Orbitoïdes et à Nummulites. Le matériel détritique varie selon d'autres lois et enregistre d'autres facteurs.

On voit que les eaux marines ont pu s'introduire dans un des bras du géosynclinal alpin et y apporter leurs colloïdes, leurs matières dissoutes et leurs faunes; ces dépôts ont été continuellement oblitérés par des matières détritiques provenant des chaînes côtières en voie de surrection et de destruction. Ici encore l'enregistrement s'est fait, mais avec confusion, sans parler des lacunes qui nous ont enlevé à tout jamais les témoins de plusieurs étages.

### Conclusions

Arrivant à la fin de cet exposé, on voit se dégager le caractère récurrent des mouvements de l'écorce. La série sédimentaire de couverture reflète cette périodicité jusque dans ses facies à un point tel qu'il a déjà frappé les géologues depuis fort longtemps (8, 48). E. Suess (71, p. 427) a décrit à ce sujet : « In this we recognize the source of the opinion expressed stands in relation to certain cycles i.e. a perpetually recurring alternation produces a periodic return of similar conditions. »

Quelle est la part de la tectonique dans ces retours et quelle est celle d'autres facteurs, cycliques eux aussi tels que le climat, le chimisme et la physico-chimie des eaux marines et douces? Que sont leurs répercussions sur les organismes? Il est difficile de le préciser, mais on peut probablement supposer que les récurrences au delà d'un certain ordre de grandeur sont commandées par la tectonique et qu'en dessous de cet ordre, des processus mineurs viennent s'inscrire de temps en temps et lorsque les conditions sont favorables : ce sont par exemple les varves glaciaires, les zones de silex, les rubannages et les phénomènes encore si mystérieux des alternances schisto-gréseuses, marno-calcaires et autres. Il y a donc ici encore une question d'échelle (15).

L. G. Henbest (31 A) a singulièrement élargi le problème des périodes de plissements et de leur portée en proposant l'hypothèse suivante : le diastrophisme serait l'agent de contrôle majeur sinon le stimulus principal pour l'évolution organique et en fin de compte on est en droit de poser, comme hypothèse de travail, que le *diastrophisme est la base ultime pour la division des temps géologiques*.

Il est probable que l'on ne peut aller aussi loin dans l'état actuel de nos connaissances de paléontologie et de stratigraphie mais il est bien possible que les grandes orogénèses aient une influence sur l'évolution des faunes puisqu'elles contrôlent le climat sur les continents et qu'elles sont à l'origine des grands changements du chimisme et de la bathymétrie des océans. Les faunes ne sauraient y rester indifférentes.

F. Kaisin (37) envisageant l'ensemble de ces variations

a écrit : « ... L'ultime raison de ces alternances nous est encore inconnue mais nous pouvons faire un pas de plus en reconnaissant qu'elles ne sont elles-mêmes qu'un indice, ou plus exactement une conséquence des changements de niveau de l'écorce terrestre, c'est-à-dire de ses déformations. »

Ainsi, une des grandes autorités de la géologie belge nous engage, elle aussi, à ne pas perdre le sens général de ces détails.

Sa leçon est grande et mérite d'être méditée. L'analyse des divers étages tectoniques exige des méthodes très diverses dont chacune a ses lois et sa technique. Il est tentant d'en faire une spécialisation et d'y voir un petit monde à part. C'est d'ailleurs en s'y absorbant sans réserve que progresse le chercheur. Toutefois ces recherches ne seront réellement fécondes que lorsque chaque détail sera inlassablement replacé dans un ensemble, non seulement dans l'ensemble géométrique, celui de l'instantané, mais encore dans l'ensemble de l'écorce terrestre en mouvement. C'est à cette seule condition que surgiront de nouvelles perspectives sur l'histoire de notre planète.

*Laboratoire de Géologie et de Paléontologie  
de l'Université libre de Bruxelles.*

*Février 1950.*

### **Bibliographie**

1. AMPFERER, O., *Über die sedimentäre Abbildung* (Jb. K. K. geol. Reichsanstalt, 56, 1906).
2. AMPFERER, O., *Grundlagen und Aussagen der geologischen Unterströmungslehre* (Natur und Volk, 68, Frankfurt a. M., 1939).
3. ARGAND, E., *Plissements précurseurs et plissements tardifs des chaînes de montagnes* (Actes Soc. Helv. Sc. Nat., Neuchâtel, 1920, pp. 1-27).
4. ARGAND, E., *La tectonique de l'Asie* (XIII<sup>e</sup> Congrès géologique international, Bruxelles, 1922).
5. ARKELL, W. J., *The Jurassic System in Great Britain*, Oxford Press, 1933, 681 pages.

6. ASHLEY, G. H., *Geologic time and the rock record* (Bull. Geol. Soc. America, 43, 1932).
7. ASSELBERGHS, E., *L'éodévonien de l'Ardenne et des régions voisines* (Mém. Inst. Géol. Univ. Louvain, t. XIV, 1946).
8. BAILEY, E. B., *Sedimentation in relation to tectonics* (Bull. Geol. Soc. America, No. 1, 47, July-December, pp. 1713-1726, 3 fig., Nov. 30, 1936).
9. BARRELL, J., *Rhythms and the measurements of geologic time* (Geol. Soc. Am. Bull., Vol. 28, 1917).
10. BERTRAND, M., *Sur la déformation de l'écorce terrestre* (C. R. Acad. Sciences, CXIV, pp. 402-406, Paris, 1892).
11. BILLINGS, M. P., *Structural Geology*, Prentice Hall, New-York, 1947.
12. BORN, Axel, *Periodizität epirogener Krustenbewegungen* (International Geological Congress. Report XVIIth Session, United States of America, 1933, Vol. 1, pp. 169-189, Washington, 1936).
13. VON BUBNOFF, S., *Zum Bauplan ausseralpiner Europas* (Geol. Rdsch., Bd. 23, 1933).
14. VON BUBNOFF, S., *Geologie von Europa*, Bd. 11, N° 2, 1935.
15. VON BUBNOFF, S., *Rhythmen, Zyklen und Zeitrechnung in der Geologie* (Geol. Rdsch., Bd. 35, 1947).
16. VON BUBNOFF, S., *Osteuropa und die zyklische Gliederung der Erdgeschichte* (Geol. Rdsch., Bd. 37, pp. 60-71, 1949).
17. BUCHER, W., *The Deformation of the Earth's Crust*, Princeton, Princeton Press, 1933, 518 pages.
18. BUCHER, W. H., *Deformation of the earth's crust* (Geol. Soc. Am. Bull., Vol. 50, No. 3, pp. 421-437, March 1, 1939).
19. BUCHER, W. H., *The Mountain-Building Cycle* (Transactions of 1940 of the American Geophysical Union).
20. CAHEN, L. et MORTELMANS, G., *Le groupe du Katanga. Evolution des idées et essai de subdivision* (Bull. Soc. belg. Géol., etc., t. CVII, f. 2, 1948).
21. CHAMBERLIN, T. C., *Diastrophism as the ultimate basis of correlation* (Journ. Geol., Vol. 17, pp. 685-693, 1909).
22. CHAMBERLIN, R. T., *Periodicity of Paleozoic Orogenic Movements* (Journ. Geol., Vol. 22, pp. 315-345, 1914).
23. DALY, R. A., *Geology of the North American Cordillera at the Forty-Ninth Parallel* (Canada Geol. Survey, Mem. 38, 1912).
24. DAPPLES, E. C., KRUMBEIN, W. C. et SLOSS, L. L., *Tectonic Control of lithologic associations* (Bull. Amer. Assoc. Petrol. Geol., Vol. 32, 1943, pp. 1924-1947).
- 24A. FOURMARIER, P., *Vue d'ensemble sur la géologie du Congo belge* (Premier rapport annuel de l'I. R. S. A. C., 1948, Bruxelles, 1948).
25. GIGNOUX, M., *Méditations sur la tectonique d'écoulement par gravité* (Trav. Lab. Géol. Univ. Grenoble, t. XXVII, 1948).
26. GILBERT, G. K., *Lake Bonneville* (U. S. Geol. Surv. Mon., 1. p. 340, 1890).
27. GILLULY, J., *Distribution of mountain building in geologic time* (Bull. G. S. A., Vol. 60, pp. 561-590, April 1949).
28. GRIGGS, D., *Deformation of rocks in the laboratory* (Am. Geophys. Union Tr., 1940, pt. 2, pp. 159-162).
29. GRIGGS, D. T., *A theory on mountain building* (Am. Journ. of Science, Vol. 237, 1939, pp. 319-322).
30. GUTENBERG, B., *Changes in sea level, postglacial uplift and mobility*



- of the earth's interior* (Bull. Geol. Soc. Amer., Vol. 52, pp. 721-772, 5 fig., 1941).
31. GUTENBERG, B., *Tectonic processes now in action* (Am. Geophys. Union Tr., 22nd. Ann. Meeting, Pl. 2, pp. 556-558, 1941).
  - 31A. HENBEST, L. G., *Significance of explosive evolution for diastrophic division of earth history* (Abstr. Program 1949 Annual Meetings Geol. Soc. America, etc., Paso, Texas, Nov. 10-12, 1949, pp. 38-39).
  32. HOFFMANN, M. G., *Structural and magmatic processes in the isostatic layer*. (Am. Ass. Petr. Geol. Bull., Vol. 23, pp. 1320-1351, 1939).
  33. HOLMES, A., *Principles of Physical Geology*, Nelson and Sons, London, 1945.
  - 33A. HOLMES, A., *The construction of a geological time scale* (Geol. Soc. Glasgow Tr., Vol. 21, pp. 117-152, 1947).
  34. HUBBERT KING, M., *Strength of the earth* (Bull. A. A. P. G., Vol. 29, No. 11, pp. 1630-1653, Nov. 1945).
  35. JOHNSON, D., *Studies of mean sea-level* (Nat. Res. Council, Bull. 70, 1929).
  36. JOLY, J., *Surface History of the Earth*, Oxford, Clarendon Press, 1925.
  37. KAISIN, F., *Contribution à l'étude des caractères lithologiques et du mode de formation des roches calcaires de Belgique* (Acad. roy. de Belgique. Classe des Sciences, 2<sup>e</sup> série, t. VIII, pp. 1-118, 1925).
  38. KAY, G. M., *Development of the Northern Allegheny synclinorium and adjoining regions* (Bull. Geol. Soc. Am., Vol. 53, pp. 1601-1658, November 1, 1942).
  39. KEULEGAN, G. M. et KRUMBEIN, W. C., *Stable configuration of bottom slope in a shallow sea and its bearing on geological processes* (Trans. Am. Geophys. Union, Vol. 30, No. 6, Dec. 1949).
  40. KNOPE, Ad., *The geosynclinal theory* (Bull. Geol. Soc. Am., Vol. 59, pp. 649-670, July 1948).
  41. KORN, H., *Schichtung und absolute Zeit* (Geol. Rdsch., Bd. 26, H. 1/2, pp. 136-139, 1935).
  42. KORN, H., *Schichtung und absolute Zeit* (Neues Jahrb. f. Min. Geol. Pal., 74, B. Bd., Abt. A, 1938).
  43. KOSSMATT, F., *Die mediterranen Kettengebirge in ihre Beziehung zum Gleichgewichtszustande der Erdrinde* (Sächsischen Akad. Wiss. Math.-phys. Kl., Bd. N° 2, pp. 46-48).
  44. KOSSMATT, F., *Gliederung des variszischen Gebirgsbaues* (Abh. Sächsischen Geol. Landesanstalt, 1, Leipzig, 1927).
  45. KRUMBEIN, W. C., SLOSS, L. L. and DAPPLES, E. C., *Sedimentary tectonics and sedimentary environments* (Bull. Am. Ass. Petrol. Geol., Vol. 39, No. 11, pp. 1859-1891, Nov. 1949).
  46. KRUMBEIN, W. C., SLOSS, L. L., DAPPLES, E. C., *Sedimentary tectonics and sedimentary environments* (Bull. Am. Assoc. Petrol. Geol., Vol. 33, No. 11, pp. 1859-1891, Nov. 1949).
  47. KUENEN, Ph. D., *Causes of eustatic movements* (6th Pacific Sc. Congr., Vol. 2, 1940, pp. 833-837).
  48. KUENEN, P. H., *Major geological cycles* (Nederl. Akad. van Wetenschappen, Pr., Vol. 44, pp. 3-8).
  49. LAHEE, F. H., *Overlap and non-conformity* (Bull. Am. Assoc. Petrol. Geol., Vol. 33, No. 11, pp. 1901-1903, Nov. 1949).
  50. LINDEMANN, B., *Kettenbirge*, Jena, 1927.
  51. LOHEST, H. et FOURMARIER, P., *Remarques sur la discordance de*

- stratification entre le Westphalien et le Dinantien (Congr. Géol. Int. Belgique, 1922).*
52. LOMBARD, Aug., *Influences tectoniques sur le modelé du bassin du Léman (Bull. Assoc. Géogr. Franç., Paris, 1938).*
  53. LOMBARD, Aug., *Critères descriptifs et critères génétiques dans l'étude des roches sédimentaires (Bull. Soc. Belge Géol., t. LVIII, f. 2, pp. 214-271, 1949).*
  - 53<sup>A</sup>. LUGEON, M., *Trois tempêtes orogéniques (Livre Jubilaire de la Soc. Géol. Fr., Paris, 1930).*
  54. MOORE, R. C., *Introduction to Historical Geology, McGraw Hill, New-York, London, 1949.*
  55. MOORE, R. C., *Environment of Pennsylvanian life in North America (Bull. Am. Assoc. Petrol. Geol., Vol. 13, pp. 459-487, 1929).*
  56. MOORE, R. C., *Late Paleozoic crustal movements of Europe and North America (with discussion) (Bull. Am. Assoc. Petrol. Geol., Vol. 19, No. 9, pp. 1253-1307, 14 fig., Sept. 1935).*
  57. MOORE, Sh., *Crustal movement in the Great Lakes area (Bull. Geol. Soc. America, Vol. 59, pp. 697-710, July 1948).*
  58. PARÉJAS, E., *Essai sur la Géographie ancienne de la région de Genève (Rev. Fac. Sc. Univ. Istambul, t. III, f. 2, janvier 1938).*
  59. PETTJOHN, F. J., *Sedimentary Rocks, New-York, 1949.*
  60. REESIDE, J. B. Jr., *Maps showing thickness and general character of the Cretaceous deposits of the western interior of the United States (U. S. Geol. Surv. Oil and Gas Invest. Prelim. Map., 10, 1944).*
  61. NABHOLZ, W. K., *Geologie der Bundnerschiefergebirge zwischen Rheinwald, Valsler- und Safiental (Eclog. Geol. Helv., Vol. 38, N° 1, 1945).*
  62. RÜTTEN, L. M. R., *Frequency and periodicity of orogenic movements (Bull. Geol. Soc. of America, Vol. 60, pp. 1755-1770, Nov. 1949).*
  63. SANDER, B., *Einführung in die Gefügekunde geologischer Körper I. Teil : Allgemeine Gefügekunde. Mentionné par G. FISCHER, Geol. Rdsch., Bd. 37, pp. 125-127, 1949.*
  64. SCOTT, G., *Paleoecological factors controlling the distribution and mode of life of Cretaceous Ammonoïds in the Texas area (Journ. Paleontol., Vol. 14 (1940), pp. 299-323).*
  65. SHEPARD, F. P., *To question the theory of periodic diastrophism (Journ. Geol., Vol. 31, pp. 599-613, 1923).*
  66. SLOSS, L. L., KRUMBEIN, W. C. and DAPPLES, E. C., *Integrated facies analysis (Geol. Soc. America, Memoire 39, pp. 91-123, 1949).*
  67. SPATH, L. F., *On the contemporaneity of certain Ammonite beds in England and France (Geol. Mag., Vol. 68, pp. 182-186, 1931).*
  68. STEVENS, Ch., *La tectonique pléistocène en Belgique. Excursion des 25 et 26 septembre 1946, pp. 482-495. La géologie des terrains récents dans l'Ouest de l'Europe (Sess. Extraord. Soc. belg. Géol., Bruxelles, 1946).*
  69. STILLE, H., *Grundfragen der vergleichenden Tektonik, Berlin, Borntraeger, 1924.*
  70. STILLE, H., *The Present Tectonic State of the Earth (Bull. Amer. Assoc. Petrol. Geol., Vol. 20, pp. 849-880, 1936).*
  - 70<sup>A</sup>. STILLE, H., *Einführung in den Bau Amerikas, Geb. Borntraeger, Berlin, 1940.*
  71. SUSS, *The Face of the Earth (transl. Sollas and Sollas), Vol. II, 1888.*

72. TERCIER, J., *Dépôts marins actuels et séries géologiques* (*Eclog. geol. Helv.*, Vol. 32, pp. 47-100, 1940).
73. UMBGROVE, J. H. F., *On rythms in the history of the earth* (*Geol. Mag.*, 76, 1939).
74. UMBGROVE, J. H. F., *The Pulse of the Earth*, 2<sup>e</sup> éd., Hague, 1947.
75. VENING-MEINESZ, F. A., *The determination of the earth's plasticity from the post-glacial uplift of Scandinavia isostatic adjustment* (*Acad. Amsterdam, Pr.*, Vol. 60, pp. 654-662, 1937).
- 75A. VENING-MEINESZ, F. A., *Major tectonic phenomena and the hypothesis of convection currents in the earth* (*Geol. Soc. London Quart. Journ.*, Vol. 103, pp. 191-207, 1948).
76. WEGMANN, E., *Note sur quelques problèmes de la tectonique superposée* (*C. R. Soc. Géol. Finlande*, n° XX, Helsinki, 1947).
77. WEGMANN, E., *Le spectre des mouvements de l'écorce terrestre et leur enregistrement par les sédiments* (*Internat. Geological Congress*, 1948, London)

## ADDENDUM

Le texte de cette conférence était à l'impression lorsque a paru le cahier de la « Geologische Rundschau » intitulé *Struktur und Zeit* (H. 2, Bd. 38, 1950). On y trouvera des mises au point de MM. GILLULY et STILLE qui complètent mon exposé, ainsi que d'intéressant compléments de MM. KREJCI, GRAF et WEGMANN.

## Propos sur l'entreprise

par **Henri JANNE,**

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles

### L'entreprise, communauté d'hommes (\*)

Reboud, dans son *Précis d'Economie politique* <sup>(1)</sup>, définit l'entreprise comme une « organisation de production de biens ou de services destinés à être vendus, avec l'espoir de réaliser des bénéfices ».

Nous nous proposons de modifier quelque peu cette définition, afin de la rendre plus conforme à la complexité du phénomène et à la perception psychologique que nous en avons aujourd'hui : « L'entreprise, c'est une *communauté d'hommes* organisée hiérarchiquement, dans un cadre juridique approprié, en vue de mettre en œuvre des procédés et des moyens techniques ayant pour objet la production de biens ou de services destinés à répondre à des besoins du public. » Cette définition englobe ainsi les entreprises de production de biens ou de services des pouvoirs publics, laquelle ne doit pas nécessairement être distribuée contre paiement ou, du moins, avec l'espoir d'un bénéfice. L'entreprise est saisie par cette définition sous son aspect fonctionnel.

(\*) Les considérations introductives sur « l'entreprise, communauté d'hommes » et sur « l'entreprise, facteur économique » ont déjà été publiées par nous, à peu près dans les mêmes termes, dans notre article *Considérations sur la rémunération du travail* paru dans la revue *Industrie* de juin 1950, pp. 1 à 4. Nous avons cru utile de les reprendre ici pour la facilité du lecteur parce qu'elles constituent la base principale de l'analyse de l'évolution de l'entreprise, qui fait l'objet du présent article.

<sup>(1)</sup> *Précis d'Economie politique*, 8<sup>e</sup> éd., Paris, 1939 (avec addendum au 1<sup>er</sup> juillet 1949).

La conception de l'entreprise comme une *communauté d'hommes* est un fait sociologique que nous devons accepter comme tel. Dans le passé, l'entreprise était conçue uniquement comme un objet de propriété : les biens l'emportaient sur les personnes.

Cette communauté peut grouper, en ordre principal, les administrateurs et le chef d'entreprise, les ingénieurs et les techniciens, les comptables et les employés, les assistantes sociales, les ouvriers et les actionnaires.

Ces hommes ont certes dans l'entreprise des buts différents et, en grande partie, même divergents.

— L'ouvrier y trouve ses moyens d'existence d'une manière générale; il songe tout naturellement à les accroître et à diminuer la longueur de ses prestations. Il lui arrive d'aimer son métier.

— L'employé a des préoccupations du même ordre, mais, à un certain niveau, il peut aspirer, en outre, à faire carrière, à « avancer », à accéder à des postes supérieurs.

— L'ingénieur, tout en songeant à sa carrière et à ses intérêts, se passionnera généralement pour des problèmes techniques qui capteront son attention et il s'appliquera à augmenter le rendement.

— Le chercheur de laboratoire a des réactions analogues à celles de l'ingénieur; il pourra aussi s'acharner à quelque recherche qui lui apportera des avantages pécuniaires et, peut-être, la notoriété scientifique.

— Les administrateurs et le patron pensent tout naturellement au profit et à l'expansion de l'entreprise.

— L'actionnaire ne voit généralement dans l'action qu'un titre à espérer un gain spéculatif et, plus subsidiairement, un dividende.

Mais tous — plus ou moins spontanément et volontairement — concourent cependant au but matériel commun : la production de biens ou de services. Voilà la communauté de l'entreprise. Celle-ci n'est efficace que si la convergence des efforts vers son objet l'emporte sur les divergences.

Dans le creuset de l'entreprise, il y a donc un complexe de rapports juridiques, économiques, sociaux et moraux extrêmement touffu et entremêlé.

Or, ces rapports sont essentiels pour l'homme qui participe, à un titre quelconque, à l'entreprise.

Pour la plupart des hommes, en effet, l'entreprise constitue le cadre de leur fonction dans la société. C'est en elle que s'exprime le plus concrètement leur personnalité. C'est par rapport à elle que chaque individu songe à son avenir, que celui-ci dépende d'une action syndicale, d'un avancement, d'un succès technique dans la production, d'une négociation juridique ou commerciale ou d'une hausse boursière.

C'est d'ailleurs au sein de l'entreprise que la plupart des hommes passent la plus grande partie de leurs journées et de leur existence. C'est dire l'importance du statut de l'entreprise pour tous ceux qui y sont impliqués.

Les mœurs qui règnent dans l'entreprise et le style de vie qui la marque, les avantages et les satisfactions qu'elle procure, les rancœurs et les humiliations dont elle est la cause, les insuffisances matérielles et morales qu'elle laisse subsister, le niveau de vie plus ou moins élevé qu'elle assure, sont, dans leur ensemble, l'un des facteurs décisifs du bonheur de l'homme moderne.

C'est le fait humain *primordial* de l'économie.

### **L'entreprise, facteur économique**

C'est une simple constatation que le niveau de vie d'une nation dépend du volume et de la qualité de la production, et cette production sort des entreprises en majorité privées et en partie publiques. C'est pourquoi l'entreprise et les relations humaines qu'elle comporte, constituent la base de la vie économique. L'entreprise est au cœur de nos problèmes en tant que cellule, qu'unité primaire de la vie économique.

La manière dont les biens ou les services de chaque entreprise répondent à leur destination, intéresse les consommateurs nationaux ou étrangers; elle contribue, pour une part, à fixer le niveau de vie des consommateurs nationaux et donc de l'ensemble de la population, et elle conditionne, toujours pour cette part, l'expansion des exportations.

L'entreprise n'est donc pas seulement, comme on le disait jadis, comme on le dit encore quelquefois aujourd'hui, un

facteur de profit ou de perte pour ses promoteurs. L'entreprise est aussi :

— Un facteur de prospérité ou de misère pour tous ceux qui y travaillent (référence au problème des conditions de travail).

— Un facteur de mise ou de maintien au travail d'un groupe de producteurs (référence au problème de l'emploi).

— Un facteur du niveau de vie de la population (référence aux problèmes de qualité et de prix).

— Un facteur de la capacité du pays à exporter (référence au problème de l'équilibre de la balance des comptes).

On ne niera pas que c'est actuellement dans une telle perspective que l'on place toute entreprise économique.

### **Evolution de l'entreprise dans le monde moderne**

L'évolution de ce facteur économique mérite une analyse. Nous y procéderons, comme c'est notre propos, dans le cadre belge, mais l'évolution fut semblable dans tous les pays de l'Europe occidentale.

Dans l'économie libérale classique, l'entrepreneur est très généralement le propriétaire du capital : grâce à la propriété des moyens de production, il agence les divers facteurs de la vie de l'entreprise d'après ses conceptions propres des possibilités de rendement maximum. Il achète les machines et les matières premières, engage les techniciens et la main-d'œuvre, emprunte l'argent qu'il juge nécessaire en donnant ses propres biens en garantie, commence, développe, ralentit ou arrête la production et la vente des produits, selon sa seule volonté. L'entreprise est un objet de propriété dont on use et on abuse même; la propriété est le fondement d'une autorité sans partage et, il faut le dire, d'une responsabilité intégrale. Quant au personnel de l'entreprise, il reste extérieur, étranger à celle-ci; ses services sont loués et à cette prestation se limite son intervention dans la vie de l'entreprise. Il n'y possède aucun *droit*.

Le concept de propriété qui définit l'entreprise a pour conséquence que l'Etat « laisse faire », limitant son intervention aux nécessités de l'ordre public dont l'essentiel est le

respect de la propriété. Les entreprises, d'importance presque toujours limitée, sont indépendantes les unes des autres, réservent jalousement le secret de leur activité et ne se rencontrent que sur le terrain de la libre concurrence.

Il arrive déjà que l'entrepreneur, c'est-à-dire celui qui combine les facteurs constituant l'entreprise, soit distinct de l'apporteur des capitaux. Dans les diverses formes possibles du rapport qui lie les deux éléments, il reste toujours que l'entrepreneur tire son autorité de la propriété. Quant à la formule de la société anonyme, elle a simplement pour but, à l'origine, de favoriser la concentration des capitaux en limitant la responsabilité des associés à leur mise. Les actionnaires sont presque tous effectivement des associés contrôlant l'activité de l'entreprise qui est leur propriété.

La limitation de la responsabilité parut un principe si dangereux que, jusqu'en 1873, la création des sociétés anonymes fut soumise à autorisation gouvernementale préalable. En 1860, on ne comptait encore que 263 sociétés anonymes.

La caractéristique donc de l'époque libérale, c'est que l'autorité ou, si l'on veut, la disposition de l'entreprise, est confondue avec la propriété.

Mais les demandes d'autorisation de créer des sociétés anonymes se multiplient à un point tel que l'administration est débordée et, de proche en proche, dans tous les pays industriels l'autorisation préalable du code de commerce impérial est partout supprimée. La société anonyme devient l'institution-type de l'Economie. En Belgique, le recensement économique et social de 1937 montre que plus de 60 % des ouvriers de l'industrie sont des salariés de sociétés anonymes. Si l'on suit les recensements généraux en ce qui concerne les seuls établissements industriels, on trouve : en 1896, 1.716 sociétés anonymes et en commandite par actions; en 1910, 2.578; et en 1937, 6.186. Le nombre d'ouvriers travaillant dans ces sociétés passe de 41 % du total en 1896 à 63 % en 1937.

D'ici peu seront publiés les résultats du recensement de 1947 qui enregistrera, sans nul doute, une nouvelle augmentation de ces chiffres, bien que moins marquée.

Il est inutile de souligner ici que la grande majorité des actionnaires sont devenus des apporteurs passifs de capitaux et qu'ils n'usent pas de leurs droits d'associés. C'est ainsi que



les actionnaires qui sont les propriétaires de l'entreprise, n'y exercent plus d'autorité, n'en ont pas la disposition, alors que les dirigeants, s'appuyant en général sur une faible partie de la propriété, sont dépositaires de toute l'autorité. Il y a scission entre propriété, d'une part, et autorité, d'autre part. Le fondement de la responsabilité du dirigeant ne réside plus, en fait, dans la propriété, s'il y réside encore en droit.

Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que des tentatives soient faites pour changer le droit : c'est l'un des aspects des revendications exprimées, dès l'avant-guerre, sous l'appellation « réformes de structure ». Le personnel qui a, nous l'avons montré, tant d'intérêts dans l'activité de l'entreprise, le personnel que la législation sociale a protégé au point qu'il devient inconcevable de le considérer comme un simple objet de location, estime qu'il aurait beaucoup plus de droits et de qualification à participer à la gestion que la masse des actionnaires incompetents, qui s'en désintéressent au point de s'abstenir d'user de leurs droits. C'est l'une des sources de la revendication dite de cogestion <sup>(1)</sup>, c'est-à-dire de gestion en partage avec les dirigeants actuels, dont la direction sera désormais fondée sur la fonction et non plus sur la propriété; ce sont les actionnaires, par un renversement des choses, que l'on veut considérer comme étrangers, comme extérieurs à l'entreprise, en tant que prêteurs passifs dont le risque spéculatif est compensé par un droit de plus en plus contesté au bénéficiaire.

L'actionnaire c'est, ainsi qu'on l'a dit, le roi-fainéant; les maîtres du palais sont deux : les dirigeants fonctionnels et le personnel. On presse le Pape, en l'occurrence le législateur, de dire qui doit légitimement porter la couronne...

### **Entreprise. Fonction. Institution**

Mais il est un autre aspect de l'évolution qui a changé la position de l'entreprise. Son but exclusif n'apparaît plus aux yeux de personne comme étant le profit : la preuve en est que ce seul critère ne justifierait pas aujourd'hui la fermeture d'une

<sup>(1)</sup> Cette revendication, à quelques nuances près, avait été formulée par les syndicats après la guerre de 1914-1918; on disait alors « contrôle ouvrier ».

entreprise vraiment importante; cette fermeture ne serait acceptée sans réaction ni par les pouvoirs publics, ni par les syndicats, ni par l'opinion. L'entreprise est considérée non plus seulement sous l'angle de ses résultats financiers, mais selon sa capacité à donner de l'emploi et aussi sous l'angle du facteur d'équilibre économique et social qu'elle constitue pour une région. Si, en outre, elle exporte vers un pays dont les devises sont précieuses pour équilibrer la balance des comptes, elle est doublement revêtue d'une fonction d'intérêt général et il ne serait pas admis à la longue que ses dirigeants ne fissent les efforts d'investissements et d'adaptation qui pourraient s'imposer.

L'entreprise se trouve donc réellement intégrée aujourd'hui dans le complexe économique national; elle ne vit plus isolée et secrète dans un climat exclusivement concurrentiel. Elle est d'ailleurs rapprochée plus ou moins étroitement des entreprises de sa branche par l'organisation professionnelle. Et l'incidence de ses résultats ne concerne même pas seulement le chef d'entreprise, les propriétaires et le personnel, mais l'importance des charges fiscales et de sécurité sociale y intéresse aussi le budget de l'Etat et l'équilibre des fonds d'assurance légaux.

Cette dépendance de l'entreprise, cette insertion dans un ensemble, sont bien plus marquées encore pour les nombreux établissements, parfois très importants, qui sont sous le contrôle d'un groupe financier comme la Société Générale ou la Brufina, ou encore sont partie d'une intégration horizontale (comme Fabelta) ou verticale (comme Ougrée-Marihaye, elle-même rattachée à un groupe financier). Nous devrions parler aussi de branches essentielles de notre économie, comme les charbonnages et l'électricité, qui, bien que d'initiative privée, ont quelques caractères légaux, mais surtout de fait, qui empêchent de les définir comme purement privées et obligent à considérer qu'elles assument, avec des méthodes privées, un véritable service public.

Nous devrions citer aussi les Banques de dépôt qui, depuis l'institution du régime de la Commission bancaire, en 1935, portent certains caractères et sont même chargées de certaines fonctions de services publics : depuis la libération, elles ont prêté à l'Etat un concours technique précieux pour l'exécution

de diverses mesures financières et monétaires en accomplissant d'authentiques prestations d'administration publique.

Tout ceci vise à constater que l'entreprise, cessant d'être un pur objet de propriété, tend à devenir une « fonction » économique et sociale.

Or, une fonction s'exerce dans un cadre institutionnel qui porte en lui les moyens d'action juridique et le statut appropriés à cette fonction. Cette évolution de l'entreprise vers l'institution se trouve rejoindre les aspirations du personnel, aspirations dont nous avons vu l'origine dans l'altération du statut propre de la société anonyme et qui conduit à faire de l'entreprise une communauté d'hommes groupés en vue d'assurer une production ou un service, en tenant compte de l'intérêt :

- Du personnel (emploi et rémunération du travail sous toutes ses formes) ;
- Des apporteurs de capitaux (dividende ou intérêt) ;
- De la collectivité nationale (fiscalité, sécurité sociale, niveau de vie du consommateur, balance des comptes) ;
- Du chef d'entreprise (dont la situation matérielle et morale doit correspondre à la lourde responsabilité).

### **Unité de direction et responsabilité nécessaires**

Nous croyons que — quel que soit le terme de l'évolution — l'entreprise de production de biens ou de services doit conserver, en dépit de toutes les interdépendances et dépendances que l'avenir peut renforcer, une autonomie fonctionnelle très large, sans laquelle l'initiative et la responsabilité disparaissent. Nous croyons aussi que l'entreprise postule l'*unité de direction* et devra toujours avoir un chef. Quel que soit le mode de désignation de celui-ci, quelles que soient les justifications qu'il doive donner, quel que puisse être un jour le statut de cogestion, il faut reconnaître que, dans l'exercice même du commandement, il restera toujours indispensable que le chef ne subisse aucune interférence : l'efficacité de la production est à ce prix. Elle exige une stabilité suffisante et une réaction rapide à l'égard des décisions multiples

à prendre sans cesse pour assurer l'organisation de la production. Ce facteur technique constitue une condition *sine qua non* du fonctionnement de toute entreprise complexe.

### Maintien de l'entreprise en régime soviétique

Il est très remarquable à cet égard que le système totalitaire soviétique ait conservé comme unité primaire de l'économie, l'entreprise.

Expliquons-nous. Les moteurs du profit et de l'initiative privée ont été remplacés en Russie par la planification intégrale qui se substitue aux décisions particulières des entrepreneurs. On sait que la haute direction économique est constituée par le Conseil des Commissaires du Peuple ou Sovnarkom, composé d'une vingtaine de membres dirigeant chacun un département tel que les Affaires étrangères ou les Constructions mécaniques, la Santé publique ou l'Industrie légère, les Finances ou les Fermes collectives; y siègent également les présidents de la Commission du Plan d'Etat et de la Banque d'Etat.

Les Commissaires coordonnent l'action des départements pour assurer l'exécution du Plan d'Etat. Ils sont assistés pour ce travail par la Commission du Plan d'Etat ou Gosplan, gigantesque administration qui comprend des milliers de fonctionnaires (économistes, ingénieurs, agronomes, statisticiens, etc.). Le Gosplan est divisé en *sections spéciales* : industrie, commerce, investissements, transports, distribution, etc.

Il s'y ajoute des *sections générales* : organisation du travail de planification, recherche scientifique et technique, économie générale et statistique, et le Bureau de planification économique qui assure l'intégration harmonieuse et cohérente du travail des sections spéciales. C'est là le *Brain Trust* économique de l'U. R. S. S.

Il y a, à l'échelon régional, des Commissions du Plan pour assurer, par exemple, que l'agriculture fournisse effectivement la subsistance des ouvriers et que les travailleurs envoyés d'autres régions puissent trouver un logement qu'il faudra, dans la plupart des cas, construire.

Les Commissariats du Peuple assument chacun l'exécution de leur part du Plan. Pour cela, ils sont divisés en direc-

tions principales. Par exemple, le Commissariat de l'industrie lourde comprend les directions « houille », « pétrole », « chimie », « électricité » et ainsi de suite... Ces directions sont chargées de la tutelle administrative et financière des « trusts » d'Etat, de la surveillance (y compris le droit de nomination et de révocation) du personnel des trusts et de la direction économique de ceux-ci en vue de leur faire atteindre les objectifs du Plan. Ces trusts sont des groupements d'entreprises comme dans notre économie. Ils ont un capital et un budget propre, la personnalité morale et la capacité contractuelle. Ils gèrent les entreprises qu'ils intègrent, mais en qualité de mandataires de l'Etat. Le président a des pouvoirs étendus et est responsable pénalement de sa gestion. Le trust achète des matières premières, de l'outillage et de la force motrice et vend sa production. Il obtient des crédits bancaires. Il verse ses bénéfices à l'Etat, sauf 24 % qu'il conserve à des fins d'autofinancement ou à des fins sociales. Les pertes sont laissées au bilan pour être couvertes par des bénéfices ultérieurs.

Dans le cadre du trust, l'entreprise est l'organe d'exécution. C'est une personne juridique avec capital, budget, et capacité contractuelle. Elle jouit de l'autonomie comptable et technique dans le cadre du Plan qu'elle contribue, pour sa part, tant à élaborer qu'à exécuter. Elle travaille sous le contrôle du trust.

Toute entreprise est dirigée par un Directeur général nommé par le trust et responsable pénalement. Il est assisté d'un directeur technique, d'un directeur du personnel, d'un directeur commercial, d'un directeur de la comptabilité et d'un directeur du Plan, tous responsables pénalement.

Les instructions du trust viennent sous la forme de « commandes à forfait » qui concrétisent les objectifs du Plan. Les prix sont prévus dans les contrats. Si l'entreprise produit à un prix inférieur, elle conserve une partie de la marge acquise pour réaliser ses investissements ou la consacrer à des fins sociales.

L'entreprise peut acheter ou vendre à des entreprises dépendant d'autres trusts, pourvu que l'opération soit conforme au plan et ne soit pas désapprouvée par les trusts intéressés.

Cette description à larges traits de la structure de l'éco-

nomie soviétique <sup>(1)</sup> nous permet de formuler une importante conclusion :

Le régime de l'entreprise, comme unité primaire de production, a été maintenu dans cette économie collective, sous des formes adaptées au système de planification, mais avec des traits qui rappellent bien sur le plan technique et fonctionnel, l'entreprise de l'Economie occidentale.

Puisque le régime soviétique, avant d'avoir retrouvé ce mode d'exploitation industrielle qui lui a permis de progresser économiquement, a essayé bien d'autres formules, il faut en conclure qu'une communauté d'hommes, hiérarchiquement organisée sous un chef responsable, et pourvue de moyens techniques, juridiques et financiers d'exécution, est la forme d'activité inhérente à toute économie évoluée, quels qu'en soient les principes et la structure générale.

L'entreprise acquiert ainsi son sens universel.

### **Les Conseils d'Entreprise (loi du 20 septembre 1948)**

L'évolution qui nous conduit à l'entreprise « communauté d'hommes » traduite en une *institution* ayant pour objet essentiel d'assurer une fonction économique et sociale, a eu en Belgique sa première expression juridique dans le chapitre de la loi du 20 septembre 1948 créant les Conseils d'entreprise.

Le terme « entreprise », déjà utilisé dans maints textes légaux, n'avait pas encore été défini : on le confondait avec la personne juridique ou avec le propriétaire de l'affaire. Ici il était nécessaire de bien déterminer l'unité économique, pour laquelle devait être constitué un Conseil d'entreprise. On définit l'entreprise comme « unité technique d'exploitation ». Cette définition utile dans ce seul cas, est inadéquate — faut-il le dire? — comme définition juridique de portée générale. Remarquons sans malice, parce que c'est évidemment un accident, que cette définition conviendrait admirablement à l'entreprise soviétique que nous avons décrite ci-avant.

Nous n'allons pas procéder à une analyse des dispositions

(<sup>1</sup>) A cet égard pour plus ample information, voir notamment : MOSSE, *L'Economie collectiviste*, Paris, 1939; — BETTELHEIM, *La Planification soviétique*, Paris, 1945; — ROTHSTEIN, *Man and Plan in the Soviet Society*, Londres, 1948.

de la loi, ce serait faire dériver notre exposé hors de son propos.

Qu'il suffise de dire, pour fixer la signification de ce texte, qu'il donne pour la première fois dans l'entreprise des droits statutaires au personnel. Droit d'avis, non seulement quant aux conditions de travail mais quant au rendement; droit d'information quant aux résultats d'exploitation et à la productivité de l'entreprise; aucun droit de gestion, sauf pour ce qui regarde les œuvres sociales. Pouvoir de fixer les dates de vacances et d'établir éventuellement le roulement du personnel. Il y a aussi la mission consistant à examiner les critères généraux à suivre en cas de licenciement et d'embauchage des travailleurs. En tout ceci, aucune trace de « cogestion ». Pour les uns, cette loi est un aboutissement auquel ils se résignent, pour les autres, ce n'est qu'une étape vers cette cogestion, voire vers la gestion exclusive par le personnel.

Nous ne ferons pas de prédiction. Mais ce que nous savons, c'est que cette loi offre une chance de faire de l'entreprise ce vers quoi elle chemine, c'est-à-dire une communauté d'hommes. Est-ce une duperie pour les chefs d'entreprises? Nous ne le pensons pas. La F. G. T. B. a proclamé suffisamment que son but ultime était de substituer au capitalisme un régime socialiste. Mais son porte-parole, M. Finet, a dit, dans un discours retentissant : « En réclamant l'établissement de relations organiques entre les employeurs et les travailleurs, nous déclarons implicitement accepter, ne fût-ce qu'à titre temporaire, le régime capitaliste de production et de distribution. » Une telle déclaration a bien plus de valeur que de fausses concessions ou un hypocrite silence de commande : elle signifie la collaboration possible pour atteindre des objectifs limités et précis. Les accords soi-disant définitifs entre tendances fondamentalement différentes sont toujours un leurre. Toute la population, les travailleurs et les chefs d'entreprises ont un intérêt primordial et commun à ce que l'application de la loi soit une réussite technique et améliore le rendement de l'Economie.

Les travailleurs y auraient prouvé leurs capacités économiques sans lesquelles la classe ouvrière ne pourra jamais sortir de sa dépendance, quelle que soit la nature du pouvoir politique.

Les chefs d'entreprise y auraient prouvé leurs capacités sociales et marqué un point décisif quant à la légitimité des pouvoirs que leur confèrent leurs fonctions économiques.

## Le nettoyage des peintures

Le point de vue de l'amateur

par S. SULZBERGER,

Professeur à l'Université de Bruxelles

Sur le plan pratique aussi bien que sur le plan théorique, le nettoyage et la restauration des peintures sont à l'ordre du jour. Tandis que les échanges de vue et les publications se multiplient, la mise en œuvre des méthodes nouvelles risque de faire tache d'huile. Aujourd'hui, le débat s'élargit à l'échelle internationale et, cependant que les spécialistes les plus qualifiés des deux continents cherchent à fixer les normes qui pourraient rallier l'accord unanime, les conservateurs de certains grands musées semblent saisis d'une hâte fébrile et se font un point d'honneur de montrer, dans des salles aménagées avec un soin parfait, des œuvres fraîchement nettoyées.

Parmi l'abondante littérature consacrée au sujet, les numéros 2 et 3 (vol. III, 1950) de la revue *Museum*, publiée par l'Unesco, forment certainement la contribution la plus remarquable (1). Il est particulièrement intéressant de noter que l'on y trouve exprimées des opinions divergentes et même diamétralement opposées. Animés par des convictions différentes, des hommes supérieurs cherchent à atteindre la vérité, mais leur formation et leur idéal ne sont pas les mêmes. Les uns croient à l'art et à la beauté; les autres ont foi dans la

(1) G. BRANDI, article de l'*Encyclopédie italienne* au mot « *Restauro* ». Appendice, II, Rome, 1949.

Numéro spécial de la revue *Alumni* consacré à l'Art et à la Science, Bruxelles, 1950, n° 3/4. Parmi les auteurs figurent, outre MM. Huyghe et Coremans, MM. Van Beselaere, Fierens, Stout. Signalons tout particulièrement un article du D<sup>r</sup> DESNEUX, *Un diagnostic dermatologique sur un tableau de Jean Van Eyck*, p. 377.



science. C'est pourquoi les solutions proposées ne permettent pas encore d'entrevoir la possibilité d'une entente.

*Le Problème du dévernissage des peintures anciennes et le Musée du Louvre* est admirablement posé par M. René Huyghe, problème capital puisque « ses incidences s'étendent à tous les aspects de la peinture ». Deux méthodes, deux conceptions s'affrontent, l'une « totalitaire », l'autre « nuancée ». C'est avec fermeté que le distingué Conservateur en chef proclame que le Louvre a choisi la méthode nuancée. Cette détermination est basée sur l'expérience : il est arrivé trop souvent qu'une restauration excessive enlève, en même temps que les vernis jaunés par le temps, ces couches de couleur légères, ces glacis transparents, dont, à toutes les époques, les maîtres ont fait usage pour parfaire leur œuvre et leur donner l'équilibre et l'harmonie définitive.

De nombreux exemples, fruits d'expériences récentes faites à l'atelier de restauration du Louvre, illustrent de façon probante ce point de vue modéré. De même que Rubens, Delacroix allait jusqu'à peindre sur le vernis et le grand artiste parle de ces reprises à propos de son chef-d'œuvre, les *Femmes d'Alger*, en exprimant ses craintes quant à la fragilité d'un tel procédé qui ne pourrait résister à un nettoyage : « Il faudrait seulement trouver un moyen de rendre le vernis de dessous inattaquable dans les opérations subséquentes de dévernissage. »

L'emploi de décapants entraîne des risques souvent imprévisibles et M. Huyghe, avec une probité dont tous lui sauront gré, révèle que, lors du dévernissage des *Pestiférés de Jaffa* par Gros, le travail, trop énergique au début avait détruit en partie le modelé du bras de l'une des figures de l'avant-plan. Il fallut recourir à d'autres procédés. « L'opposition de traitement et le résultat est frappant pour tout œil sensible. Certains peut-être ne le percevront pas. Il faut alors nous rappeler qu'en musique il est d'usage de prendre pour accordeurs ceux qui sont doués d'une oreille sensible aux différences de ton, même légères, et non ceux qui, faute de les détecter, les nient. »

Un autre argument doit nous faire réfléchir : il y aurait danger à vouloir rajeunir les œuvres anciennes pour les mettre au goût de notre époque; la peinture moderne nous ayant habitué aux couleurs tranchées, notre œil saisit plus difficilement les valeurs et la subtilité raffinée des nuances.

Après avoir montré les difficultés de la tâche, les responsabilités qu'elle entraîne, l'auteur termine par une véritable profession de foi : « Dans ce domaine, il est interdit, parce qu'il est irréparable, de se tromper; l'erreur par prudence réserve l'avenir sans le compromettre; l'erreur par présomption est définitive. *C'est pourquoi le Louvre a choisi la politique de prudence; c'est pourquoi aussi il la préconise...* Nous sommes persuadés que par son refus des expériences hasardeuses, elle est la seule compatible avec le respect des maîtres dont la création nous est confiée et que nous avons pour essentielle mission de préserver. »

La parole est ensuite à M. Cesare Brandi, directeur de l'Institut central de Restauration à Rome (*La Restauration de la « Pieta » de Sebastien del Piombo*, p. 212). A l'aide d'un exemple concret, le savant directeur illustre la méthode adoptée et mise en pratique par ses collaborateurs. Il s'agit d'une œuvre capitale, fortement détériorée et qui ne pouvait être traitée qu'avec la plus extrême prudence. L'état du tableau rendait l'emploi d'un dissolvant impossible, seule la térébenthine pouvait être utilisée dans cette opération délicate. Il fallut des soins longs et attentifs pour rendre au chef-d'œuvre toute sa signification et surtout, pour faire réapparaître un fond de paysage de toute beauté. Ce résultat magnifique, presque inespéré, est le fruit d'une longue patience; en effet, l'opération avait révélé la présence d'un vernis coloré et assez sombre, mis par le peintre lui-même pour adoucir et harmoniser les blancs. « Nous ne voulons pas nier, dit l'auteur, que tous ces vernis préparés avec du naphte ne se soient assombris avec le temps; mais il est non moins certain que ces vernis ne devaient pas être incolores à l'origine et qu'ils étaient recherchés pour cette espèce de voile d'ombre qu'ils faisaient tomber sur la peinture. Entre les deux maux, l'assombrissement actuel et la suppression radicale, il n'y a pas à douter que, pour l'histoire comme pour l'esthétique, le moindre soit le premier. Si l'on retire à un tableau du Corrège cette nuance imperceptible et éthérée qui paraît l'air même, dans l'espoir de retrouver la première couche de couleur posée par l'artiste afin d'obtenir l'effet voulu du glacis et du vernis, on détruit le Corrège dans l'œuvre même de son style. »

La lecture de ces deux articles ne peut manquer de faire

une forte impression; ils témoignent de vues concordantes quant au respect et à l'amour de l'œuvre d'art ainsi que d'une compréhension parfaite des nécessités réelles. Cette attitude, toute de droiture et de finesse, déplaît à ceux qui ont de bonnes raisons pour préférer des procédés moins avouables, et l'on ne s'étonne pas des attaques dirigées contre ces hautes autorités; deux articles publiés simultanément à Londres et à Munich ont, sur un ton assez déplaisant, critiqué l'un Brandi et l'autre la « méthode française » (1).

Revenant à *Museum*, nous constaterons que les autres études, plus courtes, plus scientifiques, expriment l'opinion adverse; s'étant fixé un but bien précis, celui de « rendre aux tableaux l'aspect qu'ils avaient lors de leur création », les auteurs ne semblent pas s'inquiéter des risques que comportent le nettoyage et la restauration. L'objectif principal étant de retrouver l'état primitif de l'œuvre, il ne faut pas craindre les moyens énergiques, il serait inadmissible que les spécialistes, les techniciens se laissent influencer par des critiques plus ou moins justifiées, émanant du public ou des artistes, critiques nuisibles puisque à la longue, elles pourraient entamer le prestige des conservateurs et jeter le discrédit sur la direction d'un musée.

Tour à tour M. A. van Schendel présente le « dévernissage radical » de la *Ronde de Nuit*, M. P. Coremans, qui se défie des opinions subjectives, assure que les méthodes physiques et chimiques permettront de concilier les avis nettement contradictoires et réaliseront l'entente souhaitable. Enfin, M. Murray Pease, directeur du Laboratoire technique du Metropolitan Museum, préconisant la conservation rationnelle, croit qu'il faut poursuivre le perfectionnement méthodique des résultats acquis et met son espoir dans l'Institut international pour la conservation des objets de musée dont le programme, élaboré en cinq points, comporte entre autre le fait de « définir et faire respecter certaines normes dans la pratique de la conservation ». L'angle de vue est avant tout technique et professionnel; il ne peut être tenu compte d'enquêtes ou de rapports

(1) N. MACLAREN and A. WERNER, *Some Factual Observations about Varnishes and Glazes* (*The Burlington Magazine*, July, 1950, p. 189); — K. WEHLTE, *Probleme der Gemäldeerhaltung* (*Zeitschr. für Kunstgeschichte*, Munich-Berlin, 1949, p. 90).

isolés d'un caractère non scientifique. Nous trouvons ici, poussée à l'extrême, la tendance qui répudie sans appel ce que l'auteur qualifie de méthodes empiriques; il croit révolue l'époque où la restauration dépendait de la virtuosité personnelle de l'exécutant et où l'on pouvait craindre des résultats incertains. Aujourd'hui grâce au laboratoire, à la surveillance du personnel technique, à un système de photographies et de fiches, les erreurs sont pratiquement impossibles.

Ces principes sont concrétisés dans l'important rapport Weaver établi par trois experts internationaux hautement qualifiés à propos des nettoyages faits à la National Gallery de Londres dont les résultats ont été présentés au public en 1947. Cet examen technique n'a pas été fait avant ou en cours de travail, mais porte sur un certain nombre de tableaux nettoyés, et cela, *après l'achèvement de l'opération!* La conclusion est favorable. « L'état des cinq tableaux qui ont fait l'objet d'un examen est tel que ces œuvres peuvent satisfaire aux critères les plus rigoureux en matière de nettoyage de peinture. » Or, parmi ces œuvres figure le *Chapeau de Paille* de Rubens, un chef-d'œuvre du maître, et les rapporteurs insistent : « D'après les normes en vigueur dans les galeries d'art ouvertes au public et dans les musées, il est indiscutable que ces cinq tableaux sont en parfait état. » Conclusions contre lesquelles s'élèvent les critiques et les historiens d'art dignes de ce nom, enclins plutôt à répéter l'exclamation douloureuse de M. Paul Fierens, conservateur en chef des Musées royaux de Belgique : « C'est un assassinat! »

\*  
\*\*

Nous voudrions, en quelques lignes, faire entendre la voix de celui auquel les « scientifiques » n'accordent nulle audience, parce que cet isolé, cet amateur qui passe parfois des heures devant les tableaux qu'il admire, ne saurait exprimer que son opinion personnelle et qu'elle ne peut être d'aucun poids dans la balance. Le spécialiste, convaincu de son infaillibilité, n'a que défiance pour celui qui se laisse entraîner à des jugements de sentiment.

Le visiteur qui ne connaît rien du fonctionnement interne de la grande administration que représente le musée, se con-

tente, lui, de voir et de juger les résultats. Son opinion n'est pas négligeable : perdu dans la foule anonyme, cet homme représente une force réelle, une vaste communauté dont les membres se recrutent dans le monde où fleurissent les arts; partout il compte des amis, des frères, connus ou inconnus; l'œuvre géniale qui fait battre son cœur plus vite a déjà provoqué la même émotion chez d'autres, dans le passé, et il faut que demain, elle fasse encore le bonheur des générations futures. Devant une œuvre abîmée, il sait, avec l'autorité que confère une longue habitude, que l'œuvre a perdu ses qualités essentielles. Le choc qu'il éprouve, et qu'il ressent dans ses fibres profondes, n'est pas du domaine purement sentimental comme on voudrait nous le faire croire; cette impression première, nette et tranchante comme un couperet, il peut fort bien en expliquer les causes et analyser en détail les dommages subis. Bien sûr, un repeint très habile peut lui échapper, mais il décèle le ton faux, il fait la part de ce qui est original et de ce qui a été ajouté. Guidé par un sens affiné, il devine la nature vraie de l'œuvre dénaturée, il compare mentalement aux images qui peuplent sa mémoire, recueillies dans les grands musées qui lui sont familiers; il a pour les arts une sensibilité particulière, faite de beaucoup d'acquis mais aussi d'une part précieuse d'intuition, d'inexplicable, de « je ne sais quoi ».

Cet amateur, qui a maintes fois éprouvé une rage impuissante devant ce qu'il appelle, lui aussi, des massacres, lira avec joie les pages si justes de MM. Huyghe et Brandi.

A Paris et Rome les plus hautes compétences ont fait entendre l'accent de la raison. La tâche la plus urgente est de consolider cette digue érigée contre la marée montante qui risque — au nom d'une objectivité aussi fausse qu'inhumaine — de provoquer les pires catastrophes. Souhaitons que triomphe, clairvoyante et lucide, la sagesse.

## BIBLIOGRAPHIE

### Religions égyptiennes

Plusieurs travaux de synthèse relatifs aux *Religions de l'ancienne Egypte* ayant vu le jour en ces dernières années, nous pensons faire œuvre utile en les signalant à l'attention des lecteurs soucieux de se tenir au courant d'une science essentielle à la connaissance des origines spirituelles du monde chrétien et occidental.

Citons tout d'abord, dans le tome I<sup>er</sup> de la collection « Mana », la *Religion égyptienne* de M. Jacques Vandier (1), conservateur en chef au Musée du Louvre. C'est à la fois un guide sûr et une synthèse magistrale de la matière traitée. Les profanes en égyptologie s'attacheront surtout aux chapitres d'« exposition » tandis que les spécialistes trouveront toujours à glaner dans les précieux appendices bibliographiques et critiques (« état des questions », etc.), dont M. Vandier a enrichi son ouvrage.

En outre, une *Introduction à l'histoire des religions*, suivie d'une *Bibliographie générale* du sujet, dues à M. René Dussaud, de l'Institut, font de ce tome I<sup>er</sup> de la collection « Mana », le livre par excellence de l'étudiant en religions (2).

Dans ses *Considérations sur les religions égyptiennes*, feu le professeur Gustave Jéquier, de l'Université de Neuchâtel (3), a livré, si l'on peut dire, ses « dernières pensées ». Cet ouvrage ayant toutefois paru après la mort du regretté savant, ne se présente peut-être pas avec les mêmes garanties que ses autres œuvres (4).

(1) Les Presses Universitaires, Paris, 1944. Cf. du même auteur *La Famine dans l'Egypte ancienne*, Le Caire, 1936.

(2) Détachons-en ce bel éloge de l'œuvre de Sir J. Frazer que certains esprits partisans voudraient aujourd'hui rabaisser : « L'œuvre de Sir J. Frazer occupe une place à part... Il a appliqué avec une rare maîtrise la méthode anthropologique qui étudie les mythes et les rites anciens en les comparant à des croyances encore vivantes. Il a développé la théorie du tabou, expliqué les rites d'initiation par la mise à mort rituelle suivie d'une renaissance, montré l'extraordinaire extension de la magie sympathique, ainsi appelée parce qu'elle agit sur les personnes et sur les choses en imitant l'acte qu'on veut provoquer ou en traitant la partie pour le tout. » (Cf. aussi à ce sujet V. LAROCK, *La Pensée mythique*, Bruxelles, 1942, *passim*.)

(3) La Baconnière, Neuchâtel, 1946. L'on feuillettera en revanche avec le plus grand profit ses *Temples memphites et thébains*, Paris, 2 vol., 1914-1921.

(4) Une adhésion sans réserve aux thèses du professeur H. Kees, de Göttingen, lesquelles rajeunissent audacieusement de plusieurs millénaires les origines de la religion solaire dans la vallée du Nil, ne nous semble pas en effet, des plus recommandables. (Cf. nos critiques de détails dans *Phoibos*, Bruxelles, 1949-1950.) (Sous presse.)

En revanche, *La Vie religieuse dans l'ancienne Egypte* par M. Jean Sainte Fare-Garnot, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris (1), nous paraît être le modèle du genre. Sans verser dans la vulgarisation superficielle, la plume élégante et précise de l'auteur sait se mettre à la portée de chacun et fait de ce petit livre une réussite exceptionnelle. Nous possédons enfin grâce à lui, une parfaite introduction à une discipline qui, tout au moins dans les débuts, rebutait souvent les profanes.

Nous ne ferons pas le même éloge des *Religions de l'Egypte* de M. André Baruck (2), professeur au scolasticat salésien de Lyon, dont l'information est le plus souvent de deuxième, sinon même de troisième main. Méditons néanmoins ce que dit le professeur Maurice Alliot, de l'Université de Lyon, dans la belle préface qu'il a consenti à lui accorder : « Plus on entre au contact des témoignages de l'Egypte... plus on voit vivre son esprit au sens le plus large, dans ce que nous sommes nous-mêmes, au bout de l'immense tradition dont elle est la source. »

Avec *La Religion égyptienne dans ses grandes lignes* (3) de M. le professeur Etienne Drioton, directeur général du Service des Antiquités de l'Egypte, nous nous retrouvons sur les sommets de l'érudition hiéroglyphique. Qui donc a dit que pour bien vulgariser une science, il fallait pouvoir la dominer ? C'est précisément le cas du professeur Drioton qu'un contact journalier avec les monuments de l'Egypte éternelle a familiarisé intimement avec le génie égyptien. Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ici ses conclusions (p. 33) ; l'on verra qu'elles sont toujours de saison, malgré les nombreux millénaires qui nous séparent de ces lointaines origines.

« Ce respect absolu de la tradition qui a arrêté dans son développement la pensée religieuse égyptienne et l'a maintenue dans une impasse, n'était en somme que la méthode caractéristique du vieux cycle de la civilisation préhistorique auquel tant d'autres indices démontrent que la civilisation égyptienne a appartenu. »

(1) Les Presses Universitaires, Paris, 1948. Cf. du même auteur *L'Appel aux vivants dans les textes funéraires égyptiens*, Paris, 1938. Le résumé des mystères d'Osiris (pp. 48 et sq. de la *Vie religieuse*), est le meilleur qui, à notre connaissance, ait paru sur cette question depuis la publication du célèbre article de H. JUNKER, *Die Osirisreligion...*, Milan, 1926. (L'absence d'un index général à la fin du volume n'en est que plus regrettable !) C'est aussi à M. Sainte Fare-Garnot que l'on doit la précieuse *Bibliographie des religions de l'Egypte* dans la *Revue de l'Histoire des Religions* (en cours de publication).

(2) Edition Catholicité, Lille, 1940. L'on ne peut manquer de lire également du Professeur Alliot l'article tout récent qu'il vient de publier sur le culte d'Horus à Edfou (in *Revue de l'Histoire des Religions*, 1950, n° 1, pp. 58 et sq.). On y constatera que, contrairement à l'opinion précédemment reçue, les « repas communiels » existaient bel et bien dans l'ancien culte pharaonique. (Résumé d'une thèse monumentale présentée pour le doctorat es lettres.)

(3) Edition de la Revue du Caire, Le Caire, 1945. Cf. aussi son *Monothéisme de l'Ancienne Egypte*, Le Caire (*Cahiers d'Histoire égyptienne*, 1949) ; l'on y verra que le dieu Amon, tout comme Jahweh, inflige la mort à celui qui « prononcerait son nom mystérieux » (p. 166). (De là, selon nous, l'existence de « bons noms », c'est-à-dire de noms inoffensifs pour les hommes portant des noms théophores ou chargés de potentiel magique. Ex. : *Meri* pour *Merikara*, etc.)

L'on pourrait aussi se demander peut-être si « *Ba-dernedj* » (p. 164) n'est pas une simple allusion à la fusion de Ra et d'Osiris dont il est question notamment au *Totenbuch*, XVII, 52-54.

Aux lecteurs qui souhaitent à juste titre, qu'un exposé d'histoire — fût-elle religieuse — s'accompagne d'une illustration adéquate, nous ne saurions trop recommander *Les Religions égyptiennes* de M<sup>me</sup> Christiane Noblecourt-Desroches, conservatrice au Musée du Louvre (1). M<sup>me</sup> Noblecourt, étant à la fois archéologue des plus averties et philologue distinguée (2), se trouvait particulièrement indiquée pour faire un choix compétent et judicieux dans la masse énorme des statues, bas-reliefs, peintures, etc. de dieux et de déesses que nous a légués la terre des Pharaons. L'on sortira de son brillant exposé aussi instruit que ravi, car la qualité de ses photographies et de certaines planches en couleurs, en fait, en même temps, un régal pour les yeux.

Il importe de souligner aussi l'intérêt particulier que présente une étude d'un maître admirable, feu M. Raymond Weill, de la Sorbonne, étude intitulée *Ceux qui n'avaient pas de tombeau* (3). Comme elle a quasiment passé inaperçue à l'époque, que l'on nous permette de reproduire ici un long extrait de ses conclusions.

« L'on arrive assez bien à se rendre compte des premiers mobiles et de l'initiale élaboration des idées et des choses, en partant de cette observation fondamentale, à savoir qu'antérieurement aux temps pharaoniques, les conditions de la sépulture pour la foule avaient été extrêmement différentes de ce que les temps classiques nous font voir. En condition générale, dans le village préhistorique que l'on connaît bien aujourd'hui, chaque homme avait son tombeau, sa petite chambre construite en cercueil, ou son humble fosse, sans revêtement, dans le sable, dans laquelle il était disposé suivant des usages exactement observés, avec ses objets, ses armes, et tout ce qui était nécessaire pour l'autre existence, où il était entré. Ce régime des origines lointaines — innombrables et denses cimetières échelonnés depuis la fin du néolithique au long des périodes d'enrichissement et de lente organisation de la première civilisation, celle des chasseurs et pêcheurs du grand marais nilotique, puis de la deuxième civilisation, celle de la culture et de l'élevage — persiste encore certainement aux temps subséquents du protohistorique, au prépharaonique, lorsque des villes sont nées, et des royautes instaurées, des confédérations et des principautés, de plus en plus étendues, en voie de consolidation sur le territoire de l'Égypte future. C'est plus tard seulement, sous le régime pharaonique qu'il apparaît que pour la grande foule des humains, la jouissance, l'usage et la nécessité du tombeau, sont arrivés à sortir de l'habitude, comme si la nouvelle organisation de l'Égypte unifiée dans l'incomparable éclat de la toute-puissance et de la richesse de ses maîtres, avait entraîné la plus surprenante déchéance de la valeur et de la dignité de l'individu : celui qui ne participe point à la splendeur royale (4). »

Parmi les œuvres récentes, il en est plusieurs qui, sans être des exposés généraux de la religion égyptienne, n'en sont pas moins des

(1) Dans *Histoire générale des religions*, t. 1<sup>er</sup>, Paris, 1948, pp. 203 et sq. Cf. du même auteur *Le Style égyptien* (Paris, 1946) très suggestif également au point de vue de la religion et du culte.

(2) Sa *Grammaire du tombeau de Petosiris* (tombeau découvert par M. Gustave Lefebvre), en fournira bientôt un témoignage éloquent.

(3) Extrait de la *Revue de l'Histoire des Religions*, 1938, pp. 5 et sq.

(4) Il y aurait lieu toutefois de lire également l'exposé d'un point de vue différent in J. PIRENNE, *Histoire des institutions et du droit privé de l'ancienne Égypte*, t. 1<sup>er</sup>, ch. XVIII. Bruxelles. 1935.



plus utiles — sinon même indispensables — à consulter par les curieux du « phénomène religieux ».

Citons d'abord (dans le domaine de la haute vulgarisation) :

*Visions de l'Égypte ancienne*, de M. Jean Capart <sup>(1)</sup>, à qui l'égyptologie belge doit tant, pour ne pas dire tout. Le chapitre intitulé *La mythologie amusante* divertira les jeunes au même titre qu'un conte fantastique. Souhaitons, en tout cas, que sa lecture suscite parmi eux quelques nécessaires vocations et en détourne un certain nombre de la voie funeste des techniques desséchantes. Se douterait-on, par exemple, que le conte d'Isis et de Ra, dont il est question page 58, trouve son parallèle — peut-être même son écho — dans la mythologie japonaise <sup>(2)</sup> ?

Et ensuite : *Les Textes des cercueils du moyen empire égyptien* de M. Louis Speleers, professeur à l'Université de Gand.

Ainsi qu'il l'avait fait déjà pour les textes des Pyramides, l'auteur ne craint pas de nous en donner une traduction intégrale — sans doute provisoire mais néanmoins des plus méritoires, — qui rend d'autant plus de services qu'elle s'accompagne de tables alphabétiques et de répertoires onomastiques sans cesse consultés par les spécialistes <sup>(3)</sup>.

*Les Romains et Contes égyptiens* de M. Gustave Lefebvre <sup>(4)</sup>, de l'Institut, — l'éminent rénovateur de la grammaire égyptienne, — dont on a pu dire, avec raison, qu'il avait également renouvelé l'étude du folklore religieux par son commentaire des contes en question.

*La Vie quotidienne en Égypte au temps des Ramsès* <sup>(5)</sup>, par M. Pierre Montet, le célèbre fouilleur de Tanis, professeur au Collège de France. L'on en retiendra surtout ici les chapitres XI et XII, à savoir *L'activité dans les Temples* et les *Funérailles*, en raison précisément de leur importance magico-religieuse.

*Les Obélisques* (volume 91 du Catalogue général du Musée du Caire), de M. Charles Kuentz, le si savant et distingué directeur de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire <sup>(6)</sup>.

*Le Catalogue des statues et statuettes égyptiennes du Musée Ny Carlsberg* <sup>(7)</sup> de M. Otto Koefoed Petersen, l'érudit conservateur d'une glyptothèque fameuse. Cette œuvre s'agrémente elle aussi d'une série

<sup>(1)</sup> Bruxelles, 1940. Dans le même esprit ont été écrits *La Beauté égyptienne*, *ibid.*, 1942; *Le Message de la vieille Égypte*, *ibid.*, 1941 et *Je lis les hiéroglyphes*, *ibid.*, 1946, qui mêlent, a-t-on pu dire « le charme à la science ».

<sup>(2)</sup> Cf. notamment dans les *Mélanges F. Cumont*, Bruxelles, 1936 (pp. 819 et sq.), ce que dit M. J. LEVY d'Hathor, *Baubo et Uzume*.

<sup>(3)</sup> Bruxelles, 1941. Cf. du même auteur un aperçu sur l'Égypte dans le supplément au *Dictionnaire de la Bible* de VICOUREUX, II, pp. 756 et sq., Paris, 1932. L'on ne pourrait plus toutefois défendre la thèse selon laquelle le roi, de son vivant, n'aurait pas été l'objet d'un culte (cf. à présent L. A. СЕРГИСТОВИЧ, *La salle V du temple de Sethi I* (B. I. A. O., 1950, pp. 117 et sq.).

<sup>(4)</sup> Paris, 1949. (Cf. au point de vue mythologique, les contes nos III, V, VI, X, XI et XVI. L'on ne saurait trop recommander également, au point de vue de l'histoire de la religion comme à celui de l'histoire de l'art, son *Tombeau de Petosiris*, 3 vol., Le Caire, 1923-1924.)

<sup>(5)</sup> Paris, 1946. Cf. du même auteur *Tanis*, Paris, 1942, et *Le Drame d'Avaris*, Paris, 1941, qui se lisent comme des romans.

<sup>(6)</sup> Le Caire, 1932; cf. aussi sa *Bataille de Kadesh*, Le Caire, 1928 (pour les spécialistes).

<sup>(7)</sup> Copenhague, 1950; cf. également parmi de nombreux travaux *Les Stèles égyptiennes*, Copenhague, 1948 et *Les nègres dans les monuments égyptiens* (résumé d'une conférence du même auteur).

de planches hors de pair qui seront sans doute une révélation pour la plupart des lecteurs.

Signalons ici de M. Georges Posener, le grand spécialiste de l'hébréique à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris, *Princes et Pays d'Asie et de Nubie* (1), avec un avant-propos de Jean Capart dont la portée dépasse considérablement le sujet traité (2).

De M. Michel Malinine, l'un des deux ou trois meilleurs démotisants de l'heure actuelle, *Le Surnom de Tryphon* (3) qui intéressera tout particulièrement les curieux toujours plus nombreux de la basse époque.

De M<sup>me</sup> Doresse-Guentch-Ogloueff, attachée au Musée du Louvre, une pénétrante étude sur l'*Astarté syrienne et le « Ded » d'Osiris* (4), dont il résulte, semble-t-il qu'à Byblos, le pilier osirien aurait été confondu avec le sapin du dieu Khay-Taou (5).

De M. J.-Jacques Clère, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes, pour qui les textes les plus obscurs n'ont guère de secrets ses *Monuments inédits des Serviteurs de la Place de Vérité* (6).

De M. A. Varille le brillant théoricien des « pierres de remploi » dans les fondations des temples : *A propos des pyramides de Snefrou* (Le Caire, 1947) et *Karnak* (Le Caire, 1943).

Enfin, *last not least*, de M. Pierre Lacau, de l'Institut, l'impeccable philologue, doyen des égyptologues français, ancien professeur au Collège de France, et ex-directeur général du Service des Antiquités de l'Egypte, *Les Statues guérisseuses* (7), qui nous prouvent que dans l'ancienne Egypte (comme dans notre moyen âge), l'on s'incorporait les

(1) Bruxelles, 1940, cf. aussi sa *Première domination perse en Egypte*, Le Caire, 1936.

(2) Citons-en un passage particulièrement suggestif : « Le rite magique pratiqué sur des figurines était d'un usage courant dans les temples jusqu'aux derniers jours de la civilisation égyptienne. Pour aider le dieu que l'on vénère à remporter la victoire sur son ennemi éternel, on façonne une figurine de cire ou d'argile sur laquelle on écrit le nom du Maudit. Cette figurine, on la piétine, on la perce, on la coupe, on la jette au feu, et chaque geste a, pourrait-on dire, son retentissement dans l'au-delà » (p. 6). Ne se croirait-on pas dans une de ces officines charlatanesques qui se rencontrent dans nos grandes villes ?

(3) *A propos de Ptolémée Evergète I*, dans la *Revue de Philologie*, 1943, pp. 157 et sq. Cf. aussi ses *Documents juridiques égyptiens*, en collaboration avec J. PIRENNE, M. STRACMANS et B. VAN DE WALLE (sous presse). Quiconque s'intéresse à la basse époque se doit de connaître en outre les travaux de deux jeunes savants qui laissent prévoir un exceptionnel avenir : MM. J. LECLANT (*Per Africae sitientia*, B. I. O., 1950, pp. 193 et sq.) et J. TONDRIAU (*La Tryphé, philosophie royale ptolémaïque*, R. E. A., 1948) pour ne citer que ces deux écrits de leurs plumes déjà si expertes.

(4) Dans la *Revue d'Égyptologie*, 1933, pp. 197 et sq.

(5) Il n'en est pas moins vrai que, primitivement, le « Ded » était un emblème sethien, comme le prouve entre autres, sa présence dans la barque solaire, précisément sous la garde du dieu Seth ! Cf. du même auteur *Noms propres imprécatoires* (G. I. O., XIX, pp. 139 et sq.).

(6) Dans le B. I. F., 1929. On lui doit entre autres une étude des plus attachantes sur les *Acrostiches et mots croisés des anciens Egyptiens* in *Chroniques d'Égypte*, 1938.

(7) In *Monuments Piot*, 1921-1922, pp. 189 et sq.; cf. aussi du même auteur *Le nom propre Pakhetemhet* (*Mélanges Maspéro*, I, pp. 929 et sq.), où l'on trouvera un nouvel argument en faveur de la thèse qui voit dans le Ka égyptien le prototype de l'« ange gardien » chrétien (p. 935).

vertus curatives d'une image sacrée en buvant de l'eau qui l'avait préalablement ondoyée!...

Passons à quelques travaux en langue néerlandaise.

En publiant *De Godsdienst der Egyptenaren* (1), le professeur Jean Vergote a démontré qu'il n'excellait pas seulement dans le domaine de la Papyrologie (2) et de la Phonétique chamito-sémitique (3), mais que l'histoire de l'ancienne religion égyptienne, lui était tout aussi familière. Que voilà en effet, synthèse bien conçue! Ni trop développée, ni trop restreinte (54 pages environ), elle ne laisse dans l'ombre rien d'essentiel et évite tout développement superflu.

Que M. Vergote me permette toutefois de faire ici une modeste observation : il aime, en effet, mettre l'accent sur le fait qu'à son avis, la survie de l'âme humaine chez les Egyptiens ne dépendait pas du culte, ni des offrandes funéraires, mais que cette survie était pour ainsi dire un article de foi inhérent au crédo de l'époque (4). Cette opinion est sans doute valable pour quelques-unes des âmes dont était censé se composer le complexe humain (notamment pour le *Ba* ou le *Akh*, ces « âmes-oiseaux », comme on les appelle parfois (5), mais il nous semble que le *Ka* (cette force vitale réincarnée dans les statues en vertu de certains rites *ad hoc*), n'aurait pu se survivre sans l'appoint des aliments d'offrandes, les mêmes précisément qui entretenaient la vie dans le corps de chair durant le séjour sur la terre.

Il serait à souhaiter que tout homme instruit prit connaissance de la *Zegepraal van het licht* du professeur Adriaan De Buck (6), l'actuel chef de file de l'illustre Ecole de Leiden (7). Il y constatera que la plupart des mythes égyptiens possédaient une contrepartie céleste synthétisée en quelque sorte dans la doctrine de la résurrection et de la vie éter-

(1) Utrecht, 1948-1949.

(2) Cf. notamment son *Papyrologische Handboek* (en collaboration avec W. PEREMANS), et son *Grec biblique*, dans le Supplément au *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux, III, col. 1320...

(3) Cf. principalement sa *Phonétique historique de l'égyptien*, Louvain, 1945, et sa nouvelle *Grammaire copte* (sous presse).

(4) Cf. l'étude de M. R. Weill citée précédemment.

(5) Ou plus exactement, « capables de s'incarner (tout au moins dans l'oiseau-ba) et de s'envoler du tombeau ».

(6) Amsterdam, 1930. Tout honnête homme fera également l'acquisition de Dr A. DE BUCK : *Egyptische Godsdienst*, Amsterdam, s. d., et *De Godsdienstige Opraving van den slaap...* (Leiden, 1939), d'où il ressort qu'en principe, la conception de la mort bienheureuse s'est confondue en Egypte — et plus tard, en Grèce — avec celle d'un sommeil passager. (L'on pourrait aussi en rapprocher la légende de la dormition de Marie, celle des Sept dormants, ou encore le récit évangélique de la résurrection de Lazare. Durant le sommeil, en effet, l'âme est censée se retremper et se purifier dans l'eau divine primordiale. (Compar. I, Cor. 6, 11; Coloss. 2, 12 et 3, 9; Rom., 6, 3-5; Gal 3, 27 et surtout JUSTIN : *Apol.* 3, 4 et 12), gage du réveil baptismal et de la résurrection.) Compar. ce qu'en dit aussi J. ZANDEE in *De Hymnen aan Amon...*, p. 137, Leiden, 1948.

(7) L'on peut répéter, concernant l'Ecole hiéroglyphique de l'université de Leiden, ce que l'on a dit de l'Ecole exégétique et néo-testamentaire de ce grand foyer, à savoir qu'elle représente en quelque sorte l'« aile marchante des progrès de l'exégèse ». Concernant cette Ecole dont van Manen et van den Berghe-van Eysinga sont les plus éminents représentants au xx<sup>e</sup> siècle, cf. P. L. COUCHOUX, *Théophile ou l'Etudiant en religion*, Paris, s. d., pp. 43 et sq. (En dernier lieu, le professeur Van den Berghe enseignait toutefois à l'Université d'Utrecht.)

nelle qui en a transmis les enseignements (1) à l'époque classique (2), jusqu'à nous.

De portée plus générale, peut-être, est *De Godsdienst van het oude Egypte*, par le D<sup>r</sup> Gérard van der Leeuw (3).

Agrémentée de 71 figures ou planches particulièrement évocatrices, cette petite histoire de la religion égyptienne, est en quelque sorte, construite sur le roc. Ne tenant compte d'aucune théorie qui ne serait pas solidement étayée par un texte incontestable (4), elle est, peut-on dire, une de ces œuvres que les Anglais nomment « thoroughly reliable », tant est sûre la science de l'auteur et rigoureuse sa méthode critique (5).

Avec *De Overwinning op den dood*, du D<sup>r</sup> C. J. Bleeker (6), nous assistons de nouveau, comme le suggère le titre, au triomphe de l'homme sur la mort, selon l'enseignement initiatique conçu par les sages de la vallée du Nil. Nul n'ignore que les « religions de salut » et les « mystères d'immortalité », ressortissant à notre « cycle culturel » sont essentiellement originaires d'Égypte. C'est dire que le petit ouvrage du D<sup>r</sup> Bleeker sera lu d'une haleine par tous ceux qui ont encore à cœur la « primauté du spirituel » (7).

D'autres ouvrages ou études en langue néerlandaise, sans être précisément des histoires de la religion égyptienne, présentent de nouveau au point de vue hiéroglyphique, un grand intérêt.

Signalons entre autres :

Du professeur W. B. Kristensen, *Versamelde bijdragen tot de kennis der antieke godsdiensten* (8), où le vénérable doyen de nos études dans les Pays-Bas a réuni un certain nombre de ses savants mémoires publiés entre les deux guerres dans les *Verlagen* et *Mededeelingen* de l'Académie d'Amsterdam. La plus attachante en est peut-être la première intitulée *De Egyptische Sfinx*, pp. 15 et sq.

Qui douterait encore que la légende d'Œdipe ait une origine égyptienne n'aurait qu'à lire (p. 61) comment la fameuse « énigme » n'est sans doute qu'une transposition hellénique des métamorphoses d'Harmachis-Chepera-Re-Tum (9).

(1) Cf. aussi ce qu'en disent M. STRACMANS et G. LIBON, in *Latomus*, 1947, pp. 3 et sq. et plus récemment J. Ph. LAUER : *Le problème des pyramides*, Paris, 1948, pp. 202 et sq.

(2) Cf., page 33, la plus ancienne figuration de la « Porte du Ciel », dont la Litanie de Lorette a conservé comme on sait le souvenir.

(3) Den Haag, 1944. Cf. du même auteur : *Wegen en Grenzen*, Amsterdam, 1932, dont on attend toujours une traduction française...

(4) La planche III nous montre le défunt tenant dans ses bras l'oiseau à tête humaine incorporant son souffle, autrement dit l'âme *Ba*, qui correspond au « pneuma » des Grecs, tandis que la « khaïbit » correspond à leur « skia », et le *Akh* à l'« animus » des Latins. On sait que l'oiseau-ba est aussi à l'origine du type primitif de la Sirène. Cf. in PAULY-WISSOWA, t. II. 3. 1, col. 288 et sq.

(5) Cf. aussi ses *Godsdiensten der wereld*, Amsterdam, s. d.

(6) Den Haag, 1942. La thèse de l'auteur traitait de la signification de la déesse Maat (*De Beteekenis van de godin Maat*, Leiden, 1930), où l'on notera un intéressant rapprochement avec Thémis (p. 83).

(7) Si les figurines de la planche I remontent bien, par leur type, à quelque figuration du dieu Min, n'admet-on pas d'ordinaire qu'elles ont été considérées à cette époque tardive comme des représentations d'Osiris? (Osiris-Min?)

(8) Amsterdam, 1947.

(9) Concernant l'« *Ark van Jahwe* » (pp. 169 et sq.), il y aurait lieu, pensons-nous, de faire entrer également en ligne de compte les considérations

Du Dr H. A. Blok, *De Beide Volksverhalen van Papyrus Harris 500, verso* (1) offre une édition critique et exhaustive de deux contes égyptiens des plus attachants, à savoir : *Le Prince ensorcelé* (2), et *La Prise de Joppé*. Ce dernier nous fournit même le premier exemple connu d'une ruse de guerre rappelant l'épisode du Cheval de Troie (3) !

Du Dr W. D. Van Wijngaarden, conservateur du Musée égyptien de Leiden, *Het Boek der Wijsheid van Amenemope* (4), dont plusieurs passages ont été rapprochés avec raison de l'une ou l'autre stique et péricope des Psaumes et Proverbes bibliques...

Du Dr B. H. Stricker, *De Lijkpapyrus van Pensaos* (5), étude qui restera vraisemblablement l'œuvre fondamentale sur le *Livre des Respirations*, dernier avatar du *Livre des Morts*, ce « Baedeker de l'autre monde », devenu à présent une sorte de « passeport » comme l'appelait avec humour M. Jean Capart. (Il est dit « des Respirations », en vertu de son pouvoir magique de restituer au défunt les « souffles de vie » dont la mort l'avait privé; cela, en vue de lui permettre notamment de « sortir au jour » avec le soleil et de connaître ainsi la vie éternelle et la résurrection.)

Citons enfin un modèle de monographie royale : le *Ramsès III* du Dr J. M. A. Janssen (6), l'éditeur de la bibliographie annuelle de l'égyptologie, cet indispensable instrument de travail, que le spécialiste garde toujours sous la main.

Qu'il nous soit permis d'ajouter toutefois que dans cet ouvrage, M. l'abbé Janssen croit pouvoir attribuer la décadence qui s'affirme

émises par G. A. WAINWRIGHT dans sa géniale *Sky religion in Egypt*, de même que ses articles sur Amon et le fer météorique. (Si l'arche était censée foudroyer les imprudents qui y portaient la main sans précautions préalables, ne serait-ce pas précisément pour la raison qu'elle renfermait à l'origine quelque météorite ferreuse provenant des résidus d'un holoïde confondu avec la foudre?)

Cf. aussi son *Jacob's Bethel*, in *Quarterly Statement Palestine Exploration Fund*, janvier 1934.

(1) *Leiden Bull.*, 1925; cf. du même auteur *Zur Altaegyptischen Vorstellung der Himmelsleiter* (A. O., 1924), qui nous montre comment le Roi et les dieux pouvaient gagner la porte du ciel au moyen d'une échelle mystique. (A rapprocher des idées de A. Parrot sur la Zigurat et Babel [*Babel = porte du dieu*].)

(2) Ou « prédestiné ».

(3) Cf. aussi Gustave LEPEVRE, *Romans et Contes égyptiens*, pp. 114 et 125.

(4) Santpoort, 1930. On lira également avec intérêt son *Monothéisme van Amenhotep IV* (O. M. R. L., 1927).

(5) Extrait de *Oudheidkundige Mededeelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, 1942. Citons encore du même *La Prison de Joseph* (A. O., 1942), dont les conclusions méritent de retenir particulièrement l'attention : « Les traités alchimiques de l'Antiquité, écrit l'auteur, désignent tous comme premier lieu où l'alchimie fut pratiquée le Temple de Memphis; jusqu'ici on a toujours entendu le Temple de Ptah. A la lumière de données nouvelles, je me demande maintenant si cela est bien exact. Nous entendons très peu parler du Temple de Ptah à l'époque gréco-romaine, et l'on peut supposer qu'il est tombé très tôt en désuétude. N'est-il pas beaucoup plus vraisemblable que, parlant du Temple de Memphis, on ait voulu désigner le Temple d'Esculape? » (Il faut comprendre le temple d'Imhotep, le Premier-Ministre divinisé du Roi Zoser, datant de la III<sup>e</sup> dynastie.)

(6) Leiden, 1948. Cf. aussi du même auteur *De Traditioneel Egyptische Autobiographie*, 2 vol., Leiden, 1946, « répertoire » précieux pour l'homme de métier, mais non point « lecture » à conseiller aux profanes.

sous la XX<sup>e</sup> dynastie à l'apparition du fer en Asie occidentale; de là, pense-t-il, un accroissement de puissance pour les Asiatiques qui en firent usage premiers, et un amoindrissement du potentiel égyptien. Sans doute, ce facteur a-t-il pu jouer un certain rôle dans les revers asiatiques de Ramsès III, mais comment expliquer dans ce cas ses succès dans le Delta contre ces mêmes Asiatiques? Seuls les empiétements et les enrichissements insensés du clergé ammonien nous paraissent pouvoir expliquer logiquement l'appauvrissement et l'affaiblissement de l'Etat pharaonique à ce moment de l'histoire. Qu'on relise, pour s'en convaincre, ce qu'en dit entre autres M. Jacques Pirenne dans sa belle synthèse intitulée *Les Trois Cycles de l'histoire juridique et sociale de l'ancienne Egypte* (1).

*Nil novi sub sole*, sera-t-on tenté d'ajouter après cette lecture (2).

Telles sont les publications sur l'histoire des religions égyptiennes dont s'est enrichi en ces derniers temps le Séminaire d'Égyptologie de l'U. L. B. Faut-il ajouter qu'elles sont à la disposition de tous les étudiants et particulièrement de ceux qui, de moins en moins nombreux hélas! — s'intéressent encore aux civilisations disparues et aux précieuses leçons que peut y puiser notre époque désaxée (3).

M. STRACMANS,

*Directeur du Séminaire d'Égyptologie  
de l'U. L. B.*

H. G. MOULTON, *Controlling Factors in Economic Development*, The Brookings Institution, Washington, D. C., 1949, 397 pages.

L'ouvrage sous revue est, en quelque sorte, la synthèse des études et des publications faites par M. Moulton et ses collaborateurs depuis trois décades environ. M. Moulton fut un pionnier dans plusieurs domaines de la recherche économique. Il a été un des premiers, parmi les économistes contemporains à dégager — dès 1917! — l'importance du crédit dans l'organisation économique moderne et à montrer le rôle joué par les banques dans le financement des entreprises. Lui et ses collaborateurs ont montré — avant Keynes — qu'outre les dépressions cycliques les économies modernes peuvent souffrir d'un sous-emploi permanent. Ce sont surtout les travaux de M. Moulton et de ses collaborateurs traitant de cette question qui eurent un grand retentissement aux Etats-Unis. Il ressort de ces études qu'entre 1900 et 1929, les Etats-Unis n'ont presque jamais vu les forces productives du pays utilisées d'une manière intégrale. Tenant compte de la main-d'œuvre dispo-

(1) *Etudes d'Histoire dédiées à la mémoire d'Henri Pirenne*, pp. 229 et sq., Bruxelles, 1937, d'après les textes étudiés principalement par Gustave LEFEBVRE, dans son *Histoire des Grands prêtres d'Amon*, Paris, 1929, 2 vol.

(2) L'on eût aimé pouvoir citer également l'une ou l'autre étude récente du Dr G. J. THIERRY dont la thèse *De Religieuse Beteekenis van het Egyptische Koningschap* (Leiden, 1913), a fait époque dans notre discipline.

(3) Que l'on nous permette de réserver pour un second article les publications en langue étrangère, que, faute de place, nous n'avons pu signaler présentement.

nible, de l'outillage, des matières premières. etc., ils ont calculé qu'en moyenne 20 % des forces productives restaient inutilisées. Certains économistes ont critiqué et les méthodes d'analyse et les résultats obtenus. Il semble bien cependant, en présence des témoignages et des chiffres cités que le fait même du sous-emploi des forces productives ne peut être nié, quelle qu'en fût la proportion exacte.

L'ouvrage dont nous rendons compte, sans être vraiment un livre de vulgarisation est cependant accessible au « lecteur cultivé moyen », comme d'ailleurs toutes les publications de la Brookings Institution. Toutefois il sera lu avec intérêt même par les économistes professionnels, parce qu'il reflète l'état des esprits de certains milieux économiques américains.

En effet, M. Moulton est considéré comme conservateur par la plupart des économistes américains de la jeune génération, par les radicaux (là-bas on dirait plutôt les « libéraux ») tout aussi bien que par les keynésiens. Ces deux étiquettes se confondent d'ailleurs le plus souvent. Or, nous allons voir ce qu'il faut penser de ce « conservatisme ».

Le livre de M. Moulton contient d'abord une analyse serrée des facteurs qui ont favorisé le « développement » économique moderne. On y trouve un exposé sommaire, mais très intéressant, des progrès de la science et de la technologie au XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'un examen des changements survenus dans l'organisation économique : sociétés anonymes, crédit bancaire, stabilité monétaire, etc.

Nous y trouvons ensuite une étude des dépressions économiques et du sous-emploi chronique des forces productives auquel nous faisons allusion plus haut, ainsi qu'une analyse du rôle de l'épargne et de la consommation. On lira notamment avec profit les passages où l'auteur montre qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux et que, dans le passé, les périodes d'investissements élevés étaient en même temps des époques de dépenses excessives, c'est-à-dire de forte consommation.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'avenir, aux possibilités futures. Celles-ci apparaissent presque illimitées, à condition d'éliminer les facteurs qui retardent le progrès, c'est-à-dire, avant tout, les dépressions cycliques et le sous-emploi chronique des forces productives.

Concernant les dépressions, M. Moulton se refuse d'en voir l'explication dans une seule cause. Il les considère avant tout comme des ruptures d'équilibre qui peuvent être provoquées par des causes diverses, tantôt l'une, tantôt l'autre. S'il est vrai qu'il n'y a pas une cause, il y a cependant, nous semble-t-il, des facteurs prépondérants et plus ou moins constants. Mais ce n'est pas le moment de discuter cette question. Au surplus, il faut souligner qu'en somme M. Moulton reconnaît tout de même un facteur fondamental parmi les causes qui déterminent les deux phénomènes, intimement liés du reste : les dépressions cycliques et le sous-emploi chronique. Ce facteur, c'est la répartition très inégale des revenus. Il montre comment cette inégalité conduit à des déséquilibres entre l'épargne et l'investissement et par conséquent à une insuffisance de la demande totale, sans employer cette dernière expression.

Aussi, dans les chapitres consacrés à la politique économique, M. Moulton accorde-t-il une vive attention au problème : comment atténuer cette inégalité dans la répartition des revenus ? Il n'accorde qu'une importance limitée, mais non négligeable à la politique fiscale en cette

matière. Il n'a aucune confiance dans les procédés qui garantissent les revenus de certaines catégories sociales et qui détruisent l'élasticité du système économique.

Au contraire toutes ses préférences vont vers un système où les progrès techniques résulteraient toujours en une baisse des prix. Il serait difficile de ne pas être d'accord avec l'auteur sur ce point. Toute la question est de savoir si et comment pareil but peut être réalisé. M. Moulton admet d'ailleurs que les progrès techniques puissent aussi se traduire partiellement par une hausse des salaires.

D'un autre côté, en discutant les principes fondamentaux du système économique, l'auteur rejette naturellement le communisme, le socialisme (discuté assez sommairement) et les systèmes qu'il appelle hybrides. Il se prononce en faveur de l'entreprise privée. Mais ensuite tout un chapitre est consacré à démontrer qu'une large intervention de l'Etat est compatible avec le fonctionnement de l'entreprise privée.

Il n'est pas possible de faire ici un résumé complet de ce travail. Il n'est pas nécessaire de partager toutes les opinions de l'auteur pour dire que l'ouvrage mérite de retenir l'attention de l'économiste tout aussi bien que de « l'honnête homme », l'équivalent français du « lecteur cultivé moyen » auquel sont destinées en principe toutes les publications de la Brookings Institution.

B. S. CHLEPNET.

Livres reçus :

- Cl.-A. COLLIARD, *Précis de droit public*, Paris, Dalloz, 1950.
- L. HALPHEN, *A travers l'histoire du moyen âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1950.
- G. WEULERSSE, *La Physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781)*, Paris, Presses universitaires de France, 1950.



# BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

## Bureau et Conseil

Le Conseil d'Administration a renouvelé les mandats de MM. Bordet, Tournay-Solvay et Smets qui siègent au Bureau en qualité de membres permanents du Conseil, avec voix consultative.

M. Frans van den Dungen a été nommé membre permanent du Conseil d'Administration.

A titre définitif, M. Robert Leclercq a été nommé secrétaire de l'Université, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1950.

## Corps enseignant

Sont nommés à titre définitif, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1950 :

1. *Professeurs ordinaires* à la Faculté de philosophie et lettres : MM. Henri Plard et André de Bersaques, M<sup>lle</sup> Suzanne Sulzberger; à la Faculté des sciences appliquées : M. Walter Bourgeois; à l'Ecole des sciences de l'éducation : M. P. E. Grégoire.

2. *Professeurs extraordinaires* à la Faculté de philosophie et lettres : M<sup>me</sup> Emilie Carner-Noulet, pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953; M<sup>me</sup> Renée De Bock-Doehaerd pour l'année académique 1950-1951; M. Eric Buysens pour les années 1950-1951 à 1952-1953, et MM. Lucien Cooremans, Charles Breisdorff et Roger Clause, à titre définitif; à la Faculté de droit : MM. Robert Pirson, E. P. Seeldrayers et Henri Fayat pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953; à la Faculté des sciences : MM. Paul Gillis, Robert Debever, Richard Martin, Ilya Prigogine et Henri Maurice, pour l'année académique 1950-1951; M. Robert Consael pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952; MM. Georges Mortelmans, Jean Guillissen et Paul Goldfinger pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953; M. Jean Pelseener, à titre définitif; à la Faculté de médecine et de pharmacie : M<sup>lles</sup> Georgette Melot, Suzanne Simon, MM. Paul Martin, Paul Mingers, Léon Coppez et René Martens; à la Faculté des sciences appliquées : MM. André Jaumotte, Max Cosyns, Louis Gottignies, Raymond Defay, et Paul Kipfer, pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953; à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques : M. Emile Dassel pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952; M. Walter Loridan à titre définitif; à l'Ecole des sciences de l'éducation : M. Désiré Tits, à titre définitif.

3. *Chargé de cours* à la Faculté de philosophie et lettres : MM. Jean

Adhemar et Robert Wangermee, pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953; à la Faculté des sciences : M. Jean Wiame, pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953; à la Faculté des sciences appliquées : MM. Pierre Demart, Henri De Saedeleer, Marcel Van Goethem et Robert Puttemans, pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953; à l'Institut d'urbanisme : M. Victor Bure pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952; à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques : M. Henri Janne pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953; à l'Ecole des sciences de l'éducation : MM. Albert Van Wayenberghe et Paul Osterrieth, pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953.

4. *Chargé de conférences* à la Faculté des sciences : M. Grégoire Chiurdoglu, pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953 (conserveront leur ancien titre de Maître de conférences, mais figureront au programme des cours sous la rubrique de Chargés de conférences : M<sup>me</sup> A. Lacourt, MM. Gaston Gilta et Claude Herbo); à la Faculté de médecine et de Pharmacie : M. Octave Coquelet.

5. *Professeurs agrégés* à la Faculté de philosophie et lettres : MM. Philippe Devaux, Albert Henry, et Philip Grierson.

6. *Professeur* à l'Institut d'études hispaniques : M. José Carner.

### Divers

*Renouvellement* : I. Conseil scientifique de l'Institut Jules Bordet : MM. Paul Govaerts, Pol Gérard, E. J. Bigwood; II. Bureau de l'Institut de Sociologie Solvay : Administrateur, M. G. Smets; Membres du Bureau, MM. F. Leblanc, R. Olbrechts et G. Smets.

M. le Professeur Brachet a été déchargé, à sa demande, du cours de Chimie biologique pour l'année académique 1950-1951. Cet enseignement a été confié à M. H. Chantrenne, pour la même période, avec le titre de suppléant.

M. P. Spehl a été nommé professeur extraordinaire à la Faculté de médecine et de pharmacie.

MM. R. Duthoit, A. Bech, G. Lagrange, A. Govaerts, et M. Wisser ont été nommés chargés de cours à titre définitif à la Faculté de médecine et de pharmacie.

MM. A. Bruyns et G. Primo ont été nommés en qualité de prosecteurs dans le laboratoire d'Anatomie humaine systématique de M. le professeur A. Dalcq pour le premier semestre de l'année académique 1950-1951.

On a été nommés assistants à la Faculté de médecine et de pharmacie : M<sup>me</sup> M.-J. Hans-Berteau (M. le Professeur La Barre, laboratoire de Pharmacodynamie et de Thérapeutique) et M<sup>me</sup> S. Reuse-Blom (M. le Professeur Rijlant, laboratoire de Physiologie) pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

M<sup>me</sup> M. Kipfer-Bogaert et M. T. Korn ont été nommés chefs de travaux à titre personnel à la Faculté des sciences appliquées.

A été nommé assistant pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952, M. P. Guilissen (MM. les chargés de cours Puttemans et Van Goethem, Travaux d'architecture civile et d'Histoire de l'architecture).

M. G. Boulanger a été nommé chargé de cours à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953.

M. F. G. Selleslags a été nommé titulaire du cours d'Opérations de change, avec le titre de chargé de cours, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

MM. C. Backvis et P. Gilbert ont été nommés professeurs à l'Institut de philologie et d'histoires orientales et slaves pour l'année académique 1950-1951.

M. E. Honigmann a été nommé chargé de conférences à l'Institut de philologie et d'histoires orientales et slaves, pour le cours de Géographie historique orientale et byzantine pour l'année académique 1950-1951.

M. Faverge, chargé de conférences à l'Université de Paris, a été nommé chargé de conférences à l'Ecole des sciences de l'éducation pour l'année académique 1950-1951.

### Défenses de thèses

#### 1. Faculté de philosophie et lettres

Le 15 mai : M. J. Pohl, *Témoignages sur le lexique des parlers français de Belgique*.

Le 12 juillet : M. Abdel-Kader Selim, *Les obélisques égyptiens — Histoire et Archéologie, et Héliopolis est bien le centre du culte du soleil*.

Le 13 juillet : M. John Bartier, *Les Conseillers de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, étude d'histoire sociale, et Que les débats sur la création d'une Commission d'enquête chargée de rechercher les responsables de notre échec dans la campagne des « Dix-huit jours » et l'insuccès de cet organisme sont dus à la méfiance des constituants à l'égard des organismes sortant du cadre des « trois pouvoirs »*.

#### 2. Faculté des sciences

Le 8 mai : M. R. Armand, *Etude de la Thermodiffusion en phase liquide* (grade scientifique).

Le 12 mai : M. K. Schindel, *Contribution à l'étude des acides nucléiques* (grade scientifique).

Le 27 mai : M. J. Tits, *Généralisation des groupes projectifs basés sur la notion de transitivité*.

Le 12 juin : M. J. Dirks, *Contribution à l'étude du type sauvage de Neurospora crassa, et La synthèse des protéines in vivo est régie par le turn over de l'acide ribonucléique plutôt que par la teneur des cellules en cet acide*.

Le 13 juillet : M<sup>lle</sup> M.-L. Lemmens, *Les spectres continus d'émission du mercure, et En faisant varier la longueur d'onde du champ électromagnétique qui excite la décharge sans électrodes dans la vapeur de mercure, on modifie les intensités relatives des raies émises*.

Le 13 juillet : M<sup>lle</sup> C. Dresselaers, *Tests de signification pour hypothèses composées unilatérales, et On peut construire un plan d'inspection pour production continue, par l'application de la méthode des attributs, assurant à la qualité moyenne sortante (average outgoing quality) une valeur comprise entre des limites déterminées*.

### 3. Faculté de médecine et de pharmacie

a) Pour l'obtention du grade légal d'agrégé de l'Enseignement supérieur :

Le 10 mai, M. M. Graffar, *Contribution à la pathologie digestive du nourrisson*.

Le 14 juin : M. F. Bergmann, *Etude du mode d'action de la procaïne en administration intraveineuse*, et *Le traitement chirurgical de la coharthrie*.

b) Pour l'obtention du grade scientifique d'agrégé de l'enseignement supérieur :

Le 21 juin : M. J.-P. Pundel, *Les Frottis vaginaux et cervicaux, et Pathogénie et traitement des thromboses et des embolies en gynécologie et obstétrique opératoires*.

### 4. Faculté des sciences appliquées

Pour l'obtention du grade scientifique de docteur :

Le 5 juillet : M. A. Sariban, *Méthodes de calcul et économie réalisables dans la construction des fondations de lignes à haute tension et des lignes d'électrification des réseaux ferrés*, et *Les bases du calcul des assemblages soudés en acier*.

Le 6 juillet : M. Y. Goldschmidt-Clermont, *Détermination des masse, charge et énergie des particules élémentaires par la statistique de leurs déviations dans l'émulsion photographique*, et *Relations de similitude dans le calcul des cyclotrons*.

### Nominations et distinctions extra-universitaires.

#### Missions. Conférences. Prix

M. Georges Smets a été nommé membre du Conseil d'administration du « Collège d'Europe ».

M. Ch. Van den Borren a été nommé, le 29 avril 1950, membre correspondant de l'Académie des Sciences et des Lettres de Mayence. Il a fait, le 19 mai, à Anvers, au Congrès voor Algemeen Kunstgeschiedenis une communication intitulée : *De verschillende betekenissen van het woord Gothiek, wat de beoordeling van de kunstwerk, bijzonder de muzikaal, betreft*.

M<sup>me</sup> S. Tassier-Charlier a fait, le 14 mai, à la Société belge pour le progrès des sciences philologiques et historiques, une communication sur *L'invasion de la Belgique en 1914 et l'opinion publique américaine*.

M. J.-F. Cox a fait, à la séance de mai de la Société d'Astronomie, une causerie sur le sujet : *Comment photographier l'ombre de la terre?* Il a fait part, avec M. O. Goche, de ses recherches sur la réalisation de miroirs flottants.

M. J. Lequime a fait, le 11 mai, à l'Université d'Utrecht sous les auspices du Utrechtse Artsencursus 1950, une conférence sur *La physiologie des maladies congénitales du cœur*.

M. M. Stracmans a fait, le 9 mai, à l'Alliance française de Belgique, une conférence sur *Les fouilles de l'Université de Paris en Egypte*.

M. P. Lambrechts s'est vu attribuer, par le Conseil d'administration de l'Université, le Prix Richard Kreglinger, décerné tous les trois ans à un historien des religions.

Le 17 juin, en présence de S. M. la Reine Elisabeth, au Palais des Académies, reçurent le collier de doyen du travail scientifique : MM. L. Baes, J. Brachet, J.-F. Cox, E. Divoire, P. Gourou, C. Guillissen, J. Hoffmann, E. Lahaye, T. Lepage, A. Letroye, J. Timmermans, F. Twiesselmann, F. van den Dungen.

M. J. Baugniet a été nommé membre du Conseil d'Administration du Centre national d'Etudes et de Recherches aéronautiques.

M. A. Dalcq a été élu membre étranger de l'Académie royale néerlandaise des Sciences et des Lettres.

M. F. Bremer a été nommé membre d'honneur de l'American Neurological Association.

M. Robert a été nommé membre du Comité du Congrès scientifique qui se tient à Elisabethville, réuni à l'initiative du Comité spécial du Katanga, et à l'occasion de son cinquantenaire.

M. H. Grégoire a reçu le prix du Concours quinquennal des Sciences historiques pour la 13<sup>e</sup> période (1941-1945).

M. J.-L. Hustin a été proclamé un des lauréats des trois Prix offerts par la Fédération médico-sportive pour la meilleure communication faite au 8<sup>e</sup> Congrès International de Médecine sportive.

Le Dr G. P. S. Occhialini, qui séjourne actuellement à l'Université où il est attaché au Centre de Physique nucléaire, s'est vu décerner le prix Charles Vernon Boys, par la Physical Society, de Grande-Bretagne.

M. le professeur Alexander Haddow, Directeur de The Chester Beatty Research Institute de Londres, a fait une conférence en langue anglaise, le mardi 2 mai 1950, dans l'auditoire Jules Bordet, sur le sujet suivant : *Recent progress in the study of carcinogenesis*.

M. le professeur A. Lespagnol, de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, a donné, le mardi 9 mai, une conférence sur *Les récents composés du soufre en thérapeutique*. Cette conférence à laquelle assistait M. le Recteur J. Baugniet, constituait la leçon inaugurale du cycle de Cours de perfectionnement organisés par l'Institut de Pharmacie.

Le samedi 10 juin, a eu lieu la séance inaugurale des Journées médicales de Belgique. MM. Frerichs, J. Baugniet et P. Bastenie assistaient à la cérémonie.

M. Pourbaix a fait, le 14 juin, à Fabrimétal, un exposé sur *Le problème de la corrosion*.

M. M. Homès a fait une conférence sur *La nutrition des plantes et la culture sous sols*, à l'occasion de l'Exposition du Travail scientifique.

M. A. Letroye y a également parlé de *L'établissement de la carte topographique de la Belgique et des cartes de la Colonie*.

M. O. Goche a fait une causerie, le 18 juin, au Centre d'Etude et d'Information de films documentaires. Lesdits films sur les *Principes et applications de la pulvérisation des matières*.

M. G. Smets a fait une conférence sur le sujet suivant : *La Tyrannie grecque et les dictatures modernes*, au cercle « Extension de l'U. L. B. » de Mons-Borinage.

M. A. Lombard a organisé et dirigé une excursion géologique de la Société belge de Géologie.

M. Van Loey a fait une communication à l'Académie royale de Langue et de Littérature sur « Le verbe moyen-néerlandais *beniden* » ; et une autre communication du Centre inter-universitaire de philologie néerlandaise réuni à Leyde, sur le sujet suivant : *Les caractères dialectaux du moyen néerlandais*.

MM. H. Grégoire et R. Goossens ont présenté, le 3 juillet, deux communications devant la Société Théonoé pour l'étude des questions religieuses et mythologiques.

### Manifestations et cérémonies

Une manifestation d'hommage en l'honneur de M. le professeur Paul Spehl, Directeur médical de l'Ecole d'Infirmières de l'Hôpital Brugmann, dont on fêtait les vingt-cinq années de professorat, a eu lieu le 6 mai à la maison des Infirmières.

Au cours de la cérémonie, M. Speltus décora M. Spehl, au nom du Prince Régent, de la médaille civique de première classe, et M. Frérichs annonça au jubilaire son élévation au rang de professeur extraordinaire à l'Université.

Une séance d'hommage à M. le professeur L. Hauman, qui prend sa retraite, a eu lieu le 11 mai, à la Faculté des Sciences, à l'issue de la dernière leçon de M. Hauman.

Une nouvelle association d'anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles, l'Association des Licenciés en Sciences actuarielles issus de de l'U. L. B. (en abrégé A. A. Br.) a vu le jour au cours d'une séance solennelle qui s'est tenue à l'Université, en présence des autorités académiques.

Du 6 au 13 mai, se sont tenues les Journées universitaires d'Urbanisme et l'Exposition d'Urbanisme organisées avec le concours de l'Association des Urbanistes diplômés de l'U. L. B.

La séance solennelle d'ouverture a eu lieu le 6 mai, dans le Grand Hall en présence de M. Willems, représentant M. le Ministre des Travaux publics, sous la présidence de M. le professeur Vandepierre, directeur de l'Institut d'Urbanisme.

Au cours des journées suivantes des conférences furent faites par M. Jacquemyns, professeur à l'Université (*Société et urbanisme*); M. Lespes, professeur à l'Université (*Autonomie communale et urbanisme*); M. Lavedan, professeur à l'Université de Paris (*Les problèmes actuels de l'extension de Paris*); M. Ledent, chargé de cours à l'Institut d'Urbanisme (*Axe d'influence : Directive d'aménagement*); M. Barton P. Jenks, délégué du Gouvernement américain à la Commission économique pour l'Europe (*Logement et habitat de l'homme moyen aux Etats-Unis d'Amérique*); M. Linthorst-Homan, Président du Plan national hollandais (*L'Urbanisme en Hollande et le Plan national hollandais*); M. Vandepierre, Directeur de l'Institut d'Urbanisme (*L'Urbanisme et l'Université*).

Le 25 mai, a eu lieu à la Faculté polytechnique de Mons une manifestation d'hommage à la mémoire de Georges Van Leerberghe, professeur à la Faculté polytechnique de Mons et à l'Université de Bruxelles, tombé au champ d'honneur le 27 mai 1940. Assistaient notamment à cette cérémonie : le général Beernaert, représentant le Ministre de la Défense nationale; M. Maistriau, Ministre d'Etat; M. Cox, Prorecteur de l'U. L. B., M. Drechsel, Directeur de l'Institut Warocqué.

Le 12 mai, une séance a eu lieu à la Faculté des Sciences appliquées au cours de laquelle le Prix Jean Guilissen a été décerné. Un hommage a été rendu à Jean Guilissen et certains de ses travaux ont été analysés par le professeur G. Marchal.

Le Comité de gérance du Fonds spécial de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord a attribué son prix 1949, d'un montant de 50.000 francs à M. J. Poulet, ingénieur civil mécanicien-électricien U. L. B. 1935.

Une manifestation d'hommage en l'honneur de M. le Professeur J. Bordet dont on fêtait le 80<sup>e</sup> anniversaire, a réuni de nombreuses personnalités, le 13 juin 1950, à la Salle du Conseil. Cette cérémonie, due à l'initiative du Bureau de l'Université et de la Faculté de Médecine revêtit un caractère intime et chaleureux.

Le jeudi 13 juillet, l'Université a reçu à la Salle du Conseil, les directeurs et participants du stage de l'U. N. E. S. C. O. qui se tient actuellement à la Cité Estudiantine. M. Jaime Torres-Bodet, directeur général de l'U. N. E. S. C. O., en visite à Bruxelles à l'occasion de la séance inaugurale du stage, assistait à cette cérémonie.

Le lundi 31 juillet, a eu lieu à la Faculté de philosophie et lettres, la séance inaugurale des cours de vacances de langue et de littérature françaises.

Des allocutions furent prononcées par MM. Barzin, Président de la Faculté de philosophie et lettres et par M. G. Charlier, Président de la Commission des cours de vacances.

## **La langue française**

par **Charles BRUNEAU,**

professeur d'Histoire de la Langue française à la Sorbonne

L'histoire d'une langue ne se confond pas avec l'histoire d'un peuple ou l'histoire d'une nation. Une nation est un organisme politique, enfermé entre des frontières qui, avant de se fixer, ont pu varier au cours des siècles. La situation dans le monde civilisé, la richesse du sol et du sous-sol, la fécondité de la race, les qualités physiques ou morales des citoyens — et aussi les circonstances, tantôt plus favorables, tantôt moins — ont contribué à donner à la France et à son empire ses limites actuelles. La langue française est un « outil » intellectuel. Cet outil vaut par ses qualités propres, la douceur ou l'éclat de sa prononciation, la simplicité de ses formes, la clarté de sa syntaxe, la richesse de son vocabulaire. Mais il vaut surtout par la culture à laquelle il donne accès : l'histoire de l'expansion d'une langue dans le monde ne s'explique qu'en partie par des motifs politiques ou économiques. La langue française a surtout été, pour les étrangers, le moyen d'entrer en contact avec nos chefs-d'œuvre littéraires, avec la pensée, la science françaises. L'histoire de la langue française est donc, en grande partie, l'histoire de la culture française, fille de cette civilisation gréco-latine qui est devenue notre civilisation européenne. Et, ici, il faut donner à l'adjectif « français » un sens large : parmi les grands écrivains français, nous comptons Rousseau, né à Genève; Maeterlinck et Verhaeren, nés en Belgique flamande; Viélé-Griffin et Stuart Merrill, nés aux Etats-Unis d'Amérique; Guillaume Apollinaire, né à Rome d'un père italien et d'une mère polonaise, et bien d'autres. La langue française déborde les frontières de la



France, en Belgique comme en Suisse romande, et les Canadiens-français, auxquels il faut joindre les Franco-Américains des « Etats », possèdent dès maintenant une littérature originale en langue française.

Le français est né, comme les autres langues romanes, de la « décomposition » du latin parlé. L'empire romain s'était écroulé sous les coups des Barbares; ravagée durant des siècles par des invasions et des pillages, la Gaule avait été, de manière plus ou moins dense, occupée et colonisée. Les relations avec Rome, capitale intellectuelle du monde latin, étaient interrompues; la société cultivée, seule capable de lire et d'écrire le latin classique — une langue morte — était ruinée et décimée; d'ailleurs elle avait toujours été très restreinte. Il se parlait, dans le nord de la Gaule, une langue composite, où des vestiges de gaulois se mêlaient à des mots introduits par les Francs, les Alains, les Sarmates, et d'autres encore; la plus grande partie du vocabulaire et la grammaire demeuraient latines : les « occupants » étaient assimilés par les Gallo-Romains, forts d'une civilisation incomparablement supérieure. En l'absence d'écoles et de foyers de culture capables de maintenir une tradition, ce latin mêlé d'éléments étrangers évoluait rapidement : la prononciation, le vocabulaire, le système grammatical variaient, sous des influences complexes et changeantes, d'une région à l'autre et d'une génération à l'autre. Seuls quelques survivants de l'aristocratie cultivée, de de moins en moins nombreux, se rendaient compte de cette décadence contre laquelle ils se sentaient impuissants à lutter.

L'Eglise chrétienne joue durant cette période un rôle essentiel. Evêques et moines, vers le <sup>vii</sup><sup>e</sup> et le <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècles après Jésus-Christ, représentaient seuls ce que nous appellerions aujourd'hui une puissance internationale; ils étaient seuls à conserver les manuscrits, grecs ou latins, qui contenaient le trésor de la civilisation antique. C'est à l'Eglise chrétienne que se posa tout d'abord, en Occident, le problème linguistique. L'Évangile, la Bible étaient en latin : les évêques durent constater que les prêtres ne les comprenaient plus. Des écoles ecclésiastiques se fondèrent et les prêtres apprirent le latin savant de la Vulgate. Un nouvel inconvénient, plus grave

encore, apparut alors : les fidèles ne comprenaient plus les instructions qui leur étaient destinées. Le concile de Tours décida que les sermons seraient prononcés dans la langue des fidèles — pour la Gaule romane, en « roman rustique »; la liturgie demeurerait latine. Cette décision (813), qui consacre l'existence d'un « latin populaire » nettement différent du « latin savant », est, en quelque sorte, l'acte de baptême de la langue française.

La langue française, au ix<sup>e</sup> siècle, était un « vulgaire », c'est-à-dire qu'elle se trouvait réservée aux usages de la vie de chaque jour. La langue religieuse, la langue administrative, la langue littéraire, la langue de la philosophie et des sciences était le latin. Seul le latin, langue morte, était un objet d'étude; seul il avait un vocabulaire et une grammaire fixés; la langue parlée continuait à évoluer, se modifiant à chaque génération — et prenant, dans chaque région particulière, sous des influences diverses, une prononciation, un système de formes, un vocabulaire spécial; tout le Midi de la France parlait une autre langue romane, le provençal. La période du français « fluent » devait durer huit cents ans : Montaigne, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, constatait encore : « J'écris mon livre à peu d'hommes et à peu d'années. Si c'eût été une matière de durée, il l'eût fallu commettre à un langage plus ferme. Selon la variation continuelle qui a suivi le nôtre jusqu'à cette heure, qui peut espérer que sa forme présente soit en usage d'ici à cinquante ans? Il écoule tous les jours de nos mains et, depuis que je vis, s'est altéré de moitié. » C'est pourquoi l'historien de Thou, en 1604, publia en latin son *Historia mei temporis* (1543-1607).

De Thou avait tort. Si le latin restait, à cette date, la langue de l'Eglise catholique et, dans une certaine mesure, la langue commune de la science européenne, le français était devenu une « langue majeure ».

Tout d'abord, vers le xiii<sup>e</sup> siècle, le système même de la langue s'était trouvé transformé. En latin, l'existence d'une déclinaison donnait à un mot isolé une grande autonomie; en ancien français, comme en latin, l'ordre des mots était donc indifférent. L'allemand a conservé aujourd'hui sa déclinaison ancienne; l'anglais, au contraire, comme le français, n'a plus

de cas et possède le système de formes nominales et la syntaxe qui caractérisent toutes les langues modernes issues du latin : l'italien, le provençal, le catalan, l'espagnol, le portugais.

De « vulgaire » qu'il était jadis, le français était devenu une « langue de civilisation ». Dès qu'une période de stabilité sociale relative vint succéder au désordre des incursions, des invasions, des occupations et des guerres, une riche littérature en français se développa à l'usage de la société nouvelle (xii<sup>e</sup> siècle). Les foules populaires et les barons épris de hauts faits d'armes prenaient plaisir à entendre chanter les « chansons de geste »; le théâtre, d'inspiration religieuse, fut aussi un divertissement populaire; les dames et le public courtois appréciaient l'art délicat et subtil des chansons d'amour et des romans. Cette littérature — la première en date des littératures européennes — eut un retentissement extraordinaire, et la langue française en acquit un immense prestige. Au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, le maître de Dante, Brunetto Latini, exilé à Paris, publia une sorte d'encyclopédie des connaissances humaines; il préféra le français à l'italien « comme plus délectable et commun à toutes gens ». Et, à la fin du siècle, un autre Italien, Marco Polo, emprisonné à Gênes, rédige en français, pour se désennuyer, ses souvenirs de Tartarie et de Chine. En Piémont, le français fut même durant un temps la langue de la cour. Dès cette époque, les chartes en langue vulgaire, qui, un peu partout, remplacent les chartes latines, sont en français — un français plus ou moins mélangé de « dialectismes ».

A ces conquêtes intellectuelles s'ajoutent des conquêtes militaires, celles-ci plus ou moins éphémères. Quand Charles d'Anjou devint roi de Naples, le français fut la langue de l'administration royale; les Croisades avaient même porté notre langue à Constantinople, dans l'île de Chypre et à Jérusalem. Mais c'est en Angleterre que le français pénétra le plus profondément et subsista le plus longtemps. Au début du xiv<sup>e</sup> siècle, le *Miroir de Justice* fut écrit en français, parce que le français était la langue la « plus entendable au common people ».

Le français avait la partie belle en face des autres « vulgaires » : mais le latin restait la langue des clercs, celle des sept arts libéraux, qui, de fait, embrassaient à la fois nos arts

et nos sciences. Toutefois, il exista, de bonne heure, des traités de caractère scientifique rédigés en français : bestiaires, lapidaires, médicaux, et, au xiv<sup>e</sup> siècle, la littérature « scientifique » en français prit un développement considérable.

La langue, à cette date, s'enrichit d'un très grand nombre de termes savants et le système des formes s'organisa. L'ancien français opposait le pronom *cist* (*cestui*, *icestui*, *iceste*) au pronom *cil* (*celui*, *icelui*, *icelle*) ; les formes *celui-ci*, *celui-là*, expriment de façon plus simple et plus nette la proximité et l'éloignement. Le même élagage s'exerce quand il s'agit du vocabulaire : *certitude* l'a emporté sur *seurtance* et sur *certainté*.

A qui devons-nous cette épuration, et, d'une façon générale, cette élaboration de la langue française, à une époque où il n'existe ni grammaire ni dictionnaires ? A la seule classe d'« écrivains » qui fût alors organisée, les légistes, ceux que l'aristocratie du xvii<sup>e</sup> siècle a appelés injurieusement les *robins*, les gens de robe. Les praticiens possédaient un « stile », qui se transmettait de génération en génération (entendez par là que le jeune basochien apprenait un formulaire particulier, le vocabulaire en usage dans la corporation, et sans doute aussi, l'orthographe et l'écriture). Conservateurs par principe et par goût, ils avaient essentiellement le souci de la clarté, de la netteté et de la précision — même au prix de la lourdeur. A tout prix, il s'agissait d'éviter les termes amphibologiques, les phrases louches qui risquaient de donner matière à des difficultés d'interprétation — et à d'interminables procès. Au xvi<sup>e</sup> siècle, Etienne Pasquier et Pierre Charron (qui fut avocat) sont des représentants typiques de cette corporation instruite et sérieuse, pleine de dignité, dont les œuvres, toutefois, manquent d'éclat et de ce que nous appelons aujourd'hui le « dynamisme ».

Le parler de Paris était devenu aussi, peu à peu, la langue commune de tout le royaume et même de quelques régions voisines. A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le mot de « langue française » correspond donc à une réalité ; pendant la période du haut moyen âge, il n'existait, dans le Sud de la France, que des *dialectes d'oc*, dans le Nord de la France, que des *dialectes d'oui*. L'écri-

vain, qui s'adressait souvent à un public local, usait naturellement de son parler propre : bourguignon, champenois, lorrain, wallon, normand, anglo-normand; le picard, le plus important de ces dialectes, est le seul qui ait pu constituer une menace pour le francien. Le francien, primitivement, n'était qu'un dialecte parmi d'autres dialectes : il faut attendre le <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle pour qu'un poète (Guernes, ou Garnier) se vante de son « bon langage » et proclame fièrement qu'il est né en France (à Pont-Sainte-Maxence, dans le département de l'Oise, arrondissement de Senlis). Bientôt le prestige de Paris vint s'ajouter au prestige de la royauté. Par l'éclat de ses Ecoles (Ecole du Cloître Notre-Dame, Ecole du Cloître Saint-Victor, etc.), puis de son Université, Paris devint, dès le début du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, un des centres intellectuels les plus fréquentés d'Europe. Quoique la langue parlée sur la Colline Sainte-Genève fût le latin, les milliers d'étudiants étrangers qui venaient à Paris ne pouvaient guère éviter d'apprendre le « vulgaire parisien ». A la fin du moyen âge, Paris était devenu, par ses monuments, par son commerce, une des villes les plus importantes de l'Ouest européen, alors que Troyes, Reims et les riches villes picardes s'appauvrirent peu à peu. Froissart, au début du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, est le dernier écrivain d'importance qui conserve son dialecte, le picard. A cette date, le parler de Paris l'emportait, dans toutes les grandes villes de France, en y joignant la Suisse romande et la Belgique de langue wallonne, sur les parlers locaux.

L'Ordonnance de Villers-Cotterets (15 août 1539) constata cet état de choses : elle ordonnait, « afin d'éviter toute ambiguïté et incertitude », « que tous arrêts, et toutes procédures fussent prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement ». Ce serait un anachronisme de prêter à François I<sup>er</sup> ou à ses ministres des intentions de propagande linguistique. C'est parce que le français offrait autant de garantie de stabilité et de clarté — et plus de commodité — que le latin, que l'Ordonnance de Villers-Cotterets vint non pas l'imposer, mais régulariser son emploi.

L'Ordonnance de Villers-Cotterets marque une date symbo-

lique dans la lutte entre le français et le latin. Au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, le français s'introduit peu à peu dans toutes les sciences, même dans la médecine. Dès 1575, Louis le Roy, professeur au Collège royal (le Collège de France), proclamait : « N'est-ce point grand erreur que d'employer tant d'années aux langues anciennes, comme l'on a accoutumé de faire; et consommer à apprendre les mots (ce) qui devrait être donné à la connaissance des choses, auxquelles l'on n'a plus ni le moyen ni le loisir de vaquer? » La théologie elle-même, avec l'Eglise réformée, cessa de parler latin. Le latin n'était plus que la langue des théologiens catholiques.

La période d'une cinquantaine d'années qui comprend les vingt dernières années du xvi<sup>e</sup> siècle et les trente premières années du xvii<sup>e</sup> siècle est, pour la langue française, la période « climatérique », comme on disait jadis. C'est alors que le français se fixe, et se fixe, dans ses grandes lignes, d'une façon définitive. Ce sont les « honnêtes gens » qui se chargent de ce délicat travail; il consiste à faire un choix entre les diverses prononciations, les différents mots, la variété des tournures et parfois même des règles contradictoires.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les gens du Parlement et des Cours souveraines avaient été les maîtres du beau langage. Ils méprisaient ceux qu'ils appelaient les « aigrettes de cour ». Au xvii<sup>e</sup> siècle, les courtisans tiennent le haut du pavé : c'est à la cour et dans les salons parisiens que se discutent les problèmes de vocabulaire et de grammaire. M<sup>me</sup> de Rambouillet, la grande Arthénice, était persuadée, tout comme Malherbe, que la question « de la frontière entre les participes et les gérondifs » (il s'agit de la règle : « une femme *aimante* », mais : « une femme *aimant* son mari ») était au moins aussi importante que celle de la frontière entre la France et l'Empire. Curieuse d'architecture, de peinture, de sculpture, de musique, la société cultivée, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et au début du xvii<sup>e</sup> siècle, portait un intérêt extrême à ce que nous appelons aujourd'hui les problèmes de linguistique (il en est encore de même actuellement au Canada français). Ce fut pour le français une chance exceptionnelle : le français a été la première langue de l'Europe à posséder une langue écrite et une langue de con-

versation attestée et garantie par un grand nombre d'œuvres de génie dans la plupart des grands genres littéraires.

La langue française a donc été formée par la haute société parisienne, en opposition consciente et systématique avec la langue du Palais, désormais méprisée, le parler du « peuple » de Paris et le parler des provinces, en particulier « celles de delà Loire ». Les noms que l'on attache généralement à cette « réforme », ceux de Malherbe et de Vaugelas (des nobles et des gens de cour), n'ont qu'une valeur symbolique : Vaugelas et Malherbe sont des témoins, et la « réforme », commencée bien avant Malherbe, s'est continuée après la mort de Vaugelas. Louis XIV lui-même eut à décider du sort des adjectifs *gros* et *grand*; il était à la mode de dire : « un *gros* malheur » pour « un *grand* malheur »; Louis XIV prit parti pour « un *grand* malheur » (le français dialectal de Champagne dit encore aujourd'hui « un *gros* malheur »). Une centaine d'années fut nécessaire pour que la Cour, les salons, les académies (le mot désigne à cette date des réunions périodiques de « doctes », qui dissertaient et discutaient de problèmes de langue, de littérature, de philosophie et de politique), enfin l'Académie française, fondée en 1635, pussent achever de régler « indubitablement » tous les problèmes de prononciation, de formes et de syntaxe. Un Racine, avec l'aide des *Remarques* de Vaugelas, de la *Grammaire raisonnée* de Port-Royal, du *Dictionnaire* de Richelet (1680) — ajoutons-y les conseils éclairés du Père Bouhours et du Père Rapin —, était assuré d'écrire ses tragédies suivant les meilleurs principes de clarté, de netteté et de pureté; il réunissait l'approbation du Roi, des doctes et du parterre.

Il existait d'ailleurs deux langues littéraires, la langue de la prose et la langue versifiée. De bons juges considéraient que les *Lettres à un Provincial*, de Pascal, offraient un parfait modèle de prose littéraire (1656-1667). Pour la langue versifiée, il nous faut remonter plus haut. Au xvi<sup>e</sup> siècle, des poètes humanistes, à l'appel de Du Bellay, avaient marché courageusement vers la « superbe cité romaine » et vers la « Grèce menteresse »; ils s'étaient emparés « de leurs dépouilles » pour enrichir « notre vulgaire ». C'étaient déjà des hommes de cour :

La cour est mon auteur, mon exemple et mon guide,

proclamait Du Bellay. La Pléiade avait créé, par des moyens artificiels, une langue poétique « beaucoup plus exquise » (comprenez : *recherchée*) que celle de Marot. Encombrés d'archaïsmes et de néologismes, les vers de Ronsard, à côté de « plages blondoyantes » et d'« herbes rousoyantes » (humides de rosée), faisaient rimer « ma sainte angelette » avec « seulette », « la rive molette » et « l'herbe nouvelette », ce qui parut bien ridicule aux beaux-esprits du siècle suivant. Des hommes de guerre lisaient dans ses *Odes pindariques*, non sans étonnement, d'étranges composés à la manière antique : « un gosier *mâche-laurier*, des géants *serpentspieds* »; Castor, né de Lédæ, est surnommé *fil-d'œuf*, Persée, *fil-de-pluie*. Malherbe et ses contemporains y mirent bon ordre. Mais ils adoptèrent le principe même de Ronsard et de son Ecole : la langue des poètes est une langue à part. Le poète du xvii<sup>e</sup> siècle vit dans le monde antique : en style noble, on compare Louis XIV à Jupiter, et l'on sourit de Jupin dans la langue familière des *Fables* de La Fontaine. Les procédés de style, catalogués et dénommés par Aristote, sont à l'honneur :

Mais aujourd'hui qu'enfin la vieillesse venue,  
 Sous mes faux cheveux blonds déjà toute chenue,  
 A jeté sur ma tête, avec ses doigts pesants,  
 Onze lustres complets, surchargés de trois ans...

Dans ces quatre vers, dont la grâce souriante n'a pas vieilli, Boileau nous apprend également non seulement qu'il a cinquante-huit ans, mais, par surcroît, qu'il porte perruque (et même, chose étonnante, la perruque des jeunes gens, celle des « blondins »).

De très grands artistes, usant de l'admirable outil qu'était la langue versifiée de Malherbe et la prose de Pascal, créèrent des « chefs-d'œuvre immortels ». La chose n'était pas sans danger pour la langue. Voltaire professait que de pareils chefs-d'œuvre l'avaient fixée définitivement et qu'on ne pouvait rien y changer sans la corrompre. Ses tragédies, écrites « à la manière de Racine », ne sont qu'un pâle reflet d'*Andromaque* et de *Phèdre*; l'*Hector* de Luce de Lancival (1809), reflet d'un reflet, ne mérite même plus une mention dans les *Histoires de la littérature*. Les poètes néo-classiques avaient à leur disposition un choix considérable de rimes traditionnelles et



d'expressions clichées qui les dispensaient de tout effort de création; leur langue perdait toute valeur expressive. Les rhéteurs — on appelait ainsi les professeurs qui, dans les Collèges, enseignaient la rhétorique — défendaient avec âpreté ce qu'ils considéraient comme un legs sacré. Le français littéraire était une langue morte.

L'éclat des chefs-d'œuvre de la grande époque du xvii<sup>e</sup> siècle avait répandu la langue française dans toute l'Europe, au moment même où rois et princes, à l'envi, réglaient le protocole de leur cour sur celui du Roi Soleil. Au xviii<sup>e</sup> siècle, ce fut la philosophie française qui eut un retentissement considérable : Voltaire, Diderot, pour ne citer que les plus grands, sont invités par des princes étrangers et font de longs séjours à Berlin ou à Pétersbourg. Alors que la cour française perd de son éclat et de son autorité, Paris devient le centre de la vie intellectuelle de l'Europe : la *Correspondance* de Grimm, qui permettait aux princes étrangers, sous la promesse du secret absolu, de se tenir au courant des événements du Tout-Paris, en est la preuve. Un roi de Prusse, le meilleur général de son temps, tenait à honneur de composer des madrigaux en vers français, et Voltaire se chargeait de lui apprendre cet art difficile. Ce grand roi a d'ailleurs laissé une œuvre considérable — trente-trois volumes in-8° — écrite exclusivement en français. Le seigneur polonais parlait français à sa femme et à ses enfants; la langue polonaise ne lui servait qu'à donner des ordres à ses valets.

Mais, au lendemain de la Révolution, le français éveillait bien des défiances et jusqu'à des haines : il était devenu, aux yeux de l'aristocratie européenne, qui s'en était jadis entichée, le canal par le moyen duquel s'introduisaient chez eux les idées subversives; pour les peuples, qui ne le connaissaient pas et n'avaient guère de moyen de le connaître, le français était la langue de l'aristocratie et des princes, la langue de la tyrannie. Il se développait d'ailleurs en Europe, sous l'influence des idées françaises, un nationalisme linguistique qui, depuis, n'a fait que s'exacerber (le symbole de l'Europe moderne, à ce point de vue, est proprement « la Tour de Babel en Babylone », comme disent les marionnettes liégeoises). De plus, la Révolution et l'Empire, à l'exception de Chateaubriand

et de M<sup>me</sup> de Staël, ne comptaient guère d'écrivains ou de penseurs qui pussent prétendre à une renommée européenne. Ces causes réunies eurent un effet sensible sur la langue littéraire : jadis les écrivains français donnaient le ton à l'Europe; vers la fin de l'Empire, la littérature française commença de subir l'influence de l'étranger. Napoléon lui-même n'admirait-il pas Ossian? Les romans de Walter Scott, pour ne citer qu'un exemple, furent bientôt dans toutes les mains, et Alfred de Vigny apparaissait à Sainte-Beuve comme le fils spirituel de Shakespeare, de Milton, de Goethe et de Schiller.

C'est alors que commence, avec les grands romantiques : Lamartine, Vigny, Hugo, puis Gautier et Musset, une nouvelle période de l'histoire de la langue française. Prosateurs autant que poètes, les romantiques avaient parfaitement conscience de ce qu'ils voulaient faire. Au cours de deux siècles d'admirable production littéraire et d'expansion prodigieuse de la langue française, une chose était morte en France, sans que personne semblât s'en douter, une chose qui n'intéressait guère ni la cour du Roi Soleil, ni la société mondaine, occupée, au xvii<sup>e</sup> siècle, de problèmes théologiques, de comédies et de madrigaux, au xviii<sup>e</sup> siècle, de philosophie, de sciences et d'économie politique, une chose dont Voltaire ne semble même pas avoir soupçonné l'existence, la poésie. La poésie a deux ennemis, que l'on peut justement qualifier de mortels, la logique et la rhétorique. La Raison avait dirigé nos grands écrivains classiques, et tous, Voltaire comme Racine, avaient été formés dans les collèges où Thomas Diafoirus avait appris ces belles phrases qui remplissaient d'admiration la malicieuse Toinette. La langue de Voltaire, admirable de précision et de netteté, était une langue de pamphlétaire — j'allais dire une langue de journaliste — inimitable dans l'ironie et le sarcasme; c'était aussi une langue merveilleusement adaptée à l'expression de la pensée et à l'exposition des faits de science. Mais elle était devenue incapable de poésie, incapable même d'exprimer le sentiment : les belles périodes savamment élaborées de la *Nouvelle Héloïse* nous laissent aujourd'hui complètement froids. Le premier souci des poètes de 1820 était de rompre avec la tradition classique, ou, plus exactement, néo-classique :

les grands maîtres reposaient dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts; professeurs et critiques ne proposaient comme modèles à la génération d'Austerlitz et de Waterloo que des œuvres sans valeur, « de l'eau claire », disait le jeune Victor-Marie Hugo. Vers 1820, la langue versifiée ignorait non seulement le pistolet, mais l'épée; elle ne connaissait que le glaive. Encore ce glaive était-il obligatoirement accompagné d'un collier d'épithètes, *glaive acéré, glaive fatal*, etc. A défaut de la connaissance des poètes « approuvés », que le jeune nourrisson des Muses dépouillait soigneusement pour remplir ses carnets d'un choix de « beautés », des dictionnaires offraient la liste complète des mots poétiques. L'harmonie imitative était à la mode; Delille s'était amusé, décrivant la brouette, à en représenter le grincement :

La brouette aux longs bras, qui gémit en roulant.

La périphrase était la reine des « tropes ». Lebrun-Pindare — lui-même s'était gratifié de ce glorieux surnom — nous raconte les jeux de sa jeunesse :

Là j'élevais jusqu'à la nue  
Le long fantôme ailé qu'un fil dirige encor  
A travers la route inconnue  
Qu'Eole ouvre à son vague essor.

Ni Boileau ni Racine n'avaient employé *cerf-volant* : le mot était donc interdit en vers; et, d'ailleurs, il eût été « plat ». Chaque poète s'ingéniait à trouver une façon nouvelle de dire qu'il avait vingt ans et que « minuit » venait de sonner : c'était là le comble de l'art. Les prix du Concours général, les couronnes académiques, aux dates réglementaires, récompensaient les bons élèves et encourageaient les autres.

Dans la *Préface* de *Cromwell*, Victor Hugo, dans une langue éclatante d'images, proclama que ce français artificiel était « une langue morte ». Plus tard, il décrivit en vers pittoresques la révolution linguistique dont il était le Danton et le Robespierre :

Je suis le démagogue horrible et débordé  
Et le devastateur du vieil ABCD...

Il se glorifiait d'avoir

... sur Dangeau mort, égorgé Richelet.

Il avait septembrisé la grammaire :

J'ai fait un jacobin du pronom personnel,  
Du participe, esclave à la tête blanchie,  
Une hyène, et du verbe une hydre d'anarchie.

Victor Hugo ne se contenta pas de prêcher la croisade; il donna l'exemple. Il décrivit des plus vives couleurs un Orient qu'il ne connaissait pas, avec sultans et sultanes :

Pyramides, palmiers, galères capitanes,  
Et le tigre vorace et le chameau frugal,  
Djinns au vol furieux, danses des bayadères,  
L'Arabe qui se penche au cou des dromadaires,  
Et la fauve girafe au galop inégal.

Dès lors, toutes les couleurs les plus éclatantes, couleur des temps, couleur des lieux, couleur sociale, répandues dans un alexandrin assoupli, donnèrent au drame romantique cette vie qu'avait perdue la tragédie moribonde. *Hernani*, *Ruy Blas*, émerveillaient ou scandalisaient le public par une abondance verbale et une puissance d'images inimitables. La prose, elle aussi, était renouvelée : *Bug-Jargal* transportait le lecteur dans les Antilles, *Han d'Islande* créait une Norvège fantastique et truculente, *Notre-Dame de Paris* faisait revivre le Paris du moyen âge avec ses truands et ses bourreaux. De nouveaux genres naissaient : les *Méditations* de Lamartine révélaient un vers où les mots, pour la première fois depuis Racine, n'avaient pas seulement un sens, mais une musique enchanteresse, qui pénétrait jusqu'au cœur. Vigny, conservant de la langue traditionnelle, comme Lamartine, ce qui pouvait être conservé, écrivait des poèmes philosophiques, qui, à la différence de ceux de Voltaire, revêtaient une pensée originale d'une forme vraiment poétique. Bientôt une nouvelle génération romantique, celle des Musset, des Gautier, apportait à la langue française de nouvelles richesses.

La révolution linguistique avait éclaté moins d'un demi-siècle après la révolution politique. La langue littéraire élaborée par la cour et les salons du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle avait permis à une société restreinte, de haute culture, mais d'horizon limité, de s'exprimer de façon parfaite, dans des œuvres de génie. La jeunesse qui applaudissait *Hernani* n'était plus celle qui avait applaudi *Le Cid* ou *Zaïre* : un nouveau

Paris, une France nouvelle avaient grandi dans une Europe elle-même « révolutionnée ». La société française du XIX<sup>e</sup> siècle devait se créer un moyen d'expression qui lui fût propre : l'époque romantique le lui a donné. Ce que les « classiques » d'alors considéraient comme la ruine de la langue française n'était qu'une évolution nécessaire, inévitable.

Les conséquences de cette évolution linguistique devaient être graves. La langue classique était fixée dans son vocabulaire, sa prononciation, ses formes et sa syntaxe. Il existait une *Grammaire des Grammaires*, compilation plus ou moins indigeste de toutes les décisions prises par les théoriciens, depuis Vaugelas, cet homme de salon qui fut le contemporain de Louis XIII, jusqu'au « grammaticien » Domergue, qui légiféra sous Louis XVI, sous la Révolution et sous l'Empire. Victor Hugo proclama que l'écrivain avait le droit de se créer sa propre grammaire, son vocabulaire propre. Il proposa, dans la *Préface de Cromwell*, à la correction « toute de surface » des grammaires, une « correction intime, profonde, raisonnée, qui s'est pénétrée du génie d'un idiome; qui en a sondé les racines, fouillé les étymologies; toujours libre, parce qu'elle est sûre de son fait, et qu'elle va toujours d'accord avec la logique de la langue. Notre-Dame la Grammaire mène l'autre aux lisières; celle-ci tient en laisse la grammaire. Elle peut oser, hasarder, créer, inventer son style : elle en a le droit ».

Que signifiaient exactement ces belles métaphores? Lamartine, dans une lettre à Hugo, l'avoue avec une franchise naïve : « La grammaire n'a pas été faite pour nous. »

Les romantiques confondaient deux choses que la linguistique, depuis, a su distinguer : la langue et le style. La langue appartient à la communauté : c'est pour l'écrivain un devoir strict de la respecter. Nos gouvernements successifs, depuis Napoléon I<sup>er</sup>, imposent à tous les Français, par le moyen de l'Éducation nationale, une orthographe, un système de formes, un ensemble de règles, un vocabulaire commun : c'est une nécessité sociale. Mais l'individu utilise à sa façon l'outil linguistique que ses parents, l'Usage et l'École lui ont transmis; il a un style, qui le distingue de ses contemporains. Plus exactement : il peut avoir un style. La très grande majorité des Français, dans leur parole ou dans leurs écrits, ne font

preuve d'aucune originalité; le Français moyen et l'écrivain médiocre usent de phrases et de locutions toutes faites. Le style distingue le grand écrivain du barbouilleur de papier, et l'orateur du simple bavard. Les romantiques pouvaient réclamer le droit au style; ils devaient respecter la grammaire, qui est le code de la langue. Lamartine, hélas! n'offre que trop de ces « gentillesses » que les professeurs appellent des solécismes et des barbarismes. Mais Victor Hugo, grammairien excellent, est vraiment, comme il le dit, « sûr de son fait », vraiment « d'accord », toujours, « avec la logique de la langue ».

Malheureusement, en ce qui concerne le vocabulaire, Hugo n'hésita pas à modifier suivant son caprice — ou suivant les rêveries d'une fausse science — la signification des mots : il se créa un dictionnaire à lui, qui n'est ni le *Dictionnaire de l'Académie* de 1835, ni celui de 1878, ni celui de 1935. Il avait avec raison proclamé qu'un mot « bon pour la prose » n'était pas indigne d'entrer dans un vers. Mais il est indispensable, en poésie comme en prose, qu'un mot conserve le sens que la tradition lui a donné. Hugo a décidé, au grand désespoir de Littré, que la « barcarolle », qui est une sorte de chanson, pouvait devenir une espèce de bateau. Ce petit scandale est d'ailleurs resté sans conséquence. Mais l'exemple de Hugo fut infiniment plus dangereux quand il se permit de jongler avec les noms, les verbes et les adjectifs les plus communs. Exilé à Bruxelles, Hugo logea sur la place de l'Hôtel de Ville, cette merveille, où se côtoient, sans trop de heurts, un admirable bijou gothique et d'opulentes maisons de style flamand, abondamment ornées. Il avait écrit d'abord que cette place est *âpre* (le dictionnaire enseigne qu'une surface est *âpre* au toucher; au figuré, qu'un sentier est *âpre*). Il remplaça *âpre* par *austère* (d'après le dictionnaire, des mœurs sont *austères*, une pénitence est *austère*). Avec son marché des fleurs au centre, avec ses tavernes et ses friteries dans les caves, cette place, chaque fois que je l'ai vue, m'a paru le symbole d'une Flandre qui a un sens inné de la beauté et le goût bien naturel des « nourritures terrestres ». Elle n'est ni *âpre*, ni *austère*. Elle n'est pas, non plus, comme Hugo le dit un peu plus loin, « gigantesque ». Quel adjectif appliquerons-nous, dès lors, à la place de la Concorde? Les mots *âpre*, *austère*, *gigantesque* n'ont à la

vérité plus de sens dans la magnifique improvisation de Hugo. C'est un aspect, non des moins dangereux, de ce qu'on a appelé le verbalisme de Hugo.

Hugo, comme ses émules et ses disciples, a eu non seulement le respect, mais la superstition du « premier jet ». Ce que les « classiques » appelaient un brouillon, ce que l'on remettait jadis vingt fois sur le métier, ce que l'on polissait et repolissait, les romantiques le considéraient comme sacré. Trop de ces improvisations romantiques, écrites en deux matinées, affirmait Sainte-Beuve, conservent des bavures, des chevilles, et laissent au lecteur réfléchi une impression générale de facilité, de laisser aller, et, pour tout dire, de négligence.

C'est pourquoi Gautier et Baudelaire (qui protestent néanmoins de leur admiration pour Hugo; Gautier, dans la sincérité de son cœur; Baudelaire, pour des raisons que nous ne comprenons pas toujours) ont tous deux publiquement renié le Maître — et pas seulement trois fois — avant qu'il ne fût mort. Artisans méticuleux, ils ne pouvaient se satisfaire de ces à-peu-près d'exécution. Mais une autre « tare », à leur point de vue, déparait le style de Hugo, l'éloquence. Hugo s'était écrié :

Guerre à la rhétorique, et paix à la syntaxe.

Il distinguait sans doute (non sans raison) la rhétorique et l'éloquence. Mais les nouvelles générations romantiques répudièrent l'éloquence comme la rhétorique. Victor Hugo, avant de mourir, a pu lire dans l'*Art poétique* de Verlaine :

Prends l'éloquence et tords-lui son cou.

Et Gide s'indigne contre cette éloquence, qui vient fausser l'expression des sentiments les plus sincères : « Une voiture de maraîcher charrie plus de vérité que les plus belles périodes de Cicéron... La France est perdue par la rhétorique... »

Vers 1850, poètes et prosateurs tentent donc une nouvelle révolution linguistique. Il ne s'agit pas, évidemment, de revenir aux tubes enflammés, à l'airain fumant, sonore ou religieux. Baudelaire et Flaubert sont non des « classiques », mais des ultra-romantiques : ils veulent perfectionner cet « outil » qu'ont créé les poètes et les prosateurs de 1820 à 1830. Le mot aventurier, l'adjectif approximatif, la cheville écla-

tante, la période cicéronienne, ce sont là des moyens grossiers, propres à exprimer des sentiments banals ou des discours humanitaires. Baudelaire ira

Au fond de l'inconnu pour trouver du nouveau.

C'est l'inconnaissable qu'il cherchera à exprimer, ou, plus exactement, à suggérer. Grâce à des impropriétés habilement calculées, grâce à des alliances de mots longuement méditées, et surtout par le moyen d'une savante « musique », il veut permettre au lecteur, « accordé » avec le poète, de recréer en lui toutes les nuances de sentiment, tous les détails de sensations que la langue courante, instrument médiocre, formé pour échanger des notions communes, est incapable d'exprimer. Mieux, le lecteur averti pénétrera, par « connivence », dans ce Moi intime du poète qui est impénétrable à la conscience claire. De même que les mathématiciens ont imaginé des procédés de calcul de plus en plus délicats, permettant d'aller de plus en plus loin, le poète crée, au-dessus du français de tous les jours, une langue supérieure, capable d'évoquer les profondeurs du subconscient. L'Ecole symboliste, après Baudelaire, s'attachera, avec des moyens moins délicats, au même problème.

Avec Baudelaire et les symbolistes, la langue française a appris, selon la formule de l'Allemand Burckhardt, à « envelopper l'âme de puissances obscures ou brillantes... De secrètes résonances y prennent leur essor et s'envolent sans effort dans la région où les mots perdent leur sens ».

Pour le romancier Flaubert, le problème, à peine moins ardu, est tout différent. Le mot possède un sens et un son : ce sont deux « propriétés » qui doivent s'accorder. Il s'agit de fouiller dans sa mémoire ou de compulsier les dictionnaires, et de bien choisir les mots qui répondent à ces exigences subtiles. La difficulté croît quand plusieurs mots sont en contact : leur juxtaposition produit, pour le sens comme pour le son, des combinaisons imprévisibles, un peu comme les combinaisons chimiques. La phrase, qui réunit plusieurs groupes de mots, présente un mouvement, un rythme, une harmonie qui doivent s'accorder ensemble et correspondre à



l'idée. Ce n'est pas tout : l'alinéa constitue une sorte d'organisme; il commence par une « attaque », il se termine par une « clausule », et les phrases qui le forment réagissent les unes sur les autres. Quand l'écrivain a réussi à satisfaire son oreille en même temps que la logique — parfois au prix de quelque entorse aux règles de la grammaire —, il ne doit plus toucher à son œuvre : changer un mot, modifier même une syllabe, c'est ruiner de fond en comble toute une page, et le volume lui-même risque de s'écrouler comme un château de cartes. Tourguéniev, à qui Flaubert confiait ces théories, en restait tout ébahi; la langue russe, affirmait-il, ne connaissait heureusement pas de pareilles chinoiseries. Mais, avec Flaubert, notre prose d'art, celle des grands écrivains modernes, était née. Loin des « producteurs », qui improvisent article sur article, roman après roman, l'artiste enfante dans le silence et dans l'angoisse, grâce à un labeur acharné, des œuvres impérissables.

On pouvait croire que la révolution romantique s'arrêterait là, et que la langue française était incapable d'offrir de nouvelles ressources. Rimbaud, qui se proclame le disciple de Hugo et de Baudelaire, a été plus loin : il s'est fait « voyant ». Par un « dérèglement de tous les sens », il a détaché les mots de leur sens traditionnel : pour lui les mots n'ont plus de signification; ils constituent un groupe plus ou moins important de consonnes et de voyelles, et un ensemble de sonorités en accord ou en désaccord avec d'autres ensembles voisins. Un titre dirige le lecteur, à qui, cette fois, toute liberté est donnée de recréer ce que le poète a conçu ou même — Valéry est formel sur ce point — de créer à sa guise à partir du texte donné. Telles sont les *Illuminations* (je traduis le mot par « chromolithographies ») de Rimbaud.

#### *Mystique*

... A gauche le terreau de l'arête est piétiné par tous les homicides et toutes les batailles, et tous les bruits désastreux filent leur courbe. Derrière l'arête de droite la ligne des orient, des progrès.

Et tandis que la bande en haut du tableau est formée de la rumeur tournante et bondissante des conques des mers et des nuits humaines,

La douceur fleurie des étoiles et du ciel et du reste descend en face du talus, comme un panier, — contre notre face, et fait l'abîme fleurant et bleu là-dessous.

Désormais l'image, détachée de toute réalité, possède une valeur de suggestion illimitée. Elle n'en est, d'ailleurs, que plus malaisée à employer. Rares sont les poètes, comme Eluard, qui ont réussi, avec des images irréelles, à suggérer des sentiments ou des impressions :

Sur les champs un ciel étroit  
Soc du néant sur les tombes

Au tournant les chiens hurlant  
Vers une carcasse folle

Au tournant l'eau est crépue  
Et les champs claquent des dents

Et les chiens sont des torchons  
Léchant les vitres brisées

(*Poésie ininterrompue.*)

Peut-on aller plus loin? Il semble bien que non. Une langue est un moyen de communication : une langue inintelligible, comprise de son auteur seulement, n'est plus une langue. La révolution romantique trouve ici son aboutissement définitif. « Ce ne peut être que la fin du monde en avançant », disait Rimbaud.

Le xix<sup>e</sup> siècle a donc été, pour la langue française, une époque décisive. Au début du siècle, la langue incolore et sèche (Chateaubriand disait : « grisâtre ») du xviii<sup>e</sup> siècle était devenue impropre à la poésie. M<sup>me</sup> de Staël constate que l'on ne peut, en français, que dire ce que l'on veut dire, et qu'on ne voit point « errer, autour des paroles, ces nuages à mille formes qui entourent la poésie des langues du nord et réveillent une foule de souvenirs ».

A la fin du xix<sup>e</sup> et au xx<sup>e</sup> siècle, Mallarmé, puis Rimbaud, Princes du Mystère, sont universellement étudiés, vénérés, imités. Des Belges, comme Maeterlinck, Rodenbach, Verhaeren, Van Lerberghe, comme cet admirable prosateur, injustement délaissé, qui s'appelle De Coster; des Américains, comme Stuart Merrill et Viélé-Griffin, considèrent que le français, mieux que leur langue maternelle, peut exprimer des sensations rares ou des nuances délicates de sentiment. C'est sans doute grâce à cette souplesse de la langue française que le monde civilisé a connu certains aspects de l'âme flamande

que Rubens n'avait point laissé deviner : le goût de la rêverie, une tendance à la mélancolie, un sentiment profond du tragique de la destinée humaine. C'est là pour la langue française de précieuses acquisitions.

Oserai-je enfin, empruntant la trompette du prophète, prévoir l'avenir de la langue française?

Une langue n'a pas de valeur en soi : elle est un moyen d'expression — le plus merveilleux que le génie humain se soit donné. Ne croyons pas que la langue française possède une vertu particulière — inhérente à sa nature : la langue française dans l'avenir sera ce que nos grands écrivains — et nous-mêmes — ferons d'elle.

Il est désirable que les poètes aient la liberté de créer et de recréer leur langue — à leurs risques et périls. La Révolution romantique était nécessaire : grâce à elle, nous possédons une poésie nationale — qui est devenue internationale. Toutefois il semble que toutes les expériences, même les plus audacieuses, aient été tentées depuis cinquante ans. De Villon à Eluard, un clavier étendu de moyens d'expression s'offre au jeune poète. A lui de choisir — à ses risques et périls! Après cent ans de révolutions linguistiques — celles du xx<sup>e</sup> siècle ont abouti à d'inquiétants excès — nous pouvons nous attendre à une période de calme et de stabilité relative, un nouveau « classicisme ».

La prose poétique, considérablement développée, sinon inventée par les Romantiques, s'est enrichie de presque tous les moyens d'expression de la poésie. C'est une forme nouvelle et précieuse : de grands poètes en prose n'ont composé que des vers médiocres. Un Hugo a été grand en prose et en vers; il a pu mépriser la prose poétique. Nombre de poètes moins favorisés seront bien avisés de choisir, entre le vers régulier, le vers libre et la prose poétique, l'outil qui convient à leur talent ou aux sujets qu'ils se proposent de traiter.

Il existe — *last but not least* — une prose-prose, si je puis dire. C'est la langue des auteurs dramatiques, de la plupart des romanciers; c'est la langue des professeurs, des journalistes; les juristes, les philosophes, les historiens, les savants de tous ordres et de toutes catégories en usent pour exposer le résultat

de leurs recherches, soit à leurs confrères, soit au grand public. Jadis cette prose — celle de Voltaire — était une merveille de précision et de netteté. Depuis la révolution romantique, cette langue française (la vraie langue française) risque d'être contaminée par la langue de la poésie : jamais peut-être le danger n'a été aussi grand qu'aujourd'hui. Notre système grammatical, formes et syntaxe, est à peu près respecté; il est d'ailleurs désirable de l'assouplir un peu. Mais le vocabulaire est gravement atteint. Il semble que certains mots, sous la plume non seulement des romanciers et des journalistes (et dans la bouche des politiciens), mais aussi dans les Essais des « intellectuels », n'aient plus de signification bien nette. Or une langue a besoin de termes précis, pourvus d'un sens clair, soigneusement définis par de bons dictionnaires. Les mots sont comme une monnaie intellectuelle : il faut que les « usagers », comme on dit, aient le souci de respecter leur valeur.

Quant à l'avenir de la langue française dans le monde, il dépendra de l'activité intellectuelle de ceux qui parlent et écrivent le français. Langue internationale, le français est à la fois une langue de communication et une langue de culture. Comme *langue de communication* — je pense à un commerçant chinois qui, pour s'entretenir avec un fournisseur brésilien, n'aurait à sa disposition que le français, — le français doit posséder un vocabulaire très étendu et une certaine souplesse syntaxique; des constructions peu académiques, « cousu main » ou « faire riche », ont un intérêt pratique indéniable. Grâce aux milieux administratifs et commerciaux — et en dépit des puristes — le français est parfaitement apte à jouer ce rôle. Mais il doit rester, avant tout, une *langue de culture*. Aujourd'hui les jeux sont faits : pour une langue, il n'y a plus, au point de vue politique, d'espaces à conquérir : Anglais, Russes, Indo-chinois ou Congolais n'apprendront le français que si le français peut ajouter quelque chose à leur patrimoine intellectuel. Au xvii<sup>e</sup> siècle, nous avons donné à l'Europe Molière et Racine; aujourd'hui, c'est au monde entier que nous offrons, pour ne parler que des morts, Mallarmé, Rimbaud et Guillaume Apollinaire. Notre passé littéraire, philosophique, scientifique, constitue une sorte de trésor spirituel : il

ne faut ni le déprécier, ni l'apprécier plus qu'il ne vaut. La langue française ne sera recherchée que dans la mesure où chaque génération apportera quelque chose de nouveau et d'utile à la civilisation humaine. Notre langue littéraire a jadis été essentiellement aristocratique; malgré l'afflux des termes et des tournures populaires (qui l'ont d'ailleurs enrichie), elle conserve ce caractère. Grâce à ses qualités, elle peut, dans toutes les parties du monde, remplacer le latin, gardien de l'ancienne civilisation gréco-romaine. Tel semble être son destin. Rivarol, il y a deux siècles, s'écriait : « Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. » Aujourd'hui encore, le français n'est pas indigne de cet éloge.

## Propos sur la physique

par **Georges BALASSE,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

Mes *Propos sur la physique* sont, dans mon esprit, une relation de quelques grandes découvertes du xx<sup>e</sup> siècle qui ont, durant cette période, guidé la physique dans son développement. J'en examinerai un petit nombre, trois seulement, parce que je désire, dans le temps dont je dispose, vous présenter quelques réflexions.

Au moment où le xx<sup>e</sup> siècle s'installait, d'importantes conquêtes, tant expérimentales que théoriques, venaient d'avoir enrichi le patrimoine de la physique :

Vers 1860, la théorie cinétique des gaz s'était solidement établie grâce aux travaux de Maxwell et Boltzmann;

La première dynamo tournait peu avant 1870, conséquence directe des travaux d'Oerstedt, Laplace, Ampère, Faraday;

En 1880, la structure granulaire de l'électricité était devenue une certitude et l'électron négatif précisait, tout en lui servant de soutien, la nature des phénomènes électromagnétiques;

En ce qui concerne la lumière, on savait depuis Newton que la lumière blanche était complexe, c'est-à-dire constituée de lumières de diverses couleurs; que chacune des lumières simples qui constituaient le blanc résultait d'un phénomène périodique : une vibration s'effectuant un certain nombre de fois,  $\nu$ , par seconde; la grandeur  $\nu$ , dénommée fréquence, étant caractéristique de la couleur. Et 1890 voit, grâce aux travaux de Maxwell et Hertz, se préciser la nature de cette vibration : c'est celle d'un champ électrique, associé à un champ magnétique qui, dans le vide, se propage avec une vitesse toujours la même  $c$

$$c = 300.000 \text{ km/sec;}$$

En 1896, Henri Becquerel découvrait, à propos de l'atome d'uranium, une propriété remarquable, entièrement nouvelle : celle de radioactivité, dont l'étude, si brillamment poursuivie par Marie et Pierre Curie, aboutissait, en 1898, à la découverte du radium.

C'est sur la base des lois et théories antérieurement connues que ces grandes acquisitions avaient pu se faire. A propos des découvertes que je viens de mentionner on pouvait parler, en même temps que s'ouvrait le xx<sup>e</sup> siècle, d'un « triomphe de la science », science qui les avait engendrées, science sous la bannière de laquelle elles s'enrôlaient sagement. Mais, par souci d'impartialité, il faut reconnaître pourtant qu'il existait certaines difficultés : certains faits expérimentaux, indubitablement établis, semblaient à certains égards, en contradiction avec cette science physique, par ailleurs si triomphante! Voici l'une de ces difficultés :

Vous savez tous que la Terre tourne autour du Soleil; que dans ce mouvement, dit orbital, la vitesse de révolution de la Terre est de 30 km/seconde environ. Cependant, une expérience faite par Michelson en 1881, répétée par Michelson et Morley en 1887 donnait un résultat paradoxal. Pour cette expérience, tout se passait comme si la Terre était immobile dans l'espace! Quelle était cette expérience? Je n'entreprendrai pas de vous la décrire; mais pour vous édifier je vous dirai que, dans cette expérience, le mouvement de la Terre sur son orbite devait se traduire par le déplacement, dans une lunette d'observation, d'un certain signe lumineux; l'expérience cependant ne donna pas lieu au déplacement attendu. Evidemment, pour des esprits décidés à regarder les choses en face, il ne s'agissait pas de s'ancrer dans l'ignorance ou l'erreur et, ne doutant pas plus du mouvement orbital de la Terre que de la venue d'un prochain printemps, on décida de refaire l'expérience. Morley et Miller, en 1905, refirent cette expérience de Michelson, s'entourant d'un luxe de précautions et de précisions expérimentales qui leur demandèrent des années d'efforts. Aucun déplacement du signe lumineux, auquel le mouvement orbital de la Terre semblait devoir donner lieu, ne se produisit, bien qu'avec la précision expérimentale réalisée, un déplacement cent fois moindre eût été visible. Ce qui dès lors s'imposait, c'était un examen méticuleux des théories, principes, concepts, qui, partant du

résultat négatif de l'expérience de Michelson, conduisaient à l'inadmissible conclusion : la Terre est immobile.

Tout semblait solide : la conclusion à l'immobilité de la Terre à partir de l'expérience, reposait sur la mécanique classique qui avait fait tant de fois ses preuves; qui, chaque jour, se confirmait par un déroulement des phénomènes en parfaite conformité avec elle.

Une éclatante victoire du xx<sup>e</sup> siècle fut l'explication que donna Einstein, dès 1905, de ce désaccord apparent entre les faits et la théorie. A la suite d'une analyse extrêmement géniale des notions d'espace et de temps, Einstein bâtit de toute pièce la théorie de la *relativité* qui n'est rien moins qu'une modification, jusque dans ses fondements, de la mécanique classique; modification qui fit comprendre pourquoi toute expérience, faite tout entière dans un laboratoire donné, restait impuissante à mettre en évidence une éventuelle translation à vitesse constante de ce laboratoire. Par cette modification, Einstein retrouvait ainsi un résultat déjà proposé par Lorentz qui, à propos des phénomènes électromagnétiques, était parvenu à une même conclusion. C'est pour n'avoir pas admis la contradiction qui existait entre le fait expérimental (l'expérience de Michelson) et notre pensée, qu'est née la théorie de la relativité.

A ses débuts par l'importance des fondements qu'elle modifiait, la théorie d'Einstein fut difficilement admise. On dut reconnaître cependant qu'elle retrouvait tous les résultats de la mécanique classique, laquelle se révélait comme une approximation première d'une vérité plus large. La physique d'aujourd'hui s'écrit et s'enseigne dans la mécanique de la relativité chaque fois que le surcroît en précision qu'elle introduit, s'impose; c'est-à-dire chaque fois qu'il est question de mobiles dont la vitesse est une fraction assez notable de la vitesse  $c$  de la lumière. Dans l'actuel développement de la physique nucléaire, l'expérience montre que les bilans des masses ne sont satisfaits qu'à la condition d'y associer les bilans des énergies et cela conformément à l'équation :

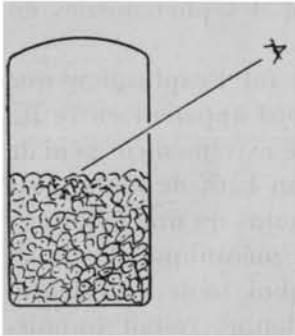
$$\text{Energie intrinsèque d'une masse } m = mc^2$$

qu'Einstein avait écrite dès 1905 en tant que conséquence de sa théorie de la relativité.



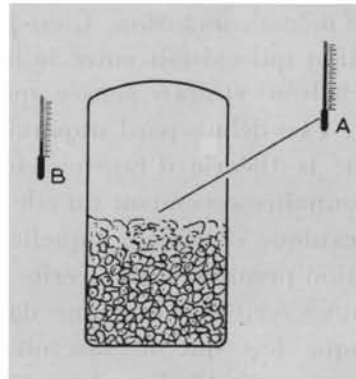
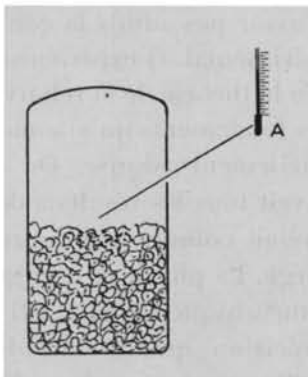
Je passe à une autre difficulté que comptait la physique à la fin du siècle précédent. Elle se posait à propos du « corps noir ».

Considérons un foyer où s'opère la combustion du charbon. La température qui y règne est de 1500° par exemple.



Pratiquons dans la paroi réfractaire une petite ouverture pour nous permettre d'observer ce qui se passe. Votre expérience de tous les jours vous dit que, par l'orifice, nous observons le rougeoiement des matières en combustion. Nous sommes témoin de ce rougeoiement parce que les corps à la température de 1500° émettent un rayonnement dont une partie, celle qui

s'échappe par l'orifice, gagne l'œil de celui qui observe. Ce rayonnement transporte de l'énergie : si on installe, en place de l'œil, en A, un thermomètre, l'expérience prouve que la



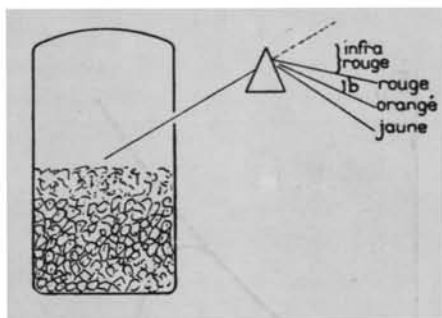
température qu'il indiquera sera plus élevée que celle qu'il accuserait si on le plaçait hors d'atteinte du rayonnement; en B par exemple. Le thermomètre, s'il est placé dans le rayonnement, en reçoit de la chaleur, laquelle comme vous le savez tous, est l'une des formes de l'énergie. Une telle enceinte quasi close de toute part, constituée en première approximation, ce que les physiciens dénomment un « corps noir » à la température de 1500 degrés.

La thermodynamique classique, bien avant 1900, était capable de calculer quelle quantité d'énergie était ainsi rayon-

née dans l'espace à travers l'orifice. Le calcul conduisait au résultat : l'énergie totale  $E$  ainsi rayonnée, est proportionnelle à la 4<sup>e</sup> puissance de la température absolue

$$E = AT^4 = A (1.500 + 273)^4$$

$A$  étant une constante. Et l'expérience? A l'aide d'un instrument dont la pratique est bien connue et qu'on dénomme un bolomètre, il est possible de déterminer la quantité d'énergie rayonnée et, les résultats de mesure obtenus à l'aide d'un bolomètre  $b$  placé en  $A$ , vérifient parfaitement la théorie. Plein succès de la thermodynamique classique.

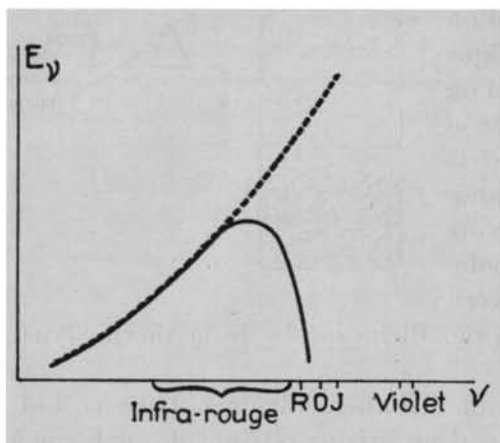


Poursuivons l'étude du rayonnement émis. Dans ce but, plaçons dans le rayonnement un prisme réfringent, analogue à celui dont on se sert pour faire la belle expérience de Newton dite de « décomposition de la lumière blanche ». On s'apercevra que le rayonnement émis par l'orifice n'est pas simple. Au-delà du prisme, en effet, on reconnaîtra, suivant des trajets d'orientations diverses, de la lumière rouge, orangée, jaune, ... et même, à l'aide d'appareils appropriés, on s'assurerait de la présence des rayons infra-rouges moins déviés que les rayons précédents. Plaçons cette fois le bolomètre, successivement dans les divers rayons, de manière à déterminer quelle quantité d'énergie  $E_v$  est présente dans ces rayons de diverses couleurs. Représentons sur un graphique les résultats quantitatifs d'une telle expérience.

Le graphique ci-contre vous en informe. Pour une telle température 1500 °, la courbe présente un maximum dans l'infra-rouge; en même temps qu'on approche du visible, et que dans ce visible on s'aventure vers le violet, l'énergie  $E_v$  diminue d'une manière très marquée.

Et la théorie, la thermodynamique classique, à quels résultats conduit-elle? Je vous en informe en représentant sur le même graphique, par une courbe en pointillé, ses résultats.

Vous voyez que, si la thermodynamique classique est en accord avec l'expérience dans une partie du domaine infra-rouge, elle est en désaccord flagrant avec les faits, dès qu'on s'approche du domaine visible. Alors que la théorie classique réussit à rendre compte de la quantité totale  $E$  d'énergie émise, elle échoue complètement dans la représentation de la distribution



de cette énergie  $E$ , entre les radiations de diverses couleurs (de diverses fréquences  $\nu$ ) irradiées par l'ouverture.

Planck eut le génie d'introduire, en 1900, une hypothèse nouvelle qui réussissait à faire disparaître la contradiction existante, à propos du « corps noir », entre la théorie et les faits. Conformément à l'hypothèse de Planck, toute quantité d'énergie faisant l'objet d'un échange entre matière et rayonnement de fréquence  $\nu$ , doit toujours être un multiple entier du produit  $h\nu$ ; expression dans laquelle  $\nu$  est la fréquence du rayonnement,  $h$  une constante, la « constante de Planck » dont la valeur est  $6,62 \cdot 10^{-27}$  ergs/sec. En fait, cette hypothèse revient à installer dans la physique, à propos de l'énergie rayonnante de fréquence  $\nu$ , une quantité élémentaire de cette énergie rayonnante; insécable pourvu que la fréquence  $\nu$  se conserve; un atome d'énergie de fréquence  $\nu$  en quelque sorte, dont la valeur numérique est de  $h\nu$  ergs. La théorie de Planck fut appelée la « théorie des quanta »;  $h\nu$ , le quantum d'énergie de fréquence  $\nu$ . L'hypothèse introduite par Planck n'était en contradiction avec rien qui fût vrai; elle avait par contre le mérite de faire disparaître l'irréductible difficulté qu'avait suscitée le problème du corps noir; elle adaptait la théorie aux faits expérimentaux. Comme pour la théorie d'Einstein, le respect de cette adaptation aux faits des théories, fut une source féconde de progrès.

Toute la physique moderne utilise la notion des quanta de

Planck et il est bien peu de domaines de la physique qui ne fassent usage de la constante  $h$ . Dès 1905, la théorie des quanta remporta un éclatant succès dans l'explication, que put donner Einstein, du *phénomène photoélectrique* conformément auquel toute substance irradiée par une lumière de fréquence  $\nu$  (suffisamment élevée) éjecte des électrons. Ce phénomène photoélectrique précise davantage la nature de la quantité  $h\nu$  d'énergie rayonnante en montrant que l'énergie transportée par une onde lumineuse ne la tapisse pas uniformément mais se localise en certains « points » de l'onde; ces « points » étant à vrai dire des espaces de très petite dimension en lesquels se situe la quasi-totalité de toute quantité  $h\nu$  d'énergie. Ce grain d'énergie  $h\nu$ , de très petite dimension, porte le nom de photon. L'onde lumineuse de fréquence  $\nu$  transporte de l'énergie sous la forme de photons dont elle guide la marche, chaque photon contenant la quantité d'énergie  $h\nu$ . Cette conception, qui découle directement de la théorie des quanta, s'est montrée à tel point féconde que, sans elle, une grosse part des acquisitions récentes de la physique n'aurait pas été portée à notre connaissance ou, pour le moins, n'aurait pas reçu d'explication cohérente. Ceci vous montre que les conquêtes de la physique se font au prix d'une tendance qu'il importe de conserver avec une toute particulière vigilance : celle qui consiste à accorder la pensée avec la nature même des faits indubitablement établis.

Il est arrivé au  $xx^{\circ}$  siècle, disons au début du second quart de siècle, une aventure assez curieuse; celle de la jonction de deux concepts, en apparence l'un à l'autre irréductibles. Il m'a paru intéressant de vous en entretenir. Il s'agit encore de la lumière.

Aussi haut que l'on puisse remonter dans l'histoire, l'homme tint à s'expliquer les phénomènes lumineux qui tombaient dans la sphère de ses observations. La notion de rayon lumineux était déjà appliquée, quelques millénaires avant notre ère, puisque les Egyptiens se servaient de l'ombre des pyramides pour apprécier la hauteur du soleil. Euclide écrivit un traité d'optique. La notion de rayon lumineux demeura exclusivement en usage jusqu'au  $xvii^{\circ}$  siècle où l'on vit surgir, avec Huyghens notamment, une nouvelle conception : celle de l'onde lumineuse. A l'époque dont je vous parle, à propos de la lumière, deux concepts s'affrontaient : l'un, servant de base à la *théorie*

de l'émission, dont Newton était l'un des adeptes, voyait en la lumière une émission de particules extrêmement ténues, dont les rayons lumineux étaient les trajectoires; l'autre vit en la propagation de la lumière une propagation d'ondes émises par la source de lumière; c'était la *théorie des ondulations* proposée par Huyghens. La conception d'Huyghens ne rencontra, à ses débuts, qu'un petit nombre de partisans; le prestige de Newton était si considérable! Puis, à vrai dire, les expériences qui auraient permis une discrimination entre les deux théories étaient, pour l'époque, de réalisation assez difficile et plus difficile encore eût été leur interprétation. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Young et Fresnel réalisèrent des expériences dont l'interprétation quantitative correcte ne pouvait se faire qu'à partir d'une théorie des ondulations.

Quand, en 1821, Fraunhofer parvint (pour la première fois à ma connaissance) à une détermination de la longueur d'onde de la lumière émise par une flamme au sodium, la théorie de l'onde lumineuse s'imposa au point de ne plus accorder à la conception « rayon lumineux » d'autre mérite que celui d'une commodité de langage pour exprimer avec une précision, toute relative, les aspects de phénomènes lumineux ne requérant pas indispensablement une précision meilleure. Mais un jour, l'effet photoélectrique dont je vous ai entretenu déjà, parfaitement expliqué à partir du photon, remit en cause la théorie de l'émission de Newton avec, comme corollaire, le rayon lumineux, trajectoire suivie par le photon. Si bien que, de 1905 à 1924, durant près de vingt ans, le physicien eut à sa disposition, pour expliquer les phénomènes lumineux, le choix entre deux concepts :

Celui de l'onde lumineuse, rendant compte quantitativement avec une surprenante facilité et une précision entièrement suffisante, des phénomènes de diffraction, d'interférences, de polarisation, etc.;

Celui du photon  $h\nu$ , interprétant quantitativement avec un succès non moins complet, le phénomène photoélectrique, les spectres d'émission et d'absorption, les phénomènes d'émissions lumineuses dans les gaz raréfiés, la production des rayons X...

La lumière semblait, suivant le genre d'expériences auxquelles on se livrait, revêtir soit l'aspect onde, soit l'aspect

photon et le physicien était contraint, pour l'explication d'un phénomène donné de recourir à l'un des deux aspects, à l'exclusion de l'autre. Un esprit vraiment scientifique ne pouvait, dans de telles conditions, se déclarer pleinement satisfait. D'où naquit le besoin d'une compréhension plus profonde des phénomènes, telle qu'elle pût relier entre eux, les deux aspects sous lesquels la lumière semblait se présenter.

Le physicien français Louis de Broglie y parvint en 1924. Selon une hypothèse toute théorique qu'il émit, tout projectile matériel s'accompagne d'une onde qui lui est propre, « l'onde associée au projectile ». Guidé par la mécanique des quanta et la théorie de la relativité, il proposa pour longueur d'onde  $\lambda$  (distance franchie par l'onde durant le temps que dure une vibration complète) et vitesse  $u$  de propagation de l'onde associée, les valeurs :

$$\lambda = \frac{h}{mv}, \quad u = \frac{c^2}{v}$$

dans lesquelles  $m$  et  $v$  sont respectivement la masse et la vitesse du projectile;  $h$  et  $c$ , les constantes dont il fut déjà fait mention ici. Ces vues théoriques furent, en ce qui concerne le mobile électron, remarquablement confirmées par l'expérience. Signalons au passage que le microscope électronique dont l'usage se répand de plus en plus, trouve une justification parfaitement satisfaisante de son mode de fonctionnement, par la considération de l'onde associée à l'électron. Cet effort de Louis de Broglie, en vue de la jonction des deux points de vue, corpusculaire et ondulatoire, est à la base de la « mécanique ondulatoire », qui constitue une étape importante dans l'évolution de la physique. C'est grâce à la mécanique ondulatoire qu'un grand nombre de phénomènes physiques, ceux qui relèvent du noyau de l'atome notamment, reçoivent aujourd'hui une explication satisfaisante. Dans bon nombre de problèmes que pose la physique moderne, la mécanique ondulatoire, dont le point de départ est l'onde associée de de Broglie, demeure le seul moyen d'investigation. Une fois de plus, le souci d'accorder la pensée avec les faits expérimentaux eut pour résultat l'explication cohérente de faits connus, la découverte et l'exploration féconde de faits nouveaux dont découle l'enrichissement de nos

connaissances. Il eut enfin pour conséquence la mise à notre disposition de techniques nouvelles.

L'exposé qui précède appelle quelques remarques qui me paraissent dignes de retenir votre attention. Tout d'abord vous avez pu constater que, dans le cadre de théories antérieurement admises, il pouvait arriver, qu'à l'occasion de faits expérimentaux nouvellement découverts, naissent des contradictions ou des difficultés. L'attitude scientifique adoptée fut de réexaminer les bases anciennement acceptées, pour y apporter les modifications susceptibles d'unir en un tout logiquement cohérent, l'ensemble des résultats expérimentaux, anciens et nouveaux. Une telle retouche fut faite, non pas en fonction de l'opinion d'un certain nombre d'hommes (même si parmi eux il se fût trouvé un Newton), mais uniquement à la lumière des faits expérimentaux correctement établis. Cette attitude est celle du « Libre Examen »; elle ne reconnaît à la pensée aucune borne, aucune contrainte, si ce n'est celle des faits expérimentaux.

Peut-être avez-vous pu pressentir de quelle manière s'élabore le monde de nos connaissances dans le domaine des sciences expérimentales. Initialement, les faits expérimentaux correctement établis sont pris en considération. Les théories partent de ces faits pour cheminer, dans le sens d'une connaissance plus générale et plus précise, le long d'une trajectoire que la logique contrôle et que le raisonnement détermine en partie. En partie seulement, parce qu'il arrive, tôt ou tard, dans cette marche de l'esprit, que de nouvelles questions se posent, auxquelles le raisonnement seul ne peut donner les réponses. C'est ici qu'une intervention nouvelle de l'expérience s'impose (souvent par le mécanisme d'une hypothèse préalable) dont le résultat sera la mise en place d'un nouveau jalon, indispensable au cheminement ultérieur de la raison. Il peut se faire que, des expériences nouvelles, naissent des incertitudes ou des contradictions en ce qui concerne l'itinéraire déjà parcouru. C'est alors qu'on entend parler ou qu'il est question dans des textes, dont la mesure n'est certes pas l'apanage, de « faillite de la Science ». La faillite n'existerait qu'au cas où l'on continuerait à persévérer dans la croyance absolue aux théories édifiées, alors que des faits nouveaux, indubitablement établis, viendraient montrer qu'elles doivent être modifiées. L'attitude scientifique, au contraire, rebrousse chemin jusqu'au point origine en lequel

la difficulté s'introduit. Elle s'efforce de la résoudre, dût-il en coûter le travail patient de toute une génération de savants.

L'exposé que je vous ai fait, était destiné à attirer votre attention sur des cas à propos desquels l'effort patient des hommes et le génie de certains d'entre eux eurent raison de la difficulté. Un lien logique, mieux adapté, permit d'unir, en un ensemble cohérent, les résultats expérimentaux, tant anciens que nouveaux, réalisant ainsi l'expression d'une vérité plus large, puisque susceptible d'enclorre un plus grand nombre de faits. Ce sont là autant de victoires de l'esprit. En tant que telles, elles motiveraient pleinement l'attitude scientifique, nonobstant l'effort qu'elle implique. Mais les exemples auxquels je me suis reporté vous ont montré qu'il ne s'agissait pas de victoires de l'esprit seulement. D'une adaptation meilleure des théories aux faits, naquirent des possibilités d'investigations nouvelles qui eurent pour résultat un enrichissement de nos connaissances et un accroissement de nos moyens techniques. Par là s'explique l'incessante vigilance que témoignent les hommes de science sur le point de savoir dans quelle mesure ce qu'ils tenaient hier pour vrai, continue de le demeurer aujourd'hui. L'histoire du développement de nos connaissances démontre en effet qu'en aucun moment une science, quelle qu'elle soit, n'est entièrement construite. Elle s'élabore chaque jour, s'affine davantage au cours du temps, comme si son dessein était de proposer à l'esprit des raisons sans cesse renouvelées d'exercer son activité.



## Le déterminisme

par P. RIJLANT,

professeur à l'U. L. B.,

Directeur de l'Institut Solvay (Physiologie)

L'observation et la recherche scientifiques n'ont de signification que dans la mesure où le système étudié possède des caractéristiques qui se retrouvent identiques dans les mêmes conditions. Cette correspondance certaine est exprimée dans le principe de causalité; les diverses conditions ou *causes*, qualitativement et quantitativement définies, déterminent par leur intervention simultanée ou successive, nécessairement, un état nouveau dont les caractéristiques particulières sont les *effets*. Il est certes entendu que le temps sépare la manifestation des effets de celle des causes. La simultanéité de manifestation impliquerait sinon que les effets s'intègrent dans la définition des causes.

La causalité affirme ainsi une succession temporelle dont deux étapes, arbitrairement choisies, apportent la définition, l'une des causes, l'autre, plus tardive, des effets. Causes et effets sont ainsi deux instants d'un même système physique. La causalité affirme l'action systématique du temps; elle est une caractéristique du temps.

Parmi les éléments du système causal, nous pouvons distinguer, un peu arbitrairement, ceux que nous retrouvons inchangés lors d'une observation ultérieure et qui fournissent les caractéristiques permanentes du milieu, de ceux qui traduisent la causalité effective de la réaction actuellement observée et qui, sans imposer à la réaction des caractéristiques propres, expressives de l'ensemble des conditions du milieu, lui fourniront cependant l'occasion suffisante et nécessaire de se manifester.

Cette distinction entre causes efficientes et conditions de milieu n'est pas toujours nécessaire. Le biologiste connaît, à côté des réactions dont le déclenchement est rattaché à une cause particulière, d'autres réactions dites automatiques, dont le battement du cœur fournit un exemple saisissant, et qui trouvent leur justification complète dans les conditions permanentes du système étudié.

La définition du système causal ne peut se limiter à un instant; elle n'est pas satisfaite par l'énoncé des caractéristiques diverses avec leur qualité, leur grandeur, leur localisation spatiale. Elle appelle encore l'orientation du système dans le temps par la définition des variations qui ont effectivement traduit le passage par les instants successifs. Elle appelle aussi la définition exacte du moment où chacune des caractéristiques a acquis ou manifesté sa qualité, sa grandeur et sa localisation.

L'expérimentateur ne réussit jamais à définir complètement le système causal. Il se contente de la définition des éléments qui lui paraissent avoir une valeur suffisante, négligeant ou écartant tout ce qui lui paraît actuellement accessoire ou encore il laisse non définis, dans un ou plusieurs de leurs aspects qu'il considère accessoires, des éléments essentiels, considérant ainsi que la substitution ou la permutation de différents éléments n'apporte pas de modification essentielle aux effets recherchés.

Si la causalité affirme que les effets caractérisant l'instant présent ne sont que la transcription actuelle des causes qui définissaient l'état passé, elle affirme ainsi que cet état passé possède en lui tout ce qui a déterminé l'instant présent. L'affirmation d'un déterminisme n'est ainsi qu'une expression particulière du principe de causalité puisqu'elle se réduit à l'affirmation de la dépendance de tout ce qui caractérise l'instant présent de toutes les causes définissant le passé.

Ce déterminisme qui souligne le caractère nécessaire de l'enchaînement temporel est, par sa définition même, nécessairement universel et nécessairement absolu. Si l'expérimentateur est toujours amené, pour des raisons pratiques, à laisser indéterminée une part importante des conditions qui caractérisent son expérience, il n'y voit cependant pas d'indétermination partielle essentielle, ni la liberté d'un choix qui

laisserait au hasard agissant une responsabilité étendue dans la définition de l'état actuel. L'effet dépend nécessairement de l'ensemble des causes dont il n'est que le successeur temporel et dont il réalise nécessairement tous les possibles. L'effet épuise les causes.

En général, si l'homme accepte volontiers l'enchaînement fatal des manifestations qui caractérisent les états successifs du monde qui lui est extérieur, il éprouve cependant le besoin fréquent d'affirmer des exceptions à la règle qui lui fourniront la justification de son désir ou de sa conviction de liberté.

Pendant longtemps, on a pu croire qu'une liberté relative ne viendrait limiter la détermination des effets que dans le domaine des manifestations de la vie, le déterminisme du monde inanimé paraissant absolu. La justification du travail du physicien paraissait être dans la réduction de notre ignorance des causes, en précisant de plus en plus les déterminations expérimentales. Chaque époque paraissait devoir diminuer le champ de notre ignorance.

Mais l'affirmation de la relation d'incertitude de Heisenberg est venu troubler cette conviction d'une évolution certaine de la connaissance. Certes, ce sont les transcriptions abusives de la relation d'incertitude qui ont créé et entretiennent la psychose d'une indétermination essentielle du monde physique, mais le trouble n'en fut pas moins certain. La relation d'incertitude n'affirme certes nullement qu'une particule élémentaire possède effectivement au même instant, si sa position est définie, plusieurs vitesses possibles; elle se contente d'affirmer qu'il nous est impossible d'avoir connaissance à la fois de la localisation précise, et de la vitesse de la particule; l'obtention même de cette connaissance impliquerait une altération suffisamment grande de l'état de la particule pour que la connaissance ainsi obtenue cessât d'être significative. Connaître c'est toujours recevoir et le donneur s'épuise dans le don même. Sous cet angle, la relation d'incertitude est donc en nous-mêmes qui tendons à acquérir la connaissance et non dans la particule élémentaire. Celle-ci ne paraît d'ailleurs pas pouvoir être définie de façon satisfaisante

en l'homologuant à des particules plus étendues dont elle ne possède pas nécessairement les caractéristiques.

En somme, la définition du système causal n'est limitée que dans la connaissance qui doit se contenter d'une incertitude, mais rien ne permet de supposer qu'un même système physique puisse satisfaire simultanément plusieurs définitions distinctes et que son destin soit ainsi incertain. S'il a fallu pratiquement se contenter de l'affirmation que le monde physique n'est que ce que nous pouvons en percevoir, il reste certes entendu que l'imperfection de notre perception limite ne supprime pas cependant nécessairement la réalité plus fondamentale, immédiatement au delà de notre connaissance, qui ne la saisit que par son altération ou sa déformation même.

La relation d'incertitude qui, prudemment, n'affirme que les limites de notre connaissance possible, ne prétend pas distinguer la manifestation expérimentale de la réalité même des facteurs définissant les caractéristiques élémentaires de la matière; elle n'affirme pas qu'une caractéristique indéterminable possède effectivement tous les possibles dans les limites de l'indétermination. Or, ce n'est que cette pluralité effective des possibles qui pourrait atteindre le principe du déterminisme absolu. En fait, le système limite ne possède pas pour nous de réalité expérimentale complète. Il échappe nécessairement en partie à toutes nos tentatives. Il ne peut ni donner, ni recevoir sans cesser d'être lui-même. Sa liberté supposée n'a pas de sens, elle est la liberté de l'inexistant, du non-être, puisque pratiquement pour nous la liberté se confond avec sa vérification expérimentale.

Si le destin de la matière paraît bien être fixé, en est-il encore ainsi lorsque la vie l'anime; lorsque les particules élémentaires se sont groupées en ces énormes agrégats à base de carbone qui forment la trame nécessaire de la matière vivante. La physico-chimie du carbone se libère-t-elle en partie des lois qui asservissent rigoureusement la matière inanimée. L'hypothèse paraît difficile à défendre et en fait ce n'est qu'indirectement qu'elle est éventuellement invoquée.

Dans le destin de la matière animée, un rôle déterminant

incomberait au non encore réalisé, au but vers lequel tendrait irrésistiblement la vie. La fin à réaliser serait une incitation, un guide qui choisirait parmi les possibles l'actuelle manifestation; la différenciation structurelle emprunterait ses caractéristiques essentielles à l'édifice à construire, la fonction n'acquerrait pleinement son sens que dans son aboutissement; la cause serait dans l'effet à réaliser, le déterminisme jouerait à rebours, le futur imposant au présent ses manifestations mais aussi sa valeur déterminante de l'avenir.

Le finalisme, la détermination par le but, qu'il soit structurel ou fonctionnel, fournit ainsi une formule simple qui intègre le passé et le devenir, et enlève au temps son orientation. Le finalisme ne paraît pas, au premier abord, devoir atteindre le principe du déterminisme, il paraît même l'étendre en établissant entre la cause et l'effet non seulement le lien absolu, orienté dans le temps que nous connaissons, mais une relation réciproque qui ignore le sens du temps, confond et identifie le passé et le devenir. Le langage biologique traduit cette emprise du finalisme dans sa terminologie. La réaction de « défense » étudiée par l'immunologiste est ainsi l'expression de cette conviction qu'un mécanisme existe et est actuellement utilisé, non pas en fonction de l'état actuel altéré, mais en fonction du retour vers l'équilibre.

Pendant, si l'ensemble des causes définit réellement complètement de façon nécessaire et suffisante les effets, il ne peut rester de place pour une détermination supplémentaire par le futur. L'intervention possible du futur impliquerait une indétermination relative par le passé et le présent. Le finalisme s'oppose donc en réalité au déterminisme en ce qu'il postule, à côté des déterminants passés et actuels insuffisants, une détermination par le but non encore existant et dont les caractéristiques sont encore inconnues. Le finalisme postule une liberté qu'épuiserait actuellement les influences nées du futur non encore réalisé.

On peut dépouiller le finalisme de son manteau irrationnel en le ramenant à de justes proportions, en le réduisant à un raccourci d'expression. Si le futur est tout entier enclos en puissance dans le présent, s'il n'apporte rien qu'il ne puise dans le présent, son action apparente n'est ainsi en réalité

obtenue que par une transposition au futur de la responsabilité des actions présentes.

Le finalisme apparaît, tout au moins dans ses manifestations raisonnables, être ainsi un aspect particulier, indirect de la détermination universelle.

Le physiologiste s'est heurté à une autre indétermination apparente, fournie par la fluctuation de l'excitabilité, découverte par Blair et Erlanger et qui fut soumise à une étude statistique par Ch. Pécher<sup>(1)</sup>. Lorsqu'un nerf ou un muscle est soumis à l'action de variations électriques, définies en intensité et en durée, il réagit en dissipant une énergie facilement mesurable. On sait depuis longtemps que l'excitation n'est efficace, n'installe de réaction caractéristique, que pour des valeurs d'intensité et de durée suffisantes. Il sera facile de réaliser des conditions telles que la moitié des essais d'excitation amène l'installation de la riposte, l'excitation restant inefficace dans l'autre moitié. Il existera donc ainsi, pour des conditions d'excitation adéquates, dites liminaires, une probabilité égale de riposte et de non-riposte.

Il faudra augmenter la valeur des excitants d'une quantité importante, de 5 à 10 %, pour obtenir une probabilité de riposte de 99 %. Tout se passe comme si le nerf ou le muscle constituait un système dont les exigences minima étaient susceptibles de fluctuer. Cette fluctuation de l'excitabilité, fort bien connue aujourd'hui, n'a pu être rattachée avec certitude à l'intervention accidentelle d'un agent modificateur connu et elle a pu paraître ainsi une expression particulière d'une indétermination; la réponse ou la non-réponse d'une cellule nerveuse ou musculaire ne dépendraient pas uniquement d'interventions mesurables, mais d'un état intérieur fluctuant qui traduirait ainsi la liberté de réaction de la cellule.

Cependant, on connaît suffisamment aujourd'hui le substrat ionique de l'excitation pour trouver dans la discontinuité, liée nécessairement à la mise en jeu d'un très petit nombre d'ions, un argument suffisant pour rattacher la fluctuation d'excitabilité non pas à une indétermination de la réaction,

<sup>1</sup> BLAIR et ERLANGER, *Amer. Journ. Physiol.*, 1935, CVI, 524, CXIV, 309.  
— CH. PÉCHER, *Arch. Internat. Physiol.*, 1939, XLIX, 129.

mais à la variation statistique prévisible de la structure dont on étudie l'excitabilité.

L'espoir de trouver dans une indétermination relative, due à la fluctuation apparente de l'excitabilité, la justification d'une liberté de l'activité neuronique, imposant ou non l'action, est ainsi complètement épuisé. La physiologie ne connaît aucune liberté effective.

En est-il autrement lorsque l'on sort des limites strictes de la physiologie expérimentale classique pour entrer dans la physiologie de la pensée? La pensée et l'action humaines sont-elles rigoureusement déterminées par les caractéristiques physiques et chimiques de leur substrat et par l'action du monde extérieur? N'existe-t-il aucune liberté dans l'homme, ni de penser, ni de choisir son action, L'homme ne possède-t-il en rien ce pouvoir divin de créer et d'orienter ou de déterminer le futur?

De ce Dieu dans l'Homme, les sciences expérimentales ne parviennent à saisir aucune trace. Certes, le niveau de la connaissance reste extraordinairement peu élevé dans le domaine passionnant qui étudie au delà des caractéristiques élémentaires, la somme intégrée des activités physiologiques déclenchant ou inhibant l'action de l'homme sur le monde qui l'entoure. Mais, de même que la physiologie médiévale s'est épuisée dans la physico-chimie de la matière vivante, a dû reconnaître la rigueur absolue et l'application universelle des lois de la physique, la psychologie aujourd'hui encore autonome, par le manque de netteté même de sa substance, devra bien elle aussi se résoudre, au fur et à mesure que se réaliseront les étapes de son évolution vers la connaissance, dans l'universalité du monde physique et accepter sans restriction l'emprise de ses lois. La psychologie sera-t-elle aussi, lorsqu'elle atteindra à la lumière, un chapitre de la physique de l'homme? Déjà aujourd'hui, dans ses acquisitions positives, durables, la psychologie se confond avec la physiologie.

Il serait certes injuste de rejeter tout ce que le passé a acquis, tout ce que l'effort du philosophe a élaboré par l'observation globale de l'homme ou par l'analyse des mécanismes de sa pensée. L'effort des prospecteurs, des précurseurs

est toujours essentiel, ils tracent les premiers sentiers, ils ébauchent, parfois maladroitement, l'édifice qu'il faudra reconstruire, mais leur expérience reste acquise, elle oriente et soutient l'effort de la construction définitive; les erreurs passées délimitent par leur échec même la vérité possible.

Chez l'animal et chez l'homme, les éléments déterminants de l'action ont pu être fréquemment isolés et leur valeur impérative affirmée. Si au début du siècle, dans ses premières tentatives, Pawlov s'était limité à la recherche des déterminants des activités dites végétatives, bientôt cependant, il put étendre sans restriction ses conclusions aux manifestations de la vie de relation et en définir les moteurs essentiels. Les recherches de ces trente dernières années, poursuivies aussi bien dans l'école de Pawlov qu'aux États-Unis et en Angleterre, n'ont pu qu'étendre et consolider la conclusion; le déterminisme physique de toute action est devenu évident. Et il est ainsi apparu que non seulement on pouvait trouver les racines de toute action actuelle dans le passé de l'individu mais que l'on pouvait par une agression actuelle engager son avenir, déterminer aujourd'hui sa liberté apparente de demain.

La personnalité de l'individu, tout ce qui donne à son action sa couleur particulière naît dans le passé individuel, dans une expérience continuellement poursuivie, dont les acquis inconscients construisent progressivement un édifice dont les possibles étaient définis dans l'apport initial, par l'hérédité, et dont les réalisations actuelles ont été choisies par l'agression du monde.

L'expérience étendue, spectaculairement poursuivie en divers pays au cours de ces dix dernières années surtout, a montré l'impératif de ce choix; elle a permis aux États de façonner leurs esclaves consentants, en adaptant leur univers aux limites de leur prison, en donnant à la liberté une mesure et une définition communes avec l'impératif inscrit dans l'homme par son passé.

Cette détermination absolue de l'homme par son milieu n'apparaît plus ainsi inconciliable avec l'illusion vivante d'une liberté. L'homme ne saisit de sa vérité intérieure que des aspects particuliers auxquels son esprit positif confère seule la



réalité. Chacun perçoit sa vérité et celle du philosophe ne paraît pas être ainsi celle du physiologiste. Mais sous cette pluralité d'aspects, à la limite, toutes les vérités particulières finissent par se recouvrir et se confondre.

Le travail du philosophe, s'il évolue par des voies différentes de celles de l'expérimentateur, tente cependant de saisir et de définir ce même aboutissement qui se traduit dans l'action et la pensée créatrices de l'homme. Le croyant et l'incroyant, tous deux cheminent avec des fardeaux différents par des routes convergentes. Ils vivent la même vérité et si l'un postule un Dieu auquel il confère dès l'origine la responsabilité de toutes choses, l'autre le trouve dans l'absolue justice et l'absolue bonté d'une détermination rigoureuse qui ne peut laisser aucune place à l'erreur ou à l'arbitraire. Le croyant postule la continuité d'une âme immortelle, l'incroyant voit se poursuivre indéfiniment, sortant du passé, se projetant indéfiniment dans l'avenir, la chaîne continue des causes et des effets dont il a été, est et sera toujours partie intégrante alors que depuis longtemps, son unité pensante se sera dissociée.

La mort n'est plus ainsi un mal. Dans une évolution continue, elle ne fait que clore l'étape brève, transitoire, de la vie, elle en apparaît comme la rançon devant laquelle nul ne peut se dérober puisqu'elle est inscrite dans la vie même. La vie a abouti à l'action, a œuvré l'une des facettes de l'avenir imposant au futur sa forme, et l'unité pensante est ainsi intégrée définitivement dans les temps à venir. La vie est immortelle dans son action, même si le présent meurt.

L'homme est prisonnier de son destin dans un monde dont l'évolution est fixée. Et cependant dans cette Maison, nous affirmons volontiers notre liberté de voir et de connaître toutes choses et d'exprimer librement les réflexions que leur examen nous suggère. Comment cette liberté d'examen peut-elle s'intégrer dans un univers complètement déterminé?

En réalité, la liberté d'examen n'est que la possibilité pour l'individu d'obéir à son impératif intérieur sans susciter de ce fait de conflit trop marqué avec d'autres individus ou avec un organisme social. La liberté d'examen ne confère pas à

l'individu de liberté intérieure, elle ne lui accorde aucun libre choix, elle lui permet d'accepter sa contrainte intérieure sans l'opposer à la contrainte du dehors. La liberté d'examen n'est que la liberté, pour l'individu, d'être ce qu'il est, de manifester ce que le passé a fait de lui, d'obéir librement à la tendance à l'action qui traduit l'aboutissement de son travail mental.

C'est ce libre examen qui nous permet ici de penser et de dire ce que nous pensons, d'essayer de comprendre et de faire comprendre, de nous tromper et d'essayer de corriger nos erreurs, de souffrir et de nous réjouir de l'effort, de l'échec, de la réussite, d'assumer la responsabilité envers nous-mêmes de ce que nous sommes ou voulons être, de ce que nous avons fait ou voulons encore réaliser. La liberté d'examen est le moyen de se découvrir et de découvrir les autres, de saisir la réalité du monde et d'accomplir son destin.

## Les résultats des nationalisations en France (1)

par **Emile JAMES,**

professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris

Nationaliser une entreprise, c'est attribuer à la nation la propriété de tous ses établissements avec leur outillage, et en confier la gestion à des représentants des grands intérêts collectifs de la nation.

Demandées en Europe depuis une vingtaine d'années comme l'une des réformes de structure à réaliser promptement, les nationalisations ont été nombreuses depuis 1945. Systématiquement appliquée de l'autre côté du rideau de fer, l'idée s'est prêtée à des expériences plus limitées en Angleterre et en France. En Angleterre, le système adopté pour la gestion des affaires nationalisées a permis de remettre celles-ci à des personnages hautement qualifiés par leur compétence technique : on a pu réaliser à la fois une réforme technique et une réforme sociale. L'expérience a eu un certain succès, et semble devoir se poursuivre, puisqu'on prévoit pour le début de l'an prochain la nationalisation de la grosse métallurgie.

Les résultats enregistrés en France ont provoqué beaucoup plus de discussions. On les juge d'habitude beaucoup plus sévèrement. En 1947, la Commission du Travail du Sénat de Belgique a voulu faire une enquête auprès des « Charbonnages

(1) Conférence donnée par M. Emile James à l'Institut des Hautes Etudes de Bruxelles, le 23 novembre 1950.

Sur le même sujet, consulter surtout : JULLIOT DE LA MORANDIÈRE et BYÉ, *Les Nationalisations en France et à l'étranger*, Sirey, 1948. — René GENDARME, *L'Expérience française de la nationalisation industrielle*, Librairie de Médecis, Paris, 1950. — Propositions communiste et M. R. P. présentées à l'Assemblée Nationale Française pour la réforme des entreprises nationalisées.

de France » nationalisés; cela a abouti à un rapport très sévère (ce rapport, il est vrai, n'exprime la pensée que de quatre des cinq enquêteurs; le cinquième, communiste, ayant refusé de le signer). Plus tard, M. Chlepner, dans la *Revue de l'Institut de Sociologie* (avril-juin 1948) a porté sur l'expérience française un jugement plus nuancé, mais défavorable, lui aussi. Depuis ces deux études cependant la situation a quelque peu évolué, et c'est en réponse à un appel de M. Chlepner lui-même que je vais tenter d'établir ce qu'on pense en France en 1950 de la politique adoptée en 1945.

Inutile de décrire longuement cette politique, ni d'en rappeler les raisons. Tout le monde sait que depuis cette date l'ancien domaine de l'Etat français s'est accru d'annexes fort disparates : les houillères, la production et la distribution du gaz et de l'électricité, les grandes banques de dépôt, les affaires de constructions aéronautiques, les plus grandes compagnies d'assurances, deux affaires de construction d'automobiles, etc.

On sait aussi que les raisons invoquées furent très variées, depuis la nécessité d'abattre « le mur d'argent » ou de lutter contre les abus des monopoleurs de fait (arguments invoqués surtout contre les banques, les compagnies d'assurances, ou les firmes d'électricité et les houillères) jusqu'à l'obligation de prendre des sanctions contre des employeurs (maisons Renault et Berliet) qui n'avaient pas eu au temps de l'occupation allemande une attitude vraiment nationale. On avait dit aussi que la nationalisation permettrait de coordonner les efforts nationaux, donc de rationaliser l'économie; puis d'éviter les troubles sociaux, ou même les crises économiques, dues, disait-on, à la spéculation et à l'« anarchie libérale ».

On sait enfin quels avaient été les arguments des adversaires : nationaliser, ce serait spolier les propriétaires et les actionnaires des firmes frappées par cette politique; ce serait aussi courir les pires dangers de l'étatisation; en notre temps où l'Etat est très faible, les entreprises nationalisées, gérées par des fonctionnaires non intéressés au rendement, seraient en fait soumises aux intérêts particuliers des partis ou des groupes dominant l'Etat.

Bref, l'idée des nationalisations avait suscité, de part et d'autre, des approbations enthousiastes et des critiques ardentes.

Aujourd'hui, quatre ans après le début de l'expérience, ces passions se sont apaisées.

D'une part les critiques sont moins violentes. Oui, certes, il y a eu spoliation, mais pas autant qu'on l'avait craint. Les propriétaires dépossédés ont reçu, en guise d'indemnités, des titres pouvant bénéficier d'une certaine plus-value. On reconnaît aussi qu'il y a eu « politisation » des entreprises nationalisées, mais déjà des mesures ont été prises contre les chefs de ces entreprises, qui obéissaient trop ouvertement aux directives d'un parti.

D'autre part, les partisans de la réforme ont été déçus dans certaines de leurs espérances. Il n'y a eu ni rationalisation technique, ni atténuation des troubles sociaux. Surtout on paraît avoir compris que toutes les raisons invoquées théâtralement en faveur de la réforme n'étaient que des prétextes; le seul but profond des nationalisations, c'était d'obliger les industries-clés à produire non plus en vue du profit de leurs propriétaires, mais au service de la collectivité nationale; il fallait donc qu'elles fussent contraintes à pratiquer des prix de vente très bas, excluant le profit; il était impossible de faire accepter cela à des entreprises privées; alors on a nationalisé celles-ci.

Ainsi présentée, la politique adoptée est justifiable. Sont justifiés du même coup les sacrifices qu'elle a imposés à certains intérêts privés. Mais alors un nouveau problème se pose : Pour que les affaires nationalisées soient vraiment au service de la collectivité nationale, il faut que celle-ci n'ait pas à combler leur déficit; si en effet elles ne peuvent vivre qu'avec des subventions, financées par l'impôt ou autrement, elles sont à la charge et non au service de cette collectivité. Bref, pour réaliser leur idéal, ces affaires doivent être bien gérées, en sorte que leurs recettes couvrent l'ensemble de leurs dépenses.

Voilà sans doute pourquoi aujourd'hui les discussions provoquées par les réformes de 1945 se sont déplacées : on semble s'être habitué à l'idée des nationalisations, mais on continue de rechercher si les affaires nationalisées sont bien ou mal gérées, et comment on pourrait améliorer leur gestion. Voyons les principales idées émises dans ces deux directions.

## I

Comment ont été gérées les affaires nationalisées? Fort mal dans l'ensemble. Un des commentateurs les plus récents <sup>(1)</sup> a écrit : « La gestion des entreprises nationalisées s'est révélée lourdement déficitaire et a contribué à aggraver notre situation financière... Les nationalisations ont donc échoué; elles n'ont pas atteint les buts qu'elles s'étaient assignés. » Cette opinion est générale en France, les partisans de la réforme n'hésitent pas à proclamer que le principe a été très maladroitement appliqué.

Il semble cependant que, dans leurs critiques, certains vont trop loin. Ils disent que la nationalisation de certains secteurs industriels, bien loin de mettre ceux-ci *au service* de l'économie française en les contraignant à vendre leurs services sans profit, les a mis au contraire à *la charge* de cette économie, leur déficit retombant en définitive sur les épaules du contribuable, ou provoquant cet abominable « impôt sur la monnaie » qu'est l'inflation. Ce disant, l'on prend parti délibérément contre la politique de « prix sociaux » que suivent les entreprises nationalisées. Toute entreprise, dit-on, qui ne cherche à vendre que d'après son coût de production finit toujours par vendre à perte, soit que certains éléments du coût aient été omis ou mal calculés, soit que la venue de conjonctures défavorables contraigne à liquider à n'importe quel prix une partie de la production. Parfois même on ajoute à ce sujet une démonstration apparemment plus scientifique. Toute entreprise, dit-on, qui veut échapper aux impératifs du « calcul économique », c'est-à-dire aux prix déterminés par la rareté des marchandises achetées ou vendues, est entraînée forcément à acheter trop cher (p. ex. : elle paie trop cher les forces de travail qu'elle achète) et à vendre trop bon marché (produits finis). Il en résulte nécessairement des pertes pour elle; d'autre part cela provoque des déséquilibres tant sur le marché des services producteurs que sur celui des produits finis : les services sont surofferts et les produits finis trop demandés. La détention d'un monopole peut permettre pendant un temps la poursuite de cette politique de tarifs, mais à la longue on s'y ruine et l'on désorga-

(1) René GENDARME, *op. cit.*

nise les marchés. Les auteurs de cette critique, on le voit, s'en prennent non pas à la *structure* mais au *fonctionnement* des entreprises nationalisées, et plus précisément à la politique des prix sociaux.

Mais il semble que cette critique soit mal fondée. En effet, si l'on devait la retenir, elle porterait non pas seulement contre les affaires nationalisées, mais contre toutes les entreprises, même du secteur privé, qui pratiquent les prix sociaux. Or, dans le monde moderne, un certain nombre d'entreprises même privées, sont amenées à cette politique; la plupart même sont contraintes de la suivre sur le marché du travail. Bref, nationalisées ou non, toutes les entreprises échappent jusqu'à un certain point aux impératifs du calcul économique. Les marchés devraient donc être disloqués un peu partout, et les déséquilibres devraient se multiplier. Nous voyons au contraire qu'il y a un effort constant d'adaptation des entreprises à un système de salaires contrôlés et de prix contrôlés. La politique des « prix sociaux » peut être certes source de difficultés, mais, à condition que certaines précautions soient prises, elle est praticable.

Ce n'est donc pas la fidélité à cette politique que l'on doit reprocher aux affaires nationalisées, ni le déficit *inévitabile et attendu* qui en résulte pour certaines. En fait, la structure particulière de ces affaires ne nous semble pouvoir être mise en cause que si leur déficit est *plus élevé* que celui qui devrait résulter normalement de cette politique; c'est en ce cas seulement qu'on peut accuser leurs méthodes de gestion. De ce point de vue, on peut porter un jugement plus nuancé et plus sûr.

Or, en se plaçant à ce point de vue-là, c'est encore un échec qu'il faut enregistrer. En vain prétend-on parfois que la production globale des affaires nationalisées n'a cessé de s'accroître depuis 1945 (ce qui est exact) ou que la productivité de chacun de leurs employés tend à s'améliorer (ce qui est exact encore). Cela ne prouve rien, car des entreprises privées, dans la situation économique où se trouve la France depuis 1945, auraient certainement enregistré les mêmes résultats favorables. Ce dont il faut tenir compte pour comparer entreprises privées et entreprises nationalisées, ce sont les résultats financiers obtenus par ces affaires; ce sont aussi subsidiairement les conséquences de la réforme pour la paix sociale.

En se plaçant sur ce terrain de discussion, on est amené à des distinctions. La nationalisation ne paraît pas avoir eu de mauvais résultats pour les banques de dépôt, ni pour les compagnies d'assurances; leur personnel semble n'en avoir vraiment ni bénéficié, ni souffert; les usagers ne se sont aperçus presque d'aucun changement. Tout au plus les clients des banques se plaignent-ils que l'administration de leur portefeuille est devenue très onéreuse; mais cela est peut-être moins dû à la nationalisation qu'à l'alourdissement des formalités qu'impose maintenant la gestion de tout portefeuille de titres mobiliers. On s'accorde aussi à reconnaître que la régie Renault est aux mains d'un chef énergique et audacieux, dont la gestion vaut à l'affaire une certaine prospérité. Au contraire les « Charbonnages de France » sont lourdement déficitaires; ils le sont plus qu'ils ne devraient l'être en raison de la politique des prix sociaux du charbon; le niveau de la productivité par mineur, bien qu'il s'améliore, reste inférieur à celui d'avant-guerre. De même la production et la distribution du gaz et de l'électricité connaissent de graves difficultés, surtout pour le financement des travaux neufs. Enfin la gestion de la plupart des affaires nationalisées de constructions aéronautiques a été déplorable. La S. N. E. C. M. A. (Société nationale d'Etudes et de Constructions de moteurs d'aviation) qui remplace une ancienne entreprise privée bénéficiaire) a connu en 1949 un déficit de plus de 3 milliards de francs. Ainsi les résultats des nationalisations, jamais très heureux, ont été déplorables en certains cas.

Mais essayons de préciser, et cherchons des explications.

A. Les affaires nationalisées ont toutes, et même les mieux gérées d'entre elles, de très grosses difficultés pour financer leurs travaux neufs, leur extension et le renouvellement de leur outillage.

Toute entreprise en effet, qui veut s'étendre ou rénover sa technique, doit se procurer pour cela des capitaux. Une entreprise privée peut, à cette fin, pratiquer l'autofinancement ou l'émission d'obligations sur le marché financier, ou procéder à des augmentations de capital. Au contraire, une entreprise nationalisée, et qui veut absolument le rester, ne peut augmenter son capital : seul l'Etat aurait le droit de souscrire



en principe à de nouvelles actions; mais trop pauvre et assailli par trop de soucis, il ne peut le faire. L'entreprise nationalisée ne peut non plus pratiquer largement l'autofinancement, car la politique des prix sociaux lui interdit de compter sur d'importants bénéfices et sur l'accumulation de fortes réserves. Elle est donc réduite à émettre des obligations. Hélas, en temps de dépréciation monétaire, et au lendemain des crises monétaires, le public ne souscrit pas aux obligations. Bref, faute de capitaux neufs, les affaires nationalisées ne peuvent s'étendre aussi vite qu'auraient pu le faire des entreprises privées.

Peut-être ce défaut n'a-t-il pas été très grave pour des affaires déjà bien équipées, et ne cherchant plus à se développer beaucoup. Il a au contraire gêné beaucoup les secteurs de l'économie, qui, comme celui de la production d'électricité, pourraient encore connaître un développement rapide. En fait, l'État a dû financer lui-même la plus grande partie des grands travaux entrepris dans ces secteurs. Aurait-il pu le faire, sans les fonds débloqués de l'aide Marshall, et pourra-t-il continuer de le faire quand celle-ci aura cessé? Il a bien cherché aussi à se procurer des capitaux privés par émission d'emprunts « indexés », c'est-à-dire donnant droit à des intérêts variables suivant le prix ou la quantité des produits ou services rendus par les affaires nationalisées, mais il est clair que cette méthode ne peut pas donner autant de résultats qu'une augmentation de capital, telle que peut la pratiquer une entreprise privée : les épargnants s'en méfient!

B. La plupart des affaires nationalisées souffrent, on l'a vu, d'un déficit supérieur à celui qui est imputable à la politique des « prix sociaux », d'un déficit dont sont responsables des fautes de gestion. Ces tares de gestion sont nombreuses : on ne citera que les principales :

La plus importante, c'est la « politisation » de ces affaires. En fait, chacune des entreprises nationalisées a été soumise à l'autorité d'un ministère de tutelle, dont le titulaire s'est presque toujours acharné à mettre à leur tête des membres de sa clientèle politique. Ces entreprises sont ainsi devenues des sortes de citadelles, aux mains d'un parti politique, et d'où celui-ci pouvait contrôler l'économie nationale.

Cette « politisation » s'est réalisée souvent par la désignation d'un client politique du ministre de tutelle comme directeur général de telle ou telle entreprise nationale. Une fois en place, celui-ci s'entourait de tout un état-major formé de membres du même parti politique que lui. Ou bien on a rédigé le statut des entreprises nationales de telle sorte que leur conseil d'administration pût comprendre en grand nombre les représentants de certains groupes dont l'obéissance politique était connue. La C. G. T. ainsi a été souvent introduite dans ces conseils pour y représenter massivement le personnel ouvrier, ou encore les usagers. On aimerait pouvoir dire que seul le parti communiste a vu ainsi dans la nationalisation un moyen de mettre la main sur l'économie française. Mais il n'est pas le seul à devoir être mis en cause à ce sujet. Et quand après 1947, on a cherché à dépouiller ce parti des conquêtes qu'il avait ainsi faites, la désignation des nouveaux directeurs n'a pas été sans susciter des difficultés entre les autres partis.

Cette politisation a eu de déplorables conséquences. Les partis, maîtres de telle ou telle entreprise nationalisée, ont dû y donner satisfaction à leur clientèle électorale. D'où l'accroissement du personnel, d'où un certain relâchement de la discipline, au point que certains ingénieurs ont prétendu ne plus pouvoir commander à leurs ouvriers. D'où par conséquent, une certaine baisse de la productivité par tête. Et tandis que le rendement diminuait, le personnel employé a pu obtenir une amélioration de sa situation matérielle. Les ouvriers les plus humbles ont généralement été les premiers à recevoir des rémunérations plus élevées. Mais le haut personnel a su affirmer ensuite, soit qu'il ne pouvait accepter un écrasement de la pyramide des salaires, soit qu'il ne pouvait être plus mal traité qu'il ne l'aurait été dans une entreprise privée. En fin de compte il a obtenu des échelles de traitements beaucoup plus élevées que celles accordées aux fonctionnaires ordinaires de l'Etat français. Il y a même eu des faits plus graves : certaine entreprise de constructions aéronautiques, scandaleusement déficitaire, est connue pour avoir établi en 1947 une comptabilité mensongère, ayant fait apparaître des bénéfices purement fictifs, ce qui permit à son directeur de s'octroyer une « participation aux bénéfices » de 600.000 francs. L'autorité du ministère de tutelle

couvrit cette irrégularité et aucune protestation ne s'éleva du côté du personnel, qui avait touché lui aussi une forte participation.

Evidemment, on a tenté de faire cesser de tels scandales, surtout après 1947. Mais la « dépolitisation » fut alors partielle, en ce sens que ce furent surtout les directeurs communistes des affaires nationalisées qui furent sacrifiés. (Il est vrai que c'étaient eux qui, de beaucoup, avaient le plus abusé de cette situation.) D'autre part, ce fut là une opération très difficile, et qui fut à l'origine des grandes grèves de 1947 et 1948.

Une autre explication importante de l'alourdissement des frais dans les entreprises nationalisées se trouve dans les difficultés que l'on a toujours éprouvées à faire jouer *la responsabilité des directeurs* de ces entreprises.

D'une part, en effet, ces directeurs ne sont pas des commerçants : ils ne peuvent être mis en faillite. On ne voit pas bien non plus comment en cas de déficit des sanctions pécuniaires pourraient être prises contre eux, puisqu'ils ne sont à la tête de ces entreprises que comme mandataires de l'Etat, et au surplus que leur fortune personnelle serait impuissante, dans la plupart des cas, à répondre des déficits énormes des affaires qui leur ont été confiées. Enfin et surtout la faute de gestion est difficile à prouver; en fait, c'est le plus souvent pour obéir aux directives de l'Etat, ou sous la pression des syndicats représentés dans les conseils d'administration qu'ont été acceptés les salaires élevés et les prix de vente très bas qui ont rendu déficitaires les entreprises nationalisées. Comment dans ces conditions révoquer ou pénaliser à cause de ce déficit les directeurs de ces entreprises?

En conséquence, la plupart des directeurs d'entreprises nationalisées sont peu soucieux de l'équilibre de leurs comptes : ils savent que ce n'est jamais en raison des pertes enregistrées par leur comptabilité qu'ils pourraient être pénalisés (révoqués), mais seulement en raison de leur résistance aux directives de l'Etat ou aux souhaits des syndicats. Comment dans de telles conditions, ne seraient-ils pas toujours tentés de céder à ces pressions? Seuls quelques chefs particulièrement énergiques ont eu le souci de réaliser des bénéfices ou d'équilibrer leurs budgets.

Bref, prix de revient très élevés et prix de vente très bas,

indiscipline de la main-d'œuvre, politisation de la direction, baisse du rendement, irresponsabilité des chefs en cas de déficit, tout cela explique que les entreprises nationalisées aient été très mal gérées. Elles ne pouvaient pas l'être mieux, étant donné leur constitution. Tout cela explique que leur déficit ait été très supérieur à celui qui aurait dû résulter de la seule pratique des « prix sociaux ».

C. Au point de vue social enfin, la déception a été très vive. Les grands troubles sociaux d'après-guerre ont presque tous eu leur point de départ dans le secteur nationalisé.

On a donné de cela plusieurs explications. D'abord, a-t-on dit, ce secteur est celui des industries-clés, donc le plus visé de tous ceux qui souhaitent des troubles dans le fonctionnement de l'économie nationale. On a dit aussi que l'Etat, étant devenu patron dans les entreprises nationalisées, ne peut plus jouer son rôle traditionnel d'arbitre, en cas de conflit, entre employeurs et employés.

Il nous semble qu'il y a de meilleures explications que celles-là. En fait, l'approbation du principe des nationalisations par les masses ouvrières en 1945 reposait sur une fausse compréhension de ce principe. D'après celui-ci, les entreprises nationalisées devaient être mises au service de la collectivité nationale, et donc être exploitées dans l'intérêt de leurs usagers. Mais ce n'est pas ce qu'avaient compris les masses ouvrières. Le personnel salarié de ces entreprises avait pensé que, lorsque aurait disparu l'entreprise privée, c'est à lui, personnel, que reviendrait la direction de l'affaire, et que celle-ci serait gérée dans son intérêt. Il avait vu à tort dans la nationalisation un moyen de réaliser les formules : « la mine au mineur », « les voies ferrées aux cheminots ». Les masses ouvrières furent donc profondément déçues quand elles s'aperçurent que l'Etat, patron pauvre, n'était pas assez généreux à leur gré, que ni leurs salaires ni leurs pouvoirs ne s'étaient beaucoup accrus, et que les chefs qu'elles auraient souhaité conserver (souvent à cause de leur faiblesse) devaient se retirer devant certaines oppositions.

En définitive l'échec est certain sur tous les tableaux, financier, économique, social. C'est seulement là où un chef très énergique a gardé les leviers de commande, et là où d'an-

ciennes traditions et habitudes professionnelles acquises ont continué de dominer le fonctionnement des affaires nationalisées que les résultats ont été moins mauvais.

## II

Voilà pourquoi depuis 1947 on se demande comment sortir des difficultés nées des nationalisations. On se le demande dans tous les milieux politiques, aussi bien de gauche que de droite, tous s'avouant déçus par les résultats obtenus.

Et d'abord faut-il revenir sur le principe même de la réforme? Faut-il « dénationaliser », c'est-à-dire rendre à l'initiative privée les affaires sur lesquelles l'Etat a mis la main en 1945. Parmi les adversaires de la première heure des nationalisations, peut-être certains espèrent-ils encore ce renversement de politique. Ils ont à cet effet proposé de distinguer deux catégories d'affaires nationalisées : les entreprises publiques et les entreprises nationales; les premières, étant celles qui dominent toute l'économie nationale (ex. : chemins de fer), et, faisant presque nécessairement l'objet d'un monopole de fait, devraient en tout état de cause rester entre les mains de l'Etat; les secondes, n'étant pas à proprement parler des industries-clés, et pouvant être soumises à un régime de concurrence (régie Renault, par exemple) pourraient au contraire être restituées éventuellement au secteur privé. On ajoute parfois que dans certains pays étrangers (Turquie, Iran) cette « dénationalisation » est en cours. Déjà en France, certaines affaires privées essaient de reprendre l'exploitation de certaines mines ou usines nationalisées, mais où tout travail est arrêté depuis de longs mois, l'Etat ayant jugé qu'elles étaient trop onéreuses pour sa trésorerie.

Il semble cependant que cette politique n'ait aucune chance de se généraliser. Les anciens actionnaires ne le demandent pas, étant à peu près résignés, ou conscients qu'ils ne seraient pas les véritables bénéficiaires d'une telle opération. Les firmes ou les individus, clients des entreprises nationalisées, parce qu'ils profitent des « prix sociaux » pratiqués par leurs fournisseurs, sont discrètement mais sûrement favorables au maintien du principe des nationalisations : ils souhaitent seulement que

celles-ci ne s'étendent pas jusqu'à eux. D'autre part la dénationalisation serait considérée dans les milieux « avancés » (même pas très avancés) comme une mesure dangereusement réactionnaire; elle y soulèverait une opposition générale, susceptible de provoquer des remous politiques extrêmement graves. Enfin des esprits modérés songent que l'expérience de 1945 n'en est encore qu'à ses débuts, et qu'elle doit être poursuivie loyalement pendant quelques années : ce n'est pas en deux ans seulement de réorganisation et de « rodage », face à une situation exceptionnellement difficile, qu'on peut en apprécier sérieusement les résultats. Ils font valoir enfin que l'Etat, s'il est un médiocre producteur et un médiocre acheteur, est un pire vendeur, que lorsqu'il liquide une parcelle de son patrimoine, il le fait toujours à perte. Il est vrai, en effet, que toute « désétatisation » s'effectue toujours dans des conditions désastreuses.

Il n'y a donc pas à attendre que la « dénationalisation » aille très loin. Elle ne peut être que très étroitement limitée et très discrète, presque sournoise. Elle ne pourrait prendre un peu d'ampleur que sous un voile : le développement de l'économie mixte. L'épargne privée pourrait être appelée à souscrire à des augmentations de capital pratiquées par des affaires déjà nationalisées. Reste à savoir si elle serait très tentée de répondre à cet appel d'entreprises déficitaires et destinées à rester fort peu rentables, étant donné leur politique de prix. Dans l'état d'esprit actuel des épargnants, c'est très douteux.

Il faut rejeter aussi une autre idée : création d'une caisse de compensation entre entreprises publiques, caisse alimentée par des versements des entreprises bénéficiaires, et couvrant les pertes de toutes celles qui sont déficitaires; constitution d'une sorte de « holding » d'Etat, pour gérer cette caisse. L'idée ne paraît pas très heureuse. Son application serait rapidement décourageante pour les affaires bien gérées, et assurerait aux autres une protection imméritée. Serait-il d'ailleurs aisé de couvrir les pertes des unes par les bénéfices des autres? C'est très douteux, et ce le serait de plus en plus. Viendrait, en effet, très vite le moment où les entreprises rentables préféreraient dissimuler leurs bénéfices, ou accorder à leur personnel des avantages plus élevés, ou pratiquer un plus large autofinancement de travaux neufs, plutôt que de faire de larges versements

à la caisse de compensation. Celle-ci serait assez tôt vide de ressources.

Après ce rejet des deux idées de la dénationalisation et de la création d'un organisme de compensation, le problème de la réforme des affaires nationalisées reste cependant posé. Communistes et républicains populaires ont présenté chacun une proposition de loi tendant à réformer le statut de ces affaires; d'autres études, moins spectaculaires, mais peut-être plus minutieuses, se sont intéressées au problème. Malheureusement, on ne peut faire preuve d'originalité en cette matière. En fait les idées évoluent toujours dans le même cercle : certains souhaitent un renforcement du contrôle de l'Etat sur les directeurs et les conseils d'administration des entreprises nationalisées; d'autres veulent, au contraire, que ce contrôle soit réduit. Ce qui est curieux, c'est que ce sont les communistes qui souhaitent une diminution de l'étatisme, tandis que la proposition modérée (M. R. P.) tend au contraire à renforcer les pouvoirs de l'Etat. Mais on comprend aisément les raisons de cette situation qui n'est paradoxale qu'en apparence. Les communistes veulent refouler l'Etat, parce qu'ils sont dans l'opposition et ne songent guère à revenir au gouvernement, et surtout parce qu'ils souhaitent substituer au contrôle de l'Etat un contrôle syndicaliste. Les modérés au contraire pensent que le seul barrage efficace contre un regain d'influence de la C. G. T. ne peut venir que de l'Etat. En réalité, ces formules de rénovation sont si opposées les unes aux autres, et s'inspirent tellement plus de certaines positions de principe que de l'observation positive des tares des entreprises nationalisées, que jusqu'à présent rien n'a été fait, et que sans doute aucune réforme importante n'aura lieu avant la fin de la législature actuelle.

Cela donne un peu de temps pour réfléchir... Pas trop de temps cependant, car si les entreprises nationalisées continuent d'être déficitaires, elles cesseront de fonctionner, ou ruineront le Trésor public. En réalité, il y a deux grands problèmes à résoudre : 1° Comment réduire le déficit de ces entreprises; 2° Comment faciliter le financement de leurs travaux neufs.

A. Pour réduire les déficits d'exploitation, il faut simultanément réduire le coût des entreprises nationalisées, et accroître leurs prix de vente.

a) C'est la hausse des prix de vente qui au départ se heurte aux plus fortes objections. Va-t-on vraiment renoncer à cette politique de la vente sans profit, de la vente d'après le coût de production, à ces prix sociaux, qui ont été le but même des nationalisations? Certes non. Il convient cependant de ne pas pousser celle-ci aussi loin que le demande une abominable démagogie : il faut que les tarifs du secteur nationalisé permettent à celui-ci de vivre sans un recours excessif aux largesses de l'Etat. Il faut au moins admettre que ces tarifs soient fixés compte tenu de la dépréciation monétaire qui s'est produite en France.

On a fini par le comprendre. Les « Charbonnages de France » ont relevé considérablement leurs prix de vente de façon à équilibrer leur budget. La régie Renault vend aussi ses voitures à un prix fort élevé. Les banques de dépôt font payer maintenant à leur clientèle une série de menus services qu'elles rendaient jadis gratuitement. Mais « Electricité et gaz de France » ne paraît pas avoir parachevé la hausse du prix du kilowatt au niveau exigé par la dépréciation monétaire. Tôt ou tard, il faudra bien que les prix de vente pratiqués par les affaires nationalisées couvrent la totalité de leur coût de production. Il y aura dans chaque cas d'espèce un niveau de prix à découvrir par voie de tâtonnements.

Pour provoquer une réduction du coût, il faut aussi mettre un terme à tout ce qui favorise l'indiscipline du personnel, ou une politique trop démagogique au profit de ce dernier. Il faut donc réformer le statut de la direction.

A cet égard la formule de rénovation la plus mauvaise est la formule syndicaliste : on comprend aisément pourquoi. La multiplication des contrôles d'Etat ne serait pas non plus, à notre sens, une réforme très heureuse; elle ne pourrait donner de bons résultats que si l'Etat français était vraiment fort, et dégagé de toute passion politicienne; on sait, hélas, qu'il n'en est rien. Il est donc à craindre que le contrôle de l'Etat soit en fait exercé par des partis plus soucieux de leur prestige, de leur puissance et des intérêts de leur clientèle électorale, que de l'équilibre financier et de l'avenir des entreprises nationalisées.

Au contraire, on constate aisément que là où la nationalisation a donné d'assez bons résultats, c'est que la gestion a été laissée à un chef très énergique, ou à un technicien, choisi



parmi les animateurs de l'affaire avant nationalisation, et bien décidé à faire respecter les principes de gestion admis auparavant; c'est qu'à ces chefs une autonomie très large a été accordée, ainsi que les moyens de résister aux pressions trop démagogiques, d'où qu'elles viennent. Si l'on veut que l'expérience des nationalisations soit poursuivie, c'est de ces enseignements qu'il faut tenir compte : il faut accorder aux directeurs des affaires nationalisées une certaine autonomie : en compensation de cet accroissement d'autorité, la responsabilité des chefs doit être accrue et devenir plus effective. Cela sans doute est difficile à organiser, car cela amènera à apprécier non seulement la légalité ou la régularité, mais aussi l'opportunité de certaines décisions prises par les directeurs. Le problème n'est pourtant pas vraiment insoluble. On a proposé à ce sujet l'établissement d'une sorte de magistrature économique, dominée par un corps de hauts fonctionnaires désintéressés. Il y a là une idée à creuser...

Pour réduire le coût de production, il y aura enfin à réviser sur certains points la structure même des entreprises nationalisées. Celles-ci sont généralement trop vastes, ce sont des sortes de « holdings » coiffant une série de nombreuses exploitations particulières, jusqu'à un certain point disparates : ces holdings sont forcément amenés à amortir et même à couvrir totalement certaines des erreurs commises dans la gestion des exploitations qui dépendent d'eux. Tel est le cas des « Charbonnages de France » ou d' « Electricité et gaz de France ». Il faudrait à la fois prendre des mesures de décentralisation et de spécialisation.

Décentraliser d'abord, c'est-à-dire rendre indépendants les uns des autres les établissements aujourd'hui annexés à ces holdings que sont les affaires nationalisées; en faire des entreprises autonomes, dotées d'un patrimoine, et comptant à part leurs profits et leur pertes. Par exemple, au lieu de les faire dépendre de « Charbonnages de France » ériger une dizaine de « houillères de bassin » en unités économiques indépendantes. Cela aurait plusieurs avantages : leur comptabilité serait plus claire, leur gestion deviendrait plus facile; surtout cela contraindrait chacune d'elles à chercher l'équilibre de son coût et de ses prix de vente, tandis qu'aujourd'hui chaque établissement compte, pour compenser ses pertes, sur les bénéfices des

autres établissements avec les comptes desquels ses propres comptes sont confondus. Enfin cela aurait la vertu de rétablir entre affaires nationalisées une certaine rivalité. Cela sans doute ne donnerait pas tous les résultats attribués d'habitude à la concurrence; cela ne saurait amener une baisse des tarifs, les prix devant en tout état de cause rester contrôlés. Mais du moins cela inciterait chaque entreprise à se montrer supérieure aux autres dans la recherche des meilleurs procédés pour améliorer la technique et réduire le coût de production. Ce serait une façon de provoquer une manifestation de concurrence.

Au nom de la spécialisation enfin on devrait pouvoir faire disparaître certaines situations illogiques. On sait trop bien, hélas, pourquoi les distributions de l'électricité et du gaz ont été confiées à une seule entreprise : c'est afin que la première qui est rentable couvre les pertes de la seconde, qui ne l'est pas. Mais à la longue on s'aperçoit que cela empêche un calcul rationnel du coût de l'électricité, et trouble la production et la distribution de celle-ci. De telles anomalies doivent disparaître. Il devrait y avoir en France des compagnies productrices du gaz d'éclairage, et d'autres, en nombre d'ailleurs assez réduit, bien que suffisant pour qu'il y ait rivalité entre elles, ne s'intéressant qu'à la production et la distribution de l'électricité.

De toutes ces réformes, on pourrait espérer la fin du déficit d'exploitation des entreprises nationalisées, ou tout au moins de cette partie du déficit qui dépasse celui qui découle de la politique voulue des prix sociaux.

B. Quand ce déficit aura disparu, ou pourra songer aux réformes devant permettre de financer plus facilement l'amélioration de l'outillage ou l'extension des ateliers.

Aujourd'hui, on l'a vu, les affaires nationalisées ne peuvent compter que sur des sources, très peu abondantes ou déjà menacées de tarir, de capitaux : fonds Marshall débloqués, quelques émissions d'obligations, quelques prêts bancaires, enfin l'autofinancement pour les entreprises qui réalisent quelques bénéfices. Mais l'aide Marshall va bientôt disparaître, les émissions d'obligations « rendent » relativement peu, les banques (nationalisées) ne pourront pas indéfiniment fournir de l'ar-

gent au Trésor public, et devront tôt ou tard se consacrer davantage aux prêts à court terme au commerce ordinaire. Quant à l'autofinancement, il est le *privilège* d'un *très petit nombre* d'entreprises nationales prospères, comme la régie Renault, parce qu'elles vendent relativement cher et que la conjoncture leur est favorable. Les marchés où elles vendent redeviendront un jour ou l'autre des « buyers' markets », et ce jour-là la baisse de leurs bénéfices leur interdira l'espérance d'un autofinancement important.

Tôt ou tard donc, il faudra faire appel à l'épargne privée. Or cet appel ne pourra réussir qu'à certaines conditions. La première de toutes, c'est la reconstitution du crédit des affaires nationalisées grâce à la fin de leur déficit d'exploitation, et aux mesures qui viennent d'être indiquées. Mais ce ne sera pas suffisant.

Il sera nécessaire notamment de découvrir un nouveau type de titres de crédit, pour appâter l'épargne privée. Ces titres ne seront évidemment pas des actions, puisque l'émission d'actions serait une formule de « dénationalisation » : ils ne devront pas donner à leurs possesseurs le droit de diriger l'affaire ni de prétendre partager entre eux les bénéfices éventuels. Les titres à émettre ne seront donc que des obligations, mais celles-ci devront avoir certains caractères des « actions » actuelles : les coupons qui en seront détachés devront donner droit à des « intérêts » variables suivant la dépréciation de l'unité monétaire nationale, et suivant le chiffre d'affaires (ou certains autres indices de prospérité) de l'entreprise émettrice. Déjà on s'est orienté dans cette voie : il faudra s'y engager davantage.

Il faudra même aller plus loin : en certaines affaires privées, on a depuis longtemps déjà reconnu aux obligations le droit d'exercer sur les affaires sociales un certain contrôle. Il est probable qu'on sera amené à admettre la présence de représentants des épargnants privés obligataires au sein des conseils d'administration des affaires nationalisées.

Conclura-t-on que nous aboutissons ainsi, fort sournoisement, à des formules inspirées d'un état d'esprit capitaliste, et respectant mal le principe même des nationalisations ? Ce principe n'est-il pas incompatible avec l'autonomie des directeurs des entreprises nationales, ou avec l'idée d'une rémunération

du capital privé investi d'après la situation financière de chaque affaire, ou encore avec la présence de représentants du capital au sein des organismes directeurs?

Il nous apparaît cependant qu'aucune des diverses réformes qui ont été proposées plus haut n'empêcherait les entreprises nationalisées d'être exploitées exclusivement au service de la collectivité nationale, qu'aucune même ne s'opposerait au maintien de la politique consistant à fixer les prix de vente d'après le coût de production. Donc le principe même de la nationalisation serait respecté, et les modifications de structure que nous avons proposées n'ont qu'un seul but : rendre viables les entreprises nationalisées, qui sans cela, ne le seront pas.

A quelles autres formules de rénovation pourrait-on songer? A l'impôt, pour combler par des subventions le déficit des entreprises nationales? On sait bien que c'est impossible... A l'inflation? Mais « l'impôt sur la monnaie » est arrivé en France à ce stade de son évolution où la matière imposable touche à sa ruine? Alors concluons que hors des méthodes, peut-être impopulaires, mais sages proposées plus haut, il n'y a point de salut. Au fond les vrais partisans de la poursuite loyale de l'expérience de 1945 ne sont pas ceux qui veulent un maintien absolu du « statu quo », ce sont ceux qui veulent par des réformes de leur statut, permettre de vivre aux entreprises nationalisées

# Les divers aspects du protectionnisme en Belgique

par **Etienne Sadi KIRSCHEN**,  
Chargé de cours à l'U. L. B.

## I. L'attitude belge envers le libéralisme économique

### L'ATTITUDE EN THÉORIE

Bien rares sont les nations qui, plus que la Belgique, semblent attachées aux idées du libéralisme économique.

Celles-ci se ramènent à deux théorèmes :

1. L'intérêt général se dégage automatiquement du libre jeu des intérêts particuliers pourvu que l'intervention des pouvoirs publics dans la vie économique soit aussi réduite que possible;

2. Le progrès de l'économie résulte de la concurrence continue entre un grand nombre d'entreprises, dont chacune ne contribue à l'offre totale que d'une manière insignifiante.

L'un et l'autre de ces théorèmes ont été fort attaqués par les économistes.

Le premier a subi toute une série de critiques, dont les principales furent formulées à près d'un siècle d'intervalle, par Marx et par Keynes. Le marxisme, tout en ayant séduit un certain nombre de Belges, est loin de rallier une majorité dans le pays. Quant aux théories keynesiennes, malgré leur succès en Grande-Bretagne, en Scandinavie et même aux Etats-Unis — ce bastion du libéralisme — elles n'ont pas encore pénétré profondément dans l'opinion en Belgique <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cette tiédeur du public belge envers les idées de Keynes peut être illustrée par deux exemples.

On entend soutenir fréquemment que la Belgique n'a pas subi de

L'attitude belge à propos du deuxième théorème, celui de la concurrence parfaite, est peut-être plus nuancée. L'opinion connaît l'existence d'ententes industrielles fixant les prix et de certaines pratiques de monopole, mais elle les considère généralement comme des phénomènes exceptionnels et ne présentant aucun caractère nuisible. C'est ainsi qu'il n'existe en Belgique aucune législation « anti-trust ».

#### L'ATTITUDE EN PRATIQUE

En réalité, la vie économique belge est actuellement fort éloignée de la conception libérale qu'on se plaît à lui reconnaître. L'intervention de l'Etat a fait de très grands progrès depuis vingt ans, gagnant l'un après l'autre différents secteurs de l'économie. Menée sans intention de dirigisme — bien au contraire — cette évolution n'en est pas moins certaine. L'intervention se manifeste sous des formes assez nombreuses, dont quelques exemples sont le subside à la production de fromage, le financement de la construction de navires à un taux d'intérêt réduit et la loi de « cadenas » interdisant l'extension des grands magasins.

C'est dans le domaine du commerce extérieur que l'intervention de l'Etat, prenant généralement la forme du protectionnisme, est la plus fréquente. En effet, lorsqu'un groupe de producteurs demande, sous une forme ou l'autre, l'assistance des pouvoirs publics, ceci entraîne soit des sacrifices financiers directs et évidents de la part de la collectivité, soit une entorse aux intérêts d'autres producteurs nationaux. Par contre, une mesure tendant à limiter ou à arrêter l'importation de biens ou de services étrangers sera plus facile à faire admettre, car l'exportateur étranger n'a que difficilement accès auprès de l'opinion publique.

\*  
\*\*

L'étude qui va suivre aura pour but, non pas la critique,

déflation de 1948 à 1950, parce que la circulation des billets de la Banque Nationale n'a pas diminué.

D'autre part l'idée, toute naturelle chez les disciples de Keynes, de combattre le chômage par un déficit du budget de l'Etat est considérée comme hérétique par presque tous les Belges qui s'intéressent aux problèmes économiques.

mais bien la constatation d'un certain nombre de faits se rapportant au développement du protectionnisme en Belgique depuis la crise de 1930, et tout particulièrement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il s'agit d'analyser les raisons de ce divorce entre la théorie et la pratique, qui ne trouve aucun précédent dans des pays ralliés depuis longtemps au protectionnisme. Ceci nécessitera un inventaire des arguments utilisés en faveur du protectionnisme sous sa forme défensive ou de combat, des méthodes par lesquelles il triomphe et enfin des diverses techniques qu'il utilise.

## II. Le protectionnisme défensif

### L'ARGUMENTATION EN FAVEUR DE LA PROTECTION

Une analyse du régime des importations belges laisse apparaître qu'un grand nombre de produits ne fait l'objet d'aucune mesure de protection : il s'agit soit de matières premières qui ne concurrencent pas la production nationale, soit d'autres articles pour lesquels les entreprises belges sont capables de soutenir sans mal la concurrence étrangère, compte tenu des droits de douane.

Par contre, c'est à présent une règle quasi générale pour un secteur économique dont l'activité n'est plus suffisamment rémunératrice que de se tourner vers les services publics et de solliciter leur appui. Lorsque les difficultés proviennent de la concurrence de biens ou de services étrangers, la requête prend souvent la forme d'une demande de protection, afin de réserver aux producteurs nationaux une part plus grande dans le marché intérieur. Tel est l'objectif du protectionnisme défensif.

Par déférence pour les principes du libéralisme économique, les demandes de protection ne sont pas présentées sous la manière tout à fait crue qui consiste à dire qu'il faut avantager les producteurs nationaux.

Seuls les milieux agricoles se sentent assez puissants pour affronter l'opinion publique. Encore les entend-on parfois développer un argument d'ordre social : « Même si la productivité des agriculteurs est plus basse que celle des ouvriers d'usine, la stabilité sociale du pays exige quelques sacrifices, donc maintenons le paysan à la terre, en protégeant le fruit de ses labeurs

contre la concurrence étrangère. » Cet argument social ne va pas sans une arrière-pensée politique : le paysan vote généralement plus à droite que l'ouvrier.

En dehors de l'agriculture, ceux qui cherchent la protection s'efforcent tout d'abord de prouver que leurs intérêts particuliers coïncident avec l'intérêt général, ou que leur situation économique est tellement particulière qu'elle justifie une dérogation à la politique libre-échangiste. La plupart des arguments auxquels il est fait appel sont bien connus et ont été réfutés depuis longtemps par de nombreux économistes; néanmoins, ils renaissent constamment, adaptés aux circonstances du moment. On trouvera ci-dessous les principaux arguments utilisés en Belgique, depuis cinq ans, à l'appui des demandes de protection.

### *1° La protection dans d'autres pays*

C'est un réflexe bien humain que de demander la protection pour des marchandises que d'autres pays protègent également. Aussi l'argument est-il souvent utilisé et mérite-t-il d'être cité en premier lieu.

On peut le réfuter de deux manières :

Tout d'abord il est fort probable que si les concurrents étrangers ne peuvent se défendre qu'à l'abri de barrières protectionnistes, ils ne seront pas à même de se livrer à une concurrence effective sur le marché national.

D'autre part, le protectionnisme à l'étranger ne diminue en rien les inconvénients du protectionnisme national. Beveridge exprime cette thèse d'une manière saisissante lorsqu'il affirme que, même si un pays étranger apportait des obstacles au mouvement des marchandises en laissant ses ports s'ensabler, l'Angleterre ne trouverait aucun avantage à étrangler, par le même procédé, ce qui subsisterait encore du commerce international.

Cette argumentation contre la protection sera reprise ci-dessous, à propos du protectionnisme de combat.

### *2° Les subsides dans d'autres pays*

Certains pays ont adopté une politique de subsides à la production pour une partie des produits qu'ils exportent. Cette protection est en principe favorable aux pays importateurs qui peuvent ainsi se procurer des marchandises à un prix inférieur



à celui qu'ils auraient payé normalement; ils améliorent par conséquent leurs termes d'échanges. Néanmoins, il est difficile de faire admettre par les producteurs nationaux que l'intérêt général exige qu'ils soient sacrifiés à une concurrence dont le jeu a été délibérément faussé. Aussi l'existence de subsides constitue-t-elle un argument assez influent en faveur de la protection.

### 3° *Le dumping*

La définition du dumping a fait l'objet de longues controverses auxquelles ont participé de nombreux économistes. Pour les besoins de la présente étude, il suffira de considérer le dumping d'une marchandise comme la vente à l'étranger à un prix inférieur à celui qui est pratiqué sur le marché national. Le raisonnement qui a été utilisé à propos des subsides est aussi valable dans le cas présent.

On peut comprendre des mesures s'opposant à un dumping qui aurait pour effet d'anéantir certaines industries belges et de mettre ensuite le marché à la merci des prix de monopole pratiqués par les producteurs étrangers. Encore faut-il que le dumping soit prouvé : il semble qu'en 1950 le véritable dumping dont souffrent les entreprises belges se limite à quelques produits seulement (par exemple le bronze en poudre ou le cuir pré-tanné).

### 4° *Le « dumping des salaires »*

Cet argument, qui à présent vise surtout l'Allemagne et le Japon, revient à dire que des produits étrangers font à l'industrie nationale une concurrence déloyale lorsqu'ils sont fabriqués dans des pays où les salaires sont bas (comme la nécessité d'une disparité des salaires d'un pays à l'autre est généralement reconnue, une variante récente de l'argument s'attaque plutôt à l'inégalité des charges sociales).

L'argument du « dumping des salaires », actuellement invoqué en Belgique, a déjà servi à justifier le protectionnisme des Etats-Unis après la première guerre mondiale (contre certaines exportations belges notamment).

En réalité, l'expérience américaine démontre que les pays à salaires élevés peuvent, pour de nombreux produits, compenser ce désavantage concurrentiel par une productivité plus élevée.

Contrairement à celui du dumping proprement dit, l'argument du dumping des salaires n'a donc aucune valeur économique.

*5° La lutte contre le chômage*

Cet argument, d'ordre social comme le précédent, est presque toujours utilisé en Belgique à l'appui des demandes de protection. On établit des chiffres montrant la diminution de la main-d'œuvre employée dans un secteur de l'économie, et on laisse entendre que le nombre de chômeurs en est accru d'autant.

L'argument du chômage présente une certaine pertinence à condition :

a) Que dans l'ensemble du pays, le chômage soit supérieur à son niveau normal (celui-ci est de 80 à 100.000 unités en Belgique, dans l'état actuel de la législation sur le chômage);

b) Que le secteur économique qui demande la protection occupe un nombre élevé d'ouvriers;

c) Que la protection soit prise d'une manière systématique et dans le cadre d'une politique économique générale de lutte contre le chômage.

En fait, la première condition s'est trouvée réalisée en Belgique depuis 1948; ses conséquences ne tendent à s'effacer que par suite des effets économiques du réarmement des nations occidentales.

La deuxième ne l'est que rarement, car la plupart des entreprises qui demandent d'être protégées sont individuellement fort petites.

Enfin la troisième condition ne s'est jamais réalisée, car la protection de secteurs économiques n'est envisagée que d'une manière sporadique, au fur et à mesure des demandes par les intéressés.

On peut donc affirmer que l'argument du chômage n'est généralement qu'un paravent : les entreprises menacées par la concurrence étrangère préfèrent mettre en évidence la réduction de la main-d'œuvre employée plutôt que celle des profits.

*6° Les besoins de la défense nationale*

Le temps n'est plus où un pays comme la Belgique pouvait espérer produire sur son territoire tout ce qui est nécessaire à

la conduite de la guerre. Il peut donc sembler étrange d'entendre invoquer les besoins de la défense nationale en faveur de la protection des industries. Ceci s'est produit récemment, à propos d'une industrie de construction mécanique, menacée par la concurrence étrangère. Il a été soutenu par certains que la main-d'œuvre devait être conservée dans cette industrie pour être transférée, au besoin, à la fabrication de guerre.

Les besoins de la marine de guerre belge sont aussi invoqués en faveur d'une protection des produits de la pêche maritime.

### 7° *La pénurie de devises*

Cet argument a été employé, non sans pertinence, par de nombreux pays. Il n'est évidemment pas utilisable en Belgique où la balance des paiements courants présente un excédent, sauf dans une certaine mesure pour ce qui concerne le dollar. C'est sous couvert de la rareté de cette devise que des restrictions quantitatives ont été apportées à l'importation de certaines marchandises américaines (les chaussures par exemple).

### 8° *Les industries de base (Key industries)*

On entend souvent dire, en faveur de la protection de l'industrie charbonnière belge, que la houille est la seule richesse naturelle du pays et que par conséquent il faut l'exploiter, même si son prix de revient est particulièrement élevé. On fait également remarquer que l'ensemble de notre économie dépend d'approvisionnements réguliers en combustible.

Cet argument est peut-être vrai en période d'extrême pénurie, mais il semble assez spécieux en temps normal. Pour l'instant, les industries qui sont grandes consommatrices de houille (engrais azotés, par exemple) souffrent considérablement du prix élevé de leur matière première d'origine belge et de l'interdiction d'en importer; ces industries, ainsi frappées dans leur prix de revient, s'efforcent à leur tour d'obtenir une protection sur le marché national.

### 9° *Les industries jeunes*

Il peut sembler surprenant qu'en Belgique, où la structure économique est particulièrement diversifiée, on puisse parler de la nécessité d'aider les industries jeunes.

Sauf quelques très rares exceptions, les soi-disant industries

jeunes sont généralement des entreprises qui se sont créées immédiatement après la guerre, à la faveur de la disparition de la concurrence allemande, par exemple pour la fabrication de fourches ou de couverts de table. Depuis que les producteurs étrangers reparaissent sur le marché, et malgré les quelques années de monopole dont elles ont joui, certaines de ces entreprises prétendent ne pouvoir résister à la concurrence.

On a même vu un cas où des entreprises très anciennes, après une fusion financière, auraient voulu se faire considérer comme des « infant industries ».

Ceci tend à prouver que le souci de rajeunissement n'est pas exclusivement un monopole féminin.

#### 10° *Les régions particulièrement éprouvées*

Certaines régions des Iles Britanniques ont particulièrement souffert de la dépression économique des années 1920 à 1930; aussi le Gouvernement prit-il des mesures spéciales en faveur de ces « distressed areas », de manière à amener des possibilités d'emploi là où la main-d'œuvre se trouvait, plutôt que de forcer celle-ci à quitter ses habitations pour se diriger vers des régions plus favorisées. En Belgique le même argument a été parfois invoqué à l'appui de demandes de protection, notamment par des organismes économiques flamands ou wallons, ou par les représentants de régions plus petites, telles que le Borinage. Il ne semble pas exister de relation très étroite entre le niveau du chômage dans une région déterminée de la Belgique et l'intensité de la propagande effectuée en sa faveur.

#### LA DÉCISION DES POUVOIRS PUBLICS

Après avoir passé en revue les différents arguments utilisés en Belgique en faveur du protectionnisme défensif, il reste maintenant à examiner les facteurs favorables à l'adoption de ces mesures par les pouvoirs publics ainsi que les éléments qui peuvent faire rejeter la demande de protection.

1° Un premier facteur favorable réside dans l'appui quasi général de l'Administration dont relève le secteur économique en cause. La plus grande partie des fonctionnaires qui sont en contact direct avec les entreprises épousent la cause de leurs administrés; c'est là une réaction psychologique assez normale, puisque celui qui ne connaît qu'un secteur de l'économie a

forcément tendance à en exagérer l'importance, identifiant ainsi les intérêts de ce secteur avec l'intérêt général.

2° La pression en faveur de la protection qui vient ainsi du bas de l'échelle administrative est renforcée par une pression similaire qui s'exerce par le haut : les entreprises qui s'efforcent à obtenir la protection s'adressent fort normalement aux représentants de la nation qui, à leur tour, interviennent auprès des ministres; ceux-ci sont normalement tentés d'acquiescer à la demande, satisfaisant ainsi les électeurs.

Certaines pressions s'exercent dans l'autre sens, contre la demande de protection :

1° Les intérêts des consommateurs des produits à protéger sont diamétralement opposés à ceux des producteurs. Il arrive parfois que les consommateurs de produits industriels soient suffisamment organisés que pour être à même de neutraliser les forces protectionnistes.

2° La politique gouvernementale tend souvent à freiner la hausse des prix. Toute mesure de protection a pour effet soit de provoquer celle-ci ou tout au moins d'empêcher une baisse de se produire. L'opposition à la demande de protection est fréquente lorsque le prix du produit en cause intervient dans le calcul de l'indice des prix de détail. Cet élément est particulièrement important en période de conjoncture ascendante.

3° Certaines demandes de protection sont incompatibles avec des engagements internationaux pris par la Belgique, par exemple en matière de tarifs douaniers ou de suppression des contingentements. Jusqu'à présent ces engagements internationaux n'ont provoqué que très rarement le retrait de mesures protectionnistes déjà en vigueur.

Pour autant qu'ils soient défendus énergiquement, ces arguments spécifiques contre une demande de protection triomphent presque toujours dans les discussions.

Malheureusement, les forces hostiles à la protection ne sont généralement pas aussi bien organisées que celles qui la favorisent; il n'existe dans l'Etat aucune cellule dont la mission serait d'opposer aux demandes de protection les arguments d'ordre tout à fait général qui sont précisément ceux du libéralisme économique. La défense de l'économie dans son ensemble repose en fait sur la bonne volonté et l'attention soutenue de quelques hommes.

Aussi la protection l'emporte-t-elle souvent par défaut. Lorsque, d'autre part, la décision est prise en faveur de la protection après un débat prolongé, c'est toujours à la suite d'interventions puissantes sur le plan politique.

#### LA TECHNIQUE DU PROTECTIONNISME DÉFENSIF

Jusqu'à présent le protectionnisme défensif a été étudié au point de vue des arguments utilisés en sa faveur et de la manière dont il s'est développé récemment.

Il reste à examiner la technique employée en Belgique lorsque la protection a été décidée en principe, pour empêcher ou limiter l'importation de biens ou de services étrangers.

##### 1° *Les droits de douane*

On s'imagine généralement que le tarif douanier de la Belgique — ou plus exactement le tarif Benelux — se caractérise par une grande modération des taux.

Ceci est vrai si l'on compare le tarif de Benelux à celui de la France, de l'Italie ou des Etats-Unis. Par contre, la comparaison avec certains tarifs tels que celui du Danemark laisse apparaître une protection qui est très loin d'être négligeable.

Le tarif de Benelux datant de 1947 comporte plus de 200 rubriques ou sous-rubriques pour lesquelles le taux des droits *ad valorem* se monte à 20 % ou davantage.

Les taux élevés concernent principalement les produits finis industriels. Des droits particulièrement lourds frappent certains tapis (30 %), de nombreux produits finis textiles (24 %), les automobiles (24 %), les pneus (24 %), la plupart des savons (24 %), la bonneterie (24 %).

Certains de ces taux se justifient par des considérations de recettes fiscales; d'autres sont surtout inspirés par le désir de protéger les producteurs nationaux. Ceci explique l'attitude négative de la délégation belge à la conférence tarifaire de Torquay, lorsqu'elle fut saisie de certaines demandes de réduction de droits de douane (pour les meubles par exemple).

##### 2° *La mise sous licence sans restrictions quantitatives*

L'obligation pour l'importateur d'obtenir une licence ne constitue pas nécessairement une mesure protectionniste. Elle permet cependant d'instaurer rapidement des restrictions quan-

titatives si les importations sont jugées « excessives »; elle rend aussi possible l'examen prolongé de la demande de licence, ce qui décourage certains importateurs dont le commerce devient plus aléatoire.

Cette mesure administrative s'applique généralement à des produits pour lesquels une demande de protection (par restrictions quantitatives) est à l'étude ou a été repoussée.

En janvier 1951, ce système s'étendait notamment au lait conservé, à certaines conserves de viande, à quelques produits chimiques, aux meubles et parties de meubles, aux chapeaux de feutre et aux bateaux pour la navigation intérieure.

### 3° *Les restrictions quantitatives*

Cette méthode de protection était appliquée avant 1940 pour quelques produits agricoles. Elle s'est développée dans des proportions considérables de 1947 à 1949. Sont à présent soumis à des restrictions quantitatives à l'importation :

— La quasi-totalité des produits agricoles pouvant concurrencer la production agricole belge <sup>(1)</sup> : espèces vivantes, viande, lait, beurre, œufs, fleurs, légumes, fruits, sucre.

Les restrictions sont parfois saisonnières, notamment pour les fruits et les légumes : l'importation est alors interdite ou sévèrement restreinte non seulement pendant la période de maturité des produits nationaux, mais encore pendant les semaines qui la précèdent; de la sorte on crée la rareté de certains produits et on aiguise l'appétit du consommateur pour les primeurs.

On peut estimer à 90 % la fraction de la production agricole belge qui est ainsi protégée par voie de contingentement <sup>(2)</sup>. Certains produits protégés (le froment par exemple) sont d'une importance vitale pour l'approvisionnement du pays. D'autres, tels que les tomates ou le houblon n'intéressent que certaines régions et ne peuvent, par conséquent, trouver

(1) Des restrictions à l'importation de produits agricoles qui pourraient se substituer aux produits belges (les oranges par exemple) ont été évitées de justesse, grâce aux engagements de libération des échanges auxquels la Belgique a souscrit à l'O. E. C. E.

(2) Le coefficient de 90 % a été obtenu en calculant la valeur totale, aux prix payés aux producteurs, de la production de denrées agricoles dont l'importation est soumise à des restrictions quantitatives

aucune justification de la protection par des arguments d'intérêt général.

— La quasi-totalité des produits de la pêche.

De même que l'Agriculture belge, la pêche semble hors d'état de concurrencer la production de la plupart des pays voisins. De sévères restrictions frappent les importations en provenance des Pays-Bas et des pays scandinaves.

— Le charbon et le coke.

La plupart des charbonnages belges se déclarent incapables, pour des raisons techniques, de soutenir la concurrence des importations en provenance d'Allemagne, de Grande-Bretagne ou de Pologne.

— Quelques produits finis industriels, tels que certains cuirs, certains vêtements, les motocyclettes, les chaussures, les fourches et certains tubes fluorescents. Tous ces produits ne peuvent affronter la concurrence étrangère. Seules les entreprises fabriquant des tubes fluorescents peuvent invoquer l'argument des industries jeunes.

#### 4° *Les prix minima*

Il s'agit d'une variante à la technique des restrictions quantitatives, qui est en vigueur pour les produits agricoles. L'importation n'est autorisée que si le prix payé n'est pas inférieur à un prix minimum, permettant une rémunération « adéquate » des producteurs nationaux. Au besoin, le prix payé à l'exportateur étranger est majoré d'une taxe de licence. La technique des prix minima s'applique surtout aux importations en provenance des Pays-Bas <sup>(1)</sup>; elle fut aussi utilisée afin d'éviter l'importation de sucre en provenance de l'hémisphère occidental.

#### 5° *Les obstacles administratifs*

On sait que chaque pays complète à présent son arsenal protectionniste par l'usage d'un certain nombre de mesures administratives.

Ce mode de protection s'applique souvent aux services pour lesquels la technique des droits de douane ou des restric-

(<sup>1</sup>) La technique d'application des prix minima a fait l'objet d'un accord intervenu entre les partenaires de Benelux en octobre 1950.



tions quantitatives ne peut être utilisée. Tel est le cas pour les entreprises de travaux publics, qui sont protégées par un arrêté-loi interdisant à l'Etat de faire appel à des entrepreneurs étrangers. Les transports aériens bénéficient, en Belgique, d'une protection par le refus aux lignes étrangères de la cinquième liberté de l'air. Ceci signifie, par exemple, qu'un avion néerlandais, reliant Amsterdam à Johannesburg, n'est pas autorisé à prendre des passagers en Belgique pour les déposer au Congo belge.

La batellerie fluviale belge est de même protégée par une disposition administrative lui réservant 50 % du transport des sables et graviers en provenance d'Allemagne ou des Pays-Bas.

Les obstacles administratifs aux mouvements des marchandises témoignent d'une grande ingéniosité, que l'on peut illustrer par quelques exemples.

— Le contrôle sanitaire permet d'écarter les produits agricoles étrangers : il est relativement aisé de découvrir une maladie du bétail dans un pays dont on veut arrêter les exportations.

— La répartition des contingents d'importation pour le poisson se fait à un rythme variable selon les saisons; les licences sont accordées facilement en été mais elles ne sont distribuées que parcimonieusement pendant la période de carême, où la consommation est la plus importante.

— L'importation en Belgique de crevettes néerlandaises n'est autorisée que par un poste frontière déterminé, ce qui augmente les frais de transport et agit défavorablement sur la fraîcheur du produit.

— L'importation de plants de pommes de terre n'est permise que si l'importateur fournit la preuve qu'il a acheté à la production nationale un certain pourcentage du montant à importer.

— Un certain pourcentage de froment indigène doit obligatoirement être incorporé aux produits importés.

— L'importation de café contenant plus de 10 % de fèves noires est interdite. Celles-ci n'ont aucun effet nocif : cette mesure d'apparence sanitaire est destinée, en réalité, à favoriser les producteurs congolais dont les marchandises sont exemptes de fèves noires.

### III. Le protectionnisme de combat

#### A L'ÉTAT PUR

Les exportations belges sont constamment en butte à des mesures restrictives prises par d'autres pays. Il est tout naturel que les exportateurs ainsi lésés dans leurs intérêts s'efforcent de trouver un appui auprès des pouvoirs publics et d'obtenir de ceux-ci une action tendant à permettre aux exportations de retrouver leur niveau initial.

Ces démarches obligent le Gouvernement à choisir entre diverses actions possibles.

Le premier choix consiste à décider si l'attitude à prendre vis-à-vis du pays étranger doit être de demander ou de menacer. Très souvent en Belgique, le Gouvernement préfère la première solution : il essaiera de prouver au pays protectionniste que son intérêt réel est de laisser importer les marchandises belges. Au besoin, des négociations sont entamées en vue de faire tout au moins atténuer les mesures étrangères gênant les exportations belges

L'autre attitude possible, consistant à menacer, est souvent qualifiée de politique commerciale active. Dans le passé cette politique était rarement adoptée : la Belgique n'est pas de taille à menacer véritablement de puissants partenaires économiques. Pour l'instant cependant, la politique commerciale active est favorisée par un élément psychologique.

L'opinion publique apprécie les efforts qui sont faits pour « lutter ». Parler de politique commerciale « active » donne au moins l'illusion d'un effort accompli. Lorsque le problème de la protection est porté sur ce terrain politico-sentimental, il devient difficile de faire valoir la raison et de démontrer que la politique active aggrave souvent les inconvénients du protectionnisme au lieu de les atténuer. Il a fallu énormément de patience et de sagesse aux divers Gouvernements britanniques pour résister jusqu'en 1914 aux appels en faveur d'une politique active.

D'autre part, le développement pris par les conférences et négociations internationales a nécessité la formation de divers services gouvernementaux chargés d'y défendre les intérêts

nationaux. Il est humain que les négociateurs s'efforcent de mettre « le maximum d'atouts dans leur jeu ».

Lorsque la décision est prise d'adopter une politique commerciale active, il convient ensuite de choisir les « armes de négociation ». On peut par exemple refuser de vendre au pays dont on a à se plaindre, des matières premières dont il a particulièrement besoin. Cependant le moyen de pression utilisé le plus fréquemment consiste à apporter des restrictions aux importations en provenance du pays qui a pris les mesures gênant les exportations belges. Dans ce cas, on dit que la Belgique pratique un protectionnisme de combat.

En principe, celui-ci diffère fondamentalement du protectionnisme défensif puisqu'il n'est imposé que pour pouvoir être aboli par la suite, après la réussite des négociations tendant à supprimer les obstacles aux échanges. Les protagonistes du protectionnisme de combat ne sont plus des producteurs gênés par la concurrence étrangère sur leur marché intérieur, mais bien des exportateurs dont les intérêts sont lésés par des mesures protectionnistes prises à l'étranger.

Après la décision de pratiquer une politique commerciale active et celle de donner à cette dernière la forme de protectionnisme de combat, il reste encore au Gouvernement à déterminer quels sont les produits dont l'importation sera temporairement freinée. Le protectionnisme de combat se présente à l'état pur lorsque ces produits ou « atouts de négociation » sont choisis indépendamment de toute question de protectionnisme défensif.

On peut illustrer le protectionnisme de combat à l'état pur par un exemple. Supposons que le Gouvernement français ait érigé des obstacles à l'importation de tissus en provenance de Belgique et que le Gouvernement belge, en guise de « représailles », décide de prendre, à son tour, des mesures restreignant l'importation de vin français (le vin n'est pas produit en Belgique; s'il l'était, le protectionnisme de combat ne se manifesterait pas à l'état pur).

Il est possible que le Gouvernement français, sous la pression de ses viticulteurs, soit amené à rapporter les mesures qu'il avait prises en vue de diminuer les importations de tissus en provenance de Belgique. Dans ce cas, la politique belge de « représailles » a été couronnée de succès.

Très souvent cependant, il en ira différemment : la pression des industries textiles françaises sur leur Gouvernement l'emportera sur celles des viticulteurs et la mesure de protection initiale sera maintenue.

Le Gouvernement belge devra alors choisir entre deux solutions qui présentent, chacune, des désavantages sérieux. S'il supprime ses mesures de représailles sur le vin, il reconnaît ainsi sa défaite et compromet l'efficacité des représailles futures. En effet, d'autres pays sauront à l'avenir que les représailles belges ne sont qu'une mesure de bluff <sup>(1)</sup>.

Si, d'autre part, le Gouvernement belge maintient ses restrictions à l'importation du vin français, il mécontente les consommateurs de ce produit, ainsi que les commerçants pour lesquels il constitue un moyen d'existence. Sans avoir en rien amélioré la situation des exportateurs belges de produits textiles, la politique de représailles a créé des difficultés dans un autre secteur.

\*  
\*\*

Il serait fort intéressant de disposer d'éléments qui permettraient de juger le protectionnisme de combat à ses résultats, en estimant la fréquence relative des trois cas décrits ci-dessus (succès des mesures de représailles, échec et retrait des mesures, échec et maintien des mesures).

Malheureusement pareille documentation n'existe nulle part d'une manière systématique. Si les fervents de la roulette peuvent étudier à loisir, dans des publications spécialisées, les

(1) HARROD, *International Economics*, pp. 182 et 183, dit à ce sujet : « But, unless the foreign tariff which a country seeks to get reduced has merely been imposed as a piece of bluff in answer to or to anticipate her own bluff (in which case the whole procedure is a mere waste of time), the negotiation is not likely to succeed. For the other country either does reap, owing to special circumstances, or supposes herself to reap some real advantage from the duty, or the duty is buttressed by vested interests. The real benefit which the home country has to offer the foreign country by reducing her duty must be small compared with this real or imaginary benefit which the foreign country gains by hers. Or, in other words, the change in the foreign country's economic conditions which we can offer to bring about by reducing our duty is small compared with the change which she will bring upon herself by reducing a like duty of her own. Such negotiations are therefore doomed to failure. »

statistiques donnant la « sortie » des différents numéros, il n'en va pas de même en ce qui concerne les négociations commerciales. Même quand on a accès aux archives diplomatiques d'un pays, on ignore l'objectif que se sont proposé les négociateurs adverses.

En Belgique, le protectionnisme de combat à l'état pur est extrêmement rare. Pour la période 1945-1950, des recherches approfondies n'ont permis d'identifier qu'un seul exemple : un retard à l'octroi des licences d'importation de vin fut délibérément provoqué et aboutit à quelques concessions françaises sur d'autres articles.

#### EN COMBINAISON AVEC LE PROTECTIONNISME DÉFENSIF

En général le protectionnisme de combat ne se présente pas à l'état pur. Lorsqu'un pays est victime du protectionnisme d'un autre, ses « représailles » portent souvent sur des produits concurrençant l'industrie nationale.

L'argument utilisé en faveur du choix des produits dont l'importation est freinée est souvent celui de la réciprocité : on déclare au pays étranger ne pouvoir accepter telle ou telle marchandise que s'il agit de même.

Cette forme de protectionnisme ne sert généralement pas à grand'chose. Ainsi qu'il a été dit plus haut, si le pays étranger ne peut défendre ses entreprises que par des mesures protectionnistes, il lui sera fort difficile de vendre sur le marché belge, où son prix de revient est grevé par des frais supplémentaires pour le transport et éventuellement les droits de douane. Le protectionnisme de combat se ramène donc alors à une consolation donnée aux producteurs nationaux.

Dans d'autres cas, les mesures de représailles portent sur un secteur de l'économie autre que celui qui a été lésé dans ses exportations. C'est ainsi qu'après une mesure française restreignant l'exportation de tissus belges, la Belgique pourrait freiner l'importation d'articles français de bonneterie, marchandises qui sont produites dans le pays.

Cette mesure est comprise dans deux sens différents par les pouvoirs publics. Pour certains négociateurs, elle est destinée à provoquer le retrait des mesures de protection françaises; dès que ce résultat aura été acquis, la protection de la bonneterie

belge, mauvaise en elle-même, doit être abandonnée. Pour d'autres cependant — et notamment pour ceux qui défendent normalement les intérêts de la bonneterie belge — la mesure protectionniste est une bonne chose « compensant » les inconvénients résultant de la protection française sur les tissus. Ce qui n'était en principe qu'une mesure destinée à donner un avantage tactique revêt pour eux des qualités propres.

Par suite de cette confusion, le succès du protectionnisme de combat devient encore plus aléatoire que lorsqu'il se présente à l'état pur. Ici le protectionnisme de combat risque en définitive de servir de camouflage au protectionnisme défensif « justifiant » une protection permanente de l'industrie belge.

Cette combinaison du protectionnisme de combat et du protectionnisme défensif a été employée à diverses reprises par la Belgique depuis 1945.

La gamme des produits qu'il est possible d'utiliser comme « atouts de négociation » est relativement restreinte. En effet, on ne peut employer à cette fin ni les produits protégés d'une manière défensive (les contingents ou droits de douane sont alors rigides), ni les produits pour lesquels il existe des engagements internationaux de libération, ni les produits qui ne concurrencent pas les entreprises belges (il a été dit plus haut que le protectionnisme de combat à l'état pur était tout à fait exceptionnel).

Par élimination, on en arrive ainsi à une série de produits pour lesquels la protection a généralement été demandée et refusée; tels que les engrais azotés, certains dérivés du chlore, les chaussures ou les ouvrages en verre soufflé.

Il est possible que quelques succès aient été obtenus pour les exportations belges par la menace de continger l'importation de ces produits. Très souvent cependant, l'Administration belge ne tient pas compte des contingents d'importation ainsi fixés à la suite de négociations, et laisse entrer les produits étrangers sans aucune limitation; ceci provient du fait que seules les décisions protectionnistes de caractère défensif prennent la forme d'instructions données aux services qui délivrent ou refusent les licences d'importation. Dès la négociation suivante, les menaces proférées par les délégués belges cessent d'impressionner leurs adversaires.

Dans d'autres cas, les contingentements décidés à la suite

de négociations bilatérales ont été effectivement appliqués par la Belgique : il s'agit de mesures visant des pays tels que la Tchécoslovaquie et le Japon avec lesquels le commerce n'est pas couvert par des engagements internationaux tels que ceux qui sont pris au sein de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. La mise en application effective des contingents prévus avec ces pays est causée bien plus par des soucis de protectionnisme défensif que par le désir de conserver leur valeur aux « atouts de négociation ».

#### L'ASPECT BENELUX

Jusqu'à présent le protectionnisme de combat pratiqué par la Belgique est demeuré relativement inoffensif, ne causant presque aucun trouble dans le pays et n'effrayant presque personne à l'étranger.

La situation pourrait se modifier prochainement à cet égard. Dès l'année 1951, la conclusion de l'Union Economique Benelux entraînera des négociations commerciales par des délégations mixtes hollando-belgo-luxembourgeoises.

Les formes de protectionnisme pratiquées par les Pays-Bas auront donc une influence considérable sur le commerce international de l'Union et de la Belgique. La politique néerlandaise comporte un certain protectionnisme défensif, portant sur des produits de l'industrie légère; dans l'ensemble ce protectionnisme défensif est probablement moins important que celui qui sévit en Belgique. Par contre, les Pays-Bas croient beaucoup plus que la Belgique dans les vertus du protectionnisme de combat, qui est pratiqué parfois à l'état pur et souvent en combinaison avec le protectionnisme défensif. Cette attitude est compréhensible de la part d'une nation dont les exportations renferment surtout des produits agricoles qui se heurtent presque partout à des barrières protectionnistes. De plus, la puissance économique combinée des pays de Benelux justifie peut-être une politique commerciale active comportant l'usage de la menace.

Il n'en demeure pas moins que le protectionnisme de combat risque presque toujours soit de restreindre les transactions internationales sans profit pour personne, soit de dégénérer en un protectionnisme défensif déguisé. La politique commerciale

commune de Benelux devra certainement faire l'objet de longs débats au cours des mois à venir.

#### IV. Conclusions

Le protectionnisme, tel qu'il est actuellement pratiqué en Belgique, se présente sous deux aspects : le protectionnisme défensif et le protectionnisme de combat, qui sont essentiellement différents dans leurs buts mais se rejoignent dans leurs résultats.

Le protectionnisme défensif n'a pas encore atteint en Belgique l'étendue et l'intensité qu'il manifeste dans d'autres pays, où il est à peu près impossible aux pouvoirs publics de refuser les demandes de protection. Il existe encore en Belgique des secteurs de l'économie qui peuvent se passer de mesures de protection, mais la tendance récente depuis 1946 indique nettement un développement du protectionnisme.

Sauf pour ce qui concerne quelques cas de dumping et une éventuelle politique de lutte contre les cycles économiques, les arguments employés en faveur du protectionnisme défensif sont pratiquement sans valeur; néanmoins, dans la majorité des cas, la protection est accordée à ceux qui la demandent en insistant suffisamment.

Le protectionnisme de combat, jusque tout récemment, a été relativement bien tenu en échec; il semble cependant devoir se développer à la faveur de l'Union Economique Benelux, malgré les doutes très sérieux que l'on peut émettre quant à son efficacité.

Les progrès du protectionnisme entraînent des conséquences importantes quant à la description théorique de l'économie belge contemporaine :

a) Les succès remportés par le protectionnisme défensif prouvent que les intérêts particuliers triomphent souvent de l'intérêt général;

b) La pratique du protectionnisme de combat peut entraîner l'Etat dans une intervention systématique (et non plus sporadique comme dans le cas du protectionnisme défensif);

c) L'existence du protectionnisme favorise la création de monopoles qui se réservent les ventes sur le marché national.



On peut déplorer ces tendances, mais on ne peut les nier ou même espérer les renverser sans un bouleversement profond de l'équilibre politique du pays.

Il faudra donc organiser un système d'information permettant de mieux connaître tous les cas de protectionnisme défensif (ce qui est assez facile) et de protectionnisme de combat (ceci sera probablement plus difficile). Cette documentation devrait couvrir les trois pays formant l'Union Economique Benelux.

L'examen systématique des exemples concrets permettra de dégager, pour la production et l'offre des biens et services, des lois générales qui ne seront plus celles des économistes classiques, marxistes ou keynesiens.

\*  
\* \*

Les conséquences du protectionnisme ne concernent pas uniquement la théorie économique; elles s'étendent aussi à la politique économique, qui doit être constamment adaptée aux faits. Deux questions peuvent être posées dans ce domaine :

#### *1° Du point de vue intérieur*

L'intervention de l'Etat par la seule voie du protectionnisme atteint déjà des proportions impressionnantes. Ne serait-il pas souhaitable dès lors que cette intervention, à présent laissée au hasard des circonstances du moment et des influences politiques, soit plutôt régie par un plan préétabli permettant de développer les investissements et de réaliser le plein emploi?

#### *2° Du point de vue du commerce international*

Des conflits aigus apparaissent dès à présent à propos de l'intégration de l'économie belge avec celle de ses voisins : il suffira de songer à la position prise par les milieux agricoles pour ce qui concerne Benelux ou par les charbonnages dans le cadre du Plan Schuman.

N'est-il donc pas opportun de faire rechercher, par des hommes politiques et des économistes, les raisons pour lesquelles de grands projets, favorables à l'économie nationale dans son ensemble, risquent d'échouer par suite de l'opposition savamment orchestrée de groupes d'intérêts particuliers?

## BIBLIOGRAPHIE

Louis HALPHEN, *A travers l'histoire du moyen âge* (Presses Universitaires de France, 1950; in-8°, xi-352 pp.)

Qu'on ne s'attende point à trouver dans cet ouvrage — probablement le dernier du regretté professeur de la Sorbonne, un de ces exposés solidement charpentés, aux nombreuses sections se répondant et s'équilibrant l'une l'autre, à quoi nous ont habitués *Les Barbares*, *L'Essor de l'Europe*, *Charlemagne* et autres brillantes synthèses du même auteur. Il ne s'agit pas du tout d'une histoire complète et fouillée du moyen âge mais bien d'un survol de cette histoire avec des prospections précises dans divers domaines. En un mot, ce livre est un recueil d'articles avec les vices fondamentaux du genre : les redites, les recoupements et surtout l'incohérence; c'est du reste le seul défaut véritable de l'œuvre. Chaque fragment — un court chapitre — doit être pris et absorbé indépendamment du reste pour conserver sa valeur et son originalité propre.

Il faut savoir que ces « morceaux » dans le détail desquels j'entrerais plus loin, s'étendent sur une assez longue période de temps : on en trouve de 1901 et de 1946, et répondaient primitivement à des buts très divers : articles de revues savantes ou de « Mélanges », communications à des Congrès d'histoire ou à l'Académie des Inscriptions, etc.

C'est l'importance de ces études qui a incité les amis et élèves du maître à lui demander la publication en volume de toutes ces notes éparses et par le fait même, peu accessibles. L'auteur avoue avec simplicité dans son avant-propos, où il prévient aussi l'inévitable reproche d'incohérence, que plusieurs de ces études ne correspondent plus à ses conceptions présentes et qu'il faut les replacer dans le mouvement d'idées de leur époque, et il ajoute, ce que nous n'admettrons jamais : « La sagesse eût sans doute commandé, pour la plupart, de les laisser sombrer dans l'oubli. »

Examinons d'un peu près ces fragments, tous bourrés d'informations et d'idées précieuses. La conception « mondiale » de l'histoire qui caractérisait Halphen se fait jour dans *La place de l'Asie dans l'histoire du monde*, son goût pour la synthèse de toutes les sciences dans *Les origines asiatiques des grandes invasions* et *L'importance historique des grandes invasions*.

La seconde partie, consacrée aux temps mérovingiens et carolingiens groupe huit études où il y a énormément à prendre, peu à rejeter et beaucoup à réfléchir. Après la lecture de son *Grégoire de Tours*, *historien de Clovis* on retirera sans doute à ce pieux biographe, on dirait presque hagiographe, le peu de crédit qui lui restait. Si la véritable

usurpation que fut la constitution de l'état pontifical est clairement démontrée dans *Les origines du pouvoir temporel de la papauté*, par contre les conclusions des deux articles suivants (*La papauté et le complot lombard de 771* et *La pénitence de Louis le Pieux à Saint-Médard de Soissons*) sont beaucoup moins convaincantes; reconnaissons toutefois qu'il s'agissait de la mise en œuvre évidemment pénible de sources trop laconiques et contradictoires.

Fort élogieux, somme toute, apparaît plus loin, le compte rendu — étoffé par un connaisseur — consacré par Halphen au volume de M<sup>gr</sup> Amann *L'Europe carolingienne et l'Eglise*. Plus loin encore, l'aperçu sur *Le Capitulaire de Quierzy-sur-Oise*, bien que datant de 1911 et destiné avant tout à combattre les idées d'Emile Bourgeois, conserve un vif intérêt et ses hypothèses sur l'« engagement » valent qu'on s'y arrête un moment. Halphen tire ensuite du *De ordine palatii* d'Hincmar un tableau fort réussi de l'organisation du palais sous Charlemagne et Louis le Pieux. Cependant, la meilleure part, en cette deuxième partie, revient à la communication sur *L'idée d'état sous les Carolingiens* faite à Zurich en 1938; voici un auteur qui jongle avec les concepts politiques et philosophiques du ix<sup>e</sup> siècle et dont, pour cela même, le texte est extrêmement riche, qui nous démontre que si l'idée de *respublica* subsiste toujours sous les Carolingiens, elle est prise dans une acception très particulière et liée de fort près à la religion.

*La Cour d'Otton III à Rome (998-1001)*, si elle exploite de façon méthodique d'ennuyeuses compilations, étrille aussi Giesebrecht, Gregorovius, Olleris, Kleinklausz, etc., pour leur trop vive imagination en ce domaine et se livre à une fructueuse argumentation d'où il résulte qu'il est peu probable qu'Otton III ait transformé les sept juges de la cour pontificale en fonctionnaires de son palais.

On connaît surtout le Louis Halphen auteur de copieuses synthèses mais n'oublions pas qu'il fut tout autant un subtil et profond manieur des textes du moyen âge; il n'est pour s'en persuader que de lire les quelque soixante pages qu'il consacre à l'historiographie française et anglaise des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles : sur les deux Chroniques de Saint-Julien de Tours, la Chronique d'Adémar de Chabannes, la Chronique de Saint-Maixent, l'Histoire de Maillezais du moine Pierre et les biographies de Thomas Becket.

Dans la cinquième partie, apparaissent comme tout à fait remarquables les deux études *La justice en France au xi<sup>e</sup> siècle* et *Prévôts et voyers du xi<sup>e</sup> siècle*, chaque fois dans la région angevine, remarquables (voyez les dates : 1900 et 1902) par l'étendue de l'information, l'habileté de la mise en œuvre et, déjà, la richesse des idées et des suggestions. Démolition définitive et justifiée de la thèse de Jacques Flach sur l'autorité royale au xi<sup>e</sup> siècle; il semble, en effet, difficilement soutenable que le roi n'ait été qu'un souverain et qu'il n'y ait rien eu de féodal dans l'essence de son autorité; le roi « chef naturel d'une Francia, groupement ethnique »! thèse pratiquement indéfendable devant la carence des sources.

Relevant du domaine de l'érudition pure, la *Lettre d'Eudes II de Blois au Roi Robert*, les *Observations sur la chronologie des actes de Louis VII et les Entrevues des rois Louis VII et Henri II durant l'exil de Thomas Becket en France*, appuyées sur la documentation la plus sûre et la plus solide, sont de toute évidence des instruments de travail fort utiles. La Semaine d'histoire du droit de Madrid (1933) a inspiré la com-

munication sur *La place de la royauté dans le système féodal*, communication axée sur l'idée que « dès le début du XI<sup>e</sup> siècle au moins, on a le sentiment que le roi n'est pas un seigneur comme tous les autres, qu'il ne peut être vraiment le vassal d'autrui et que si une place peut lui être ménagée dans l'organisation féodale, ce ne peut être qu'au titre de suzerain, mais pas au titre de vassal », étoffée à grand renfort de chroniques et de chartes et qui aboutit sans peine à la conclusion que « sans rien renier, en apparence au moins, des principes féodaux, la royauté a pu en France ressusciter l'idée de souveraineté royale — ou, si l'on préfère, car c'est tout un — l'idée abstraite d'Etat, dont la féodalité était en fait la négation ».

Nous revenons à la synthèse avec *L'Enseignement aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles* : un bref aperçu très littéraire — trop peut-être mais c'est si rare — sur Guibert de Nogent pédagogue, puis Halphen nous retrace les *Origines de l'Université de Paris*, reprises dans le volume collectif *Aspects de l'Université de Paris* (1949). Il reproduit aussi sous le titre *Les Universités au XIII<sup>e</sup> siècle*, une leçon — elle devait être fort belle — faite à l'Université de Gand en 1930. Et enfin, il reprend aux *Mélanges Henri Pirenne* et aux *Mélanges Charles Diehl* deux brefs articles sur *La conquête de la Méditerranée par les Occidentaux au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, conquête politique et renouveau de l'économie, et sur *Le rôle des « Latins » dans l'histoire intérieure de Constantinople à la fin du XII<sup>e</sup> siècle* où sont mis en relief le cosmopolitisme de Byzance et la lente sape opérée par les étrangers dans l'administration de l'empire.

C'est tout. Le livre n'a pas de conclusion et n'en devait pas avoir. Pourquoi et comment émettre un jugement général sur des choses aussi différentes que l'invasion hunnique et les ouvrages de Roger Bacon alors qu'il était infiniment préférable de laisser à chaque étude sa valeur intrinsèque ? Que dire de plus ? Je pense avoir assez mis l'accent sur les mérites de chacun des fragments pour me dispenser d'y ajouter des éloges qui sembleraient superflus.

Au total, un bon livre ? Oui certes, un livre inégal aussi — j'ai suffisamment expliqué pourquoi — et surtout un livre utile qui projette des clartés nouvelles sur bien des questions obscures ou mal établies et dont on pourra tirer pas mal de renseignements de valeur incontestable.

A. ANTOINE.

Claude-Albert COLLIARD, *Précis de droit public. Les libertés publiques*, Paris, Dalloz, 1950.

La collection des Petits Précis Dalloz nous a déjà donné plusieurs ouvrages de valeur qui appartiennent certes à une catégorie supérieure à celle des manuels élémentaires, dans laquelle ils ont l'excessive modestie de vouloir trouver place.

L'étude que Claude-Albert Colliard, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, consacre dans cette collection aux *Libertés publiques* est de celles qui méritent pareille appréciation. Sans avoir la prétention d'apporter à la science juridique la contribution d'une pensée nouvelle ni même une expression nouvelle de pensées anciennes, M. Colliard fait peut-être mieux encore : avec la volonté d'être à la fois concis et complet, il donne un raccourci synthétique remarquable de

tout ce que les juristes et les philosophes ont pu penser et dire de ces libertés qu'ils ont cherché jadis à fonder sur un droit naturel supérieur au droit positif et situé sur un plan que les techniques de ce dernier ne peuvent atteindre.

Cette théorie naquit au temps des guerres de religion et eut l'heur de séduire les penseurs du xviii<sup>e</sup> siècle. Sans lui dénier le mérite d'avoir joué un rôle important dans l'histoire des idées politiques, en contribuant à placer un droit au-dessus de la raison d'Etat, l'auteur ne peut cependant l'admettre comme exacte sur le plan juridique. Pour lui, les libertés publiques sont inséparables du droit positif, leur étude abstraite n'a aucun sens, leur cadre est le cadre de l'Etat. Que l'on ne croie pas cependant que c'est là l'attitude d'un sceptique. M. Colliard, en effet, ne prétend pas que le droit positif repose sur les bases fragiles de la volonté arbitraire et de la fantaisie d'un législateur; il est essentiellement dominé et déterminé par des conceptions philosophiques, par une structure politique, voire par des théories économiques : un régime de liberté publique postule à la fois le règne d'une philosophie individualiste, l'existence d'une structure politique libérale et, probablement aussi, une réglementation de la liberté économique. Mais l'étude de ce que l'évolution des idées et la succession des régimes politiques ont fait des libertés publiques en France, ne constitue que la première partie de l'ouvrage. Fidèle à la conception dont il se réclame, l'auteur consacre la seconde partie à l'examen détaillé du sort de chacune de ces libertés dans le droit positif français actuel.

Cet examen est quelque peu décevant car il permet de réaliser combien l'étude des libertés est surtout celle des restrictions, des limitations, des réglementations dont elles font l'objet et de constater que ces mesures diverses sont de plus en plus nombreuses, même si la protection des libertés est à l'heure présente sortie du cadre du droit interne des Etats. On lira avec intérêt les pages que consacre M. Colliard aux questions les plus actuelles soulevées par ces mesures restrictives telles que celle de la narcoanalyse, le régime du cinéma, celui de la radiodiffusion, l'exercice du droit de grève, les limitations de la liberté du commerce et de l'industrie, etc. D'après l'auteur, il est indéniable que nous assistons à l'heure actuelle à une crise des libertés publiques dont il attribue la naissance à une cause sociale, l'apparition et le développement des partis de masse, fatalement intolérants, à des causes économiques qui, en favorisant la concentration capitaliste ont provoqué entre les libertés politiques et les libertés économiques un divorce qui a nui aux premières, et, enfin, à une cause technique, le développement du machinisme, qui a fourni à l'oppression politique les plus dangereux instruments. On voit par ce maigre aperçu l'extraordinaire abondance des matières que M. Colliard ne se contente pas d'effleurer. Son précis est destiné aux étudiants en droit mais même des juristes plus expérimentés y trouveront une documentation précieuse et un aperçu synthétique qui les aidera à ordonner, à classer leurs idées. D'autre part, la clarté de l'exposé, volontairement dépouillé de toute technicité superflue, le rend accessible à tous ceux qui, sans être juristes, aiment à connaître tout ce qui intéresse la personne de l'homme et l'idée de liberté.

M. DIDERICH.

## Livre reçu :

Charles VAN REEPINGHEN, *Le secret professionnel du médecin*, Bruxelles, Larcier, 1950.

La Maison de l'Amérique latine, 180, rue de la Loi à Bruxelles, association sans but lucratif pour favoriser les relations de la Belgique avec les pays de l'Amérique latine, a entrepris à la demande de la *Revue inter-américaine de Bibliographie* (Union Panaméricaine à Washington) de dresser la bibliographie des œuvres (livres, brochures, articles, conférences, etc.) publiées en Belgique ou à l'étranger par des Belges, relatives à l'Amérique latine.

Elle prie les auteurs et éditeurs de vouloir bien lui adresser la liste de leurs ouvrages et articles qui rentrent dans cette catégorie.

# BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Septembre-novembre 1950

## Corps enseignant

### 1. *Professeurs ordinaires*

a) Faculté de droit : M. A. Lilar, professeur ordinaire, est nommé titulaire du cours de Droit maritime, en langue française (cours à option en second doctorat en droit).

b) Faculté de médecine et de pharmacie : M. R. Olbrechts, professeur ordinaire, a été nommé titulaire du cours d'Eléments de la statistique appliquée aux études de laboratoire et aux études cliniques.

c) Faculté des sciences appliquées : M. M. Glansdorff, professeur ordinaire, a été nommé titulaire du cours d'Economie politique et sociale (en troisième année du grade d'Ingénieur civil, toutes sections); M. R. Desprets, professeur ordinaire, a été nommé en qualité de Directeur de l'Institut de constructions civiles pour les années académiques 1950-1951 à 1953-1954.

### 2. *Professeurs extraordinaires*

Est nommé en qualité de professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, M. Cl. Backvis, pour les années académiques 1950-1951 à 1951-1952.

A la Faculté des sciences, M. A. Letroye, professeur extraordinaire à la Faculté des sciences appliquées, est nommé titulaire du cours Notions de topographie et Exercices pratiques de topographie (en deuxième licence en sciences géographiques et en première licence en sciences géologiques et minéralogiques); M. P. Gillis a été nommé codirecteur du Séminaire d'analyse mathématique, avec MM. Errera et Lepage, et directeur du Séminaire de statistique mathématique; M. R. de Bever a été nommé titulaire des enseignements Eléments de géométrie analytique et d'analyse infinitésimale (60 heures) et Exercices pratiques de mathématiques (60 heures).

### 3. *Professeurs agrégés*

A la Faculté des sciences appliquées, M. P. Lavedan est nommé en qualité de titulaire du cours Histoire de l'évolution des villes (première et deuxième années d'études de l'Institut d'Urbanisme) pour les années académiques 1950-1951 à 1954-1955.

#### 4. *Chargés de cours*

A la Faculté de philosophie et lettres, nomination de M<sup>me</sup> El. Saccasyn della Santa, pour les années académiques 1950-1951 à 1951-1952.

A la Faculté de droit, nomination de M. R. Kirkpatrick, pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953.

A la Faculté des sciences, nomination de M. E. Schatzman, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

A l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, nomination de M. Ch. Delvoye, à titre intérimaire, pour l'année académique 1950-1951.

A la Faculté de médecine et de pharmacie, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952, M. M. Graffar a été nommé titulaire du cours de médecine sociale (30 heures) (en troisième doctorat en médecine, chirurgie et accouchements et grade de médecin hygiéniste) avec le titre de chargé de cours.

#### Divers

A la Faculté des sciences, ont été nommé assistants pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952 : M<sup>me</sup> Anne Chwoles et M. J. Naveau, auprès de M. le professeur Timmermans, pour le laboratoire de chimie physique; pour l'année académique 1950-1951: M. D. Dekeghel auprès de M. le Professeur M. Homès, pour le laboratoire des Sciences botaniques (candidature I); M<sup>lle</sup> J. Dewit, auprès de M. le Chargé de cours H. Duvigneaud, pour le laboratoire des Sciences botaniques (candidature II) et le laboratoire de Botanique systématique et de Phytogéographie; M. J. Maréchal, auprès de M. le Professeur R. Descamps, pour le laboratoire de Chimie générale I.

A la Faculté de médecine et de pharmacie, M. J. De Smedt a été nommé, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952, en qualité d'assistant hors cadre auprès de M. le Professeur Bremer, pour le laboratoire de Pathologie générale.

A la Faculté des sciences et à la Faculté de médecine et de pharmacie, M. Ch. Perelman a été nommé en qualité de suppléant de M. M. Barzin pour le cours d'Introduction à la philosophie morale et de Logique et Philosophie morale pendant la durée du présent mandat rectoral.

A la Faculté de médecine et de pharmacie, MM. Wodon et Bourg ont été nommés en qualité de suppléants de M. J. Snoeck, pour le cours de Théorie des accouchements et propédeutique obstétricale, pour la clinique obstétricale, et la clinique de gynécologie et pour le cours de Spécialisation de gynécologie obstétrique.

A la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, M. Fr. Saw est nommé en qualité de lecteur de Langue anglaise pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

#### Manifestations et cérémonies

Sous les auspices des séminaires de l'Institut Jules Bordet, M. le D<sup>r</sup> P. C. Aebersold (chief Isotopes Division A. E. C. Oak Ridge, U. S. A.) a fait, le lundi 4 septembre 1950, à 17 heures, dans l'auditoire de l'Ins-



titut Bordet, une conférence sur *Recent advances in the use of Isotopes in medicine*.

Le lundi 11 septembre 1950, a eu lieu à l'Université, l'ouverture du huitième Conseil international de Chimie Solvay, en présence de MM. le Président Charles Frerichs, le Recteur J. Baugniet, l'Ancien Recteur Frans van den Dungen, et de nombreuses personnalités du monde universitaire.

Les travaux de ce Conseil international, qui ont duré jusqu'au 16 septembre, rassemblaient 19 savants étrangers, représentant 7 nations.

Le mardi 28 octobre, à la Faculté de médecine et de pharmacie, a eu lieu l'ouverture du Cycle de conférences sur *Les Méthodes chromatographiques* par le D<sup>r</sup> Stanford Moore, membre associé du Rockefeller Institute for Medical Research, à New-York, et titulaire de la chaire Francqui 1950-1951.

M. André Buttgenbach, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Liège et titulaire belge de la chaire Francqui 1949-1950, a continué les leçons qu'il avait été empêché de poursuivre au cours de l'année académique écoulée. Ces exposés qui avaient pour titre général *Le Service public et le droit belge* ont eu lieu à l'Auditoire René Marcq, les 6, 13 et 27 novembre 1950.

M. Pierre Lavedan, professeur à la Sorbonne et directeur de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, a donné la leçon inaugurale de son cours intitulée *Histoire de l'évolution des villes*, le 17 novembre, à l'Auditoire Jean Guillissen.

M. Pierre Gourou a fait une conférence à la séance du séminaire de Synthèse scientifique, le 23 novembre 1950. Il avait choisi comme sujet : *Observations de géographie tropicale dans l'Inde*.

M. E. W. Swinton, Senior Scientific Officer au British Museum of Natural History (Department of Geology) a fait une série de cinq conférences, au laboratoire de Géologie (Faculté des sciences), les 21, 22, 23 et 24 novembre 1950. Le D<sup>r</sup> E. W. Swinton avait choisi les sujets suivants : *The Fossil Reptilia and Amphibia* : 1. *The Origin and Development of the Amphibia*; 2. *Primitive Reptilia*; 3. *Plesiosaurs, Ichthyosaurs and Pterodactyls*; 4. *Dinosaurs (1)*; 5. *Dinosaurs (2). Extinction in the Mesozoic*.

A l'occasion de la Semaine maçonnique belge, le Conseil d'administration du Grand Orient a rendu hommage à la mémoire de Théodore Verhaegen, en une manifestation qui a eu lieu à l'Université, le 12 novembre 1950.

A l'occasion de l'anniversaire de la fondation de notre Université, une manifestation d'hommage à son fondateur a eu lieu le 20 novembre 1950. Le Recteur M. Barzin, au nom de l'Université, et M. Troch, au nom de la Franc-Maçonnerie belge, prirent la parole. Ensuite MM. Colin et Depauw, au nom des étudiants, exaltèrent l'œuvre de Théodore Verhaegen.

Le Conseil d'administration voulant apporter un témoignage de gratitude à MM. les professeurs honoraires, avait décidé de les inviter à un déjeuner qui eut lieu à la Cité universitaire Paul Heger, à 13 heures.

A 18 heures, eut lieu l'Assemblée générale de l'Union des anciens étudiants de l'U. L. B. Signalons que le nouveau Comité se compose

comme suit : *Président*, M. Georges Janson; *Vice-Président*, M. C. Wets; *Premier Vice-Président*, M. J. Kufferath; *Deuxième Vice-Président*, M. J. Herman; *Secrétaire général*, M. H. Descressonnières; *Trésorier*, M. J. P. Gillet.

Ensuite, eut lieu le traditionnel banquet de l'Union, à la Cité universitaire Paul Heger.

Le samedi 25 novembre 1950, l'Université a mis le grand hall à la disposition du Comité organisateur du Jubilé Jules Bordet.

M. Ch. Frerichs prononça quelques paroles de bienvenue; M. E. Renaux ouvrit la séance par quelques mots d'introduction; M. Bremer, Secrétaire, lut les messages adressés à M. J. Bordet, à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire; M. Pasteur-Vallery-Radot parla au nom de l'Institut Pasteur de Paris; M. Spaelant parla au nom de la Province de Brabant; M. E. Renaux retraça la carrière de M. J. Bordet; Sir A. Fleming apporta à l'éminent professeur le salut des savants étrangers; M. G. Ramon parla au nom de l'Académie des Sciences de l'Institut de France; M. Prévot remit au professeur un volume jubilaire contenant des travaux scientifiques de ses collègues et de ses élèves; M. le Professeur Jules Bordet prononça ensuite quelques paroles de remerciements.

Le 29 novembre 1950, s'est déroulée la cérémonie de remise des diplômes à l'Ecole d'Infirmières annexée à l'Université.

Dans une brève allocution, M. le Président Ch. Frerichs signala les principales modifications au programme des cours et les accroissements apportés à l'enseignement, au cours de l'année académique écoulée. Il rendit ensuite hommage au dévouement des membres du Conseil d'administration de l'Ecole, à son Président, M. Rijlant, à sa directrice, M<sup>lle</sup> Mechelijnck et à sa sous-directrice, M<sup>me</sup> Daive.

M. Vermeire, président (a. i.) de la Commission d'assistance publique, prit la parole, en remplacement de M. R. Ulens, empêché.

M. le Recteur M. Barzin prononça ensuite un discours dans lequel il précisa la nature et l'évolution de la fonction d'infirmière. Il rappela ensuite l'importance de la création du titre de « graduée en Nursing » et le véritable rôle de l'Université : « poser un jalon décisif dans la formation de ce personnel d'élite ». Après que M<sup>lle</sup> Mechelynck eut procédé à la lecture du palmarès, M<sup>lle</sup> M. Ledoque, nouvellement graduée en Nursing, prononça quelques paroles de remerciements.

De nombreuses personnalités du monde universitaire et médical assistaient à la cérémonie.

### Défenses de thèses

#### 1. *Faculté des Sciences*

a) Pour l'obtention du grade légal de docteur en Sciences chimiques :

Le 27 octobre, M<sup>me</sup> Everaerts, épouse Amand, *Etude de la thermodiffusion en phase liquide, et On pourrait obtenir des précisions au sujet des différents stades de la synthèse des virus en introduisant des atomes marqués dans les cellules où s'effectue leur multiplication.*

Le 24 novembre 1950, M. H. Mattys, *Etude de la pyrolyse de l'acétaldéhyde gazeux, et On pourrait obtenir des renseignements intéressants*

sur les énergies de diverses liaisons en illuminant la chambre d'ionisation d'un spectrographe de masse.

b) Pour l'obtention du grade scientifique de docteur en Sciences chimiques :

Le 27 octobre, M. L. De Ridder, *Etudes sur la résolution de la N-hydroxy-phén-éthyl-pyridone en ses antipodes optiques; dispersion rotatoire de ceux-ci dans l'étendue du spectre visible, et Il est possible de doser des composés halogénés aliphasiques par le métrophalate d'argent.*

Le 24 novembre 1950, M. A. Demyster, *Contribution à l'étude des solutions binaire, et Il est possible de doser spectrophotométriquement les alcalino-terreux par les indicateurs et complexants utilisés pour leur titrage volumétrique.*

## 2. Faculté de Médecine et de Pharmacie

Pour l'obtention du grade légal d'agrégé de l'enseignement supérieur :

Le 8 novembre 1950, le D<sup>r</sup> F. Howet, *Contribution à la connaissance de la physiopathologie de l'obstruction intestinale, et La place de la conservation sphinctérienne dans le traitement chirurgical du cancer du rectum.*

Le 22 novembre 1950, le D<sup>r</sup> R. Kempf, *Contribution à l'étude du mécanisme de libération des hormones gonadotropes hypophysaires chez le rat, et La physiologie de l'ovulation chez les mammifères.*

## Lauréats des concours universitaires

1. Concours 1944-1946 : M. P. Delsemme, premier en philologie romane, avec 82 points sur 100, reçu licencié en philologie romane;

2. Concours 1945-1947 : M<sup>lle</sup> M. Van de Meulebroecke, première en philologie romane, avec 66 points sur 100, reçue licenciée en philologie romane;

3. Concours 1946-1948 : M. V. Mathot, premier en sciences chimiques, avec 95 points sur 100, reçu licencié en sciences chimiques;

4. Concours 1947-1949 : M. M. Grosjean, reçu licencié en philologie romane et mention honorable en philologie romane avec 66 points sur 100.

## Nominations extra-universitaires. Prix. Missions.

### Congrès. Conférences

M. F. Leblanc a été nommé président du Comité européen de coordination de l'Industrie de la machine-outil.

M. E. Renaux a été élu président de l'Académie royale de Médecine de Belgique.

M. Pol Gérard a été élu premier vice-président de l'Académie royale de Médecine.

M. N. Wattiez a été élu second vice-président de l'Académie royale de Médecine.

M. E. J. Bigwood a été nommé en qualité d'expert de l'Organisation Mondiale de la Santé.

M<sup>lle</sup> L. de Brouckère, MM. J. Errera et R. Van Cauwenberghe ont été nommés en qualité de membres du Conseil d'administration de l'Institut pour l'encouragement des recherches scientifiques dans l'industrie et l'agriculture (I. R. S. I. A.) pour une durée de cinq ans.

M<sup>lle</sup> J. Bastin a été élue en qualité de directeur du bureau de l'Académie de langue et de littérature françaises.

M. H. Janne a été nommé président du Comité d'armement de l'Union occidentale, créé dans le cadre du Traité de Bruxelles, au titre de délégué du Gouvernement belge au Comité de production et d'armement du Traité nord-atlantique; il a assisté le Ministre de la Défense nationale à la session du Comité de défense, réunie à Washington les 28, 30 et 31 octobre 1950.

M. A. Houtekier a été désigné en qualité de lauréat du Prix René Marcq, pour l'année académique 1949-1950.

M. G. Willems a été désigné en qualité de lauréat du Prix Charles Lemaire, accordé par la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique, en raison de ses travaux au barrage de Ramet-Yvoz sur la Meuse.

M. J. Lequime a fait une conférence, le 19 octobre, à la Société médico-chirurgicale du Centre, sur *Les récents progrès dans le domaine des maladies du cœur*.

M. T. S. Korn a participé au Colloque international d'Acoustique architecturale, qui a eu lieu à Marseille et a présenté une communication intitulée : *Théorie générale de l'intelligibilité dans les salles*.

M. A. Abel a fait au neuvième Congrès international des Sciences historiques une communication sur *Les caractères historiques et dogmatiques de la polémique islamo-chrétienne*; il a participé aux Journées internationales d'Histoire des droits de l'antiquité, à Bruxelles, et y a présenté une étude sur *L'apport juridique de l'Islam dans le droit matrimonial*; il fait, du 28 octobre au 12 janvier, sous les auspices de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, une série de neuf conférences consacrées à *L'état présent de nos connaissances dans les belles-lettres arabes*.

M<sup>lle</sup> Cl. Préaux a fait une conférence sur *Rome and the Sudan*, sous le patronage de la Society for the Promotion of Roman Studies.

M. A. Dalcq a participé à la Semaine française organisée fin octobre par l'Université de Leyde et a fait, à la Faculté de médecine, deux leçons sur *L'explication du développement embryonnaire*.

M. F. van Kalken a pris part au Congrès international des Sciences historiques, à Paris, et a, dans la sous-section d'Histoire moderne, fait une communication sur *Les biographes anciens et modernes de Marnix de Sainte-Aldegonde*.

M<sup>me</sup> S. Tassier-Charlier a fait une conférence, le vendredi 24 novembre, à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, sur *La Belgique et l'entrée en guerre des Etats-Unis (1914-1917)*.

M. G. Willems a fait une conférence sur *L'avenir de notre réseau de voies navigables et les grands problèmes qui s'y rattachent*, le 31 octobre 1950, au Cercle des ingénieurs de la région d'Anvers et le 28 novembre 1950, à l'Ecole de guerre.

M. Cl. Decroly a fait, au cours du mois de novembre, une conférence au sujet de son voyage aux Etats-Unis, devant les membres de l'Association des ingénieurs sortis de l'U. L. B.

M. M. Jansen a fait une conférence, au Cercle des ingénieurs de la

région d'Anvers, sur *Le problème de la sécurité en matière de trafic aérien*.

M. G. Boulanger a fait une conférence le 14 novembre, à la Société belge des Ingénieurs, sur le sujet suivant : *Faut-il construire une grande machine mathématique en Belgique ?*

M<sup>lle</sup> A. Lacourt a fait, le 25 novembre, à Charleroi, sous les auspices de la Société chimique de Belgique, une conférence qui avait pour sujet *Les progrès récents de la microanalyse*.

M<sup>lle</sup> Cl. Préaux a fait une conférence, le 23 novembre à « l'Union des anciennes élèves de l'Ecole Emile André ». Cette conférence était intitulée *Voyage au Soudan*.

M. A. Van Loey a fait, le 23 novembre, à l'Université de Zurich, à l'invitation de l'Institut suisse de Recherches et de Relations internationales, une conférence sur *Le sort du flamand en Belgique*.

M. J. Marique a fait, le 10 novembre, devant la Société belge des ingénieurs des télécommunications et d'acoustique (S. I. T. E. L.), une conférence sur *L'analyse expérimentale des spectres de fréquence*.

M. Ch. Delvoye a fait, le 12 novembre, devant la section byzantine de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, une communication sur *La basilique de l'Agora de Thasos et le Martyrium d'Akakios*; le 28 novembre, il a fait, à Namur, une conférence intitulée *Quelques chefs-d'œuvre de la céramique grecque*.

M<sup>lle</sup> S. Sulzberger a fait, le 8 novembre, à l'Académie des Beaux-Arts, une conférence sur *La restauration des tableaux anciens*.

M. A. Ombredane a fait, au cours du mois d'octobre, à Léopoldville, une conférence sous les auspices des anciens étudiants de l'U. L. B. et du Centre d'études sociales indigènes; il avait choisi comme sujet : *Problème congolais de psychologie*.

M. A. Lombard a fait, à Genève, une conférence sur *La géologie des Alpes*.

M. P. Demart a fait une conférence, le 7 novembre 1950, à la Société royale belge des Ingénieurs et Industriels, sur *L'ouverture des routes alpestres pendant l'hiver*.

M. J. De Busscher a fait une communication dans le cadre de la Journée nationale d'hygiène mentale qui a eu lieu à Bruxelles, le 19 novembre. Il a parlé de *De betrekkelijke betekenis van het analytisch standpunt bij de behandeling van moeilijke kinderen en jonge lieden*.

M. J. Brachet a donné une série de conférences à l'Université de Groningen, au cours de la Semaine belge, organisée par cette Université, du 6 au 13 novembre 1950, dans le cadre de l'accord belgo-néerlandais; il a également donné une série de trois conférences, à l'Université de Rome, sous les auspices du Centro Romano di Studi, les 18, 21 et 23 novembre.

M. R. Desprets a fait une communication à la 24<sup>e</sup> séance d'études de la C. E. R. E. S. qui s'est tenue à Liège, le 20 novembre 1950. Il a traité le sujet suivant : *Le pont-rail du Val-Benoît, sur la Meuse à Liège*.

M. P. Cornil au cours du nouveau cycle de films documentaires de Cedifilms a fait une causerie ayant pour sujet : *La justice anglaise et la justice belge*.

M. J. de Sturler a inauguré le cycle des conférences du cercle Le Libre Examen, le 6 novembre 1950. Le sujet qu'il avait choisi était : *Actualité de l'affaire Dreyfus*.

M. A. Abel a fait deux communications à la session de novembre de la Société belge de philologie et d'histoire. Les sujets en étaient : *Un pamphlet chrétien oriental sur la prise de Byzance*, d'après quelques textes inédits, et *Une interprétation non traditionnelle de l'épisode des Fourches Caudines dans Tite-Live*.

A la XII<sup>e</sup> Réunion médicale post-universitaire de l'Association des Médecins sortis de l'U. L. B. (A. M. U. B.) qui s'est tenue le 12 novembre 1950, sous la présidence de M. A. Colard, une allocution a été prononcée par M. J. La Barre. Des communications ont été faites par M. F. Bremer : *Introduction physiopathologique*, et par M. P. Martin : *Thérapeutique chirurgicale*.

### Service de Médecine préventive

Au cours de l'année académique 1949-1950 :

3.821 jeunes gens ont été radiographiés dont 63, soit 1,3 %, ont subi un examen approfondi (service du Professeur Paul Govaerts). De ceux-ci 43, soit 1,1 %, ont été soumis à une surveillance médicale périodique et 5, soit 0,13 %, étaient atteints d'un processus tuberculeux actif. Cette proportion se superpose à peu près à celle relevée dans les autres milieux universitaires;

1.965 jeunes gens ont subi l'examen de dépistage (service du Professeur Albert Govaerts);

207, soit 10,5 %, ont été envoyés aux cliniques universitaires pour mise au point de leur état de santé;

248, soit 12,5 %, présentaient des anomalies ignorées qui, compatibles avec une activité normale, exigeaient néanmoins un traitement approprié;

260, soit 13,2 %, ont reçu des conseils d'hygiène les engageant à surveiller leur santé et à corriger, dans une certaine mesure, leur façon de vivre.

L'état constitutionnel de la population estudiantine, jugé d'après les mensurations anthropométriques et le barème du Professeur E. Spehl, peut être considéré comme satisfaisant; les étudiants se classent dans la catégorie des forts ou très forts, les étudiantes se classent dans la catégorie moyenne.

Ces résultats soulignent l'intérêt de l'examen médical préventif. En général il a permis d'attirer l'attention des jeunes gens sur les points faibles de leur santé. Dans quelques cas particuliers, heureusement restreints, il a permis de soigner, à temps, des lésions tuberculeuses qui, reconnues plus tard, seraient difficiles à guérir et constitueraient un danger de contamination pour autrui.

## Hommage à Jules Bordet

par le docteur **Jacques BEUMER**

Le 25 novembre 1950, dans le grand hall de notre Maison, les pouvoirs publics, les délégués étrangers, l'Académie royale de Belgique, l'Académie royale de Médecine et les Universités apportaient à Jules Bordet, âgé de quatre-vingts ans, l'hommage de leur admiration et de leur affection. Et l'on sentait à contempler le Maître entouré de ses collaborateurs, de ses élèves et de ses amis, le rayonnement de sa pensée et la valeur de son exemple. Interprètes de ces sentiments, les orateurs dirent ce que Jules Bordet représente pour son pays et pour le monde, ce que lui doivent, et l'Université où il enseigna et l'Institut Pasteur de Bruxelles qu'il dirigea et anima de son travail et de sa flamme créatrice durant quarante années. Tandis qu'au fil des discours, se dégageait en pleine lumière la figure du savant de renommée mondiale, et que se déroulait, impeccablement brossée par le Professeur Renaux, la fresque de sa prestigieuse carrière, tous ceux qui eurent le privilège de travailler auprès de Jules Bordet revoyaient avec émotion le Patron dans son laboratoire, méditant dans une attitude familière ou manipulant à gestes précis et mesurés.

C'est cet aspect du savant que j'aimerais peindre : le chercheur au travail dans son laboratoire, le penseur méditatif ou inspiré semant autour de lui les idées fécondes, génératrices de recherches passionnantes, germes d'hypothèses que peu à peu l'expérience consolide. D'autres qui furent à ses côtés pendant la majeure partie de sa carrière en ont pu décrire avec autorité les étapes et en dégager la portée scientifique et humaine. Peut-être ne trouvera-t-on pas présomptueux que l'un de ses élèves, qui vint à lui à l'heure où Jules Bordet, au sommet de la gloire, récoltait les moissons qu'il avait semées, tente à son tour de

peindre le savant tel qu'il l'a connu au cours du labeur quotidien.

Pour le jeune homme qui, après avoir suivi son enseignement, était admis à travailler sous sa direction, Jules Bordet était avant tout une œuvre et un nom. En sa présence, on ne pouvait tout d'abord qu'évoquer ses découvertes et la renommée qu'elles lui avaient value, et sous le savant illustre les yeux un peu éblouis du néophyte distinguaient mal l'homme. Bien vite cependant l'humanité profonde et la personnalité puissante du savant faisaient éclater la gangue de cette statue et l'animaient. Peu à peu se révélait dans la routine du laboratoire la figure attachante du chercheur penché sur son travail, poursuivant inlassablement son œuvre, que l'on voyait ainsi naître et se développer, selon la logique d'une méthode entrevue pour la première fois dans sa réalité. Et tandis qu'au cours des conversations et à la faveur des conseils prodigués, les traits véritables du savant se dégageaient au fil des jours, un incident, une réflexion faite en passant, un geste laissaient peu à peu deviner l'homme. Parvenu à ce point on comprenait enfin tout ce que le savant devait à l'homme et que l'œuvre était telle parce que l'homme était ce qu'il était.

C'est pourquoi, en tentant de peindre Jules Bordet tel qu'il m'apparaît, j'évoquerai ce que furent ses travaux, parce qu'on ne peut séparer l'homme de son œuvre, ni décrire une méthode scientifique sans exposer les résultats qu'elle a produits. La compréhension de la leçon morale, scientifique et humaine qui s'en dégage est à ce prix.

Je n'aurai certes pas la témérité de faire ici la somme de cette œuvre : une telle entreprise déborde du cadre que je me suis fixé et il faudrait Jules Bordet lui-même pour la mener à bien. Cette somme existe d'ailleurs : dans son *Traité de l'Immunité*, le Maître a condensé l'essentiel de ses travaux et de ses méditations. On y trouve, avec l'exposé de ses recherches, l'exacte estimation de leurs conséquences pour le développement passé de l'Immunologie et une vision claire des voies qu'elles ouvrent à l'expérimentation future. Car c'est là surtout que l'on se sent impuissant à évoquer avec justesse cette œuvre magistrale : si le recul permet déjà de constater son extraordinaire importance dans l'histoire de la Science, on ne peut certes



pas se hasarder à en clôturer le bilan, car l'œuvre continue à vivre et à porter ses fruits.

Cependant, les principales découvertes de Bordet revêtent une telle importance dans l'histoire de l'Immunologie, dont chacune marque une étape décisive, qu'elles s'imposent d'emblée à l'attention de celui qui, embrassant l'œuvre dans son ensemble, s'efforce d'en dégager la signification. Il n'est pas exagéré de dire, et j'espère pouvoir le montrer, que chacune de ces découvertes a été le point de départ d'une explication féconde des faits, qu'elle a déterminé cette explication en orientant de façon impérative les travaux ultérieurs, et que l'interprétation que Bordet en donna d'emblée fut telle qu'elle devait mener sans erreur à l'exacte compréhension du phénomène.

Lorsqu'en 1895, Bordet entre dans le laboratoire de Metchnikoff, à l'Institut Pasteur de Paris, les immunologistes recherchent l'explication d'un phénomène décrit par Pfeiffer; et l'explication est d'importance car il s'agit de comprendre comment, chez un animal immunisé, s'opère la destruction des microbes vis-à-vis desquels cet animal est devenu résistant. Pfeiffer et Issaëff avaient observé que le germe du choléra, le vibron cholérique, injecté dans le péritoine d'un cobaye vacciné contre cette maladie, subit rapidement une transformation en granule, une dégénérescence, qui explique que ce cobaye vacciné survit à une telle injection, mortelle pour un cobaye non vacciné. Chez ce dernier, en effet, le microbe injecté dans le péritoine se développe rapidement, entraînant la mort de l'animal. Le problème était de savoir pourquoi l'animal vacciné est capable de détruire les germes qu'on lui injecte, alors que l'animal neuf ne le peut pas. Pfeiffer avait reconnu un fait capital : on peut protéger un cobaye neuf contre l'injection de vibrions cholériques en lui injectant en même temps un peu de sérum sanguin prélevé chez un animal vacciné contre le choléra. Dans ce cas, les germes injectés subissent dans le péritoine de l'animal neuf la même transformation en granules que chez l'animal vacciné. Le pouvoir de détruire les germes du choléra, le pouvoir bactériolytique, est donc conféré par le sérum de l'animal vacciné. Et cependant Pfeiffer mélangea *in vitro* des vibrions cholériques à du sérum de cobaye immunisé contre le choléra sans observer la bactériolyse des vibrions.

Il en conclut que la substance bactériolytique se trouvait dans le sérum sous une forme inactive et qu'il fallait qu'elle fût injectée à l'animal vivant pour que, grâce aux cellules du péritoine, elle devînt active. La bactériolyse ne pouvait donc s'effectuer que chez l'animal vivant.

Metchnikoff avait contesté cette interprétation des faits et montré que l'on pouvait observer la bactériolyse *in vitro*, en ajoutant au mélange de vibrions et d'immunsérum quelques gouttes de liquide péritonéal provenant d'un cobaye neuf. Or ce liquide ne contient pas de cellules péritonéales, mais il contient des globules blancs, capables comme l'avait montré Metchnikoff d'englober les microbes, aussi crut-il tout naturellement que c'étaient eux dont la coopération était nécessaire à l'activité bactériolytique de l'immunsérum.

C'est alors que grâce à quelques expériences aussi démonstratives que simples et à une interprétation rigoureuse et logique de leurs résultats, Bordet élucida le problème de la bactériolyse et, du même coup, engagea l'immunologie dans une voie féconde. Refaisant tout d'abord l'expérience de Pfeiffer, il mélange des vibrions cholériques à du sérum d'animal vacciné contre le choléra et, plus heureux que son prédécesseur, il constate que les germes y subissent la transformation en granules. Le sérum d'animal vacciné est donc bien capable à lui seul de détruire les vibrions sans la collaboration des cellules de l'organisme. Découverte fondamentale révélant l'existence d'une immunité humorale, complément de l'immunité cellulaire décrite par Metchnikoff.

Mais Bordet se demande pour quelle raison il a réussi là où ses devanciers échouèrent. Une sûre intuition, bientôt confirmée par l'expérience, la lui fait découvrir : l'immunsérum n'est bactériolytique que s'il est bien frais; le vieillissement, ou le chauffage à 55°, lui enlèvent le pouvoir de lyser les vibrions. Or dans une expérience cruciale, Bordet constate qu'on restitue à l'immunsérum chauffé son pouvoir bactériolytique en y ajoutant du sérum frais d'animal non immunisé. Donc la bactériolyse du vibron cholérique peut être obtenue soit par l'immunsérum frais, soit par le mélange de l'immunsérum chauffé, non bactériolytique par lui-même, et de sérum frais d'animal non immunisé, qui n'est pas bactériolytique non plus, ou qui l'est très peu. Bordet en conclut que la bactériolyse du

vibron cholérique exige la collaboration de deux substances : l'une spécifique, résistant au chauffage à 55°, ne se trouve que dans le sérum d'animal vacciné, l'autre non spécifique, détruite à 55°, existe aussi bien dans le sérum frais d'animal neuf que dans celui de vacciné. Divers auteurs avaient montré antérieurement que le sérum d'animal neuf était faiblement bactériolytique et avaient attribué ce pouvoir à une substance qu'ils avaient nommée alexine. Bordet reconnut que la seconde de ces substances nécessaires à la bactériolyse, la substance détruite par la chaleur, présente dans tous les sérums, neufs ou immuns, n'est autre que cette alexine.

Faisant la synthèse des faits observés, il donne alors du phénomène de la bactériolyse une explication complète et cohérente. Mis au contact d'un immunsérum frais, les vibrions sont sensibilisés par une première substance, l'anticorps spécifique, auquel Bordet donne pour cette raison le nom de sensibilisatrice, qui n'existe que dans l'immunsérum, et lysés par une seconde substance, l'alexine qui se trouve dans tous les sérums d'animaux neufs ou vaccinés.

Cette explication de la bactériolyse du vibron cholérique permet de comprendre par quel mécanisme le sujet vacciné résiste à l'infection. Car la vaccination a précisément pour effet de faire apparaître dans le sérum du vacciné l'anticorps spécifique, capable de sensibiliser électivement le microbe contre lequel est dirigée la vaccination, à l'action de l'alexine qui pré-existe dans le sérum de l'individu.

Mais le sérum anticholérique chauffé n'est cependant pas sans action sur les germes : à son contact ceux-ci se rassemblent en paquets plus ou moins volumineux, ils s'agglutinent. Cette agglutination est rigoureusement spécifique : le sérum anticholérique n'agglutine que les vibrions du choléra et n'agglutine pas des vibrions d'espèce différente. Et voici une nouvelle découverte aux inappréciables conséquences : l'agglutination des microbes par les immunsérums spécifiques permet, et d'identifier les diverses espèces microbiennes, et de déceler dans le sang d'un malade la présence du pouvoir agglutinant spécifique vis-à-vis d'un germe déterminé. Widal montrera bientôt que chez les malades atteints de fièvre typhoïde, le sérum sanguin agglutine les germes de cette maladie, et tirera

de cette réaction très simple le moyen de poser avec certitude le diagnostic de cette affection.

La découverte des sensibilisatrices faisait apparaître l'importance des facteurs humoraux dans la défense de l'organisme contre l'infection. Ainsi se trouvait considérablement élargi le cadre de l'immunité : la lutte contre les microbes pathogènes, dans laquelle Metchnikoff avait si brillamment démontré le rôle des globules blancs, ne se limite donc pas à la phagocytose exercée par ceux-ci; chez le sujet vacciné les humeurs de l'organisme interviennent pour en renforcer les défenses. Les découvertes de Bordet et l'interprétation qu'il en donnait établissaient les bases de l'immunité humorale, en démontraient le caractère spécifique et par la mise en évidence de la collaboration entre sensibilisatrice et alexine, expliquaient de façon cohérente le mécanisme de la défense anti-infectieuse chez le sujet vacciné, par le renforcement et surtout l'utilisation spécifique d'un moyen de défense naturel préexistant.

Mais bientôt une nouvelle découverte de Bordet va conférer à l'immunité une signification bien plus large encore. Si l'on met en présence le sérum d'une espèce animale et les globules rouges d'une espèce étrangère, on observe une agglutination, assez faible il est vrai, de ces derniers, comme par ailleurs le sérum d'un animal neuf agglutine plus ou moins les microbes les plus divers. Je cite Bordet : « Le pouvoir d'agglutiner les microbes s'exagère par l'immunisation, pourquoi n'en serait-il pas de même du pouvoir d'agglutiner les globules? Le résultat obtenu dépassa les prévisions. Ayant pratiqué à des cobayes, à une semaine d'intervalle, trois ou quatre injections de sang défibriné de lapin, et ayant saigné ces cobayes huit à dix jours après la dernière injection, Bordet constata que le sérum obtenu, non seulement agglutinait puissamment les globules, mais les détruisait très vite. Par exemple, si l'on dépose sur un verre de montre une goutte de sang défibriné de lapin et deux ou trois gouttes seulement de sérum de cobaye immunisé, les globules se rassemblent presque immédiatement en paquets; mais cet aspect ne persiste pas longtemps; au bout de deux ou trois minutes, les amas semblent se fondre, tandis que le mélange s'éclaircit et ressemble bientôt à du sirop de groseille. » De même que le sérum de l'animal, que par injections répétées de vibrions cholériques, on a immunisé contre

ce germe, est doué de la propriété de l'agglutiner et de le détruire en présence d'alexine, ainsi le sérum de l'animal, immunisé contre les globules rouges d'une autre espèce, les agglutine et les détruit. Dans une série d'expériences convaincantes, Bordet démontra l'identité des deux phénomènes : la lyse des globules rouges requiert elle aussi la collaboration d'une sensibilisatrice spécifique, produite par l'immunisation, et de l'alexine, préexistant chez l'animal neuf.

L'immunité humorale est donc une propriété physiologique générale : elle s'exerce non seulement contre les microbes, au bénéfice de la défense anti-infectieuse de l'organisme, mais elle se manifeste aussi vis-à-vis de cellules comme les globules rouges, si elles proviennent d'une espèce étrangère. Comme le note Bordet, l'immunité contre les germes infectieux n'est qu'une application heureuse de propriétés fonctionnelles que l'organisme posséderait même s'il n'existait pas de microbes. Il s'agit d'une réaction de l'organisme à l'introduction d'une cellule étrangère. Mais est-il nécessaire que l'élément introduit soit figuré? Non, comme le montrent simultanément et indépendamment Bordet et Tschistovitch : le premier injecte au lapin du lait de vache et constate que le sérum de lapin ainsi traité acquiert la propriété de précipiter spécifiquement la caséine du lait; Tschistovitch observe de même que le sérum de lapin immunisé contre le sérum de l'anguille précipite celui-ci. L'organisme réagit donc par la production d'anticorps spécifiques à l'introduction de substances albuminoïdes les plus diverses.

Ce faisceau de découvertes dévoilait au biologiste une propriété nouvelle de l'organisme vivant; ou plutôt, l'immunité s'évadant de la pathologie infectieuse, se révélait comme un nouvel aspect de cette caractéristique fondamentale de la matière vivante, la faculté de réagir aux agents extérieurs. Grâce au pouvoir hémolytique des immunsérums, la zoologie voyait se préciser la notion d'espèce : celle-ci est inscrite dans la moindre des cellules de l'être vivant, et cette notion permet de dresser avec plus de sûreté l'arbre généalogique du règne animal. Les sérums précipitants, enfin, décelant les plus infimes différences de structure des substances albuminoïdes, allaient venir au secours du savant là où la chimie impuissante ne les distingue plus et permettre ainsi de retrouver, jusque

dans les composants des tissus ou des humeurs, la marque distinctive de l'espèce zoologique. Cette étonnante propriété était bientôt utilisée en médecine légale pour reconnaître avec certitude l'origine des taches de sang.

Le propre du chercheur est de ne jamais considérer un problème comme entièrement résolu; toujours il trouve de nouvelles questions à se poser, de nouveaux aspects du problème à envisager. Après avoir brillamment démonté le mécanisme de la lyse des bactéries et des globules par l'action combinée de la sensibilisatrice spécifique et de l'alexine, Bordet voulut savoir ce que devenaient ces deux substances au cours de la réaction. Il reconnut bientôt que les bactéries absorbent la sensibilisatrice qui leur correspond; d'autre part, Ehrlich et Morgenroth constataient de même que la sensibilisatrice spécifique se fixe sur les globules rouges. Bordet alla plus loin et démontra que l'alexine elle aussi a la propriété de se fixer, mais, fait capital, elle ne se fixe que sur les bactéries ou les globules rouges qui ont absorbé la sensibilisatrice correspondante. Tandis que celle-ci s'unit directement aux bactéries ou aux globules rouges, l'alexine ne s'accôle qu'au complexe formé par le microbe ou le globule uni à sa sensibilisatrice spécifique. Un tel complexe (par exemple des globules rouges « sensibilisés » par la sensibilisatrice correspondante) mis en présence de sérum normal frais, lui enlève son alexine et corrélativement le prive de son pouvoir de lyser une nouvelle dose de globules sensibilisés. Cette réaction, appelée par Bordet « fixation de l'alexine », allait connaître une singulière fortune, grâce à Bordet lui-même, qui en vit aussitôt l'application et la mit en pratique avec la collaboration de Gengou.

Au cours de la maladie infectieuse, l'organisme élabore pour sa défense des anticorps spécifiques et notamment des sensibilisatrices : celles-ci sont capables de sensibiliser à l'alexine les germes responsables de l'infection et uniquement ceux-ci. La découverte de telles sensibilisatrices dans le sérum d'un malade permet donc de diagnostiquer l'affection dont il est atteint. Mettons en présence le sérum du malade, une suspension des bactéries responsables de la maladie que nous soupçonnons et de l'alexine : si nous constatons la disparition de cette dernière, nous sommes certains que le sérum contient une sensibilisatrice spécifiquement appropriée aux germes

de la suspension, puisque ceux-ci ne fixent l'alexine que s'ils ont été sensibilisés par la sensibilisatrice spécifique. Il reste à découvrir une méthode simple pour constater la disparition de l'alexine. Celle-ci, nous l'avons vu, lyse les globules rouges sensibilisés par l'immunsérum correspondant : Bordet et Gengou eurent l'idée d'utiliser ces globules sensibilisés comme réactifs de l'alexine. Introduisons des globules rouges sensibilisés dans le mélange précédent : si le sérum que l'on examine contient la sensibilisatrice correspondant aux germes, l'alexine se sera fixée et ne sera plus disponible pour lyser les globules rouges sensibilisés, qui resteront intacts. Dans le cas contraire, l'alexine restée libre déclenchera rapidement l'hémolyse des globules.

Cette réaction, dont l'ingéniosité fait une des plus élégantes méthodes de la biologie, fut appliquée pour la première fois au diagnostic de la fièvre typhoïde par Bordet et Gengou, il y a juste cinquante ans. Depuis, elle a parcouru une étonnante carrière. Grâce à Wassermann elle est devenue la clef de voûte de la lutte antisyphilitique, permettant le dépistage de l'affection et la vérification de son traitement; elle a été appliquée par d'autres au diagnostic de plusieurs maladies infectieuses en médecine humaine et vétérinaire; plus récemment enfin on s'en est servi pour dépister les maladies dues à des virus.

Je limiterai à ce qui précède mon exposé de ces recherches magistrales, grâce auxquelles en l'espace de six années Jules Bordet a jeté les bases de l'immunité humorale. Et pourtant, que de travaux encore dont je n'évoque que les plus connus. Bordet démontre le rôle des sels dans l'agglutination des microbes par les immunsérums, se passionne pour le mécanisme intime de la réaction entre l'anticorps et l'antigène, soutenant contre Ehrlich, partisan de l'union en proportions fixes, une souple conception d'adsorption en proportions variables, si bien adaptée aux faits expérimentaux et aborde peu avant la première guerre mondiale le problème de l'anaphylaxie, dans la genèse de laquelle il montre l'importance des facteurs humoraux.

Mais cet esprit curieux a exercé sa sagacité dans d'autres domaines que celui de l'immunologie. Je ne cite que pour mémoire ses travaux sur la coagulation du sang, entrepris à propos d'un problème d'immunologie et qui le conduisent à

formuler une théorie dont l'exposé mériterait à lui seul une étude, ses recherches sur les bactériophages dont il a découvert quelques-unes des propriétés fondamentales, faisant dans ce domaine également figure de fondateur et de précurseur, ses études enfin dans le champ fécond des variations microbiennes, où nous voyons lever de nos jours les moissons qu'il ensemença jadis.

Je relaterai cependant encore une découverte, celle du bacille de la coqueluche, auquel les noms de Bordet et de Gengou restent attachés, afin de montrer comment dans un domaine tout différent de l'Immunologie, celui de la Bactériologie médicale, l'œuvre accomplie fut fondamentale également.

En 1900, Bordet découvrit dans l'expectoration d'un de ses enfants atteint de coqueluche, une petite bactérie qu'il soupçonna être l'agent de la maladie. Mais il ne put cultiver le microbe, faute d'un milieu de culture approprié, et bien que convaincu d'avoir découvert le microbe de la coqueluche, il s'arma de patience et méthodiquement le rechercha dans d'innombrables expectorations de coquelucheux. Bordet et Gengou réussirent tout d'abord à mettre au point, pour la culture des germes difficiles à cultiver, comme celui de la coqueluche, un milieu nutritif, qui reste le meilleur dont on dispose. Sur ce milieu de culture ils ensemencèrent les expectorations de tous les enfants coquelucheux en traitement à l'hôpital, et ce fut un échec total. Jamais ils ne retrouvaient le germe entrevu la première fois. Mais lorsque six ans plus tard, en 1906, un autre de ses enfants fut atteint de coqueluche, Bordet retrouva la même bactérie, et cette fois grâce au milieu qu'il avait mis au point, put la cultiver et avec Gengou démontrer sans conteste son rôle dans la maladie. L'étude du germe, la démonstration de son rôle causal, les conditions de l'infection, les phénomènes d'immunité chez le malade, la préparation d'un vaccin contre la coqueluche firent l'objet de travaux qui demeurent des modèles du genre. Ces recherches donnèrent entre autres l'explication des échecs subis en essayant de retrouver le bacille chez les petits coquelucheux des hôpitaux : le germe ne se retrouve dans l'expectoration que tout au début de la maladie, or à l'hôpital on a affaire uniquement à des cas déjà anciens.

Cette partie de l'œuvre de Bordet révèle ses qualités de



ténacité, de méthode et aussi sa grande prudence : avec Gengou il a patiemment rassemblé le faisceau des preuves irrécusables qui permettaient d'affirmer la découverte de l'agent de la coqueluche. L'étude qu'il en fit ensuite a laissé peu de questions dans l'ombre et à l'heure où le sujet connaît un regain d'actualité, on constate avec une admiration stupéfaite que bien des faits, redécouverts actuellement ont été décrits par Bordet et presque prophétiquement interprétés par lui. Comme le disait Sir Alexander Fleming : « Le travail de Bordet est un travail classique et jusqu'à nos jours il ne s'est ajouté que très peu de connaissance supplémentaire sur la bactériologie de la coqueluche. »

Tels sont quelques sommets de cette œuvre dont l'extraordinaire étendue et la remarquable profondeur font l'admiration de tous. Je n'aurai pas la prétention de porter sur cette œuvre un jugement que le temps s'est déjà chargé d'inscrire en caractères durables dans l'histoire des sciences. Jules Bordet a fondé l'immunité humorale sur des bases indestructibles. Chaque jour dans tous les laboratoires de bactériologie du monde, des milliers de réactions immunologiques inspirées des découvertes de Bordet portent témoignage de la fécondité de son œuvre.

Or pour ceux qui ont le privilège de l'approcher et surtout de le voir au travail, une constatation s'impose bientôt de façon frappante : c'est l'intime union de l'homme et de l'œuvre. Je voudrais dans le portrait que j'essayerai de tracer maintenant montrer à quel point la personnalité de Bordet est une : son attitude devant la science ne diffère pas de celle qu'il adopte devant la vie.

Le Professeur Ernest Renaux a dit de lui : « Bordet est une des figures les plus représentatives de ces sujets supérieurement doués chez qui la recherche et l'expérimentation sont un véritable besoin. » C'est bien l'impression que je recueillis lorsqu'à peine sorti de l'Université, j'entrai à l'Institut Pasteur. On comprend que j'apportais, avec une admiration profonde pour les travaux de Jules Bordet, la curiosité de connaître celui qui en était l'auteur et la méthode de recherche dont ils étaient les fruits. Celle-ci me fut révélée bien plus par l'exemple quotidien du Patron à sa table de laboratoire, qu'à un exposé

dogmatique ou à un endoctrinement solennel, tous deux fort éloignés de son esprit et de sa manière.

« Faites une expérience par jour » est une maxime non écrite, mais parfois énoncée avec une bonhomie qui n'excluait pas une recommandation pressante, à laquelle Bordet s'est fidèlement conformé. Elle marque à la fois le besoin pour le chercheur d'alimenter journallement sa passion de savoir, la valeur de l'effort continu, régulièrement poursuivi et la nécessité d'une discipline de travail. Mais ce précepte est avant tout l'expression même de la pensée du Maître, qui, expérimentateur né, ramène toute connaissance aux fondements de l'expérience, la méditation engendrant naturellement, sans effort, une matérialisation expérimentale. A l'Institut Pasteur les expériences se faisaient avec ferveur et étaient entourées d'un respect quasi religieux, que Bordet était parvenu à faire partager au personnel tout entier.

Lorsqu'au cours d'une conversation, un problème de recherche était évoqué, tout aussitôt l'expérience à faire était envisagée dans ses moindres détails. C'est une des qualités maîtresses de Bordet que cette faculté de voir avec précision l'exécution matérielle de l'expérience, à l'épreuve de laquelle il faut soumettre l'hypothèse : tout naturellement son esprit « pense » en termes expérimentaux. Le plan de l'expérience ainsi proposée est toujours clair et sans ambiguïté, envisagé sous forme d'un dilemme, ce qui facilitera l'interprétation du résultat. L'expérience sera rigoureusement contrôlée : autre maxime, cette fois sous forme d'une question revenant de façon lancinante : « Quel est le témoin ? » Tous ceux qui font de la recherche savent l'importance des « témoins », c'est-à-dire des opérations qui ont pour but d'éliminer de l'expérience tous les facteurs étrangers à celui dont on recherche l'action. Bordet a toujours insisté auprès de ses élèves sur l'absolue nécessité d'établir des témoins, tous les témoins, et ce avec un soin méticuleux et une rigueur totale. Que d'interprétations fausses ont été évitées grâce à ces témoins !

Il est un caractère des expériences de Jules Bordet sur lequel il y a lieu d'insister tout particulièrement, à la fois à cause de sa portée au point de vue de la méthode scientifique et parce qu'il révèle la nature même de l'homme. Il est remar-

quable, en effet, que ses expériences visent toujours à étudier un phénomène dans ses conditions naturelles : son bon sens et son sens de la biologie répugnent à interférer brutalement avec la réaction telle qu'elle se produit spontanément, mais au contraire ses efforts tendent à se rapprocher le plus possible des conditions naturelles, à replacer le phénomène dans le cadre de la vie.

Le résultat expérimental une fois acquis, il y a lieu de le confirmer et de l'interpréter. Tous les élèves de Jules Bordet connaissent sa prudence, je dirais presque sa méfiance, dans l'acceptation d'un fait d'expérience : celui-ci ne sera admis qu'après ample confirmation. Et ce n'est pas assez de répéter à de multiples reprises, avec des résultats constants, l'expérience sous sa forme primitive, il lui faut en plus, en modifiant les données, établir sans conteste que le résultat est à l'abri du hasard ou de l'influence d'un facteur méconnu, démontrer de façon indubitable qu'il est impossible d'obtenir le résultat inverse. Dans l'interprétation, enfin, s'affirme à nouveau la prudence de Bordet : jamais d'extrapolation des résultats expérimentaux, si ce n'est à titre de projets d'expériences futures. Il ne fait jamais dire à l'expérience que ce qu'elle peut dire, mais sa profonde pénétration lui permet d'en tirer tout ce qu'elle peut démontrer. L'interprétation qu'il en donne est toujours simple, découlant naturellement des faits; la conclusion est déduite avec une rigoureuse logique des prémisses de l'expérience et toute l'œuvre de Bordet atteste que c'est grâce à cette interprétation impeccable des phénomènes que l'étude de l'immunité humorale s'engagea dès sa naissance dans la voie droite, qui devait en peu de temps la mener si loin. L'énoncé de cette conclusion est clair, exprimé en termes précis, sans abus du jargon scientifique : le résultat expérimental est exposé dans un langage direct, qui fait toucher du doigt sa signification et rend concret le mécanisme du phénomène.

Ce génie clarificateur a fait de Bordet un Maître passionnément écouté. Nul mieux que ce savant capable de manier les idées les plus abstraites et de raisonner sur le plan le plus élevé de l'esprit, n'a su exposer en mots de tous les jours les faits les plus compliqués de la microbiologie. Que ce soit en donnant son enseignement ou en discutant au laboratoire, il sait décrire les faits avec une précision concrète, qui touche au pittoresque,

en insistant surtout sur ce qu'ils ont de familier, comme il sait, d'une hypothèse à première vue compliquée, extraire l'essentiel, la ramener à un concept simple, immédiatement applicable à la réalité concrète. Que de fois à la lecture d'un mémoire d'un auteur quelque peu compliqué, l'avons-nous tous entendu dire, après un moment de réflexion : « Au fond cela revient à dire ceci », clarifiant d'un mot le texte obscur et mettant en lumière le fait important. Tous ceux qui ont eu le privilège de suivre ses cours se rappellent ces exposés vivants et imagés, cette parole simple et directe, cette faculté de faire saisir comme en se jouant les concepts les plus difficiles, le tout coloré par une flamme d'enthousiasme, qui n'était pas le moindre charme de son enseignement.

Cet enthousiasme Bordet l'apportait à l'exécution de ses recherches et il savait le communiquer à ses élèves. Qu'un fait, qu'une idée aient attiré son attention, et on le voyait s'animer, les questions se pressaient sur ses lèvres et, méditant tout haut, les hypothèses lui venaient à l'esprit. Servie par une culture étonnamment étendue, son intelligence large et ouverte décelait aussitôt les liens entre les faits, jetait des ponts d'une étonnante audace entre des conceptions apparemment sans rapport et en un moment fournissait à l'élève abasourdi matière à recherche pour plusieurs mois : si l'expression d'imagination créatrice n'existait pas, c'est pour lui qu'il faudrait l'inventer. Car cet enthousiasme et cette audace cédaient bientôt le pas, dès qu'il fallait faire un choix, à une rigueur de raisonnement qui, sans erreur, désignait la voie à suivre. Et aussitôt les jalons des expériences nécessaires étaient posés; sous les yeux se matérialisaient dans tous leurs détails les contrôles qui allaient vérifier ou infirmer l'hypothèse. Grâce à ses dons expérimentaux innés, Bordet n'a jamais été un rêveur, échafaudant des hypothèses sans conséquences concrètes, car elles déclenchaient toujours, presque fatalement, des expériences bien réelles.

Si l'élève trouvait ainsi en Bordet un maître enthousiaste, à l'imagination féconde, semant avec prodigalité les idées les plus riches d'avenir, il avait en lui également un critique sévère. Tout travail était passé au crible et minutieusement examiné, toute faiblesse dans l'expérimentation ou toute faille dans le raisonnement, impitoyablement soulignées. Mais cette

critique rigoureuse était toujours constructive : le Patron redressait le raisonnement erroné ou corrigeait la technique défectueuse; les objections avancées étaient stimulantes et forçaient à reconsidérer le problème, parfois sous un aspect imprévu qui se révélait particulièrement intéressant.

Il est certain que Bordet a marqué d'une forte empreinte ceux qui ont travaillé à ses côtés, sans pour cela étouffer leur personnalité. Car s'il a exigé de ses élèves une discipline scientifique stricte dans la méthode de recherche, il a toujours considéré comme de son devoir de laisser à chacun la chance de faire la preuve de sa valeur par les voies de son choix. Par son exemple et la puissance de sa personnalité, il a formé la conscience scientifique de ses élèves, mais s'est toujours refusé à jouer le rôle d'un chef d'école au sens étroit du terme, laissant ceux qu'il avait formés développer leurs qualités propres selon leurs tendances personnelles. Cette liberté laissée aux autres, Bordet l'a toujours revendiquée pour lui-même. Dès le début de sa carrière, il a fait la preuve de cette indépendance souveraine de l'esprit, lorsque dans le laboratoire de Metchnikoff, le maître de l'immunité cellulaire, il a démontré l'existence de l'immunité humorale et son importance dans la défense de l'organisme contre l'infection. Dans toute son œuvre, on retrouve cette indépendance de pensée, qui lui permet, sans ignorer ni mépriser l'apport de ses prédécesseurs, de sortir des chemins battus et de s'engager hardiment dans les voies nouvelles que lui ouvre son imagination. Il possède au plus haut degré la faculté cartésienne de savoir, à un moment donné, faire table rase et envisager un problème avec un esprit neuf. Trop souvent le chercheur, répétant les expériences faites par d'autres, ne parvient pas à se dégager de l'emprise exercée par le raisonnement d'autrui, et doit borner son ambition à confirmer ou à redire en d'autres termes ce qui a été dit avant lui. La pensée de Bordet ne connaît pas ces entraves : les faits établis par d'autres constituent une base, dont il vérifie la solidité, mais sur laquelle il bâtit aussitôt sa propre conception du phénomène, sans que désormais la pensée de son prédécesseur puisse déterminer le cours de son propre raisonnement.

Il est un trait du caractère de Jules Bordet, la spontanéité, qui fait son charme et qui permet de découvrir peu à peu, au

cours de conversations à bâtons rompus, de nouveaux aspects de l'homme et du savant. Une boutade, une remarque enthousiaste ou indignée jettent soudain une vive lueur sur tout un pan de sa personnalité, dont on mesure ainsi l'étonnante richesse et la profondeur. Sans prétendre à brosser un portrait minutieux de cette haute figure, j'esquisserai quelques traits qui m'attirent particulièrement.

Ce qui frappe tout d'abord chez ce savant et ce biologiste, c'est sa foi en la science et son admiration de la vie. Bordet se penche avec amour et enthousiasme sur les phénomènes vitaux, il en démonte le mécanisme délicat avec un respect et un étonnement ravis. Rien n'est plus authentiquement poétique que la description qu'il donne familièrement d'un fait expérimental qu'il vient d'observer : il a l'accent, qui ne trompe pas, des grands inspirés qui ont su saisir le frémissement de la vie et le traduire aux foules dans une langue directe jaillie des profondeurs de l'être. Son œuvre n'a pu être ce qu'elle est que grâce à cette admiration et à ce respect profond de la vie, qui n'excluent pas, bien entendu, un sens critique aigu et une curiosité toujours en éveil. Ce respect de la vie n'a rien de paralysant et n'entraîne pas une terreur religieuse d'en sonder les mystères : bien au contraire, il engendre la soif de connaître, le désir lancinant de découvrir de nouvelles merveilles, pour pouvoir mieux encore admirer l'infinie diversité de la matière vivante. La rigueur et la clarté de son esprit font que Bordet avance avec sûreté, sans s'égarer, dans les méandres des faits biologiques, et accepte avec simplicité les phénomènes qu'il découvre : l'interprétation qu'il en donne porte la marque, et de sa compréhension admirative de la vie, et de la logique simple et rigoureuse de sa pensée. On ne peut s'empêcher d'évoquer le vers de Verhaeren :

*Comme il est simple et clair devant les choses...*

Admirateur passionné de la vie, Bordet est aussi un savant fervent. Il a de la valeur de la Science et de son rôle de savant une haute conception. Ayant parcouru les voies de la connaissance, il sait les difficultés du chemin, les embûches, les impasses, tous les obstacles qui s'opposent à la conquête de la vérité. Il sait aussi le soin infini, l'honnêteté absolue et la rigueur de raisonnement que déploie le savant dans cette

patiente poursuite. Comment alors ne pas avoir le respect de cette méthode scientifique, qui représente, en dépit de tout, le meilleur de l'effort humain vers le vrai. Bordet a pleinement conscience de la valeur de l'attitude scientifique devant la vie : il n'y a pas de raison valable d'envisager les problèmes du monde avec moins d'honnêteté, moins de rigueur, moins de bon sens logique que les phénomènes scientifiques. Mais il sait aussi que si la Science est une méthode de connaissance, on ne peut pas en déduire directement une morale : celle que s'impose l'individu lui est dictée par sa conscience. Bordet a insisté sur la nécessité d'une morale en science et, faisant écho à travers les siècles au solennel avertissement de Rabelais, au jour même de son Jubilé il a pathétiquement adjuré les savants de se défier de la « Science sans conscience », faisant plus spécialement appel aux biologistes et aux médecins pour retenir l'humanité sur la pente fatale.


Car, profondément humain, réalisant lui-même un type très évolué d'humanité, Bordet a le respect et l'amour de l'homme. Sans verser dans un optimisme béat, il a une robuste foi dans les possibilités de l'espèce et au nom de la biologie et de l'humanité un respect de la personne humaine. C'est cette foi dans l'avenir et cet amour de ses semblables qui, avec la générosité de son caractère, font qu'il a toujours été et continue à être le défenseur des belles causes, de toute son ardeur et de toute sa sincérité. Depuis qu'il est des sociétés, et, dans leur sein, des hommes prédestinés à la connaissance, des mages aux savants, on a discuté le point de savoir si ceux-ci devaient, au-dessus des événements, s'isoler dans leur « tour d'ivoire », ou au contraire « s'engager » dans la mêlée. Bordet a pour son compte résolu le dilemme en homme de cœur et en honnête homme : devant l'injustice, l'erreur ou le mal, celui qui voit clair a le devoir de le dire et Jules Bordet l'a dit, sans avoir pour autant l'impression qu'il s'engageait dans l'un ou l'autre camp.

Et c'est là la leçon morale la plus générale et la plus haute de la vie et de l'œuvre de Jules Bordet. Expérimentateur né, logicien impeccable, savant inspiré, il est aussi un homme de cœur et de bon sens. Toute son œuvre est à la mesure humaine, comme toute sa vie est inspirée de son attitude scientifique. Il réalise et nous propose un type humain supérieure-

ment équilibré, chez qui de géniales facultés intellectuelles se joignent harmonieusement aux plus beaux sentiments humains.

Il est au nombre de ces lumineuses figures, qui éclairent de loin en loin notre route, et que notre humanité désaxée devrait choisir pour guides si elle veut s'acheminer vers un destin meilleur.






It was with the greatest regret that I heard of the sudden and untimely death of Professor André Gratia of the University of Liege. I had known Gratia for many years and I was proud to number him among my friends.

An old pupil of Jules Bordet in Brussels, he had worked in America and finally settled down in Liege where he developed an extremely active bacteriological department which was known and respected throughout Europe and beyond.

His energy and versatility were enormous. His researches touched on a great variety of subjects and always he was able to contribute something new. I was particularly interested in his work on Mycolysine and on the antibacterial action of actinomycetes and moulds. Had he pursued this work he might have been hailed as the discoverer of penicillin or streptomycin or the more recent antibiotics but illness interrupted his work and when he resumed it was on different subjects. After the war he again interested himself in bacterial antagonisms and antibiotics and very important work was done by Gratia and his associates in Liege.

Gratia took life very seriously. In some ways he was very simple and his love of nature was intense. It was a great pleasure to be with him and to share his enthusiasm either in the laboratory or in the country. He was a lovable character and by his death I have lost a good friend and Europe has lost one of its greatest bacteriologists.

Alexander FLEMING.



**In Memoriam**  
**André GRATIA**

par **Henri FREDERICQ**,  
procteur de l'Université de Liège

Près de six mois se sont écoulés depuis que la mort d'André Gratia a semé le deuil parmi nous. La plaie que sa perte a ouverte dans le cœur de ses amis et de ses élèves est loin d'être cicatrisée et il n'est certes pas trop tard pour rappeler son souvenir dans cette Revue qui sert si dignement le rayonnement de l'Université qui l'a formé.

L'Université libre de Bruxelles avait mis entre les mains d'André Gratia l'outil qui devait lui permettre d'édifier un bel et durable ouvrage et avait orienté ses premiers pas dans la carrière scientifique. Liège ensuite l'avait accueilli avec faveur; elle l'avait pourvu de moyens de travail et donné à son talent la possibilité de s'épanouir. Dans son *Alma Mater* d'origine comme dans son Université d'adoption, sa perte fut ressentie avec une même et unanime sincérité dans la douleur.

André Gratia naquit à Saint-Gilles-Bruxelles le 8 juillet 1893. Le milieu familial où il grandit était, plus qu'aucun autre, propre à lui donner le goût du patient labeur du laboratoire. L'exemple du savant distingué que fut le professeur Gustave Gratia, membre de l'Académie royale de Médecine, devait agir sur l'esprit de son fils comme un puissant stimulant et décider de sa vocation, sans qu'il soit besoin d'insister sur la part qu'une telle hérédité ne peut manquer d'avoir prise dans l'épanouissement des rares qualités intellectuelles de notre ami.

Dans la voie de la recherche scientifique, André Gratia

avait fait montre d'une précocité peu commune. Ses premières publications, qui traitent de la coagulation du sang, datent de 1913.

Leur auteur, qui n'avait pas vingt ans, était à l'époque étudiant à l'Université libre de Bruxelles, où il devait, en 1919, conquérir brillamment le grade de docteur en médecine et en 1920, celui de docteur spécial en sciences physiologiques.

A l'Université de Bruxelles, il avait eu l'incalculable privilège de commencer sa carrière dans le laboratoire de l'illustre Jules Bordet, lui-même dépositaire en Belgique de la grande tradition pastorienne. Ainsi le flambeau passe de main en main !

Les études de Gratia sur l'agent coagulant des staphylocoques l'amènent à modifier progressivement l'orientation de ses recherches et le dirigent dans la voie de la microbiologie et de la bactériologie, où il allait bientôt s'affirmer à son tour comme un maître.

Guidé par une intuition quasi géniale, Gratia reconnut, dès 1924, l'importance biologique fondamentale des phénomènes d'antagonisme microbien, de ces véritables « maladies des microbes » auxquelles il consacre tant de belles recherches. Il en étudie divers aspects et va jusqu'à se préoccuper des applications thérapeutiques que l'on peut espérer en tirer. Dans cette voie féconde, il fait véritablement œuvre de pionnier. Ses biographes, plus compétents en cette matière que le signataire de ces lignes, ont rappelé l'essentiel de cette œuvre si touffue <sup>(1)</sup>.

Nombreuses sont ses publications sur les bactériophages, sur les virus des plantes, sur les mycolysats, sur les agents bactériolytiques et antibiotiques. Dès 1924, il découvre un *Penicillium glaucum* doué d'un pouvoir bactériolytique intense. Découverte de premier ordre qui ouvrait la voie à ceux qui, quelques années plus tard, allaient doter la médecine contemporaine de cette arme puissante qu'est la pénicilline. On rend un juste hommage à Fleming et à Florey. Quel regret pour la Science belge de ne pas entendre plus souvent associer le nom de Gratia à ceux de savants aussi illustres !

<sup>(1)</sup> Cf. E. RENAUX, *Bulletin de l'Académie Royale de Médecine de Belgique*, 1950, p. 414; et M. WELSCH, *Revue médicale de Liège*, 1950, t. V, p. 735.

Par ces recherches fructueuses, un moment interrompues par une pénible maladie, Gratia s'était, fort jeune encore, acquis une enviable réputation internationale. Aussi l'Université de Liège considéra-t-elle comme un appréciable avantage de pouvoir, en 1932, appeler André Gratia à occuper la chaire de bactériologie dont le regretté Ernest Malvoz avait été le premier et distingué titulaire.

Depuis cette époque, Gratia a vécu parmi nous, enrichissant notre Ecole de Médecine de sa féconde activité. Il dirigea avec autorité un centre de recherches particulièrement productif, donnant tout son temps et le meilleur de sa brillante intelligence à son laboratoire, aux élèves qu'il a formés, comme à la direction des Services provinciaux de Bactériologie dont il a orienté l'organisation de façon à leur assurer un rendement maximum pour le plus grand bien de nos cliniques universitaires et des malades de l'Est du pays.

A ces charges déjà bien lourdes s'ajoute à partir de 1945, l'organisation du Centre de Recherches pour la Pénicilline et les autres Antibiotiques, que vient de créer le Ministère de la Santé publique et dont la direction est confiée à celui qui, dans ce domaine, avait donné la preuve de sa particulière compétence.

Devenu Liégeois d'adoption, ce Bruxellois de naissance et d'éducation fit bénéficier notre Faculté de Médecine d'un apport de sang nouveau.

Il se donna avec passion à la grande œuvre de la rénovation de nos études et de l'organisation de la carrière scientifique. Que de fois, dans nos séances de Faculté ou dans les réunions de notre Conseil académique, ne l'avons-nous entendu élever la voix pour défendre avec chaleur les idées qui lui étaient chères, réclamant une réforme de l'examen d'agrégé de l'Enseignement supérieur, préconisant l'institution de postes de « professeurs-associés », analogues à ceux qu'il avait vus rendre de si grands services dans les universités américaines, montrant un intérêt constant pour l'avenir de nos jeunes chercheurs, soucieux d'élever sans cesse le standing de ceux qui se consacrent au travail scientifique.

Nous l'écoutions avec faveur, car sa parole était claire, ses idées étaient bonnes et justes, et nous ne pouvions nous défendre d'un sentiment d'admiration pour la persévérance de son

enthousiasme et la générosité de son cœur, que nous trouvions toujours soucieux d'aider de toutes ses forces la réputation de l'Institution qui lui avait ouvert ses portes. En l'accueillant, l'Université de Liège lui avait permis de s'exprimer dans toute sa plénitude, mais la dette qu'il avait contractée envers elle, Gratia l'a payée au centuple.

Que vous dirai-je de l'ami que nous avons perdu et que nous n'entendrons plus rire, discuter et plaisanter avec nous ?

Mes premiers contacts avec Gratia datent de la première guerre mondiale. Il était médecin auxiliaire dans un hôpital du front : sa gaieté, sa jeunesse, son ardeur au travail, son insouciance répandaient autour de lui la bonne humeur. Bien qu'occupant un rang peu élevé dans la hiérarchie militaire, il était pour ses camarades plus âgés comme un pôle d'attraction. Car d'emblée, sa droiture, sa franchise, sa vivacité, le raffinement de son esprit et l'étendue de sa culture séduisaient ceux qui l'approchaient. Ces qualités foncières lui assurèrent plus tard dans le milieu universitaire liégeois la plus sympathique audience. Bientôt il compta parmi nous nombre d'amis très fidèles. Nous lui étions reconnaissants de son entrain, de son dévouement sans bornes à l'Université, de l'éclat que sa renommée jetait sur notre Faculté de Médecine, du patriotisme de grand honnête homme dont il donna, pendant la récente guerre, des preuves éclatantes, du courage aussi qu'il sut montrer devant l'adversité lorsque le mauvais état de sa santé entravait temporairement son labeur.

Plusieurs corps savants avaient rendu un juste hommage aux mérites exceptionnels de notre collègue. L'Académie royale de Médecine l'avait élu correspondant en 1933. La même année l'Académie de Médecine de Rome lui décernait la même distinction; il était membre de plusieurs autres sociétés savantes de Belgique et de l'étranger. Des prix académiques avaient consacré une aussi brillante activité. L'Institut des fermentations de l'Université de Gand lui avait décerné le titre de docteur *honoris causa*.

Si une aveugle fatalité ne l'avait ravi si tôt à notre affectueuse estime, on eût pu s'attendre à ce que d'autres honneurs, plus éminents encore, fussent venus récompenser une aussi belle carrière, dont il restait beaucoup à espérer.

La mort de Gratia a causé dans nos rangs un vide cruel,

mais une âme d'élite ne peut mourir tout entière. Sans doute les moissons qu'a semées André Gratia seront-elles récoltées par d'autres; mais pendant longtemps encore, l'impulsion qu'il a donnée au service qu'il dirigea pendant dix-huit ans fera sentir ses bienfaits effets. Son souvenir vivra parmi nous, parmi ses collaborateurs, parmi ses élèves qui tous, étaient ses amis, et qui tous, partagèrent avec une affectueuse sympathie la douleur des siens qui furent les témoins quotidiens d'une vie exemplaire.

*Mars 1951.*

## **Défense nationale et souveraineté**

par **W. J. GANSHOF VAN DER MEERSCH,**

Professeur ordinaire à la Faculté de droit

Les événements se succèdent aujourd'hui à un rythme tel que ce n'est plus qu'avec peine et avec retard que les gouvernants réussissent à bâtir et à mettre en place les dispositifs qui doivent amener ces événements à bénéficier à la collectivité nationale ou à éviter qu'ils ne lui nuisent.

La courbe des événements de la vie internationale ou nationale et celle des systèmes par lesquels l'Etat tente de les harmoniser, de les neutraliser ou d'y porter remède ne sont plus parallèles.

A peine enregistrés et souvent avant même que l'Etat n'ait pu en tirer les conclusions voulues, d'autres événements absorbent son attention et exigent son intervention.

Ce phénomène n'est pas propre à la Belgique. Il est général.

### **Nature et caractères de la défense nationale**

C'est la défense nationale qui, aujourd'hui plus que jamais, est à l'avant-plan des préoccupations des gouvernants et de celles des citoyens.

Elle est restée clichée trop exclusivement sur l'armée, demeurant, trop souvent, ce que, pendant des siècles, en a fait la tradition militaire.

Les esprits n'ont pas évolué avec les réalités.

Pourtant, la défense nationale dépasse, chaque jour davantage, les seuls moyens et les seuls objectifs militaires.

Le commandement de l'armée, l'organisation de la

défense, la direction des opérations, sont, sans doute, des problèmes militaires, mais ce sont de moins en moins des problèmes exclusivement militaires.

Les expériences du passé, les enseignements de l'histoire et les traditions ne suffisent plus pour les comprendre et les résoudre.

La défense nationale envahit aujourd'hui tous les secteurs de l'activité nationale.

Elle fait appel à toutes les ressources de la métropole et de la colonie (1).

Comme le fait apparaître avec un remarquable relief, sur le plan de la science politique, M. Marc Suel, « la défense nationale ne consiste plus dans le bon fonctionnement des seuls départements militaires... Elle ne répond plus à l'idée du cantonnement... selon laquelle les militaires se confinent... dans une tâche unique, la défense de la nation, à mesure que se développe un gouvernement civil, qui assume la charge des autres tâches de l'administration... Les départements militaires conservent un rôle fort important, mais ils ne peuvent le jouer pleinement que si le pays dispose... d'une puissante industrie, d'une agriculture, d'une monnaie économiquement saine, d'une population suffisante protégée dans son ensemble des destructions ennemies et confiante dans ses dirigeants(2). »

La défense nationale n'a, ni dans le droit, ni dans les préoccupations des juristes, la place qui lui revient.

En période de crise, elle est mise sur le pavois.

Tout cède devant elle.

Philosophes, sociologues et juristes rivalisent de respect et de considération.

Ne conditionne-t-elle pas l'existence même des autres acti-

(1) « La défense nationale a pour objet de mettre en commun les ressources et de coordonner les efforts des membres de l'Union française, afin de garantir leur commune sécurité et d'assurer la défense du territoire de l'Union, ainsi que le maintien des libertés définies par la Constitution. » (*Rapport de M. Le Troquer sur l'organisation générale de la Défense nationale*. Commission de la Défense nationale 4 novembre 1949. Art. 1<sup>er</sup>, al. 1 du projet n° 8.794, cité par M. SUEL, *La défense nationale et la Constitution du 27 octobre 1946* (*Revue du Droit public*, 1950, p. 653).

(2) *Op. cit.*, p. 652.



vités et la protection de tant d'intérêts collectifs et individuels?

Mais, vienne l'apaisement et revienne la confiance, la défense nationale est reléguée dans la torpeur de l'arrière-plan. Ce sera le cheminement dans les sentiers battus, le médiocre et funeste esprit du précédent, jusqu'au jour où elle sera, à nouveau, livrée aux ressources tardives et aléatoires de l'improvisation.

Ceci est vrai pour les citoyens comme pour les gouvernants.

Et pourtant, la défense nationale est la première tâche de l'Etat.

Si les gouvernants n'y accordent pas, dans la conception comme dans la réalisation, l'attention qu'elle exige, si la nation ne consent pas pour elle de sacrifices suffisants, c'est l'existence même de l'Etat qui est mise en péril.

Elle a, en effet, pour objet la protection des gouvernés et de leurs biens, de leurs libertés, de leurs institutions, de leur indépendance vis-à-vis de l'extérieur, de leur territoire.

Aussi le Roi prend-il, dans le serment qu'il doit prêter avant d'exercer ses pouvoirs constitutionnels, l'engagement de « maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire », en même temps qu'il jure « d'observer la Constitution et les lois du peuple belge » (1). Il signe, par là, le pacte qui l'unit à la nation souveraine.

« La défense nationale, a dit M. Schuman, est la tâche essentielle d'un Etat. Elle lui permet d'assurer son existence comme collectivité souveraine, de prévenir ou de détourner toute menace contre son indépendance. Ce besoin, ce devoir de sécurité sont pour l'Etat sa raison d'être (2). »

C'est au Roi que la nation a délégué, par la voix du constituant son interprète, dans le cadre du système constitutionnel, le pouvoir d'assurer la défense nationale.

Il est le commandant suprême des forces de terre et de mer.

Il a la charge des relations étrangères et doit veiller à la sûreté extérieure du royaume.

(1) Constitution, art. 80.

(2) Assemblée nationale, 27 juillet 1949, *Débats*, 28 juillet 1949, p. 5227.

Ce n'est pas le hasard qui a groupé en un seul article les attributions du Roi relatives au commandement de l'armée, à la déclaration de la guerre et à la confection des traités (1). Si elles se trouvent ainsi réunies, c'est en raison de leur nature, c'est parce qu'elles sont toutes des attributions qui concernent les relations extérieures.

La guerre, la préparation du pays contre la guerre, la défense contre une guerre, sont autant d'activités de l'Etat qui rentrent dans le cadre de la politique étrangère. Elles constituent, comme les négociations, comme les accords et les traités, des moyens et des procédés de politique étrangère.

La défense nationale en vue de la guerre ou, mieux, en vue de se protéger contre la guerre est, pour les gouvernants, un devoir permanent. Mais, elle prend sa pleine importance, devant laquelle tout s'efface, au paroxysme de la tension des relations extérieures.

Le fait qu'en raison des nécessités de la division dans l'administration générale de l'Etat, la défense nationale relève du Roi en partage avec le Gouvernement, ne saurait faire oublier qu'elle est un des principaux facteurs de la politique étrangère.

Cette charge de caractère politique, le Roi l'assume sous le couvert de la responsabilité ministérielle (2).

L'histoire révèle que, dans tous les pays, le droit et le pouvoir — plus récemment le devoir — de mener la guerre appartient au Roi.

Les rois ont bénéficié de la conception traditionnelle qui fait d'eux des chefs de guerre, protecteurs de la nation (3).

Mais, ce n'est pas seulement par une tradition qui remonte à l'époque où les princes recevaient plus que d'autres une instruction et une formation militaires et parce qu'ils avaient donc été préparés à conduire les armées et à faire la guerre, qu'aujourd'hui encore ce pouvoir appartient au Roi (4).

(1) Constitution, art. 68.

(2) W. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Le Commandement de l'Armée et la Responsabilité ministérielle en Droit constitutionnel belge*, pp. 24 et suiv., Bruxelles, 1949.

(3) M. SUEL, *op. cit.*, p. 651.

(4) Parmi les considérations qui, s'imposant à l'observateur objectif, devaient faire admettre que la tradition militaire de nos rois ne

Cette charge, par sa nature, relève, en effet, essentiellement du pouvoir exécutif.

Le Roi qui est le chef du pouvoir exécutif et qui, d'autre part, prête le serment de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, serait privé du moyen de demeurer fidèle à son serment s'il ne prenait une part prépondérante à la défense nationale.

Il va de soi que, là comme ailleurs, ce pouvoir s'accompagne de la réserve constitutionnelle qui s'impose pour tous les actes du Roi : il ne pourra être exercé qu'avec la participation et l'accord du gouvernement qui en assume la responsabilité.

#### **Effets sur la défense nationale des engagements internationaux souscrits par la Belgique**

En 1949, nous écrivions dans une étude consacrée au commandement de l'armée en droit constitutionnel belge : « La Belgique a été englobée dans un vaste système qui implique une politique de défense nouvelle... Le système des alliances et les nécessités d'un état-major unique allié, ou même d'un commandement unique interallié ont bouleversé la conception traditionnelle du commandement de l'armée et, là comme ailleurs, imposé des restrictions à la conception intégrale de la souveraineté nationale <sup>(1)</sup>. »

Nous en tirons la conclusion qu'il n'y avait plus place, désormais, pour une conception personnelle du commandement de l'armée par le Roi.

Moins de deux ans se sont écoulés depuis.

L'évolution annoncée s'est poursuivie et accentuée.

suffisait pas à justifier le commandement personnel, nous avons, dans une étude publiée en 1949, fait allusion au cas où celui qui remplit l'éminente fonction de chef de l'Etat n'aurait, notamment en raison de son jeune âge, pas la préparation et la formation qu'implique le commandement des opérations militaires (W. GANSHOF, *op. cit.*, p. 32).

V. aussi lieutenant-général NEEFS : « Il reste entendu que le commandement de l'armée ne pourrait être exercé utilement par un souverain trop jeune qui, par exemple après une régence, monterait sur le trône. » (*Bulletin S. R. G. O. R.*, février 1949.)

(1) W. GANSHOF, *op. cit.*, pp. 62 et suiv.

Le caractère collectif des opérations militaires et des opérations de défense s'est accru. Le groupement des forces est en voie d'achèvement. Le commandement unique est réalisé.

Une nouvelle étape a été franchie sur la voie des restrictions nécessaires à la conception absolue de la souveraineté nationale.

Les réalisations internationales entrent en conflit avec la conception traditionnelle des institutions nationales.

La *solidarité* internationale envahit progressivement le champ de la *souveraineté* nationale (1).

Le commandement de l'armée et donc la défense nationale ne sont plus le monopole des organes constitutionnels de l'Etat belge. Ils s'exercent en partage avec l'étranger (2).

\*  
\*\*

Aujourd'hui ce n'est plus seulement le *Pacte de Bruxelles* (3) qui concourt à cette métamorphose juridique et politique. Par le *Traité de l'Atlantique Nord*, la Belgique s'est engagée à participer à la défense commune des pays signataires (4). Cette défense implique un commandement unique étranger.

Le 8 août 1950, M. Duvieusart, Premier Ministre, a déclaré à la Chambre : « Le gouvernement a été confronté la semaine dernière avec le problème posé par l'évolution de la situation internationale et par les conséquences qu'elle comporte pour la Belgique.

» Signataire du *Pacte des Cinq* et du *Traité Nord Atlantique*, la Belgique est solidaire des nations démocratiques dans

(1) Rapport sur le projet de loi relatif à la durée du service actif. *Documents parlementaires*. Sénat, 13 mars 1951, n° 201.

(2) Sur le caractère inconciliable de la souveraineté absolue des Etats avec le régime instauré par la Charte des Nations Unies, V. notamment Mr. Dr. E. J. JASPAR, *Staatssouvereiniteit (Annales de Droit et de Science politique, t. X, p. 387)*.

(3) Signé le 17 mars 1948 et soumis le 29 avril 1948 à l'assentiment des Chambres (*Annales parlementaires. Chambre, 1948, pp. 5 et suiv. et p. 21; — Moniteur belge, 16 octobre 1948, p. 8440*).

(4) Loi du 2 juin 1949, portant approbation du *Traité de l'Atlantique Nord*, signé le 4 avril 1949. (*Moniteur belge, 1<sup>er</sup> et 2 août 1949; Pasinomie, 1949, p. 337; Documents parlementaires. Session 1948-1949. Chambre, n° 403; Sénat, n° 292*).

l'organisation de leur sécurité et réalise parfaitement toutes les conséquences de ses engagements.

» Placée elle-même au cœur de l'Europe occidentale, elle a conscience que cette *solidarité* est la plus sûre garante de sa propre défense.

» C'est pourquoi, faisant écho sans hésitation aux attitudes prises le 28 juillet par le Comité des suppléants à Londres, le 1<sup>er</sup> août, par le Comité consultatif du Pacte de Bruxelles réuni à La Haye, le Gouvernement belge s'est déclaré prêt à apporter le concours le plus complet à la *défense commune* dans le cadre de ses engagements internationaux.

» Le Gouvernement belge estime que, pour que son effort reçoive son plein sens et toute son efficacité, il doit s'appuyer sur l'assurance que les plans et les programmes de défense couvriront, de manière effective, la sécurité de l'Europe occidentale et qu'il doit s'insérer dans le cadre d'une collaboration active de toutes les nations qui se réclament de la liberté <sup>(1)</sup>. »

Plus près de nous, dans le cadre du *Conseil de l'Europe*, la même évolution se fait jour. A Strasbourg, après que le délégué britannique eut demandé la création d'un *Conseil suprême* et la nomination d'un *Commandant en chef unique des Forces de l'Europe occidentale*, et que M. Bidault eut lancé l'idée de la nomination d'un *Ministre européen de la défense*, M. Churchill déposa la proposition capitale du débat, celle de la *constitution immédiate d'une armée européenne unifiée*.

Le 11 août 1950, par 89 « oui » contre 5 « non » et 27 abstentions, l'Assemblée adoptait, non sans une adjonction significative, la résolution de M. Churchill. Celle-ci se prononce pour « la création immédiate d'une *armée européenne unifiée* sous l'autorité d'un *Ministre européen de la défense*, soumise à un contrôle démocratique européen et agissant en coopération avec les Etats-Unis et le Canada ». Synthèse entre la proposition de M. Churchill et celle de M. Bidault, la proposition tient pour inséparable du principe

(1) *Annales parlementaires, Chambre des représentants. Session extraordinaire 1950. Séance du 8 août 1950, p. 10.*

même d'une armée européenne la création d'un *pouvoir supranational* <sup>(1)</sup>.

Enfin, au cours de la séance du 24 novembre 1950, après un exposé de M. Robert Schuman, une recommandation a été votée dans laquelle on lit notamment : « L'Assemblée, désireuse d'exprimer son attachement au maintien de la paix et résolue à soutenir l'action entreprise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour défendre les peuples pacifiques contre l'agression demande la *création immédiate d'une armée européenne unifiée, sous l'autorité d'un Ministre Européen de la Défense, soumis à un contrôle démocratique européen, et agissant en coopération avec les Etats-Unis et le Canada.*

» Ayant pris acte de la déclaration faite devant elle par le Ministre des Affaires étrangères de France, relative à la création d'une armée européenne :

» 1. Accueille avec satisfaction la décision prise par les Puissances du Pacte Atlantique, de former une *Force Atlantique commune*, pour assurer la défense de l'Europe occidentale, avec l'entière participation des Etats-Unis et du Canada.

» 2. Réaffirme la nécessité de *créer une armée européenne* conformément à la Recommandation de l'Assemblée en date du 11 août.

» 3. Insiste auprès des Gouvernements intéressés pour qu'ils surmontent les divergences d'opinion existant entre eux sur les *problèmes de structure militaire et politique*, afin que l'*armée européenne* puisse, sans retard, apporter sa contribution à la Force Atlantique <sup>(2)</sup>. »

\*  
\*\*

La Belgique, signataire du Traité de l'Atlantique Nord, s'est trouvée devant l'échéance.

Elle devait mettre en œuvre les mesures qui allaient per-

<sup>(1)</sup> *Recueil Sirey. Législation*, décembre 1950. J. LASSAIGNE, p. 73. Institut des Relations internationales. *Chronique de Politique étrangère*, vol. III, p. 664.

<sup>(2)</sup> Extrait du compte rendu de l'*Assemblée consultative du Conseil de l'Europe*, Session ordinaire 1950, séance du 24 novembre 1950.

mettre l'incorporation d'unités belges dans une armée de défense de l'Europe occidentale.

La chose est aujourd'hui faite.

L'arrêté royal du 9 janvier 1951 « *relatif à l'affectation de forces belges à l'exécution du Traité de l'Atlantique Nord* » dont la publication a coïncidé avec l'arrivée à Bruxelles du général Eisenhower, Commandant suprême des forces unifiées pour la défense de l'Europe <sup>(1)</sup>, dispose que « *le Ministre de la Défense nationale est chargé de désigner les unités des forces belges qu'il y a lieu d'affecter à l'exécution des mesures prises sur la recommandation du Comité de défense pour l'application du Traité de l'Atlantique Nord* » <sup>(2)</sup>.

Le véritable objet de l'arrêté est dissimulé — il faut le reconnaître — sous des formules d'apparence bien hermétique <sup>(3)</sup>.

On s'avance prudemment. A pas feutrés.

L'arrêté évite, en effet, toute question brûlante. Il ne fait allusion qu'aux *obligations* souscrites par la Belgique dans le Traité de l'Atlantique Nord. Il ne précise pas quelles sont ces obligations. Il rappelle discrètement la date de la publi-

<sup>(1)</sup> A l'issue de la Conférence du *Conseil de l'Atlantique Nord* tenue à Bruxelles, le 19 décembre 1950, fut publié le communiqué suivant : « Sur recommandation du *Comité de Défense*, le *Conseil de l'Atlantique* a mis au point des mesures d'application... relatives à la constitution en Europe d'une *force unifiée placée sous un commandement et sous un contrôle centralisés* et composée d'effectifs fournis par les gouvernements des pays participants. Le Conseil a été unanime à demander au Président des Etats-Unis de mettre le général Dwight D. Eisenhower à sa disposition pour exercer les fonctions de *commandant suprême*. Le Conseil ayant reçu un message du Président des Etats-Unis lui faisant savoir que le général Eisenhower était à sa disposition, a procédé à sa nomination. ... Le groupement des unités placées sous son commandement en une *force de défense unifiée*... s'effectuera sous le contrôle du Conseil... » (*Institut des relations internationales. Chroniques de Politique étrangère*, vol. IV, n° 1, 1951, p. 20.)

Le 9 janvier 1951 le Gouvernement belge a marqué son accord sur la désignation du général Eisenhower en qualité de commandement suprême.

<sup>(2)</sup> *Moniteur belge* du 11 janvier, p. 145.

<sup>(3)</sup> La forme sybilline de l'arrêté a fait que, dans la presse, le jour de sa parution au *Moniteur*, il a été l'objet des interprétations les plus fantaisistes et les plus hardies. Quasi unanimement, il a été publié que « le Prince Royal *déléguait* par là une partie des *pouvoirs du Chef de l'Etat* au général Eisenhower » !

cation du Traité au *Moniteur*, ce qui implique, dans l'esprit des auteurs de l'arrêté que le traité a recueilli l'assentiment des Chambres. Il ne dit pas que ces unités belges qui feront partie des forces unifiées de défense de l'Europe, seront mises sous commandement étranger, alors que c'est là son véritable objet <sup>(1)</sup>.

Bien que le *Traité de l'Atlantique Nord* ait été approuvé par la loi du 2 juin 1949, ce n'est que le 9 janvier 1951 que l'arrêté est pris. Il vise néanmoins l'urgence <sup>(2)</sup>.

Cet arrêté traduit l'embarras que fait naître la discordance entre les réalités et le texte constitutionnel rigide qui consacre le caractère national du commandement de l'armée.

### **Le caractère national de la défense du territoire et de l'organisation militaire**

Plusieurs dispositions de la Constitution mettent l'accent de manière toute particulière sur le *caractère national* de l'organisation militaire de l'Etat, en droit belge.

C'est le Roi qui commande les forces de terre et de mer <sup>(3)</sup>.

Seuls les Belges sont admissibles aux « emplois civils et militaires » sauf les exceptions qui peuvent être établies par

<sup>(1)</sup> On comprend d'ailleurs la réserve et la prudence qui ont inspiré la forme donnée à l'arrêté royal du 9 janvier 1951.

L'arrêté qui aurait expressément dit que ces troupes sont placées sous commandement étranger n'aurait même pas eu le mérite de l'efficacité. Il aurait risqué, en effet, en vertu de l'article 107 de la Constitution, de ne pas être appliqué par les cours et tribunaux. On peut se demander, d'autre part, dans le cas où le Conseil d'Etat devrait être saisi d'un arrêté pareil, par application de l'article 9 de la loi du 23 décembre 1946, s'il ne devrait pas en prononcer l'annulation.

Une loi qui aurait cet objet échapperait, sans doute, à ce double contrôle juridique, mais il ne saurait se recommander de voir le pouvoir législatif s'engager dans la voie d'une violation de la Constitution.

<sup>(2)</sup> L'alinéa 2 de l'article 2 de la loi du 23 décembre 1946, portant création du Conseil d'Etat, dispose que « *Hors les cas d'urgence...* les ministres soumettent à l'avis motivé de la section (de législation du Conseil d'Etat) le texte de tous avant-projets... d'arrêtés d'exécution, organiques et réglementaires. »

<sup>(3)</sup> Constitution, art. 68.



une loi pour des cas particuliers <sup>(1)</sup>. Ni la France, ni la Grande-Bretagne ne connaissent, en ce qui concerne les fonctions militaires, pareilles exclusives.

Plus caractéristique encore du caractère national de l'organisation de la « force publique », est l'interdiction constitutionnelle absolue d'admettre au service de l'Etat une troupe

(<sup>1</sup>) Constitution, art. 6.

En ce qui concerne les « emplois militaires », il y eut, dès la naissance de l'Etat belge des dérogations au principe constitutionnel.

Le 11 avril 1831 le Congrès national prit, en effet, un curieux décret qu'imposait l'indigence militaire du jeune Etat. Le décret autorisait le Gouvernement « à employer jusqu'à la paix des officiers étrangers, savoir : un général en chef et trois officiers supérieurs; dans l'artillerie, un colonel, trois chefs de bataillons, douze capitaines, vingt lieutenants et sous-lieutenants ». Le décret précisait que : « Ces officiers pourront à la paix demeurer au service de la Belgique, si, en raison de leurs services, ils obtiennent des lettres de naturalisation. »

Les scrupules du Congrès national d'observer strictement les principes de la Constitution qu'il avait élaborée et votée deux mois auparavant se traduisent dans le préambule du décret : « Considérant que, dans les circonstances graves où se trouve la Belgique, la défense du territoire peut exiger que des emplois militaires soient, par exception, conférés à des étrangers; que, par suite du système du Gouvernement déchu, les Belges étaient, en général, écartés des emplois d'officier d'artillerie; que le Gouvernement actuel doit être mis à même d'accueillir les offres que pourraient lui faire des étrangers connus par leur amour pour la liberté et leurs talents militaires; mais que la Constitution fait un devoir au pouvoir législatif de déterminer, d'une manière particulière, les emplois militaires que le Gouvernement pourra conférer à des étrangers. » (Pasinomie, 1831, p. 328.)

L'article 6 de la Constitution ne figurant pas dans l'article 2 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge parmi les dispositions de la Constitution applicables dans la Colonie, il faut en conclure que constitutionnellement il n'y a pas d'obstacle à ce que des étrangers soient nommés dans la Colonie à des « emplois civils et militaires ».

On sait que sous le régime de l'Etat Indépendant du Congo et, dans la suite, pendant de longues années au Congo belge, nombreux étaient les officiers étrangers dans la Force publique, ainsi que les fonctionnaires étrangers dans les services gouvernementaux.

Depuis, s'est fortement accusée la tendance à réserver, dans la Colonie, les fonctions publiques aux seuls Belges :

L'article 6, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté du Régent du 20 août 1948, portant statut des agents de l'administration d'Afrique, prévoit comme condition à l'admission dans les cadres de l'administration l'obligation d'être Belge ou Luxembourgeois.

Aucune disposition spéciale, par contre, ne concerne les cadres européens actifs de la Force publique. L'article 13 de l'arrêté royal du 9 août 1919, modifié par l'arrêté du 4 novembre 1946, porte que, sauf

étrangère (1). C'est en vertu de cette disposition que l'armée belge ne saurait compter dans ses rangs de Légion étrangère.

Enfin, aucune troupe étrangère ne peut occuper ou traverser le territoire qu'en vertu d'une loi (1).

La question s'est posée en 1831, en 1870, en 1914 et en 1940.

En 1831, lorsque les Hollandais, ayant dénoncé l'armistice, envahirent le territoire national, Léopold I<sup>er</sup>, après s'être concerté avec Lebeau, fit appel à l'intervention de l'armée française (2). Le Congrès national qui, jusqu'à la réunion des Chambres, conservait le pouvoir législatif, n'était pas assemblé et le temps manquait pour le réunir (3). Aucune loi ne fut votée (4). Il n'y a pas de conclusion à tirer de cet exemple. L'Etat belge était à peine constitué. Le Roi n'avait prêté le serment constitutionnel que depuis moins de deux semaines. Les circonstances n'avaient pas permis, avant l'envahissement du territoire, de voter une loi ayant pareil objet. Encore moins permettaient-elles d'en voter une, qui autorisât l'entrée en Belgique de l'armée française après l'envahissement hollandais.

En 1870, l'interdiction de l'article 121 de la Constitution fut strictement observée. Aucune troupe étrangère ne fut

disposition contraire, le personnel européen des cadres actifs est soumis au statut ordinaire des fonctionnaires et agents de la Colonie.

L'article 11 a de l'ordonnance du 19 octobre 1926, modifiée par celle du 12 avril 193( et par celle du 27 septembre 1942, prévoit, par contre, comme condition à l'admission dans les cadres européens de réserve de la *Force publique*, la qualité de Belge ou le fait d'avoir antérieurement servi dans la *Force publique*.

(1) Constitution, art. 121.

(2) Lettre de Lebeau à Lehon, Ministre de Belgique à Paris, le 2 août 1831. V. MARTINET, *Léopold I<sup>er</sup> et l'intervention française en 1831*, Bruxelles, 1905, pp. 103 et suivantes.

(3) W. GANSHOF, *op. cit.*, pp. 42 et suiv.

(4) Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil des ministres tenue le 4 août 1831 sous la présidence du Roi : « Le Conseil décide que le Ministre des Affaires étrangères prendra les résolutions suivantes : 1<sup>o</sup> Il donnera à M. Lehon à Paris, l'ordre de réclamer de la France, comme l'une des puissances garantes de la neutralité belge, la mise à notre disposition d'une force armée, qui se réunira sur la frontière française et se tiendra prête à entrer en Belgique sur l'avis qui lui en sera donné par le Gouvernement belge... » Cité par Th. JUSTE, *Joseph Lebeau*, p. 62. En réalité, cette décision ne faisait que ratifier l'initiative prise par Lebeau d'accord avec le Roi.

admise à traverser le territoire. Les belligérants qui franchirent la frontière furent internés.

En 1914 et en 1940, les armées française et anglaise entrèrent en Belgique. Il n'y eut pas de loi qui l'ait autorisé expressément. Mais, la Belgique était en guerre et, dès le premier jour, son territoire fut envahi. C'était l'existence même de l'Etat qui était en cause. Cette situation s'apparentait, dès l'origine, à la force majeure.

D'autre part, à l'analyse, il apparaît que dans chacune de ces deux circonstances de guerre, la solution adoptée était proche du texte constitutionnel et qu'elle était conforme à son esprit. Si aucune loi ne fut votée qui autorisait expressément l'entrée en Belgique des armées française et anglaise, dans les deux cas, en effet, la France et la Grande-Bretagne avaient donné leur garantie à la Belgique, ce qui impliquait, en cas d'agression de la Belgique l'envoi de troupes sur son territoire. Elles étaient liées par des engagements internationaux auxquels le Gouvernement avait souscrit et que le Parlement avait ratifiés <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> En 1914, la Belgique se trouvait sous le régime des traités du 19 avril 1839 et spécialement du traité conclu entre la Belgique et les puissances, et par lequel étaient placées sous la garantie des cinq « cours » les dispositions du traité conclu le même jour entre la Belgique et la Hollande. Par un traité du même jour la Confédération germanique fit acte d'accession aux sept premiers articles du traité conclu entre la Belgique et la Hollande (DE GARCIA DE LA VEGA, *Recueil de traités et conventions concernant le Royaume de Belgique*, Bruxelles, 1850, I, pp. 99, 109, 118; MARTENS, *Nouveau Recueil de Traités*, XVI, pp. 770, 773, 788 et 791).

Par la loi du 4 avril 1839, le Roi fut autorisé à signer le traité de séparation entre la Belgique et la Hollande, sur la base des actes du 23 janvier 1839. La loi est donc *antérieure* à la signature du traité. (*Pasinomie*, 1839, p. 91.) La ratification du traité par le Roi est du 28 mai 1839. (*Moniteur belge* du 21 juin 1839.)

En 1940, la situation était différente. *L'accord militaire défensif franco-belge* du 7 septembre 1920 ayant été « absorbé » par le *Traité de Locarno* conclu le 16 octobre 1925, le Gouvernement belge considéra que non seulement il n'avait plus de raison d'être mais que son maintien entretenait une équivoque. Aussi fut-il dénoncé le 6 mars 1936 et cette dénonciation portée à la connaissance du Parlement (*Annales parlementaires. Chambre*, 1936. Séance du 11 mars 1936, p. 789).

Successivement M. Eden, le 20 et le 27 novembre, et le 14 décembre 1936 et Sir John Simon, le 26 novembre 1936, à la Chambre des Communes, donnèrent publiquement la garantie de la Grande-Bretagne

Après la dernière guerre, par contre, sans attendre que prit fin le temps de guerre <sup>(1)</sup>, le « séjour » et le « passage » des forces armées placées sous le haut commandement britannique fit l'objet d'un traité entre la Belgique et le Royaume-Uni <sup>(2)</sup>. Ce traité fut approuvé par la loi du 19 août 1947 <sup>(3)</sup>.

D'autre part, le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant approbation du statut des forces armées des cinq pays signataires du *Pacte de Bruxelles* lorsqu'elles se trouvent en dehors de leur territoire national <sup>(4)</sup>.

Le souci que révèlent ces initiatives législatives relatives au séjour de forces étrangères en Belgique, alors que la Belgique n'est plus en guerre, est une confirmation de la thèse qui vient d'être exposée en ce qui concerne l'entrée en Belgique des armées française et britannique en 1914 et en 1940, alors que la guerre était portée sur son territoire : non seulement, la guerre et l'envahissement du territoire constituaient, pour la Belgique, la force majeure qui oblige à s'éloigner du texte constitutionnel, celui-ci n'ayant pas prévu

à la Belgique, en cas d'agression non provoquée. (Baron VAN ZUYLEN, *Les mains libres*, 1950, pp. 375 et suiv.)

Cet exemple fut suivi par M. Delbos à la Chambre des députés, le 4 décembre 1936. (Baron VAN ZUYLEN, *op. cit.*, p. 377.)

Ces déclarations de garantie qui impliquaient que les forces de terre, de mer et de l'air de ces deux puissances se porteraient au secours de la Belgique en cas d'agression reçurent l'adhésion répétée et formelle du Parlement, notamment à l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères à la Chambre le 17 février 1937. (*Annales parlementaires*, 1937. *Chambre*, pp. 663, 664 et suiv.)

<sup>(1)</sup> Le « temps de guerre » prend fin par la remise de l'armée sur pied de paix. (Loi du 15 juin 1899, art. 58.) Le « temps de guerre » a pris fin pour la guerre de 1914-1918, le 30 septembre 1919 (arrêté royal du 2 juillet 1919, *Moniteur belge*, 13 juillet 1919). Il a pris fin, pour la guerre de 1940, le 15 juin 1949 (arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 1949, *Moniteur belge*, 5 juin 1949).

<sup>(2)</sup> Traité signé à Bruxelles, le 11 mars 1946. *Documents parlementaires, Chambre*, Session extraordinaire 1946. Séance du 6 août 1946, n° 171. Session ordinaire 1946-1947. Séance du 18 février 1947, n° 183.

<sup>(3)</sup> *Moniteur belge* du 9 février 1949. *Pasinomie*, 1949, p. 84.

Un traité analogue fut signé avec les Etats-Unis. Ces traités remplacèrent les accords Eden-Spaak avec la Grande-Bretagne et Pierlot-Eisenhower avec les Etats-Unis, signés à Londres le 16 mai 1944.

<sup>(4)</sup> *Documents parlementaires, Chambre*, Session 1950-1951, n° 157, séance du 10 janvier 1951.

les situations nées de la guerre, mais l'entrée des armées française et anglaise sur le territoire national était le corollaire d'engagements internationaux que le Parlement avait ratifiés.

### L'armée belge et le commandement étranger en état de guerre

La question que pose la mise d'unités belges sous commandement étranger n'est pas neuve.

Elle s'est posée à plusieurs reprises pour la Belgique sous un double aspect :

a) Coordination du commandement des armées alliées ou associées, sous un commandant unique.

b) Mise de certaines unités belges sous commandement étranger.

\*  
\* \*

La première atteinte au caractère national du commandement de l'armée, se trouve dans la *coordination* des commandements des armées nationales, des plans et des mesures d'organisation de la défense d'Etats différents <sup>(1)</sup>.

C'est non seulement la première étape sur la voie de l'abandon progressif de la souveraineté nationale comprise de manière absolue, mais ce l'est aussi chronologiquement.

C'est par cette voie, en effet, que s'est infiltrée, puis imposée par la nature même de la guerre moderne, l'unité dans les opérations défensives ou offensives d'une coalition d'Etats.

La coordination présente pour les Etats à constitution rigide, qui consacre le caractère exclusivement national de l'organisation militaire, l'avantage de ne pas heurter de front les principes constitutionnels.

En fait, cette demi-mesure est destinée à ménager l'amour-propre national. Mais elle n'atteint pas son plein objectif,

(1) « Coordonner n'est pas soumettre une ou plusieurs entités à l'une d'entre elles. C'est arranger certaines choses entre elles, suivant les rapports qu'elles doivent ou peuvent avoir. » (*Documents parlementaires, Sénat, Session ordinaire 1948-1949, n° 166.*)

parce qu'elle ne confère pas au chef militaire coordinateur des pouvoirs suffisants.

Pour la Belgique, la question date du 20 janvier 1918. Elle se posa alors de manière inverse, en ce sens que c'était du commandement unique du Roi pour toutes les opérations des troupes belges, françaises et britanniques se trouvant engagées sur le front des Flandres qu'il s'agissait dans l'entretien que le roi Albert eut à cette date, avec le général Foch, à l'époque chef d'état-major de l'armée française.

« La Constitution belge et le serment prêté par le Roi l'obligent à *garder le commandement réel et exclusif du front belge* », écrivit à la suite de cet entretien, le 28 janvier 1918, le lieutenant général Ruquoy, chef d'état-major général de l'armée belge, au général Foch, dans un mémorandum qu'il en avait dressé. Et il ajoutait : « D'autre part, l'établissement d'un commandement unique en Flandres exerçant son action sur des troupes appartenant à trois nationalités, et dans les conditions pratiques où il peut être constitué serait une source de nombreuses difficultés <sup>(1)</sup>. »

On avait, en effet, en vue une coordination dans le commandement des diverses armées, voire le commandement unique. Pour le front des Flandres, deux solutions se présentaient : a) L'armée belge relevait d'un commandement unique allié déjà projeté; b) Toutes les armées opérant en Belgique étaient placées sous le commandement du Roi des Belges.

A la première suggestion, le Roi opposa l'argument constitutionnel. Contre la seconde, il fit valoir les inconvénients de fait qu'elle présentait.

La question allait bientôt renaître sur le plan plus général, concernant toutes les armées de l'Entente sur le front occidental. Elle fut formellement posée et tranchée à la Conférence de Doullens, le 26 mars 1918 <sup>(2)</sup>, où le général Foch

<sup>(1)</sup> *Les opérations de l'armée belge pendant la campagne 1914-1918 (Etat-major général de l'armée. Bulletin des Sciences militaires, 1931, pp. 269 et suiv.)*.

<sup>(2)</sup> Cette conférence réunit, du côté français, Poincaré, Clemenceau, M. Loucheur, le général Pétain et le général Foch; du côté britannique, Lord Milner, le maréchal Sir Douglas Haig et le général Wilson.

reçut mission de *coordonner* l'action des armées alliées <sup>(1)</sup>.

Bien que le texte ne fit aucune réserve pour l'armée belge, celle-ci fut exclue de la coordination ou, tout au moins, cette coordination ne fut-elle réalisée pour elle que plus tard et sous une forme atténuée qui sauvegardait les principes, tels que les interprétait le roi Albert, tout en permettant d'atteindre le résultat poursuivi.

« La question de l'*extension du commandement unique* à l'armée belge fut soulevée à plusieurs reprises au Conseil supérieur de guerre, note le général Mordacq, et notamment le 3 juillet 1918, à Versailles, au moment où les armées alliées allaient prendre l'offensive générale. Jusque-là, les Belges semblaient y apporter une telle résistance que les chefs de gouvernements des autres pays avaient cru préférable de ne pas insister. Mais en juillet, en présence d'une offensive alliée prochaine..., il fallait bien prévoir que les divisions belges y prendraient part... La question fut donc nettement abordée. Une fois de plus, on se heurta à l'opposition irréductible du lieutenant général Gillain, chef d'état-major général de l'armée belge qui — avec juste raison d'ailleurs — fit remarquer que, d'après la Constitution de son pays, l'armée belge ne pouvait avoir d'autre chef que le Roi lui-même <sup>(2)</sup>.

La difficulté fut tournée en plaçant auprès du roi Albert, lors de l'offensive, le général Degoutte comme major général <sup>(3)</sup>. C'était à ce dernier qui était assisté d'un certain nombre d'officiers d'état-major que Foch envoyait ses ordres, qui furent toujours exécutés <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> La note, qui rend compte des décisions qui furent prises, signée par Clemenceau et Lord Milner, porte : « Le général Foch est chargé, par les gouvernements britannique et français, de *coordonner l'action des armées alliées sur le front occidental*. Il s'entendra, à cet effet, avec les généraux en chef, qui sont invités à lui fournir tous les renseignements nécessaires. » (Général H. MORDACQ, *La vérité sur le commandement unique*, Paris, 1929, pp. 80 et suiv.). V. aussi : *Etat-major général de l'armée. Bulletin des Sciences militaires*, 1931, p. 268.

<sup>(2)</sup> Général H. MORDACQ, *La vérité sur le commandement unique*, Paris, 1929, pp. 157 et suiv. et p. 174.

<sup>(3)</sup> Cette décision fut prise au cours de l'entrevue que le Roi Albert eut le 9 septembre 1918 avec le Maréchal Foch. (Major B. E. M. LESAFFRE, *Les Campagnes de l'armée belge dans la guerre de 1914-1918*, 1925, pp. 574.)

<sup>(4)</sup> Général H. MORDACQ, *op. cit.*, pp. 158 et 175.

Sans que le commandement unique fût jamais *intégralement* réalisé <sup>(1)</sup>, on glissa insensiblement des pouvoirs de *coordination* vers la réalisation du *commandement unique*, qui vit son point culminant le 7 août 1918, date à laquelle Foch fut nommé maréchal de France, ce qui consacrait, par l'éminente dignité qui s'attache à ce titre, son autorité sur les armées de l'Entente <sup>(2)</sup>.

Le général Mordacq a souligné, dans un ouvrage devenu classique, les funestes conséquences nées de ce que l'on n'a « pas su sacrifier suffisamment à temps l'orgueil national à l'intérêt général » <sup>(3)</sup>.

\*  
\*\*

Lors d'une conférence tenue le 12 mai 1940 à Casteau et à laquelle prirent part du côté belge le Roi et le général Van Overstraeten, du côté français M. Daladier et le général Georges, ainsi que les généraux Billotte et Champon, et du côté britannique le général Pownall, chef d'état-major du général Gort, « le général Billotte, commandant le premier groupe d'armée français est délégué, comme délégué du général commandant en chef sur le front du Nord-Est, pour *coordonner les actions des forces alliées sur le territoire belge* » <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> L'armée d'Orient, sous le commandement du général Franchet d'Esperey, restait sous les ordres directs du Ministre de la Guerre. L'armée britannique qui faisait porter sur ce théâtre d'opérations, si essentiel pour l'Empire, son effort principal, demeurait aussi sous un commandement propre. La marine française, enfin, — et *a fortiori* la marine britannique — conservaient aussi leur commandement indépendant.

<sup>(2)</sup> L'élévation de Foch à la plus haute dignité militaire ne fut, en effet, pas exclusivement déterminée par le désir de récompenser les exceptionnels services qu'il avait rendus dans la conduite de la guerre. (V. général H. MORDACQ, *op. cit.*, pp. 161 et suiv.)

<sup>(3)</sup> Le général H. MORDACQ, dans *La vérité sur le commandement unique*, écrivait dès 1929 : « Il y a lieu d'envisager, dès le temps de *paix*, l'organisation d'un Conseil supérieur de la guerre allié... pour s'entendre sur toutes les... questions d'ordre politique, militaire, financier et économique... Et comme organe d'exécution au point de vue militaire : le pouvoir attribué à un général chargé de la conduite des opérations sur terre, sur mer et dans les airs, tous les autres généraux et amiraux alliés lui étant subordonnés sans aucune restriction » (pp. 177 et 178).

<sup>(4)</sup> Extrait du compte rendu de la conférence et de la lettre de service, signée du général Georges et datée du 13 mai 1940, que pré-



\*  
\*\*

Pendant la guerre de 1914-1918, au cours de laquelle, pourtant, à plusieurs reprises, le roi Albert affirma sa volonté de ne pas se dessaisir fût-ce d'une partie du commandement (1), des unités belges furent placées sous commandement allié.

Du début de janvier 1915 jusqu'à la fin du mois de mai, le 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie, puis de mai 1915 jusqu'au mois de mai 1917, le 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie, devenu dans la suite 13<sup>e</sup> régiment d'artillerie, furent placés et demeurèrent dans le secteur d'Ypres, sous commandement britannique.

Le « régiment » d'auto-canons fut envoyé en 1915 au front russe et demeura sous commandement russe jusqu'à la fin des opérations en 1917.

Une unité d'artillerie lourde fut, au mois de mars 1917, envoyée au front français dans la Somme et placée sous commandement français.

Le bataillon de chemin de fer du génie fut aussi, en avril 1917, envoyé au front français et placé sous commandement français.

Enfin, la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon de chemin de fer, renforcée par un peloton de pontage de la 1<sup>re</sup> compagnie ainsi que le 2<sup>e</sup> bataillon étapes furent, au début de juin 1918, placés, dans le secteur de Saint-Omer sous commandement britannique.

\*  
\*\*

Au cours de la brève campagne de 1940, la question ne s'est guère posée.

Pourtant, à la conférence de Casteau, le 12 mai, le général Champon aurait déclaré, après que le général Billotte eut demandé le passage sous commandement français de certaines unités belges : « La question est déjà résolue à notre entière satisfaction. Le commandement du VII C. A. a déclaré spon-

sentia le général Billotte au G. Q. G. belge. (Lieutenant général O. MICHIELS, *Dix-huit jours de guerre en Belgique*, Paris, 1947, pp. xi et 257; général VAN OVERSTRAETEN, *Albert I<sup>er</sup>, Léopold III*, p. 591.)

(1) Général GALET, *S. M. le Roi Albert, Commandant en chef*, Paris, 1931, p. 308.

tanément se mettre aux ordres de la I<sup>re</sup> armée française (1). »  
En fait, cette situation dura du 12 au 15 mai vers 14 heures.

\*  
\*\*

Au cours des opérations de guerre auxquelles la Belgique demeura associée entre la capitulation de l'armée le 28 mai 1940 et la capitulation de l'Allemagne, le 8 mai 1945, d'assez nombreuses unités belges furent placées sous commandement étranger.

Ces opérations peuvent se diviser en trois périodes :

1. La campagne de Belgique et de France, du 10 mai au 17 juin 1940, date de l'armistice entre la France et l'Allemagne.

2. La période allant de l'armistice français au débarquement en Normandie le 6 juin 1944.

3. La période se situant entre la libération du territoire et la capitulation de l'Allemagne. le 8 mai 1945.

Le phénomène varie d'intensité suivant ces périodes.

1° Pendant la courte et pénible campagne de France, la compagnie des forestiers du génie demeura sous commandement français.

Les 7, 8 et 9 juin 1940, le Gouvernement, à la demande du commandement français, plaça sous commandement français plusieurs bataillons de travailleurs dont les effectifs avaient été puisés dans les Centres de réserve et d'instruction, formés en France, et qui furent utilisés notamment pour les travaux militaires effectués en vue de la défense sur la Loire.

2° L'histoire des forces belges reconstituées par le Gouvernement en Grande-Bretagne n'a, jusqu'ici, pas été écrite.

Elle compte des leçons de volonté, de patience et d'endurance insoupçonnées.

Le recrutement n'avait que deux sources :

a) L'incorporation des miliciens et des volontaires belges résidant dans les pays alliés ou neutres. Ce nombre était peu

(1) Général VAN OVERSTRAETEN, *Albert I<sup>er</sup>, Léopold III*, Bruxelles, p. 591.

important. Aussi, le contingent annuel pour la Grande-Bretagne et le Canada dépassait-il à peine cent hommes.

b) L'incorporation des Belges évadés du territoire occupé <sup>(1)</sup>. Non seulement l'extrême difficulté de l'entreprise et les risques qu'elle comportait du fait de l'ennemi, mais la complicité des autorités espagnoles et l'hostilité des autorités françaises ont entravé les projets les plus déterminés et restreint l'afflux de ceux qui voulaient rejoindre les Forces belges.

D'autre part, la nécessité impérieuse d'alimenter en agents les services de renseignements et d'action <sup>(2)</sup>, les besoins de la section belge de la *R. A. F.* <sup>(3)</sup>, et de celle de la *Royal Navy* <sup>(4)</sup>, les exigences des services publics de l'Etat installés en Angleterre et de ceux de la Colonie <sup>(5)</sup>, constituaient pour les forces de terre une dure concurrence.

<sup>(1)</sup> Il n'existe pas de statistiques officielles du nombre de sujets belges évadés de Belgique et arrivés soit en Grande-Bretagne, soit au Congo belge. Mais, 2.311 Belges ont reçu la *Croix des Evadés* pour s'être évadés clandestinement de Belgique et avoir rejoint la Grande-Bretagne.

<sup>(2)</sup> 360 Belges reçurent l'instruction, la formation et l'entraînement nécessaires pour être envoyés en Belgique occupée comme « agent de renseignements ou d'action ». Parmi eux, 286 furent parachutés en Belgique. On ne peut pas tirer de ces chiffres de conclusions rigoureuses. Certains de ces agents ont, en effet, été parachutés deux et même trois fois en territoire occupé.

<sup>(3)</sup> Au moment de la libération du territoire, l'effectif de la *Section belge de la R. A. F.* était de 1.072 hommes, se décomposant de la manière suivante :

Personnel navigant (pilotes, navigateurs et mitrailleurs de bord)	608
Il faut ajouter à ce chiffre :	
Tués et disparus en opération . . . . .	150
Prisonniers de guerre en opération . . . . .	15
Personnel sous-officier non navigant . . . . .	425
Personnel officier non navigant . . . . .	39

Le personnel navigant demeuré en opération en 1944 était donc sensiblement plus nombreux qu'en 1940.

Un certain nombre de ces officiers — on le sait — sont entrés à la *R. A. F.* dès 1940, après la capitulation de l'armée belge.

<sup>(4)</sup> Un peu plus de 3.300 marins de nationalité belge ont servi dans la *marine marchande* de 1940 à 1945, dont près de 500 ont perdu la vie par faits de guerre à bord de leurs navires, alors qu'une trentaine ont été tués à terre par action ennemie.

La *Section belge de la Royal Navy*, par contre, comprenait en 1944, 408 marins et 75 officiers.

<sup>(5)</sup> Ceux que leurs aptitudes spéciales appelaient à la Colonie, étaient à leur arrivée à Lisbonne directement dirigés sur le Congo.

C'est sous commandement britannique que le personnel de la Section belge de la *R. A. F.* et celui de la Section belge de la *Royal Navy* combattirent.

En ce qui concerne les forces de terre, qui étaient donc peu nombreuses <sup>(1)</sup>, le Gouvernement considéra de son devoir de ne pas les engager comme telles avant le débarquement sur la côte occidentale de la France, sous peine de ne plus les voir prendre part comme unités, aux opérations menant directement à la libération du territoire national.

Désirant, néanmoins, participer au maximum à l'effort militaire allié, dans ce domaine-là comme ailleurs, il plaça en septembre 1943 l'unité de *commando* et en juillet 1944, l'unité de *paratroops* sous commandement allié.

C'est ainsi que l'unité de *commando* participa successivement, sous commandement britannique, à la campagne d'Italie et de Dalmatie, puis à la libération des îles de l'Atlantique, au large des côtes de Bretagne, et de l'île de Walcheren.

C'est ainsi que l'unité parachutiste participa, sous commandement britannique, successivement en juillet 1944 à des

(1) Les forces militaires belges de terre en Grande-Bretagne comp-  
taient :

- a) *Le 1<sup>er</sup> groupement*, comportant un bataillon d'infanterie motorisée à 3 compagnies, un groupe d'artillerie, un escadron d'autos blindés, une compagnie du génie;
- b) *Le 2<sup>e</sup> groupement* comportant une compagnie d'instruction;
- c) *Le 3<sup>e</sup> groupement*, dénommé groupement de liaison et comportant 60 officiers de liaison et 50 sous-officiers de liaison;
- d) *Une compagnie parachutiste*;
- e) *Une compagnie de commando*.

Enfin, au début de 1944, fut créée la *Mission militaire auprès du S. H. A. E. F.*, sous le commandement du lieutenant général chevalier van Strijdonck de Burkel, qui comptait en dehors des *officiers de liaison* devant être attachés aux unités alliées, une section composée d'officiers de « *civil affairs* » et une section composée de la justice militaire et de ses officiers auxiliaires, ainsi que des officiers du *Haut Commissariat à la Sécurité de l'Etat*.

Malgré cet effort, la participation de la Belgique à la guerre, sur le plan purement militaire, était minime en dehors de la part que nos aviateurs prenaient aux opérations de l'air.

Aussi, lorsque Churchill, dans ses puissantes exhortations au courage et à la confiance répandues à travers le monde, rendait hommage aux forces armées des pays occupés qui combattaient aux côtés de la Grande-Bretagne, la Belgique était-elle reléguée au dernier rang avec le Danemark, après la Pologne, la France, la Yougoslavie, la Norvège, la Grèce et la Hollande. (Lieutenant-colonel B. E. M. DE FRATEUR, *Les*

opérations « airborne » en France, en août 1944 à des opérations en Belgique, notamment à Brée et dans les Ardennes, en septembre 1944 en Hollande et en décembre 1944 à la bataille des Ardennes (1). Dans le courant des mois de mai et d'avril 1945, elle fut placée sous commandement canadien (2).

C'est ainsi, aussi, que la brigade Piron participa, à partir du 17 août, à la campagne de Normandie, successivement sous commandement de la 6<sup>e</sup> Airborne Division et de la 49<sup>e</sup> Division britannique, puis à la campagne de Hollande sous commandement de la 50<sup>e</sup> Division écossaise, du VIII<sup>e</sup> corps d'armée britannique, du XIX<sup>e</sup> corps américain et enfin de la 51<sup>e</sup> division blindée canadienne (3).

3<sup>o</sup> A la libération du territoire, ont été constituées un nombre constamment grandissant d'unités dont l'effectif atteignit 16.000 hommes et qui allaient toutes être placées sous commandement britannique (4).

Lorsqu'il devint évident que la guerre ne prendrait pas fin en 1944, les Alliés demandèrent à la Belgique un nouvel effort militaire, devant porter les effectifs qui allaient être mis à la disposition des Alliés à 115.000 hommes, soit six brigades d'infanterie et 91.000 hommes *L. M. U.* — *Liberated Manpower Units* — pour la protection des lignes de communications (5).

*accords militaires conclus avec les alliés depuis 1943*, Ministère de la Défense nationale, 1946.)

(1) Formant escadron de reconnaissance de la 6<sup>e</sup> Airborne Division britannique.

(2) 4<sup>e</sup> Division blindée canadienne.

(3) R. DIDISHEIM, *L'histoire de la Brigade Piron*, Bruxelles, 1946.

(4) Des accords avaient été conclus dès le 17 janvier 1944 avec le *War Office*, et le 25 mai 1944 avec *S. H. A. E. F.*, portant respectivement sur la création, dès la libération du territoire, de 6 bataillons d'infanterie, de 6 bataillons de fusiliers et de 6 bataillons de troupes auxiliaires du génie.

La création de 12 bataillons de fusiliers et de 4 groupes de pionniers fut entamée dès le 7 octobre 1944. (V. l'étude du lieutenant-colonel DE FRAITEUR, qui s'évada de Belgique et dirigea en Grande-Bretagne la 1<sup>re</sup> section du Ministère de la Défense nationale : *Les accords militaires conclus avec les alliés depuis 1943*, éd. Ministère de la Défense nationale, 1946.

(5) *Accord Eden-Spaak*, 9 novembre 1944. *Accord Erskine-Demets*, 1<sup>er</sup> décembre 1944.

Des 67 bataillons de fusiliers prévus, 24 devaient être mis à la disposition du commandement américain, les autres du commandement britannique. Ce programme fut réalisé à concurrence de 54 bataillons. Toutes les unités constituées furent mises à la disposition du commandement allié (1).

Ainsi, à la fin des hostilités en Europe, la Belgique, seule parmi les petites puissances dont le territoire avait été envahi, avait mis sur pied un appareil militaire nouveau, rendu aux Alliés au cours des huit derniers mois de la guerre des services importants et pris une notable part aux opérations militaires.

Comme l'écrit, non sans légitime fierté, le lieutenant-colonel de Fraiteur à qui revient, en majeure partie, le mérite de cette réorganisation et de ces étonnantes réalisations que l'on ignore trop « Notre 1<sup>re</sup> brigade, sous le commandement du colonel Piron, avait contribué à mettre hors cause les unités allemandes du Nord de la Hollande. Nos bataillons de fusiliers avaient participé à plusieurs opérations importantes : défense de la Meuse inférieure en Hollande; passage du Rhin à Wesel avec les Américains; passage du pont de Remagen avec la 3<sup>e</sup> armée U. S. A. »

» Le jour de la victoire finale on pouvait rencontrer des unités belges sur toutes les routes d'Allemagne, à Hambourg, à Lunebourg, à Hanovre, à Leipzig, à Francfort et même en Tchécoslovaquie, où un bataillon de fusiliers avait accompagné un régiment de chars américains jusqu'à Pilsen (2). »

Sans doute, ces unités belges sont-elles naturellement restées encadrées par des officiers belges et commandées par

Ces engagements portaient sur 115.000 hommes, sans compter le personnel de l'arrière. Ils comportaient 6.000 officiers et 12.000 sous-officiers.

Il fallait former notamment 67 bataillons de fusiliers, 4 bataillons de génie d'armée, 4 bataillons de pionniers, 34 compagnies de transport automobile et de nombreuses unités spéciales. (V. lieutenant-colonel B. E. M. DE FRAITEUR, *op. cit.*)

(1) Mais, suivant l'accord *Mutual Aid*, l'équipement, l'armement, le charroi, les munitions, le carburant, l'approvisionnement de toutes les forces belges, sont fournis par la Grande-Bretagne jusqu'au 8 novembre 1945 (six mois après la capitulation de l'Allemagne). Les réparations à l'armement et au charroi, ainsi que le remplacement du matériel hors d'usage lui incombent aussi.

(2) Lieutenant-colonel DE FRAITEUR, *loc. cit.*

eux, mais la nature des opérations militaires, l'évolution de la technique de guerre et les nécessités du commandement unique, ont conduit inévitablement et sans même qu'il y ait eu à ce sujet la moindre hésitation, à placer, en fait, la quasi-entière de l'armée belge sous commandement étranger, la soustrayant au principe même du commandement national.

### Commandement unique anglo-américain

La guerre de 1939-1945 a par ailleurs démontré de manière péremptoire la nécessité du commandement unique dans une guerre de coalition et en a consacré définitivement la réalisation.

Les formules hésitantes du commandement unique de 1918 ont fait leur temps <sup>(1)</sup>.

Les conceptions timides et équivoques de 1939 et de 1940, qui ont exercé sur les opérations une si néfaste répercussion ont été remises dès l'entrée en guerre des Etats-Unis <sup>(2)</sup>.

Alors que les dictatures, qui prétendent à l'unité de direction dans tous les secteurs de l'activité étatique, n'ont réussi à mettre sur pied qu'un commandement chaotique,

<sup>(1)</sup> L'autorité du maréchal Foch, pourtant commandant en chef, ne s'exerçait que sur les forces de terre et les forces aériennes du front occidental, puis du front italien. Ni les forces de mer, ni les théâtres extérieurs ne dépendaient de son commandement.

<sup>(2)</sup> La direction générale de la guerre ayant comme organe le *Conseil supérieur de la Défense nationale*, comprenait sous la présidence du Président de la République, le Conseil des ministres, le maréchal Pétain et le chef d'état-major de la Défense nationale.

La direction militaire de la guerre ayant comme organe le *Comité de guerre*, groupait, sous la présidence du président du Conseil, le Ministre de la Défense nationale, coiffant les ministères de la guerre, de l'air et de la marine, le Ministre des Colonies, ainsi que les chefs militaires correspondant à ces différents secteurs de la défense nationale.

Le général Gamelin était à la fois chef d'état-major de la Défense nationale et commandant en chef. Outre l'équivoque née de cette dualité d'attributions, celles de commandant en chef étaient limitées vers le haut par le *Comité de guerre* et vers le bas par les commandants des théâtres d'opérations. Au surplus, la marine et toutes les formations de l'intérieur échappaient à l'autorité du général Gamelin. (V. le remarquable ouvrage du colonel B. E. M. BERNARD, professeur d'histoire militaire à l'Ecole royale militaire, *De Marathon à Hiroshima*, éd. Bruxelles, Imprimerie médicale et scientifique, 1949, t. II, pp. 72 à 74, 184 à 188 et la note pp. 205-206.)

Churchill et Roosevelt, chefs de gouvernements démocratiques, résoudre pour la première fois dans l'histoire le commandement unique, par la magistrale création, dès décembre 1941, des *Combined Chiefs of Staff*, qui allaient réaliser, tant par une prodigieuse organisation que par une attention exacte accordée à la valeur des hommes, l'unification complète de l'effort militaire anglo-américain (1).

### L'aspect juridique de la mise d'unités belges sous commandement étranger en état de guerre

Le respect de la règle constitutionnelle est, à la fois, la sauvegarde de l'Etat et la protection de l'individu.

C'est pourquoi le respect de la Constitution, qui ne peut être suspendue en tout ni en partie (2), est le premier impératif de la morale politique.

Mais, la Constitution est faite pour un état normal de la société.

Le constituant n'a pas prévu, pour l'état de guerre, des dispositions dérogoires au régime constitutionnel qu'il a institué.

(1) Les *Combined Chiefs of Staff* comportaient les *Joint U. S. Chiefs of Staff* (le général G. Marshall, chef d'état-major général de l'armée, le général H. Arnold, commandant en chef des forces aériennes, l'amiral E. King, commandant en chef des forces navales et l'amiral W. Leahy, chef d'état-major du Président des U. S. A.) et les *Joint British Chiefs of Staff* (le chef d'état-major impérial Lord Alan Brooke, G. C. B., D. S. O., l'amiral Dudley Pound et l'Air Chief Marshall Sir Charles Portal, puis, à la fin de la guerre, le Field Marshall Sir Henri Maitland Wilson, G. C. B., D. S. O., l'amiral Sir James Somerville, K. C. B., D. S. O., et l'Air Chief Marshall D. Collyer).

La plus grande initiative d'exécution était laissée par les *Combined Chiefs of Staff* aux commandants des divers théâtres d'opérations : général Eisenhower (Europe occidentale), Sir Henri Maitland Wilson (Méditerranée), Lord Louis Mountbatten (South Eastern Asia Command), amiral Nimitz (Pacifique centre), général Mac-Arthur (Pacifique Sud). Chacun commandait toutes les forces de terre, de l'air et de mer de son théâtre d'opérations. (V. colonel B. E. M. BERNARD, *op. cit.*, t. II, pp. 335 et suiv., t. III, pp. 140 et 141.)

(2) Constitution, art. 130.



On se trouve là non pas sur un terrain anticonstitutionnel mais *extra-constitutionnel* (1).

Quand la Belgique se trouve en état de guerre et que la guerre paralyse le fonctionnement des institutions tel qu'il est organisé par la Constitution, il faut nécessairement subir les effets de cette *force majeure*, implicite dans notre système de droit public (2).

Mais, il peut se faire aussi que les circonstances extérieures, sans créer une impossibilité *absolue* au fonctionnement des institutions, tel que le prévoit la règle constitutionnelle ou légale, créent pour l'Etat un *péril*, grave, imminent et inévitable, qui compromet son droit absolu de conservation.

Ce n'est plus alors la *force majeure* qui justifie la dérogation à la règle. C'est le *droit de nécessité* de droit public interne qui peut être invoqué. Les circonstances extérieures ne s'imposent pas de manière *absolue*. La volonté de l'organe, qui doit décider, subsiste, comme elle subsiste dans l'état de nécessité de droit privé. Cet organe doit exercer un choix. S'il s'écarte de la règle stricte, c'est en raison du péril grave, imminent et inévitable qui s'attaque au droit de conservation de l'Etat (3).

Mais, quand la force majeure ou l'état de nécessité de droit public interne ne permettent pas de suivre la règle stricte, telle que le texte la traduit, et qu'il faut adapter cette règle aux circonstances de fait qui se sont imposées, on continuera à

(1) Arrêté-loi du 11 octobre 1916, relatif à l'état de guerre et à l'état de siège. Rapport au Roi (*Moniteur belge*, 15-21 octobre 1916, p. 566). V. aussi comte Louis DE LICHTERVELDE, *La législation sur l'état de guerre et sur l'état de siège* (*Le Droit et la Guerre*, Paris, 1918, t. II, pp. 30 et suiv.). V. enfin : Conclusions de la Section de droit public de la *Vereniging voor de Vergelijkende studie van het recht van België en Nederland*, 29 avril 1950.

(2) La *force majeure* résulte d'un obstacle absolu, imprévu, irrésistible et indépendant de la volonté humaine, ne laissant plus à celui qui doit agir la liberté du choix.

(3) V. *Annales parlementaires*. Chambre. Session 1944-1945. Séance 23 février 1945, p. 208; — J. RIVERO, *Cinq ans de réformes administratives*, p. 8; — M. WALINE, *Manuel de droit administratif*, Paris, 1946, p. 26; — A. BUTTGENBACH, *La pratique des pouvoirs spéciaux et le Droit constitutionnel de la Belgique* (*Revue du Droit public*, 1939, pp. 80 et suiv.); — cons. aussi Ch. DE VISSCHER, *Les lois de la guerre et la théorie de la nécessité* (*Revue de Droit international public*, 1917, pp. 74 et suiv.).

s'inspirer des principes qui sont à la base de la Constitution et on s'éloignera le moins possible de la règle tracée.

C'est comme conséquence de la force majeure que la Cour de cassation a notamment reconnu la légalité des arrêtés-lois pris au cours de la guerre 1914-1918 par le Roi, et de ceux qui furent pris, pendant la guerre de 1940-1944 par les ministres réunis en conseil exerçant les pouvoirs du Roi conformément aux articles 79 et 82 de la Constitution <sup>(1)</sup>.

**La mise d'unités belges sous commandement étranger  
en temps de paix.  
Solutions et expédients en regard du droit**

C'est comme conséquence de la guerre qui a constitué pour la Belgique la force majeure, que des unités belges ont donc été mises sous commandement étranger.

Aussi, les questions que cette situation fait naître ne sont-elles pas neuves. Elles se sont posées, nous l'avons vu, pour la Belgique au cours des deux guerres mondiales auxquelles elle a été associée.

Mais ce qui rend nouveau le problème devant lequel se trouve la Belgique aujourd'hui, c'est le fait que la décision de placer sous commandement étranger des unités belges doit se prendre alors que *la Belgique n'est pas en guerre*.

Ce qui rend le problème nouveau, c'est que la décision

<sup>(1)</sup> La règle constitutionnelle, qui prévoit que le pouvoir législatif s'exerce *collectivement* par le Roi, la Chambre des représentants et le Sénat, n'a pu être observée.

Au cours de la première guerre, deux des organes du pouvoir législatif étaient paralysés : il y avait impossibilité de réunir les Chambres, le territoire étant, en majeure partie, envahi.

Au cours de la seconde, non seulement les Chambres mais le Roi se trouvaient sous le pouvoir de l'envahisseur.

Sur la nature des arrêtés-lois pris pendant la guerre de 1914-1918, V. notamment : Cass., 11 février 1919, *Pasicrisie*, 1919.I.9 et les conclusions de M. le Procureur général Terlinden, p. 13; Cass., 4 juin 1919, *Pasicrisie*, 1919.I.97 et les conclusions de M. le Procureur général Terlinden; 18 février et 27 avril 1920, *Pasicrisie*, 1920, I, pp. 62 et 124.

Sur la nature des arrêtés-lois pris pendant la guerre de 1940-1944, V. notamment : Cass., 6, 13 et 27 novembre 1944, *Pasicrisie*, 1945, I, pp. 23, 33 et 54; 11 décembre 1944, *Pasicrisie*, 1945, I, p. 65; 27 mai et 3 juin 1946, *Pasicrisie*, 1946, I, pp. 222 et 229.

n'est même pas prise pour des opérations déterminées, dans une guerre à laquelle la Belgique est associée.

Ce qui le rend nouveau, c'est que la décision ne revêt pas le caractère passager.

Ce qui, en bref, crée une situation neuve pour la Belgique, en droit constitutionnel comme en science politique, c'est le fait que la décision est prise en vue de l'organisation permanente de la défense commune d'un certain nombre d'Etats, *en temps de paix*.

La mesure non seulement n'est pas limitée à la durée d'une guerre, mais elle a pour objet d'éviter la guerre.

Ces décisions font naître des problèmes constitutionnels que l'on ne saurait ignorer et auxquels nul ne saurait rester indifférent.

\*  
\*\*

Si l'on procède au découpage des situations d'ensemble qui viennent d'être indiquées et à la traduction de chacune des parcelles ainsi obtenues en formules juridiques, on peut faire le raisonnement suivant :

Les Chambres législatives, qui sont le contrôleur du Gouvernement, lorsqu'elles ne censurent pas le Gouvernement, sont censées lui apporter leur approbation.

Il en est tout particulièrement ainsi en matière de défense nationale où non seulement — comme en toutes matières — existe le droit d'interpellation, mais où le vote annuel à la fois du budget <sup>(1)</sup> et du contingent <sup>(2)</sup> procurent aux Chambres un double contrôle supplémentaire.

Dans le cas où la création d'une défense commune à plusieurs Etats ou le commandement unique participent d'un système qui fait l'objet d'un traité, les Chambres doivent donner à celui-ci expressément leur « assentiment » comme l'impose l'article 68 de la Constitution, notamment pour les traités qui pourraient grever l'Etat ou individuellement lier les Belges.

Lorsque l'assentiment des Chambres à un traité, qui a pareil objet, est donné sous la forme de loi, ce qui est une pratique actuellement sans exception, la matière est présu-

(1) Constitution, art. 115.

(2) Constitution, art. 119.

mée être constitutionnelle <sup>(1)</sup>, le législateur, qui a prêté le serment d'obéissance à la Constitution n'étant pas censé avoir voulu la violer et aucun pouvoir, du reste, en droit belge, n'étant compétent pour contrôler la conformité de ses décisions à la Constitution <sup>(2)</sup>.

Quand la matière n'a pas fait l'objet d'un traité, mais d'un simple accord, ou que l'assentiment des Chambres au traité n'a pas été donné sous la forme d'une loi, il n'y a pas davantage abandon de souveraineté, puisque les Chambres, déléguées dans cette matière par la nation souveraine pour interpréter sa volonté, ont tacitement ou expressément approuvé à la fois le principe et son application.

Encore faut-il pour que le raisonnement ait quelque valeur et qu'il puisse rentrer dans le cadre du système constitutionnel, que la volonté du Parlement soit libre, qu'en son sein, la discussion puisse avoir lieu et la décision puisse se prendre sans qu'il ait été placé devant le fait accompli, bref, que l'intervention du Parlement ne se borne pas à l'enregistrement d'une décision définitive, prise en dehors de lui sur le plan international <sup>(3)</sup>.

\*  
\* \*

On peut aussi tenir un autre raisonnement, qui encourra moins, peut-être, que celui qui vient d'être fait, le reproche de juridisme, mais qui, par contre, présente les faiblesses propres à l'expédient :

Les organes constitutionnels tiennent leurs pouvoirs d'une délégation directe de la nation et ils ne peuvent les subdéléguer. Il est, en effet, de l'essence des pouvoirs établis par la Constitution de n'être pas susceptibles de délégation <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. Cassation, 20 avril 1950 (*Pasicrisie*, 1950, I, p. 560 et les conclusions de M. le Procureur général Cornil).

<sup>(2)</sup> Cassation, 10 janvier, 29 juin et 23 octobre 1939 (*Pasicrisie*, 1939, I, pp. 4, 341 et 434).

<sup>(3)</sup> V. notamment les articles 25, 41 et 42 de la Charte des Nations Unies. V. aussi *Compte rendu analytique. Sénat*, 15 mars 1951, p. 396.

<sup>(4)</sup> Cassation, 6 février 1891 (*Pasicrisie*, 1891, I, 54) et les conclusions de M. le Procureur général Mesdach de ter Kiele; 4 mai 1920, *Pasicrisie*, 1920, I, 135 et les conclusions de M. l'Avocat général Demeuré; 19 mars 1928, *Pasicrisie*, 1928, I, 114 et les conclusions de

Le Roi ne pourrait subdéléguer le pouvoir de commander tout ou partie de l'armée à un commandant en chef belge ou à un commandant suprême étranger, fût-il allié, sans violer les articles 25, 29 et 68 de la Constitution.

Mais l'interdiction faite aux organes constitutionnels de *subdéléguer* à d'autres le pouvoir qui leur a été délégué par la nation, n'implique pas pour ceux-ci, l'obligation d'*exercer* eux-mêmes toutes les fonctions que ces pouvoirs comportent. Ils peuvent en *régler l'exercice*.

Dans le pouvoir de commandement de l'armée il y a deux fonctions distinctes :

1. La direction de la politique de guerre.

Celle-ci est attribuée au Roi par l'article 68 de la Constitution. Elle constitue un prolongement de la politique étrangère que lui confie ce même article. Le Roi exerce ces pouvoirs sous la responsabilité du ministre qui contresigne ses actes.

2. La direction effective des opérations militaires.

Ici rien ne s'oppose à ce que le Roi nomme un officier-général qui aurait, sous son autorité, et sous le couvert de la responsabilité ministérielle, la direction technique des opérations, avec une grande liberté d'action et de conception. Ce procédé ne serait rien d'autre qu'une application, dans le domaine militaire, de la technique de la *déconcentration* dont l'utilisation se généralise au sein des départements ministériels. Le système a d'ailleurs été prévu par le *Règlement provisoire sur le service en campagne* de 1894 <sup>(1)</sup> et par le *Règlement sur le service en campagne* de 1914 <sup>(2)</sup>. En ce cas, il

M. l'Avocat général Gesché. V. aussi W. GANSHOF VAN DER MEERSCH. *La fonction législative en régime démocratique*, Bruxelles, 1949, pp. 13 et 14.

Certains juristes — de haute qualité d'ailleurs — ont donné à la règle du second alinéa de l'article 25 de la Constitution une autre interprétation, par un raisonnement ingénieux, fondé sur la différence de sens des mots « émaner de » et « être délégué par » (G. VANDENBOSSCHE, *Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Université de Gand, Belgique judiciaire*, 1926, col. 577. J. SERVAIS, *La Réforme de l'Etat*, Bruxelles, 1937, pp. 125 et suiv.). Ni la doctrine ni la jurisprudence ne les ont suivis.

On ne vise pas ici la délégation au sein d'un même service public.

<sup>(1)</sup> Titre I<sup>er</sup>, chap. II, art. 2 (éd. Guyot, 1894, p. 3).

<sup>(2)</sup> Chapitre I<sup>er</sup>, art. 2.

n'y a pas d'obstacle à ce que la haute autorité qui conserve le pouvoir de diriger la politique de guerre enjoigne à cet officier de se mettre à la disposition d'un commandant en chef étranger et d'exécuter ses ordres. Il aura à obéir à cette injonction aussi longtemps qu'une instruction contraire ne lui aurait pas été donnée par le Gouvernement, politiquement responsable devant le Parlement de sa politique militaire et internationale, ainsi que de l'exécution des traités.

Ce système empirique ne constituerait pas un abandon de souveraineté mais un *exercice* des pouvoirs constitutionnels dans le cadre d'accords internationaux librement conclus et des engagements qu'ils impliquent.

Il ne faudrait, pourtant, pas se faire d'illusion. Même cet expédient provisoire ne permettrait pas de faire face sans heurter l'esprit de la Constitution, à une situation *permanente*.

\*  
\*\*

Mais, quelle que soit l'ingéniosité juridique dont ils témoignent, les systèmes et les justifications ne valent que dans la mesure où ils peuvent se réclamer de l'esprit de la Constitution.

Or, en dehors de la guerre quand la force majeure s'impose de manière absolue au fonctionnement des institutions comme aux conventions des particuliers, le constituant a entendu que toute question reçoive sa solution *dans le cadre de la Constitution* <sup>(1)</sup>. Dans ce système rigide, l'exercice de la souveraineté, qui réside entièrement dans la nation, est réglé, *de façon totale*, par la Constitution, qui ne peut être suspendue en tout ni en partie <sup>(2)</sup>.

On n'évitera donc pas de résoudre le problème que pose ici le renoncement partiel à la souveraineté des Etats.

<sup>(1)</sup> Constitution, art. 25 : « Tous les pouvoirs émanent de la nation. Ils sont exercés de la manière établie par la Constitution. »

<sup>(2)</sup> Constitution, art. 130.

### Restrictions à la souveraineté nationale dans d'autres domaines que la défense nationale

La conception intégrale de la souveraineté nationale se voit d'ailleurs imposer progressivement des restrictions dans d'autres domaines que celui de la défense nationale, qui ne constitue qu'un des aspects d'un problème infiniment plus vaste (1).

Il s'agit d'une question fondamentale pour nos institutions : *celle de savoir si les pouvoirs et les organes constitutionnels nationaux conservent leur monopole de compétence ou même s'ils conservent encore le pouvoir de décision.*

La question est apparue sur le terrain des droits de l'homme (2).

(1) La *défense nationale* fut expressément exceptée des matières d'intérêt commun aux Etats signataires de la compétence du *Conseil de l'Europe*. Art. 1 du statut : « Matters relating to National Defence do not fall within the scope of the Council of Europa. »

(2) Par la *Charte des Nations Unies*, approuvée par la loi belge du 14 décembre 1945 (*Moniteur belge*, 1<sup>er</sup> janvier 1946) déjà la matière des droits de l'homme est sortie du domaine exclusif du droit national et devenue en soi une matière de droit international. Mais la Charte de San Francisco qui proclame le « respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous » ne contient elle-même pas d'énumération de ces droits et libertés — Voir J. BUCHMANN et A. BUTTGENBACH, *Les droits fondamentaux des personnes et des groupes sociaux*, Bruxelles, 1950, p. 11.

V. aussi : *Déclaration universelle des Droits de l'homme* adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. Il s'agit ici d'une simple résolution de l'Assemblée, qui ne comporte pas d'engagement exécutoire pour les Etats signataires. *Moniteur belge*, 31 mars 1949, p. 2488 — *Conseil économique et social des Nations Unies*, 3<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> session. Rapport de la Commission des Droits de l'homme.

V. aussi la *Convention des Droits de l'homme*, ratifiée le 4 novembre 1950 par le *Comité des Ministres* du Conseil de l'Europe et notamment l'article 46 de la Convention reconnaissant la compétence de la *Cour internationale des Droits de l'homme* (Sénat, séance du 8 mars 1951. *Compte rendu analytique*, p. 361).

Elle est posée, depuis plusieurs années, en matière coloniale <sup>(1)</sup> et pour la politique étrangère des Etats <sup>(2)</sup>.

Elle progresse aujourd'hui sur le plan économique et, par là, envahit le domaine législatif — les Nations Unies étant devenues un organe législatif international <sup>(3)</sup> — et le domaine judiciaire.

Quoique l'on ignore encore le texte officiel du projet de traité connu sous le nom de *Plan Schuman*, lequel n'a pas jusqu'ici été rendu public, les communications faites au Parlement, à la presse et à la tribune de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe <sup>(4)</sup> révèlent que les Etats promoteurs proposent de voir investir une haute autorité extra-nationale de véritables pouvoirs qui s'imposent aux ressortissants des Etats membres et en faire, selon l'expression de M. Schuman

<sup>(1)</sup> Charte des Nations Unies. Chapitre XI traitant des « territoires non autonomes », art. 73 et 74. Chapitres XII et XIII traitant des « territoires sous tutelle », art. 75 et suiv. Rapport des Commissions des Affaires étrangères et des Colonies sur le traité intervenu au sujet de l'Accord de Tutelle le 13 décembre 1946. *Documents parlementaires. Sénat. Session 1948-1949*, n° 208. V. aussi déclaration du Ministre des Affaires étrangères, Sénat, 8 mars 1951 — *Compte rendu analytique* p. 360.

<sup>(2)</sup> Les Etats membres des Nations Unies remettent « la responsabilité principale » (primary responsibility) du maintien de la paix et de la sécurité au *Conseil de Sécurité* — art. 24, § 1.

Ils s'engagent d'accepter et d'appliquer les décisions prises par le *Conseil de Sécurité*, art. 25.

Le Conseil de Sécurité peut aussi décider des mesures de contrainte économiques et militaires, mesures que les Etats membres sont *tenus d'accepter et d'appliquer*, art. 41 et 42.

V. aussi Mr. Dr. E. J. JASPAR, *Staatssouvereiniteit (Annales de Droit et de Science politique* de l'Université de Louvain, t. X, n° 42, p. 403).

La question a été aussi mise en lumière récemment au Sénat : « M. Rolin. — Le Ministre des Affaires étrangères a dit que ces décisions ont un caractère *obligatoire* pour chacun des partenaires du Pacte de l'Atlantique-Nord et que la Belgique est *tendue de s'exécuter*... Le rapporteur nous dit, en effet, que la décision prise par le Comité des Ministres des Affaires étrangères *lie* les gouvernements qui s'y sont ralliés... Il s'agit de savoir si, en vertu du droit international, le parlement a l'*obligation* de se rallier... » (*Compte rendu analytique, Sénat, séance du 15 mars 1951*, p. 396).

<sup>(3)</sup> Hanna SABA, *Traités et Conventions internationales (Revue générale de Droit international public*, 1950, p. 417).

<sup>(4)</sup> Session d'août 1950 : V. compte rendu dans *Chronique de Politique étrangère*, Institut des Relations internationales, volume n° 6, p. 665.



lui-même <sup>(1)</sup>, « *une institution supranationale, au profit de laquelle les pays participants devront consentir un abandon partiel de souveraineté* ». L'idée même d'une juridiction internationale qui prononcera de véritables arrêts exécutoires dans les Etats signataires, interdisant certaines productions ou certaines fusions d'entreprises, paraît en voie de réalisation <sup>(2)</sup>. Cette « cour » prononcerait des amendes, calculées en fonction du chiffre d'affaires et des astreintes. Elle constaterait des récidives <sup>(3)</sup>.

\*  
\*\*

La progression est rapide.

Le pays paraît ignorant ou assiste indifférent à cette révolution qui bouleverse ses institutions.

Le divorce entre les faits de la réalité internationale et les principes constitutionnels n'est plus éloigné.

Si l'on n'y prend garde, il sera prochainement prononcé aux torts des principes constitutionnels.

« *Les contestations qui ont pour objet des droits civils sont exclusivement du ressort des tribunaux* » a proclamé solennellement le constituant et, il a fait de ce principe fondamental l'un des points d'équilibre de notre système constitutionnel <sup>(4)</sup>. Et, pourtant, l'heure paraît proche où d'autres juridictions que les cours et tribunaux belges trancheront ces contestations, voire prononceront des « peines » exécutoires en Belgique.

« *Le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le Roi,*

<sup>(1)</sup> Discours du 10 août 1950, réf. citée à la note précédente.

<sup>(2)</sup> Cf. *Tribunaux arbitraux mixtes*, institués par l'article 304 du *Traité de Versailles*, l'article 256 du *Traité de Saint-Germain*, l'article 118 du *Traité de Neuilly*, et l'article 239 du *Traité de Trianon*. V. concernant la compétence des T. A. M. et la force exécutoire de ses sentences : G. SARTINI VAN DEN KERCKHOVE, *Les Tribunaux arbitraux mixtes*. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Bruxelles, le 2 octobre 1922.

<sup>(3)</sup> Discussion du Budget des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'exercice 1951. *Sénat*. Séances des 6 et 8 mars 1951. V. déclaration du Ministre du Commerce extérieur, reconnaissant que le *plan Schuman* implique l'abandon de souveraineté (*Compte rendu analytique*, p. 340). V. aussi les réserves formulées sur le caractère des pouvoirs de « la haute autorité », qualifiée *autorité supranationale*.

<sup>(4)</sup> Constitution, art. 92.

la *Chambre des représentants et le Sénat* », a dit le constituant (1). Dans l'Etat de droit qu'est la Belgique, Etat où la loi est le véritable souverain, le respect de cette règle est primordial. Et, pourtant, des autorités internationales proposent le transfert à un organe extra-national et supra-national du *pouvoir de légiférer* en certaines matières (2).

Le problème du renoncement partiel des Etats à leur souveraineté est posé, on le voit, dans d'autres domaines que celui de la défense nationale.

### Conclusion

Les habitudes et les mots nous font commettre de graves erreurs d'optique.

Entraînés à voir de tout près fonctionner nos institutions traditionnelles, nous n'avons pas mesuré les altérations que leur font subir les courants étrangers qui s'y sont infiltrés et qui, se substituant insensiblement à la nation elle-même, sont en passe d'en déterminer, eux, le cours.

Non seulement la défense nationale a, depuis longtemps, rompu les cadres de l'organisation militaire, mais elle est définitivement sortie du plan national.

La souveraineté nationale absolue, sur ce terrain-là comme sur d'autres, a vécu.

A côté d'elle s'est développée et croît sans cesse la solidarité internationale, qui la domine.

La défense nationale — comme d'autres activités étatiques — exige une étroite solidarité entre les Etats engagés

(1) Constitution, art. 26.

(2) Recommandation n° 10 de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, adoptée le 10 août 1950 : « L'Assemblée, considérant nécessaire que soit amendé l'article 15 du statut, en sorte que *les conclusions du Comité des Ministres puissent revêtir le caractère de décisions* prises par accord mutuel des membres et que *les membres exécuteront*, recommande au Comité des Ministres de prendre à cette fin toutes mesures utiles. » Cette recommandation implique que les décisions qui seraient prises le seraient *sans intervention d'une autorité nationale législative ou exécutive et s'imposeraient aux organes nationaux administratifs ou judiciaires, ainsi qu'aux ressortissants des divers Etats.*

V. aussi les articles 13 et 14 de la *Constitution de l'Organisation européenne de Coopération économique* (O. E. C. E.) : « En vue d'atteindre son objectif, tel qu'il est défini à l'article 11, l'Organisation peut prendre des *décisions que les membres (Etats) exécuteront.* »

ensemble dans la crise ou dans la guerre. Elle ne va donc pas sans une intime coordination de la production, de la répartition et des moyens d'action.

Elle se trouve à l'étroit dans le cadre du droit traditionnel.

Les problèmes s'aggravent dans l'équivoque.

Ici comme ailleurs — ici peut-être plus qu'ailleurs — ils doivent être résolus dans la clarté.

Que l'on nous comprenne bien : nous ne critiquons pas l'évolution que nous venons d'analyser. Au contraire, elle nous paraît inévitable. Elle est née elle-même de l'évolution de la technique et de celle des conditions sociales et économiques des Etats, qui se traduit dans les relations internationales, évolution contre laquelle les textes sont impuissants.

Mais ayant constaté cette évolution et les répercussions qu'elle détermine sur le droit interne, il faut en tirer la conclusion qui s'impose.

En dehors des constructions auxquelles j'ai fait allusion, il y a, sur le plan juridique, deux solutions.

Elles présentent l'avantage de résoudre le problème pour d'autres matières aussi que la défense nationale.

1. Inscrire dans la loi fondamentale le principe d'une restriction à la souveraineté nationale absolue, principe dont le pouvoir législatif déclanche l'avènement (1).

2. Inscrire dans la loi fondamentale le principe de la primauté du traité international que la Belgique a signé sur la loi nationale (2).

(1) Cette décision peut être entourée de garanties particulières : majorités renforcées, voire dissolution.

(2) Sans doute, les Etats ont-ils fréquemment modifié leur législation nationale par voie de convention internationale. Mais cela ne serait ici pas suffisant.

La France a consacré dans les articles 26, 27 et 28 de la Constitution du 27 octobre 1946 la supériorité de la règle internationale sur la règle d'ordre interne. Art. 28 : « *Les traités diplomatiques régulièrement ratifiés et publiés ayant une autorité supérieure à celle des lois internes...* »

V. sur l'évolution qui a conduit à cette règle et sur sa portée : R. MASPÉTIOL, *Le problème de la loi et ses développements récents (Etudes et Documents, Conseil d'Etat de France, p. 50, Paris, 1949)*.

V. aussi : Bijzonder gerechtshof, 's Gravenhage, 4 Mei 1948, *Na-oorlogse Rechtspraak*, 1948, blz. 464, col. 2, al. 4 en blz. 465, col. 1, al. 4. Cet arrêt proclame le caractère obligatoire des règles de droit

Le droit n'est pas un système qui peut se maintenir artificiellement.

Ce n'est pas une pure conception de l'esprit.

C'est une réalité vivante, qui est toujours précédée par les phénomènes de la vie collective et individuelle qu'il enregistre, qu'il tend à régir, à classer et à harmoniser, mais dont, aussi, il subit la loi.

On ne ruse pas avec l'évolution.

On ne contient pas les faits dans des limites devenues artificielles.

Si les organes de l'Etat qui fixent le droit et déterminent son élaboration positive devaient ne pas suivre — à distance et après qu'ils aient fait leurs preuves — les faits et les situations de la vie, tôt ou tard ils feraient naître la crise, voire la révolution.

Un Etat où l'on violerait impunément le droit plutôt que d'enregistrer les réalités sous la forme législative ou constitutionnelle, plutôt que d'adapter les normes et le fait, serait un Etat menacé de désagrégation.

international. même en contradiction avec les dispositions de droit positif national. — Cour d'appel de l'Etat de Californie, 24 avril 1950 (*Journal des Tribunaux*, 1950, p. 397). Cet arrêt consacre le principe de droit anglo-saxon, qui impose au juge national le respect des règles de droit international : *International law is part of the law of the land*.

La jurisprudence belge ne va pas aussi loin : Si, en principe, les cours et tribunaux doivent respecter le droit international public comme une partie du droit national (conclusions du ministère public avant Cassation, 25 janvier 1906, *Pasicrisie*, 1906, I, 96) et si une violation ou une fausse application d'un traité par les cours et tribunaux donnent ouverture à cassation comme la violation d'une loi (Cassation, 20 mai 1916, *Pasicrisie*, 1915-1916, I, 375, et les conclusions du ministère public; Cass., 4 juillet 1949, *Pasicrisie*, 1949, I, 506), le pouvoir judiciaire ne peut refuser d'appliquer une loi qui serait contraire à un traité international.

La Cour de cassation raisonne de la manière suivante : Le législateur étant tenu d'observer les clauses d'un traité qui lie la Belgique ne peut, par un acte unilatéral, déroger à un traité international régulièrement conclu et qui a recueilli l'assentiment des Chambres. Les lois qu'il fait ne disposant que sous la réserve des conventions internationales qui lient la Belgique, il est présumé, en édictant des dispositions d'ordre interne, ne les prendre que conformes aux traités internationaux (Cassation, 26 novembre 1925, *Pasicrisie*, 1926, I, 76; cf. Cour de cassation de France, 2 et 30 mars 1933. *Dalloz hebdomadaire*, 1933, pp. 255 et 286).

Ceci impose la réflexion au citoyen et crée des devoirs au gouvernant.

Nous nous rengorgeons quand on parle de la « vénérable Constitution belge » et quand on rappelle qu'elle a, avant la dernière guerre mondiale et même avant celle qui l'a précédée, servi de modèle à la plupart des constitutions d'Europe et à plusieurs constitutions d'autres continents.

Notre amour-propre national est agréablement flatté, lorsque l'on relève qu'en 120 ans, la Constitution n'a été révisée que deux fois, et qu'encore la révision ne portait que sur peu de matières et peu d'articles.

Sans doute, le constituant a-t-il été sage en n'inscrivant dans la charte que les droits fondamentaux et les principes essentiels de l'organisation et de la vie de l'Etat, des provinces et des communes. Il a donné ainsi à la collectivité nationale un cadre assez large pour consolider son régime et favoriser son épanouissement.

Mais, à la longue, lorsque l'évolution est acquise, et que le droit positif ne l'a pas consacrée, lorsqu'on ne saurait plus voir le reflet de cette évolution dans les textes, et que, pour parler clair, il y a une discordance flagrante entre la pratique et le texte constitutionnel, si l'on ne replace pas le droit au niveau des réalités, on ébranle la stabilité des institutions et le respect qui leur est nécessaire.

Et, ce jour-là, l'armature même de l'Etat est en péril.

Ce danger n'existe pas là où il n'y a pas de constitution rigide, là où règne la règle de la suprématie absolue du législatif comme dans le droit constitutionnel de la Grande-Bretagne.

Mais, un régime comme le nôtre, ne peut résister à la pression des événements que si la Constitution est entourée d'un absolu respect que rappelle le serment imposé à tous ceux qui participent au service public.

Le jour où elle serait ouvertement violée, sans que soit tenté à brève échéance l'effort voulu pour faire cadrer avec les faits qu'il doit régir le système constitutionnel, les autres dispositions constitutionnelles ne seraient pas longtemps à l'abri d'une même dévaluation et, de proche en proche, l'équilibre de l'édifice serait menacé.

*20 mars 1951.*

## Quelques observations de géographie tropicale dans l'Inde

par **Pierre GOUROU**,

Professeur au Collège de France et à l'Université de Bruxelles

Nous voici dans cette bande étroite, de quelques lieues de largeur seulement, qui s'étend au pied des Ghât occidentales jusqu'au rivage de la mer d'Oman; les environs de Goa, que nous sommes en train de décrire, sont dans la partie méridionale du pays littoral, le « Konkan », qui appartient à l'ensemble de la « côte de Malabar ». Les cartes à petite échelle pourraient faire croire que nous nous trouvons dans une plaine faite de sols meubles. La réalité est bien différente. Le pays se présente comme un bas plateau, remarquablement horizontal, entaillé par des vallées aux versants raides. La surface du plateau a un commandement d'une cinquantaine de mètres sur le fond des vallées. Les versants présentent une corniche raide à leur partie supérieure, soulignée par les affleurements d'une roche dure. Celle-ci se montre sur le plateau lui-même, dont de vastes étendues sont formées de dalles noirâtres et rugueuses où, en pleine saison des pluies, poussent seulement quelques brins d'herbe et de maigres arbustes. Etrange paysage, dans une région qui reçoit deux mètres d'eau par an. Etrange paysage aussi que ces affleurements de roche nue sur un relief horizontal et dans un climat où il serait normal que la roche en place fût profondément décomposée. Où sont les roches pourries et la luxuriance végétale des Tropiques pluvieux ?

Mais rassurons-nous; ce n'est pas encore cette fois-ci que nous découvrirons l'étrange, s'il est de ce monde. En effet, le paysage que nous offrent les plateaux goanais est un paysage

classique de carapace latéritique. Cette roche dure qui affleure sur le plateau et qui durcit les versants n'est pas véritablement une roche; c'est le produit de l'évolution d'un sol meuble; sous l'action du climat chaud et pluvieux, et des alternatives de saisons sèche et humide, une concentration d'hydroxydes de fer et d'alumine, — de fer surtout dans la région où nous sommes —, s'est faite à un certain niveau dans les sols meubles résultant de la décomposition des roches cristallines. Il a suffi par la suite d'une reprise d'érosion, attestée aux environs de Goa par le creusement des vallées, pour que le sol meuble recouvrant l'horizon latéritique soit emporté et pour que la latérite affleure et durcisse. Elle est d'apparence spongieuse, vacuolaire, et de couleur rouge; la teinte noire n'est qu'un vernis superficiel. Les bas plateaux du pays de Goa sont donc une plate-forme latéritique qui a fossilisé une pénéplaine. Vers l'intérieur la surrection récente des Ghât occidentales a déchaîné une érosion violente qui a supprimé toute trace de carapace latéritique; dans la région littorale la reprise d'érosion s'est limitée au réseau des vallées et a respecté l'essentiel de la carapace.

Déplorable modération. Car, si l'érosion des bons sols est digne d'exciter l'inquiétude, celle des mauvais sols est un bienfait de la nature. Or la latérite goanaise est un sol à peu près parfaitement stérile. Sur les étendues décrites plus haut, sur ces dalles noirâtres où poussent de maigres brins d'herbe et quelques arbustes, il n'y a place pour aucune activité humaine; le bétail le moins exigeant n'y pourrait trouver sa pâture; quelle passion de la propriété n'a-t-il pas fallu pour construire ces murs de blocs de latérite qui subdivisent les plateaux au nord de la rivière de Goa! Mais peut-être apparaîtra-t-il par la suite que les constructeurs de ces clôtures n'étaient pas nécessairement absurdes. Loin des villages la carapace latéritique porte une forêt basse assez dense, qui entretient sous son couvert un sol mince. Il semble donc qu'il ait été possible de demander quelque récolte à ce sol immédiatement après la destruction de la forêt. Mais la mise en culture a dû avoir pour conséquence l'exportation rapide de ces sols minces, d'autant plus qu'ils recouvraient la latérite dure et indécomposable. Car la latérite est l'aboutissement d'un processus irréversible; une fois constituées, les carapaces

résistent à la décomposition chimique. Il reste à savoir quand le défrichement des carapaces a pu être réalisé.

\*  
\*\*

Au monde stérile et noirâtre des plateaux s'oppose le monde vivant et verdoyant des vallées. Le contraste est brutal, car au pied des versants raides s'étale une plaine alluviale rigoureusement plate. Au bas des versants dénudés se balancent les frondaisons des cocotiers. Le paysage des vallées est facile à schématiser; au pied des versants les sources, les maisons, les cocotiers, les arbres fruitiers, et le fond de la vallée livré aux rizières inondées. Pour aménager celles-ci l'homme a exagéré l'apparence d'horizontalité, puisqu'il a élevé des diguettes destinées à retenir les plans d'eau; mais, ce faisant, il s'est contenté d'accuser une morphologie préexistante. Les vallées de la région littorale sont parcourues par d'amples rivières accessibles à la marée et qui ont remblayé les fonds. Un léger mouvement positif de la mer est probable après le creusement des vallées qui a partiellement disséqué les plateaux latéritiques. Les hommes se pressent dans ces vallées, qui portent une population de plusieurs centaines d'habitants au kilomètre carré (si les vallées sont seules prises en considération) et qui sont l'objet d'une exploitation intensive; par exemple, à la fin de la saison des pluies, les parties amont des vallées sont barrées de manière à se transformer en réservoirs dont les eaux seront utilisées en saison sèche pour irriguer les riz de mousson d'hiver de la partie aval et pour permettre par conséquent deux récoltes par an. Le riz et les noix de coco sont les productions essentielles et les bases de l'alimentation.

Les vallées du pays de Goa, vivantes et luxuriantes, semblent des lieux édeniques particulièrement dignes d'éveiller des rêveries nostalgiques chez des hommes du Nord : chaleur perpétuelle, mais adoucie par le souffle de la mousson, vert lumineux des rizières, vert sombre et mouvant des palmes des cocotiers, abondance des fruits; tout semble indiquer une vie facile et douce. Erreur cependant, que révèlent bien vite diverses observations. Les maisons des paysans sont petites et pauvres, le matériel agricole est rudimentaire et l'effort humain est dépensé sans compter, et par conséquent pour une faible



rémunération. Nulle part cela ne se marque mieux que dans les plantations de cocotiers aménagées à flanc de coteau : il a fallu construire des terrasses, les border de blocs de latérite et apporter de la terre depuis le bas de la vallée. Toutes ces opérations ne sont possibles que par le bon marché de la main-d'œuvre. A marée basse de bonnes gens s'affairent sur la plage de Panjim à ramasser les moindres débris végétaux pour alimenter leurs foyers. Dans leur corset de latérite les vallées du pays de Goa manquent d'espace; leur population est dans l'ensemble pauvre et pléthorique. Cependant de loin en loin des maisons solidement bâties font contraste par leur ampleur et par leur apparence prospère et soignée avec les huttes des paysans.

Ce n'est point seulement leur apparence de prospérité qui attire l'attention, c'est aussi le style particulier de leur construction, qui évoque d'autres horizons que ceux de l'Inde. Des traits européens, et plus exactement portugais, s'affirment en effet dans ces maisons, sous des adaptations locales. Certes ce sont des maisons de pisé recouvertes d'un crépi, — d'où il résulte que, quand elles sont abandonnées, ces maisons retournent rapidement à la terre d'où elles sont sorties —; mais la façade, mais le plan évoquent des souvenirs lusitaniens. Et des détails frappants, comme des fenêtres à battants sur charnières verticales, inconnues dans les maisons indiennes proprement dites. Les battants ne sont pas garnis de vitres mais de plaques de mica enchâssées dans des lattes; ces plaques, de dix centimètres sur dix environ, proviennent de gisements du territoire même de Goa. Bien d'autres traits portugais s'affirment dans le paysage : multiples églises et chapelles, vêtement des femmes, enseignes en portugais, nombreux débits de spiritueux locaux et de vins portugais (alors que l'Etat de Bombay, qui enveloppe l'enclave de Goa, est au régime sec), grand nombre de coiffeurs pour hommes (même dans des faubourgs lointains ils choisissent l'enseigne de « Barbearia central »); les visages de beaucoup de passants montrent un évident métissage.

\*  
\* \*

« Velha Goa » est un lieu particulièrement révélateur. Non loin du fleuve, et dans un site à peu près plat, se dressent

parmi les pelouses et les cocotiers quatre énormes églises soit de style portugais soit d'un type à coupole inspiré de Saint-Pierre de Rome. Ce sont des monuments imposants par leur masse et par leur qualité architecturale et qui surprennent dans ce paysage quasi rural. Cependant, une visite un peu plus appuyée découvre des ruines, ruines d'un collège de Jésuites, ruines de l'oratoire de François-Xavier (dont le tombeau monumental se trouve d'autre part dans l'une des églises). Ces ruines nous disent l'histoire de Velha Goa; les Portugais, maîtres de l'océan Indien, avaient établi à Goa la capitale de leurs établissements et le centre de leur commerce des épices. Le site nous paraît aujourd'hui médiocre, car les rivières du pays de Goa ne sont pas accessibles à des navires importants; pour assurer les relations océaniques de l'enclave il a fallu établir un port artificiel, d'ailleurs excellent, à Marmagao, le seul bon port entre Bombay et Madras avant l'aménagement récent de celui de Cochin. Mais au xvi<sup>e</sup> siècle les tirants d'eau des navires n'interdisaient pas l'usage des estuaires du pays de Goa. Une grande ville, qui atteignit, dit-on, 300.000 habitants, se développa à Velha Goa. Les églises monumentales qui étonnent aujourd'hui dans ce site désert témoignent non seulement des ambitions évangélistes des Portugais mais aussi de l'importance de la ville et de sa richesse. Centre unique et actif du commerce des épices, des épices provenant de l'Insulinde comme des épices produites par la côte du Malabar (restée le centre le plus actif de production des épices dans l'Inde), Velha Goa pouvait s'offrir le luxe de bâtir quatre églises aux dimensions de cathédrales.

En s'établissant à Goa les Portugais recherchaient la proximité d'une région productrice d'épices; plus certainement encore ils suivaient la trace des commerçants arabes et levantins qui fréquentaient la côte occidentale de l'Inde depuis l'aube de la civilisation. Ils y venaient chercher ce que l'Europe tempérée demandait aux Tropiques et ne trouvait que dans les Tropiques asiatiques, le poivre, le poivre avant tout, et d'autres épices. C'est donc par sa qualité de pays tropical que l'Inde a attiré les Portugais. Mais c'est aussi parce qu'elle était un pays tropical depuis longtemps uni par des relations commerciales (et par conséquent culturelles) aux pays d'Asie occidentale. Le paysage archéologique de Velha Goa nous

amène à reconnaître les deux traits essentiels qui caractérisent la géographie de la péninsule indienne : c'est une contrée tropicale, mais c'est une contrée tropicale qui n'est pas isolée; par mer des relations de toutes sortes ont uni l'Inde, et tout au moins l'ouest de l'Inde, à l'Asie méditerranéenne. La fortune de Goa a été brève. La décadence portugaise ne pouvait épargner la ville. D'autre part Velha Goa souffrit de l'accroissement de tonnage des navires au xvii<sup>e</sup> siècle; de plus grands navires exigèrent des mouillages plus profonds. Avant que de passer aux mains des Anglais Bombay offrit aux navires portugais des conditions plus favorables. La tradition veut que Velha Goa ait été ravagée par des épidémies; en fait la décadence économique et la modification de la technique navale expliquent aisément l'abandon de la vieille capitale et le choix d'un nouvel établissement plus proche de la mer à Panjim (Nova Goa); bien que moins éloigné de l'embouchure ce site n'avait pas de grandes qualités nautiques.

Quant aux maisons de Velha Goa, construites en pisé, elles ont complètement disparu. Quelques édifices de pierre ont seuls laissé des ruines; les grandes églises ont été entretenues et marquent l'emplacement de la ville disparue.

\*  
\* \*

Velha Goa n'est plus, et Goa a cessé depuis longtemps d'être une capitale économique et politique. Mais l'éclat des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles a eu des conséquences géographiques considérables. Tout d'abord la très forte population qui se rassembla dans Goa est probablement responsable du paysage actuel d'une grande partie des carapaces latéritiques. En effet cette ville eut besoin de bois pour ses constructions et pour ses cuisines, et elle déboisa inévitablement tout ce qui l'entourait; or nous avons vu que la forêt n'est pas naturellement très luxuriante sur les plateaux latéritiques et que sa destruction entraîne la disparition du sol qui masquait à peine la latérite. D'autre part il fallait bien nourrir cette ville nouvelle; les champs s'étendirent excessivement et achevèrent ce que le déboisement avait commencé. Aussi ne reste-t-il plus de terre arable sur les plateaux, hors dans de petites dépressions fermées; il s'en trouve ici comme dans les plateaux latéritiques

de Guinée ou du Brésil. La surexploitation des *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles a donc grandement contribué à la désolation des plateaux et à l'opposition vigoureuse qui s'est établie entre la luxuriante agriculture des vallées et les solitudes dénudées des plateaux. La nombreuse population que nourrissaient le commerce et la politique s'est trouvée à l'étroit dans ses vallées, artères de vie mais qui n'irriguent qu'elles-mêmes. Le vieux pays de Goa, les « *Velhas Conquistas* » est peu capable de suffire aux besoins de sa population et doit depuis longtemps importer des vivres; la situation alimentaire fut délicate pendant la dernière guerre; Goa connut la disette non pas tant par manque de finances que par impossibilité d'acheter et de transporter les vivres indispensables. En temps normal Goa parvient à combler son déficit alimentaire grâce à ses « *exportations invisibles* », c'est-à-dire aux envois d'argent que font les très nombreux Goanais établis au dehors. L'émigration est donc la solution que les Goanais ont trouvée au problème posé par la décadence économique et politique de l'empire portugais de l'océan Indien. Quelle sorte d'émigration ? Une émigration de qualité, et non pas une émigration de manœuvres. Les Goanais sont restés partout où il y avait eu des comptoirs et des agents portugais; d'origine à la fois indienne et lusitanienne ils ont été de bons et utiles intermédiaires entre l'Inde et l'Europe. Ils ont rempli des fonctions diverses : domestiques, mais plutôt maîtres d'hôtel que valets, cuisiniers, hôteliers, employés, commerçants; dans une Inde ligotée par le système des castes ils avaient plus de liberté d'emploi, puisqu'ils étaient en grande partie dégagés de l'empire de ce système. Ils se sont avec souplesse adaptés à la domination anglaise sur l'Inde, se sont mis à apprendre l'anglais et se sont initiés aux pratiques britanniques, tout en restant fidèles à leurs traditions indo-lusitaniennes. Les établissements d'instruction secondaire de Goa préparent leurs élèves à exercer leur activité dans l'Inde et se conforment aux programmes en usage dans la République indienne.

Les Goanais ne limitent pas leur émigration à la seule République indienne. Ils sont nombreux à Karachi et peuplent les bureaux des sociétés pétrolières du golfe Persique. Ils donnent des fonctionnaires, des commerçants, des techniciens au Mozambique et à l'Angola. Sérieux, entreprenants, souples et

économiques ils réussissent dans leurs affaires et envoient leurs bénéfices à Goa; ils les convertissent en terres et en maisons. C'est à ces émigrés qu'appartiennent les maisons de belle apparence que nous signalions plus haut en remarquant qu'elles semblaient en désaccord avec la pauvreté du pays. Dans le petit pays de Bardez, au nord de Panjim, ces grandes maisons d'émigrés font de véritables agglomérations, dans un fouillis d'arbres fruitiers et de fleurs. L'étranger y est reçu avec courtoisie et faste; les hôtes s'affairent pour montrer qu'ils n'ignorent rien du confort occidental et mettent au pillage les réserves de bouteilles de bière et de soda qu'ils ont constituées dans leurs frigidaires à pétrole; il faut aussi savourer les délicieuses pâtes de mangue que la maîtresse de maison a préparées : devant ces merveilles de couleur dorée et d'arôme délicat, le visiteur sent monter en lui les réminiscences d'une enfance provinciale. Il évoque le souvenir d'une gelée d'azerolles, la première dont sa mémoire ait gardé la transparence ambrée, et qu'une grand-mère lui avait proposée. Et voilà que, par ces douceurs si différentes des pâtes de pois-chiches sucrées qui sévissent dans l'Inde, le visiteur sent croître sa conviction que les Goanais ont fidèlement conservé une part notable de leur héritage européen. Mais voici qu'il faut admirer les travaux d'aiguille des jeunes filles de la maison, car le « trousseau » n'est pas encore un vain mot, et la galerie des portraits des parents et grands-parents. Eux aussi, jaquette noire et chapeau rond, ont émigré pour entretenir et enrichir leur patrimoine.

Placés à la jointure de deux mondes, les Goanais ont su très habilement tirer parti de leur ambivalence pour faire carrière. Ils ont été assez sages pour ne pas être entraînés personnellement dans la ruine de l'empire portugais. D'ailleurs, les peuples issus de cet empire se portent assez bien, qu'il s'agisse des Goanais, ou des Macaïstes, ou, sur une échelle plus imposante, des Brésiliens. Ils le doivent en somme à la modération des préjugés raciaux, au souci de vivre sur le pays et de ne pas rejeter *a priori* les usages locaux qui ont caractérisé les colonisateurs portugais.

La réussite des émigrants goanais a localement des conséquences sociales qu'il est permis de considérer comme fâcheuses. Goa n'a pas d'industrie, et, malgré l'existence du port moderne de Marmagao et d'une voie ferrée qui l'unit au réseau indien à voie d'un mètre, l'activité commerciale est restreinte. Les capitaux gagnés à l'extérieur sont employés à l'achat de champs. Il en résulte que la terre n'appartient pas à ceux qui la cultivent et qu'à côté des gens enrichis par des activités extérieures et qui détiennent la terre s'est constituée une classe de paysans sans terres qui paie de lourds fermages. Il ne sera pas impossible de porter remède à une telle situation; il existe en effet de larges étendues non exploitées ou peu exploitées dans l'enclave même de Goa (les « Novas Conquistas »), et les ressources hydro-électriques sont très prometteuses.

Goa offre un intérêt géographique extraordinaire, comme tous les pays qui, ayant connu une histoire longue et variée, ont permis aux hommes de faire des expériences diverses. C'est un pays typiquement tropical, dans l'acception péjorative de ce mot; l'évolution latéritique très poussée de ses sols a voué la plus grande partie de son étendue à une absolue stérilité. Pourtant c'est un pays peuplé, actif, et de haute civilisation. Et cela parce que, tout d'abord, les hommes ont pu trouver dans leur héritage indien les techniques d'agriculture perfectionnée qui leur ont permis de soumettre à une exploitation permanente et intensive, par l'entremise de la riziculture inondée, les fonds de vallée. Ce qui aurait pu n'être que marécages, ou que jachères forestières soumises à de rares défrichements, s'est transformé en rizières et cocoteraies. Les Goanais ont pu d'autre part, grâce aux opportunités que leur ont offertes les circonstances historiques, ne pas être accablés par la décadence de l'empire portugais, et trouver dans le double trésor des civilisations indienne et portugaise la possibilité de survivre malgré l'exiguïté et la pauvreté de leur territoire.

\*  
\*\*

Tout en restant sur la « côte de Malabar » allons plus au sud. Nous voici au cœur du Travancore, dans les environs de

Trivandrum, capitale de ce pays. Paysage exquis, et digne de plaire à quiconque est sensible à la poésie du monde équatorial. Il ne s'agit pas ici d'une nature sauvage; la sauvagerie signifie confusion et désordre; les arbres empêchent de voir la forêt vierge. Il s'agit au contraire d'un pays hautement humanisé, mais où l'intervention humaine s'est opérée sans produire une impression de dévastation et d'appauvrissement. A première vue le relief apparaît comme fait de collines modérées, séparées par des vallées sinueuses à fond plat. Dans le fond des étroites vallées, des rizières; sur les versants une profusion de cocotiers, d'aréquieres, de jacquiers, de manguiers et d'arbres fruitiers plus modestes, orangers, pomme-canneliers, goyaviers, qui poussent dans des plantations continues de manioc. Les maisons paysannes se dispersent au milieu de cette végétation luxuriante et ne se groupent pas en villages. Elles ont la bonne grâce d'avoir une forme élégante, grâce à leur toit de chaume à quatre pentes dont les petits côtés se terminent vers le faite par un triangle d'ombre. Le soleil, partout tamisé par les arbres et qui se contente d'étinceler par taches étroites sur les feuilles vernissées, se rue dans les clairières offertes par les maisons et fait vibrer le jaune et le gris de leurs toits de paille. Ce pays s'achève par les plus beaux rivages du monde : longues plages ourlées de cocotiers et interrompues de distance en distance par des promontoires massifs. Le pays est apparemment fort peuplé; de fait certaines petites unités administratives, ou « pakhuti », dépassent la densité purement rurale de 1.000 habitants par kilomètre carré.

\*  
\*\*

L'impression est fort différente de celle que produit le pays de Goa. Non pas simplement parce qu'il n'y a pas ici de contribution portugaise ou européenne au paysage; mais surtout parce que le pays semble plus riche; les terres stériles semblent absentes. Il n'y apparaît pas de ces déserts latéritiques que nous avons décrits aux environs de Goa. Mais ne restons pas sur cette première impression, échappons aux charmes des vallées et consacrons notre attention aux collines qui les séparent. Or voici que nous retrouvons des traits semblables à ceux de Goa. Nous avons affaire à un bas plateau

disséqué par l'actuel réseau de vallées; ce que nous prenions pour des collines n'est que le bord du plateau. Les niveaux des éminences se raccordent tous à une cinquantaine de mètres au-dessus du fond des vallées. Les versants des vallées sont raides et s'opposent à la platitude des rizières inondées. Vu de haut le pays est un dédale d'étroites vallées séparées par des lambeaux de plateau. La roche en place, qui est ici un gneiss, apparaît fréquemment; les plateaux sont une pénéplaine établie au détriment de roches cristallines. La surface générale est dominée de loin en loin par des « mornes » constitués eux aussi de roches cristallines et qui se décomposent en prodigieux chaos de blocs; ces mornes sont plus fréquents que dans le pays de Goa, où ils ne sont pas tout à fait absents, comme nous avons pu le constater dans un cas tout au moins.

Le relief n'est donc pas très différent de celui que nous avons pu voir dans le pays de Goa. Allons-nous retrouver notre vieille connaissance, la latérite? Hélas oui. Elle est ici, omniprésente, sous les plateaux. Mais elle se présente dans des conditions un peu différentes. Elle n'affleure jamais à la surface et se contente de former à quelques décimètres de celle-ci une couche compacte et imperméable. Elle est moins durcie, plus grasse que dans le pays de Goa. Au-dessus de la latérite existe toujours un sol meuble de quelques décimètres d'épaisseur; mais ce sol meuble peut être mêlé de nodules latéritiques au point de prendre parfois l'aspect peu engageant, du point de vue agricole, d'un ballast de chemin de fer.

\*  
\* \*

Il est possible qu'il existe, du point de vue minéralogique, des différences entre la roche en place du pays de Goa et celle de Trivandrum, et des différences entre la latérite de Goa et celle du Travancore. Mais la cause principale des différences observées entre les sols des plateaux des deux pays est probablement dans la date et la durée de l'exploitation. Tandis que les plateaux de Goa sont dénudés et stériles, ceux du Travancore ont conservé un sol et sont cultivés et habités. Les modalités de l'agriculture et de l'habitat sur les plateaux du Travancore sont extrêmement instructives. La seule culture qui y soit pratiquée est celle du manioc; or tous les témoignages



concordent pour affirmer que le manioc a pris un sérieux développement au Travancore seulement à partir de 1920. Jusqu'à cette époque les rizières des fonds de vallée et des plaines littorales étaient les seules terres productrices d'hydrates de carbone (bien qu'elles eussent cessé de suffire à la consommation). Après la première guerre mondiale la pression démographique devint telle que la population se résigna, — ou tout au moins les plus pauvres se résignèrent —, à consommer du manioc. Celui-ci, — que les habitants appellent tapioca —, prit un développement prodigieux. Il couvre maintenant non seulement les versants des vallées, mais aussi les plateaux, et il est à l'avant-garde du défrichage de l'arrière-pays, où sur les sols forestiers à peine débarrassés de leurs arbres les précieuses boutures sont plantées. Nulle part au monde, même au Brésil, qui est la patrie d'origine du manioc, même au Bas-Congo, où le manioc est devenu l'aliment de base, nous n'avons vu le manioc prendre une place aussi prépondérante dans le paysage, dont ses feuilles digitées et légères, qui frémissent au moindre souffle, constituent l'une des composantes essentielles. Les statistiques officielles ne rendent pas justice au manioc; elles font état d'un terrible déficit alimentaire du Travancore et du Cochin; cela est vrai en matière de céréales : il faut chaque année importer des autres régions de l'Inde ou de l'étranger quelques millions de quintaux de céréales et particulièrement de riz pour faire face aux obligations du service du rationnement alimentaire. Mais notre impression est que le Travancore est protégé de la disette par sa production de manioc. Une partie de la population n'accepte qu'avec répugnance le manioc comme aliment de base et préférerait se nourrir exclusivement de céréales. Cette préférence est d'autant plus légitime que le manioc n'est pas sans reproches; c'est une nourriture trop exclusivement hydrocarbonée, et dépourvue de protéines, de graisses et de vitamines. D'autant plus que les habitants du Travancore nous ont paru assez maladroits dans la préparation du manioc. Ils ignorent des préparations compliquées et raffinées comme celles qui aboutissent au Brésil à la « farinha » et au Bas-Congo à la « chikwangue ».

Il n'est pas sans intérêt de savoir par qui le manioc est cultivé. Dans de nombreux cas les terres latéritiques des plateaux sont exploitées par des paysans très misérables qui considèrent avec envie les cultivateurs aisés qui cultivent les cocotiers du bas des pentes et les rizières des fonds des vallées. Une « stratification » sociale se produit : les plus riches sont en bas et les plus pauvres sont en haut, séparés par une cinquantaine de mètres de dénivellation. Il arrive souvent que ceux d'en haut soient chrétiens; rien de surprenant dans l'Inde où les convertis sont souvent les plus pauvres et les gens des castes les plus basses. Au Travancore, la différence de caste et de richesse s'accompagne souvent d'une différence de pigmentation. Les gens d'en haut, les plus pauvres, les chrétiens, sont plus pigmentés que ceux d'en bas et surtout que les gens des hautes castes; quand un enfant à peau plus claire apparaît parmi les paysans du plateau, on a tôt fait de dire que sa mère a fauté avec un homme de haute caste. Nous n'avons jamais vu de paysans plus pauvres que ces cultivateurs de manioc des plateaux du Travancore; voici une famille de cinq personnes, vivant sur 40 ares de mauvaises terres à gravillons latéritiques. Reconnaissons d'ailleurs qu'il faudrait diverses analyses pour pouvoir porter un jugement ferme sur ces terres. A coup sûr, cependant, leur apparence n'est pas bonne et elles comportent une proportion abusive de nodules latéritiques. D'autre part soulignons bien qu'il s'agit de 40 ares de superficie totale, et non pas de 40 ares de superficie cultivée se déplaçant à travers de vastes étendues de jachères forestières. Non, la famille de cinq personnes a en tout et pour tout 40 ares, qu'elle cultive chaque année; il lui est impossible de pratiquer des jachères sous peine de mourir de faim; comme elle cultive du manioc doux à révolution relativement rapide elle peut compter sur une récolte tous les douze mois. La famille obtient 4.000 kilos de manioc par an. Mais c'est là sa seule récolte; elle n'a pas de cocotiers; elle a deux ou trois arbres fruitiers; ni bœuf, ni vache, ni porc, ni volaille; elle a « en pension » une chèvre qui lui donne un peu de lait.

Ni jachère, ni fumure. Comment une terre pourrait elle résister à un pareil traitement ? D'autant qu'il s'agit d'une terre médiocre, soumise au ruissellement et située au-dessus d'un horizon imperméable. Nous touchons enfin à l'intérêt d'une comparaison entre le pays de Goa et celui de Trivandrum; il apparaît que ces deux pays sont essentiellement semblables, mais qu'il existe entre eux une simple différence d'évolution. Les environs de Goa ont épuisé les sols de leurs plateaux au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle, les environs de Trivandrum ont entamé la même évolution seulement à partir de 1920. Aussi cette évolution est-elle beaucoup moins avancée. Mais elle aboutira aux mêmes résultats si rien n'est fait pour arrêter son cours; les latérites se dénuderont et se durciront, et les plateaux deviendront stériles.

Le Travancore et le Cochin ont vu leur population croître énormément depuis la fin du xix<sup>e</sup> siècle. Ce sont des pays habités par des peuples évolués, progressifs, policés; nulle part aux Indes la proportion d'illettrés n'est plus faible. Il n'est pas étonnant que ces régions, tirant le meilleur parti des progrès de l'hygiène, aient pu développer considérablement leur population depuis cinquante ans. Elles ont connu grâce au progrès scientifique et à une bonne administration l'expansion démographique que le pays de Goa avait réalisée au xvi<sup>e</sup> siècle par le commerce des épices et l'immigration.

Ce n'est pas à dire que le Travancore ait été une contrée isolée, à l'abri des influences extérieures. S'il n'a pas connu d'établissements européens de l'importance de Goa, le Travancore a néanmoins connu de curieuses et importantes pénétrations étrangères qui ont abouti à la formation d'un groupe de juifs indigènes à Cochin et d'une importante communauté de chrétiens « syriens » dans le Travancore. Ceux-ci descendent d'Indigènes convertis au iv<sup>e</sup> ou au v<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ils ont magnifiquement réussi sur le plan économique; moins isolés que les Hindouistes, plus aptes à accepter les techniques et les habitudes occidentales, ils ont su créer en temps utile des plantations d'hévéas, de caféiers, de poivriers. Le pays de Goa et le Travancore s'éclaircissent au total mutuellement.

Au sud de Trivandrum se produisent d'intéressants changements dans le paysage. Dans un magnifique décor de montagnes abruptes, affectant des formes en pain de sucre qui évoquent Rio de Janeiro, les cocotiers cèdent la place aux borassus, aux palmiers à sucre (c'est-à-dire qui sont saignés et dont la sève peut servir à faire du sucre ou du vin de palme); c'est l'indice d'un climat plus sec. Au cap Comorin apparaissent de modestes acacias aux faites plats qui rappellent les arbres des paysages sahéliens du nord du Soudan. Ce trait ne trompe pas; il indique une aridité de plus en plus grande. De fait la péninsule indienne est dotée d'un axe méridien d'aridité qui s'allonge entre les contrées littorales plus humides situées à l'ouest et à l'est et qui aboutit au cap Comorin. Aussi nous expliquons-nous que le Tinnevely, le pays qui est au nord du cap Comorin (mais à l'est des montagnes du Travancore), puisse récolter du blé à la fin de la saison sèche. Cet axe de sécheresse, qui établit des affinités entre l'extrême sud de l'Inde et le Rajpoutana, a joué à notre avis un rôle capital dans la formation des paysages humains de l'Inde. Il a favorisé la propagation vers le sud d'influences venues du nord-ouest de l'Inde, c'est-à-dire d'un pays aride. Cette continuité climatique, — continuité parce qu'il n'y a pas de barrière désertique entre le nord et le sud de l'Inde péninsulaire et parce qu'il y a toujours, néanmoins, un élément d'aridité dans les climats de l'intérieur de la péninsule, — a contribué à favoriser le développement d'une civilisation supérieure dans l'Inde du sud et à rompre l'isolement dont les pays tropicaux ont trop souvent souffert. Que ce soit par sa façade maritime occidentale ou par son axe intérieur de relative sécheresse l'Inde péninsulaire a été mise en relations avec les foyers de civilisation de l'Asie occidentale. Mais ne perdons pas de vue qu'une autre continuité a joué dans le même sens : celle des plaines fertiles et humides qui s'étendent du Pendjab au cap Comorin en passant par la plaine du Gange, l'Orissa et les plaines de la côte de Coromandel. Il faut aussi tenir compte de l'immense étendue de terres récentes fertiles qui forme les plaines de l'Indus, du Gange et du Brahmapoutre. Cette étendue est non seulement exceptionnelle mais unique dans le monde tropical. Mais c'est là un tout autre sujet; nous avons seulement voulu l'effleurer pour mon-

trer quelle doit être la variété des réponses qu'il faut donner aux problèmes que pose l'Inde méridionale, le seul pays vraiment tropical qui ait à la fois une civilisation ancienne et brillante et une population dense.

## L'Encyclique « *Humani generis* » et la science

par **Jean STENGERS**

Chercheur qualifié au Fonds National de la Recherche Scientifique

L'année 1950, Année sainte, année de l'Assomption, aura aussi été dans l'histoire de l'Eglise l'année d'*Humani generis*. C'est le 12 août 1950, en effet, que Pie XII a lancé cette « lettre encyclique à Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires locaux en paix et communion avec le Siège Apostolique, sur certaines opinions fausses qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine catholique » qui, avec le recul du temps, apparaîtra certainement comme un des actes majeurs de son pontificat.

*Humani generis*, malgré son caractère solennel, n'a eu jusqu'ici qu'un retentissement assez limité. Le grand public n'en a presque rien su. C'est à peine si la presse la lui a fait connaître; beaucoup de journaux, incapables de saisir la portée de l'acte, n'en ont retenu qu'un point secondaire, mais qui avait l'avantage d'être spectaculaire : la condamnation de l'existentialisme. Dans certains milieux intellectuels où l'on sacrifie avant tout à la mode, la question de l'existentialisme est aussi la seule qui ait retenu l'attention. On y a discuté à perte de vue sur le sort de l'« existentialisme chrétien » de Gabriel Marcel. A-t-il, ou n'a-t-il pas été condamné par Rome en même temps que l'existentialisme athée ? Grave question, surtout lorsque — c'est le cas de la plupart — on n'a jamais lu Gabriel Marcel. Les revues catholiques, pour leur part, ont fait un effort méritoire pour donner à leurs lecteurs une idée fidèle et précise du document pontifical. On n'a cependant pas le sentiment que les articles souvent remarquables

qu'elles ont publiés <sup>(1)</sup> aient soulevé beaucoup d'intérêt. Le public catholique salue respectueusement — c'est le pape qui parle —, mais il ne s'arrête guère...

Pourquoi ce peu de retentissement ? Il tient en réalité à plusieurs causes. Au fait, d'abord, que l'encyclique a été quelque peu étouffée par la définition, qui l'a suivie de près, du dogme de l'Assomption. *Humani generis* fut publiée le 12 août. Le 14 août, l'*Osservatore romano* annonçait au monde la nouvelle de la définition imminente du nouveau dogme marial. Le dogme, attirant sur lui l'attention du monde catholique, fit tort à l'encyclique. Notre âge, au surplus, n'est plus un âge théologique. Les grandes questions de dogme et de croyance ne soulèvent plus les passions d'autrefois. Même la définition de l'Assomption, malgré le faste dont l'Eglise l'a entourée, n'a eu qu'un retentissement passager. Qu'on imagine pareille définition au xvi<sup>e</sup> siècle : l'Europe entière, pendant des mois et peut-être des années, n'aurait disputé que de cela. Aujourd'hui, il a suffi que se dispersent les foules qui assistaient aux cérémonies du 1<sup>er</sup> novembre pour que l'opinion publique retourne à des sujets plus actuels. En 1869 encore, à la veille du concile du Vatican, toute l'Europe lisait le *Janus* de Döllinger. Aujourd'hui, qui connaît ne fût-ce que le nom des théologiens courageux qui, à une heure où la définition de l'Assomption était chose pratiquement décidée, ont osé élever la voix contre ce qu'ils considéraient comme un défi au bon sens <sup>(2)</sup> ?

<sup>(1)</sup> Dans les revues belges, relevons notamment les études de R. AUBERT (*L'encyclique « Humani generis »*, Une mise en garde contre certaines déviations doctrinales, dans la *Revue nouvelle*, 15 octobre 1950), J. KEMPENEERS (*L'encyclique « Humani generis »*, dans la *Revue générale belge*, novembre 1950) et F. DE RAEDEMAERKER (*De Encyclieck « Humani generis »*, dans *Streven*, octobre 1950). Une note bibliographique intéressante, *Autour de l'Encyclique « Humani generis »*, dans *L'Escholier de Louvain*, 1950-1951, n° 2, pp. 143-150.

<sup>(2)</sup> Les deux noms qui doivent être tirés hors de pair à cet égard sont ceux du chanoine J. COPPENS, professeur à l'Université de Louvain (*La définibilité de l'Assomption*, dans les *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. XXIII, 1947, et en 2<sup>e</sup> éd. à part, Bruges, 1947) et de l'éminent maître allemand de la patristique, Berthold ALTANER (*Zur Frage der Definibilität der Assumptio B. M. V.*, dans la *Theologische Revue*, 1948, 1949 et 1950). Les études de l'un et l'autre de ces savants sont postérieures à la lettre du 1<sup>er</sup> mai 1946 par laquelle Pie XII sollicitait l'avis de l'épiscopat au sujet de la définition dogmatique de l'Assomption. Or cette lettre, bien qu'ayant un caractère confidentiel, était bien

L'opinion n'est donc plus telle qu'elle puisse accueillir avec passion une encyclique traitant de questions théologiques. Ah! si *Humanis generis* avait été une encyclique sociale, un nouveau *Rerum novarum*! Mais elle ne s'occupe que de la foi de l'Eglise. Encore y est-il question avant tout — et c'est là un motif supplémentaire d'indifférence pour le grand public — d'écoles de pensée qui ont tenté de jouer dans l'Eglise un rôle original. Le fidèle ordinaire, dont la foi demeure élémentaire, a fort bien senti qu'il n'était pas en cause.

Ce spectacle d'une indifférence très généralisée ne doit pas cependant nous dissimuler une vérité importante : c'est que dans des milieux limités, mais qui représentent réellement la pensée catholique, l'impression causée par l'encyclique a été profonde.

L'encyclique, en effet, était attendue depuis longtemps. Certaines controverses théologiques survenues depuis quelques années, spécialement en France, avaient rendu nécessaire une prise de position de la papauté. Cette prise de position, chacun savait qu'elle allait se produire. Mais personne ne savait exactement ce qu'elle serait. Les progressistes pouvaient nourrir certains espoirs. Dans un domaine qui sert en général de pierre de touche — le domaine de la critique biblique —, les tendances de la papauté, en ces dernières années, avaient été remarquablement libérales. Qu'il nous suffise d'évoquer à cet égard l'encyclique *Divino afflante spiritu*, qui fut accueillie en Belgique et en France avec une joie non dissimulée, et que certains exégètes louvanistes n'hésitèrent pas à qualifier d'« encyclique de la délivrance » (1). La tendance révélée par cette encyclique avait été confirmée par une réponse

connue dans les milieux théologiques — même un « amateur » comme Daniel-Rops la connaît et la cite dans ses *Evangelies de la Vierge*, qui ont reçu l'*imprimatur* en juin 1948 (cf. pp. 102-103) — et il était évident qu'elle décidait en fait de la définition. Ceci permet de mesurer à leur juste valeur la fermeté intellectuelle et le courage dont ont fait montre ces deux savants.

(1) Cf. J. COPPENS, *De jongste Bijbelencycliek*, dans *Ons Geloof*, avril 1945, p. 155. Parmi la gerbe d'articles qui ont salué en Belgique la parution de l'encyclique, relevons en particulier ceux de J. LEVIE (*L'encyclique sur les études bibliques*, dans la *Nouvelle Revue théologique*, octobre et novembre 1946), G. THILS (*L'encyclique sur les études bibliques*, dans la *Revue nouvelle*, 1<sup>er</sup> mars 1945), L. DE WITTE (*Du nouveau en matière d'écriture sainte. L'encyclique « Divino afflante spiritu » et les genres littéraires*, dans les *Collectanea Mechliniensia*,



récente de la Commission biblique relative au Pentateuque <sup>(1)</sup>. On pouvait donc, en se basant sur ces indications, espérer une encyclique progressiste.

Mais la « lutte des partis », à Rome — cette lutte obscure dont nous soupçonnons à peine les contours, et que les ecclésiastiques eux-mêmes connaissent à peine mieux que nous — ménage des résultats changeants. Cette fois, ce sont les conservateurs qui ont triomphé. L'encyclique que le pape a publiée le 12 août dernier est pétrie d'esprit traditionnaliste et d'hostilité à l'endroit des novateurs. Sur certains points même, elle marque par rapport à l'état général de la pensée catholique une tendance nettement rétrograde.

Dans les milieux intellectuels de Belgique et de France auxquels nous faisons allusion il y a un instant, la surprise a été pénible. La liberté de l'esprit, dans ces milieux — sachons le reconnaître avec bonne foi — est grande. Il suffit de les avoir approchés pour savoir combien, par exemple, les règles de l'Index sont tombées chez eux en désuétude. Nul ne s'étonne lorsque, dans une revue de bon aloi, un des chefs de file des jeunes générations catholiques évoque une période tragique de sa vie où trois livres seulement lui restaient : le Nouveau Testament, les *Essais* de Montaigne et l'*Oxford Book of Greek Verse* — les trois livres, écrit-il, que Dieu lui avait laissés pour sa consolation <sup>(2)</sup>. Qui se souvient encore que les *Essais* figurent en bonne place dans le catalogue des livres prohibés ? Dans ces milieux catholiques devenus intellectuellement très « larges » — très proches de nous, disons-le franchement, à certains égards —, l'encyclique a causé un malaise. L'abbé Aubert, avec une franchise qui l'honore, parle de l'« inquiétude » et du « découragement » qu'elle a provoqués <sup>(3)</sup>.

C'est ce qui explique la tendance de plus d'un commentaire d'*Humani generis* : leurs auteurs, manifestement, ont

t. XIV, 1944) et L. CERFAUX (*La « méthode historique » et la Bible*, dans la *Revue générale belge*, décembre 1948). Le chanoine L. Cerfaux a procuré une édition commentée de l'encyclique dans la collection « Chrétienté nouvelle » (S. S. Pie XII, *Encyclique sur les études bibliques*, Bruxelles, 1945).

<sup>(1)</sup> Cf. R. AUBERT, *Une réponse de la Commission biblique à propos du Pentateuque*, dans la *Revue nouvelle*, juillet-août 1948.

<sup>(2)</sup> Philippe MEUNIER (= André MOLITOR), *Faits divers*, dans la *Revue nouvelle*, 15 juin 1949, p. 620.

<sup>(3)</sup> L'encyclique « *Humani generis* », art. cit., pp. 303 et 308.

visé avant tout à rassurer l'opinion. Sans essayer de minimiser la portée du document pontifical, ils tentent de l'infléchir dans un sens aussi libéral que possible. Ils tentent, surtout, de limiter autant que possible les effets de ses condamnations. En lisant tel article de la *Revue nouvelle* de Bruxelles ou des *Etudes jésuites* de Paris (1), on évoque irrésistiblement l'attitude des catholiques libéraux de nos pays au lendemain du *Syllabus* de 1864 : Rome avait parlé, restait à faire l'exégèse de ses paroles...

Mais y a-t-il dans *Humani generis* quelque chose d'aussi grave que dans le *Syllabus* ? Pour nous en rendre compte, il faut que nous en analysions brièvement le contenu.

\*  
\*\*

L'encyclique *Humani generis* est un document extrêmement composite. Rarement, peut-on dire, un texte pontifical s'est trouvé traiter de thèmes aussi nombreux et aussi variés. Une foule d'erreurs — entre lesquelles le lien n'est pas toujours très net — s'entendent successivement condamner. Plutôt que d'en donner l'énumération, qui est très longue, il importe que nous cherchions surtout à distinguer les grandes articulations du texte, les lignes de force autour desquelles il s'ordonne.

Ces lignes de force, pour notre part, nous croyons en distinguer quatre.

Il y a d'abord, répandue dans de nombreux paragraphes, la condamnation de ce que l'on a appelé les « nouveautés françaises ». C'est cette condamnation, semble-t-il, qui est à l'origine directe de l'encyclique. Le pape ne cite nulle part nommément les théologiens français qu'il vise, mais les noms sont dans toutes les bouches. Lorsque Pie XII dénonce le retour immodéré aux sources primitives du christianisme, qui fait tort aux enseignements du Magistère de l'Eglise, on aperçoit sans peine derrière le texte de l'encyclique l'excellente collection des « Sources chrétiennes » des PP. de Lubac et Daniélou. Lorsqu'il condamne en termes énergiques les abus de l'évo-

(1) R. AUBERT, *art. cit.*; — R. ROUQUETTE, *L'encyclique « Humani generis »*, dans les *Etudes* d'octobre 1950. Cf. dans le même sens H. RAHNER, *Hemmschuh des Fortschritts? Zur Enzyklika « Humani generis »*, dans les *Stimmen der Zeit*, décembre 1950.

lutionnisme, on voit se profiler la silhouette, sinon du P. Teilhard de Chardin lui-même, du moins de plus d'un de ses disciples<sup>(1)</sup>. Toutes les audaces des grands théologiens français contemporains se trouvent ainsi successivement réprimées. Aux dangers qu'il dénonce dans leurs théories, le pape oppose les bienfaits de la philosophie traditionnelle de l'Eglise : la philosophie thomiste.

Cette philosophie, nous dit l'encyclique, constitue un patrimoine sacré qui, dans ses parties essentielles, doit demeurer intangible. Pour tout ce qui touche aux principes essentiels de la métaphysique, en effet, « il est permis de donner à la philosophie (thomiste) un vêtement plus juste et plus riche, de la fortifier par des exposés plus efficaces, de la dégager de certaines présentations scolaires moins adaptées, de l'enrichir même, mais avec prudence, de certains apports qui sont le fruit du travail progressif de la pensée humaine; *mais il n'est jamais permis de la renverser, de la contaminer par de faux principes ou de l'estimer un monument imposant certes, mais désuet* »<sup>(2)</sup>. Les grandes vérités établies par la philosophie traditionnelle de l'Eglise constituent un bien acquis une fois pour toutes. « *Tout ce que la raison humaine, en ses recherches sincères, pourra découvrir de vérité, ne peut sûrement pas s'opposer aux vérités acquises* »<sup>(3)</sup>. » La forme est d'une netteté qui ne laisse rien à désirer.

Passant à un second ordre d'idées, l'encyclique s'attaque

(1) Sur cet aspect de l'encyclique, cf. surtout l'excellent article de Ch. SEJOURNAS, *L'encyclique contre les « nouveautés françaises »*, dans *L'Observateur* du 31 août 1950; cf. également J. ITURRIOZ, *Neue Theologie* (*Schweizer Rundschau*, février 1951) et G. A. BARROIS, *An overlooked Encyclical* (*The Christian Century*, 17 janvier 1951).

(2) « *Numquam tamen eam subvertere fas est, vel falsis principiis contaminare, vel quasi magnum quidem, sed obsoletum existimare monumentum.* » Nous citons d'après le texte latin officiel de l'encyclique, qui est fourni par les *Acta Apostolicae Sedis*, 2 septembre 1950, pp. 561-578. Ce texte a été reproduit chez nous notamment dans la *Nouvelle Revue théologique*, septembre-octobre 1950, pp. 840-861, les *Collectanea Mechliniensia*, janvier 1951, pp. 66-78, et les *Collationes Brugenses*, janvier-février 1951, pp. 3-15. Les traductions sont nombreuses. Notons celles de la *Nouvelle Revue théologique*, loc. cit., de la *Revue thomiste*, 1950, pp. 5-31, et de la collection des « Etudes religieuses » (S. S. Pie XII. *Encyclique « Humani generis »*, Liège 1950).

(3) « *Quidquid veri mens humana, sincere quaerens, invenire poterit, iam acquisitae veritati profecto adversari nequit.* »

aux tendances propres à beaucoup de jeunes catholiques — prêtres et laïcs — qui se sont voués à l'éducation de la jeunesse ou à la conversion des milieux populaires. Ces jeunes ardents se préoccupent très peu de théologie. Les grandes questions de dogme qui ont mené leurs aînés au doute religieux leur sont indifférentes. Ils sont de ceux, observe très bien le chanoine Moeller, à qui la crise moderniste est devenue incompréhensible <sup>(1)</sup>. C'est qu'ils se sont donnés tout entiers à l'action. Le but qu'ils se sont assigné, c'est de combler le fossé, qu'ils sentent profond, entre l'Eglise et la société moderne, de ramener la société moderne à l'Eglise. Pour parvenir à cette fin si élevée, ils n'hésitent pas à faire à l'esprit moderne les sacrifices qui leur paraissent indispensables : la foi qu'ils prêchent à leurs compagnons et à ceux qu'ils voudraient ramener dans le giron de l'Eglise est une foi qu'ils simplifient volontairement, qu'ils dégagent des scories théologiques, qu'ils adaptent aux exigences intellectuelles de notre temps. « Hantise de l'action, ardeur à se conformer à l'esprit du temps, indifférence polie (pour ne rien dire de pis) à l'égard de la théologie traditionnelle et de son armature conceptuelle » : ces traits de psychologie que M. Marrou diagnostique avec sûreté chez beaucoup de jeunes prêtres <sup>(2)</sup> font l'objet dans *Humani generis* d'une sentence courte mais impitoyable. Le danger, déclare le pape, est ici « d'autant plus grave qu'il se cache davantage sous l'apparence de la vertu ». Il doit être écarté d'une main ferme. Qu'on se garde de croire « qu'on peut obtenir un heureux retour des égarés à l'Eglise si on n'enseigne pas à tous, sincèrement, toute la vérité qu'enseigne l'Eglise, sans aucune corruption et sans aucune diminution » <sup>(3)</sup>.

Ainsi donc, on le voit, l'encyclique s'en prend chez les catholiques à deux attitudes d'esprit totalement opposées; elle englobe dans une même condamnation à la fois des théologiens authentiques, mais dangereusement novateurs, et des hommes que le goût de l'action et de la conquête a rendus trop peu attentifs aux impératifs de la théologie.

<sup>(1)</sup> Ch. MOELLER, *Les chrétiens ont-ils encore la foi?* dans la *Revue nouvelle*, 15 février 1950, p. 117.

<sup>(2)</sup> H. I. MARROU, « *Humani generis* ». *Du bon usage d'une encyclique*, dans *Esprit*, octobre 1950, p. 568.

<sup>(3)</sup> « ... nisi integra veritas in Ecclesia vigens, absque ulla corruptione detractioeque, sincere omnibus tradatur. »

Elle condamne aussi — et c'est le troisième de ses thèmes essentiels — l'« irénisme » imprudent de ceux qui, dans leur désir de ramener au bercail les chrétiens dissidents, paraissent enclins à leur faire des concessions doctrinales que l'Eglise ne saurait admettre. Cette question de l'« irénisme » n'occupe que peu de place dans l'encyclique, mais elle y a manifestement une grosse importance <sup>(1)</sup>. Elle est d'ailleurs éclairée par la définition dogmatique de l'Assomption, qui a élargi, d'une manière sans doute irrémédiable, le fossé qui sépare Rome des dissidents.

Sans doute ne faut-il pas établir entre *Humani generis* et la définition du nouveau dogme marial un lien trop étroit. La coïncidence chronologique des deux actes ne constitue qu'une apparence : la décision de procéder à la définition dogmatique était prise en réalité depuis 1946, sans doute même depuis 1942 <sup>(2)</sup>. Mais tous deux procèdent incontestablement du même esprit : l'Eglise attend le retour des dissidents, mais elle refuse de marcher vers eux.

La papauté, d'une manière générale, commande donc un raidissement dogmatique. Le spectacle du monde contemporain n'est certes pas étranger à cette politique. Le problème qui domine tous les autres est aujourd'hui, pour l'Eglise comme pour d'autres puissances, celui de la lutte contre le communisme. Pour combattre un système dogmatique fortement construit comme l'est le système communiste, il faut se présenter avec un système également cohérent et affirmé avec une force égale. On ne lutte pas contre les hérauts d'un dogme intransigeant en leur opposant un dogme affaibli.

<sup>(1)</sup> Cf. sur cet aspect du document l'article de Jean Bosc, *Le pape donne un nouveau coup de frein aux relations œcuméniques*, dans l'hebdomadaire protestant *Réforme* du 16 septembre 1950.

<sup>(2)</sup> C'est le 1<sup>er</sup> mai 1946, nous l'avons dit plus haut, que le pape adressa à tous les évêques du monde catholique une lettre leur demandant s'ils estimaient que l'Assomption de la Vierge pût être définie comme dogme (cf. texte de cette lettre dans la *Nouvelle Revue théologique*, novembre 1950, p. 898). La réponse de l'épiscopat ne pouvait faire aucun doute; c'est donc que le Saint-Siège avait d'ores et déjà décidé de procéder à la définition. Cette décision remontait sans doute déjà à 1942; en 1942, en effet, le pape autorisa la publication en un recueil des pétitions adressées au Vatican pour solliciter la définition du dogme, pétitions qui remplirent deux énormes volumes de 1600 et 1100 pages. Pareille publication ne se conçoit guère si elle ne devait pas être suivie d'effet.

L'Eglise ne peut triompher de ce danger terrible qu'en s'affirmant elle-même, sans concession. Dans les remous tragiques de notre époque, l'encyclique, à cet égard, rend un son presque héroïque : l'Eglise est résolue à vaincre — ou à mourir — ses étendards debout.

\*  
\*\*

« Il nous reste à dire quelques mots de questions qui se rapportent aux sciences positives, mais sont en rapport plus ou moins étroit avec les vérités de la foi » : ainsi s'annonce dans l'encyclique le quatrième grand thème dont traite *Humani generis*.

Les paragraphes introduits de la sorte se groupent à la fin du document pontifical. Certains commentateurs y ont vu une sorte d'appendice, indépendant du corps même de l'encyclique. Il n'y a là en tout état de cause qu'une question de composition; le poids qui s'attache à cette partie de l'encyclique est le même que celui dont est revêtu tout le reste du document.

Nous avons donc le droit de considérer ces quelques paragraphes avec une gravité particulière. Sur le plan des principes en effet — et de principes qui nous sont chers entre tous —, ils dépassent en portée les déclarations ordinaires de la papauté. Ce qu'ils font proprement, c'est de découvrir à nos yeux un de ces carrefours où les deux voies — la nôtre et celle de l'Eglise — divergent sans espoir. Les illusions généreuses de ceux qui avaient cru pouvoir réconcilier l'Eglise et la science libre reçoivent ici leur réponse. Pour elles, *Humani generis* sonne le glas.

Quelle est en effet la portée du texte de l'encyclique ? Pour bien le comprendre, il importe, avant d'analyser ce texte lui-même, de le replacer dans sa perspective historique. Un court rappel historique de l'attitude que l'Eglise a adoptée depuis un siècle et demi vis-à-vis de la science, permettra de mieux saisir en quoi *Humani generis* marque dans cette évolution une étape capitale.

L'Eglise, lorsqu'elle se présente au début du XIX<sup>e</sup> siècle en face de la science, n'est pas libre de ses démarches : elle est prisonnière de l'Écriture. Les Livres saints, à ses yeux, sont

en effet exempts de toute erreur; suivant les termes de l'encyclique *Providentissimus*, qui ne font que traduire sa pensée traditionnelle, « libri omnes atque integri, quos Ecclesia tanquam sacros et canonicos recipit, cum omnibus suis partibus, Spiritu Sancto dictante, conscripti sunt; tantum vero abest ut divinae inspirationi error ullus subesse possit, ut ea per se ipsa, non modo errorem excludat omnem, sed tam necessario excludat et respuat, quam necessarium est Deum, summam veritatem, nullius omnino erroris auctorem esse » (1).

Telle est, dans toute sa rigueur, la notion — la plupart disent le dogme (2) — de l'inerrance. Cette notion, les théologiens de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle l'entendent presque tous d'une manière très stricte, héritée des âges antérieurs : l'Écriture est vraie en toute matière — y compris donc en matière scientifique —, et vraie au pied de la lettre. D'où l'assurance tranquille des catholiques — j'entends par là des croyants véritables — lorsqu'ils envisagent de grands problèmes scientifiques comme ceux de l'origine de la terre ou de l'origine de l'homme. Rencontrant dans un plan d'enseignement des lycées russes, un point intitulé : « Exposition systématique des sciences physiques et des différentes théories sur l'origine du monde et sur ses différentes révolutions », le comte de Maistre note avec force : « Ici il y a superfluité et danger. La Genèse suffit pour savoir comment le monde a commencé (3). »

Pareille attitude d'esprit, que l'on rencontrait d'ailleurs

(1) « Tous les livres, et ces livres tout entiers que l'Eglise regarde comme sacrés et canoniques, ont été écrits avec toutes leurs parties sous la dictée du Saint-Esprit; or l'inspiration divine, bien loin d'être compatible avec l'erreur, exclut par elle-même toute erreur, et cela aussi nécessairement qu'il est nécessaire que Dieu, Vérité suprême, soit incapable d'enseigner aucune erreur. » Cette dernière formule a été reprise textuellement par Benoît XV dans l'encyclique *Spiritus Paraclitus* du 15 septembre 1920.

(2) La question de savoir si l'inerrance constitue un dogme, au sens propre du mot, demeure encore discutée; elle n'a d'ailleurs aucune importance pratique (cf. H. LUSSEAU et M. COLLOMB, *Manuel d'études bibliques*, t. I, *Introduction générale*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1936, pp. 154 et suiv.; — H. HOEFL, art. *Critique biblique* dans le *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, t. II, col. 193; — G. COURTADE, art. *Inspiration et inerrance*, *ibid.*, t. IV, col. 530).

(3) Joseph DE MAISTRE, *Lettres et opuscules inédits*, 2<sup>e</sup> éd., t. II, Paris, 1853, p. 299 (lettre du 11-23 juin 1810).

aussi communément chez les protestants conservateurs que chez les catholiques, était évidemment peu compatible avec la liberté de l'investigation scientifique. Huxley, dans une boutade demeurée célèbre, comparait le savant, et spécialement le naturaliste, à un voyageur qui rencontrait sans cesse sur sa route un écriteau portant ces mots : *On ne passe pas! Signé : Moïse* (1).

Beaucoup de savants, cependant, dépassèrent les écriteaux. Ce furent d'abord les géologues, ensuite et surtout les transformistes. Les deux grandes crises dans les relations de l'Eglise avec la science au XIX<sup>e</sup> siècle furent celles-là : la crise de la géologie d'abord, la crise du darwinisme ensuite.

Les géologues, en reconstituant un passé du globe qu'ils répartissaient sur des périodes de temps immenses, heurtaient de front la chronologie biblique telle qu'elle avait été traditionnellement entendue. Comment accorder leurs théories avec la date fixée par la Bible à la création du monde, et que les interprètes du texte sacré situaient — la date exacte était controversée — quelque part entre 4.000 et 6.000 ans avant notre ère ? La conciliation, à première vue, apparaissait comme impossible.

Elle fut rendue possible, cependant, par une subtilité exégétique qui, chose curieuse, fut suggérée pour la première fois par un protestant. Le célèbre physicien suisse Deluc, lisant le récit de la création du monde en six jours, s'était demandé si le terme *jours*, dans le texte biblique, désignait nécessairement des jours de vingt-quatre heures; ne s'agissait-il pas plutôt là de *périodes* d'une longueur indéterminée ? Cette théorie des *jours-périodes*, introduite en France à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'y rencontra d'abord qu'un succès fort médiocre. Les hébraïsants, en particulier, la jugeaient inacceptable (2).

(1) Cité dans Ch. GUIGNEBERT, *Le problème religieux dans la France d'aujourd'hui*, Paris, 1922, p. 151.

(2) A. HOUTIN, *La question biblique chez les catholiques de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1902, pp. 11-12. C'est sous la plume acérée de Houtin que l'on trouve la meilleure vue d'ensemble de l'évolution de la théorie des *jours-périodes*. Il n'est pas sans intérêt, pour l'histoire du modernisme, de noter que pour la mise au point de cette *Question biblique au XIX<sup>e</sup> siècle*, celui qui était encore l'abbé Loisy apporta à celui qui était encore l'abbé Houtin une collaboration très active. Le fait, dont ni Houtin ni Loisy n'ont tenu à se souvenir dans leurs mémoires



Ce qui la fit triompher, ce fut, peut-on dire, la nécessité. Presques par les découvertes de la géologie, qui s'affirmaient chaque jour avec plus d'évidence, les théologiens se rallièrent les uns après les autres à la seule interprétation qui leur permit de maintenir, à peu de frais, l'accord parfait de la science et de la foi. Le *périodisme* devint ainsi, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'explication favorite fournie aux difficultés de la Genèse.

Sans doute ne satisfaisait-il pas tout le monde. Certains évêques, qui ne l'acceptaient pas, rappelèrent parfois assez durement à l'ordre des membres de leur clergé qui leur paraissaient désertier la Genèse au profit de la science moderne. L'évêque de Luxembourg, vers 1870, sommait encore un de ses chanoines de « rétracter les passages scandaleux » relatifs à la création du monde qu'il avait imprimés dans un traité de *Géologie populaire* (1). Mais ces cas, il faut le reconnaître, furent rares. D'une manière générale, rassurée par une théorie qui semblait à la fois ingénieuse et aisée, l'Eglise laissa la géologie moderne se développer sans entrave.

Un danger beaucoup plus grave allait naître pour elle du transformisme darwinien. Darwin, en effet, faisait table rase de la théorie de la fixité des espèces, qui paraissait seule compatible avec les données de l'Écriture. Déjà le transformisme rudimentaire d'Erasmus Darwin avait, tout autant que son matérialisme, amené la mise à l'Index de la *Zoonomie* (2). Lorsque parut l'*Origine des Espèces*, le scandale fut plus grand encore : les vues pourtant si sereines de l'auteur se confondirent aux yeux de l'Eglise avec la cause de l'irrégion. Un

(cf. A. HOUTIN, *Mon expérience*, t. I, *Une vie de prêtre*, Paris, 1923, pp. 235-238 et 241; A. LOISY, *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps*, t. II, Paris, 1931, p. 54), nous est révélé par la correspondance Loisy-Houtin qui est entrée récemment au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris (Papiers d'Albert Houtin légués par F. Sartiaux; ce fonds, qui n'est pas encore classé, nous a été ouvert avec amabilité par M. M. Thomas, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale).

(1) Cf. discours de M. Bergé à la Chambre le 15 mai 1878 (*Annales parlementaires, Chambre*, session 1877-1878, p. 884).

(2) La *Zoonomie* fut mise à l'Index le 22 décembre 1817. Sur les théories transformistes qu'Erasmus Darwin y développait, cf. J. ROSTAND, *L'évolution des espèces. Histoire des idées transformistes*, Paris, 1932, pp. 67-71, et E. GUYENOT, *Les sciences de la vie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'idée d'évolution*, Paris, 1941, pp. 378-379.

médecin parisien, le D<sup>r</sup> James, qui avait « réfuté » Darwin en traitant ses théories de « contes de fée » et de « mystification », se vit féliciter par le pape à l'égal des plus nobles défenseurs de la foi. Pie IX lui adressa un bref où il lui disait : « Nous avons reçu avec plaisir, très cher fils, l'ouvrage où vous réfutez si bien les aberrations du darwinisme. Un système que repoussent à la fois l'histoire, la tradition de tous les peuples, la science exacte, l'observation des faits et jusqu'à la raison elle-même, semblerait n'avoir besoin d'aucune réfutation, si l'éloignement de Dieu et le penchant au matérialisme, provenant de la corruption, ne cherchaient avidement un appui dans tout ce tissu de fables. Celles-ci, du reste, démenties de tous côtés par les arguments les plus simples, portent, de plus, en elles la marque évidente de leur propre insanité... Mais la corruption de ce siècle, les artifices des pervers, le danger des simples, exigent que de semblables rêveries, tout absurdes qu'elles soient, comme elles se servent du masque de la science, soient réfutées par la science vraie (1). »

Peut-être la papauté envisagea-t-elle de condamner solennellement le transformisme. L'ombre de Galilée, en tout cas, dut l'en détourner.

Rome n'ayant pas pris position, la lutte contre le darwinisme se déroula en ordre dispersé. Il y eut ici une condamnation de la doctrine par un concile (2), là une excommunication d'un transformiste par un évêque (3), ici un auteur obligé par Rome de se rétracter (4), là un livre retiré de la circulation (5). Ces mesures d'intolérance — qui avaient d'ailleurs leur pendant du côté protestant conservateur (6) —, après

(1) Dans C. JAMES, *L'hypnotisme expliqué dans sa nature et dans ses actes. Mes entretiens avec S. M. l'Empereur Don Pedro sur le darwinisme*, Paris, 1888, pp. 84-85.

(2) Condamnation par le concile de Cologne en 1860; cf. E. AMANN, article *Transformisme* dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. XV, 1<sup>re</sup> partie, col. 1394.

(3) Le cas se produisit aux Canaries en 1877; cf. la *Revue d'Anthropologie*, t. V, 1876, pp. 696-698, et t. VII, 1878, pp. 181-184.

(4) Cf. A. HOUTIN, *Question biblique*, op. cit., pp. 221-222; Léo ERRERA, *Une leçon élémentaire sur le darwinisme*, dans *Recueil d'œuvres de Léo Errera, Botanique générale*, t. II, Bruxelles, 1909, pp. 182-183.

(5) A. HOUTIN, op. cit., p. 222; L. ERRERA, loc. cit.

(6) Cf. A. D. WHITE, *A History of the Warfare of Science with Theology in Christendom*, rééd., t. I, New York, 1936, pp. 84-85.

avoir été relativement nombreuses, diminuèrent cependant d'intensité, puis disparurent. On peut se l'expliquer par une double raison. C'est que d'abord, sur le terrain scientifique, le transformisme marquait sans cesse des points nouveaux, incitant ainsi l'Eglise à la prudence. Mais surtout — et ceci est le fait essentiel —, l'Eglise, depuis 1893, avait réussi à se dégager en matière scientifique de l'étreinte de la Bible : l'encyclique *Providentissimus* était survenue.

Dans la série des actes pontificaux relatifs à la question biblique, *Providentissimus* occupe une place un peu équivoque. Ce n'est pas en effet une encyclique aux tendances nettement accusées — tout uniment conservatrice comme le seront les encycliques de Pie X ou de Benoit XV, ou véritablement progressiste comme *Divino afflante spiritu*. L'esprit qui s'en dégage est celui du pape essentiellement politique qu'était Léon XIII; placé en face d'écoles d'exégèse dont la divergence va chaque jour en s'accroissant, le pape leur impose son arbitrage en leur accordant à toutes certaines satisfactions (1). Intransigeances et concessions s'équilibrent sous sa plume d'une manière savante.

Sur un point de principe, l'intransigeance de Léon XIII est absolue : repoussant les suggestions de certains exégètes qui tentaient, suivant l'expression de Loisy, de « localiser l'inspiration (des Livres saints), avec de petits compartiments pour les erreurs humaines et de grands pour les vérités divines » (2), le pape maintient, suivant la tradition constante de l'Eglise, que le privilège de l'inspiration s'étend à l'Écriture tout entière, sans qu'aucun passage en soit exclu. L'inerrance, qui découle naturellement de l'inspiration, est affirmée en des termes non moins nets; ce sont ceux que nous avons cités un peu plus haut, et qui ne laissent place à aucune équivoque.

Mais tout en maintenant ces positions de principe, Léon XIII n'hésite pas à y porter en pratique une grave

(1) Comme l'écrit très bien le chanoine Coppens, « er was in de encycliek, zooals men zegt, à boire et à manger voor de verscheiden richtingen onder de katholieke geleerden » (J. COPPENS, *Paulin Ladeuze, orientalist en exegeet, 1870-1940. Een bijdrage tot de geschiedenis van de Bijbelwetenschap in het begin van de xx<sup>e</sup> eeuw*, Bruxelles, 1941, p. 45).

(2) A. LOISY, *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps*, t. I, Paris, 1930, p. 297.

entorse : il sacrifie délibérément l'inerrance en matière scientifique. Quel a été, demande-t-il, le but des écrivains sacrés lorsqu'ils nous parlent de la « nature intime des choses visibles » (*intima adspectabilium rerum constitutio*) ? Nous enseigner des vérités ? Nullement, car ces vérités n'eussent été d'aucun profit pour notre salut.

« C'est pourquoi, au lieu de chercher directement à scruter la nature, ils décrivent les choses ou en parlent parfois, soit dans un sens figuré, soit comme le comportait le langage courant de leur temps... Et comme, dans le langage vulgaire, on énonce d'abord et directement ce qui tombe sous les sens, pareillement l'écrivain sacré s'est conformé aux apparences sensibles. *Dieu, parlant aux hommes, s'est exprimé, afin de se faire comprendre, de la manière en usage chez les hommes* (1). »

Affirmation révolutionnaire : bien que Léon XIII, en l'émettant, ait eu soin de se rattacher à saint Augustin et à saint Thomas, il rompait en fait avec toute la tradition antérieure de l'Eglise. Admettre que les écrivains sacrés aient pu, en matière scientifique, *parler le langage des hommes de leur temps* — c'est-à-dire un langage inexact, correspondant simplement à l'apparence extérieure des choses, c'était laisser crouler brutalement tout un pan de l'inerrance biblique que des générations de théologiens et d'apologistes s'étaient acharnés jusque-là à maintenir debout.

Peut-être ceux qui s'étaient voués à cette tâche devenue soudain inutile en ressentirent-ils un serrement de cœur. Pour

(1) Sur la portée de ce texte, cf. les excellents commentaires de H. DE DORLODOT, *Le Darwinisme au point de vue de l'orthodoxie catholique*, t. I, *L'origine des espèces*, Bruxelles, 1921, pp. 17 et suiv.; LUSSEAU et COLLOMB, *Manuel d'études bibliques*, op. cit., pp. 192-200; G. COURTADE, art. *Inspiration et inerrance* dans le *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, t. IV, col. 543-544. Une application parfaite des principes énoncés par Léon XIII nous est offerte par la Commission biblique lorsqu'elle déclare, dans sa décision du 30 juin 1909, que « l'auteur sacré, en écrivant le premier chapitre de la Genèse, n'a pas eu le dessein de donner un enseignement scientifique sur la constitution intime des choses visibles et l'ordre complet de la création, mais plutôt de fournir à sa nation un récit populaire conforme au langage courant de ses contemporains et adapté à leurs sentiments comme à leur intelligence » (dans *Initiation biblique. Introduction à l'étude des Saintes Ecritures* publ. sous la dir. de A. ROBERT et A. TRICOT, Paris, 1938, p. 340).

les savants catholiques, en tout cas, *Providentissimus* apparut comme la libération : la voie était ouverte désormais à une étude de la nature débarrassée une fois pour toutes des entraves de l'orthodoxie.

Cette libération était-elle cependant complète ? Quoi qu'aient pu en penser certains, il n'en était rien. Si la Bible, suivant l'enseignement de *Providentissimus*, ne contenait pas d'enseignement proprement scientifique, elle n'en renfermait pas moins des affirmations fondamentales qui touchaient directement aux sciences. La création du monde par Dieu, l'intervention de Dieu lors de l'apparition du premier homme, l'unité de l'espèce humaine, étaient autant de vérités pour lesquelles la Bible demeurait contraignante. Ainsi en jugea d'ailleurs la Commission biblique lorsqu'elle fut appelée en 1909 à se prononcer « sur le caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse ». Sa décision vaut d'être reproduite :

« Peut-on, demandait la Commission, révoquer en doute le sens littéral et historique quand il s'agit de faits rapportés dans ces trois premiers chapitres et intéressant les fondements de la religion chrétienne, comme sont, entre autres, la création de toutes choses faite par Dieu au commencement des temps, la création spéciale de l'homme, la formation de la première femme tirée du premier homme, l'unité du genre humain, la félicité originelle de nos premiers parents dans l'état de justice, d'intégrité et d'immortalité, le commandement donné par Dieu à l'homme pour éprouver son obéissance, la transgression du commandement divin à l'instigation du diable caché sous l'apparence d'un serpent, la déchéance de nos premiers parents de cet état primitif d'innocence et la promesse d'un Réparateur futur ? *Negative*. Non (1). »

Mais cette réponse de la Commission biblique compta

(1) Décision du 30 juin 1909; dans *Initiation biblique, op. cit.*, p. 339. On sait que les décisions de la Commission biblique lient les fidèles de la même manière que les décrets des Sacrées Congrégations portés en matière de doctrine et approuvés par le pape; c'est dire qu'elles ont une valeur strictement obligatoire (cf. N. IUNG, *Le Magistère de l'Eglise*, Paris, 1935, p. 154, et L. PIROT, article *Commission biblique* dans le *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, t. II, col. 111-113).

pour peu en face du courant qui, en matière scientifique, entraînait les catholiques vers le libéralisme. Le savant catholique — à tort sans doute à s'en référer aux textes, mais ce sont les faits ici qui comptent — jugea qu'il était devenu libre. Et cette liberté, dans la première moitié de notre siècle, il l'exerça de plus en plus pleinement et de plus en plus largement. Un fait vaut à cet égard d'être cité comme symbole : en 1909, un demi-siècle après la publication de l'*Origine des Espèces*, mais trente ans aussi après le bref de Pie IX au D<sup>r</sup> James, l'Université de Louvain envoyait une délégation à Cambridge pour rendre un solennel hommage à la mémoire de Charles Darwin (1)...

L'intolérance à l'endroit des sciences de l'homme et de la nature semblait donc avoir complètement disparu de notre monde contemporain. Si elle subsistait encore, c'était uniquement dans certaines sectes protestantes. Le procès de Dayton, qui eut son heure de célébrité en 1925, permettait de localiser les dernières survivances du mal (2). Les savants catholiques, eux, je le répète, se sentaient libres.

*Humani generis*, hélas ! vient de les rappeler durement à l'ordre. Les catholiques, déclare le pape, n'ont pas le droit d'adhérer indistinctement à toutes les hypothèses que leur propose la science. « Quand il s'agit de l'hypothèse que l'on nomme le polygénisme, les fils de l'Eglise n'ont plus du tout pareille liberté. En effet, les fidèles ne peuvent embrasser une doctrine dont les tenants soutiennent, ou bien qu'il y a eu sur terre, après Adam, de vrais hommes qui ne descendent pas de lui par génération naturelle comme du premier père de tous, ou bien qu'Adam désigne l'ensemble de ces multiples premiers pères. On ne voit en effet aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du Magistère ecclésiastique sur le péché originel, péché qui tire son origine d'un péché vrai-

(1) H. DE DORLODOT, *Le Darwinisme*, op. cit., pp. 7-8.

(2) Sur ce procès, qui vit la condamnation d'un professeur de biologie coupable d'avoir enseigné à ses élèves les théories de l'évolution, en violation de la loi du Tennessee, cf. les pages excellentes de F. L. ALLEN, *Only yesterday*, New-York, 1931, chap. VIII, et d'André SIEGFRIED, *Les Etats-Unis d'aujourd'hui*, Paris, 1931, pp. 57-61.

ment personnel commis par Adam, et qui, répandu en tous par la génération, se trouve en chacun et lui appartient <sup>(1)</sup>. »

Polygénisme, monogénisme : le choix pour les catholiques n'est donc pas libre, le savant catholique doit être monogéniste. Le monogénisme est en tout cas la seule théorie qu'il ait le droit d'enseigner, et cela aussi bien dans les universités catholiques que dans toutes les autres branches de l'enseignement; c'est la seule encore qu'il ait le droit de défendre dans ses écrits scientifiques. Le polygénisme est englobé dans la prohibition que le pape formule dans ces termes particulièrement solennels : « Après avoir mûrement pesé et considéré la chose devant Dieu, pour ne point faillir aux devoirs sacrés de notre charge, nous enjoignons aux évêques et aux supérieurs généraux d'ordres et d'instituts religieux, leur en faisant une grave obligation de conscience, de veiller avec le plus grand soin à ce qu'on ne soutienne point les doctrines de ce genre dans les classes, dans les réunions ou par quelques écrits que ce soit, ni qu'on les enseigne de quelque façon que ce soit aux clercs ou aux fidèles <sup>(2)</sup>. »

<sup>(1)</sup> « *Cum vero de alia coniecturali opinione agitur, videlicet de polygenismo, quem vocant, tum Ecclesiae filii eiusmodi libertate minime fruuntur. Non enim christifideles eam sententiam amplecti possunt, quam qui retinent asseverant vel post Adam hisce in terris veros homines exstitisse, qui non ab eodem prouti omnium protoparente, naturali generatione originem duxerint, vel Adam significare multitudinem quamdam protoparentum; cum nequaquam appareat quomodo huiusmodi sententia componi queat cum iis quae fontes revelatae veritatis et acta Magisterii Ecclesiae proponunt de peccato originali, quod procedit ex peccato vere commisso ab uno Adamo, quodque generatione in omnes transfusum, inest unicuique proprium.* »

D'après A. ROETS (*De Encycliek « Humani generis », dans les Collationes Gandavenses*, 1950, n° 3-4, p. 273), qui se base sur des informations privées, le membre de phrase « *cum nequaquam appareat quomodo huiusmodi sententia componi queat...* » aurait remplacé un texte primitif qui portait « *cum appareat huiusmodi sententiam componi nequaquam posse...* ». La nuance est importante, d'autant plus qu'elle permettra peut-être un jour à l'Eglise de modifier sa position ; le mode de conciliation qui n'apparaît pas aujourd'hui peut se révéler demain. Le traducteur des « Etudes religieuses » l'a si bien senti qu'il rend ce passage de la manière suivante : « On ne voit, en effet, *présentement* aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent », etc. Le mot « *présentement* » constitue évidemment une adjonction injustifiée, mais il trahit la pensée du traducteur — dirons-nous son espoir ?

<sup>(2)</sup> *Quapropter, re coram Domino mature perpensa ac considerata, ne a sacro nostro officio deficiamus, Episcopis ac Religiosarum Sodalitatum Moderatoribus, gravissime eorum onerata conscientia, prae-*

Si le polygénisme est la seule doctrine scientifique que l'Eglise condamne à l'heure actuelle en termes exprès, ce n'est pas qu'elle ne se juge le droit d'intervenir encore dans d'autres domaines de la science. Au contraire, dans un champ tout autre et d'ailleurs beaucoup plus vaste, l'Eglise n'accorde à ses savants que ce que l'on pourrait nommer une liberté provisoire. L'évolutionnisme — car c'est de lui qu'il s'agit — n'est pas interdit, mais il peut à tout moment être frappé. « Le Magistère de l'Eglise, déclare *Humani generis*, n'interdit pas que la doctrine de l'évolution soit l'objet de recherches et de discussions de la part des savants de l'un et l'autre parti, de telle sorte que les raisons qui favorisent ou combattent l'une ou l'autre opinion soient examinées et jugées avec le sérieux nécessaire, modération et mesure; à la condition toutefois que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Eglise, à qui le Christ a confié le mandat d'interpréter authentiquement les Ecritures et de défendre les dogmes de la foi... (1). »

Telles sont ces déclarations d'*Humani generis* auxquelles nous n'avons pas tort, pensons-nous, d'attribuer un poids exceptionnel. Dans le grand problème de la conciliation, au sein de l'Eglise romaine, de la foi et de la liberté scientifique, le dernier mot a — provisoirement du moins — été dit. Des catholiques, et qui seront certainement de bonne foi, essayeront sans doute demain de prouver par des formules subtiles qu'une pareille conciliation demeure possible. Nous savons qu'elle ne l'est plus.

\*  
\* \*

*cipimus, ut quam diligentissime curent, ne in scholis, in coetibus, in scriptis quibuslibet opiniones huiusmodi proferantur, neve clericis vel christifidelibus quovis modo tradantur. »*

(1) « ... dummodo omnes parati sint ad Ecclesiae iudicio obtemperandum, cui a Christo munus demandatum est et Sacras Scripturas authentice interpretandi et fidei dogmata tuendi. » La traduction de la *Revue thomiste* adoucit la rigueur de cette exigence en rendant le « dummodo » par un simple « mais » : « mais que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Eglise », etc. (*Revue thomiste*, 1950, p. 27; traduction reprise par le chanoine C. MULLER, *L'encyclique « Humani generis »*, dans *Synthèses*, février 1951, p. 298). La traduction « forte », « à la condition que », s'impose cependant de toute évidence; c'est elle qui figure d'ailleurs dans le texte imprimé par la *Revue diocésaine de Namur*, juillet-octobre 1950, p. 235, et que cet organe présente comme la « traduction officielle transmise par la nonciature ».



En 1948, en U. R. S. S., au moment où le conflit d'idées entre les partisans de Mitchourine et de Lyssenko et ceux de la génétique classique venait d'être, dans les circonstances que l'on sait, arbitré par le Comité central du Parti communiste en faveur de la génétique mitchourinienne, le savant russe Jebrak adressait à la *Pravda* la lettre suivante :

« A la Rédaction de la *Pravda*.

» Aussi longtemps que notre parti a reconnu les deux tendances de la génétique soviétique, et que les discussions entre les tenants de ces deux tendances ont été considérées comme une contribution positive à l'étude de questions théoriques de la science contemporaine, facilitant la découverte de la vérité, j'ai défendu avec persistance des vues qui, sur certains points, différaient de celles de l'académicien Lyssenko. Aujourd'hui cependant, comme il m'est apparu que les thèses essentielles de l'école mitchourinienne sont approuvées par le Comité central du Parti communiste, je ne puis, en tant que membre du parti, défendre plus longtemps des positions qui ont été déclarées erronées par le Comité central de notre parti... (1). »

Sans doute n'entendrons-nous pas de rétractations de ce genre du côté catholique. L'Eglise exige encore des rétractations de ses théologiens, elle n'en exige plus de ses savants. Mais même sans déclaration publique, l'attitude du savant catholique devra être la même que celle du savant soviétique.

(1) *Pravda* du 15 août 1948. Nous utilisons la traduction anglaise fournie par G. S. COUNTS et N. LODGE, *The country of the blind. The Soviet system of mind control*, Boston, 1949, pp. 211-212. I. Poliakov déclare de même après sa « conversion » au mitchourinisme : « Il faut comprendre l'essentiel : que notre Parti nous a aidés à opérer un tournant profond, radical, dans notre science; il nous a montré que la doctrine mitchourinienne détermine la ligne fondamentale du développement de la biologie soviétique. Il faut en tirer les conclusions qui s'imposent et travailler dans la direction mitchourinienne... » (*La situation dans la science biologique. Session de l'Académie Lénine des Sciences agricoles de l'U. R. S. S. (31 juillet-7 août 1948). Compte rendu sténographique*, trad. franç., Moscou, 1949, p. 568). Cf. également dans COUNTS et LODGE, *op. cit.*, pp. 222-224, l'acte de contrition de l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S. On notera que plusieurs des textes recueillis dans COUNTS et LODGE n'ont pas été connus de Julian Huxley dans son ouvrage par ailleurs remarquable sur *La génétique soviétique et la science mondiale* (trad. franç., Paris, 1950).

Ainsi se rejoignent une fois de plus, sur le terrain scientifique comme sur tant d'autres, les deux grandes orthodoxies de ce temps, celle de Rome et celle de Moscou. Entre ces deux masses écrasantes, la place de la science libre — la place, disons en un mot, du libre-examen — demeure bien petite. Elle ne doit nous en être que plus chère.

## Balzac et son faussaire

par **Gustave CHARLIER,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

Sans doute est-il bien tard pour parler encore de lui... A la faveur d'un double anniversaire, on l'a, deux ans durant, copieusement commémoré. Tout n'est pourtant pas dit. D'abord parce que l'œuvre de Balzac est un sujet proprement inépuisable. Puis, dans sa vie même, étudiée cependant par une nuée de biographes, tels épisodes demeurent obscurs, qui se prêtaient mal à l'éloquence des cérémonies jubilaires. C'est le cas de celui que nous allons évoquer ici. Il ne relève pas de la simple anecdote, puisqu'il peut sans doute aider à pénétrer certains côtés du caractère de l'écrivain, et à nous familiariser avec l'homme, sinon avec l'auteur.

\*  
\* \*

Nous sommes à l'automne de 1843. Balzac rentre de son grand voyage à Saint-Pétersbourg, entrepris cet été-là pour rejoindre M<sup>me</sup> Hanska, après huit années de séparation. Embarqué à Dunkerque le 21 juillet, à bord du *Devonshire*, il arrive le 29 dans la capitale russe. Et ce vont être des semaines de calme bonheur, les dernières peut-être qui lui restent à vivre. Car déjà la maladie le guette, qui ne lâchera plus sa proie...

Il faut pourtant se séparer. Il quitte Saint-Pétersbourg dans les premiers jours d'octobre. Le voilà le 17 à Berlin. De là, par Leipzig, Dresde, Cologne, Aix-la-Chapelle, il gagne Bruxelles. Il s'y arrête, déclare-t-il, pour voir la Belgique en quatre jours. Peut-être aussi pour s'y reposer. Car il souffre de ce qu'il croit les suites d'un coup de soleil pris à une revue de

Krasnoë Sélo, et qui pourrait bien être, en fait, une première atteinte de cette méningite qui allait, à la longue, l'emporter...

Enfin, le 3 novembre, il était rentré à Paris, « après avoir couru comme un wagon », mandait-il à l'Etrangère. Mais si brève qu'eût été sa halte bruxelloise, elle lui avait valu une mésaventure qui allait, des semaines durant, le piquer au vif.

\*  
\*\*

Elle fut ébruitée par une indiscretion de *L'Indépendance belge*, qui, dans son numéro du 6 novembre, insérait cet amusant article :

« Voici une anecdote toute récente et dont on nous garantit l'authenticité. Un littérateur français fort distingué, et surnommé à juste titre *le plus fécond des romanciers*, revenait dernièrement de la Russie par la Prusse. Sur le bateau à vapeur sur lequel il s'était embarqué, il rencontra un Italien de fort bonne mine. Cet Italien cause fort agréablement, a de grandes manières; bientôt une sorte d'intimité s'établit entre lui et le romancier. Celui-ci a besoin de quelques renseignements sur une des principales maisons de banque de Milan. Il ne pouvait pas mieux tomber : l'Italien est en mesure de le satisfaire complètement; il tire un immense portefeuille parfaitement meublé en traites et billets, et exhibe un mandat portant justement la signature du banquier milanais. Cette circonstance est bien de nature à augmenter la sympathie qui déjà attire le romancier vers l'Italien. Aussi arrivent-ils ensemble à Aix-la-Chapelle, ils dînent, ils couchent au même hôtel. Ils doivent se rendre à Bruxelles, bien entendu qu'ils ne se sépareront pas. Au moment de partir, il s'agit de régler les dépenses.

» — Tenez, dit le romancier à son nouvel ami, voici de l'or, payez, rendez-moi ce service, de pareils détails m'ont toujours été fort insipides.

» Enfin, on arrive à Bruxelles, on descend à l'hôtel de la Paix.

» — Il s'agit de dîner, mon cher, dit le romancier au grand personnage voyageant sans doute incognito.

» — Volontiers, répond celui-ci, faisons-nous servir dans notre appartement, on risque trop, à table d'hôte, *d'être confondu avec toute sorte de monde*.

» Cette proposition est acceptée sans commentaire. Le dîner se passe fort joyeusement. Le lendemain, on déjeune de même, mais au moment où le déjeuner finissait, entre un monsieur qui jette des regards scrutateurs sur les deux amis. Ce trouble-fête, comme on le pense bien, est fort mal accueilli. L'Italien baisse la tête; le romancier, d'un ton peu courtois, demande à ce monsieur ce qu'il y a pour son service. Le monsieur, difficile à déconcerter, répond qu'il désire parler en particulier à l'un d'eux.

» — Mais qui êtes-vous ? reprend le romancier.

» — Je suis le commissaire de police.

» — Le commissaire de police ? Mais que peut-il y avoir de commun entre un commissaire de police, monsieur et moi ?

» — Voici ce dont il s'agit, dit le commissaire en exhibant un mandat d'amener : monsieur votre ami, qui va avoir la bonté de me suivre chez le juge d'instruction, est accusé d'avoir fabriqué de fausses lettres de change, dont, depuis trois ans, il aurait inondé les différentes places de l'Europe; sans cette circonstance, ajouta ironiquement le magistrat, veuillez croire que je ne me serais pas permis la liberté de vous déranger... »

Sans doute le nom de Balzac n'était pas cité. Mais l'allusion au « plus fécond des romanciers » devait être limpide, même pour le lecteur le moins averti. Aussi bien, *L'Indépendance*, pour que nul doute ne fût possible, faisait suivre immédiatement ces lignes de l'entrefilet que voici :

« M. de Balzac, dont on avait annoncé à tort, il y a dix ou douze jours, l'arrivée à Bruxelles, venant de Paris pour se rendre en Russie, est arrivé, en effet, un peu plus tard : mais au lieu de venir de Paris, il venait de Saint-Pétersbourg par Berlin et les provinces rhénanes. Il est descendu à l'*Hôtel de la Paix*, d'où il est reparti mardi dernier pour Paris. »

Or cet article de *L'Indépendance* fit quelque bruit : il était reproduit — moins l'écho perfidement ajouté — dans le journal d'Emile de Girardin, *La Presse*, du lendemain 7 novembre (1). Il vint de la sorte à la connaissance de M<sup>me</sup> Hanska,

(1) L'essentiel en a été donné en note dans les *Lettres à l'Etrangère*, t. II, pp. 235-236.

dans sa lointaine Ukraine. Il l'inquiéta suffisamment pour qu'elle réclamât d'urgence au voyageur quelques éclaircissements. Et Honoré de lui écrire, le 18 décembre :

« L'article de *La Presse* est un puff calomnieux qui se réduit à l'arrestation d'un faussaire à l'hôtel où j'étais. Ni Gavault, ni moi n'avons voulu d'un procès en diffamation, mais je ne donnerai jamais une ligne à *La Presse* et ne verrai plus ces scorpions, Gay et Girardin. Les autres journaux n'ont rien dit, tant c'était diffamatoire, et les journaux belges ont démenti le fait. »

En même temps qu'une vive irritation, cette réponse ne laisse pas de trahir quelque embarras. Et d'abord les journaux belges, invoqués *in fine*, n'avaient rien démenti du tout. Puis comment ne pas s'étonner que Balzac, s'estimant calomnié, n'ait pas autrement protesté. *L'Indépendance* n'eût certes pas refusé d'insérer une lettre rectificative de sa façon. Or il n'avait guère tardé à savoir d'où venait le coup, puisque deux jours plus tard, dans sa lettre à l'Etrangère du 15 décembre, il faisait une rapide allusion à ce qu'il appelait maintenant « la reproduction par *La Presse* de l'article puff-calomnie de Bruxelles ». Que son conseil et ami Gavault l'ait détourné d'engager, à ce propos, une action judiciaire, on le comprend. Mais pourquoi renoncer du même coup à une protestation qui remît les choses au point et empêchât la calomnie de faire tache d'huile ?

Au fait, y avait-il calomnie, me demandais-je naguère en rappelant l'attention sur cet article de *L'Indépendance* et sur ses répercussions <sup>(1)</sup> ? On ne peut s'empêcher, en effet, de trouver le démenti du grand écrivain bien sommaire et quelque peu embarrassé. On s'attendait à ce qu'il niât énergiquement toute relation avec l'escroc, à ce qu'il déclarât, en termes catégoriques, n'avoir jamais eu, avec le faussaire, nul compagnonnage. Rien de tel. Il paraît, au contraire, fort pressé de tourner la page...

Des témoignages découverts depuis sont venus confirmer ces simples réflexions. Il ne paraît plus douteux désormais que

(1) Dans mon article *Une mésaventure de Balzac à Bruxelles* (*Le Soir*, n° du 23 décembre 1950).

si l'information de *L'Indépendance* était, sans doute, « roman-cée » dans sa forme, elle n'avancait rien qui ne fût, dans l'essentiel, fort exact.

\*  
\* \*

C'est ce qui apparut avec la plus claire évidence lorsque l'affaire vint, à la mi-janvier suivante, devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. *La Belgique judiciaire* résumait ainsi les débats dans son numéro du 18 janvier 1844 :

« Au mois d'octobre, une escouade de police, que l'on prétendit à tort dirigée par M. l'administrateur de la sûreté publique en personne, fit irruption dans le paisible *Hôtel de la Paix*. Devant un succulent déjeuner, sur lequel la critique de Jules Janin lui-même n'eût pas trouvé à mordre, était attablé celui que les femmes de trente et de quarante ans ont appelé le plus illustre, et que les cabinets de lecture connaissent comme le plus fécond des romanciers; un homme de haute taille, à l'extérieur négligé, portant le cachet d'une vieillesse anticipée, partageait son repas.

» Malgré le signalement, l'escouade, de peur de manquer sa capture, faillit emmener le gros et le maigre, le jeune et le vieux, le petit et le grand. On conçoit la colère de M. de Balzac quand il apprit qu'il ne s'agissait de rien moins que de faux en écritures de commerce et de banque, de falsification de passeports et de falsification de noms. Il se récria beaucoup et protesta contre l'arrestation du compagnon avec lequel il arrivait en droite ligne de la Suisse, et qui déjà était presque son ami. Ses protestations furent infructueuses, et force lui fut de continuer seul son voyage.

» Le 13 janvier, le mystérieux compagnon de M. de Balzac comparut devant le Tribunal correctionnel de Bruxelles. S'appelait-il Taschi, Visconti, Freschini, ou Carcano? De fait, ce dernier nom paraît être le sien, mais il avait successivement pris les autres pour échapper aux conséquences possibles de l'état d'insolvabilité dans lequel il avait abandonné Milan, sa patrie. »

Le faussaire aux noms de rechange fut défendu par M<sup>e</sup> d'Aguilar, qui retraça la vie aventureuse de cet ancien

agent de la police autrichienne, failli et fugitif, entré en Belgique « en société d'un écrivain auquel le récit de ses aventures aura sans doute procuré le sujet d'un nouveau roman ».

Fut-ce la perspective de ce régal littéraire qui modéra la vindicte du tribunal? Toujours est-il que la justice belge se montra plutôt clémente envers ce dévoyé milanais. « Tenant compte sans doute, conclut *La Belgique judiciaire*, d'une incarcération préventive de deux mois et demi, dont dix-sept jours passés au secret et suivis de symptômes d'aliénation mentale, le tribunal n'a condamné qu'à un emprisonnement de quatre mois l'ancien secrétaire du baron de Lilienberg, gouverneur d'Alexandrie (1). »

Le même journal précise encore les circonstances de l'arrestation de Carcano, lequel paraît avoir joué de malheur, car c'était, en l'occurrence, un faussaire d'une autre envergure que l'on recherchait. Les quotidiens bruxellois du temps confirment le compte rendu que l'on vient de lire, en y ajoutant quelques détails complémentaires. Par *L'Indépendance* du 14 janvier, nous apprenons, de surcroît, que l'indulgence du tribunal pour ce prévenu, poursuivi pour faux et usage de faux, s'explique surtout par le fait que « la chambre du conseil a écarté ce chef d'accusation par une ordonnance de non-lieu, fondée sur ce que les pièces en cause ont été écrites en pays étranger ». Ne restait alors à sa charge que la falsification de son passeport.

*L'Observateur* du même jour, esquisse, de son côté, un portrait de l'accusé : « Un homme de haute taille, d'un extérieur négligé, portant le cachet d'une vieillesse prématurée. » Il le montre fort plat devant ses juges : « Le prévenu, au moment où M. le président procède à son interrogatoire, fond en larmes et tient presque constamment son mouchoir à la figure; il attribue les faits qui lui sont reprochés à certaines

(1) Ce verdict se trouve confirmé par la minute du jugement, retrouvée au greffe du tribunal de première instance de Bruxelles, en cause, « Jean-Baptiste Carcano, âgé de 52 ans, ex-employé, né à Milan, domicilié à Cohant (Suisse) ». De ce domicile provient sans doute la menue erreur de *La Belgique judiciaire*, qui fait venir Balzac de Suisse. Nous remercions vivement ici M. le procureur général Léon Cornil, grâce à l'obligeance de qui des recherches ont été entreprises, qui ont exhumé ce document. Le dossier de l'affaire semble malheureusement détruit.



craintes qu'il éprouvait de rentrer dans son pays, où on l'avait déclaré insolvable par suite de nombreuses dettes. » Par contre, le jugement une fois prononcé, « le prévenu, en se retirant, fait au tribunal un profond salut, en signe de satisfaction ». Le médecin qui l'avait examiné, le D<sup>r</sup> Allard, avait « cru remarquer chez cet individu une sorte d'affaiblissement moral », qu'il attribuait, du reste, à sa longue incarcération, tandis que le porte-clés de la prison le signalait comme un homme « dont la raison paraissait fort équivoque ».

Rien donc de l'impudence, ni de la superbe d'un Vautrin... Par quel charme ce personnage avait-il séduit Balzac, et comment avait-il gagné sa confiance ? Nous l'ignorerons sans doute toujours. Mais tout semble du moins prouver que le grand écrivain l'avait, à Bruxelles, traité en pair et compagnon, et que, malgré ses explications embarrassées à M<sup>me</sup> Hanska, il n'y avait, dans l'anecdote malicieuse de *L'Indépendance belge*, nulle trace de « puff », ni moins encore de « calomnie ».

## Le livret de la « Flûte enchantée » et la Franc-Maçonnerie

par **Henri PLARD,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

Goethe a dit un jour, parlant à Eckermann, que la *Flûte enchantée* offrait à la masse des spectateurs un spectacle divertissant, et, aux initiés, un sens plus profond; idéal dont il s'est souvenu lorsqu'il a écrit l'acte d'Hélène dans le second *Faust*. La génération de Mozart et de son librettiste, Schikaneder, n'a jamais méconnu les intentions cachées de la pièce, ni considéré qu'elles étaient indifférentes au prix de la musique. On a proposé des allégories de Schikaneder des interprétations diverses; mais nul ne niera que l'interprétation maçonnique ait pour elle la plus grande vraisemblance. Dès 1794, le *Journal des Modes et du Luxe* reconnaissait dans l'action de la pièce le combat du Jour et de la Nuit. Herder, lui-même franc-maçon, invoque l'exemple de la *Flûte enchantée* pour soutenir, avec raison, que la valeur morale d'une bonne pièce n'a jamais nui à son succès auprès d'un public populaire : « La fable, écrit-il, a beau être mal conduite, l'expression inadéquate, le plus stupide des spectateurs voit transparaître cette vérité : « La Lumière est en guerre avec la Nuit; l'une emploie les » armes de la raison et de la générosité, l'autre fait usage de la » cruauté et de l'intrigue! » Les deux plans spirituels, le supérieur et l'inférieur, dans l'action comme dans l'amour, sont également accessibles à tous. Et quels sont les airs qui, dans ces scènes contrastées, restent les plus chers au public? Ceux-là mêmes qui sont toujours dignes d'éloges, moraux et nobles. » (*Adrastea*, vol. 2.)

Mais les spectateurs d'aujourd'hui sont plus préoccupés de

littérature et moins friands de spectacles purs que les Viennois de 1791, pour qui une pièce, c'est surtout un ensemble de choses à voir. L'originalité de l'action, la vérité et la profondeur des caractères leur sont indifférentes, puisqu'ils cherchent dans le théâtre une évasion dans un monde fantastique, où leur vie quotidienne se retrouve, mais sublimée. Quant à la morale de la pièce, elle était immédiatement claire pour tout spectateur. Il va de soi que les Francs-Maçons étaient dans la salle une toute petite minorité; la loge la plus importante de Vienne comptait en 1785 197 membres. Mais leur doctrine était, dans ses grands traits, connue bien au delà des loges, et, n'en eût-il rien su, le spectateur du XVIII<sup>e</sup> siècle eût discerné de prime abord les intentions de l'auteur : l'antithèse de la Lumière et de la Nuit, du Mal et de la Vertu, fondement de tant de systèmes moraux à l'époque. Il faudra arriver au Romantisme pour voir louer ensemble la Nuit, la Foi, le Passé, la tradition, et parfois aussi, en morale, le subjectivisme cynique. Cet intérêt actuel qu'avait le livret en 1791 a fait, dans la suite des temps, son malheur. Le mythe de Don Juan reste de valeur universelle; on écrit périodiquement des Don Juan, comme des Faust. Et, sous la transposition de Da Ponte, l'auditeur des *Noces de Figaro* retrouve la solidité et le brillant de l'intrigue de Beaumarchais. Le texte de la *Flûte enchantée* est trop lié à un certain public, à un certain stade du développement de l'éthique, pour que les spectateurs d'aujourd'hui puissent d'emblée lui rendre justice. Nous ne pouvons nous transformer en petits bourgeois de Lerchenfeld ou de la Josephstadt de 1791; nous pouvons seulement essayer de comprendre comment cette pièce a pu faire les délices des charcutiers, pâtisseries et artisans de ces faubourgs, tout en méritant les suffrages d'esprits aussi peu primitifs que Goethe, Herder et Hegel. Nous pourrions partir de leurs réflexions, qu'il suffira d'explicitier. La *Flûte enchantée*, disent-ils, charme les sens et nourrit l'esprit : nous tenterons de la définir comme spectacle et comme allégorie, de voir ce qu'elle offrait à la sensibilité et à la raison de ses premiers admirateurs.

\*  
\*\*

Tout le malheur de Schikaneder est d'avoir réussi au delà

de ses espérances. Il a écrit une pièce à succès, œuvre de circonstance s'il en fut; et son collaborateur l'a condamné à l'immortalité, à laquelle il n'avait aucune prétention. Si certaines de ses intentions sont secrètes, donc douteuses, l'une au moins est indéniable : il est directeur et doit veiller à ce que la caisse soit pleine. On ne saurait le lui reprocher; et il faut se garder d'exagérer l'aspect commercial de sa pièce. Ce n'était pas un coup d'essai, et il ne jouait pas son avenir sur le succès ou l'échec de l'opéra. D'abord acteur, il y avait trois ans qu'il dirigeait à Vienne son propre théâtre : en attendant de pouvoir faire usage du privilège que lui avait accordé Joseph II en 1784, pour la construction d'un théâtre neuf, il avait repris avec un associé, puis seul, le Theater auf der Wieden, simple baraque en bois dans la cour d'un hôtel du prince Starhemberg, au bord de la Wien, non loin de l'ancienne porte de Carinthie. Il y avait donné, entre autres pièces, un premier opéra, *La Pierre philosophale ou l'Île enchantée*, perdu, mais où se trouvait déjà, paraît-il, un couple naïf qui préfigurait Papageno et sa compagne. Il n'avait donc pas le couteau sur la gorge. Mais la concurrence était sérieuse. Il fallait compter, d'abord avec les théâtres subventionnés, le vieux Kärnterthortheater et le relativement jeune Burgtheater, avec la Hofoper, mais surtout, dans les faubourgs mêmes, avec le Leopoldstädter Theater, géré avec sagesse et circonspection par son concurrent Marinelli. Celui-ci, plus ancien que lui à Vienne, venait de remporter, deux mois avant que Schikaneder ne mît à la scène la *Flûte enchantée*, avec son *Kaspar joueur de basson*, l'un des plus nets triomphes du théâtre populaire viennois. Si Schikaneder, qui avait malheureusement pris pour sujet de son œuvre nouvelle le même conte que Marinelli, ou plutôt son poète, Perinet — si Schikaneder en retourne la donnée et fait du Bien le Mal, ce n'est pas nécessairement pour être original; souci fort vain, comme le remarque déjà August Sauer, dans cette Vienne où la propriété littéraire était chose inconnue, où le même conte paraissait quelquefois sur plusieurs scènes sans qu'on y trouvât rien à redire, où du reste on venait de voir un *Kaspar marchand d'oiseaux* sans que Schikaneder se gênât pour faire de Papageno un oiseleur. Hensler, qui a écrit pour le théâtre de Marinelli bon nombre de pièces, fait cet aveu de modestie littéraire : « Mon métier et mon affaire furent

d'écrire pour la distraction du public, et non pour l'art, ce que je laisse aux grands esprits; et j'espère que c'est assez me justifier, » Schikaneder ne pensait sans doute pas autrement. Comment « distraire le public » en lui offrant plus qu'il ne pouvait trouver dans la farce sans prétention de Perinet? Schikaneder connaissait ses spectateurs : petites gens en grande partie, population d'un quartier neuf, formé d'immenses palais et de grouillantes maisons de rapport, commerçants, artisans et tout petits bourgeois, à la fois naïfs et exigeants; certainement peu lettrés, mais accoutumés aux splendeurs traditionnelles de la mise en scène viennoise, et fort capables de juger de la musique. La pièce pouvait être littérairement médiocre — elle l'est; les critiques musicaux ont été les seuls à le trouver mauvais. Mais il fallait des jets d'eau, du feu, des machines, des décors superbes, de l'or et de l'argent, des lanternes, des animaux, du mystère, une fin heureuse, et surtout de l'amour et de la bouffonnerie. Tout cela, c'est ce qu'un Viennois est en droit d'attendre quand il a payé sa place; la *Flûte enchantée* est tout d'abord, pour les contemporains, une pièce à grand spectacle. Le Viennois est, en littérature comme ailleurs, un conservateur : il lui faut ses princes et princesses d'opéra, son comique viennois, Kasperle, qu'il reconnaîtra toujours sous les déguisements dont on aime l'affubler, et même sous les plumes de Papageno. Le manque d'originalité est ici une nécessité pratique. Mais Schikaneder veut, tout en maintenant la tradition, la renouveler, pour battre Marinelli, et puis parce qu'il a toujours eu du goût pour les expériences un peu folles. Au lieu d'une farce musicale, un « grand opéra », dit l'affiche. Un sujet hardi : les mystères de la Franc-Maçonnerie, qui sont alors à la mode, et dont la représentation pourrait être interdite à l'avenir, puisque le successeur de Joseph II lui est moins favorable que le Philosophe couronné. L'intérêt d'une forme d'art totalement nouvelle : l'opéra *en allemand*, c'est-à-dire, mis à la portée de tous. (*L'Enlèvement au sérail* n'est qu'un « Singspiel », ancêtre, si l'on veut, de l'opérette.) Stranitzky, le premier des grands bouffons viennois, avait entrevu cet idéal quatre-vingts ans auparavant, mais n'avait réussi qu'à traduire le *texte* des opéras italiens donnés à la Cour, alors que Schikaneder va porter sur sa petite scène de faubourg le chant, va mettre dans

sa baraque de bois l'orchestre entier, et s'assurer le concours de Mozart. Car, contrairement à une légende répandue, Schikaneder savait fort bien, croyons-nous, ce qu'il faisait en lui demandant de mettre sa pièce en musique — une musique, elle aussi, qui rappelle l'opéra italien, mais est pourtant autre chose; qui contient, tout comme le livret, des morceaux populaires (les airs de Papageno) et des morceaux très savants pour les connaisseurs; dont l'orchestration, enfin, fait appel à un instrument des rues autrichiennes, le « Glockenspiel », « hölzernes Gelächter », une sorte de xylophone que Mozart transpose en un « instrument d'acier ». Mozart connaissait Schikaneder par la loge « Zur wahren Eintracht »; mais, avant de le retrouver à Vienne, il avait composé pour lui, en province, les chœurs des prêtres dans *Thamos, roi d'Égypte* de Gebler; Schikaneder connaissait sûrement ses cantates maçonniques : elles sont destinées à célébrer un Frère défunt, une visite, un voyage, l'ouverture et la fermeture de la loge. Enfin, il semble que les relations de Schikaneder avec son compositeur aient été de bonne camaraderie. Si Mozart vient au bout de l'affiche, bien après Schikaneder, c'est qu'ainsi le voulait la coutume; Haydn n'est pas mieux logé dans les affiches de Kurz-Bernardon, ni Wenzel Müller chez Marinelli. On peut se demander si Schikaneder, qui voyait grand, n'a pas même voulu s'attacher Mozart, comme Marinelli avait fait de Müller. Bref, entreprise grandiose, sûrement coûteuse, mais préparée avec un vrai génie de l'organisation, « Kassenstück » avant tout, où Schikaneder déverse pêle-mêle des bribes de tradition viennoise, des idées maçonniques, un bric-à-brac pseudo-égyptien, des inspirations personnelles; pièce écrite et mise en musique à la hâte, ce qui peut expliquer certaines inconséquences. Partie risquée, que Schikaneder finit par remporter sur un public d'abord hésitant, qu'on s'imagine volontiers dérouter. Schikaneder a prouvé, par le succès durable de la *Flûte enchantée*, sa solidité commerciale : il va trouver un commanditaire et se faire construire son théâtre, le « Theater an der Wien » (il existe toujours), immense pour l'époque; au-dessus du portail, il se fera représenter dans le costume de Papageno. La pièce aura toutes les consécration du succès : tournées en Allemagne, reprises, suite écrite par Schikaneder : *Le Labyrinthe ou la lutte des éléments* (1798); soutenue par

une musique exécrationnelle, elle tombe à plat. Goethe la montera à Weimar, et concevra le plan d'une seconde partie de la *Flûte enchantée*; s'il ne le mène pas à bien, faute de compositeur, il en reste quelques scènes, des esquisses, et des influences sur le second *Faust*. On contestera à Schikaneder la paternité du texte; et, trait flatteur à Vienne, l'opéra sera jugé digne d'être parodié plusieurs fois, par Karl Meisl, Grillparzer, par Nestroy même. La critique, dans l'ensemble, loue la musique et éreinte le texte. Quant à Schikaneder, le succès de son opéra n'a pu que le confirmer dans son goût génial, mais dangereux, des expériences. Il reprend l'idée des hommes-oiseaux dans un *Prince d'Ithaque* de 1797, où l'on voit deux Grecs, métamorphosés par Circé, chanter dans une cage, et le valet d'Ulysse répéter :

Ich schicke mich herrlich darein,  
Ein Paperl, ein Paperl zu sein.

(« Paperl » est le mot viennois pour « Papagei »; ce qui permet de voir en Papageno le perroquet à l'interminable bavardage, comme dans Leporello le lièvre.) Mais Schikaneder, s'il savait gagner l'argent, ne savait pas le garder. Sa gloire aboutit à une banqueroute, tandis que ses concurrents plus modestes se maintenaient; nouvelle et définitive banqueroute à Brünn; il meurt fou et dans la misère à Vienne, le 21 septembre 1812; presque vingt et un ans après son grand succès.

\*  
\*\*

Il y a donc, dans le texte de la *Flûte enchantée*, deux éléments : une tradition théâtrale, un renouvellement de cette tradition par l'invention d'un symbolisme nouveau.

La tradition est purement locale : elle provient, par une filiation directe, de l'opéra italien et du drame des Jésuites, les deux forces du théâtre viennois au xvii<sup>e</sup> siècle, apparentés par la splendeur de leur mise en scène, la richesse de leurs costumes, le grand rôle qu'y joue la musique, et leur conception absolue de la vie : car l'opéra ne témoigne pas moins de la toute-puissance de l'amour que le drame édifiant de la toute-puissance de Dieu.

C'est de l'opéra que Schikaneder tient les complexités et

les ressources de sa mise en scène : le bois de palmiers d'argent aux feuilles d'or, où siège l'Ordre des Initiés; les trois temples dans un paysage idyllique; et le clou du spectacle était le décor de l'acte II, 31 : les rochers, la porte de fer au centre, les deux cavernes où l'on voit, derrière une grille, d'un côté un torrent écumant, de l'autre des flammes qui se tordent. Nous sommes dans un monde héroïque, magique, où tout se fait avec une solennelle lenteur, où la majesté a plus d'importance que la grâce — en quoi il se distingue du « Singspiel ». Le finale est semblable à celui de *Don Giovanni* et des drames jésuites : les méchants sont engloutis par la trappe, au milieu des feux de Bengale et du tonnerre; puis la paix revient, et un chœur final chante le retour à l'harmonie maçonnique de la Sagesse, de la Force et de la Beauté. Traditionnelle, également, la distribution des rôles, le directeur jouant le plus important, à son point de vue, Papageno; l'entrée de Papageno et la chanson dans laquelle il se définit le sont aussi. Mais Schikaneder baigne cette action amoureuse, assez fade, et ces sortilèges usés dans une atmosphère d'extrême gravité. Il peut avoir emprunté à quelque opéra brahmanique ou aztèque l'idée de faire figurer un chœur de prêtres dans son action. Il leur donne cependant une majesté, une importance toutes nouvelles. Il est bien le premier à oser mettre en scène de longues cérémonies maçonniques. Il a sur ses prédécesseurs l'avantage de la précision dans la peinture du rituel, et surtout dans l'idéal moral qu'il exalte, et qui ne ressemble en rien au vague sentimentalisme de l'opéra. L'histoire est conventionnelle : mais, à la regarder de près, c'est un curieux symbolisme des nombres qui en règle le déroulement. Il y a trois apparitions de la Reine de la Nuit, trois de ses dames d'atour, trois des génies adolescents. Le second acte observe une gradation dans l'ordre des épreuves imposées à Tamino et à Pamina; les aventures de Papageno leur répondent, pour ainsi dire, point contre point; et Goethe note que Schikaneder savait amener une scène.

Le thème de l'*instrument magique* n'avait en 1791 plus rien de nouveau pour les Viennois; Perinet avait attribué à son héros, le prince Armidoro, une cithare (« Zither », l'instrument des montagnes bavaro-autrichiennes), cependant que le lourdaud Kaspar jouait grotesquement du basson. Schika-



neder reprend, plus gracieusement, cette distinction du grave et du bouffon : Papageno souffle dans une flûte de Pan et fait tinter son « Glockenspiel ». Mais, une fois de plus, Schikaneder charge de sens des accessoires banaux. C'est l'ami mort de Sarastro, le père de Pamina, qui a taillé la Flûte enchantée, symbole de l'harmonie de l'âme, qui rend tout harmonieux autour d'elle, de la « beauté » au sens large du mot. Rien de tel dans le conte de Liebeskind qui lui a servi de canevas. Même recreation d'un vieux thème légendaire, la *reconquête du talisman* : chez Perinet, Armidoro réussit à arracher un briquet magique à Bosphoro, l'enchanteur, en même temps que Sidi, la fille de la Fée rayonnante; le « Feuerstahl » vient de Liebeskind, mais n'a-t-il pas rappelé, à une imagination viennoise, le briquet magique, étincelant, rare de la Toison d'Or? Schikaneder parle, lui, d'un « septuple cercle solaire » que Sarastro a reçu de son ami mort, lequel fut, avant lui, le président des Initiés. Que signifie ce cercle? La Reine de la Nuit voudrait s'en emparer; le défunt lui a laissé tous ses biens terrestres, mais la possession du talisman lui donnerait une puissance infinie; c'est pour le conquérir qu'elle se glisse dans les souterrains du Temple, soudoie Monostatos, pousse Pamina à tuer Sarastro. Mais elle échouera dans sa honteuse entreprise et sera précipitée dans les ténèbres inférieures. Pour la masse des spectateurs, conte à dormir debout, histoire d'enchantement cent fois racontée. Cependant, il y a dans ce talisman, comme dans le reste de la pièce, une allégorie, trop négligée d'ordinaire. Pourquoi Schikaneder a-t-il raconté tout ce passé compliqué, et, à première vue, étranger à l'action? On est frappé par la parenté entre son apologue et celui des trois anneaux, dans le *Nathan der Weise* de Lessing, autre drame à tendances maçonniques. Y a-t-il eu influence directe de Lessing sur Schikaneder? Un passage des *Dialogues sur les Francs-Maçons* de Herder (*Adrastea*, 1802), nous donne peut-être la clé de cette ressemblance. Herder reproduit, comme fort connue des francs-maçons de son temps, l'histoire orientale de l'anneau de Salomon, à laquelle fait allusion la 34<sup>e</sup> sourate du Coran. Les Génies et les Esprits obéissaient à cet anneau, qui donnait à Salomon, constructeur du Temple, tout pouvoir sur eux. Sentant venir sa fin, sans que le Grand Œuvre eût été achevé, le roi pria Dieu de cacher sa mort aux Esprits

tant que le Temple n'aurait pas été édifié. Et, en vérité, il mourut alors qu'il était en prière dans le sanctuaire, appuyé sur son bâton, et son corps resta ainsi une année entière sans qu'on s'aperçût de sa mort. Mais un ver rongea le bâton, le roi défunt tomba, et les Esprits s'aperçurent qu'ils avaient été joués — au moment même où le Temple était terminé. De même, dit Herder, chaque Grand-Maître est censé recevoir, à sa nomination, l'anneau magique qui lui donne pouvoir de poursuivre l'œuvre de Salomon, ou, dans une autre version, d'Hiram. Cet anneau magique deviendrait, par une transposition facile, le septuple cercle solaire dont parle l'abbé Terrasson à propos des mystères égyptiens — et qui peut correspondre aux sept planètes. Le sens allégorique de la lutte entre Sarastro et la Reine de la Nuit pour la possession de l'anneau est donc clair : elle prétend être la seule véritable héritière de son époux (or, l'Eglise catholique se considère comme seule Epouse du Christ). Mais le talisman, c'est-à-dire la force et le devoir d'édifier l'humanité, est en fait passé à l'Ordre des Initiés, qui en est le seul héritier légitime. C'est, fort clairement pour une ville où il y avait une censure sur les spectacles, une attaque contre les prétentions de l'Eglise et une exaltation de la Maçonnerie.

Dernier thème traditionnel, mais renouvelé dans son sens : la femme et sa perfidie. C'était déjà la morale d'un *Samson* joué au théâtre des Jésuites, et d'un opéra de 1709, l'*Intermezzo d'Athénaïde* : Dorimène dérobait à l'infortuné Furbenio un talisman dont elle essayait le pouvoir sur lui : on reconnaît ici le gracieux conte celtique de Merlin et de Viviane. La farce viennoise ne connaît la femme que comme inaccessible et pure princesse, d'une vertu abstraite, ou comme mégère, et deux vers de la vieille *Comédie de Faust* permettant de mieux comprendre la Reine de la Nuit :

Was der Teufel selbst nicht kann,  
Stellt er durch ein Weibsbild an.

Schikaneder raffine sur cette misogynie. Il se souvient de l'interdiction faite aux femmes de participer aux *travaux* de la Franc-Maçonnerie, bien qu'elles soient admises à ses fêtes; Herder en donne une interprétation bienveillante pour « l'autre sexe » : possédant déjà en elle l'harmonie naturelle que l'homme

cherche à atteindre par l'effort moral, la femme n'aurait que faire de cet effort. Mais Schikaneder a, lui, un sens très vif du caractère incertain, décevant, fuyant de l'âme féminine; c'est le danger principal pour le Maçon qui veut rester fidèle au secret qu'il a juré, et Tamino est, avant toutes choses, mis en garde contre les bavardages et les ruses de la femme. Cependant, auprès de la Reine de la Nuit, mielleuse et haineuse à la fois, et dont l'amour maternel n'est qu'une forme de volonté de puissance, Schikaneder a créé le caractère très pur de Pamina, la « douce et docile fille ». Pamina est capable de garder sa foi jusqu'à la mort à celui que les Dieux lui ont destiné. Elle le suit à travers l'eau et le feu. Elle sait si bien que le seul sens de la vie est l'amour que l'abandon supposé de Tamino l'amène au bord du suicide. Mais ce n'est pas seulement une petite oie blanche. Elle a assez d'indépendance et de maturité morale pour mettre en balance ses devoirs de fille et ses devoirs d'être humain, pour préférer l'humanité à l'obéissance aveugle; son amour intransigeant de la vérité, et son refus d'assassiner Sarastro, jettent par terre les intrigues de sa mère, qui croyait à tort pouvoir compter sur la passivité d'une enfant ignorante et timide. Ainsi, l'attitude de Schikaneder devant la femme est ambivalente : se méfier d'elle est la première règle de la sagesse, « des Bundes erste Pflicht ». Mais les deux hommes en armure qui mènent les amants à l'épreuve par l'eau et le feu chantent qu'une femme, si elle ne redoute ni la Nuit ni la Mort, est digne de recevoir l'initiation. Ayant surmonté les faiblesses de sa nature, elle devient donc, par adoption, membre de la Ligue. Cette idée d'adoption résout le problème de la situation de la femme dans la Ligue des Initiés. Non certes égale de l'homme (qui aurait pu le désirer en 1791, à Vienne?), mais objet de sollicitude et de respect : Pamina est considérée par Sarastro comme sa pupille et sa fille spirituelle.

La plus curieuse, la plus grave de ces ruptures avec la tradition est le renversement de valeurs dont nous avons déjà parlé. Schikaneder a puisé son texte à toute sorte de sources, mais il est avéré que l'essentiel de l'action lui vient d'un conte de Liebeskind, dans le troisième volume du *Dschinnistan* de Wieland, 1789 : *Loulou ou la Flûte enchantée*. On voit bien ce qui a poussé notre directeur-poète à s'emparer du sujet : le

xviii<sup>e</sup> siècle a raffolé, entre autres formes du merveilleux, des contes de fées, et la farce-féerie est un des genres classiques du théâtre viennois. Seulement, Schikaneder traite sa source avec une souveraine liberté, et, en fait, la retourne. Il transforme « la fée rayonnante » Périfirime en méchante Reine de la Nuit; il garde bien le caractère comique du gardien du sérail, lâche et libidineux, qui devient le « Maure » Monostatos, souvenir des Turcs et de la crainte qu'ont d'eux les Viennois depuis le fameux siège de 1685. Mais le magicien Dilsenguin, une espèce d'ogre, devient un grand prêtre sage autant que bienveillant, tiré tout vif d'une pièce ou d'un roman égyptien, un Zoroastre, adorateur de la Lumière. Perinet, qui a écrit sur le même conte, la même année, son *Kaspar joueur de basson*, a suivi bien plus fidèlement Liebeskind; il se contente d'y introduire l'inévitable Kaspar, qui y joue à peu près le rôle de Papageno chez Mozart, de broder quelques aventures supplémentaires et de multiplier les talismans.

Cette transformation a paru si curieuse qu'on a échafaudé toute une histoire à son sujet. L'acteur Ludwig Giesecke prétendit, dans une auberge, vers la fin de sa vie, que la *Flûte enchantée* était de lui et que Schikaneder n'y avait introduit, assez malencontreusement, que Papageno et sa « liebes Weibchen ». Giesecke, librettiste à ses heures, aurait commencé à remanier en pièce le conte de Liebeskind pour son « patron » Schikaneder qui, à court d'argent, aurait obtenu le concours de Mozart. Mais la pièce de Perinet, tirée de la même source, aurait été portée sur les planches, le 7 juillet 1791, alors que Mozart avait commencé d'écrire la musique pour Schikaneder. Celui-ci, inquiet de la concurrence, aurait obtenu de Giesecke qu'il lui cédât sa pièce, retourné le Mal et le Bien, ajouté un couple bouffon, et Mozart aurait terminé son travail sur cette donnée nouvelle. Hypothèse longtemps défendue, que des recherches récentes amèneraient à abandonner. Elle ne s'appuie que sur un critérium externe; or, nous n'avons pas de témoignage direct de Giesecke, mais un on-dit concernant une histoire qu'il aurait racontée, longtemps après la mort du compositeur et de Schikaneder. Le mot aurait-il encore été rapporté exactement qu'il faudrait savoir quelle créance accorder à Giesecke. Or, ce personnage a commis un plagiat, démontré, celui-là, en démarquant sous son nom une version

dramatique de l'*Obéron* de Wieland. Il se peut même que cet *Obéron* de Giesecke soit à l'origine de toute l'histoire. Il y a quelques parentés de thème avec la *Flûte enchantée* : épreuves, princesse à enlever, et surtout le cor magique d'Huon, qui force à danser tous ceux qui l'entendent, comme le *Glockenspiel* de Papageno et, du reste, le basson de Kaspar chez Perinet. De là à soupçonner Schikaneder de plagiat, il n'y a pas loin, et il se peut que le propos de Giesecke ait été mal transmis; chose banale. Les partisans de Giesecke affirment que Schikaneder était dans des embarras d'argent; rien ne le prouve. Qu'il n'a pas voulu porter à la scène un sujet déjà traité; cela se faisait couramment à Vienne, et, si vraiment il a craint qu'on ne l'accusât de copier son concurrent, il lui suffisait de *modifier* la donnée; mais pourquoi l'aurait-il *renversée*? S'il y a, en fait, contradiction entre l'attitude de la Reine dans les premières scènes et dans le reste de la pièce, cette contradiction est facile à expliquer sans suppositions romanesques. L'action intérieure, morale de la pièce est un passage de l'erreur à la vérité : Tamino s'aperçoit qu'il a été le jouet de son cœur et renonce à ses préjugés contre l'ordre des Initiés. La vue de la beauté (le portrait de Pamina) enflamme son courage; mais cette ardeur juvénile l'amène à croire aveuglément ce que lui dit une mère malheureuse. Sa sensibilité est bien éveillée : mais il a besoin d'apprendre que le néophyte doit consulter sa raison, et se garder des ruses féminines. Si la Reine se montrait dès l'abord sous son vrai jour, l'intrigue ne pourrait pas se nouer, et l'action interne n'aurait pas lieu. La Reine de la Nuit représente donc, dès l'abord, et selon toute vraisemblance, la Superstition, la Tyrannie, d'autant plus redoutable qu'elle est plus insinuante. N'oublions pas que Schikaneder s'adressait à un public simple : tout ceci est sans difficulté aucune.

\*  
\*\*

Le sens maçonnique de la pièce, lui non plus, ne fait pas de doute. Nous reviendrons sur ces correspondances; l'une d'elles est d'une importance particulière, car elle nous donne le mot de l'histoire. C'est le chœur final :

Salut à vous, Initiés ! Vous traversez la Nuit !  
 Grâce vous soient rendues, Isis et Osiris !  
 La Force a triomphé ; pour salaire elle donne  
 A Sagesse et Beauté la couronne éternelle !

Laissons de côté pour le moment Isis et Osiris. Les deux derniers vers nomment trois vertus, et leur réunion n'est pas un hasard. Force, Sagesse et Beauté sont, pour les Maçons, les trois colonnes, piliers ou flammes — les trois vertus sur lesquelles repose l'édifice : la Sagesse en dirige la construction, la Force l'exécute, la Beauté l'orne.

Or, Tamino acquiert ces trois vertus. Il est d'abord tiré de son erreur par la Sagesse, qui est connaissance de soi : elle s'adresse à lui sous les traits du vieux prêtre qui l'amène à dépouiller ses préjugés et à postuler son entrée dans la Ligue des Initiés (pour lui garder le nom qu'elle a dans la pièce) (I, xv). Mais, avant d'être admis, il devra faire preuve de force et rester constant dans ses *trois* épreuves, même envers Pamina. Il sera ainsi conduit vers la Beauté, c'est-à-dire, au sens très large du mot dans certains systèmes maçonniques, à l'harmonie avec lui-même, ses frères et Pamina, sa sœur-épouse. Le prêtre lui annonce, avant même que son initiation ne commence, que le but en est « l'union éternelle, qu'il contractera dans le sanctuaire, où le mènera la main de l'amitié ». Cette union semble désigner à la fois son entrée définitive dans l'Ordre, et ses épousailles avec Pamina : le choix éclairé d'une compagne est, comme dans les romans pédagogiques d'alors, le terme d'une éducation par une ligue secrète d'hommes sages et vertueux. La femme ne sera plus un obstacle, mais une aide sur la voie du Bien. Seule, la Force (*fortitudo*, le courage, la vaillance) peut triompher et faire l'union de la Sagesse et de la Beauté, dont les fruits seront l'idéal maçonnique : amitié, fraternité, amour conjugal.

Tel est le *grand* sujet du livret. Le *contre-sujet*, nous l'avons vu, est la lutte de la Reine de la Nuit contre les adorateurs de la Lumière et leur président (plutôt que leur chef ; Sarastro est *primus inter pares*, son autorité n'est que morale). Opposition de deux attitudes : le fanatisme et la tolérance, l'humanité, au sens que Goethe avait donné à ce mot dans

*Iphigénie*. La Reine de la Nuit menace sa fille (c'est son célèbre second air, aux notes aiguës) :

Sois à jamais maudite et délaissée,  
Que soient rompus les liens de la nature.  
Si Sarastro ne tombe de ta main !

La Superstition menant ainsi jusqu'à la négation des sentiments les plus spontanés et les plus sacrés. Mais Sarastro chante :

Dans ces salles sacrées,  
On ignore la vengeance,  
Et si l'on a déchu,  
L'amour vous ramène au devoir...

Dans ces murailles saintes,  
Où l'homme aime l'homme,  
Nul traître ne peut s'embusquer,  
Car on y pardonne à son ennemi;  
Qui ne prend pas plaisir à de telles doctrines  
Ne mérite pas le nom d'homme.

Nous n'avons vu jusqu'ici, entre la *Flûte enchantée* et la pensée maçonnique, que des parallélismes généraux. Ce texte contient aussi des allusions précises à l'organisation et au rituel des Loges — sous une forme transposée, bien entendu, puisque Schikaneder était tenu tant par son serment que par la censure à une certaine discrétion.

C'est au second acte que l'idée de l'ensemble perce sous le conte. On pourrait dire, avec un peu d'exagération, que le premier acte est l'acte féerique, le second l'acte allégorique. Or, on sait que le premier acte fut tout d'abord accueilli assez froidement, mais que le second décida du succès. Il commence, en effet, par une scène où l'on n'hésitera pas à voir la plus belle, littérairement, de l'œuvre : grandiose, paisible, impressionnante pour l'œil et l'esprit. C'est la réunion de la Ligue des Initiés, où est discutée l'admission de Tamino, et son sort futur. Schikaneder l'a placée en tête du second acte, avec ce sens des effets dont parle Goethe. Il a sans doute voulu tirer parti de la mode de la Franc-Maçonnerie en son temps. L'idée de composer une pièce ayant pour intérêt principal la pensée et les rites des Francs-Maçons peut paraître risquée ; mais un passage des mémoires de Caroline Pichler nous montre au contraire que Schikaneder trouvait, chez son public, une curiosité sym-

pathique à l'égard de l'Ordre : « L'ordre des Francs-Maçons pratiquait ses rites avec si peu de retenue et tant d'ostentation qu'il s'en rendait presque ridicule. Les chants maçonniques étaient imprimés, mis en musique, et tout le monde les chantait. On portait des emblèmes maçonniques en guise de breloques à sa montre; les dames recevaient des gants blancs <sup>1</sup> des apprentis et des compagnons, et plusieurs objets de mode portaient le nom d' « à la franc-maçon ». Il n'était pas inutile en ce temps-là d'appartenir à cette confrérie, qui avait des membres dans tous les corps constitués, et avait su en tous lieux attirer dans son sein le directeur, le président, le gouverneur. » Faisons la part chez Caroline Pichler, pieuse et réactionnaire, de la malveillance; il reste que ces notes attestent chez le public viennois de 1787 environ une vive curiosité.

Naturellement, Schikaneder n'est pas le premier à avoir rapproché des rites francs-maçons ce que l'on appelait en son temps les mystères des Egyptiens. L'idée lui en est sans doute venue par un article du Vénérable de la Loge « Zur wahren Eintracht », Ignaz von Born, paru dans le premier numéro du *Journal des Francs-Maçons* en 1784 : *Sur les mystères des Egyptiens*. Ignaz von Born, personnalité très importante dans la maçonnerie viennoise, y établissait un parallèle entre les rites de l'Egypte et de la Maçonnerie; il mentionne le « cercle d'or du soleil »; il parle de l'initiation, des épreuves par l'eau, le feu et le silence, tous traits communs aux uns et aux autres, que Schikaneder a introduits dans son opéra. Mais Born lui-même a pu trouver cette idée dans le fameux roman de l'abbé Terrasson, *Séthos, histoire ou vie tirée des monuments et anecdotes de l'ancienne Egypte*, Paris, 1731 (3 vol.). Cette compilation indigeste a pour cadre l'éducation d'un jeune Egyptien par un sage, sujet analogue à celui de la *Flûte enchantée*; elle contient des détails sur les mystères égyptiens et leur sens cryptique, des préceptes moraux, des discours et des dissertations scientifiques. L'idée de relier l'Egypte à la maçonnerie, mentionnée par Herder dans ses *Dialogues*, semblait si naturelle que, dès 1779, Cagliostro a pu fonder à Mitau une soi-disant Maçonnerie de rite égyptien, totalement apocryphe et sans rapport

(<sup>1</sup>) Il s'agit de la seconde paire de gants de l'apprenti, symbole des mains pures, qu'il doit remettre à une femme respectée.



aucun avec l'Ordre, imposture qui fut assez vite percée à jour. Mais des systèmes dits « égyptiens » apparaissent vers la même époque dans quelques loges.

On sait qu'Osiris et Isis sont invoqués dans d'admirables cantiques de la *Flûte enchantée*. Ce couple céleste est, pour Schikaneder, la Divinité selon deux aspects, divisée en deux principes : masculin et féminin, soleil et lune, or et argent. (Aussi le bois qui leur est consacré a-t-il des troncs d'argent et des feuilles d'or.) Osiris a dû passer par la mort avant d'être roi du monde des esprits; Isis est sa sœur-épouse; tous deux protègent donc les amants dans leurs épreuves; et il est dit expressément que si Tamino meurt avant d'avoir reçu l'initiation parfaite, ils le recueilleront dans leur royaume. Peut-être faut-il presser encore plus le texte, et voir dans Osiris, Isis et Sarastro ce que la tradition maçonnique appelle « les trois petits lumineux » ou « lumières » : le Soleil, la Lune et le Vénérable de la Loge. Le reste des mystères égyptiens est d'interprétation aisée. Sarastro est, comme nous venons de le dire, le Vénérable, l'architecte qui dirige le Grand Œuvre, dont un aspect concret est la formation de disciples et la lutte contre le royaume de la nuit. L'un des prêtres, sous le nom de « Sprecher », intervient fréquemment dans la pièce : il vérifie les facultés de Tamino à recevoir l'initiation, il l'instruit et l'exhorte. Inconnu dans les loges anglo-saxonnes, l'orateur a pour tâche dans les loges continentales « d'élever l'âme et d'éveiller de nobles sentiments, selon l'esprit de l'Art royal ». (Constitutions du Grand-Orient de Prusse, la loge « Zur Freundschaft ».) C'est exactement son rôle dans la *Flûte enchantée* : Sarastro dit de lui que « les Dieux l'ont élu par notre voix pour défenseur de la vérité » et le prie de « remplir sa sainte charge » en enseignant aux néophytes « ce qu'est le devoir de l'humanité ». Enfin, deux des prêtres se détachent du chœur : l'un d'eux repousse Tamino du temple quand il s'en approche sans en être digne, lui dit ce qu'est en réalité la Reine de la Nuit, le met en garde contre la vengeance et la colère. L'autre impose à Papageno le silence, l'exhorte, bien inutilement, à refréner son penchant au bavardage. Ce sont peut-être les Surveillants de la loge, qui ont, entre autres fonctions, à écarter les profanes et à adresser aux apprentis des avertissements solennels. Ainsi, nous aurions dans la *Flûte*

*enchantée* l'image d'une loge avec ses dignitaires, ses néophytes, ses cérémonies et son idéal : tolérance, éducation, bonheur par la pratique de la vertu. Représentation assez fidèle de l'esprit et de l'organisation d'un Ordre qui tient une grande place dans la vie spirituelle de l'Allemagne à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

Ce serait le sens exotérique de la *Flûte enchantée*. N'y a-t-il pas un sens ésotérique, un enseignement destiné aux maçons eux-mêmes ? N'est-elle pas destinée à soutenir au sein de la Maçonnerie des tendances précises ? Au moment où Schikaneder écrivit sa pièce, la Maçonnerie autrichienne était déchirée entre un idéal rationaliste et scientifique, et, de l'autre part, une sorte de mysticisme trouble : cette scission avait découragé Joseph II d'adhérer à l'Ordre, bien qu'il lui manifestât de la sympathie. Le Grand Orient national représentait l'idéal de raison et d'humanité ; Joseph II l'assure de sa protection et lui promet que l'Etat ne cherchera pas à percer le secret maçonnique. Mais ce souverain méfiant a été inquiété par la prolifération dans la capitale des Roses-Croix, Frères asiatiques, loges occultistes, qui cherchaient la vérité selon des systèmes bizarres ; selon Caroline Pichler, elles « sondaient de bonne foi des mystères transcendants et croyaient obtenir... des révélations sur les sciences occultes, la pierre philosophale, le commerce avec les esprits ». Ignaz von Born, naturaliste et physicien, voyait dans ce cabbalisme un danger moral pour l'Ordre. Car il avait repris l'idée leibnizienne d'une science encyclopédique, embrassant toutes les autres, dont la Maçonnerie serait la gardienne ; conception grandiose, qu'après sa mort personne ne se soucia de réaliser. Born était un savant, et, de plus, il appartenait à la ligue des Illuminés, qui voulaient faire de leur union une sorte d'académie scientifique, diffuser en politique les idées libérales, constituer un code du savoir humain, dont le Synode des Prêtres serait le défenseur. C'est à eux que vont les esprits éclairés : Goethe, Herder, le grand-duc Karl-August, et plusieurs membres de la haute noblesse autrichienne. Leurs ennemis, les Roses-Croix berlinois, mystiques, et les réactionnaires bavarois, ont obligé en 1785 les Illuminés à se disperser ; plus tard, l'abbé Barruel les accusera d'avoir fomenté la révolution française et d'avoir servi de « bouillon de culture » aux Jacobins. Dans l'année 1786,

Joseph II, à l'initiative de Born, prend des mesures importantes à l'égard des loges autrichiennes; il les met officiellement sous sa protection, mais en réduit le nombre à une par province, et, à Vienne, deux ou trois, chacune de 180 membres au maximum. Dans l'esprit de Born, ce devait être un moyen radical d'affermir la position des loges anciennes, mais d'arrêter les progrès des Roses-Croix ou de leurs semblables. Pour Joseph II, c'était un épisode de sa lutte contre tout ce qui lui paraissait susceptible de troubler les esprits de ses sujets. Or, en 1791, Born et l'empereur viennent de mourir. Mozart et Schikaneder étaient membres de la loge de Born; la *Flûte enchantée* prône les vertus qui étaient chères aux Illuminés : sagesse et tolérance. Un article de Born a directement inspiré Schikaneder, et les Francs-Maçons prétendent que Sarastro est une image de Born. On est tenté d'admettre que Schikaneder a voulu, d'accord avec Mozart et ses intérêts matériels, affirmer à un moment critique l'idéal de leur Vénérable. La *Flûte enchantée* serait un effort pour donner à cet idéal une audience très large, pour le « populariser », souci fréquent au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est une hypothèse, mais elle est défendable.

Il y a, chez Schikaneder, homme et auteur, une indéniable grandeur; et dénoncer la niaiserie du livret de la *Flûte enchantée*, l'opposer à la beauté de la musique, c'est donner à Mozart un lustre bien inutile. Pièce bâclée, écrite trop vite, certainement; mais non pas absurde, ni superficielle. Elle combat systématiquement, dans une situation définie, pour des idées précises. Mais que saura-t-on dans cent soixante ans de nos luttes idéologiques? Elles seront, comme l'est aujourd'hui le texte de la *Flûte enchantée*, des objets de curiosité érudite; et c'est pour Schikaneder, à la fois, une chance extraordinaire et un malheur que la musique de Mozart ait assuré, à cette œuvre de circonstance, une immortalité inattendue.

## Contribution des « mouvements » privés à l'unification économique de l'Europe

par **Lucien-L. SERMON,**

Ingénieur commercial U. L. B.

Si l'idée d'unifier l'Europe fut jamais une idée de clerc, ce fut ce genre de clercs que M. Julien Benda accusa, voici vingt ans, de trahir leur vocation pour descendre dans la mêlée des intérêts temporels.

N'attendons pas dans ce domaine le désintéressement scientifique et l'humilité devant les faits.

Sans doute, le clerc pourrait s'attacher à démontrer, suivant la théorie classique du commerce international, qu'unifier le marché européen serait donner un essor à la division internationale du travail, aujourd'hui insuffisante, ce qui reviendrait en fin de compte à faire produire chaque bien d'échange dans le lieu le plus adéquat, avec le maximum d'économie.

L'unification apporterait donc, semble-t-il, après une phase d'adaptation sans doute assez pénible, une amélioration du niveau de vie moyen par l'accroissement de la productivité moyenne.

Je ne crois pas que la démonstration ait été faite rigoureusement en ce qui concerne le cas européen. Il est même douteux qu'on puisse la faire. Mais les hommes d'action se contentent d'une « conviction profonde », justifiée à la légère, que ces avantages de l'unification s'avéreront certains et seront acquis. Ils ont d'ailleurs bien d'autres motifs de construire leur Europe.

Les uns voient dans l'unification *économique* l'occasion de revenir à un régime d'économie libérale, qui plaît à leur

rationalisme ou à leurs mandants. Car, pensent-ils, ce régime serait seul capable de résoudre pacifiquement les conflits d'intérêts que soulèverait l'ouverture des marchés, à moins que l'on ne veuille recourir à l'unification politique, dont les nations ne veulent pas.

Les autres voient dans l'unification *économique et politique* le moyen rêvé d'imposer l'économie dirigée qui plaît à leur lyrisme et à leur clientèle électorale. En effet, il faudrait beaucoup *coordonner*, beaucoup corriger, beaucoup susciter, pendant la crise d'intégration de l'économie européenne, afin de prévenir l'éclosion (ou d'assurer la réparation) de certains dommages sociaux.

D'autres encore qui, comme Sieyès, ont toujours une constitution en poche, introduiraient volontiers dans la charte de l'Europe une bonne petite orgie de réformes de structure et de Déclarations de droits spirituels et temporels.

Pour certains gouvernements, l'occasion est belle de prendre des initiatives dont on garde le lustre, ou de cliquer, à leur avantage, des situations qui menacent d'évoluer.

Il est des secteurs professionnels — dans les pays où leurs coûts de production sont bas — qui attendent l'ouverture des marchés pour détruire enfin des concurrents trop longtemps protégés.

Il est des hommes qui préparent, par la construction de l'Europe, une amélioration de leur situation personnelle.

Enfin, pour tous ceux qui s'effraient de la possibilité d'une agression militaire contre leurs pays exigus et désunis, l'« intégration » offre une nouvelle chance d'organiser une défense solide.

Il faut se consoler de cette subjectivité en espérant qu'elle fera passer à l'action à une époque où il devient, en effet, dangereux de trop prolonger la phase académique du débat.

Justement, la Quinzaine de l'Europe, organisée au début de décembre par le Conseil belge du Mouvement européen, a ramené l'attention sur ces problèmes au moment même où l'actualité diplomatique et militaire les plaçait sous un éclairage quelque peu dramatique. Du point de vue de la propagande, cette coïncidence a sans doute été heureuse. Elle aura peut-être moins bien servi le discernement et la rigueur de pensée.

En fait, l'unification européenne commence à se confondre avec la mise en œuvre du Pacte de l'Atlantique Nord. C'est sans doute pratique et souhaitable mais nous avons atteint le comble de la subjectivité.

\*  
\* \*

On sait que l'initiative privée fut à l'origine des mouvements qui, dès le lendemain des hostilités, ont créé un courant d'opinion en faveur de l'unification. C'était là presque à coup sûr une garantie que les différents partis pris conduiraient la bataille. Mais c'était aussi le gage qu'il y aurait une bataille. D'ailleurs, j'ai déjà indiqué, et je montrerai davantage, que ces partis pris sont assez nombreux, assez divergents pour rassurer l'équité.

Il n'est pas douteux non plus que les *vested interests* sont un autre élément d'équilibre et qu'ils ralentissent de leur mieux un mouvement de libération des échanges susceptible de remettre en question toutes les positions acquises. Les industriels et les syndicats ouvriers ne rivalisent-ils pas de zèle protectionniste malgré les déclarations d'eupéanisme qu'ils acceptent parfois de contresigner ?

Quoi qu'il en soit, les mouvements privés surent exercer assez de séduction sur l'opinion publique et assez de pression sur quelques hommes au pouvoir pour décider les gouvernements à s'intéresser à leur idée-force.

Le gouvernement français ne se refusa pas longtemps l'avantage de lancer une initiative officielle. En faisant inscrire l'union européenne à l'ordre du jour du Conseil consultatif du Pacte de Bruxelles, il provoqua la formation du Conseil de l'Europe dont le statut fut signé à Londres en mai 1949. C'est depuis août de la même année que l'Assemblée consultative, siégeant périodiquement à Strasbourg, emplit l'Europe de ses recommandations impatientes et du bruit de ses querelles conjugales avec le Comité des Ministres. Il n'est donc pas exagéré de prétendre que le Conseil de l'Europe fut l'œuvre quasi-directe du Congrès de La Haye, où siégeaient ensemble les divers mouvements fondateurs du Mouvement européen. Depuis lors, les gouvernements se sont pris d'émulation : chacun a un ou plusieurs plans d'intégration auxquels s'attachent

des noms propres. Aussi le rôle des mouvements privés est-il devenu peut-être moins créateur et plus critique qu'à ses débuts. Ce sont eux, en tout cas, qui, peu après la guerre, eurent incontestablement l'initiative et il était normal que cela fût ainsi. Huit d'entre eux avaient estimé nécessaire, en novembre 1947, de coordonner leur action. Ils constituèrent un *Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne*. En mai 1948, ce comité organisa le Congrès de La Haye, que je viens de citer, où MM. Winston Churchill, Paul van Zeeland, Paul Ramadier, le professeur Brugmans, les regrettés Sir Harold Butler et Daniel Serruys, et tant d'autres hommes éminents inventèrent à la fois le Mouvement européen et le Conseil de l'Europe.

Les mouvements fondateurs n'ont pas été absorbés par leur créature. Ils sont devenus ses affiliés et gardent leurs idées directrices, leurs membres et, le cas échéant, leur personnalité juridique. Il est utile de souligner tout de suite que si le désir d'unifier l'Europe les rapproche, leurs opinions sur la manière de s'y prendre les divise. Même ils ne sont pas d'accord sur la notion d'unification.

Pour 1° l'*Union européenne des Fédéralistes*, l'Europe ne peut se faire que par l'adhésion des Etats en cause à une constitution fédérale, comme s'en sont donné les cantons helvétiques ou les Etats-Unis d'Amérique du Nord. Au contraire, 2° la *Ligue européenne de Coopération économique* ne peut s'empêcher de penser que l'union politique est un objectif bien éloigné et qu'il y a quelque puérité à y attacher un effort actuel. Jusqu'à l'affaire de Corée, qui ajoute à sa lyre une corde d'airain, la Ligue a estimé que l'unification économique serait un assez grand bienfait pour s'en contenter et qu'elle ferait d'ailleurs l'objet d'un processus assez ardu pour faire appel à toutes les patiences et à toutes les bonnes volontés. A quoi les fédéralistes répondent que, sans renonciation des Etats à leur souveraineté, il n'est pas possible de réaliser l'unification économique. Selon eux, l'Organisation européenne de Coopération économique (O. E. C. E.) est restée inefficace parce qu'elle respecte les souverainetés nationales. Cette critique n'est-elle pas exagérée à l'adresse d'un organisme qui a tout de même su imposer la suppression des contingentements sur 75 % du volume du commerce privé

intra-européen, qui a condamné et aboli les discriminations, qui a organisé l'Union européenne des paiements? Selon la *Ligue*, ce sont là des résultats importants (bien qu'insuffisants) car l'union économique n'est même pas indispensable : il suffirait d'abolir les obstacles à la libre circulation des marchandises et des paiements pour obtenir les trois quarts des avantages d'une union.

Assurément, pour que la liberté fonctionne, et surtout pour qu'elle se consolide, il faudrait quand même un minimum de discipline. Aussi la *Ligue* recommande-t-elle la création ou la réforme de quelques institutions européennes spécialisées. Lesquelles? Un régime de libre transférabilité des devises requiert soit le perfectionnement de l'Union européenne des paiements, soit l'intervention d'un système nouveau de fonds d'égalisation des changes et d'un conseil de coordination des politiques monétaires et budgétaires capable de prévenir des actions divergentes au regard de l'inflation et de la déflation. La libre circulation des biens ne demande qu'une convention douanière et, à la rigueur, elle n'exige même pas un Conseil central des douanes chargé d'élaborer une politique tarifaire commune à l'égard des pays extérieurs à l'Union. La libre circulation des personnes pourrait être instituée par étapes moyennant peut-être un certain nivellement des régimes de travail et de sécurité sociale. Encore cette question n'a-t-elle pas fait l'objet, jusqu'à présent, d'une étude approfondie. En tout cas, cela ne requiert pas nécessairement des institutions nouvelles. Peut-être, dit la *Ligue*, conviendrait-il de créer un organisme européen pour faciliter le placement international des travailleurs.

Enfin, la *Ligue* a admis — mais presque à regret et surtout par esprit de conciliation — l'idée de créer certains organismes habilités à coordonner l'action des gouvernements et celle des entreprises dans quelques secteurs de base où règnent des conditions de propriété, de production et de marché assez particulières : charbonnages, électricité, transports, sidérurgie.

Il n'y a pas là de concession au fédéralisme. La *Ligue* est, dit-on, « fonctionnaliste » en ce sens qu'elle ne veut voir naître d'organe que de la fonction.

S'il y a quelques concessions, comme dans le secteur des



industries de base, elles sont plutôt faites au dirigisme de certains autres mouvements. Parmi eux, naturellement, se trouve 3° le *Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe*. Voici un groupe pour qui l'Europe doit s'unifier par le dirigisme et dans le socialisme. L'unification est une occasion magnifique d'imposer à certains pays une philosophie économique pour laquelle ils montrent peu de penchant. On créerait des « Etats-Unis socialistes d'Europe... organisant démocratiquement la propriété européenne des industries de base et la planification économique générale » (1).

Pour les adhérents du Mouvement socialiste, toute unification qui serait réalisée suivant les méthodes principalement négatives de la Ligue — supprimer des obstacles — amènerait des perturbations économiques locales qui seraient la cause d'intolérables maux sociaux. Il y a là un argument d'incontestable valeur contre le laisser-faire pur et simple, et la Ligue ne le conteste pas. Ouvrir les frontières intra-européennes à la libre circulation des produits, c'est faire périr bientôt — à moins que l'on ne soit en phase de très haute conjoncture — une quantité d'entreprises sub-marginales qui ne vivent aujourd'hui que grâce aux protectionnismes nationaux. Sans doute des développements compensatoires se produiraient-ils de telle manière qu'après quelques années, en chaque lieu, les hommes produiraient et échangeraient ce qu'ils peuvent produire avec le plus grand avantage relatif.

Mais pour le Mouvement socialiste, comme pour la Ligue, il ne peut être question d'attendre ces rajustements dans le chômage. La Ligue estime donc qu'il convient d'échelonner dans le temps le processus de redistribution géographique des activités en Europe. Diverses méthodes se recommandent à cet effet comme, par exemple, de ne supprimer que par degrés les obstacles monétaires et douaniers aux échanges, de régler convenablement le tarif douanier vis-à-vis des pays extérieurs à l'Union, et surtout de conduire la politique monétaire — cette clef qui règle l'allure d'une économie de marché — de façon à prévenir toute dépression conjoncturelle ou structurelle trop prononcée. Bien entendu, il ne s'agit pas, selon la

(1) Troisième Congrès du M. S. E. U. E. — Résolution sur l'Autorité politique européenne.

Ligue, de faire — au besoin par l'inflation — une politique de suremploi, car celle-ci empêcherait la redistribution géographique des activités de se produire. En effet, la mobilité du travail et la sélection des entreprises ne se manifestent guère quand les facteurs marginaux de la production sont tous employés. Pareille situation tend, au contraire, à cliquer les structures.

Et c'est ici que se séparent Ligueurs et Socialistes.

Le Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe se montre, dans cette affaire, assez paradoxalement conservateur. Il tend, en dépit de ses programmes, à régulariser, à codifier, à cliquer. Il ne refuse pas seulement que la suppression des barrières douanières mette un homme ou un outil en chômage, il refuse aussi que cet événement oblige les hommes à changer de métier ou de domicile. Il est vrai : les hommes, du moins en Europe occidentale, ne sont plus guère mobiles. Le Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe estime que cette sclérose sociale est respectable, parce que les faits sont respectables comme des lords-maires. Il ne croit pas possible ou pas souhaitable de réagir, de proposer aux hommes un effort et un rajeunissement. Ceci l'oblige à imaginer des interventions autoritaires : si le jeu spontané des forces économiques ne peut assurer que le charbonnage borain non rentable sera remplacé par une industrie nouvelle sur le lieu même où il a péri, il incombera aux pouvoirs publics de créer sur place et artificiellement des occasions d'emploi. Ainsi s'engage-t-on résolument dans une économie qui n'a plus nécessairement de lien avec la rentabilité. A l'économie de marché on substitue l'économie d'emploi.

Pareil système suppose la création d'un nombre d'institutions beaucoup plus considérable que le système principalement négatif de la Ligue.

Aussi voit-on, par exemple, les socialistes insister beaucoup pour que l'on crée, à côté du Conseil de l'Europe, cet organisme politique encore démuné de pouvoirs, un « Conseil économique et social » qui, au début, n'en aurait pas davantage, mais qui serait appelé à conseiller les organes politiques et à prendre petit à petit de l'ascendant, et même des pouvoirs constitutionnels. Autre exemple : les socialistes sont persuadés qu'un institut européen de financement des investisse-

ments rendrait de grands services. La Ligue est opposée à cette création qui lui paraît superflue. Elle n'y verrait qu'un organe d'investissements politiques, trop peu soucieux de l'efficacité. Enfin, le M. S. E. U. E. pousse à la prolifération des plans genre Schuman, applicables aux industries de base au moins. Il faut d'ailleurs préciser que les adhérents de ce mouvement ne sont pas unanimes sur la politique à suivre. Les uns proclament que leur unique tâche est de faire une Europe socialiste. Les autres croient plus sage de faire l'Europe d'abord, en jetant du lest doctrinal, et de la socialiser plus tard. C'est notamment la tactique de M. André Philip, qui participe avec beaucoup d'autorité à la direction du Mouvement européen. L'ancien ministre français des Affaires économiques a été l'initiateur de la transaction intervenue entre libéraux et socialistes depuis la Conférence économique de Westminster : « planification des industries de base, liberté du camembert ». On remarquera même que la tendance Philip, en planifiant les industries de base, se soucie peu du régime de *propriété* des entreprises en cause. L'essentiel est d'enlever le *pouvoir* aux propriétaires. Un plan comme celui de M. Schuman, interprété par M. Jean Monnet, y réussirait parfaitement. Mais cela ne suffit pas à l'autre aile socialiste et notamment aux travaillistes du Mouvement européen, pour qui la planification européenne est impossible sans l'expropriation.

Une autre fatalité pousse le Mouvement socialiste vers le goût des institutions européennes. Comme l'a fort bien montré M. Wilhelm Röpke <sup>(1)</sup>, les dirigismes nationaux sont soumis à des réflexes nationalistes, voire autarciques. Aussi ont-ils entre eux des oppositions d'intérêts bien plus vives qu'il n'en existe entre les économies de marché, lesquelles tendent à s'interpénétrer par la division internationale du travail et par la dispersion des capitaux. Le seul moyen de mettre fin à ces incompatibilités est d'instituer un dirigisme européen aux mains d'une autorité centrale. Le Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe devait donc tout naturellement s'infléchir vers la tendance défendue par l'Union européenne des Fédéralistes.

(1) W. RÖPKE, *Les problèmes fondamentaux de l'Union économique européenne* (Industrie, Bruxelles, décembre 1948. Edité par la F. I. B.).

Il est utile de signaler encore une autre différence de conception entre la Ligue et le Mouvement socialiste. Pour celui-ci il y a des objectifs proprement sociaux à la construction d'une Europe unifiée. Assurément personne ne prend l'activité économique pour une fin. La fin est sociale. Et à ce titre l'unification européenne a pour la Ligue aussi des objectifs sociaux. Mais l'amélioration du niveau de vie n'apparaît aux économistes que comme une conséquence du relèvement de productivité auquel ils croient pouvoir s'attendre en cas d'unification des marchés. La Ligue n'assigne pas à la construction de l'Europe des objectifs sociaux indépendants de ces transformations. Au contraire, pour le Mouvement socialiste, cette construction est l'occasion de présenter un programme de revendications nouvelles, ou tout au moins de revendications coordonnées sur le plan européen.

Il faut bien reconnaître que si elles peuvent paraître justifiées dans la mesure où la prospérité économique permettrait d'y faire face, ces revendications n'ont en tout cas qu'un lien assez vague avec l'unification.

4° Les *Nouvelles Equipes internationales* ont adopté à l'égard des problèmes sociaux une attitude assez voisine, mais elles n'ont pas affiché en matière économique une tendance systématique au dirigisme. Elles ont insisté avant tout sur « la primauté de l'humain sur l'économique », hiérarchie infiniment respectable que les faits peuvent admettre jusqu'à une certaine limite : celle où l'humain voudrait s'affranchir des lois de la physique ou de l'arithmétique et viendrait, par exemple, à exiger le droit de consommer plus de biens qu'il n'en produit.

Il faudrait quelquefois rappeler aux hommes généreux qui rédigent des manifestes un dialogue que Saint-Exupéry fait voler entre le Petit Prince et le roi d'une planète, à propos des fondements de l'autorité. On y trouve cette charmante réponse du roi : « Ton coucher de soleil, tu l'auras. Je l'exigerai. Mais j'attendrai, dans ma science du gouvernement, que les conditions soient favorables. » La Ligue pense comme ce roi. Pour certains autres groupes du Mouvement européen, il faut exiger d'abord, et créer des conditions ensuite, *ex nihilo*. On suppose l'omnipotence des pouvoirs publics.

L'unification européenne n'est qu'un des points inscrits

au programme des N. E. I. Leur premier objet est la réalisation d'une internationale sociale-chrétienne, encore que les partis sociaux-chrétiens des différents pays en cause ne patronnent pas le mouvement.

Aussi, bien que les N. E. I. aient tenu un nombre considérable d'importantes et intéressantes assises, elles n'ont pas pu consacrer tous leurs ordres du jour à l'étude des questions pratiques que pose l'unification économique de l'Occident. Leur apport s'en est trouvé plus limité que ceux de la Ligue et du Mouvement socialiste.

Il faut encore citer 5° l'*Union parlementaire européenne* qui réunit des membres des parlements et dont le programme initial fut nettement fédéraliste, mais réclamait pour la fédération européenne le patronage de l'O. N. U.

L'action de ce groupe ne manque pas d'autorité bien qu'on l'aperçoive moins directement que celle des précédents. Elle s'exerce sur les gouvernements par le contrôle et l'initiative parlementaires et sur le mouvement européen, non seulement par une représentation officielle au sein de ses organes directeurs, mais aussi et surtout par le fait que beaucoup de parlementaires sont affiliés à un ou plusieurs autres mouvements déjà nommés.

C'est d'ailleurs un des traits frappants et pittoresques de tout le système : l'affiliation de personnalités à plusieurs mouvements à la fois est fréquente. Il y a même des membres communs au Mouvement socialiste et à la Ligue et cela jusque dans les organes directeurs de ces deux associations.

Cette interpénétration des idéologies et des nationalités est utile. On s'en aperçoit au cours des travaux de commissions du Mouvement européen où les oppositions sont rarement irréductibles entre membres habitués à se rencontrer. S'il est quelquefois dans les séances de congrès des extrémistes obstinés qui gâtent en une demi-heure d'éloquence démagogique le patient travail de conciliation de plusieurs mois, ce sont presque toujours des Européens affiliés à un seul mouvement et peu engagés dans les travaux collectifs des commissions d'étude.

D'autres groupes encore ont concouru à la fondation du Mouvement européen et y sont aujourd'hui affiliés. Ce sont 6° les *Forces ouvrières syndicales européennes*, et deux mouve-

ments qui n'ont point de caractère international : 7° le *Conseil français pour l'Europe unie* et 8° le *United Europe Movement*. Tous deux sont nés d'initiatives anciennes et n'ont peut-être plus de grande utilité depuis que le Mouvement européen et les mouvements affiliés offrent, dans chaque pays, des points de ralliement aux « européens » des diverses tendances. Mais ces groupes continuent sur leur lancée et font encore un travail de propagande assez considérable. Au surplus, le Conseil français assure à la France et le *United Europe*, à l'Angleterre une représentation plus nombreuse au sein des organes directeurs du Mouvement européen.

De tous ces groupes, le plus nombreux semble être le mouvement fédéraliste qui s'est assigné essentiellement un objectif de propagande. Le moins nombreux est la Ligue qui se consacre à des études et agit peu en public.

La plupart des mouvements affiliés ont organisé des congrès, assemblées ou colloques auxquels la presse a fait écho.

Tous publient des documents et quelques-uns éditent des revues périodiques.

Voici un inventaire succinct de ces activités.

*United Europe Movement* (4.000 membres), présidé par M. Winston Churchill, publie une *Monthly News Letter* dont la diffusion est large en Angleterre. Il organise des meetings dans le pays, à raison de cinquante par mois en moyenne, sans compter les réunions extraordinaires où des étrangers de marque sont invités à parler. Il se propose aussi de publier des brochures de vulgarisation à l'intention du grand public.

Si l'idée européenne germe si lentement en Grande-Bretagne, ce ne sera pas faute de zèle de la part de ce mouvement, mais vraiment parce qu'une psychologie insulaire formée en un millénaire ne peut se défaire en l'espace d'une olympiade.

Le *Conseil français pour l'Europe unie*, présidé par M. Raoul Dautry, a lui aussi entrepris une action de propagande générale. Les idées fédéralistes y ont longtemps prévalu et l'on n'a pas perdu le souvenir de cette campagne en faveur d'une autorité politique européenne qui recueillit les vœux d'un petit nombre de conseils généraux et de municipalités ainsi que les signatures de trois cents parlementaires, ce qui n'est pas négligeable.

On peut cependant douter de l'efficacité de ce travail.

Quant aux études sur des problèmes précis (et notamment économiques) de l'unification, le Conseil pourrait difficilement les mener à bien en raison de la diversité excessive des tendances politiques qui s'y affrontent.

Les *Nouvelles Equipes internationales*, à la tête desquelles on trouve M. De Schrijver et M. Bichet, ancien ministre français de l'Information, ont édité de nombreuses brochures imprimées dont certaines seulement concernent l'unification européenne. Encore la partie économique y occupe-t-elle généralement si peu de place qu'il est impossible aux auteurs d'aller au delà des généralités vagues et des vœux pieux.

Il faut faire exception cependant pour le travail préparatoire que les N. E. I. fournirent en vue de la Conférence économique de Westminster tenue en avril 1949 par le Mouvement européen. Les documents rédigés à cette occasion par les N. E. I. entrèrent un peu plus dans les précisions. On y trouve encore, il est vrai, plus de vœux que de recettes mais on doit retenir celle-ci : l'Europe doit se construire par secteurs professionnels. C'est l'idée fondamentale qu'on retrouve, un an plus tard, à la base du plan Stikker et à laquelle tous les économistes de tendance classique — notamment ceux de la Ligue — restent opposés pour des motifs qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer ici.

Les N. E. I. publient des *Cahiers*, documents reproduits au duplicateur qui paraissent en moyenne six fois l'an. Elles se préparent à lancer une revue imprimée : *L'Eveil de l'Europe*.

Les principales réunions des N. E. I. ayant abordé plus ou moins des questions économiques furent : la *Rencontre de Lucerne* (1947), le *Congrès de Chaudfontaine* (1947), le *Congrès de La Haye* (septembre 1948), le *Congrès de Luxembourg* (février 1949) qui se pencha surtout sur les problèmes allemands, la *Session économique de Paris* (mars 1949), le *Congrès de Sorrente* (mars-avril 1950), enfin les réunions de *Strasbourg* pendant les sessions du Conseil de l'Europe, sans compter de nombreuses rencontres organisées par les sections de jeunes.

De tous ces voyages, il n'est pas sorti beaucoup de suggestions utiles pour l'unification économique, mais peut-être

l'action de propagande fut-elle d'un certain rapport dans le milieu démo-chrétien.

Le *Mouvement socialiste*, énergiquement conduit par M. André Philip, a produit des travaux de bonne qualité, ce qui n'étonne pas si l'on songe à la valeur personnelle de certains hommes qui y ont collaboré. Il a tenu quatre congrès qui ont distribué une masse considérable de documents : à *Montrouge* (1947), à *Puteaux* (1948), à *Paris* (1949), et à *Strasbourg* (novembre 1950).

Ce quatrième congrès, constatant l'échec temporaire des tendances fédéralistes au Conseil de l'Europe comme au Mouvement européen, s'est rallié à contre-cœur à la méthode fonctionnelle recommandée par la Ligue. Il a toutefois suggéré que les pays disposés à adhérer à des unions fédératives régionales constituent ces unions sans attendre les retardataires de l'Europe. Ce congrès a aussi voté une résolution sur les conditions du réarmement que la Ligue n'aurait pas désavouée, du moins quant aux principes généraux.

Le M. S. E. U. E. a pris, avec la Ligue européenne de Coopération économique, la part la plus importante aux travaux préparatoires et aux délibérations des conférences *économique* de Westminster et *sociale* de Rome, organisées par le Mouvement européen. M. Gilbert Jaeger notamment fut rapporteur de la section I : Objectifs sociaux de la Construction européenne. J'avais eu l'honneur de préparer avec lui, et avec M. Léon Servais, le rapport de la section belge du Mouvement européen, sur l'ensemble des problèmes soumis à la conférence de Rome.

Le M.S.E.U.E. publie fréquemment des brochures exposant ses conceptions relatives à l'unification européenne. L'une d'elles, due à la plume de M. André Philip, a critiqué avec beaucoup de franchise la méfiance que professe le parti travailliste à l'égard d'une intégration où le gouvernement socialiste britannique perdrait tant soit peu de sa liberté d'action.

L'*Union européenne des Fédéralistes* est un mouvement très actif, le plus bruyant en tout cas, qui a beaucoup de membres communs avec le Mouvement socialiste. Il publie un bulletin périodique. Il a organisé lui aussi maintes réunions de masses et a communiqué beaucoup de résolutions à la



presse. Sa campagne populaire en faveur d'un pacte fédéral a fait quelque bruit.

Il est malaisé de suivre les manifestations de ce mouvement en raison de sa décentralisation. Dans chaque pays, un certain nombre d'associations s'affilient à l'Union et conservent leur autonomie de gestion. Cela forme un ensemble assez lourd à manier, dont il est sorti peu de travail précis, si l'on fait exception pour le projet de pacte fédéral.

Quant à la *Ligue européenne de Coopération économique* (*L. E. C. E.*), elle est tout autrement composée. On ne trouverait probablement pas plus de cent membres associés dans chacune de ses sept sections nationales. Et il n'en est qu'une ou deux vingtaines par pays qui prennent une part active aux travaux des commissions. C'est un mouvement de personnalités et de spécialistes. De tels membres possèdent à la fois la compétence technique et le moyen de faire entendre leurs suggestions. Ils ne donnent que peu d'attention à la propagande.

M. van Zeeland fut l'un des fondateurs de la Ligue, avec Sir Harold Butler, ancien directeur du B. I. T.<sup>(1)</sup> et feu M. Daniel Serruys qui fut le président de la commission économique de la S. d. N. et l'un des fonctionnaires les plus éminents que la France ait eus. On y rencontre aujourd'hui — je cite presque au hasard de la plume — M. Jacques Rueff, le professeur Harrod, M. Emmanuel Monick, M. A. De Smaele, Mr. David Eccles, le baron Boël, M. Hermann J. Abs, les professeurs Kuin et Zijlstra, M. Paul De Groote, M. Louis Camu. Des syndicalistes éminents y discutent les suggestions de grands industriels, de banquiers, de juristes, d'économistes, de parlementaires choisis pour leur compétence économique, de professeurs et même de quelques fonctionnaires. Ces hommes viennent de tous les horizons politiques, de toutes les disciplines intellectuelles; ils sont les enfants de nombreuses universités et de sept nations : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni.

La Ligue, attachée à l'examen des problèmes *économiques* de l'unification, ne s'adresse qu'à une audience restreinte.

<sup>(1)</sup> *N. D. L. R.* : Sir Harold est décédé après la rédaction de cet article.

Une action de propagande dans le grand public serait sans objet.

Généralement la Ligue apporte ses suggestions aux hommes d'Etat, aux hauts fonctionnaires, aux dirigeants de banques d'émission, qui peuvent les mettre en œuvre. Elle a aussi quelquefois préparé certains travaux pour des membres de la commission économique de l'Assemblée européenne. Depuis fin 1949, elle a cependant systématisé la publication — à tirage fort limité — d'une partie des travaux de ses commissions d'étude. Les milieux économiques connaissent son mémoire *Un système de convertibilité des monnaies européennes entre elles*, daté de novembre 1949, qui proposa la première esquisse de l'Union européenne des paiements, aujourd'hui en fonctionnement.

La Ligue vient de rendre public un nouveau mémoire sur les problèmes des transferts internationaux de devises. Ce mémoire propose d'organiser la liberté complète des paiements internationaux au niveau des usagers, en instituant un système assez complexe de fonds d'égalisation des changes, dont on reparle plus bas à propos des travaux du Mouvement européen <sup>(1)</sup>. La Ligue a publié aussi, dès juillet 1950, un mémoire sur le plan Schuman. Elle édite en ce moment une note traitant des incidences du réarmement sur l'unification économique.

Ses commissions d'étude publieront, avant mai 1951, des travaux relatifs : 1° à la libre circulation de la main-d'œuvre en Europe occidentale; 2° à la création d'un statut de droit européen pour certaines entreprises privées (projet qui tendrait à se substituer au projet un peu hâtif élaboré par le Conseil de l'Europe); 3° à la coordination européenne de la production et du transport de l'énergie électrique; et 4° à la coordination européenne des transports.

La Ligue organisera, en mai 1951, une conférence économique où se rencontreront des délégués de ses sept sections européennes avec des représentants des pays d'outre-mer membres du Commonwealth britannique. On voudrait essayer d'y faire un pas décisif dans l'étude des problèmes relatifs à la

<sup>(1)</sup> *Vers la liberté des transferts internationaux de devises*, décembre 1950.

participation des territoires d'outre-mer à une union économique européenne.

J'ai signalé déjà, en citant les activités du M. S. E. U. E., que la Ligue avait pris une part importante aux travaux préparatoires de la conférence économique de Westminster <sup>(1)</sup>. Elle a aussi contribué, en 1950, grâce à des rapporteurs éminents, aux travaux de la Conférence sociale de Rome <sup>(2)</sup>.

Venons-en à l'activité propre du *Mouvement européen*, souvent confondue, il est vrai, avec celle des groupes affiliés. Elle a été considérable au début de son existence mais elle a quelque peu souffert, par la suite, de la disparité des opinions auxquelles ses travaux devaient faire place.

A *La Haye*, en mai 1948, le Mouvement lançait, je l'ai déjà dit, avant sa propre constitution, l'idée du Conseil de l'Europe. Ce fut un succès.

En octobre 1948, le Mouvement était inauguré à *Bruxelles*, sous la présidence d'honneur de MM. Winston Churchill, Léon Blum, de Gasperi et Paul-Henri Spaak.

En février 1949, un *congrès tenu à Bruxelles* élaborait un projet de Cour européenne des Droits de l'homme et énonça les principes d'une politique d'unification capable de sauvegarder les valeurs spirituelles et d'améliorer la situation matérielle des peuples d'Europe.

En avril 1949, eut lieu l'importante *Conférence économique de Westminster*, préparée par la section économique et sociale du Mouvement sous la présidence de Sir Harold Butler, ancien directeur du B. I. T. La Ligue européenne de Coopération économique fournit la majeure partie des cadres de la section économique et sociale. Aussi prit-elle, par cette collaboration ainsi que par des rapports séparés, une part importante aux travaux préparatoires et aux débats. Les éléments socialistes furent cependant les plus nombreux à la conférence et influencèrent sensiblement les résolutions finales.

Celles-ci se présentèrent sous la forme de déclarations, parfois un peu longues, tantôt assez techniques et de bonne

<sup>(1)</sup> Le rapport de la section belge fut publié à Bruxelles, en août 1950 : L.-L. SERMON, *L'Union économique européenne*.

<sup>(2)</sup> MM. Pierre Dieterlen (France); Pr. Zijlstra (Pays-Bas).

tenue, tantôt portant la trace de débats confus clos par de médiocres compromis. Il faut en retenir : 1° l'excellente résolution sur la possibilité de restaurer la liberté des paiements internationaux pourvu qu'on la fonde sur l'orthodoxie des politiques monétaires; 2° une résolution assez détaillée sur les méthodes permettant d'accomplir un désarmement douanier intra-européen; 3° des suggestions relatives à la coopération économique de l'union européenne avec les pays associés et territoires d'outre-mer; 4° enfin, une proposition tendant à organiser certaines industries de base (charbon, électricité, sidérurgie, transports) par une coopération organique et intereuropéenne des gouvernements et des entreprises publiques ou privées. Il était convenu dès l'abord que l'interventionnisme d'autorités publiques européennes dans ces secteurs ne pouvait mettre en question le régime de propriété des entreprises ni instituer des corporatismes autoritaires.

De toute cette littérature où l'originalité, sans avoir la plus grande part, tenait quand même quelque place, il est resté des suites nettement identifiables dans les travaux contemporains ou ultérieurs d'organismes officiels. La résorption systématique des contingentements et le retour à la non-discrimination promus par l'O. E. C. E. en sont une preuve, ou plutôt : une présomption. Le plan Schuman est un témoignage beaucoup plus caractéristique, même si de graves déformations ont altéré la conception établie à Westminster. Les travaux du Groupe d'Etude pour l'Union douanière, organisme officiel qui siège à Bruxelles, ont confirmé partiellement les vues de Westminster, sans que l'on puisse dire s'ils s'en sont inspirés. Quant à la restauration des paiements intra-européens, son étude fut reprise, comme je l'ai dit, par la Ligue européenne de Coopération économique, en novembre 1949. Une suggestion pratique fut alors soumise à quelques hommes politiques ainsi qu'à des dirigeants de banques d'émission. Deux mois plus tard les négociations officielles commençaient, qui devaient aboutir à la fondation de l'Union européenne des Paiements.

Il ne convient pas d'exposer et d'apprécier ici ce système efficace et simple de compensation, de paiements et de coordination monétaire qui formerait à lui seul l'objet d'un exposé assez long. Je me contenterai de rappeler que l'U. E. P.

a restauré — mais aussi en partie grâce à l'aide américaine — le caractère multilatéral des paiements courants entre pays européens et qu'elle a permis de franchir une étape importante de la lutte contre les restrictions quantitatives : non seulement le taux de la libération prescrit par l'O. E. C. E. a pu être porté de 50 à 60 % du volume total des importations de chaque pays, mais encore, ce taux sera porté au début de 1951 à 75 %. En outre — et ceci est peut-être plus important encore — la distinction ayant disparu dans le clearing entre monnaies fortes et monnaies faibles, il a été possible à la Grande-Bretagne et aux pays scandinaves de supprimer les discriminations dont ils avaient frappé les importations en provenance de certains pays, et notamment de Belgique.

A la Ligue européenne de Coopération économique les travaux d'une commission monétaire continuent. Ils proposent déjà une lente réforme de l'U. E. P. qui permettrait d'aboutir à un régime de paiements dans lequel les transferts de devises seraient libres à l'échelon des entreprises et des particuliers, même pour les mouvements de capitaux et même entre l'Europe et les Etats-Unis. Le système reposerait d'abord sur l'orthodoxie généralisée des politiques monétaires, ensuite sur la garantie formelle d'une pleine solidarité des pays atlantiques dans les risques de la guerre et les dépenses de la reconstruction, enfin dans le jeu de fonds d'égalisation de changes nationaux, européen et atlantique qui pratiqueraient le système de crédits réciproques inauguré avec succès par l'U. E. P. Sans doute les banques d'émission ne cessent-elles d'explorer des possibilités d'amélioration du système des paiements. Mais leur zèle et leur émulation ne peuvent être que stimulés lorsque des milieux privés, pouvant se référer d'une première suggestion qui engendra l'U. E. P., continuent à exercer cette pression légère qui, de l'anticipation d'aujourd'hui, fait le régime de demain.

Le Mouvement européen a tenu aussi une *Conférence européenne de la Culture à Lausanne*, en décembre 1949. Son objet s'écartait des préoccupations économiques qui limitent le présent article.

L'une de ses réalisations fut la formation du *Collège de l'Europe*, dont la première session académique s'est ouverte, en 1950, à Bruges, sous le rectorat du professeur Brugmans.

D'autre part, un *Centre européen de la Culture* a été installé à Lausanne sous la direction de M. Denis de Rougemont.

La plus récente des grandes assemblées du Mouvement européen fut le *Congrès social de Rome*, tenu en juillet 1950.

Ce fut peut-être, dans une certaine mesure, un outil inventé par l'aile gauche du Mouvement pour amender, dans un sens socialiste, les positions adoptées à la Conférence de Westminster. Celle-ci s'était préoccupée trop exclusivement, au gré de certains, de problèmes économiques. Elle n'avait traité des progrès sociaux qu'en tant que sous-produits de la nouvelle division internationale du travail. Elle ne voulait distribuer que les richesses préalablement produites. Et ce dans des proportions qui n'eussent pas altéré, au début, les traditions actuelles. (Car il serait sans doute présomptueux de superposer deux révolutions dans un continent aussi malade.) A Rome la question fut retournée. On entendit fixer des objectifs sociaux. L'économie s'adapterait sous l'impulsion des ministères, des syndicats, des banques d'investissements et des conseils d'entreprise pour produire tous les biens exigés par ces nouveaux Droits de l'homme. On ne s'est guère demandé quelle méthode assurerait le succès et encore moins si les nouveaux droits ne seraient pas justement un obstacle à l'extension de la production. Mais je décris ici une tendance d'esprit qui animait l'aile gauche du congrès plutôt que l'attitude finalement adoptée par cette loquace assemblée. Car, en fin de compte, le sens du possible chez les socialistes fut rencontrer le sens social chez les économistes et les producteurs, de sorte qu'il n'a pas été formulé d'exigences auxquelles eût manqué le support des capacités effectives de la main-d'œuvre et de l'outillage européens. Il n'a pas non plus été recommandé d'organisation économique qui pût compromettre irrémédiablement les ressorts de la productivité.

Sans doute une certaine fièvre institutionnelle a-t-elle poussé les congressistes à recommander l'étude d'un peu plus d'organismes européens qu'il n'est utile d'en fonder. Mais en poussant les travaux ultérieurs jusqu'aux détails de fonctionnement, les commissions d'étude du Mouvement constateront probablement d'elles-mêmes que tout ne peut être retenu de ces projets inspirés tout ensemble par la générosité, par

l'astuce et par une confiance un peu naïve dans la capacité des esprits les moins avertis à prendre part à la direction des affaires.

Une expérience bien connue aujourd'hui, l'élaboration du plan Schuman, enseigne déjà combien il est difficile de mettre sur pied une institution dont l'objet est différemment conçu par les divers groupes d'intéressés et dont l'utilité même n'est pas indiscutablement établie.

La fièvre institutionnelle du Mouvement européen s'est d'ailleurs sensiblement calmée depuis peu. Après la récente réorganisation de ses rouages directeurs, accomplie sous l'impulsion de M. P.-II. Spaak, le Mouvement a tenu à Strasbourg les 24 et 25 novembre des réunions de son Bureau exécutif et de son nouveau Comité international. Le bouillonnement fédéraliste s'y est, paraît-il, apaisé et une attitude plus modeste devant les réalités a fait adopter, au moins pour quelque temps, l'approche dite « fonctionnaliste » de l'unification européenne.

La coalition de fortune formée par l'opinion britannique entière et par la Ligue européenne de Coopération économique a incontestablement marqué un point.

Sous la main ferme du nouveau directoire présidé par M. Spaak, le Mouvement a réduit ses objectifs à l'essentiel, et s'est tracé un programme d'études économiques à l'accomplissement duquel la Ligue va apporter l'appoint décisif de ses propres travaux. Ce programme prévoit surtout, à vrai dire, l'examen de projets qui viennent de gouvernements ou d'organismes officiels. Par exemple : Coordination des transports, coordination de la production et de la distribution de l'électricité, projet d'un statut des compagnies européennes, circulation internationale des travailleurs, plan Stikker, plan Pfimlin, plan Petsche, etc. C'est ici qu'on voit le rôle d'initiative se transformer en rôle de critique, depuis que les pouvoirs publics s'intéressent d'eux-mêmes à l'unification. Quant au programme d'études politiques, il concernera les conditions dans lesquelles pourraient être créées des unions fédérales régionales. M. André Philip prépare un rapport sur cette question.

La direction du Mouvement, naguère embourbée dans des débats sur sa méthode de travail et sur le dosage des tendances,

a retrouvé le temps de se consacrer à sa fonction normale : avoir des idées, ou tout au moins en provoquer l'écllosion autour d'elle, et les propager ensuite s'il y a lieu.

Mais tandis que réussissait cette révolution de palais, une rébellion tentait de lui faire échec « dans la rue » si l'on peut ainsi s'exprimer. Et voici comment est né le « Conseil de Vigilance ». Le Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe avait espéré, dès les origines, faire du Mouvement européen le tremplin de sa doctrine d'unification. Pendant deux ans il parut avoir réussi; il domina les assemblées et la direction. Le Mouvement européen s'était fait une solide réputation de fédéralisme, de socialisme et de penchant pour l'utopie.

La Ligue, presque seule, fit contrepoids. Avec un succès croissant, on vient de le voir.

Depuis la réorganisation, fédéralistes et socialistes se sont rendu compte qu'ils ne tiennent plus seuls le gouvernail. Ils ont aussitôt formé à grand bruit, avec le concours des N. E. I., un « Conseil de Vigilance » qui leur obéira mieux. Ce Cerbère, dernier-né de la faune européenisante, a fait retentir sa triple voix à Strasbourg pendant la session de novembre de l'Assemblée européenne.

D'ailleurs le Mouvement socialiste n'abandonne pas complètement le grand navire que M. Spaak va s'efforcer de barrer avec sagesse. Il a défini sa nouvelle attitude au cours du IV<sup>e</sup> Congrès M. S. E. U. E. : Le Mouvement européen ne peut plus être « qu'un centre de relations entre les différents mouvements, un foyer de propagande de caractère général en faveur de l'idée européenne ».

Les objectifs fédéralistes, on les atteindra par l'action du Conseil de Vigilance. Les objectifs marxistes seront traités par le M. S. E. U. E. lui-même. C'est plus normal ainsi. La confusion diminue.

Sans parler des conférences, séminaires, meetings et réunions de toutes espèces organisées par lui, le Mouvement a publié un volume déjà considérable de documents : rapports présentés à ses congrès, résolutions votées, déclarations de diverses natures, brochures de propagande. Il édite aussi une revue, *Nouvelles de l'Europe*, qui informe ses lecteurs de tous les travaux et incidents de quelque importance concernant l'unification, qu'ils soient d'origine publique ou privée.



Les étudiants européens de l'Université de Bruxelles ont adopté une couverture inspirée de celle de *Nouvelles de l'Europe* pour présenter au public une intéressante revue qu'ils éditent à leur tour afin de faire connaître leurs points de vue sur l'unification (1).

\*  
\*\*

Pour résumer et conclure, on peut se contenter des quelques observations suivantes.

L'initiative d'une action énergique en faveur de l'unification européenne est venue d'abord d'associations privées. Elle se partage aujourd'hui entre ces groupes d'une part, les gouvernements et les organismes officiels internationaux d'autre part. De plus en plus, elle échappe aux premiers, à mesure que les seconds s'intéressent davantage aux réalisations. C'est une évolution normale dès que l'échelon des idées générales est dépassé. On entre dans la conception de détail et dans la mise en œuvre : désormais les pouvoirs publics sont mieux outillés pour continuer le travail et seuls habilités à conclure. Ils peuvent encore recevoir des suggestions utiles mais, parmi les mouvements privés, il n'est guère que la *Ligue* qui se soit organisée pour en étudier d'originales ou pour procéder avec compétence, rapidité et pondération à l'examen critique des projets officiels. Encore n'est-elle pas toujours à même de connaître complètement ces projets que les gouvernements entourent volontiers de mystère même s'ils leur font quelque publicité. En tout état de cause, la *Ligue* doit donc s'interdire d'entrer trop dans les détails. D'ailleurs, il est plus utile de présenter une idée à temps que de la développer tardivement jusqu'à ses ultimes implications.

En dehors de ces possibilités de conception et de critique, il ne reste aux mouvements privés que des devoirs de vulgarisation et de propagande. Ils s'en acquittent de leur mieux auprès de la clientèle que leur assurent leurs tendances politiques respectives. Il est vrai que des doubles emplois assez nombreux font gaspiller une partie de leurs efforts. Il est vrai qu'un excès de discours et de publications a fini par lasser

(1) *Chemins de l'Europe*, organe du Cercle des Etudiants européens de l'U. L. B., périodique mensuel.

l'opinion. Il est vrai que le public se perd dans cet enchevêtrement d'organismes prolixes.

Je rappelle cependant que l'unification économique doit à l'ensemble des mouvements privés les idées maîtresses de l'Union européenne des Paiements — qui fonctionne — et du plan Schuman — dont l'élaboration s'achève.

D'autres progrès vers la liberté des échanges se sont accomplis sans suggestions détaillées de la part des mouvements, mais sous la pression continue de l'opinion publique, à laquelle ils donnent un moyen d'expression.

Il faut aussi rappeler la mise en place du Conseil de l'Europe, résultat essentiellement politique de l'action des mouvements, mais dont les incidences économiques pourraient un jour prendre de l'importance.

Dégagé peu à peu d'une tendance à l'utopie politique, le Mouvement européen s'oriente vers des travaux limités et pratiques. La primauté de l'économique lui a été imposée par les faits.

J'ajoute que la guerre de Corée, en déclenchant un effort de réarmement occidental, a beaucoup contribué à la décanatation de l'essentiel. Elle a aussi inspiré à certains partisans de l'Union européenne une orientation nouvelle de leurs desseins : on songe déjà à une union atlantique. Il est trop tôt peut-être pour étudier de près les possibilités d'un rapprochement aussi révolutionnaire, mais les mouvements européens ne pourront se refuser longtemps à envisager une certaine ouverture de l'Europe occidentale à une collaboration économique plus intime avec les Etats-Unis. L'aide Marshall a d'ailleurs créé un courant d'informations réciproques, elle a noué des relations personnelles, elle a préparé profondément le labour où pourra être semée la graine de l'Union économique atlantique. L'aide militaire agira dans le même sens.

Malgré leurs lourdeurs, leurs travers, leurs partis pris, les mouvements pour l'unification européenne méritent plus d'intérêt qu'ils n'en obtiennent de la part des vrais clercs. Dans les intervalles de calme qui séparent les crises de tension politique internationale, ils sont le seul aide-mémoire des Européens oublieux. Dès que Philippe de Macédoine fronce le sourcil, notre Hellade atlantique s'agite et se prépare à la discipline. Dès que Philippe fait mine de tendre la main, ou

d'aller seulement en vacances, les ressorts se détendent, les susceptibilités renaissent, les négociations retombent dans les routines de l'intérêt national, les dirigistes et les libéraux croient de nouveau que l'essentiel est de diriger ou de laisser faire, les Britanniques retrouvent l'illusion que l'Angleterre est une île, les Français recommencent à trembler au souvenir du croquemitaine allemand — et l'unification redevient presque une idée désintéressée, ce qui veut dire qu'elle n'intéresse presque plus personne. Elle semble alors perdre toute urgence. Il est utile que, pendant ces silences, les mouvements privés fassent entendre la voix de Démosthène. Et, par goût des miracles, j'aimerais croire qu'avec moins de talent ils seront mieux écoutés.

*Le 27 décembre 1950.*

## Marcel Proust et la météorologie

par **Louis DUFOUR,**

Agrégé de l'Université,

Météorologiste à l'Institut royal météorologique  
de Belgique

Un météorologiste ne saurait manquer d'être frappé par l'intérêt que témoigne Proust pour les phénomènes de sa discipline. Au cours d'une lecture d'*A la recherche du temps perdu*, nous avons relevé plus de quatre-vingts passages où l'auteur laisse paraître son goût pour la météorologie. *Du côté de chez Swann* en contient près de quarante.

Il convient cependant de remarquer que l'aspect scientifique du temps qu'il fait ne semble pas l'avoir grandement préoccupé. Comme bien d'autres éléments qui lui servent à orner ou à nourrir son œuvre, les changements et les nuances de l'atmosphère sont pour lui une source d'impressions esthétiques, d'accompagnements psychologiques, et il est peu probable que la météorologie en tant que science ait jamais eu pour lui un attrait quelconque.

Il n'en reste pas moins que la façon dont il décrit les phénomènes est de nature à intéresser grandement ceux qui font profession de les expliquer, et on peut croire qu'il possédait tout de même quelques notions de météorologie, car son père s'y intéressait :

« Mon père haussait les épaules et il examinait le baromètre, car il aimait la météorologie » (I, p. 21).

Il prétend, d'ailleurs, y avoir pris goût lui-même :

« ... peu à peu, je ressemblais à tous mes parents, à mon père qui — de tout autre façon que moi sans doute, car si les choses se répètent, c'est avec de grandes variations — s'intéressait si fort au temps qu'il faisait » (XI, p. 94).

Mais on trouve un autre passage où il donne à cet intérêt sa véritable définition. La formule qu'il découvre pour distinguer de celle de son père sa propre attitude envers les fluctuations du temps, cette formule, insistons-y, a une valeur considérable : elle montre que Proust, non content d'approcher les choses par les procédés courants d'information intellectuelle, les intègre dans sa sensibilité, fait appel à un empirisme très personnel qui le confond avec les choses si celles-ci l'intéressent. On pourrait appliquer à d'autres domaines que la météorologie ce qu'il dit ici de son interprétation du temps :

« C'était assez que je ressemblasse avec exagération à mon père jusqu'à ne pas me contenter de consulter comme lui le baromètre, mais à devenir moi-même un baromètre vivant » (XI, p. 95).

Il y a aussi chez Proust cette inquiétude propre aux malades pour ce qui se rapporte au temps.

Il souffrait de crises d'étouffement, parfois si violentes qu'il devait renoncer chaque année, à certaines époques, à tout contact avec la nature. De là l'importance qu'il attribuait à l'arrivée du beau temps ou même uniquement à celle d'un beau jour hors saison :

« Cependant l'hiver finissait. Un matin, après quelques semaines de giboulées et de tempêtes, j'entendis dans ma cheminée — au lieu du vent informe, élastique et sombre qui me secouait de l'envie d'aller au bord de la mer — le roucoulement des pigeons qui nichaient dans la muraille : irisé, imprévu comme une première jacinthe déchirant doucement son cœur nourricier pour qu'en jaillît, mauve et satinée, sa fleur sonore, faisant entrer comme une fenêtre ouverte, dans ma chambre encore fermée et noire, la tiédeur, l'éblouissement, la fatigue d'un premier beau jour » (VI, p. 173) ;

« Car souvent dans l'une [saison] on trouve égaré un jour d'une autre, qui nous y fait vivre, en évoque aussitôt, en fait désirer les plaisirs particuliers » (II, p. 228) ;

« ... j'avais appris, en voyant une colonne de poussière se tenir debout toute seule au-dessus du piano, et en entendant un orgue de Barbarie jouer sous la fenêtre *En revenant de la revue*, que l'hiver recevait jusqu'au soir la visite inopinée et radieuse d'une journée de printemps » (II, p. 251).

Comme beaucoup de personnes dont la santé est délicate, Proust était très sensible aux changements du temps :

« ... comme ces modifications atmosphériques qui, jusqu'au coin de notre feu, agissent sur nos nerfs, même si elles se produisent aussi loin que les îles Baléares » (XII, p. 201) ;

« Ce soir, où je la sentais de mauvaise humeur et où la première grande chaleur m'avait énervé » (XII, p. 241) ;

« ... mais, comme aux amputés, le moindre changement de temps renouvelait mes douleurs dans le membre qui n'existait plus » (XIII, p. 94).

On a dit de Proust qu'il voulait, en toutes choses, connaître le terme technique si bien qu'un musicien, un peintre ou un médecin pouvait croire, en le lisant, qu'il avait consacré des années à la musique, à la peinture ou à la médecine.

Ce n'est certainement pas l'impression qu'éprouve un météorologiste en lisant *A la recherche du temps perdu*. On ne trouve en effet, dans cet ouvrage, aucune remarque, aucun terme technique permettant de supposer que Proust a lu, ne fût-ce qu'un ouvrage de vulgarisation sur la météorologie. La seule fois où il cite une loi de physique atmosphérique, il parle d'une stabilité due à une tension de forces qui en dit long sur ses connaissances dans ce domaine :

« Mais pour qu'un être vivant soit stable,... il faut une tension de forces que nous ne percevons pas, d'habitude, plus que nous ne percevons (parce qu'elle s'exerce dans tous les sens) la pression atmosphérique » (VII, p. 170).

Les connaissances de Proust en météorologie devaient être très élémentaires. Elles consistaient probablement en quelques règles de météorologie populaire qu'il avait entendu énoncer par son père, comme le laisse deviner le passage suivant :

« ... quand mon père avait reçu invariablement les mêmes réponses favorables du jardinier et du baromètre » (I, p. 223).

Il fait allusion plusieurs fois à ces règles; par exemple dans les passages suivants :

« ... dès le troisième jour commença à souffler, aussitôt la nuit venue, un vent glacial qui semblait annoncer de la neige » (VI, p. 117) ;

« ... comme un amateur de sports d'hiver conclut avec

joie que les froids sont proches en voyant le départ des hirondelles » (XIII, p. 66) ;

« Dans l'ensoleillement qui noyait à l'horizon la côte dorée, habituellement invisible, de Rivebelle, nous discernâmes, à peine séparées du lumineux azur, sortant des eaux roses, argentines, imperceptibles, les petites cloches de *l'angelus* qui sonnaient aux environs de Féterne... La douairière ne revenait pas de ce que les cloches portassent jusqu'ici et se leva en pensant à l'heure : « Mais en effet, dis-je, d'habitude, de Balbec, on ne voit pas cette côte, et on ne l'entend pas non plus. Il faut que le temps ait changé et ait doublement élargi l'horizon. » (IX, p. 283.)

A ce sujet, il est intéressant de noter que Proust ne fait que deux fois nettement allusion au folklore météorologique, et les deux fois, c'est par l'intermédiaire de Françoise :

« Quand on semblait entrer dans une série de beaux jours; quand Françoise désespérée qu'il ne tombât pas une goutte d'eau pour les « pauvres récoltes », et ne voyant que de rares nuages blancs nageant à la surface calme et bleue du ciel s'écriait en gémissant : « Ne dirait-on pas qu'on voit ni » plus ni moins des chiens de mer qui jouent en montrant là- » haut leurs museaux. Ah ! ils pensent bien à faire pleuvoir » pour les pauvres laboureurs ! » (I, p. 223) ;

« Françoise ajoutait en parlant de ce temps hors saison : « C'est le restant de la colère de Dieu ! » (VI, p. 180.)

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les prévisions faites par le père de Proust aient été souvent fausses :

« Mais, monsieur Bloch, quel temps fait-il donc ? Est-ce qu'il a plu ? Je n'y comprends rien, le baromètre était excellent » (I, p. 128) ;

« Je disais seulement que j'avais reçu ce matin une lettre de Combray où il faisait un temps épouvantable et ici un soleil trop chaud.

— Et pourtant le baromètre est très bas, dit mon père » (VII, p. 203).

Mais si les connaissances de Proust en météorologie étaient faibles, ses descriptions des phénomènes atmosphériques sont remarquables pour la précision de l'observation.

Les descriptions suivantes du temps à averses sont typiques à cet égard :

« Devant nous, dans le lointain, terre promise ou maudite, Roussainville, dans les murs duquel je n'ai jamais pénétré, Roussainville, tantôt, quand la pluie avait déjà cessé pour nous, continuait à être châtié comme un village de la Bible par toutes les lances de l'orage qui flagellaient obliquement les demeures de ses habitants, ou bien était déjà pardonné par Dieu le Père qui faisait descendre vers lui, inégalement longues, comme les rayons d'un ostensor d'autel, les tiges d'or effrangées de son soleil reparu. » (I, p. 206) ;

« Souvent le soleil se cachait derrière une nuée qui déformait son ovale et dont il jaunissait la bordure. L'éclat, mais non la clarté, était enlevé à la campagne où toute vie semblait suspendue, tandis que le petit village de Roussainville sculptait sur le ciel le relief de ses arêtes blanches avec une précision et un fini accablants. Un peu de vent faisait voler un corbeau qui retombait dans le lointain et, contre le ciel blanchissant, le lointain des bois paraissait plus bleu, comme peint dans ces camaïeux qui décorent les trumeaux des anciennes demeures.

» Mais d'autres fois se mettait à tomber la pluie dont nous avait menacés le capucin que l'opticien avait à sa devanture; les gouttes d'eau, comme des oiseaux migrateurs qui prennent leur vol tous ensemble, descendaient en rangs pressés du ciel. Elles ne se séparent point, elles ne vont pas à l'aventure pendant la rapide traversée, mais chacune tenant sa place attire à elle celle qui la suit et le ciel en est plus obscurci qu'au départ des hirondelles... Quand leur voyage semblait fini, quelques-unes, plus débiles, plus lentes, arrivaient encore » (I, p. 203) ;

« ... si je levais la tête pour regarder le ciel entre les fleurs, qui faisaient paraître son bleu rasséréiné, presque violent, elles semblaient s'écarter pour montrer la profondeur de ce paradis. Sous cet azur, une brise légère mais froide faisait trembler légèrement les bouquets rougissants... Puis aux rayons du soleil succédèrent subitement ceux de la pluie; ils zébrèrent tout l'horizon, enserrèrent la file des pommiers dans leur réseau gris. Mais ceux-ci continuaient à dresser leur beauté, fleurie et rose, dans le vent devenu glacial sous l'averse



qui tombait : c'était une journée de printemps » (IX, p. 232).

Rien ne manque dans ces descriptions du temps à averses, même les propriétés optiques des masses d'air polaire sont signalées.

Le passage suivant, se rapportant à la dissipation d'un brouillard d'anticyclone, sans être aussi typique, est également digne d'être noté :

« Mais le temps s'assombrissait, ma mère disait qu'il pouvait se lever encore, qu'il suffirait pour cela d'un rayon de soleil, mais que probablement il pleuvrait; et s'il pleuvait, à quoi bon aller aux Champs-Élysées ? Aussi depuis le déjeuner mes regards anxieux ne quittaient plus le ciel incertain et nuageux. Il restait sombre. Devant la fenêtre, le balcon était gris. Tout d'un coup, sur sa pierre maussade je ne voyais pas une couleur moins terne, mais je sentais comme un effort vers une couleur moins terne, la pulsation d'un rayon hésitant qui voudrait libérer sa lumière. Un instant après, le balcon était pâle et réfléchissant comme une eau matinale, et mille reflets de la ferronnerie de son treillage étaient venus s'y poser. Un souffle de vent les dispersait, la pierre s'était de nouveau assombrie, mais, comme apprivoisés, ils revenaient, elle recommençait imperceptiblement à blanchir et par un de ces crescendos continus comme ceux qui, en musique, à la fin d'une ouverture, mènent une seule note jusqu'au fortissimo suprême en la faisant passer rapidement par tous les degrés intermédiaires, je la voyais atteindre à cet or inaltérable et fixe des beaux jours, sur lequel l'ombre découpée de l'appui ouvragé de la balustrade se détachait en noir comme une végétation capricieuse, avec une ténuité dans la délinéation des moindres détails qui semblait trahir une conscience appliquée, une satisfaction d'artiste, et avec un tel relief, un tel velours dans le repos de ses masses sombres et heureuses qu'en vérité ces reflets larges et feuillus qui reposaient sur ce lac de soleil semblaient savoir qu'ils étaient des gages de calme et de bonheur. » (II, p. 240.)

Ce qui caractérise surtout les descriptions des phénomènes atmosphériques dans *A la recherche du temps perdu* c'est le rôle que jouent les impressions sonores :

« ... la sensation de la splendeur de la lumière ne m'était donnée que par les coups frappés dans la rue de la Cure par

Camus... qui, retentissant dans l'atmosphère sonore, spéciale aux temps chauds, semblaient faire voler au loin des astres écarlates. » (I, p. 116);

« Dès le matin, la tête encore tournée contre le mur, et avant d'avoir vu, au-dessus des grands rideaux de la fenêtre, de quelle nuance était la raie du jour; je savais déjà le temps qu'il faisait. Les premiers bruits de la rue me l'avaient appris, selon qu'ils parvenaient amortis et déviés par l'humidité ou vibrants comme des flèches dans l'aire résonnante et vide d'un matin spacieux, glacial et pur; dès le roulement du premier tramway, j'avais entendu s'il était morfondu dans la pluie ou en partance pour l'azur. » (XI, p. 9);

« Certains beaux jours, il faisait si froid, on était en si large communication avec la rue qu'il semblait qu'on eût disjoint les murs de la maison; et chaque fois que passait le tramway, son timbre résonnait comme eût fait un couteau d'argent frappant une maison de verre. » (XI, p. 29);

« Par les matins tôt levés de printemps qui suivirent, j'entendais les tramways cheminer, à travers les parfums, dans l'air auquel la chaleur se mélangeait de plus en plus jusqu'à ce qu'il arrivât à la solidification et à la densité de midi. » (XII, p. 258).

Cette attention si vive pour les phénomènes sonores de l'atmosphère est très compréhensible quand on pense combien Proust, qui travailla longtemps dans une chambre calfeutrée de liège, craignait les bruits du dehors. Cette phobie le rendait particulièrement sensible à leurs nuances et à leur étiologie.

On trouve également, dans l'œuvre de Proust, quelques passages se rapportant au climat, c'est-à-dire à ce qu'il y a de permanent dans le temps. Les impressions, dans ce domaine, sont presque toujours trompeuses, car on retient certains événements météorologiques exceptionnels ou même certains événements qui, sans être exceptionnels, ont frappé l'imagination par suite des circonstances dans lesquelles ils se sont produits, et l'on oublie tous les autres. On se fait ainsi, involontairement, une idée fautive du climat, même en étant honnête devant les faits. C'est ce qui arriva à Proust qui, par sa sensibilité aux variations du temps, était, plus qu'un autre,

enclin à se tromper, comme le prouvent les passages suivants :

« .. par les soirs orageux et doux de février » (II, p. 226) ;

« ... marchant vite à cause du temps qui, après quelques jours de printemps précoce était redevenu un temps d'hiver (comme celui que nous trouvions d'habitude à Combray, la Semaine Sainte) » (II, p. 234) ;

« Quand le printemps approcha, ramenant le froid, au temps des Saints de glace et des giboulées de la Semaine Sainte. » (IV, p. 45) ;

« ... quand les froids avaient gagné Balbec, on était certain de trouver sur cette autre rive deux ou trois mois supplémentaires de chaleur. » (IV, p. 95).

La vie des plantes et sa dépendance du temps lui ont inspiré aussi quelques réflexions qui paraissent exactes :

« ... la boule de neige des jardins qui commence à embaumer dans les allées de votre grand'tante, quand ne sont pas encore fondues les dernières boules de neige des giboulées de Pâques » (I, p. 172) ;

« Mais non, au contraire, ils ne sont pas en fleur, ils ne le seront pas avant une quinzaine, peut-être trois semaines, dit l'archiviste... Oui, et encore dans les environs de Paris où ils sont très en avance. En Normandie, par exemple, chez son père, dit-elle en désignant le duc de Châtellerauld, qui a de magnifiques pommiers au bord de la mer, comme sur un paravent japonais, ils ne sont vraiment roses qu'après le 20 mai. » (VII, p. 45).

Des passages de ce genre sont dans la ligne de l'intérêt qu'il manifeste par ailleurs pour la botanique.

Il est intéressant de noter qu'on ne trouve dans *A la recherche du temps perdu* que deux allusions à des événements météorologiques exceptionnels. L'une, très vague, se rapportant à une tempête :

« Il y avait eu une tempête dans la Manche, on signalait des dégâts à Dieppe, à Cabourg, à Beuzeval » (II, p. 192) ; l'autre, plus précise, à un hiver rigoureux :

« Françoise avait trop froid pour rester immobile, nous allâmes jusqu'au pont de la Concorde voir la Seine prise, dont chacun et même les enfants s'approchaient sans peur, comme

d'une immense baleine échouée, sans défense, et qu'on allait dépecer » (II, p. 242).

Ce passage se rapporte certainement à l'hiver de 1879-1880 qui fut l'un des plus froids qu'on ait observés en France. Dès les premiers jours de décembre, toutes les rivières du nord et du centre de la France étaient couvertes de glaces épaisses, la température descendit à — 26°5 à Paris le 10 décembre et, le jour de Noël, une retraite aux flambeaux put être organisée à Paris sur la Seine où l'épaisseur de la glace dépassait 30 cm. Nulle part, Proust ne fait allusion aux étés chauds qui furent particulièrement nombreux à l'époque où il vécut : 1884, 1892, 1893, 1895, 1899, 1900, 1904, 1906 et dont certains eurent des effets désastreux sur les récoltes.

Il nous reste maintenant à conclure. Comme nous venons de le voir, la météorologie occupe peu de place dans l'œuvre de Marcel Proust, ce qui est assez étonnant chez un auteur qui faisait à la science une part très grande dans la création de l'œuvre d'art. Nous avons vu que la sensation l'emportait ici sur l'investigation. Mais, si la part consacrée à la météorologie est peu importante, elle offre par contre un grand intérêt car peu d'écrivains ont décrit les phénomènes atmosphériques avec autant de précision que Proust.

*Uccle, le 12 février 1951.*

## BIBLIOGRAPHIE

Suzanne TASSIER, *La Belgique et l'Entrée en guerre des Etats-Unis (1914-1917)*, La Renaissance du Livre, Collection « Notre Passé », 1950.

M<sup>me</sup> Tassier vient de publier ce petit livre d'une grande histoire.

Il est le fruit d'une documentation considérable puisée aux sources les meilleures et les plus sûres — et en particulier de travaux effectués en 1938 à la Hoover Library on War, Revolution and Peace, déposée à l'Université Stanford, en Californie.

L'époque dont M<sup>me</sup> Tassier raconte l'histoire va de « la proclamation de neutralité du Président Wilson, le 4 août 1914, qui rencontre l'approbation générale de la nation et des partis » à la notification de l'état de guerre le 6 avril 1917.

« L'accomplissement de son devoir comme seule grande nation restée en paix, comme seul peuple se tenant prêt à jouer un rôle de médiateur impartial », fut le point de départ de la politique des Etats-Unis. Mais, dans un autre domaine, sur le même « plan moral la question belge allait se révéler un facteur décisif ».

Malgré l'affirmation de Murray Butler que la neutralité devait être celle d'un juge, « sur la question de la responsabilité de la guerre, l'opinion américaine était restée indécise ». Cependant « la violation de la neutralité belge et les propos du chancelier Bethmann-Hollweg sur le chiffon de papier furent jugés très sévèrement par la plus grande partie de la presse et même par certains journaux du groupe Hearst ».

Et à travers toute la guerre « la question belge fut celle qui intéressa le plus les Américains et qui réussit le mieux à dresser l'opinion américaine contre nous... » (citation du comte Bernstorff). « Les Franco-Britanniques firent figure de défenseurs du droit violé, et la cause des Alliés, d'abord étrangère et bien lointaine pour la grande masse, lui devint beaucoup plus proche. »

Constamment, les sympathies acquises à la Belgique « expliquent le rappel régulier de l'attention publique sur le sort pitoyable de la *poor little Belgium* ».

« La lettre pastorale pour la Noël 1914 du cardinal Mercier fut rééditée à plusieurs reprises. »

Et cette influence du problème belge atténua la crise résultant des visites et des saisies, fort gênantes pour le commerce neutre, auxquelles procédaient les flottes anglaise et française pour assurer le blocus économique de l'Allemagne ! Sans doute, dans l'évolution des idées aux Etats-Unis, d'autres facteurs jouèrent un rôle important comme le torpillage du *Lusitania* en février 1915 et celui du *Sussex* en 1916,

mais en même temps l'action placée uniquement sur le terrain social et moral de la Commission for Relief in Belgium étendait les couches sociales et les contrées touchées par la cause alliée.

En 1916, ensuite de l'évolution de l'opinion américaine, les déportations en Belgique créèrent de nouvelles émotions.

Pas suffisantes pour modifier la politique, la réélection du président Wilson se faisant encore sur le thème, le « slogan », dirait-on aujourd'hui : « Il nous a tenus hors de la guerre ». Suffisantes pourtant pour assurer l'acquiescement de la très grande majorité de l'opinion américaine à la résolution du président, lorsque l'Allemagne leur notifia fin janvier 1917 et mit à exécution ensuite, l'intensification de la guerre sous-marine.

Tel est, résumé, et j'espère pas trahi, cet excellent livre, bien documenté, bien pensé et bien écrit.

Une bibliographie considérable y est contenue. Elle sera utile à tous ceux qui voudraient encore se pencher sur ces problèmes d'histoire. D'histoire et d'un passé récent et dont pourtant le rappel cause aux lecteurs un curieux sentiment.

Ces événements furent ceux de notre jeunesse, nous y fûmes engagés, nous les avons vécus, jour après jour dans leur incertitude, leur inquiétude, leurs satisfactions.

Nous avons cru à ce pacifisme grandiose du président Wilson, même alors que nous espérions son évolution plus rapide, même alors qu'engagés dans ses espoirs, les Etats-Unis abandonnaient l'Europe.

Tout cela est pourtant loin de nous. Et quelque attentif qu'on ait été à l'évolution des événements, on ne retrouve pas le lien logique de cette grande histoire et de celle d'aujourd'hui.

Pour les Belges, le plus grand ami de ces jours sombres, le plus efficace, le plus fraternel fut Herbert Hoover, dont M<sup>me</sup> Tassier évoque l'action d'une manière émouvante. Nous ne l'avons pas oublié. Et nous voudrions aujourd'hui qu'il sente encore, avec nous, les liens indissolubles qui nous unissent. Entre lui et nous, entre sa nation et la nôtre, l'Europe occidentale, il peut y avoir des malentendus, il ne saurait y avoir de désaccords.

Le livre de M<sup>me</sup> Tassier a le mérite de nous ramener vers ces sentiments. Il en a bien d'autres : outre une documentation exceptionnellement abondante il est le fruit d'une méthode sûre et scientifique, d'idées justes et de sentiments sympathiques.

E. J.

Léon GUICHARD, *Jules Laforgue et ses poésies*, Paris, Presses universitaires de France, 1950. Un volume de 200 pages in-8°.

Le temps n'est plus où les poètes d'avant-garde, Apollinaire et Max Jacob en tête, dévalaient les pentes de Montmartre aux cris de : « Vive Rimbaud ! A bas Laforgue ! », où René Lalou dénonçait en Laforgue, avec une implacable rigueur, « un enfant gâté, un pierrot romantique mal grîmé en philosophe cynique ». La cause de Laforgue était loin d'être entendue : l'étude de M. Guichard, professeur à l'Université de Grenoble, de même que plusieurs travaux français et étrangers paraissant simultanément, attestent un singulier renouveau de curiosité à son égard dans la critique universitaire.

Après un chapitre biographique d'une judicieuse concision, M. Guichard situe Laforgue dans l'ensemble du mouvement « décadent ». en fait, il fut un indépendant et son séjour à Berlin, en l'isolant de Paris, préserva son originalité foncière. S'il admire Verlaine, il raffole aussi de Richepin et le plus inattendu de ses maîtres est sans conteste ce Bourget peu connu de la première manière, dandy raffiné et esthète « fin de siècle ».

Dans cette brève carrière poétique (de 1879 à 1887), M. Guichard discerne une évolution « du bouddhisme tragique au bouddhisme dilettante ». Le jeune poète passe d'abord par une crise religieuse où flottent bien des souvenirs livresques, car ce névrosé est un assidu de la Nationale, qui dévore Schopenhauer et Hartmann avant de s'abandonner au « cosmique » et à « l'inconscient ». On aurait tort, à notre sens, d'insister sur le prétendu « bouddhisme de Laforgue » : c'est faire la part trop belle à une attitude très en vogue dans les cercles dandys vers 1880. Cette phase est d'ailleurs rapidement dépassée et les *Complaintes* révèlent bientôt la véritable manière de Laforgue : une ironie de timide qui refoule ses sanglots et qui, acculé au désespoir, se tire d'affaire par une pirouette ou un jeu de mots. M. Guichard analyse successivement les grands thèmes chers à son poète : la Lune, symbole de froide chasteté (Laforgue éprouve devant la femme une attitude d'adolescent crispé et impubère); Pierrot, son héros favori, qui cache, comme lui, sous un visage figé, de secrètes blessures et d'insaisissables langueurs; l'Ennui enfin, non plus le spleen baudelairien, mais ce vide absolu de l'âme qui donne la nausée.

Dans un chapitre excellent, à notre avis le meilleur du livre, M. Guichard étudie ensuite le passage de Laforgue du vers régulier au vers libre, par une série de moyens termes qui tirent de l'ancienne prosodie un maximum d'effets inattendus. Il établit sans peine, à l'aide des derniers documents parus, la priorité de Laforgue par rapport à son ami Gust. Kahn dans le domaine des innovations rythmiques. Nous avons moins goûté le chapitre sur *L'Eternel Féminin* où l'analyste quitte trop souvent l'œuvre même pour remuer les détails intimes (même physiologiques) que nous livre l'*Agenda*.

Tout compte fait, si le hamletisme de Laforgue, ses grâces alanguies, ses prétentions philosophiques ne nous touchent plus guère, sa gentillesse, sa subtilité, sa distinction font de lui un frère aîné d'Alain-Fournier et de Giraudoux, un fantaisiste aux résonances très modernes.

Signalons pour terminer, que ce beau volume <sup>(1)</sup> ouvre une collection réservée aux publications de la Faculté des lettres de Grenoble : elle se présente sous d'excellents auspices et nous lui souhaitons un large retentissement.

Roland MORTIER.

<sup>(1)</sup> Les fautes d'impression sont peu nombreuses : p. 50 : *dilemne*, p. 69 : *rattrappé*; pp. 105, 107, 109 : *pantomine*; p. 136, note 54 : *Bainville*; p. 164 : *Moyen-âge*; p. 189 : *nous nous marieront*; p. 194 : *huro-risme*. P. 124, *in fine*, nous préférierions : *fait alterner*. Peut-on demander enfin ce qui vaut à la cathédrale de Cologne d'être considérée (p. 74) comme un édifice moderne ?

## BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

### Conseil d'administration

M. J. Herman a été désigné en qualité de délégué de l'Union des anciens étudiants au sein du Conseil d'administration de l'Université.

MM. E. Tournay-Solvay et R. Werner ont vu leur mandat renouvelé pour une nouvelle période de cinq ans, soit jusqu'au 31 janvier 1956.

### Corps enseignant

#### 1. *Professeur honoraire*

M. H. Grégoire a été autorisé à faire deux cours libres pendant l'année académique 1951-1952 : Histoire byzantine (30 heures); Critique textuelle (45 heures).

#### 2. *Professeurs ordinaires*

A la Faculté de philosophie et lettres, M<sup>lle</sup> J. Bastin s'est vu confier, à titre intérimaire, le cours à option légal Explications d'auteurs italiens (30 h., en licence en philologie romane).

A la Faculté de droit, M. R. Dekkers a été désigné en qualité de titulaire du nouveau cours à option Pandectes (45 heures, au premier doctorat de la section néerlandaise).

A la Faculté des sciences, MM. P. Libois et J. Geheniau ont été nommés en qualité de directeurs du Séminaire de mathématique physique, nouvellement créé; M. M. Homes a été nommé, à titre définitif, directeur de l'Institut botanique Léo Errera.

A la Faculté de médecine et de pharmacie, M. P. Bordet a été nommé en qualité de membre du Comité scientifique de l'Institut Jules Bordet, pour les années académiques 1950-1951 à 1952-1953.

A la Faculté des sciences appliquées, M. Cl. Decroly a été nommé en qualité de directeur intérimaire pour le Laboratoire de chimie-physique, pendant le congé de M. J. Errera.

A la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, M. A. Gardedieu a été nommé titulaire des cours Eléments de mathématiques générales (45 heures) et Exercices de mathématiques (60 heures).

Au Centre de physique nucléaire, M. J. Geheniau a été nommé coordinateur des recherches adjoint, pour l'année académique 1950-1951.

M. J. Carner a été nommé directeur de l'Institut d'Etudes hispaniques.



### 3. *Professeurs extraordinaires*

A la Faculté de philosophie et lettres, M. E. Buysens a été nommé professeur extraordinaire, à titre définitif.

A la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, M. E. Dassel a été autorisé à faire les cours suivants à l'Université de Pittsburg (U. S. A.) : Applied Economics and Economics of distribution (especially Commodities of department stores); Marketing of goods.

A l'Ecole des Sciences de l'éducation, M. D. Tits a été nommé titulaire du cours : Documentation de l'orienteur, y compris l'organisation de l'enseignement (30 heures en 2<sup>e</sup> licence en sciences psychologiques).

Au Centre de physique nucléaire, M. M. Cosyns a été nommé coordinateur des recherches pour l'année académique 1950-1951.

### 4. *Chargés de cours*

A la Faculté de droit, M. J. Dupréel a vu son mandat de chargé de cours à l'Ecole des sciences criminologiques Léon Cornil renouvelé pour l'année académique 1950-1951.

A la Faculté de médecine et de pharmacie, M. M. Graffar a été nommé directeur du Laboratoire de médecine sociale.

A l'Ecole des Sciences de l'éducation, M. A. Van Wayenberghe a été nommé titulaire du cours Orientation scolaire (15 heures en 2<sup>e</sup> licence en sciences psychologiques).

### 5. *Chefs de travaux*

A la Faculté des sciences, M<sup>me</sup> Herlant-Meewis, chef de travaux, a été nommée en qualité d'agrégée de l'Université.

## Divers

A la Faculté de philosophie et lettres, M. P. G. Lloyd a été nommé en qualité de lecteur de langue anglaise pour l'année académique 1950-1951.

A la Faculté de philosophie et lettres, M. R. Mortier a été nommé en qualité d'assistant auprès de M. G. Charlier pour le Séminaire de philologie romane, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

A la Faculté de droit, M. S. Frey a été nommé assistant auprès de M. Fredericq, pour le cours de Droit administratif (en langue néerlandaise) pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

A la Faculté des sciences, M<sup>me</sup> C. Bareau-Fonteyne a été nommée assistante auprès de M. Burniat, pour les Exercices de mathématiques (géométrie infinitésimale) (première licence en Sciences mathématiques) pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952.

A la Faculté des sciences appliquées, M. P. Paquet a été nommé assistant auprès de M. F. van den Dungen pour l'année académique 1950-1951.

Aux Facultés de philosophie et lettres, de droit et à l'Institut d'histoire orientale et slave, ont été nommés en qualité de suppléants de M. J. Pirenne, pour le premier semestre de l'année académique 1950-1951, M. J. Gilissen, Introduction historique du Droit civil (en langue française, 30 h.) et M. P. Gilbert, Histoire de l'Egypte ancienne (30 h.); Exercices sur les Institutions et le Droit privé de l'ancienne Egypte (30 h.); Institutions de l'Orient ancien (30 h.).

**Défenses de thèses****1. Faculté des sciences**

a) Le 6 janvier 1951 : M<sup>me</sup> Thilly, Josiane, épouse Roba, *Contribution à l'étude de l'antagonisme des ions dans le domaine végétal*; et *Le cytoplasme végétal a le plus souvent une structure de gel colloïdal* (grade légal de docteur en sciences botaniques).

b) Le 26 janvier 1951 : M. J. Godfroid, *Contribution à l'étude des androgènes de synthèse et Synthèse nouvelles par l'intermédiaire des cyclosulfones* (grade scientifique de docteur en sciences chimiques).

**2. Faculté de médecine et de pharmacie**

a) Le 12 janvier 1951 : M<sup>me</sup> Fr. Lupant-André, *Recherches sur la détection électrographique des ions et Le cation thalleux peut être dosé par précipitation de son iodobismuthate* (grade scientifique de docteur en sciences pharmaceutiques).

b) Le 3 janvier 1951 : M. R. Vanbreuseghem, *Diagnose et systématique des dermatophytes. Contribution à la connaissance des teignes du Congo belge et Etat actuel de nos connaissances sur la lèpre* (grade légal d'agrégé de l'Enseignement supérieur).

**Prix et concours****1. Lauréats des fondations scientifiques de l'Académie royale de Belgique**

M. I. Prigogine s'est vu attribuer le prix des sciences mathématiques et physiques pour ses travaux consacrés à la statistique des phénomènes irréversibles.

M. G. Willems s'est vu attribuer le Prix Charles Lemaire pour son travail du barrage de Ramet-Yvoz.

M. J. M. Wiame s'est vu attribuer le Prix Léo Errera pour ses recherches sur les métaphosphates des levures.

M. R. Sand s'est vu décerner le Prix Léon Bernard, prix international de médecine sociale, par le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé.

**2. Concours universitaires 1944-1946**

M. J.-J. Hocbanx a été reçu docteur en histoire et a été proclamé premier, avec 89 points sur 100.

**Nominations extra-universitaires**

M. J. Bagniet a été nommé membre représentant des Universités des pays européens, au sein du Conseil d'administration de l'Association internationale des Universités.

M. J.-F. Cox a été élu membre de l'Académie royale de Belgique, Classe des sciences, Section des sciences mathématiques et physiques.

M. J. Geheniau a été élu membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, Classe des sciences, Section des sciences mathématiques et physiques.

M. A. Van Loey a été élu membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, Classe des lettres.

M. E. Dupréel s'est vu décerner le titre de Docteur *honoris causa* de l'Université de Paris.

M. H. Grégoire s'est vu décerner le titre de Docteur *honoris causa* de l'Université Fouad, du Caire.

M. A. Dalcq a été élu membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris.

M. P. Baudoux a été élu président de la Fédération belge des sociétés scientifiques.

M. R. Debever en a été élu Secrétaire général.

M. A. Baiwir a été nommé correspondant du Research Council of the Modern language Association of Southern California.

M. J. Lespes a été réélu vice-président de l'Institut international des sciences administratives.

M. J. Van Riel a été élu président de la Société belge de médecine tropicale.

M. Ch. Hammes a été nommé membre de la Commission d'études législatives.

M. M. Stracmans a été nommé membre de la Commission culturelle mixte belgo-égyptienne.

M. M. Barzin a été nommé membre du Comité d'honneur « Hommage à Zénohe Gramme ».

M<sup>lle</sup> L. de Brouckère, MM. J. Errera et R. Van Cauwenberghe ont été nommés membres du Conseil d'administration de l'Institut pour l'encouragement des recherches scientifiques dans l'industrie et l'agriculture (I. R. S. I. A.).

M. J. Pelseneer a été réélu en qualité de Secrétaire du Comité belge d'histoire des sciences pour la période 1951-1955.

A l'Association belgo-américaine, M. P. De Groote a été désigné en qualité de vice-président, M. E. J. Bigwood a été désigné en qualité de membre du bureau exécutif et MM. E. Bernheim, F. van den Dungen et J. Willems ont été désignés en qualité de membres du Conseil général.

Au Fonds national de la Recherche scientifique, ont été nommés membres MM. M. Barzin, H. Grégoire et F. van den Dungen.

#### Missions. Congrès. Conférences

M. J. Bagniet a représenté l'Université à la Conférence internationale des Universités, qui s'est tenue à Nice, du 4 au 10 décembre 1950.

M. H. Depage a fait une communication à l'Académie royale, Classe des lettres, sur l'évolution du principe de l'autonomie de la volonté, en matière contractuelle.

M. P. De Smaele a présidé, le 10 décembre 1950, l'Assemblée annuelle générale des Germanistes sortis de l'Université de Gand; il y a fait une conférence sur le sujet *Het Brussels Stadsbeeld in de Nederlandse Letters*.

M. G. Homes a fait une conférence, le 20 décembre, à la section de Bruxelles de la Société chimique de Belgique, sur *Quelques applications de l'électronique en chimie*.

M<sup>me</sup> S. Charlier-Tassier a été désignée pour représenter l'Université au sein du Comité international pour la commémoration de Castellion, à Amsterdam.

M. H. Bekaert a fait une série de leçons sur le *Droit pénal et la procédure pénale belge*, à l'Université de Leyde; il a également été prié par l'Association générale des étudiants des Pays-Bas, de prendre la parole à Utrecht.

M. M. Stracmans a parlé de *L'Égypte ancienne et moderne* au Cercle des conférences populaires de La Louvière.

M. A. Jaumotte a été appelé à siéger à la Commission scientifique du Centre national d'études et de recherches aéronautiques (C. N. E. R. A.), en qualité de représentant des industries de la construction mécanique.

M. Ch. Delvoe a fait, le 17 décembre, et sous les auspices des « Amis du Service éducatif » des Musées royaux d'art et d'histoire, une conférence intitulée *Thasos, à la lumière des dernières fouilles de l'École française d'Athènes*.

MM. P. De Groote et J. La Barre représenteront l'Université au quatrième Congrès international de la mer; MM. Em. Janssens et Michex y représenteront respectivement les Facultés de philosophie et lettres et de médecine et de pharmacie.

M. M. Barzin a prononcé une allocution à l'occasion de l'ouverture du Congrès national du Libre-Examen qui s'est tenu à la Cité estudiantine Paul Heger, au cours du mois de décembre.

M. Ganshof van der Meersch a présidé la onzième Journée inter-universitaire d'études juridiques, tenue à Bruxelles et consacrée à la technique de la production de la loi.

M. R. Desprets a fait, le 20 décembre, à l'Institut du génie civil à Liège, une conférence intitulée *Pont-rail du Val-Benoît sur la Meuse*.

M<sup>lle</sup> A. Lacourt a fait, à la Société chimique de Belgique, à Anvers, une conférence sur *Les développements récents dans le domaine de la microchimie*.

M. J. Mombaerts a fait, à l'Union médicale du Luxembourg, à Libramont, une conférence sur *L'Évolution actuelle de l'urologie*.

M<sup>lle</sup> Cl. Préaux a fait le 13 décembre, à la Fondation égyptologique Reine Elisabeth, à Anvers, une conférence intitulée *Voyage au Soudan*.

M. F. van Kalken a fait une communication sur *Certaines tendances actuelles défendues à l'U. N. E. S. C. O.*, au Conseil général de la Ligue de l'enseignement, qui s'est tenu à Bruxelles, au cours du mois de décembre.

M. H. Grégoire a fait, le 26 novembre, à l'Institut des hautes études, sous les auspices des « Amis de l'Université hébraïque », une conférence intitulée *Tolérance et persécutions religieuses à Rome et à Byzance*.

M. E. Decraene a fait, le 23 novembre, au groupement belge de la « Porte ouverte », une conférence sur *La criminalité féminine*.

Un congrès des professeurs issus de l'U. L. B. a eu lieu à la Cité Paul Heger; le Comité d'honneur était composé de MM. Ch. Frerichs, M. Barzin, J. Baugniet, J. Cox, J. Bordet, R. Catteau, L. de Brouckère, T. Jonckere, A. Ley, P. Rylant, G. Smets, D. Tits, et F. van den Dungen.

M. M. Barzin prononça une allocution d'ouverture. M<sup>lle</sup> Cl. Préaux et MM. J. de Sturler, S. De Coster, D. Tits et G. Balasse y ont fait plusieurs communications.

MM. F. van den Dungen, Gillis, Germain et Boulanger ont participé du 8 au 13 janvier 1951, à Paris, au colloque sur *Les machines à calculer et la pensée humaine*.

MM. A. Dalcq, Pasteels et Mulnard ont assisté, du 4 au 8 janvier 1951 aux Journées cyto-embryologiques hollando-belges.

M. H. Janne a été élu président du Conseil de la production de défense de l'Organisation Atlantique.

M. P. Gourou a fait, le 8 janvier 1951, à l'Institut des Hautes Etudes, une conférence intitulée *Géographie comparée des cuvettes amazoniennes et congolaises*.

M. A. Ombredane a fait, le 9 janvier 1951, à l'Association des ingénieurs sortis de l'U. L. B., une conférence intitulée *Principes de l'étude psychologique des noirs au Congo belge*.

M. Jean Govaerts a été désigné par le Ministère de l'intérieur en qualité de membre de la Commission de Protection civile envoyée en Grande-Bretagne et chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation économique et pratique de la protection de la population civile en Belgique.

M. A. Dalcq a fait à Universitas Belgica, groupe national belge de l'International Association of University Professors and Lecturers, un exposé sur la nécessité de l'inventaire des ressources et du personnel universitaire belge.

M. P. Bordet a fait à l'Union royale belge de Luxembourg, une conférence sur *Les groupes sanguins et leur application dans les transfusions de sang et la recherche de la paternité*.

#### Les conférences de l'extension de l'U. L. B.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1950 à Braine-le-Comte : M<sup>lle</sup> Cl. Préaux, *Le Soudan passé et présent*.

Le 2 décembre 1950 à Spa : M. R. Wangermée, *I. Stravinsky*.

Le 4 décembre 1950 à La Louvière : M. Vermeylen, *La mortalité excessive en Belgique, ses causes, ses remèdes*.

Le 5 décembre 1950 à Tirlemont : M<sup>me</sup> Carner-Noulet, *Paul Valéry, Explication d'un poème*; à Jodoigne : M<sup>lle</sup> Cl. Préaux, *La Sicile*.

Le 6 décembre 1950 à Anvers : M. De Haen, *A travers le Congo*.

Le 7 décembre 1950 à Tournai : M. Stracmans, *L'Egypte et ses merveilles*.

Le 10 décembre 1950 à Charleroi : M<sup>lle</sup> Cl. Préaux, *Héritage de la civilisation grecque*.

Le 15 décembre 1950 à Malines : M. Balasse, *Forme moderne d'humanisme et section latin-sciences*; à Châtelet : M. J. Lespes, *La morale et la recherche scientifique*; à Ypres : M. M. Stracmans, *L'Egypte et ses merveilles*; à Braine-le-Comte : M. De Haen, *Trois ans au Brésil*.

Le 17 décembre 1950 à Virton : M. Van Waeyenberg, *Quelles études choisir pour nos enfants?*, à l'occasion de l'inauguration du centre, en présence de MM. Barzin, Smets et Gardedieu.

Le 19 décembre 1950 à Tirlemont : M. A. Van Loey, *Studie der Plaatsnamen*.

Le 20 décembre 1950 à Anvers : M. Boutemy, *Bibles enluminées de l'époque romane exécutées dans le Nord de la France et en Hainaut*.

Le 21 décembre 1950 à Tournai : M. De Haen, *Trois ans au Brésil*.

Le 22 décembre 1950 à Braine-le-Comte : M. Stracmans, *L'Egypte et ses merveilles*.

Le 4 janvier 1951 à Tournai : M. A. Jaumotte, *Propulsion par réaction des avions et son avenir*; à Spa : M. R. De Smet, *Le partage de l'Inde*.

Le 9 janvier 1951 à Tirlemont : M<sup>lle</sup> Cl. Préaux : *La Sicile*.

Le 10 janvier 1951 à Anvers : M. M. Stracmans, *L'Égypte et ses merveilles*.

Le 12 janvier 1951 à Malines : M. L. Gyselinck, *Internationaal Waarborg der Rechten van de Mens*; à Neufchâteau : M. P. Erculisse, *Histoire de la théorie atomique* (avec projection du film du British Council); à Braine-le-Comte : R. Wangermée, *Stravinsky*.

Le 15 janvier 1951 à Eupen (Sana universitaire) : M. J. Gilissen, *Het Parlement vroeger en nu*; à Dour : M. J. Lequime, *La maladie bleue*.

Le 18 janvier 1951 à Tournai : M<sup>lle</sup> Cl. Préaux, *Vie privée dans l'Égypte gréco-romaine*.

Le 19 janvier 1951 à Châtelet : M. P. Bordet, *Infections à virus et cancer*.

Le 19 janvier 1951 à Renaix : M. J. Pelseneer, *Science et religion*; à Charleroi (Marchienne) : M. J. De Haen, *L'Afrique du Sud* (avec projection de films).

Le 20 janvier 1951 à Mons et Borinage (Frameries) : M. J. Pasteels, *Vie et reproduction*.

Le 21 janvier 1951 à Virton : M. Fr. Twiesselmann, *Hérédité chez l'homme*.

Le 23 janvier 1951 à Tirlemont : M. W. Tordeur, *Beroepsoriëntering in de hedendaagse beschaving*; à Jodoigne : M. A. Conard, *Mouvement des fleurs*.

Le 24 janvier 1951 à Anvers : M. A. Dalcq, *Comment débute la vie*.

Le 26 janvier 1951 à Neufchâteau : M. J. Govaerts, *La maladie bleue*; à Ypres : M. J. De Haen, *Trois ans au Brésil*; à Braine-le-Comte : M. P. Bordet, *La tuberculose et sa prophylaxie*; à Malines : M. J. Lameere, *Réflexions sur l'esprit de notre temps*.

Le 29 janvier 1951 à Morlanwelz : M<sup>me</sup> E. Carner-Noulet, *Paul Valéry. Explication d'un poème*; à Dour : M. A. Dalcq, *Comment on parvient à comprendre le développement des mammifères et de l'homme*.

Le 30 janvier 1951 à Tirlemont : M. J. Pasteels, *Vie et reproduction*; à Ostende : M. J. Snoeck, *La mortalité infantile en Belgique et la pratique des accouchements*.

### L'Université et la Colonie

#### Déjeuner du Cercle colonial

Le samedi 2 décembre 1950, à la Cité Paul Heger, le Cercle colonial de l'Université a offert un déjeuner en l'honneur de MM. Hoebeke, Rousseau et Vanderlinden, présidents des sections coloniales des Anciens de Bruxelles. Priront la parole : MM. Frerichs, Janson, Hoebeke et P. Lambert. Parmi les personnalités qui assistaient à cette manifestation, on notait la présence de M<sup>me</sup> Sohler-Brunard, de MM. Barzin, Baugniet, Van Remoortel et des Professeurs qui accomplirent des missions scientifiques à la Colonie.

*Thé C. E. M. U. B. A. C.*

Le vendredi 8 décembre 1950, à 17 heures, en la Salle du Conseil de l'Université, un thé a réuni les membres du Bureau, de la Commission coloniale, de C. E. M. U. B. A. C., du Fonds Jacques Cassel et diverses personnalités du monde colonial, pour rencontrer les membres de la délégation de l'Université aux fêtes jubilaires du Comité spécial du Katanga. On se souvient qu'en juillet et août 1950, ce Comité fêtait le cinquantième anniversaire de sa fondation.

*Conseil d'administration du Centre médical et scientifique de l'Université de Bruxelles au Congo (Cémubac) (Moniteur belge du 24 décembre 1950).*

*Président* : M. P. Gérard.

*Vice-Présidents* : MM. E. Renaux et A. Marzorati.

*Secrétaire général* : M. J. Van Riel.

*Trésorier* : M. R. De Saeyer.

*Membres* : M. M. Barzin, P. Brien, L. Beckers, J. F. Cox, A. Dalcq, H. De Page, E. Devroye, A. Gérard, R. Mouchet, H. Robiliart et G. Smets.

*Les cars radio-photographiques CEMUBAC au Ruanda-Urundi*

Le mercredi 20 décembre 1950, a eu lieu la présentation de deux nouveaux camions destinés à l'organisation antituberculeuse du Ruanda-Urundi. La remise de ces unités a eu lieu en présence de nombreuses personnalités universitaires, médicales et coloniales, parmi lesquelles on notait : MM. Frerichs, Barzin, Cox, P. Gérard, Van Riel, Général Ermens, Beckers, Marzorati, Mohouille, Mouchet, et De Brouwere.

Au cours de son allocution, M. M. Barzin a évoqué les différentes phases de la lutte contre la tuberculose au Congo depuis 1937 et ce qu'il reste à faire dans ce domaine. Il a conclu en remerciant de leur concours le Ministère des colonies, M. Petillon, vice-gouverneur général, le D<sup>r</sup> Duron et le D<sup>r</sup> De Brauwere, le général Ermens et la Société Miluba, qui a mis ses dispensaires à la disposition de C. E. M. U. B. A. C.

M. J. Van Riel, conseiller médical du Fonds du bien-être indigène, a présidé les réunions de l'Union belgo-hollandaise de médecine tropicale, qui se sont tenues à Bruxelles, les 13 et 14 janvier 1951. Il a été chargé d'inspecter au Congo les activités médicales menées directement par le Fonds ou subsidiées par lui dans le territoire de Tshuapa, le Maniema, le Kivu et le Ruanda-Urundi. La mission de M. J. Van Riel durera du 27 janvier au 12 mars 1951. En même temps, il représentera le président du Fonds du bien-être indigène à l'inauguration des premiers pavillons de l'hôpital de Musiene, dans le territoire de Lubero, construit par l'Association de l'aide médicale aux missions à l'aide de subsides du Fonds.

M. L. Hoebeke, ancien président de l'Association pour l'Enseignement laïc au Congo et fondateur d'une des premières sections coloniales des anciens de l'U. L. B., a fait, le 8 janvier 1951, à la Cité Paul Heger, au cercle Congo-U. L. B., une causerie intitulée *Perspectives congolaises* à laquelle assistaient notamment MM. Barzin, Cox et Marzorati.

Au cours d'un déjeuner intime offert le 29 janvier 1951 par M. Ch. Frerichs, aux Président et Membres du Conseil d'administration du Comité spécial du Haut-Katanga, la médaille de l'Université a été

remise par les autorités académiques à ce Comité, à l'occasion de son cinquantième anniversaire et en remerciement pour les services rendus à l'Université et aux membres de son corps professoral. Le Ministre des Colonies avait tenu à rehausser cette manifestation de sa présence. Assistaient à ce déjeuner : MM. Gorlia, van der Straeten, Guillaume et Gilson pour le Comité spécial du Katanga et MM. Ch. Frerichs, Barzin, Baugniet, Cox, Marzorati, Loicq et Leclercq, pour l'Université.

### Cérémonies et manifestations

#### a) Conférences faites à l'Université

Le mardi 5 décembre 1950, à 20 h. 30, M. Paul-Henri Spaak fut l'invité de l'Université. Présenté par M. Marcel Barzin, l'orateur avait choisi comme sujet de conférence : *Faire l'Europe*. Il fut ensuite remercié par M. Charles Frerichs.

A la Faculté des sciences appliquées, M. J. Venter, Directeur de l'Institut national de l'industrie charbonnière, a fait une conférence, le 13 décembre 1950, à 17 heures, sur *Le captage du grisou en Belgique*.

A la Faculté des sciences, en vertu de l'accord culturel franco-belge, M. H. Mineur, docteur ès-sciences, directeur de l'Institut d'astrophysique, a fait une série de quatre conférences, les 4, 6, 7 et 8 décembre, à 15 heures. Il a parlé des sujets suivants : *L'interpolation numérique*. 1. *Les opérations d'interpolation*. 2. *Formules de calculs des fonctions et leurs dérivés*. 3. *Les formules d'intégration*. 4. *Les fonctions des deux variables*.

A la Chaire Francqui, M. le professeur Stanford Moore a fait cinq conférences de laboratoire, à la Faculté de médecine et de pharmacie, sur les sujets suivants :

Le mardi 9 janvier 1951 : *Démonstration au laboratoire de méthodes chromatographiques*.

Le mardi 16 janvier 1951 : *Métabolisme des acides aminés chez les bactéries. Anabolisme et catabolisme protidique*.

Le mardi 23 janvier 1951 : *Diversité de la composition des protéines en acides aminés. Importance de cette diversité en physiologie de la nutrition*.

Le mardi 30 janvier 1951 : *Chromatographie des purines, pyrimidines nucléotides et nucléosides*.

Le mardi 6 février 1951 : *Etudes cliniques et biochimiques des acides aminés du sang et de l'urine*.

M. Roland Martin, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, a fait le mercredi 10 janvier 1951, à l'auditoire n° 16 de la Faculté de philosophie et lettres, une causerie sous les auspices de la Fondation archéologique de l'Université, ayant pour sujet la *Leçon d'urbanisme de la Grèce antique*.

M. M. Duriez, professeur à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées de Paris, directeur du Laboratoire central des Ponts et Chaussées, a fait deux conférences à l'Institut des constructions civiles de la Faculté des sciences appliquées. Le lundi 15 janvier 1951, il a parlé des *Questions d'adhésivité des liants hydrocarbonés aux agrégats et leur application aux matériaux du sol belge*, et le mercredi 17 janvier 1951, il a parlé de *La circulation de l'eau dans les sols et les fondations de chaussées*.



M. J. P. Wibaut, professeur à l'Université d'Amsterdam, a fait trois conférences à la Faculté des sciences, dans le cadre des accords culturels hollando-belges. Le lundi 22 janvier 1951, il a parlé de *l'Application de la méthode d'ozonolyse à la structure fine des composés aromatiques*; le mardi 23 janvier, des *Recherches sur l'influence de la température et des catalyseurs sur la substitution dans le noyau benzénique*, et le jeudi 25 janvier, des *Recherches synthétiques dans la série de la pyridine*.

M. A. Shaler, Assistant Professor au Massachusetts Institute of Technology, a fait, le mercredi 24 janvier 1951, dans l'Auditoire de chimie de la Faculté des sciences appliquées, une conférence sur le sujet *Quelques problèmes relatifs à la métallurgie des poudres*.

M. J. Brachet a fait, le vendredi 26 janvier 1951, à la séance du Séminaire de synthèse scientifique de la Faculté des sciences, un exposé sur le sujet *Vie et matière*.

M. P. Goldschmidt, ingénieur civil et administrateur délégué de l'O. N. S. S., a fait, le 31 janvier 1951, un exposé sur *Le rôle social de l'Industrie et de l'Ingénieur*.

#### b) *Leçon inaugurale*

A la Faculté de médecine et de pharmacie, M. M. Graffar, chargé de cours, a fait, le lundi 22 janvier 1951 à 14 heures, sa première leçon à l'auditoire de l'Institut d'hygiène et de médecine sociale.

Le 2 décembre, à la Salle du Conseil, un thé a été offert en l'honneur de M<sup>lle</sup> A. Frère, atteinte par la limite d'âge.

# Hommage à René Sténuît

## **René Sténuît**

par **Maurice JACQUET**,  
Docteur en Droit U. L. B.

« Les arbres tombent... », m'écrivait Albert Guislain au lendemain de la mort de notre cher René Sténuît. En Egypte aussi, tous ceux qui l'ont connu ont éprouvé, à la nouvelle de sa mort, le sentiment d'une grande perte.

Il était respecté dans ce pays pour la façon dont il comprenait et remplissait sa mission de magistrat; il y était aimé aussi — ce qui est plus rare — pour sa droiture et sa bonté.

Dans un monde où l'arabesque est souvent considérée comme le plus court chemin d'un point à un autre et où l'hyperbole et l'euphémisme sont plus en honneur que le mot propre, René Sténuît était resté tel que ses amis de Belgique l'ont toujours connu, avec sa franchise, sa netteté de pensée et d'expression et son mépris de toutes les compromissions, même les plus légères. Mais la finesse orientale avait eu tôt fait de déceler, sous la rudesse des mots à l'emporte-pièce, les sentiments profonds de l'homme. Il pouvait se permettre de dire à ses amis égyptiens des vérités qu'ils n'auraient pas acceptées de la part d'autres étrangers parce qu'ils le savaient sincèrement désireux de les aider et dévoué à leur pays, qu'il avait appris à connaître et à aimer.

Bien que l'œuvre qu'il a réalisée aux Tribunaux mixtes et dans l'élaboration des nouveaux codes égyptiens lui ait donné de grandes satisfactions, il eut, pendant les dix années qu'il séjourna en Egypte, la nostalgie de l'Université et de « ses étudiants ». Plus qu'avocat, juge ou conseiller d'Etat, il fut toujours, au fond de lui-même et passionnément, un professeur. Former des jeunes gens, les faire profiter de son expé-

rience, était pour lui une tâche magnifique qu'il considérait comme un apostolat.

Sa nomination comme professeur à l'Université avait été une des grandes joies de sa vie. Je me souviens de la façon minutieuse dont il préparait ses cours, se mettant sans cesse à la place des étudiants, craignant toujours de ne pas être assez clair, essayant de trouver des formules plus simples, de dégager les principes et de les illustrer par des exemples qu'il n'hésitait pas à prendre dans le pittoresque de la vie quotidienne pour les rendre plus frappants.

En Egypte, il fut véritablement un professeur pour beaucoup de jeunes magistrats. Il aimait étudier et discuter avec eux des points de droit controversés, et les encourageait dans leurs recherches. Que de substituts du Parquet, fort enclins à s'en remettre d'emblée à la sagesse du Tribunal lorsqu'un dossier difficile exigeait une étude laborieuse, doivent à l'autorité, bonhomme, mais obstinée, du Président Sténuît d'avoir appris leur métier ! J'en sais qui, aujourd'hui encore, lui en gardent une reconnaissance affectueuse.

Dans ce pays où se mêlent les nationalités, les races et les religions les plus diverses, il inspirait une confiance absolue à tous ceux qui avaient affaire à lui. Cette extraordinaire unanimité n'était pas due seulement à l'autorité du magistrat et à la réputation du juriste. Il y avait là quelque chose de plus. C'était avant tout un hommage rendu à l'homme, que l'on savait infiniment bon, dévoué aux malheureux et toujours prêt à combattre une injustice.

Dans sa modestie et sa simplicité, il ne nous aurait pas crus, même nous ses amis intimes, si nous nous étions avisés de lui dire qu'il était un de ces grands Belges qui, disséminés de par le monde, font que, dans des pays lointains, la Belgique apparaît plus grande et est plus respectée. Et pourtant, il fut l'un de ceux-là, sans le vouloir, sans même y penser — simplement par l'exercice quotidien de la plus haute probité intellectuelle et morale.

*Le Caire, juin 1951.*

## **En souvenir de René Sténuît**

par **Georges DASSESE,**

Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles

« Conclusions pour l'Etat belge, défendeur, contre Lechat, demandeur. » Cet intitulé prometteur avait été le fruit de longues méditations, mais en dehors de lui, la grande page de papier ministre que je trouvai dans le dossier Lechat ne comportait aucun texte. Visiblement, après ce premier effort épuisant, les divers stagiaires du cabinet Jones qui avaient l'un après l'autre recueilli ce dossier avaient reculé devant l'énormité de la tâche.

On y reconnaissait l'écriture soigneuse du futur premier avocat général près la Cour de cassation Raoul Hayoit de Termicourt. Par un louable souci de précision, le futur conseiller à la Cour d'appel Senny y avait ajouté les noms des avoués. René Sténuît, considérant à son tour que le travail était parfait, n'y avait rien ajouté du tout, et lorsque je reçus le dossier de ses mains, à mon entrée chez M<sup>e</sup> John R. Jones en novembre 1920, il se contenta de me dire que cette affaire était limpide, mais qu'en cas d'absolue nécessité il se tenait à mon entière disposition.

Brave Sténuît! Je me souviens encore des regards narquois qu'il me jetait, lorsque je m'enfouissais avec désespoir dans le fatras du dossier Lechat. Sombre histoire d'un bâtiment administratif dont la construction était en panne, depuis un temps immémorial, par suite de l'insuffisance de dimensions d'une pierre de taille. Je perdais pied dans les rapports d'expertise, de contre-expertise, les notes de plus en plus véhémentes du malheureux Lechat. Du simple contrat d'entreprise, le conflit débordait peu à peu dans tous les chapitres du Code civil, et la ligne maîtresse en devenait pratiquement insaisissable.

Et cependant, je bénis cette première affaire dont je réussis d'ailleurs quelques mois après à me débarrasser à mon tour, parce qu'elle me valut l'amitié de René Sténuît qui faisait déjà figure d'ancien au cabinet de M<sup>e</sup> Jones. Chaque fois que je devais faire mon rapport à ce dernier, Sténuît se plaçait à mes côtés. Au fur et à mesure que je m'enlisais davantage dans des explications confuses, je l'entendais qui me soufflait : « Ça va bien... continue... ». Le regard de M<sup>e</sup> John R. Jones commençait à prendre une fixité inquiétante et sa nuque rose tournait au violet. Mais au moment où l'orage allait éclater, Sténuît se jetait chaque fois à corps perdu dans mon exposé. Il parvenait à y glisser une première histoire wallonne, suivie d'une seconde histoire wallonne, suivie elle-même d'une histoire de chasse. Dès que la conversation s'établissait sur ce terrain, le patron était perdu, et j'étais moi-même sauvé. L'après-midi s'achevait dans les récits d'exploits cynégétiques, des projets de nouvelles prouesses, et le dossier Lechat était refoulé dans les tiroirs, jusqu'à la fixation suivante de la cause.

J'ai travaillé ainsi, sous le caporalat de René Sténuît, pendant de longues années. Je ne fus pas long à me rendre compte de la solidité de ses connaissances juridiques, de son ardeur au travail et de la constante curiosité de son esprit. Il avait, avant 1914, fait des études brillantes à l'Université, ce qui ne l'avait pas empêché d'en être un étudiant joyeux. Il les acheva en 1918 après une longue captivité à Holzminden. Il s'orientait de plus en plus, vers l'étude de questions nouvelles et vers le professorat, dans l'espoir d'échapper à l'engourdissement de la pratique judiciaire. En 1932, il publie une étude détaillée sur *La radiophonie et le droit international public* se terminant par un projet de convention internationale de la radiodiffusion. Le premier de ses espoirs ne tarde plus à se réaliser, car il est bientôt chargé du cours des principes généraux du droit à l'Ecole de commerce. Il occupera cette chaire pendant plusieurs années, la quittera lors de son départ en Egypte, et reviendra ensuite, après la dernière guerre, donner comme professeur ordinaire le cours de droit civil à la Faculté des sciences sociales.

L'Egypte. Le mirage des pays lointains. L'appel de son ami Jacquet qui y occupe au Caire une situation de premier plan. Sténuît se laisse convaincre. Il est nommé juge aux Tribunaux mixtes d'Alexandrie. Je le perds quelque peu de vue, car notre

correspondance s'espace. Je gage que dans cette administration judiciaire lointaine, dont le caractère de « capitulations » était déjà mis en péril par le réveil de ce vieux peuple, au milieu de cette mosaïque de races, et de cette mosaïque de magistrats provenant de divers pays, ce fut essentiellement la complexité des problèmes d'ordre international qui le séduisit. Je ne le distingue pas très bien, mêlé aux devoirs de la vie mondaine d'Alexandrie et du Caire, avec son horreur du panache et son goût de la simplicité. Je le devine plutôt, rangeant sur le côté les inévitables accessoires de ses fonctions, fermant les yeux pour ne pas voir le décorum encore oriental, se plonger avec passion dans l'étude des multiples questions d'ordre juridique qu'entraînait le réveil progressif d'une nation. Je sais simplement qu'il ne tarda pas à y affirmer son autorité, car dès 1938 il est chargé, en dehors de ses fonctions judiciaires, de collaborer à la revision des codes égyptiens. Travail considérable et délicat, confié à une équipe de juristes, qui aboutit en 1940, à la publication au Caire du projet de revision du Code civil égyptien.

La guerre se passe. Inévitablement mêlé aux remous d'ordre diplomatique René Sténuait fait, en Egypte, partie du bastion qui y défend la survivance et la réputation de notre pays. Mais les remous profonds de la guerre achèvent de ruiner l'institution des Tribunaux mixtes et ceux-ci vont bientôt disparaître. Sténuait sent leur fin prochaine. Il a déjà 55 ans. Le climat de l'Egypte lui est parfois pénible. Il est repris par l'affection du pays natal où de nouvelles activités s'ouvrent d'ailleurs pour lui. Il résigne donc prématurément ses fonctions et revient à Bruxelles. Il y pose sa candidature au Conseil d'Etat qui vient d'être créé. Son espoir, qui était également le nôtre, ne se réalise pas entièrement. Dans les savants dosages d'opinions qui président à la désignation des membres du Conseil d'Etat, il se trouve en surnombre, mais il est cependant nommé assesseur à la section de législation, ce qui lui permettra, en même temps que la reprise de ses leçons universitaires, d'accepter la lourde charge du secrétariat du Conseil d'administration de l'U. L. B. et d'y assurer la relève de M. Marcel Vauthier. Fonction qu'il résigne à nouveau, lorsque à la première vacance qui se produit au Conseil d'Etat, il y prend pied définitivement.

Le sort n'a pas voulu qu'il y fit une longue carrière. Une maladie sournoise, qui le guettait depuis longtemps, l'a rapidement enlevé. Je ne puis pénétrer dans le secret des délibérations, mais je suis certain que ses collègues, dont la plupart le connaissaient déjà, purent apprécier la sûreté de son jugement et l'implacable logique de sa pensée. Je suis certain qu'il a pris une part importante à l'organisation interne du Conseil d'Etat, puis à l'élaboration des décisions par lesquelles celui-ci affirme de jour en jour son autorité grandissante. René Sténuit n'a pu travailler qu'à ce premier déploiement. Mais si brève qu'y ait été sa collaboration, elle lui aura procuré la satisfaction de participer au mouvement d'un rouage nouveau de nos institutions, fraîchement mis en marche, qui réussit à rattraper le retard de sa naissance et à démontrer l'absolue nécessité de sa création.

René Sténuit nous a été enlevé le 3 mai 1951.

Si je suis peu qualifié pour évoquer la fécondité de sa vie, toute consacrée à l'étude et au travail, je crois l'être davantage lorsqu'il s'agit de fixer le souvenir que conserveront de lui un grand nombre de ses amis. Je conserverai longtemps encore une pensée pour sa bonté, la sincérité et la fidélité de son affection. Foncièrement joyeux et frondeur, il aimait, lorsque nous nous rencontrions, évoquer avec moi des anecdotes de nos débuts communs. Il aimait me taquiner, et il aimait surtout être taquiné à son tour avec nos petites histoires de stage. C'est un peu pour lui que j'en ai évoqué quelques-unes, en lui rendant cet hommage.

Il aurait été heureux de se les faire conter une fois encore.

C'est moi qui, au contraire, comme bien d'autres de ses amis, reste frappé de tristesse, devant sa tombe trop fraîchement remuée.

ostentations de la fausse poésie mystique; et le *Sauvage* et l'*Italien* contre l'académisme poétique européen, pour exalter la poésie du terroir; et voilà que maintenant on parle, rien de moins, que d'une *poésie universelle*. »

Et depuis lors — c'est-à-dire de 1930 à 1951 — la kyrielle des revues et des théories esthétiques qui, se succédant et se niant réciproquement, n'a pas cessé. C'est le défilé des chevaliers qui vont combattre dans le pas d'armes de la poésie, pour une Muse toujours nouvelle : c'est le carrousel incessant du Parnasse. Est-ce qu'on doit se donner la peine d'analyser les théories de tous ces écrivains éphémères de la littérature qu'on dit militante? Il vaut mieux, me semble-t-il, en considérer les tendances dominantes et les caractères communs et en donner une rapide esquisse critique.

Le romantisme, au siècle passé, a détruit beaucoup de préjugés littéraires, il a délivré l'imagination, influé sur les mœurs; mais il a respecté les formes et le caractère essentiels de la tradition artistique. Les poètes et les artistes d'avant-garde du xx<sup>e</sup> siècle sont des révolutionnaires qui affirment vouloir tout reconstruire sur un plan nouveau avec des mots, des rythmes, des lignes, des couleurs, qui vont bouleverser toutes les règles et les conventions esthétiques du passé. Le romantisme avait renié la rhétorique des classiques, mais il avait lui aussi une rhétorique, même éblouissante. Paul Verlaine, un des grands dieux de la poésie nouvelle, avait enseigné qu'il faut tordre le cou à la rhétorique pour laisser plus de liberté à l'essor de l'imagination :

Que ton vers soit la chose envolée  
Vers d'autres cieux à d'autres amours.

Et cela, dans son vague, c'est très beau; mais Verlaine dit dans la même pièce :

Il faut aussi que tu n'aïlles point  
Choisir tes mots sans quelque méprise;  
Rien de plus cher que la chanson grise  
Où l'Indécis au Précis se joint.

Et ce conseil aurait fort choqué Boileau et Racine, comme, trois siècles plus tôt, un Dante ou un Pétrarque, car la méprise dans l'usage des mots c'est le signe de l'impuissance du poète à saisir et à exprimer le sentiment ou l'idée.



C'est le témoignage d'un esprit qui s'abandonne, qui ne se tient plus et trouve dans les nuages d'une rêverie sans pensée la source de son émotion lyrique. En suivant, sur les pas de Verlaine, la pente de l'Imprécis, les poètes verlainiens, qui furent légion en France et hors de France, s'en prirent à la syntaxe et même à la grammaire, qui sont aussi des règles de précision et pour libérer de tout lien l'élan de l'inspiration brisèrent le ferme contour de la strophe, désossèrent les vers et, par haine de tout enchaînement logique, laissèrent les mots s'envoler capricieusement, hors de la phrase. Ainsi par désir d'une liberté toujours plus grande, on arriva logiquement à la trouvaille de ce bon *dadaïste* Tristan Tzara, qui, pour réaliser l'idéal d'une lyrique intégralement libre de tout lien logique, conseillait aux poètes de découper des mots dans une feuille quelconque de journal, de les jeter dans un sac, d'en retirer au hasard un certain nombre et de les transcrire sur le papier dans l'ordre du repêchage : on aura ainsi la plus pure des poésies, la plus libre de tout résidu de la grammaire haïssable.

Ceci pour ce qui est de la forme littéraire; à l'endroit du contenu, de la matière, si l'on peut dire, poétique, l'épuration n'a pas été moins radicale. Ici l'irrationalisme, qui est le caractère prédominant de la philosophie contemporaine, a puissamment aidé les artistes des nouvelles écoles dans leur effort révolutionnaire. Notre siècle a poussé toujours plus loin ce culte superstitieux de l'Irrationnel et a fait de la poésie la voix de ce qui dans l'esprit de l'homme est au-dessous ou au-dessus de la conscience, la voix du subconscient, ou la voix de l'extase, on pourrait dire de l'ineffable.

Comment cela peut-il être possible? En en éliminant toutes les voix et tous les échos de la vie réelle et concrète, de la vie troublée par la passion et les désirs humains; en en excluant l'histoire, la science, la morale, tout le tragique et le comique de la lutte pour l'existence et en la confinant dans l'expression de ce que ces prophètes et pontifes d'une extraordinaire esthétique appellent l'art pur, la poésie pure, et qui consiste dans la recherche de lignes, de couleurs, de sons qui font appel uniquement à nos sens et ne tolèrent à aucun degré la contamination de la réalité. Car dans les théories comme dans les œuvres les plus intrépides de

ces novateurs, il ne s'agit de rien moins que de vider l'art de tout contenu humain. Jusqu'ici, jusqu'à l'avènement des nouvelles écoles, les lecteurs, les spectateurs, les critiques cherchaient dans les œuvres d'art des sentiments et des passions humaines, une vision et une idéalisation de la vie intellectuelle et de la vie morale dont ils avaient l'expérience. Et l'on admirait l'artiste selon le degré de sincérité et de profondeur émotionnelle que l'on croyait saisir dans son œuvre; car nul ne doutait, jusqu'ici, de la vérité du précepte d'Horace : *Si vis me flere dolendum est primum ipsi tibi*, « Si tu veux que je pleure, il faut que tu souffres le premier ». Sottise que cela! crient les paladins de la *modernité* à tout prix : cette recherche de la participation de l'élément humain à l'œuvre d'art est incompatible avec la pure intuition esthétique. Demander à la poésie qu'elle exprime les amours et les douleurs des hommes, chercher dans la peinture ou la sculpture la figuration de formes naturelles agréables, c'est mêler à l'art des éléments qui lui sont étrangers. Nous voulons — crient-ils — un art qui soit simplement et uniquement de l'art et non pas un résidu de la vie réelle. L'art nouveau sera *un art artistique*; et si vous nous opposez que, étant vide de tout contenu humain, l'art que nous préconisons ne pourra être aimé parce qu'il ne sera pas compris, nous répondrons : Qu'importe? Ce que nous voulons, c'est un art pour les artistes et non pas pour la multitude, pour le haïssable *vulgus profanum*, et c'est pour cela qu'il est et doit être impopulaire et même antipopulaire

Il sera donc l'art d'une petite minorité, très intelligente et de goût aristocratique, et tel il doit rester. Pour réaliser notre rêve de pureté esthétique, nous chasserons de l'art non seulement tout vestige de sentimentalité, mais toute collusion avec l'histoire ou avec la morale, toute trace de transcendance : nous voulons en faire un jeu, le sport de la fantaisie.

La méthode la plus sûre pour *déshumaniser* l'art sera donc de le rendre incompréhensible à l'intelligence et d'en faire un tissu capricieux de sons, de lignes, de couleurs qui en appellent seulement aux yeux ou à l'oreille sans s'approcher jamais du seuil de la pensée. La poésie sera un assemblage de mots qui sonnent chacun à part soi, ou qui, alignés dans des vers sans rime et sans rythme, s'offrent à l'intelligence trou-

blée et égarée, comme « une algèbre supérieure de métaphores » si l'on veut accepter la définition qu'en a donnée un critique espagnol contemporain, M. Ortega y Gasset. La peinture, au lieu de se plier à la représentation de la réalité naturelle, doit la déformer, doit mutiler la forme humaine et bouleverser l'apparence du monde extérieur. Et si on dit à l'artiste : Pourquoi cette haine de la réalité et de l'humanité qui abolit pour les lecteurs et les spectateurs toute possibilité de vous comprendre? il répondra : « C'est justement par amour de l'art pour l'art; et si vous ne pouvez pas nous comprendre de prime abord, faites effort pour vous élever jusqu'à la hauteur de notre conception, qui est sublime. »

Vis-à-vis de ces théories, l'attitude de l'historien diffère de celle du critique. L'historien se dit : « Voilà désormais presque quarante ans que cet idéal nouveau transforme en Europe et en Amérique toutes les formes de l'art.

Un mouvement identique trouble la poésie et la musique, la peinture et la sculpture, et les pousse à la recherche d'un style nouveau. Vouloir ignorer cet art serait absurde; on doit donc l'étudier pour le comprendre, et même en repoussant ou en haïssant les œuvres, on doit reconnaître qu'il est un essai de révolution que l'histoire ne peut ignorer. » La critique, au contraire, peut suivre deux routes : ou elle repousse ces doctrines comme une intolérable perversion de la nature même de l'art, ou elle approuve les théories et les œuvres en se chargeant de les justifier et de montrer la puissance des germes qui vont éclore de cette fermentation théorique, de cette laideur voulue des formes et l'heureux renouvellement qui en dérivera à l'avenir.

Et c'est ce dernier point que je voudrais discuter. Quelle est mon opinion sur les théories de ces modernisants effrénés et sur les œuvres poétiques et artistiques qu'ils nous ont données. On l'a sans doute déjà compris par la façon dont j'en ai parlé jusqu'ici. Ces théories, je les tiens pour ruineuses et absurdes, et je dois le dire, tout en sentant que je risque de paraître le plus aveugle des philistins, pour peu que le courant de la modernité devienne si puissant que tout lien entre le présent et le passé en soit détruit. Mais je croirais trahir, en dissimulant ma pensée, le devoir que j'ai envers ma conscience et la fonction que j'ai cherché de rem-

plir de mon mieux pendant de nombreuses années : celle de défendre la culture et la tradition contre la barbarie. Parce que nous tous, chercheurs de philosophie, de philologie, d'histoire, nous sommes les continuateurs et les héritiers (parfois bien modestes, je le sais) de ces bons et intrépides moines qui au moyen âge, quand une barbarie bien plus ruineuse et plus terrible menaçait de submerger la civilisation romaine, au cœur des forêts de la Gaule, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, dans les abbayes de Fulda, de Saint-Gall, de Montecassino et de Bobbio, dans les monastères d'Irlande, de Luxeuil et de Cluny, et sauvèrent les restes de l'antique culture et forgèrent les premiers anneaux de la chaîne idéale qui devait aboutir à la Renaissance. C'était une noble tâche et c'est notre devoir que de nous en charger. Il faut pourtant et en premier lieu discuter les prémisses théoriques de cette révolte contre toute tradition culturelle. Ils prêchent leur doctrine au nom d'idoles qui sont maintenant très vénérées à la foire littéraire et dans les chapelles des initiés de l'art hermétique. Ils prêchent au nom de la modernité, de l'originalité, de l'évolution qui est toujours et fatalement un progrès et qui prend une apparence plus solennelle et presque sacerdotale, si on l'appelle, à l'allemande, *Entwicklung*. Aucun de nous ne songe à nier, je crois, que l'art doit être moderne, doit être original et que l'art (comme toute chose en ce bas monde) subit la loi du changement; mais ce changement est-il toujours un progrès? Et même en supposant que ce soit un progrès, peut-il s'accomplir en brisant tous les liens avec la tradition qui est l'expérience des ancêtres? Est-elle imaginable, une révolution artistique qui soit un bond hors de la société où l'artiste s'est formé, ou plutôt un bond hors de l'humanité? La réponse à une telle question prend involontairement un tour satirique et dans ma mémoire résonnent certains vers bien connus d'Alfred de Musset :

On est, dit Bridois, toujours fils de quelqu'un  
et l'autre, passé en proverbe :

C'est imiter quelqu'un que de planter des choux.

L'artiste reçoit du milieu social la langue, la culture, la technique, tous les moyens d'expression dont il doit forcément

## Polémiques sur la littérature du XX<sup>e</sup> siècle

par A. GALLETTI

Professeur émérite à l'Université de Milan,  
Membre de l'Accademia Nazionale de' Lincei

Je veux parler aujourd'hui de la polémique, toujours ouverte, dont la littérature du xx<sup>e</sup> siècle est l'objet. C'est là une matière peu maniable, mais elle me délivre pourtant de l'obligation de parler en historien des auteurs du xx<sup>e</sup> siècle et de leurs ouvrages. Les écrivains sont très nombreux et leurs théories encore plus nombreuses, et ne fût-ce que pour les dénombrer très rapidement, dix conférences ne suffiraient pas.

Une revue italienne, rédigée par des jeunes, *Le Frontispice*, observait il y a vingt ans, en 1931, non sans malice :

« On annonce la naissance d'une nouvelle revue, la *Revue des Poètes*, entièrement adonnée à la poésie lyrique, qui veut réagir contre l'engouement contemporain pour la littérature narrative. Va-t-on donc exalter Baudelaire contre Gide et Mallarmé contre Proust? Mais laissez-nous faire de mémoire le compte des revues littéraires italiennes de ces dernières années. *Poesie*, la revue de Marinetti et du futurisme, réagit contre la facilité triviale de trop de rimeurs; le *Leonardo* (autre revue) réagit contre les philistins de l'esthétique et de la philosophie; la *Voix* (la *Voce*) réagit contre l'insuffisance du sens critique et historique; *Lacerba*, au contraire, contre l'abus de l'historisme et du criticisme; la *Voix littéraire* se lève contre le dogmatisme cassant des *futuristes*, et voici la *Ronde*, qui veut défendre notre tradition classique contre les infatuations du philosophisme et du lyrisme. Peu après apparurent *Phantastique* et le *Journal de Poésie* qui réagirent, au nom de la mystique, contre les théories stylistiques trop intellectuelles de la *Ronde*, et le *Barretti* et *Solaria* contre les

se servir pour donner une forme à ses visions et à ses rêves; est-il admissible, est-il même possible qu'il réponde à cette société, à qui il doit tant : « Je ne te dois rien » et que, au lieu de répéter avec l'ancien poète latin : *Homo sum : humani nihil a me alienum puto*, il leur dise : Tout ce qui est humain m'est étranger et je n'ai aucun message pour vous? A qui donc va son art, s'il ne va pas aux hommes? Car ceux-ci, prisonniers de leur pauvre humanité, se sentant repoussés par des artistes qu'ils ne peuvent comprendre et qui affectent de les mépriser, s'en éloignent avec dégoût. De la pseudo-poésie moderne et ultra-moderne de la France, un critique français, Roger Clerici, écrivait l'année passée, dans une *Lettre ouverte aux poètes italiens*, qu'en France la poésie était en crise. « Le besoin en baisse et tombe. Nos revues, même celles qui sont d'une bonne tenue, s'effondrent les unes après les autres, faute d'abonnés assez nombreux; les éditeurs ne veulent plus entendre parler de vers — quelle que soit la valeur des manuscrits proposés — s'ils sont d'auteurs inconnus, les recueils n'ayant pas cours en librairie; autant de signes marquant la désaffection du public à l'égard des œuvres contemporaines... Je n'ignore pas le matérialisme de notre époque indifférente aux choses de l'esprit; il n'en est pas moins vrai que l'élite cultivée lit encore les poètes; mais, déçue par les vivants, qu'elle ne comprend pas, avec qui elle ne s'identifie pas, en qui elle ne trouve pas ce dont elle a besoin, elle se détourne vers les morts. » « Le surréalisme, ajoutait le même critique, n'a pas laissé de livres accessibles; mais ses germes mortels infestent encore une certaine poésie actuelle. »

On pourrait répéter le même jugement à propos de la peinture, de la sculpture, de la musique d'avant-garde. Ici, je le sais bien, il y a beaucoup d'intérêts, qui ne sont pas d'ordre esthétique, résolus à défendre l'art nouveau; mais c'est là affaire de réclame ou de spéculation : le gros public, qui a besoin de comprendre pour admirer, le déteste ou l'ignore. Je sais que parmi ces artistes il y en a plusieurs qui déclarent ne pas chercher volontairement l'obscurité, mais désirer, au contraire, d'être compris et admirés; c'est seulement par dédain de l'art trop facile et du poncif qu'ils recherchent le nouveau, l'étrange, le synthétique et tout ce qui est au-delà de la réalité tangible. Le résultat de cette recherche est pour-

tant le même : quelque chose d'artificieux, de ténébreux et d'amphigourique. Ces artistes, malheureusement, ignorent ou méprisent cette grande vérité proclamée par un profond psychologue : « Celui qui est profond s'efforce d'être clair; celui qui est superficiel fait effort pour paraître obscur; car il sait que la foule croit souvent qu'il y a de la profondeur là où il y a obscurité. »

Etranges retours des choses humaines! Le romantisme a voulu résolument approcher l'art du peuple, en ravivant en chaque nation les légendes et les traditions populaires, et voici que ces derniers rejetons esthétiques du grand tronc romantique repoussent tout contact avec la foule et retournent à une conception plus qu'aristocratique, sybilline et ténébreuse de la poésie! Ce que M. Clerici disait des conditions catastrophiques de la poésie française, on peut le répéter de la poésie italienne. Un de nos écrivains les plus connus, Giovanni Papini, qui s'était autrefois fait un devoir de marcher toujours à la tête du bataillon des novateurs et des ultra-modernes, confessait mélancoliquement, il y a déjà dix ans : « Aujourd'hui, c'est peut-être la première fois que l'Italie n'a pas, ou ne reconnaît pas ses poètes. » Et maintenant il ne pourrait que répéter le jugement. Il y a certainement en mon pays, comme partout ailleurs, des poètes, ou des versificateurs, autour desquels la presse fait parfois beaucoup de bruit, mais les lecteurs de bonne foi, c'est-à-dire tous ceux qui aiment la poésie pour la poésie, ne pouvant les comprendre, s'obstinent à ne pas les reconnaître comme des poètes. La grande révolution poétique qui est en cours depuis les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle a labouré jusqu'ici un terrain d'où n'a germé qu'une moisson chétive et languissante.

Ce fut en 1896 qu'un poète symboliste, l'introducteur en France du vers libre, Gustave Kahn, déclara en un discours public que les tenants du symbole, dont il était le porte-voix, voulaient défendre surtout deux idées dans la république de l'art : l'idée de liberté et l'idée de perpétuelle évolution. Et il ajoutait : « Nous continuerons à *rechercher des rythmes nouveaux pour traduire des émotions nouvelles...* Nos matériaux, nous les demandons à l'imagination et notre symbolisme est une éclosion logique et fatale du romantisme. » Quelques années après — en 1910 — un critique et poète ita-

lien, Enrico Thovez, publiait chez nous un livre au titre bizarre : *Le poète, le troupeau et le pipeau*, où il prenait à partie le classicisme, la tradition, les strophes uniformes, les vers réguliers et surtout la poésie de Carducci et de D'Annunzio, dont il déplorait la constante et, disait-il, monotone noblesse et le langage raffiné et aristocratique. Et lui aussi, il criait : « Finissons-en avec la tradition qui est servitude! liberté, liberté et changement! Tout évolue et tout se transforme, et pour faire progresser la poésie, il nous faut tout renouveler : mètres, rythmes, images et même la langue. » Cela revenait à dire en pratique : « L'antique discipline n'a plus que faire dans l'art d'écrire. Chaque génération humaine est si différente de celles qui l'ont précédée qu'il lui appartient de tout recommencer. Un poète qui naît est pareil à un dieu qui s'éveille. Non seulement il forge ses outils : langue, conception, composition, versification, mais il tire de soi les éléments de son œuvre future. Il n'a pas de maîtres, ni de devanciers; il n'est d'aucune race, d'aucune langue, d'aucun pays. Il n'est embarrassé par aucune règle, ni secouru par aucun enseignement. »

Autrefois, les poètes, et même les plus grands poètes, disaient, comme Ugo Foscolo chez nous : « L'art est chose difficile; il faut se préparer à l'exercer par un long apprentissage », ou comme André Chénier en France :

Souvent des vieux auteurs j'envahis les richesses;  
Plus souvent leurs écrits, aiguillons généreux,  
M'embrasent de leur flamme, et je crée avec eux.

« Mais l'originalité? demandent les modernistes effrénés. Vous ne voulez donc pas entendre que l'ignorance en art est une force et qu'on ne peut se tourner vers le passé sans s'assujettir, plus ou moins, à l'imitation? Il faut tout ignorer, ou tout oublier, pour être vraiment original. » Originalité absolue et liberté illimitée : voilà les deux grands fétiches de l'art nouveau! C'est en vain que la psychologie — et le bon sens bien avant la psychologie — nous a appris que l'originalité, comme le génie artistique, est un cadeau de la nature et ne se peut ni acheter ni simuler avec des singeries ou des paradoxes. Un génie vraiment créateur peut ingénument se proposer de suivre une école, d'imiter un maître qu'il admire de



tout son cœur, et toutefois rester original, presque malgré soi. *La Divine Comédie* de Dante en donne un témoignage mémorable. Au premier chant de son poème, Dante, lorsqu'il s'imagine rencontrer dans la lande solitaire où il est entré en sortant de la sauvage forêt de l'erreur, l'ombre du poète Virgile, lui dit, en demandant son secours : « Toi, qui es la gloire et la souveraine lumière de la poésie, aide-moi, je t'en prie, en hommage à la longue étude et au grand amour dont j'ai toujours entouré tes œuvres poétiques. Tu es mon Maître et mon auteur de chevet : tu es le seul écrivain à l'école duquel j'ai appris le noble style qui a fait ma renommée. » Croyez-vous, Messieurs, que parmi les poètes contemporains, même les plus médiocres, il y aurait quelqu'un de disposé à reconnaître qu'il a appris l'art à l'école d'un autre écrivain ? Et pourtant s'il y a un style poétique différent *toto coelo* du style virgilien, c'est le style d'Alighieri. Il suit religieusement les vestiges virgiliens dans certaines conceptions et certains épisodes du poème, parfois même en certains tours de la phrase, mais l'harmonie profonde et l'atmosphère musicale, si l'on peut dire, de *la Divine Comédie* sont uniquement et tyranniquement dantesques ; car le style c'est l'empreinte que toutes les énergies de l'esprit du poète concentrées dans la fantaisie impriment aux mots en les serrant dans les vers. Et plus fort est le génie, plus profonde est son empreinte et plus le style en devient personnel.

Quand on n'a pas de génie et qu'on veut l'originalité à tout prix, il ne reste qu'à la chercher dans le paradoxe, dans l'extravagance, dans la négation de toutes les valeurs. Il ne reste qu'à réaliser l'idéal révolutionnaire que proclame le *Ça ira* :

Celui qui s'élève on l'abaissera,  
Et qui s'abaisse on l'élèvera.

Il ne reste qu'à proposer quelque nouveauté ou étrangeté stylistique qui renchérit sur les nouveautés d'hier ou avant-hier. Puisque tout change et évolue et puisque changer est toujours progresser, la pire mésaventure et l'erreur la plus dangereuse que pourrait commettre un artiste ou un littérateur serait de ne pas être à la mode, ou à la page. La Mode, reine aujourd'hui même de l'art, qui, comme dit Giacomo

Leopardi en un petit dialogue de ses écrits satiriques, est justement la sœur de la Mort. Car, dit la Mode à la Mort, « toi et moi nous visons toutes les deux, sans cesse, à défaire et changer les choses de ce bas-monde, quoique tu ailles par une route et moi par une autre. »

Il est certain que la mode poétique a marché très vite depuis quatre-vingts ans. Pour arriver de l'idée qu'avaient de l'art d'écrire, par exemple un Alfred de Vigny ou un Renan en France, un Manzoni ou un Carducci en Italie, à l'anarchie stylistique et métrique contemporaine, il a fallu peu de temps et la transformation est si profonde que les écrivains que j'ai nommés ne s'y reconnaîtraient plus. Et le programme révolutionnaire n'est pas encore accompli. Après les vers libres, après la libre syntaxe, après avoir loué avec les futuristes la puissance esthétique des mots en liberté, c'est-à-dire des mots arrachés à la gangue de la phrase, il reste encore à démontrer la beauté de chaque voyelle, en réalisant le programme annoncé dès l'année 1872 par Arthur Rimbaud dans un sonnet fameux :

*A noir, E blanc, I rouge, O bleu, Voyelles,  
Je dirai quelque jour vos naissances latentes...*

L'amour de la liberté et la fureur de l'originalité ont donc fait merveille; à telle enseigne que ceux-là mêmes qui ont donné le branle à la révolution esthétique se sont épouvantés des conséquences pratiques de leurs théories, quand elles furent exagérées par la sottise de certains disciples. Enrico Thovez, que j'ai déjà nommé parmi les premiers insurgés contre notre tradition littéraire, écrivait quelques années après avoir publié son livre iconoclaste : « La liberté lyrique est maintenant un principe qu'aucun ne songe à discuter, mais elle a vite dégénéré. Une indépendance absolue de toute règle et de tout frein; une fureur inlassable de nouveautés; une hardiesse qui ne recule devant aucune impudicité ni aucune violence faite à la syntaxe ont remplacé l'élégance raffinée, la dignité un peu rogue, l'eurythmie impeccable, la décoration splendide qui il y a quelque temps étaient considérées, dans la lyrique italienne, comme des vertus souveraines et nécessaires. Mais dans la ferveur de cette révolution, l'on perçoit déjà des polémiques haineuses, des déplorations chagrines.

Les petites revues d'avant-garde se piquent et se mordent rageusement. Le jeune homme ignoré, qu'une de ces revues déclare être l'unique et suprême génie de la poésie contemporaine, est, par une petite revue rivale, marqué comme un demi-crétin qui ignore la grammaire et le vocabulaire. Et l'une de ces revues n'a pas hésité à écrire : « Aujourd'hui, toutes les plus sottes paroles, assemblées au hasard, sans aucune règle ni grammaticale, ni logique, ni métrique, semblent avoir du prix pour des lecteurs trop ingénus ou trop benêts. »

Ce serait peut-être l'occasion de citer Molière : « Tu l'as voulu, Georges Dandin ! » Les révolutions artistiques ont évidemment, elles aussi, les jours où l'on déclare vouloir pendre spirituellement tous les hommes de talent pour laisser la place libre à la populace.

Je connais (nous connaissons tous) le grand argument, la raison, qu'on croit irréfutable, des défenseurs de toute modernité. Chaque période historique, chaque génération a son esthétique et a son *art*, l'art qui lui convient; et la beauté, ou si on préfère, la nécessité de cet art est démontrée par son existence même. S'il a germé, s'il a pris racine et s'il dure, cela prouve non seulement qu'il a le droit de vivre, mais qu'il est *un moment nécessaire de l'évolution de l'Esprit*. Et même s'il détruit sans construire, soyons sûrs que la destruction va préparer quelque résurrection future.

Ça, c'est une foi, et la foi n'est réfutable ni par la raison ni par l'expérience, mais on me concédera que c'est une foi très commode pour ceux qui veulent louer ou tout justifier en art, et avant tout le laid, le bizarre et même le monstrueux.

Il faudra pourtant réformer radicalement l'histoire littéraire et artistique qui parle d'âges d'or, d'âges de décadence, d'âges même de barbarie. Il ne sera plus toléré qu'on écrive, par exemple, qu'au second et au troisième siècle de notre ère la littérature latine fut pauvre, médiocre et aride, et il faudra reprocher aux historiens allemands (qui pourtant, comme vous savez, ne pèchent pas par humilité, quand ils parlent des choses allemandes), de reconnaître que la littérature nationale, depuis Wolfram d'Eschembach et de Walter von der

Vogelweide jusqu'à Klopstock, est très pauvre d'originalité. Tout est dans tout et tout s'équivaut. Chaque écrivain, chaque artiste, ou qui se croit tel, pourra, comme l'Eternel de la Bible après les sept journées, trouver que son œuvre est bonne.

C'est une persuasion consolante pour les artistes d'aujourd'hui et de demain, mais si juger, comme je crois, c'est clarifier, il faudra renoncer à tout jugement en présence des formes artistiques les plus obscures et les plus laides, et, comme disait Frédéric Nietzsche, dire toujours *ja* comme les ânes. Mais, nous crie-t-on, on ne remonte pas le courant irrésistible de l'histoire et c'est se préparer à une défaite sûre que de s'opposer au goût ou à la marotte de ses contemporains! Et Leopardi, juge impitoyable des contradictions et des folies humaines, a dit ironiquement dans sa *Palinodie* : « On ne doit pas contredire son siècle si l'on veut être admiré par lui. » C'est vrai, mais si tout change et se transforme, on peut toujours espérer dans l'avenir; car, disait Mazzini aux pires jours de l'abandon et de la trahison, « les générations se suivent, mais ne se ressemblent pas ».

Au demeurant, une réaction contre les excès des écoles poétiques et artistiques qui s'enorgueillissent de paraître bien plus que modernes est déjà commencée en Italie et en France. On y est las de préciosité, d'obscurité, de cérébralité et de rébus versifiés. En Italie, un bataillon courageux de poètes prône l'avènement d'un réalisme lyrique qui livrera à la poésie tous les territoires et toutes les perspectives dont l'avait privée une esthétique arrogante. On veut rendre à l'art qu'on dit pur, c'est-à-dire déshumanisé, toute la richesse et la noblesse des émotions humaines. On croit à nouveau avec Tolstoï qu'en s'écartant dédaigneusement de la société l'art ne va pas vers la vie, mais vers la mort.

En même temps, on exerce une critique plus pénétrante sur les principes théoriques de la modernité et l'on met en évidence son origine assez vulgaire et utilitaire. L'on reconnaît que le culte du subconscient, loin de purifier la poésie, la ramène à la puérité et à l'incohérence des réactions instinctives; que l'obscurité, si elle naît quelquefois de la profondeur de la pensée, est intolérable quand, comme presque

toujours, elle n'est qu'un leurre pour dissimuler le manque d'inspiration; qu'enfin la liberté, toujours plus débridée, dont se font gloire les artistes contemporains, est un signe évident de faiblesse et d'impuissance. Sur ce point, c'est Nietzsche qui a raison. Il a écrit dans la *Gaya Scienza* : « Ce seront toujours les natures fortes, dominatrices, qui sous ce joug (de la règle) dans la tenue et l'achèvement résultant d'une loi qu'on s'impose à soi-même éprouveront leurs plus fines jouissances. La passion qu'anime leur puissante volonté éprouve un soulagement à la vue de toute nature domptée et faite servante... Réciproquement, ce sont les caractères faibles, non maîtres d'eux-mêmes, qui haïssent la tenue du style; *ils sentent que, si ce joug si méchant leur était imposé, il ne pourrait que les rendre vils.* De tels esprits (ce peuvent être des esprits de premier rang) n'ont qu'une visée : se modeler et se donner à comprendre eux-mêmes comme *libre nature* : comme sauvages sans règle, fantasques, hors de tout ordre, étonnants. »

Aux âges classiques, l'idée d'une inspiration sortant tout armée de la nature — c'est-à-dire du tempérament, comme Minerve de la tête de Jupiter — eût paru chimérique et, par cela même, ridicule. Or cette illusion, c'est justement la grande nouveauté et la grande conquête théorique de l'art qui se dit *moderne* par excellence. Il est notoire que parfois les civilisations trop mûres et trop compliquées *rebrousse*nt chemin, paraissant retomber en enfance. Justement ce penseur espagnol, Ortega y Gasset, dont j'ai déjà cité les observations sur la *déshumanisation de l'art*, a écrit vers la fin de son essai, qui s'offre à nous comme une apologie de l'art nouveau : « On me dira que cet art n'a produit, jusqu'ici, rien qui vaille, et je suis assez disposé à penser de même... Qui sait ce que va produire ce style naissant? Il affronte une merveilleuse aventure; il veut créer avec rien. J'espère qu'à l'avenir il puisse moins promettre et réaliser plus. » Et il concluait : « Il n'y a pas de doute : l'Europe est entrée en une phase de puérilité. »

Si c'est ainsi, je crois qu'il est grand temps qu'elle sorte d'enfance et reprenne contact avec l'art sévère des âges virils.

## **Le problème fondamental du Japon et l'avenir économique de l'Asie des Moussons**

par **Pierre GOUROU,**

professeur au Collège de France et à l'Université de Bruxelles

La population japonaise, passée de 33 millions en 1872 à 84 millions en 1950, atteindra inévitablement 100 millions en 1965; en effet, pendant un certain nombre d'années, elle augmentera au moins de 2 % par an; la densité générale est de 219 habitants par kilomètre carré en 1950. Ces valeurs numériques, tout en établissant les données du problème fondamental du Japon, ne permettent pas de concevoir son exacte nature; l'augmentation de la population japonaise n'a rien d'exorbitant, si elle est comparée au progrès démographique de la Grande-Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle; la densité de la population japonaise n'est pas pour étonner un lecteur belge. Pour acquérir intérêt et valeur les faits démographiques japonais doivent être éclairés par la connaissance de certains aspects de la géographie, et plus précisément par l'intelligence des rapports établis entre l'homme et le milieu physique. Tout en restant fidèle aux habitudes de la civilisation extrême-orientale, le Japon a créé une industrie et un outillage économique modernes. Il sera instructif de préciser les effets de ces innovations sur le niveau économique de la population et de définir ainsi les perspectives que ces innovations peuvent ménager aux peuples de l'Asie des Moussons.

\*  
\*\*

Sur une étendue totale de 370.000 kilomètres carrés pour les quatre grandes îles (Hokkaïdo, Honshu, Sikok, Kiushu) la superficie cultivée est de 6 millions d'hectares environ, soit

16 % du territoire nippon. La densité de la population par rapport à la surface cultivée est donc de 14 personnes par hectare productif; la population rurale représentant à peu près la moitié de la population totale, la densité de la population occupée à l'agriculture et vivant de ses produits s'élève à 7 paysans (hommes, femmes et enfants) par hectare cultivé.

La population japonaise, dans son état présent, apparaît comme due à deux ordres de facteurs : d'une part, la civilisation extrême-orientale traditionnelle explique la très forte densité purement agricole, les 7 paysans par hectare cultivé; d'autre part, la civilisation moderne fait vivre dans les villes l'autre moitié de la population japonaise par l'industrie, le commerce et les activités diverses qu'implique la vie d'un Etat moderne.

L'énorme densité agricole ne résulte pas du manque d'espace; ce n'est point surtout parce que la place leur est mesurée que les paysans sont si nombreux; les causes essentielles de l'accumulation de la population rurale sont dans la nature des techniques agricoles et dans le régime alimentaire. Les paysans japonais sont nombreux parce qu'ils pratiquent une agriculture à la main, qui demande peu d'aide aux animaux (bien que ceux-ci soient utilisés pour les labours) et ignore les machines. Cette agriculture est intensive; les champs sont houvés, fumés, sarclés, irrigués avec une minutie qui entraîne une grande dépense de main-d'œuvre. Le nombre des bras employés aux travaux des champs est nécessairement élevé, la superficie des exploitations inévitablement faible; elle se tient aux environs d'un hectare. 17.500.000 personnes sont recensées comme travaillant aux champs, soit à peu près 3 personnes par hectare cultivé; les enfants, les vieillards et les paysannes non recensées comme travaillant la terre font la différence entre ces 3 personnes actives et les 7 personnes qui constituent la moyenne de la population rurale par hectare cultivé.

Il n'est pas surprenant que des paysans si nombreux aient un niveau de consommation peu élevé. En fait, ils produisent à peine un peu plus qu'il n'est nécessaire pour leur stricte nourriture. Il est facile de calculer qu'une famille paysanne qui cultive un hectare et a la chance de pouvoir récolter sur tout cet hectare du riz, le produit le plus apprécié du Japon, n'a

pourtant pas de bien grandes ressources. En effet, dans une bonne année, elle obtiendra 4.000 kilos de paddy et au maximum 2.000 kilos d'autres graines. Elle devra là-dessus se nourrir (ce qui exigera environ 2.000 kilos de céréales par an pour une famille de six personnes), prélever les semences, acheter des engrais, amortir le cheptel mort et vif, payer ses impôts. Elle sera favorisée du sort s'il lui reste net 1.000 à 1.500 kilos de grains pour payer les produits alimentaires qu'il faut acheter, les tissus, et faire face à toutes les dépenses sociales.

Un lien logique et difficile à desserrer unit le bas niveau de consommation aux techniques agricoles employées; ce sont les techniques agricoles qui sont responsables du bas niveau de consommation, et non pas la pauvreté qui a fait adopter ces techniques. La faible étendue de la superficie productrice de denrées alimentaires par rapport à la surface totale (16 %), s'explique en partie par des obstacles naturels, mais s'explique mieux encore par les techniques japonaises. En effet, l'absence totale de prairies limite considérablement les possibilités d'utilisation des montagnes dans le but de produire des denrées alimentaires.

\*  
\*\*

Les paysans, si nombreux, parviennent à se nourrir sur leur minuscule domaine et à vendre une partie de leur production parce qu'ils ont un régime alimentaire essentiellement végétarien. Il est aisé de démontrer, par exemple, qu'un hectare de riz livre à l'homme cinq fois plus de calories si le riz est consommé directement par l'homme que si le riz est d'abord utilisé pour engraisser des porcs ou pour nourrir des vaches laitières. Il n'y a pas au Japon d'intermédiaire animal entre le produit végétal et le consommateur humain; aussi la même quantité de produits alimentaires est-elle capable de nourrir plus d'hommes qu'en Europe occidentale ou qu'en Amérique du Nord. Un exemple précis permettra de saisir l'importance de ces considérations; la plaine d'Owari-Mino, avant les chōgun Tokugawa, se livrait à l'élevage des chevaux de guerre; l'autorité chōgunale, en imposant rudement la paix, ferma les débouchés de cette activité et ruina les éleveurs. Les prairies furent transformées en fertiles rizières; et l'herbage qui nourrissait un cheval produisit assez de riz pour dix humains.



Protéines et matières grasses sont essentiellement demandées au soya et à divers haricots. Les produits d'origine animale prennent une place infime dans l'alimentation. Ils ne sont pas obtenus de l'élevage mais de la pêche, qui a pris une extension considérable. Il ne faut pas croire, cependant, que les paysans japonais consomment des quantités notables de poissons. Celui-ci contribue largement à la nourriture des villes et des pêcheurs (qui sont aussi partiellement des paysans). Malgré ces correctifs, l'alimentation reste essentiellement végétarienne; ce régime alimentaire explique en grande partie la très forte densité démographique générale et l'extraordinaire densité démographique paysanne.

\*  
\*\*

La récolte de paddy de 1947-1948 a produit 11.250.000 tonnes, soit un rendement moyen de 4.000 kilos à l'hectare, supérieur aux rendements d'avant guerre. Il semble difficile de mieux faire. Cependant, le déficit de la production agricole par rapport à la consommation japonaise s'élève à 25 %. Ce déficit est fâcheux, mais non pas effarant, puisque la Grande-Bretagne ou la Belgique connaissent des déficits plus importants. Peut-être est-il bon de remarquer au passage qu'il est surprenant que le déficit japonais ne soit pas plus grave; seule la sobriété japonaise, qui sera mieux définie ci-dessous, permet de le contenir dans les limites du quart de la consommation.

Si le Japon parvient à faire face à son déficit alimentaire c'est parce qu'il a su organiser une industrie moderne qui est exportatrice et procure des moyens de paiement. Nous abordons ainsi l'aspect moderne du Japon, l'ensemble des activités qui expliquent l'existence d'une population urbaine comptant aujourd'hui la moitié de la population. Vers 1868, au moment où se produit la révolution qui met fin au régime des Tokugawa, le Japon n'avait aucune institution économique moderne. Il est prodigieux qu'il ait pu, en partant de zéro, constituer tous les organes d'une économie avancée. Les Japonais ignoraient les techniques modernes, et ignoraient les langues européennes nécessaires à l'acquisition de ces techniques; les Japonais n'avaient aucun outillage moderne et disposaient de peu de capitaux. Cependant, ils sont parvenus

en 70 ans (1870-1940) à doter leur pays d'une organisation économique et de moyens de production qui classaient le Japon parmi les grandes puissances économiques du monde. Néant économique en 1868, le Japon était en 1940 une puissance économique de premier rang, tout d'abord grâce à la création d'une grande industrie, c'est-à-dire d'une industrie caractérisée par la variété et le tonnage des productions. Les aciéries, les cimenteries, les usines d'acide sulfurique, les charbonnages, les centrales électriques atteignaient en 1940 le niveau de la production française; le tonnage du coton travaillé par les filatures japonaises atteignait le tonnage britannique; la production de rayonne était la troisième du monde. Production abondante, mais aussi production diversifiée, le Japon fabriquant une immense variété de machines de toutes sortes, et, par exemple, ayant mis au point des modèles d'avion d'excellente qualité. Le développement de cette industrie a exigé que les Japonais s'initient à toutes les techniques scientifiques et industrielles modernes et qu'ils passent brutalement d'un âge technique qui était à peu près comparable à notre douzième siècle à la technique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. D'autre part, les Japonais ont su créer un beau réseau de voies ferrées, d'excellents ports, une marine marchande modèle, des banques puissantes, des sociétés de commerce actives et habiles.

\*  
\*\*

Sur le plan technique, le Japon a donc réussi à créer une organisation économique et une industrie modernes. Pour atteindre un tel résultat il a fallu un gouvernement autoritaire et éclairé. Dès la révolution de 1868, le gouvernement du Tenno Mutsu-Hito a clairement conçu que le Japon avait besoin d'une industrie moderne pour assurer son économie, sa force et son indépendance; ce gouvernement a su employer les méthodes les plus efficaces pour parvenir à ses fins; il a appelé des techniciens étrangers, envoyé des Japonais s'instruire en Europe, créé des industries qu'il a ensuite confiées à des entreprises privées, protégé les industries par des tarifs, découragé le syndicalisme qui aurait pu réduire la productivité des ouvriers, favorisé le emploi dans des investissements industriels des bénéfices réalisés par les industries, et cela en taxant très légèrement

les bénéfiques industriels. Le développement industriel, maritime, commercial et bancaire a, d'autre part, été favorisé par l'existence d'une classe d'hommes d'affaires recrutée en partie dans l'aristocratie traditionnelle; cette classe a montré un sens très averti du bien public et s'est abstenue de toute prodigalité. Les bénéfiques réalisés par des trusts familiaux comme celui des Mitsui ou comme le trust Mitsubishi étaient entièrement remployés dans les affaires, et les dépenses des membres de la famille dirigeante étaient soigneusement contrôlées.

\*  
\*\*

La naissance de la grande industrie japonaise permet-elle de comprendre comment de grandes industries pourraient naître en d'autres pays d'Asie? Le Japon a-t-il indiqué la voie à suivre? Quand Chinois et Indiens parlent de l'industrialisation comme d'une inéluctable nécessité et comme d'une possibilité réalisable, l'auditeur européen se demande parfois s'il n'y a pas dans leurs propos plus de mots que de réalisme. Où sont, en effet, capitaux et techniciens? Mais le Japon ne prouve-t-il pas que c'est l'Asie qui a raison? Et que des pays « économiquement arriérés » peuvent s'industrialiser rapidement? L'expérience japonaise est fort instructive, puisque le Japon a abordé sa révolution industrielle avec de faibles capitaux, sans connaissance de la technique et de la science modernes, sans voies de communication. L'expérience japonaise semble apporter tout d'abord un enseignement, qui est la nécessité d'une intervention vigoureuse de l'Etat pour que soit créée une forte industrie; il est bien probable que les autres pays asiatiques suivront le même cours. D'autre part, l'expérience japonaise prouve que des capitaux étrangers ne sont pas rigoureusement nécessaires pour réaliser un grand programme d'industrialisation; en effet, les Japonais ont utilisé fort peu de ces capitaux étrangers. Ils ont constitué les capitaux nécessaires à leur équipement industriel en les prélevant par l'impôt sur la population, et particulièrement sur la classe paysanne; bien que pauvre, celle-ci a été durement taxée. Voilà une leçon très importante : pour pauvre qu'elle soit, une population paysanne peut toujours contribuer fiscalement à l'industrialisation. C'est un enseignement qui ne sera pas perdu.

Peut-être faudrait-il demander à l'expérience japonaise un

autre enseignement : l'industrialisation du Japon s'est développée progressivement; elle a commencé par des industries légères, travaillant à produire des articles fabriqués de grande consommation. Elle s'est seulement ensuite orientée vers les fabrications lourdes, grosse métallurgie, grande industrie chimique. Il semble que cette démarche soit saine et mériterait d'être imitée. Il est malheureusement à craindre que dans leur désir d'indépendance économique à tout prix les dirigeants de divers pays asiatiques ne se lancent prématurément dans la création d'industries lourdes qui ne procureront que de faibles avantages économiques dans les premières années de leur fonctionnement.

Nous pensons que les enseignements de l'expérience japonaise sont valables pour des pays comme l'Inde, la Chine, l'Indonésie. Il est cependant permis de se demander si le Japon n'a pas bénéficié d'avantages particuliers qui ont favorisé son développement et ne se trouveraient pas dans les autres pays asiatiques. Certes les conditions varient de contrée à contrée; mais il apparaît bien que le Japon n'a pas connu de bénédiction spéciale. Un gouvernement fort et stable, une société hiérarchisée et disciplinée ont favorisé le Japon, mais peuvent se retrouver ailleurs. Ou bien il faudrait conclure à une supériorité fondamentale des Japonais qui ne serait pas pour leur déplaire, mais qui, tout compte fait, n'est pas dans l'ordre inévitable des choses. Le Japon n'a pas un assortiment bien remarquable de matières premières, et apparaît sur ce point comme nettement moins avantage que bien d'autres pays asiatiques. Le Japon a bénéficié d'un avantage chronologique; son industrie s'est développée à une époque où elle s'est trouvée la seule de son espèce en Asie. Dès ses débuts, elle a pu exporter ses articles vers des pays moins industrialisés que le Japon. C'est un avantage que la Chine ou l'Inde ne pourront exploiter. Mais il est peu probable que cette infériorité soit rédhibitoire; l'U. R. S. S. a développé son industrie sans recourir à l'exportation. D'autre part, les pays asiatiques faiblement industrialisés ont aujourd'hui des avantages sérieux, par rapport au Japon de 1868; ils sont beaucoup plus initiés aux techniques et à la science occidentale que n'était le Japon de 1868.

Le Japon, ayant réussi son industrialisation, prouve que l'industrialisation des pays asiatiques est faisable et possible. Mais elle n'a pas apporté avec elle une révolution économique et sociale de première grandeur. Le revenu moyen d'un habitant du Japon est évalué, en 1949, à 100 dollars américains par an, contre 32 en Chine, 57 dans l'Inde, 500 en France. La différence entre le Japon d'une part, la Chine et l'Inde d'autre part, mesure la différence entre un pays asiatique industrialisé et des pays asiatiques non industrialisés; la différence entre le Japon et la France mesure l'écart entre un pays asiatique, fût-il industrialisé, et un pays de civilisation occidentale.

La création d'une puissante industrie moderne ne suffit pas à relever le niveau de consommation d'une population extrême-orientale jusqu'au palier atteint par la population de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. La cause fondamentale d'une telle situation réside dans le fait que l'industrialisation du Japon n'a pas modifié la densité de la population rurale. En 1950 comme en 1868, cette densité se tient entre 6 et 7 paysans par hectare cultivé. La population des usines ne s'est pas constituée par une réduction de la population rurale, par un exode rural proprement dit, mais seulement par l'accumulation dans les villes des excédents ruraux des naissances sur les décès. La valeur absolue de la population rurale ne s'est pas modifiée, si son importance relative a diminué. Aussi cette population rurale, quantitativement immuable sur ses terres, n'a pu voir se relever très sensiblement son niveau de consommation, puisque la productivité par individu est restée du même ordre de grandeur. Cette masse paysanne pauvre, acceptant de maigres gains, et consommant peu, a constitué un frein au relèvement de la condition générale, un niveau de base au-dessus duquel il a été impossible d'élever très haut la consommation générale.

Cette réaction du corps social japonais, si différente de celle qui a accompagné le développement industriel des pays de l'Europe du Nord-Ouest, s'explique par le fait que le Japon a abordé la révolution industrielle avec la population rurale très dense qui caractérise, pour les raisons qui ont été dites plus haut, les pays appartenant à la « civilisation du végétal ». Cette population rurale très nombreuse a pu assurer les effectifs nécessaires à l'industrie et aux activités nouvelles par les seuls

excédents annuels. De la même façon, si la République indienne entre dans la voie d'une industrialisation résolue, elle pourra le faire sans réduire ses masses rurales, et simplement en assurant un emploi industriel aux cinq millions de personnes qui forment l'augmentation annuelle de la population indienne; car il semble peu probable que des occupations modernes nouvelles, même créées à un rythme très rapide, puissent absorber chaque année plus de cinq millions de personnes. Revenons au Japon; tout autre aurait été son évolution si, à l'appel des nouvelles activités urbaines, sa population rurale avait diminué et s'était trouvée dans l'heureuse nécessité de cultiver avec des machines des champs plus vastes; la richesse de la classe rurale se serait développée et le niveau général de la consommation japonaise se serait considérablement relevé.

Pour mieux comprendre les faits japonais, voyons ce qui s'est passé au XIX<sup>e</sup> siècle dans les contrées de l'Europe du Nord-Ouest. Celle-ci a abordé la révolution industrielle avec une population rurale moins dense que la population rurale japonaise. Il y avait pour un hectare exploité (champs et prairies) non pas 6 paysans comme au Japon, mais 1 ou 2; et cela parce que ces pays de l'Europe du Nord-Ouest pratiquaient une économie rurale mixte, agriculture et élevage étroitement unis, et avaient une alimentation à la fois végétale et animale qui ne permettait pas l'accumulation de fortes densités sur les terres exploitées. Quand s'est produite la révolution industrielle, les usines, pour recruter leur main-d'œuvre, ont puisé dans la population rurale et ont provoqué une baisse notable de celle-ci, atteignant généralement de 30 à 50 pour cent. Si nous reprenons notre comparaison avec le Japon nous aboutissons au résultat suivant : un kilomètre carré cultivé avait au Japon 600 paysans, en Europe 100. Pour fournir une population ouvrière de 12 personnes aux usines cette surface devait en Europe perdre 10 habitants, qui s'ajoutaient à un croît naturel de 2, tandis que la même surface au Japon pouvait fournir les 12 personnes par le simple croît naturel, sans que l'effectif vivant à la campagne eût diminué. Répétée pendant plusieurs années, cette opération aboutit à réduire sensiblement la population rurale européenne tandis qu'elle laisse intacte la population rurale japonaise. Exemple théorique, certes, mais qui

permet de mieux saisir l'évolution réelle, si différente au Japon et en Europe.

Une population rurale passée en Europe de 100 à 50 paysans par kilomètre carré exploité s'est trouvée devant une surface deux fois plus grande qu'elle a pu continuer à mettre en valeur grâce à l'aide du machinisme. Rien de semblable n'étant possible ni nécessaire au Japon, le niveau de consommation n'a pu s'y élever dans les mêmes proportions qu'en Europe, où la classe paysanne n'a pas fourni un niveau de base arriéré et conservateur, puisque ses revenus se sont accrus grâce à l'extension de la surface cultivée par individu, grâce à l'accroissement des rendements par hectare, grâce à la disparition des systèmes de fermage oppressifs, grâce à la valorisation des produits de la terre assurée par des transports moins coûteux. Quand, pour des raisons physiques comme l'insécurité des pluies ou un relief trop accidenté, le relèvement du niveau de vie paysan s'est révélé impossible, les campagnes se sont vidées de leurs habitants; c'est exactement ce qui s'est produit dans les montagnes de la Provence intérieure, qui se sont dépeuplées par incapacité d'assurer à leurs paysans un niveau de consommation moderne.

Les campagnes européennes très peuplées à l'aube de la révolution industrielle n'ont pu s'alléger de leur charge humaine et leurs paysans sont restés misérables parce que trop nombreux : tel est le cas de la Campanie ou des campagnes siciliennes, dont les conditions économiques et démographiques rappellent de près les conditions japonaises. Il semble bien que la pauvreté relative de la Bretagne intérieure soit due à un excès de population rurale. Quant aux campagnes flamandes, elles ont pu rester très peuplées, grâce à un système très particulier de combinaison de la résidence rurale avec des occupations urbaines; les ouvriers flamands se déplacent en grand nombre chaque jour vers les usines de Belgique ou même de la région de Lille.

La diminution de la population rurale a, dans l'ensemble, été un événement des plus heureux pour les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Elle est inconcevable au Japon, non pas seulement parce que l'excédent démographique est si considérable qu'il suffit à toutes les demandes urbaines, mais aussi parce qu'un prélèvement substantiel sur la population rurale

entraînerait des mouvements de population d'une ampleur qui dépasserait tous les besoins économiques. Prélever 50 habitants sur une population de 100 habitants par kilomètre carré, c'est abaisser la densité de 50 %; en prélever 50 sur une population de 600, c'est aboutir à une diminution insignifiante. Pour réduire la population de 50 %, il faudrait prélever 300 habitants par kilomètre carré; à l'échelle du Japon, cela ferait une foule de 18 millions de personnes! Et encore, après cette opération, il resterait 300 personnes par kilomètre carré exploité, contre 50 en Europe. Il apparaît donc, en définitive, que les conditions particulières de la densité rurale au Japon à l'aube de sa révolution industrielle commandaient une évolution économique très différente de celle que l'Europe nord-occidentale a connue. Les autres pays d'Asie occidentale ne semblent pas placés dans des conditions différentes.

\*  
\*\*

Le problème fondamental du Japon apparaît dans toute sa netteté : comment faire face aux besoins d'une population croissante, qui augmente de 2 % au moins par an, et dont le niveau de consommation reste très bas? Il serait possible de se demander par quels moyens pourrait être relevé ce niveau de consommation. Mais une telle question serait oiseuse, dans les conditions présentes : il n'est pas nécessaire, en effet, de porter notre examen au-delà du problème du maintien d'un niveau de consommation égal à celui qui avait été atteint vers 1938, et que le niveau actuel n'a pas encore rejoint. En 1938, la consommation moyenne des Japonais avait atteint 63 centilitres de riz blanc par jour et 2.800 grammes de filés de coton par an; en 1950, elle n'a pas dépassé 49 centilitres et 1.300 grammes alors que les spécialistes estiment que la sauvegarde de la productivité de la main-d'œuvre exigerait des minima de 54 centilitres et 1.900 grammes.

Il n'est pas facile d'augmenter la production, dans tous les domaines, assez vite pour qu'elle puisse faire face à un accroissement de population de 2 % par an. Par exemple, des économistes américains estiment qu'aux Etats-Unis une augmentation annuelle de 2 à 3 % de la production est très satisfaisante; comment le Japon, pauvre en capitaux, en matières premières, et encore en retard sur le plan des techniques indus-



trielles, pourrait-il obtenir de tels progrès? Dans de telles conditions, le Japon est menacé non seulement de ne pas pouvoir améliorer le niveau de consommation de sa population, mais encore de ne pas pouvoir maintenir un niveau de consommation semblable à celui de 1938.

La surface cultivée, ou, plus largement, la surface productrice de denrées alimentaires, peut-elle être étendue? Sous l'impulsion des services américains, des plans d'extension ont été établis depuis 1945; les plus modérés se limitent à 1.500 hectares; les plus audacieux atteignent 6 millions d'hectares et visent donc à doubler la superficie cultivée; mais il semble bien qu'ils versent dans l'utopie et qu'en réalité il ne sera guère possible à la surface des champs de tenir tête aux progrès de la population. Le Japon semble condamné à voir s'aggraver le nombre de ses habitants par rapport à la surface cultivée <sup>(1)</sup>.

Pour mieux saisir les difficultés auxquelles se heurte la solution du problème alimentaire japonais il faut bien voir que le Japon se trouve dans une situation qui n'a rien de commun avec celle des pays de l'Europe du nord-ouest et de l'Amérique du Nord. La motorisation de l'agriculture et le développement de l'emploi des engrais chimiques, tout en présentant de l'intérêt, ne peuvent avoir une importance capitale. Pourquoi cela? Dans les pays d'économie rurale mixte, qui ont traditionnellement associé l'agriculture proprement dite à l'élevage, les progrès techniques permettent de réduire la part de la surface consacrée à la nourriture du bétail nécessaire à la traction des charrues et des charrettes et à la production du fumier; dans de telles conditions, motorisation et engrais synthétiques autorisent l'extension de la surface vouée à la production de denrées végétales consommées directement par l'homme et à l'alimentation d'animaux élevés exclusivement pour la viande, le lait et les œufs. A la rigueur, en cas de crise alimen-

(1) Nous ne parlerons pas longuement de la réforme agraire, qui ne touche pas au fond du problème. Elle est d'ores et déjà réalisée et a amélioré le sort des paysans en supprimant les fermages et en donnant la propriété de la terre à ceux qui l'exploitent. Mais elle n'a pas étendu la surface des exploitations. Nous n'insisterons pas sur les bénéfices que le Japon pourrait retirer d'une extension de la production des tubercules au détriment de celle des céréales, les tubercules assurant une plus grande production à l'hectare. C'est un palliatif intéressant mais qui, lui non plus, ne touche pas au fond du problème.

taire grave, la population peut être suffisamment nourrie en réduisant ou même en annulant la part des récoltes qui est affectée à la nourriture des animaux producteurs de viande, de lait et d'œufs, c'est-à-dire en pratiquant une nourriture plus végétarienne ou même totalement végétarienne. Par exemple, la production agricole brute de l'Allemagne pour 1936-1937 a été évaluée à 8.850 calories par personne et par jour, alors que la consommation par personne et par jour de calories produites en Allemagne s'élevait seulement à 2.500 calories (plus 500 calories provenant d'importations et qui n'entrent pas en ligne de compte ici); il ressort donc de ces données que 29 % seulement des calories produites par les champs et les prairies d'Allemagne servaient à la consommation directe des hommes; le reste allait à l'alimentation du bétail producteur de travail et fournisseur de viande, beurre et œufs (les calories apportées à l'alimentation humaine par ces denrées ont été déjà décomptées dans les 2.500 calories consommées en moyenne par les hommes). Il est impossible de demander aux alpages de produire autre chose que de l'herbe; mais beaucoup de prairies et de champs de racines ou de fourrages artificiels pourraient donner des récoltes directement consommables par l'homme.

Les pays d'économie rurale mixte et d'alimentation mixte ont donc une large marge de sécurité et n'ont rien à redouter de l'avenir. Aucune des possibilités rassurantes qui viennent d'être évoquées n'est offerte au Japon. Celui-ci réserve une très faible part de sa production végétale à l'alimentation des animaux producteurs de travail ou de viande, lait et œufs (probablement pas plus de 10 %, contre 71 % en Allemagne) et livre l'essentiel de ses récoltes à la consommation humaine; peu d'hommes pourraient subsister de ce qui serait retiré aux animaux. Motoriser l'agriculture japonaise ferait économiser du travail humain (l'utilisation du travail économisé n'apparaît pas très clairement) mais ne libérerait pas au profit des hommes d'intéressantes quantités de produits alimentaires consommés par le bétail de traction. L'agriculture japonaise utilise déjà largement les engrais chimiques et peut encore développer leur emploi; cela ne conduit pourtant pas à une réduction de l'élevage, si faible qu'il est à peu près incompressible. L'économie rurale et le système alimentaire du Japon manquent de souplesse; il sera difficile à ce pays, — et en tous

cas moins facile qu'aux contrées d'Europe ou d'Amérique, — d'étendre la surface consacrée à la consommation directe des hommes.

\*  
\*\*

Ces observations permettent d'apprécier plus justement une des solutions proposées au problème japonais et qui consiste dans la création au Japon d'un élevage laitier qui utiliserait en premier lieu les étendues montagneuses non couvertes de forêts, et en deuxième lieu des champs qui seraient entièrement consacrés à des cultures fourragères, ou partiellement par le procédé des cultures dérobées. Remarquons dès l'abord qu'il faut écarter la possibilité de consacrer des champs à des cultures fourragères; la production de calories consommables par l'homme serait inévitablement diminuée, et le Japon ne peut envisager une telle diminution. Si certains champs ont besoin, pour reconstituer leur fertilité, de cultures de légumineuses, c'est à des légumineuses d'alimentation humaine qu'ils doivent être consacrés, au soya par exemple, d'ailleurs déjà largement cultivé au Japon. Quant aux étendues montagneuses non forestières, elles couvrent 29 % de la surface totale du Japon seulement; c'est cependant une surface notable si elle est comparée aux 6 millions d'hectares cultivés, qui forment 16 % de la surface totale du Japon. Serait-il possible de les transformer en prairies pour accroître la production de calories alimentaires? La question mérite d'être examinée sous ses divers aspects. Tout d'abord il faut bien voir que cette transformation exigerait une orientation nouvelle de la civilisation japonaise; les paysans japonais devraient devenir des bergers, et qui plus est des bergers transhumants (pour l'exploitation des prairies d'altitude), et des fabricants de beurre et de fromage; ils devraient se mettre à consommer du lait, du beurre et du fromage, auxquels ils ne sont pas accoutumés et qui sont des produits inévitablement plus coûteux que les produits végétaux dont ils se nourrissent en ce moment. D'autre part, les surfaces montagneuses non forestières ne sont pas sans valeur économique aujourd'hui; elles produisent des branchages, des chaumes, du charbon de bois, des feuilles comme engrais vert; des paysans y pratiquent des champs temporaires sur essarts. Enfin, si les étendues montagneuses non forestières peuvent

se prêter à la production régulière des denrées alimentaires pour la consommation humaine, c'est à de nouveaux champs qu'elles doivent être consacrées, car l'agriculture rapportera plus de calories que l'élevage. Les Japonais l'ont d'ailleurs bien compris puisqu'ils envisagent, dans leurs projets d'extension de la surface cultivée, de transformer en champs une grande partie des étendues montagneuses non forestières. Il est permis de se demander si le bénéfice économique total ne serait pas plus grand que procurerait un reboisement systématique de ces terres pauvres ou médiocres. Les transformer en champs peut être une mesure d'urgence, mais la nation japonaise tirerait plus de revenus d'une extension de ses forêts; la consommation de bois est considérable, et s'est développée depuis la création de l'industrie de la rayonne. Par-dessus tout, il ne doit pas être perdu de vue que développer au Japon la consommation de la viande, du lait et des produits du lait présenterait plus d'inconvénients que d'avantages. Le Japon suffit presque à ses besoins alimentaires parce qu'il a une nourriture végétarienne; d'autre part, cette alimentation est à bas prix et permet aux Japonais de se contenter de bas salaires. Abandonner ces avantages serait catastrophique. Pour de multiples raisons, il apparaît donc que le Japon ne doit pas attendre un secours substantiel du développement des activités pastorales.

\*  
\*\*

Quelles solutions, autres que rurales, peuvent s'offrir au problème japonais? Aboutir à une réduction des naissances? Elle est en voie de réalisation, mais n'exercera son effet démographique et économique que dans une vingtaine d'années. L'émigration? Elle est inconcevable d'ici longtemps; et comment envisager une émigration assez importante pour qu'elle réduise sensiblement un excédent annuel qui dépasse 1.500.000 personnes?

En définitive, le Japon doit se tourner vers les exportations industrielles. Et cela dans des conditions très particulières, puisque le Japon, soumis au contrôle américain, n'est pas le maître de sa politique économique, puisque le Japon appartient au bloc du dollar, alors que ses exportations se dirigeraient de préférence vers la zone sterling et vers des pays à monnaie

faible, puisque la Grande-Bretagne suit de très près toute évolution qui pourrait conduire le Japon à reconquérir ses marchés cotonniers d'avant guerre, puisque le Japon n'a plus de marine marchande, puisque la situation politique de l'Extrême-Orient oppose des obstacles infranchissables à l'expansion économique du Japon. N'oublions pas enfin que la perte de l'empire japonais, que la perte des investissements japonais au dehors, que le retour de deux millions de citoyens, que les destructions dues à la guerre font la situation économique plus mauvaise aujourd'hui qu'en 1940. Cependant, l'occupation américaine n'est pas sans avantages; elle assure de fortes subventions en dollars : 424 millions en 1948, 224 millions pour les six premiers mois de 1949. Elles permettent de combler le déficit de la balance commerciale. Les Américains facilitent l'acquisition par les Japonais des techniques industrielles les plus modernes. Sera-t-il possible de mettre au point un plan de coordination des industries américaine et japonaise? Les Américains investiront-ils des sommes considérables, — il est souvent parlé de 2 milliards de dollars, — pour permettre à l'industrie japonaise de devenir complémentaire de l'industrie américaine? Ce plan n'est-il pas utopique; ne risque-t-il pas de soulever de vives oppositions aux Etats-Unis; est-il sain d'organiser une économie japonaise coupée de l'Asie?

Cet exposé n'est-il pas décourageant? Pourtant le Japon ne perd pas courage; il sait bien qu'il ne périra pas dans les convulsions d'une crise économique et sociale. L'abnégation, la discipline, l'ardeur au travail, l'ingéniosité des Japonais vaincront les difficultés. Les Japonais savent bien que, s'ils sont un peuple sans espace, ce n'est pas à une fatalité naturelle qu'ils le doivent, mais à leur civilisation; et ils acceptent l'héritage de celle-ci. Aucun peuple au monde ne sait mieux que les Japonais qu'un haut niveau de consommation n'est pas nécessaire à une large diffusion de l'instruction et au perfectionnement intellectuel et moral. Cette leçon japonaise, qui est valable pour d'autres pays d'Asie, interdit d'avoir la moindre crainte pour l'avenir du Japon. Mais on ne s'étonnera pas que les lois de l'attraction unissent un jour de nouveau le Japon à l'Asie.

## **La secte juive de la Nouvelle Alliance et les origines chrétiennes**

par **Roger GOOSSENS**,  
professeur à l'Université de Bruxelles

Il y a peu de problèmes historiques plus attachants que celui des origines du christianisme. Nous connaissons relativement bien le milieu dans lequel la religion nouvelle a grandi : c'est l'Empire romain des Césars. Mais elle y avait tout d'abord passé presque inaperçue : de sorte que les documents nous font défaut pour la période ancienne, à coup sûr la plus intéressante. Et nous ne sommes guère mieux renseignés sur le judaïsme du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, qui a vu naître le christianisme, ni sur le judaïsme des temps hellénistiques, qui l'avait préparé.

Heureusement, les historiens de l'antiquité ne sont pas toujours réduits à combler les lacunes de leur information par des hypothèses invérifiables. Il arrive de temps en temps que leur science se rajeunisse grâce à l'apport de documents nouveaux. C'est ainsi que dans les cinquante dernières années, notre connaissance de l'hellénisme a été entièrement renouvelée par les innombrables textes sur papyrus que nous a restitués le sol de l'Égypte. Nous lisons Bacchylide et Ménandre, qu'on croyait perdus à jamais; et les historiens sont presque débordés en présence de l'afflux de documents de toute nature sur la vie publique et privée de l'Égypte ptolémaïque et romaine. Il est peu probable que les spécialistes de l'histoire du judaïsme pendant les mêmes périodes soient jamais obligés de faire face à une telle abondance de biens. Cependant, une importante découverte, faite fortuitement il y a quelques années, leur a donné de grandes espérances. Et l'ardeur même

de la polémique dont ces nouveaux textes font l'objet suffit déjà à prouver que leur contenu, *hautement révélateur*, disent les uns, *tout à fait énigmatique*, disent les autres, est en tout cas peu banal.

Je ne m'attarderai pas au récit des faits, qui a déjà été écrit bien des fois. On trouvera d'ailleurs tous les détails dans un petit livre d'une lecture aisée et agréable : les *Aperçus préliminaires sur les Manuscrits de la Mer Morte* de M. A. Dupont-Sommer, professeur à la Sorbonne, Paris, 1950 (*L'Orient illustré*, 4, chez Adrien-Maisonneuve). En bref, un Bédouin, cherchant une brebis perdue (mais certains disent : une chèvre) dans le désert de Juda, découvrit, un jour de printemps de l'an 1947, une grotte creusée dans la falaise, à 2 kilomètres du rivage de la Mer Morte, à 13 kilomètres au sud de Jéricho, à 1 kilomètre, enfin, d'un site antique abandonné qu'on appelle aujourd'hui Khirbet-Qumrân. Cette grotte avait servi de dépôt à un lot très considérable de manuscrits (200 à 250 rouleaux) soigneusement enveloppés de linges enduits (pour assurer leur conservation) de cire ou d'asphalte, le tout placé dans des jarres. On n'a retrouvé *in situ* qu'une faible partie de ces rouleaux (et un assez grand nombre de fragments). Ces manuscrits, aujourd'hui dispersés (les uns ayant été acquis par l'Université hébraïque et les autres par le couvent Saint-Marc de Jérusalem) ne sont pas encore tous publiés, mais pour la plupart de ceux qui restent inédits nous disposons de déchiffrements partiels et de renseignements assez précis sur leur contenu. Les textes les plus importants, publiés ou analysés, les uns par M. Sukénik, professeur à l'Université hébraïque, et les autres par les savants de l'Ecole américaine de Jérusalem, comprennent : deux rouleaux du prophète Isaïe <sup>(1)</sup>, avec d'intéressantes variantes, des *Psaumes d'actions de grâces* <sup>(2)</sup>, un long écrit de caractère plus ou moins apocalyptique que M. Dupont-Sommer a intitulé *Le Règlement de*

(<sup>1</sup>) *The Dead Sea Scrolls of St. Mark's Monastery*. Vol. I, *The Isaiah Manuscript and the Habakkuk Commentary*, edited for the Trustees by M. BURROWS with the assistance of J. C. TREVER and W. H. BROWNLEE. The American Schools of Oriental Research; New Haven, 1950, xxiii pp., lxi pl.

(<sup>2</sup>) Cf. DUPONT-SOMMER, *Aperçus...*, pp. 85-96; G. VERMES, *La secte juive de la Nouvelle Alliance d'après ses hymnes récemment découverts* (*Cahiers Sioniens*, septembre 1950, pp. 1-25), etc...

*combat des Fils de Lumière* <sup>(1)</sup>; la *Règle* ou *Manuel de discipline* d'une secte appelée la *Nouvelle Alliance* (le texte vient d'en être publié) <sup>(2)</sup>; enfin un *Commentaire du Prophète Habacuc*, très court traité dont je m'occuperai surtout dans ces pages, parce qu'il est, à l'heure présente, le mieux connu de tous ces textes et semble d'une importance exceptionnelle.

Dans l'état actuel de la recherche, la trouvaille d'Aïn-Feshka pose plus de questions qu'elle n'en résout. D'abord, pourquoi tous ces manuscrits ont-ils été, à une date dont nous dirons simplement pour l'instant qu'elle est assez reculée, déposés dans cette grotte d'accès malaisé? Comme l'indique déjà le titre de la publication en hébreu moderne qu'il leur a consacrée (*Megillôt Genuzôt*, « Rouleaux de la *geniza* ») M. Sukénik avait pensé à une *genika*, c'est-à-dire à un de ces lieux de dépôt, comme il en existe à proximité des synagogues, où l'usage veut qu'on entasse, pour un certain nombre d'années, toute espèce d'écrits qui ne servent plus, mais dont on désire éviter, pour peu que le nom divin y figure, qu'ils soient profanés. Cette hypothèse ne s'accorde pas avec les précautions qui ont été prises pour assurer la conservation des rouleaux. D'autre part, il s'agit certainement d'une *cachette*, et non, tout simplement, d'une bibliothèque. On songe alors à une *persécution*, au cours de laquelle l'existence même de ces livres aurait été menacée. Ce fut le cas pour les livres « de l'Alliance », c'est-à-dire la *Torah*, sous Antiochus Epiphane: celui qui était trouvé possesseur d'un de ces rouleaux risquait sa vie (I. *Macc.*, 1, 57) et les agents du roi « déchiraient les livres de la Loi qu'ils pouvaient trouver et les jetaient au feu » (*ibid.*, 56). A cette époque, « les Israélites fidèles se cachèrent dans toutes sortes de lieux de refuge » (*ibid.*, 53) et notamment dans des cavernes, au désert (*ibid.*, 2, 29-38). Rien ne permet de croire, selon moi, que le dépôt d'Aïn-Feshka ait été constitué à une époque aussi haute; mais le caractère des écrits qu'on y a trouvés renforce l'impression que ces rouleaux étaient menacés de destruction violente si de pieuses mains ne les avaient

<sup>(1)</sup> *Aperçus...*, pp. 97-104. Cf. JEAN, XII, 36 : « Croyez en la lumière, afin que vous soyez des fils de lumière. » V. aussi S. LIEBERMAN, *Hellenism in Jewish Palestine*, New York, 1950, pp. 12 s.

<sup>(2)</sup> *The Dead Sea Scrolls*, II, 2, New Haven, 1951, que je n'ai pas encore eu en mains.



enfouis en un lieu secret. De fait, la grotte aux manuscrits nous a restitué une série de textes dont nous ne soupçonnions pas l'existence, et qui semblent appartenir à cette catégorie d'*apocryphes juifs* qui ne nous ont précisément été conservés, dans d'autres cas, que parce que les chrétiens s'y sont intéressés suffisamment pour les faire copier ou traduire. C'est que, « au temps où la codification de l'enseignement oral dans la Mischna a donné une forme nouvelle à la vie juive et à la pensée juive » (Paul Kahle), les Rabbins semblent avoir veillé très énergiquement à la disparition aussi complète que possible de toute l'ancienne littérature qui n'avait pas été reçue dans le Canon. Le premier résultat des nouvelles découvertes est de nous attester l'existence, en Palestine, à une époque qui reste à préciser, de petits cercles juifs qui tenaient à sauver de vieux livres du « grand autodafé ». Certains de ces livres avaient été rédigés, semble-t-il, à une date très haute, quelques-uns peut-être à l'époque des Maccabées, en tout cas antérieurement à la chute du Temple, l'an 70 de notre ère. Mais le contenu de l'un d'entre eux, le *Commentaire d'Habacuc*, indique justement que le milieu dont il émane avait rompu avec le « sacerdoce officiel » et avait été persécuté par lui. On ne peut donc refuser à nos nouveaux documents un caractère plus ou moins *sectaire*, s'opposant par là à l'« orthodoxie juive », dans la mesure où l'on peut parler d'*orthodoxie* avant la Mischna, dans un Israël encore divisé en Sadducéens, Pharisiens et Esséniens.

On peut donc admettre que les rouleaux d'Aïn-Feshka furent déposés dans la grotte par des sectaires persécutés (nous verrons qu'il s'agit de ceux qui s'intitulaient eux-mêmes les *Fils de Sadoq*). Mais je ne suis pas sûr qu'il faille se représenter les choses exactement comme le veut M. Dupont-Sommer (*Aperçus*, p. 105) : « Ils cachèrent », dit-il, « avant de s'enfuir, ce qu'ils avaient de plus précieux, à savoir leur bibliothèque, dans une grotte voisine, espérant sans doute reprendre leurs livres, quand, le danger passé, ils reviendraient dans le pays; mais ils n'y revinrent jamais. » Mes doutes proviennent d'un curieux passage de l'*Assomption de Moïse*, écrit apocalyptique juif conservé seulement dans une traduction en latin barbare, écrit qui n'est pas sans rapport, d'autre part, avec le *Commentaire d'Habacuc*. Moïse y est censé prescrire à Josué (I, 16 s.) de *placer dans des jarres (repones in vasis fictilibus)*,

d'enduire de *cedria* ou huile de cèdre (*chedriabis*), pour les conserver, les livres qu'il lui confie, et de les placer « dans le lieu qu'Il a fait depuis le commencement de la création du monde, pour que Son Nom soit invoqué jusqu'au Jour de la Pénitence, afin que le Seigneur les regarde dans la consommation de la fin des jours ». On se demande, dans ces conditions, si les soins qu'on a pris pour assurer la conservation des manuscrits du désert de Juda prouvent réellement, comme le veut M. Dupont-Sommer (*Aperçus*, p. 21) « que les rouleaux furent cachés dans la caverne... pour y être retrouvés plus tard et utilisés à nouveau ». Si l'*Assomption de Moïse* émane, comme c'est probable, d'une secte très analogue à celle qui a constitué le dépôt d'Aïn-Feshka, il reste possible que ces « Séparés » aient obéi surtout à des préoccupations mystiques et eschatologiques en enfouissant dans une cachette presque inaccessible des livres, d'après eux porteurs d'une révélation divine, que leur contenu condamnait à être systématiquement détruits par le judaïsme officiel <sup>(1)</sup>.

Il est clair, en tout cas, que les documents de la Mer Morte, qui peuvent être de dates diverses, se rattachent tous, à quelque degré, à une même secte dissidente. « On est aujourd'hui d'accord », écrit le R. P. G. Lambert (*Les Etudes classiques*, XIX, 2-3, avril-juillet 1951, p. 220), « pour reconnaître que ces ouvrages ont appartenu à une secte juive, la *communauté de la Nouvelle Alliance*. On admet aussi que cette secte est en étroites relations avec les Juifs qui ont produit le *Document de Damas*, écrit retrouvé en 1896 dans une synagogue du Vieux-Caire » <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Comparez la légende racontée dans I. *Macc.*, c. 2 : Jérémie, « à la suite d'une révélation, ordonna d'emporter le tabernacle et l'arche et se rendit, avec ces objets, sur la montagne que gravit Moïse pour contempler l'héritage de Dieu. Arrivé là, Jérémie trouva une caverne spacieuse où il enferma le tabernacle, l'arche et l'autel des parfums; puis il boucha l'entrée. Quelques-uns de ceux qui l'avaient accompagné revinrent ensuite pour bien remarquer le chemin, mais ils ne purent le retrouver. Quand Jérémie en fut informé, il leur adressa des reproches et dit que l'endroit resterait ignoré jusqu'au jour où Dieu rassemblerait son peuple et lui deviendrait propice. Alors le Seigneur ferait reparaitre ces objets, et l'on verrait sa gloire, ainsi que la nuée, comme elle s'était manifestée sous Moïse, et aussi après la prière de Salomon, quand il demanda pour le Temple une consécration extraordinaire. » (Trad. de la Société biblique de Paris, pp. 124 s.)

<sup>(2)</sup> Ed. : L. Rost, *Die Damaskusschrift*, dans les *Kleine Texte* de Bonn.

Les auteurs du document de Damas appartiennent à une secte appelée « La Nouvelle Alliance au pays de Damas ». Il ne fait aucun doute qu'il s'agit de la communauté de la *Nouvelle Alliance* qui, un moment donné, a quitté la Palestine et s'est réfugiée en Syrie. Plus d'une fois, d'ailleurs, les nouveaux textes viennent éclairer quelque peu certaines allusions obscures de l'écrit de Damas. Ajoutons que ces sectaires s'intitulaient aussi « Fils de Sadoq » du nom d'un Grand Prêtre du temps de David.

Mais l'accord des savants ne dépasse guère ces considérations très générales. Et si plus personne ne conteste aujourd'hui sérieusement l'authenticité ni l'importance des manuscrits du désert de Juda, sur un point capital cependant, *leur date*, les opinions les plus divergentes ont été exprimées, depuis la datation *pré-maccabéenne* à laquelle M. Sukénik, notamment, reste obstinément fidèle, jusqu'aux thèses extrêmes de ceux qui, comme l'excellent exégète biblique G. R. Driver, croient les rouleaux postérieurs au *vi<sup>e</sup>* siècle de notre ère <sup>(1)</sup>.

La date de nos manuscrits, et la date de rédaction des documents non-canoniques qu'ils nous ont conservés, ce sont là, naturellement, deux questions très différentes; et la seconde est incomparablement plus importante que la première. La date *de rédaction* des documents ne peut s'établir que par des critères internes, par l'analyse de leur contenu. Mais il faut bien s'occuper, avant tout, de *l'âge des manuscrits eux-mêmes*, si tant est qu'on puisse l'établir, vu qu'il fournira nécessairement un *terminus ante quem* pour la date de *rédaction*. Le rapprochement, qui s'impose, entre les manuscrits d'Aïn-Feshka et l'écrit retrouvé au Caire en 1896 ne peut nous aider que dans une faible mesure à résoudre ces deux problèmes : car l'incertitude reste également très grande en ce qui concerne la date de *l'Écrit de Damas*. Je note cependant que Paul Kahle, auteur d'un livre classique sur l'ensemble des textes provenant de la *geniza* du Caire (*The Cairo Geniza*, Londres, 1947)

(1) P. WEISS (*Jewish Quarterly Review*, XLI, 1950, pp. 125-154) descend plus bas encore : le commentaire daterait de 1096, les Kittim seraient les Croisés ! Sur les travaux de S. Zeitlin (dont je m'étonne que le R. P. Lambert, dans *Les Etudes classiques*, XIX, 2-3, p. 226 et n. 31, ait pu le prendre pour un savant sérieux), v. Paul KAHLE, *Die hebraische Handschriften aus der Höhle*, pp. 8 s., 53, 55, et moi-même, dans *La Nouvelle Cléo*, n° 10, déc. 1950, p. 670.

croyait le document de Damas *très ancien*; et que Saül Lieberman, Doyen du Jewish Theological Seminary of America, et aussi bon helléniste que bon hébraïsant, estime que la langue de ce traité est « fort archaïque »; il constate qu'elle utilise nombre de mots qu'on ne trouve que dans la littérature dite « tannaïtique » (antérieure au milieu du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, cf. S. Lieberman, *Greek in Jewish Palestine*, p. 135 et n. 151). Or les textes d'Aïn-Feshka, qui nous gardent le souvenir de l'époque où la Nouvelle Alliance avait encore son « siège » en Palestine, sont nécessairement antérieurs à celui du Caire, qui raconte l'exode en Syrie. *A priori* donc, les datations trop tardives des manuscrits du désert de Juda, ou du moins des œuvres que ces manuscrits nous transmettent, peuvent être frappées d'une suspicion légitime.

Mais d'où vient, dira-t-on, une si grande incertitude sur l'âge de ces documents? Elle tient à l'incertitude même des méthodes dont nous disposons en l'absence de tout critère externe <sup>(1)</sup>. Dans l'affaire d'Aïn-Feshka, les archéologues furent les premiers à donner leur avis (et en tout premier lieu le R. P. de Vaux, à qui incombait le travail ingrat d'inventorier, classer et analyser le matériel trouvé dans la grotte). Le P. de Vaux se flattait (et se flatte encore) de déterminer l'âge des manuscrits d'après celui des jarres qui les renfermaient. Cette méthode, d'après lui, doit conduire à des résultats d'une assez grande précision <sup>(2)</sup>. Tous les archéologues qui ont vu ces jarres, nous dit-il, « sont d'accord sur leur date : elles sont antérieures à la période romaine en Palestine » (*La Vie intellectuelle*, avril 1951, p. 62). Il est vrai qu'ils avouaient en même temps « que la forme des vases était déconcertante et que l'époque indiquée ne fournissait pas de parallèles suffisants »

(1) Une méthode de datation toute nouvelle, basée sur la radioactivité, a été appliquée aux linges qui ont servi à envelopper les rouleaux par le Dr Libby (cf. *The Biblical Archaeologist*, XIV, 1951, p. 29, et G. LAMBERT, *Les Etudes classiques*, XIX, 1951, p. 222). « Il en résulterait que le lin ayant servi à la fabrication de ces linges aurait cessé d'être une plante vivante depuis 1917 ans. Il faut tenir compte d'une marge d'erreur de 200 ans. Ces linges auraient donc été tissés à une date qui se situe approximativement entre 177 avant J.-C. et 233 après. »

(2) Tout ce qu'il concède (*art. cit.*, p. 63) c'est que « le critère de la céramique... admet une marge de plusieurs décades, mais cette tolérance ne peut être étendue indéfiniment ».

(Lambert, *Les Etudes classiques*, XIX, 1951, p. 221) <sup>(1)</sup>. Le P. de Vaux poursuit : « j'en ai conclu que les manuscrits les plus récents que ces jarres contenaient ne pouvaient pas être d'une date beaucoup plus basse, qu'ils étaient au plus tard du début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère » (*ibid.*, p. 62). Mais « ce dernier point est discutable et discuté » (Lambert, p. 221). Il tombe sous le sens qu'on a pu mettre *des manuscrits nouveaux dans de vieilles jarres*. Si, comme on l'a dit, ces vases ont été faits exprès pour servir de réceptacles à des rouleaux, ils ont pu servir pendant des siècles à enfermer les livres d'une bibliothèque avant d'être déposés dans la grotte. On peut aussi imaginer « des dépôts successifs et l'emploi de jarres déjà utilisées pour des dépôts antérieurs ». D'ailleurs, on a aussi trouvé dans la grotte des tessons d'époque romaine. On ne peut pas raisonner sur ce dépôt comme si on l'avait trouvé intact, puisqu'il est avéré qu'entre la découverte du Bédouin et l'exploration systématique par les archéologues se place, vers 1948, une visite de fouilleurs clandestins. On n'a plus trouvé dans la grotte que ce qu'ils ont bien voulu y laisser. N'est-il pas imprudent, dans ces conditions, de décider avec tant d'assurance que les tessons d'époque romaine « datent une violation postérieure de la cachette et non pas le dépôt des manuscrits dans la grotte » (de Vaux, art. cité de la *Vie intellectuelle*, p. 63) ?

En somme, les critères archéologiques, dont la rigueur n'est qu'apparente, ne peuvent suffire à résoudre le problème. Voyons donc ce qu'enseigne la paléographie. Hélas ! C'est elle qui est surtout responsable de l'incertitude des opinions actuelles. Car tous les paléographes savent (cela est plus vrai encore des manuscrits hébreux que des manuscrits grecs) combien il est délicat de déterminer l'âge d'un texte d'après l'écriture, d'après la forme des lettres. Quand une telle méthode ne peut être recoupée par d'autres données, des erreurs énormes restent toujours possibles <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ces *parallèles probants*, il paraît que J. T. MILIK (*Biblica*, XXXI, 1950, pp. 504-508) vient de les fournir : « Ce sont deux jarres du Musée de Turin, qui furent trouvées en Egypte et qui contenaient des papyrus grecs dont le plus récent est daté de 104 avant J.-C. » (DE VAUX, p. 62).

<sup>(2)</sup> Cf. LAMBERT, art. cité, p. 221 : « Ont-ils tort, ceux qui affirment que dans le domaine de l'ancienne écriture hébraïque la paléographie n'est pas une science établie ? »

Il va de soi, cependant, que les historiens ne pourront utiliser valablement ces documents nouveaux que quand les spécialistes se seront mis d'accord sur leur date. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il faille désespérer. Il me semble, au contraire, qu'entre les deux partis extrêmes, une opinion moyenne est en train de s'imposer peu à peu : le dépôt d'Aïn-Feshka, ou le plus récent des dépôts d'Aïn-Feshka, si l'on préfère croire qu'il y en a eu plusieurs, *date très probablement de l'époque romaine*. Au risque d'impatienter le lecteur, je suis obligé, dans une matière aussi délicate, d'établir avant tout ce point aussi fermement que possible.

C'est au grand hébraïsant allemand Paul Kahle que revient le mérite d'avoir fondé cette datation sur des bases que je crois inattaquables. La supériorité de sa méthode, dont il a exposé les résultats dans deux articles (*Theologische Literaturzeitung*, 1950, n° 9, et *Vetus Testamentum*, 1950) dont la substance est reprise dans son livre tout récent, *Die hebräischen Handschriften aus der Höhle*, Stuttgart, 1951, tient en ceci qu'elle s'appuie sur des critères réellement objectifs : elle accorde moins d'importance à la *forme des lettres* qu'à la *technique même* de l'art d'écrire : matière et forme des manuscrits, et aussi règles d'orthographe. L'écriture, étant affaire de style, est un facteur dont l'évolution peut être si lente ou si capricieuse qu'il n'offre guère d'appui à une recherche chronologique. Au contraire, la technique a ses brusques tournants, qu'on appelle des *progrès*. Un progrès, qu'il consiste en l'adoption d'une matière nouvelle (le parchemin remplaçant le papyrus ou le cuir) ou encore en une réforme de l'orthographe (comme la ponctuation dite *massorétique*, c'est-à-dire la vocalisation des textes bibliques, jusque-là purement consonantiques), un progrès donc, étant *invention* et présentant des avantages certains, apparaît à un moment précis, et s'impose, après quelque temps, d'une manière générale et définitive. Les usages de caractère technique suivis par un scribe offrent donc plus de prise que le style de son écriture à la déduction chronologique.

Appliquant de tels critères aux manuscrits d'Aïn-Feshka, et plus spécialement aux deux rouleaux d'Isaïe et au manuscrit du *Commentaire d'Habacuc*, M. Kahle s'arrête aux conclusions suivantes. Les textes bibliques de la mer Morte ne présentent aucune trace de « ponctuation », alors que les débuts de ce

système se placent, en Palestine, au v<sup>e</sup> siècle. De plus, le cuir ou le papyrus ont été seuls utilisés, à l'exclusion du parchemin, dont l'emploi est attesté dès le II<sup>e</sup> siècle et est devenu général au IV<sup>e</sup>. Les rouleaux sont donc antérieurs au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. Mais le dépôt des manuscrits dans la caverne ne peut pas être de beaucoup antérieur à cette date, parce que le lot comprend, entre autres, des lambeaux de *codices* (*livres*, par opposition aux rouleaux) sur papyrus, et que les *codices* ne sont pas attestés sûrement en Orient avant le I<sup>e</sup> siècle. D'autres considérations plus techniques, dans le détail desquelles je ne puis entrer ici, poussent à dater du III<sup>e</sup> siècle de notre ère la cachette d'Aïn-Feshka. Quant au manuscrit du *Commentaire d'Habacuc*, non-influencé par le texte massorétique de ce Prophète (même sous sa forme « consonantique »), il paraît antérieur à la destruction du Temple (70) et pourrait bien dater des débuts de notre ère (il s'agit, bien entendu, de la date de *notre exemplaire* du *Commentaire*; la date de sa rédaction peut être antérieure).

Le *Commentaire d'Habacuc* est d'abord intéressant pour l'établissement du texte même de ce Prophète. Les « lemmes » ou citations, phrase après phrase, du texte qui va être commenté nous fournissent, par rapport au texte massorétique, une cinquantaine de variantes, qui sont quelquefois supérieures à la leçon traditionnelle. De plus, alors que les rouleaux d'Isaïe nous donnaient un texte « substantiellement identique » au livre canonique (c'est-à-dire sans addition ni omission importante) notre commentaire s'arrête avec la fin du second chapitre. Habacuc a trois chapitres : mais le troisième est un psaume eschatologique dont plusieurs critiques soupçonnaient depuis longtemps qu'il avait d'abord constitué une œuvre indépendante. Ce nouveau témoin semble leur donner raison : l'exégète de la Nouvelle Alliance n'avait sous les yeux que deux chapitres. Plusieurs savants catholiques ou même protestants préfèrent croire que cet exégète a renoncé volontairement à expliquer le « psaume d'Habacuc », parce que « en raison du genre littéraire différent », il ne se prêtait pas à son dessein aussi bien que les deux premiers chapitres, il ne permettait pas les mêmes « transpositions dans le domaine de l'histoire ». C'est là, il me semble, sous-estimer le savoir-faire de notre auteur, qui a suffisamment prouvé qu'il était capable de « tirer

à soi » n'importe quel texte. Je doute donc que cette explication trop ingénieuse de l'omission du troisième chapitre soit généralement acceptée (1).

Quant au commentaire lui-même, s'il n'apporte rien d'utile à l'intelligence du texte prophétique, son intérêt, qui est d'une tout autre nature, n'en est pas moins grand. L'auteur « n'a nul souci d'interprétation objective; son exégèse est purement et entièrement allégorique; toutes les sentences bibliques sont considérées par lui comme des *symboles* et, par suite, violemment transposées sur un plan historique et sur un plan théologique nouveaux ». (Dupont-Sommer, *La Nouvelle Clio*, 7, juillet 1950, p. 331). De Dupont-Sommer au P. de Vaux, tout le monde est d'accord sur ce point, qui est évident : le commentateur a tout simplement appliqué les paroles du prophète « à son époque et à ses contemporains ». Par malheur il a rédigé son exégèse elle-même en style allégorique, et si l'on peut penser que ses premiers lecteurs n'ont pas eu trop de peine à le comprendre, il n'en est plus de même pour nous. Et voici la trame des événements (à première vue tout à fait énigmatiques) qui transparait à travers son œuvre. Il s'agit de la lutte d'un personnage appelé le « Maître de Justice » ou « Docteur de la Justice » (*môrèh haççèdèq*) qui est à la tête de tout un parti, contre ses adversaires, qui sont essentiellement des prêtres, « l'homme de mensonge », « le Prêtre impie », « le Prêtre de mensonge » (il est probable que c'est un Souverain Pontife de Jérusalem qui est visé). Le Maître de Justice était un voyant, un inspiré. « Dieu lui avait communiqué tous les secrets des paroles de ses serviteurs les prophètes ». Son parti est une communauté (*yahad*) qui semble composée des « simples de Juda qui pratiquent la Loi ». Le Maître a été persécuté par le Prêtre impie, qui a voulu le *dépouiller*, *l'engloutir*, et qui l'a peut-être fait mettre à mort, car *le sang des hommes* du verset d'Habacuc, II, 8 est glosé par : *le crime commis contre le Maître de Justice*. Mais « la coupe de la colère de Dieu engloutira » le mauvais prêtre. Il sera puni de ses crimes. En revanche, au jour du Jugement, Dieu

(1) Le fait que le texte d'Habacuc comprend ce troisième chapitre dans la Septante (G. VERMES, *Cahiers Sioniens*, mars 1951, p. 68) n'est pas un argument décisif. Il peut signifier simplement que la recension alexandrine était *plus avancée* que la recension palestinienne.



« sauvera tous ceux qui pratiquent la Loi dans la maison de Juda... à cause de leur affliction et de leur foi dans le Maître de Justice » (col. VIII, 1 ss.). Il est aussi question à la colonne XI d'un événement mystérieux, auquel le Prêtre impie a dû être mêlé de quelque manière, et qui s'est produit le jour des Expiations (*Yom hakkipurim*) d'une année qui n'est malheureusement pas précisée. Parallèlement à ces indications sur l'histoire de la secte et sur les crimes du sacerdoce à Jérusalem, l'auteur, interprétant avec hardiesse par *Kittim* (nom de peuple) les *Kasdim* ou Chaldéens du texte (« l'explication de ceci concerne les Kittim ») nous donne un assez grand nombre de détails, qui ne sont pas tous tirés des versets mêmes d'Habacuc, sur les pratiques tour à tour perfides et brutales, sur les talents militaires, sur les victoires, sur l'organisation (ils ont des *môshelîm* ou commandants, qui « se succèdent pour perdre les peuples » de cette grande nation conquérante et avide des *Kittim*, qui inspirent une terreur universelle, et à qui l'empire du monde semble promis, car c'est eux le restant des peuples. Point de noms propres (en dehors de *Kittim*), sauf quelques noms bibliques : Israël, Absalom, le Liban, Juda, Jérusalem. La comparaison avec le *Document de Damas*, qui connaît aussi le Maître de Justice, permet de préciser que la communauté dont il était le chef s'appelait la *Nouvelle Alliance*, et qu'elle était presque sûrement nommée dans une lacune de la colonne II. Telles sont les principales données du problème. Nous sommes en présence d'une « accommodation des deux premiers chapitres du livret prophétique à des circonstances historiques concrètes. Au fond de la scène on distingue les *Kittim*, venus des îles de la mer avec leurs flottes, leurs armées, leurs chevaux, mais aussi avec leurs percepteurs d'impôts » (Lambert, p. 223).

Ces données ont déjà fait l'objet de plusieurs systèmes d'interprétation. Bo Reicke (*Studia theologica*, Lund, 1949, pp. 45-70) et M. Burrows (*Oudtestamentische Studieën*, VIII, 1950, pp. 156-192) placent tous ces événements au temps d'Antiochus Epiphane : les *Kittim* sont les armées des Séleucides, le Maître de Justice est le Grand Prêtre Onias III (assassiné en 171 avant J.-C.) et le prêtre impie est l'usurpateur Jason ou son successeur Ménélas. Le R. P. de Vaux et M. H. Segal, professeur honoraire à l'Université hébraïque, s'arrêtent, indépen-

damment l'un de l'autre, à l'époque d'Alexandre Jannée (103-76) <sup>(1)</sup>. Mais les analogies que ces savants ont relevées entre les événements de la période considérée et les allusions du *Commentaire d'Habacuc* restent, dans chaque cas, vagues et générales, pour tout dire assez inconsistantes.

Tout autre est le cas d'une thèse que M. Dupont-Sommer a exposée pour la première fois devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 26 mai 1950, et développée depuis dans diverses publications <sup>(2)</sup>. Cette fois, nous avons affaire à un système d'interprétation complet, détaillé, dont ses adversaires même ne peuvent nier la remarquable cohérence <sup>(3)</sup>. Ce système est impressionnant par la masse de rapprochements historiques convergents qu'il rassemble; il est incontestablement le plus séduisant de ceux qui ont été proposés : je n'en veux pour preuve que le nombre déjà imposant de « réfutations » que divers hébraïsants en ont publiées, chacun pour son compte, dans ces tout derniers mois (mon information est probablement incomplète, et j'en ai compté cinq : celles du R. P. de Vaux, du R. P. Vander Ploeg, du R. P. Lambert, du R. P. Vermes, et de l'Abbé Vincent <sup>(4)</sup>).

La toute première chose à faire était naturellement d'identifier les *Kittim*. En lui-même, ce nom est équivoque. Proprement, il désignait les gens de Kition dans l'île de Chypre. Mais les Israélites, comme les Romains du Bas-Empire, comme les Byzantins (comme tous les peuples que le prestige de leur propre littérature classique pousse à *archaïser*), répugnaient à « mettre à jour » leur terminologie géographique; et ce vieux

<sup>(1)</sup> Cf. H. SEGAL, *New light on Ancient Sect* (*The Jerusalem Post*, 26 mai et 2 juin 1950).

<sup>(2)</sup> C. R. *des Séances*, 1950, pp. 196-199. Cf., du même, *Observations sur le Commentaire d'Habacuc*, Adrien- Maisonneuve, 1950; *Le « Commentaire d'Habacuc » découvert près de la Mer Morte. Traduction et notes* (*Revue de l'Histoire des Religions*, 1950, pp. 129-171); *Aperçus préliminaires* (cités *supra*, p. 32); *La Règle de la Communauté de la Nouvelle Alliance. Extraits traduits et commentés* (*Revue de l'Histoire des Religions*, CXXXVIII, 1950, pp. 5-21).

<sup>(3)</sup> A. VINCENT, *Ecclesia*, juin 1951, p. 77.

<sup>(4)</sup> J'allais oublier la réfutation de M. Dupont-Sommer par M. André Parrot : elle s'étale sur les pages 4 et 5 de l'hebdomadaire protestant *La Réforme*, 24 mars 1951.

nom de *Kittim*, comme le vieux nom des Ioniens dans l'Inde (*Yavana/Yona* = *Iavones*) a désigné successivement des peuples très divers : Alexandre le Grand, d'après le Premier Livre des Maccabées, est « sorti du pays des *Kittim* (*Chettim*) ». Dans le *Règlement de combat des Fils de Lumière*, il n'y a aucun doute que les « *Kittim* d'Assur » et les « *Kittim* d'Égypte » désignent respectivement les armées des Séleucides et celles des Lagides. Mais il serait prématuré d'en conclure <sup>(1)</sup> que la dénomination de *Kittim* du *Commentaire d'Habacuc* s'applique également aux troupes des rois hellénistiques : car il n'y a aucune raison pour que les textes de la Mer Morte soient tous de la même date. Or la Septante rend par *Rômaioi*, « Romains », le *Kittim* de Daniel, 11, 30; et la Vulgate, interprétant à contresens les « îles des *Kittim* » d'Ezéch., 27, 6, traduit : *Italia*. M. Dupont-Sommer a eu le grand mérite de voir tout de suite que, « dans la description de ces *Kittim* » du *Commentaire d'Habacuc*, « tous les traits conviennent parfaitement aux Romains, et, en outre, certains traits ne conviennent qu'à eux, à l'exclusion, notamment des Séleucides » (*Aperçus*, p. 40). Ces traits spécifiques, ce sont ceux-ci : leurs chefs sont des *môshelim*, « commandants, dominateurs » (ce qui convient aux *imperatores*, non aux rois séleucides) <sup>(2)</sup> et surtout : *ils sacrifient à leurs étendards* (le culte des *signa* est proprement romain; rien de pareil chez les Grecs ni chez les Macédoniens).

Les *Kittim* étant les Romains, le cadre de l'enquête se restreignait, tout en restant très vaste. Mais M. Dupont-Sommer a cru apercevoir deux points lumineux dans le brouillard des allusions : un *nom propre*, et une date historique. La date, tout d'abord, c'est celle du « Jour du Jeûne », ou « Jour de l'Expiation », la plus grande fête de l'année juive, qui se célèbre le 10 du mois Tishri (septembre-octobre). Josèphe et Strabon nous disent que c'est au Jour du Jeûne de 63 avant J.-C., sous le consulat de Cicéron et d'Antoine, que Pompée, déjà maître

<sup>(1)</sup> Comme est disposé à le faire le P. DE VAUX, *art. cit.*, p. 69.

<sup>(2)</sup> Cf. le passage de I. *Macc.*, 8, 14, sur les Romains : « mais avec tout cela, aucun d'entre eux n'avait ceint le diadème, ni revêtu la pourpre des rois ».

de la ville basse, s'empara du Temple de Jérusalem, *pendant la liturgie*, qui ne fut pas interrompue, grâce à l'héroïsme des prêtres, se laissant massacrer à l'autel.

M. Dupont-Sommer a donc admis, à titre d'hypothèse de travail, que le paragraphe du *Commentaire* qui paraît viser un événement plutôt catastrophique (« *quelqu'un* » *s'est manifesté* à « *certaines personnes* » *pour les faire trébucher, pour les engloûtir*) survenu le Jour du Jeûne, et auquel le *sacerdoce est mêlé*, faisait allusion à cet épisode historique. Mais le commentateur semble avoir aussi laissé échapper (ou écrit à dessein, pour fournir *une clé* de ses allégories?) *le nom d'un personnage historique*. J'ai dit plus haut que tous les noms propres de ce texte sont des noms bibliques. Mais quand nous lisons (§ 17) : « L'explication de ceci concerne *la maison d'Absalom* et leurs partisans, qui se turent lors du châtimeut du Maître de Justice et n'aidèrent pas celui-ci contre l'Homme de mensonge qui avait méprisé la Loi au milieu de tous les peuples », le contexte ne permet guère de donner un sens acceptable à cette expression si l'on part de l'idée qu'il s'agit de l'Absalom biblique, fils de David. Or Josèphe (*Ant. Jud.*, XIV, 4, 4) cite *un autre Absalom, oncle et beau-père d'Aristobule II, fait prisonnier par Pompée après sa victoire de 63*.

Ces deux données précises, qui se recourent entre elles, fournissent à M. Dupont-Sommer un cadre chronologique suffisant pour débrouiller l'écheveau des autres allusions historiques, et je puis passer plus rapidement sur les conséquences qui en découlent. Il s'agit donc de la dernière période de l'histoire de la dynastie asmonéenne, celle de la guerre civile entre les frères ennemis Aristobule II et Hyrcan II. Les allusions à Hyrcan paraissent assez nettes (cf. *La Nouvelle Clio*, 10, pp. 651 et 669). Mais M. Dupont-Sommer croit que, sous les noms de « Prêtre impie » et d' « homme de mensonge », l'auteur vise en réalité tour à tour deux princes asmonéens, Hyrcan et Aristobule, pareillement détestés de la secte. Cette interprétation un peu surprenante paraît cependant assez indiquée pour rendre compte de certaines bizarreries du texte (on nous dit, tantôt que le Prêtre impie *a été puni*, tantôt *qu'il le sera*; or, après l'intervention romaine de 63, Aristobule est captif à Rome, tandis que Hyrcan redevient Grand Pontife à Jérusalem). D'après l'ensemble des allusions historiques, M. Dupont-Som-

mer croit que le *Commentaire* a été rédigé vers 41 avant notre ère.

Voilà donc le cadre historique dans lequel le savant français retrace ce que le *Commentaire d'Habacuc* nous apprend sur la secte à laquelle son auteur appartenait. La « Nouvelle Alliance » est une communauté (*yahad*) de pieux sectateurs de la Loi, qui pratiquent l'amour du prochain, l'entraide, la chasteté, la pauvreté, la pénitence. Ils se sont « séparés de la congrégation des gens pervers » pour constituer la « Maison de Vérité en Israël ». Le chef spirituel de la secte, dont il est beaucoup question, n'est jamais nommé, mais désigné par des titres très significatifs : « Maître de Justice », et quelquefois « Elu de Dieu ». Nous apprenons que « Dieu lui a fait connaître tous les mystères des paroles de ses serviteurs les prophètes » pour qu'il explique aux Juifs ce qu'il tenait « de la bouche de Dieu ». Sa prédilection allait aux simples et aux pauvres (*ebiônîm*). Il fut persécuté par le sacerdoce officiel, « frappé en vertu de jugements iniques », et finalement mis à mort. *Mais le Maître de Justice a reparu*. Cela résulte du § 31, tel que M. Dupont-Sommer l'interprète : « L'explication de ceci concerne le Prêtre impie, qui a persécuté le Maître de Justice afin de l'engloutir dans l'emportement de sa fureur. Tu as voulu le dévêtir; mais au moment de la fête chômée du Jour des Expiations, *il leur est apparu tout resplendissant* pour les engloutir et pour qu'ils trébuchassent au Jour du Jeûne, qui est pour eux un sabbat chômé. » Si cette interprétation est littéralement exacte, elle entraîne un certain nombre de conséquences, que son auteur n'a pas toutes explicitées, et sur lesquelles j'ai cru devoir insister dans une chronique de la *Nouvelle Clio* (n° 10, pp. 651-656 et 662-667). Le § 31 est alors symétrique au § 27 qui, de la même manière, mentionne le Prêtre impie, puis rappelle son crime contre le Maître de Justice, enfin décrit sa punition. Au § 27, cette punition est la suivante : « Dieu a livré le Prêtre impie aux mains de ses ennemis pour l'humilier par des coups jusqu'à extermination, dans les amertumes d'âme. » Si l'on admet, ce qui n'est guère contesté, que ce prêtre est un Grand Pontife de Jérusalem, il est clair que cette notice relève de la politique et de l'histoire. Elle vise, selon Dupont-Sommer, la longue captivité d'Aristobule II. Dès lors, les deux paragraphes parallèles, 27 et 31,

ont bien des chances de nous présenter *les deux faces d'un même événement*, l'aspect politique et l'aspect *apocalyptique* d'une catastrophe du Pontificat dans laquelle le rédacteur voyait « le doigt de Dieu »... Quand le roi Séleucus IV envoya à Jérusalem, vers 180 avant J.-C., un commissaire qui était chargé de mettre la main sur le Trésor du Temple et qui, pour une cause inconnue, échoua dans sa mission, on raconta bientôt après qu'un cavalier céleste était apparu pour châtier le profanateur <sup>(1)</sup>. De la même façon, la vision éblouissante et meurtrière (« pour les engloutir »!) ne serait ici que l'explication miraculeuse d'un fait historique : la prise du Temple et le massacre des partisans d'Aristobule et des prêtres même devant l'autel (*peri tōi bōmōi phoneuomenoi*, Josèphe, *Bell. Jud.*, I, 148 ss.). Il n'y a aucun doute que tous les non-conformistes, comme les Pharisiens et les Esséniens, haïssaient les derniers Asmonéens, devenus des princes temporels comme les autres, et qu'ils ont considéré Pompée et les Romains comme des instruments de la colère divine. Il n'est pas extraordinaire, d'autre part, que des apparitions lumineuses aient accompagné, aux yeux prévenus des fanatiques, les *incendies* qui marquèrent la fin du siège. Le fait qu'on était au Jour des Expiations (traditionnellement redoutable pour le Grand Prêtre ou son remplaçant <sup>(2)</sup>) et que l'on se battit jusque dans le Saint des Saints a pu favoriser de telles imaginations. La tradition talmudique connaît aussi l'histoire d'un Ange du Seigneur dont l'apparition a entraîné la mort d'un Sadducéen impie, dans le Saint des Saints, le Jour des Expiations (L. Goldschmidt, *Der babylonische Talmud*, t. III, p. 47). Le Maître de Justice, si c'est bien lui qui est le sujet du verbe *hōphīa'* (« il apparut ») et si réellement il avait été antérieurement mis à mort, gardait donc le pouvoir de « se manifester » pour punir ses persécuteurs. Et il joue dans la vision le rôle de l'Ange du traité talmudique, le rôle de l'Envoyé de la « vision d'Héliodore ». Une partie de la tradition chrétienne identifie cet Envoyé avec le Messie. Faut-il

(1) II. *Macc.*, 3, 27-39. Cf. E. BIKERMAN, *Héliodore au Temple de Jérusalem* (*Ann. de l'Inst. de Philol. et d'Hist. or. et slaves de l'Université Libre de Bruxelles*, VII, 1939-1944, New-York, 1944, pp. 5-40).

(2) L'anecdote caractéristique : JOSÈPHE, *Ant. Jud.*, XVII, 165-167.

croire que le Maître de Justice a été tenu par ses fidèles pour le Messie?

On le voit, ce § 31 du *Commentaire*, tel que M. Dupont-Sommer le comprend, est d'une extraordinaire importance. Bien entendu, ces conclusions ne valent que si son interprétation littérale du passage est correcte. Je reviendrai sur ce point.

Mais si l'expression « Elu de Dieu », qui revient deux fois dans le *Commentaire*, est une autre appellation du Maître de Justice, comme on n'en peut guère douter (cf. § 27 : « L'explication de ceci concerne le Prêtre impie, qu'à cause du péché commis contre le Maître de justice et ses partisans, Dieu a livré aux mains de ses ennemis... parce qu'il avait commis un crime à l'égard de son Elu ), alors le caractère messianique du Maître n'est plus discutable. Car on nous dit (§ 16) que « c'est par le moyen de son Elu que Dieu rendra le jugement de toutes les nations ». Comparez le passage (qui passe pour marquer une date importante dans l'histoire des conceptions messianiques) du XVII<sup>e</sup> Psaume de Salomon (les *Psaumes de Salomon* sont un recueil pseudépigraphe, traduction grecque d'un original sémitique perdu, qui date du 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère) dans lequel il est prédit que Dieu suscitera un roi, fils de David, qui « jugera les peuples et les nations par la sagesse de sa justice » (verset 29). Ce roi, c'est le Messie, *christos Kyriou* (verset 32).

Un dernier point a déjà été indiqué plus haut. Le verset fameux du Prophète Habacuc (II, 4 b) : *Et le juste vivra par la foi* est interprété dans le nouveau commentaire de la façon suivante : « l'explication de ceci concerne tous ceux qui pratiquent la Loi dans la Maison de Juda, que Dieu délivrera de la Maison de Jugement à cause de leur affliction *et de leur Foi dans le Maître de Justice.* » « La foi qui sauve », commente à son tour M. Dupont-Sommer, « c'est donc la foi dans le fondateur divin de la Nouvelle Alliance : doctrine, comme chacun le voit, qui devait avoir une singulière résonance! »

Et pour nous aussi, les enseignements de ce traité, tels que M. Dupont-Sommer les restitue, en s'aidant de la comparaison avec le *Document de Damas*, ont une « singulière résonance ». Est-il nécessaire d'indiquer combien cette Nouvelle Alliance juive ressemble à la Nouvelle Alliance chrétienne, combien la carrière du Maître de Justice ressemble à la carrière du Christ?

L'auteur des *Aperçus préliminaires* a rassemblé toutes ces similitudes à la page 121 de son livre : « Le Maître galiléen, tel que nous le présentent les écrits du Nouveau Testament, apparaît, à bien des égards, comme une étonnante réincarnation du Maître de Justice. Comme celui-ci, il prêcha la pénitence, la pauvreté, l'humilité, l'amour du prochain, la chasteté. Comme lui, il prescrivit d'observer la Loi de Moïse, toute la Loi, mais la Loi achevée, parfaite, grâce à ses propres révélations. Comme lui, il fut l'Elu et le Messie de Dieu — le Messie rédempteur du monde. Comme lui, il fut en butte à l'hostilité des prêtres du parti des Sadducéens. Comme lui, il fut condamné et supplicié. Comme lui, il monta au ciel près de Dieu. Comme lui, il exerça le jugement sur Jérusalem, qui, pour l'avoir mis à mort, fut prise et détruite par les Romains. Comme lui, à la fin des temps, il sera le souverain juge. Comme lui, il fonda une Eglise, dont les fidèles attendaient avec ferveur son glorieux retour. »

A quel courant, à quel groupe au sein du judaïsme appartient cette Eglise? Loin de se confondre avec les Sadducéens, parti du sacerdoce officiel, les Fils de Sadoq sont en opposition violente avec eux, tout en se réclamant, comme il arrive, du même patron, ainsi que l'indique leur quasi-homonymie. Assez proches des Pharisiens, ils ne semblent pas cependant se confondre avec eux. Reste qu'ils appartiennent au courant *essénien* : telle était, dans les *Aperçus*, la conclusion de M. Dupont-Sommer, qui avait noté un grand nombre de ressemblances entre la Nouvelle Alliance et les Esséniens ou Thérapeutes décrits par Josèphe et Philon.

C'est après avoir lu le texte de la communication de M. Dupont-Sommer à l'Académie des Inscriptions que j'ai eu la témérité d'entrer à mon tour en lice, non certes en tant qu'hébraïsant (je n'ai aucun droit à ce titre, et d'ailleurs je n'avais pas encore vu alors le texte hébreu du *Commentaire d'Habacuc*) mais en qualité d'historien et surtout d'helléniste (puisque après tout M. Dupont-Sommer s'appuyait principalement sur Josèphe, qui écrit en grec). Il paraît, c'est le P. Van der Ploeg qui le dit, que dès ce moment j'avais « accepté avec enthousiasme les idées de mon collègue de Paris ». Et c'est vrai que je n'ai pas toujours la tête froide. Mais ceux qui auront la patience de lire mes articles me rendront cette justice que



ma « conversion » n'était pas tout à fait aveugle; je me suis efforcé, dans la mesure de mes moyens, de contrôler, de *recouper*, de refaire, si possible, par d'autres méthodes, les démonstrations de Dupont-Sommer; et j'avais gardé assez de lucidité pour lui opposer, sur quelques points, des objections assez fermes. Ce n'est pas, en tout cas, un mouvement d'enthousiasme, mais plutôt une contrainte logique qui m'a poussé à proposer une identification qui n'était que le prolongement quasi-obligé de sa thèse. Car, du moment que M. Dupont-Sommer plaçait entre 65 et 63 le « martyr » du Maître de Justice, il était tout indiqué de se demander (et M. Dupont-Sommer y avait naturellement songé) si nos sources ne nous offraient, pour la période considérée, aucun témoignage sur la mort violente, à Jérusalem, de quelque saint personnage. J'ai donc proposé (*Bull. de l'Acad. Roy. de Belg., Classe des Lettres*, XXXVI, 1950, pp. 440-469, cf. *La Nouvelle Clío*, 7, pp. 336-353 et 10, pp. 658-660) d'identifier le Maître de Justice avec Onias (de son nom sémitique Hôni), thaumaturge juif mis à mort en 65. Je ne connaissais encore Onias que par la notice très maigre de Josèphe (*Ant. Jud.* XIV, §§ 21-25) mais dès que j'eus pris contact avec la version talmudique de sa légende, je me sentis fort encouragé à poursuivre mon enquête. Car le peu que nous savons de ce personnage est extrêmement caractéristique. Onias est qualifié par Josèphe de « juste et aimé de Dieu » (ce qui pourrait être une adaptation dans un sens *orthodoxe* des titres sectaires de « maître de Justice » et « élu de Dieu ») tandis que le Talmud le surnomme le « faiseur de cercles » (*hammé'aggel*) c'est-à-dire « le magicien ». Nos deux sources nous racontent qu'il a mis fin par ses prières à une sécheresse persistante, et le Talmud fait dire à ce propos à l'un des témoins du miracle « qu'il était comme l'enfant gâté de Dieu ». En 65, ce thaumaturge fut lapidé par la foule (peu avant la Pâque) parce qu'il avait refusé, nous dit Josèphe, de maudire Aristobule, assiégé dans le Temple par Hyrcan. La version de Josèphe est d'ailleurs suspecte, parce que sa trame laisse clairement transparaître que l'historien juif a préféré faire retomber sur une populace anonyme le sang de ce juste, dont son modèle rendait responsable Hyrcan (ou Aristobule, car il existe une version qui intervertit les rôles). Josèphe savait encore que Dieu n'a pas

laissé ce crime impuni. *Mais Onias*, d'après le Talmud, *a reparu, soixante-dix ans après sa mort* (après son sommeil, dit la légende; la date nous met en l'an 6 de notre ère, qui fut précisément une année d'agitation messianique). La légende du « retour d'Onias » a une couleur pythagoricienne indéniable (ce qui vient à l'appui de la thèse générale défendue par Isidore Lévy dans son livre : *La légende de Pythagore de Grèce en Palestine*, 1925). Il est tout aussi incontestable que le Talmud ne nous a conservé du « mythe d'Onias » qu'une version parodique (à quoi il fallait s'attendre si cet Onias a été un fondateur d'hérésie) : c'est l'histoire d'un Messie malchanceux, d'un Messie qui a manqué sa Visite...

De tout quoi il résulte qu'Onias, qu'il se confonde ou non avec le chef spirituel de la Nouvelle Alliance, a été, par certains, pris pour le Messie. Un dernier argument en faveur de son identité avec le *Maître de Justice* peut se tirer de l'étude de cette expression (*môrèh haççèdèq*). Comme elle ne figure nulle part dans l'Ancien Testament, on la tiendra, jusqu'à preuve du contraire, pour une innovation de la Nouvelle Alliance. Mais elle est si proche de l'expression *môrèh liçè-dâqâh*, « maître pour la justice » (Vulgate : *doctor justitiae*) qui se lit chez le Prophète Joël (II, 23), qu'il est impossible que cette rencontre soit fortuite. Il semble clair que la secte a emprunté ce titre à l'apocalypse de Joël. Or le « maître pour la justice » de Joël est un envoyé de Dieu dont la venue précède de peu le jour du Jugement et coïncide avec le retour de la faveur divine pour Israël, c'est-à-dire, comme souvent, *avec la fin d'une sécheresse*. « Enfants de Sion, soyez dans l'allégresse, et réjouissez-vous en Yahveh, car il vous a donné le Docteur pour (vous enseigner) la justice, et il a fait descendre pour vous l'ondée, pluie d'automne et pluie de printemps, comme autrefois. » On se souviendra alors que le grand miracle qui a consacré la réputation de thaumaturge de cet Onias, « candidat Messie » en qui j'ai proposé de voir le « docteur de Justice » de la Nouvelle Alliance, a consisté précisément à obtenir par ses prières, tout comme le « docteur pour la justice » de Joël, « une pluie », dit le Talmud, « qui montre la bienveillance de Dieu, Sa bénédiction et Sa bonté ».

Je ne tiens pas plus qu'il ne faut à cette identification. Hôni le faiseur de cercles avait jusqu'à présent fort peu inté-

ressé les historiens des religions. Je crois avoir montré que sa carrière et sa légende méritent d'être étudiées; et ainsi les quelques pages que je lui ai consacrées n'auront pas été inutiles. Se confond-il avec le Maître de Justice? Il est peut-être prématuré d'examiner cette question plus à fond, car elle n'a de sens que si M. Dupont-Sommer a eu raison de dire que le Maître de Justice a été mis à mort vers 65-63 avant notre ère. C'est donc avant tout la construction de Dupont-Sommer dont il faut éprouver la solidité. Or, depuis un an à peine qu'elle existe, cette construction a déjà subi de rudes assauts. Si les thèses du professeur de la Sorbonne ont été acceptées presque sans réserves par Paul Kahle dans son beau livre sur « les manuscrits de la grotte » (*Die hebräischen Handschriften aus der Höhle*, pp. 59 et 68-71), par contre elles n'ont provoqué chez d'autres savants que des réactions purement négatives. On est frappé de voir que ces savants, dont j'ai énuméré, page 43 s., les plus notables, sont généralement des ecclésiastiques, des théologiens (comme si la réfutation des erreurs de Dupont-Sommer était en passe de devenir un genre nouveau de la littérature apologétique). Voilà qui donne à penser que le débat, peut-être, n'a pas tout à fait la sérénité d'une polémique purement scientifique; impression que confirmeraient plutôt certaines arguties dialectiques, sur lesquelles nous reviendrons, chez les adversaires de Dupont-Sommer, aussi bien, d'ailleurs, que les outrances de son plus chaud partisan, Etiemble, dans les *Temps modernes* (n° de janvier 1951).

Oserais-je écrire que j'ai la faiblesse de me croire personnellement dégagé de tout parti-pris en cette affaire? Une certaine expérience du travail scientifique, l'habitude professionnelle de soumettre à la balance de mon propre jugement les thèses des historiens et des philologues, enfin la présomption favorable que m'offrait la cohérence d'un système susceptible de *prolongements dans l'ordre des faits* (car mon enquête sur Onias m'a convaincu qu'un « élu de Dieu » a été *réellement* mis à mort à Jérusalem en 65) : tels sont les facteurs qui m'ont donné assez d'assurance pour apporter mon adhésion à la construction historique de M. Dupont-Sommer. Mon adhésion étant de bonne foi, il est clair que je suis prêt à la retirer si l'on me démontre que ses thèses sont chancelantes. Dans ma chronique de la *Nouvelle Clio*, j'ai moi-même formulé d'expresses

réserves sur plusieurs points, à la vérité secondaires. J'ai dit que les conclusions de M. Kahle sur la « date du dépôt » me paraissaient beaucoup plus solides que l'hypothèse de Dupont-Sommer, qui croit à une cachette datant de la « guerre juive » (66-70). J'ai dit (p. 642) qu'il me paraissait imprudent d'identifier, sans plus, *Nouvelle Alliance* et *Esséniens*, et de faire du Maître de Justice *le réformateur de l'essénisme*, vu que Josèphe atteste justement qu'il y avait plusieurs variétés d'Esséniens. J'ai contesté (p. 645) que Josèphe connaisse un « tabou du nom du législateur de la secte » chez les Esséniens. Il y avait d'autres points, pour moi douteux, que j'avais préféré passer simplement sous silence. J'ajouterai donc, pour dissiper toute équivoque, que ni l'origine *iranienne* des doctrines de « l'essénisme ancien », ni l'origine *pythagoricienne* des enseignements du Maître de Justice ne me paraissent, pour l'instant, sortir du domaine de la pure hypothèse, et que les interprétations pythagorisantes que M. Dupont-Sommer a données de certains passages des textes de la Nouvelle Alliance (surtout des « Psaumes d'actions de grâces ») constituent probablement la moins bonne partie de son travail. J'examinerai maintenant s'il faut renoncer aussi aux *thèses fondamentales* de Dupont-Sommer sur le *Commentaire d'Habacuc* à la suite des récentes critiques dont elles ont été l'objet.

Sur deux points capitaux, l'identification des Kittim et le caractère essénien de la secte de la Nouvelle Alliance, M. Dupont-Sommer, loin de perdre du terrain, a obtenu l'adhésion de plusieurs de ses adversaires. Le Chanoine Coppens, d'abord très sceptique sur l'équation Kittim = Romains, s'est déclaré convaincu par un rapprochement qui est, de fait, saisissant (1). L'auteur sectaire dit : (les Kittim) *sacrifient à leurs étendards*. Et Flavius Josèphe, à propos des Romains vainqueurs des Juifs en 70 (*Bell. Jud.*, VI, 316) : *ils sacrifièrent à leurs étendards*. Pour en finir avec cette question, je rencontrerai encore une objection que j'ai entendu faire récemment. L'auteur du *Commentaire*, disait-on, n'a-t-il pas tiré tout simplement ceci du texte même d'Habacuc, puisque le passage qu'il glose dit en propres termes du peuple *guerrier* des Kittim : « il sacrifie à son filet, et il offre de l'encens à ses rets » ?

(1) Cf. *La Nouvelle Clio*, 10, pp. 647 s.

De la sorte, nous n'aurions ici qu'une paraphrase du prophète, et les *sacrifices aux étendards* ne pourraient entrer en ligne de compte que si nous avions déjà des raisons impérieuses de croire qu'il est question des Romains. En réalité, un examen attentif du passage conduit à un raisonnement de portée exactement inverse. Le verset I, 16, que je viens de citer, est interprété comme suit : *l'explication de ceci, c'est qu'ils sacrifient à leurs étendards, et qu'ils rendent un culte à leurs instruments de guerre*. Par conséquent, le commentateur a interprété les filets en *armes de guerre*, comme le contexte l'y invitait. Mais de plus il a introduit dans sa glose un mot nouveau, « les étendards » (*ôtôt*). Ce ne peut être que pour faire cadrer le passage d'Habacuc, relatif aux Kasdim, avec ce qu'il savait des Kittim, que le Prophète, selon lui, a voulu préfigurer <sup>(1)</sup>. Répétons une dernière fois que si les Kittim sacrifient à leurs étendards, leur identification avec les armées séleucides s'exclut d'elle-même : c'est ce que, si j'en crois le résumé du *Manchester Guardian* (12 juin 1951), MM. Jérôme Carcopino et Louis Robert, merveilleusement d'accord sur ce point, ont fait observer, répondant à M. Dhorme, à la dernière séance de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Dans les deux comptes rendus critiques très approfondis qu'il vient de consacrer au *Commentaire d'Habacuc* (*Bibliotheca Orientalis*, VIII, 1, janvier 1951, pp. 2-10 et 10-13) le R. P. Van der Ploeg admet aussi que « ce qui est dit des Kittim porte à croire que l'auteur a désigné par eux, non point les Séleucides, mais les Romains, comme M. Dupont-Sommer l'a bien vu » (p. 10). Il admet aussi que « l'identité, ou plutôt l'étroite parenté de la secte avec les Esséniens, ou un groupement d'Esséniens, devient probable... » (p. 11) et va jusqu'à dire à la colonne suivante que cette identification est devenue *irrécusable*. Or le *Manuel de discipline* vient d'être publié en entier et M. Dupont-Sommer a commenté ce texte nouveau au cours de la séance du 8 juin 1951 de l'Académie des Inscrip-

(<sup>1</sup>) Cette observation est de mon collègue H. F. Janssens, qui a consacré à l'explication d'Habacuc et du nouveau commentaire le second semestre de son cours d'hébreu de cette année à l'Institut Oriental de Bruxelles. Je le remercie de m'avoir permis de profiter de ses savantes exégèses et d'avoir bien voulu discuter avec moi les problèmes que pose le *Commentaire d'Habacuc*.

tions. Son contenu paraît confirmer ce qu'il pressentait : les analogies déjà entrevues entre la Nouvelle Alliance et les Esséniens se précisent et se multiplient : communauté des biens, caractère démocratique, égalité parfaite entre les membres, stage des novices, serment d'initiation (avec coïncidences textuelles entre Josèphe et le *Manuel*), mêmes idées morales, mêmes pratiques rituelles (bains de purification, repas communs) ou juridiques (la secte a ses propres tribunaux, comme les Esséniens). « La concordance sur tant de points typiques et fondamentaux », conclut Dupont-Sommer, « ne saurait être purement fortuite » (*Le Monde*, 9 juin 1951). Voici donc encore un point qu'on peut tenir pour acquis. (Cf. A. Dupont-Sommer, *Obs. sur le Men. de Disc.*, Paris, 1951, 31 pages.)

En revanche, les contradicteurs de Dupont-Sommer ont généralement rejeté en bloc sa reconstruction détaillée, avec une chronologie précise, des événements historiques visés par le commentateur, de même que sa conception du rôle du Maître de Justice dans les croyances de la secte, et tout ce qu'il dit de la mort violente et de la résurrection de ce personnage, ainsi que la « christologie » qu'il en tire. Ces diverses réfutations, quoiqu'elles diffèrent entre elles sur beaucoup de points, ont comme un air de famille, et une assez grande unité de ton, qui tient notamment à l'usage commun des mêmes plaisanteries (maniées par des mains diversement légères) <sup>(1)</sup> et à un goût commun pour certaines formules négatives qui écartent toute une catégorie de problèmes, par exemple : « le Docteur de la Justice n'est point *le Messie* tout court » <sup>(2)</sup> ou « une influence de l'essénisme ou des Sadoqites sur le christianisme est nettement impossible » <sup>(3)</sup> ou encore : « que de bruit pour rien ! » <sup>(4)</sup>. La plus naïve de ces formules sert de clause à un

(1) M. Dupont-Sommer ayant écrit (*Aperçus*, p. 122) que les similitudes entre la Nouvelle Alliance juive et la Nouvelle Alliance chrétienne constituaient « un ensemble presque hallucinant », le R. P. de Vaux lui répond (*art. cit.*, p. 70) que les hallucinations sont dangereuses pour l'historien, qu'il lui souhaite « d'en guérir, et, simplement, d'y voir clair ». Et tout le monde de s'égayer à l'envi des hallucinations de M. Dupont-Sommer (VAN DER PLOEG, *Bibl. Or.*, janvier 1951, p. 11, G. LAMBERT, *Les Etudes classiques*, XIX, p. 225, n. 24; G. VERMES, *Cahiers Sioniens*, mars 1951, p. 63).

(2) VAN DER PLOEG, p. 13.

(3) A. VINCENT, *Ecclesia*, juin 1951, p. 74.

(4) G. LAMBERT, p. 224.

article de l'Abbé Vincent, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg (*Ecclesia*, juin 1951, p. 77) : « La secte de la Nouvelle Alliance n'est que juive » (qui donc a jamais soutenu le contraire?) « et les documents qui la concernent n'intéressent que l'histoire du judaïsme. » Comme le christianisme a pris naissance au sein du judaïsme, on se demandera comment une secte juive (à moins qu'elle ne lui soit très postérieure; ce que l'abbé Vincent ne croit nullement) pourrait ne pas intéresser son histoire. En fait, la phrase de l'Abbé Vincent dégage très bien la conclusion — explicite ou implicite — de tous ces articles. Les manuscrits de la Mer Morte sont sans intérêt réel pour les origines chrétiennes, ou bien parce qu'ils sont *esséniens*, ce qui exclut qu'ils aient pu influencer le christianisme (l'examen de cette pétition de principe me ferait sortir de mon sujet <sup>(1)</sup> ou bien encore parce que leur date les empêche d'entrer en ligne de compte (le système chronologique de Dupont-Sommer étant tenu pour ruineux). Antérieurs à 100 avant notre ère, ils viendront un peu trop tôt (et d'ailleurs la secte n'a-t-elle pas quitté la Palestine peu après?) : ainsi pense le P. de Vaux. A moins qu'ils ne datent, comme le croit l'école exégétique de Louvain, représentée par le P. Vermes, et comme le croit le P. Lambert, du 1<sup>er</sup> (après 70!) ou du II<sup>e</sup> siècle de notre ère : et alors ils arriveront beaucoup trop tard.

Quant à la date proposée par M. Dupont-Sommer, il n'en saurait être question : ses contradicteurs se sont tous attaqués à ce qu'ils considèrent comme le fondement même de la démonstration <sup>(2)</sup> : son interprétation du § 31, (sur Hab. II, 15) qui lui fournit la date précise de 63 avant notre ère. Ils sont unanimes à déclarer que sa traduction doit être révisée, et à peu près d'accord (à part quelques nuances) sur la traduction nouvelle qu'il convient de lui substituer. Nous voici devant un problème de philologie, dans le détail duquel je ne puis deman-

(1) L'hypothèse d'une influence quelconque de l'essénisme sur le christianisme a toujours, je ne sais trop pourquoi, exaspéré les savants catholiques. Leur agacement se marque couramment par des formules du genre de : « les inévitables Esséniens », qui fut longtemps comme de style sous leur plume.

(2) « La pièce maîtresse qui soutient tout l'édifice » (VERMES, p. 61).

der au lecteur de me suivre. Mais la question essentielle est assez simple, et peut se formuler ainsi : le verbe *hôphîa'* qui, dans l'Ancien Testament, s'emploie à propos d'apparitions de Yahveh, et que M. Dupont-Sommer a traduit, en conséquence : *il est apparu tout resplendissant*, pourrait aussi signifier simplement, comme dans un passage du texte hébreu de l'*Ecclésiastique* : *il s'est manifesté, il s'est montré sous sa vraie nature* (dit du méchant, dans l'*Ecclésiastique*) ; et comme il faut tirer du contexte le sujet, non exprimé, de ce verbe, on peut prendre, au lieu du Maître de Justice, le Prêtre impie. Tout change alors, et il n'est plus question d'une théophanie, ni d'un événement historique : c'est le Prêtre impie qui « s'est manifesté », le jour du Jeûne, aux gens de la secte, pour « les faire trébucher et les engloutir », il s'agit d'un épisode de la persécution des Fils de Sadoq par le sacerdoce de Jérusalem, d'un incident de l'histoire de la secte dont la grande histoire n'a certainement pas gardé le souvenir.

Les contradicteurs de M. Dupont-Sommer sont, comme lui, d'excellents hébraïsants ; et je n'ai pas la compétence qu'il faudrait pour départager des spécialistes sur des points de lexicologie et de syntaxe hébraïques. Mais, à l'heure actuelle, qui pourrait les départager ? Après avoir consulté des collègues plus versés que moi en hébreu, je crois pouvoir dire que nous nous trouvons en présence de deux traductions, toutes deux plausibles, toutes deux discutables, d'un de ces passages que les philologues appellent « croix des interprètes », *crux interpretum*. Il faut savoir gré aux RR. PP. de Vaux, Van der Ploeg et autres, d'avoir attiré l'attention sur la difficulté de cette phrase. Ils condamnent sans appel la traduction de Dupont-Sommer. En fait, ils ont prouvé la possibilité, peut-être même la probabilité, d'une autre traduction ; ils n'ont pas trouvé la *fausseté* de la sienne <sup>(1)</sup>. Peut-être faudra-t-il encore bien des efforts pour qu'on arrive à une traduction définitive de ce passage énigmatique.

En attendant, il est clair qu'une saine méthode interdit de

(1) Il semble bien que M. Dupont-Sommer ait laissé passer dans sa traduction un véritable contresens : mais c'est dans la citation d'*Habacuc* (très divergente du texte massorétique) et non dans le commentaire proprement dit ; il rend par Dieu (*El*) un mot qui doit être la préposition *el* (cf. DE VAUX, p. 65 et surtout VERMES, p. 64, concluant).



rien fonder sur un tel texte. Considérons donc pour le moment le synchronisme si brillamment dégagé par Dupont-Sommer comme de valeur purement conjecturale. Autrement dit : abandonnons-le. Les contradicteurs de Dupont-Sommer nous assurent qu'ainsi sa datation est privée de toute base. J'ai bien peur qu'au lieu de saper les fondations de l'édifice, ils n'aient réussi qu'à lui enlever son couronnement. Je ne crois pas que tous les autres arguments de mon savant collègue soient simplement déduits de celui-ci. Et je me propose de montrer qu'il reste, dans la démonstration qu'il nous a présentée, et aussi en dehors d'elle, un petit nombre de constatations positives qui nous ramènent impérieusement à une *date approximative* très voisine de la *date précise* qu'il nous propose.

1. — Tout d'abord, il faut bien que je le rappelle, j'ai fait un rapprochement de textes auquel, déjà, dans mon précédent article (*La Nouvelle Clio*, 10, pp. 668 s.) j'attribuais une valeur décisive pour la détermination du cadre historique :

*Comm. d'Habacuc*, § 25 D.-S.  
= col. VIII, l. 8 ss.

Le Prêtre *impie* qui fut appelé du nom de *Vérité* [= prêtre de Yahvech] au début de son avènement... mais quand il exerça le commandement sur Israël... il abandonna Dieu...

*Assomption de Moïse*, VI, 1 :

Alors se lèveront parmi eux des rois exerçant le commandement, et qui seront appelés Prêtres du Dieu Très Haut; ils commettront l'impieété...

A ces « rois exerçant le commandement » (*reges imperantes*) succède, dans l'*Assomption de Moïse*, un *rex petulans*, c'est-à-dire un « roi arrogant » qui règne trente-quatre ans : autrement dit, car tout le contexte *vaut un nom propre*, Hérode le Grand (officiellement roi de — 30 à + 4). Donc les *reges imperantes* sont les Asmonéens. Il s'ensuit que le prêtre *impie* du *Commentaire d'Habacuc* est un prince asmonéen. D'ailleurs l'union, en une seule personne, du sacerdoce et de l'*imperium*, entendue à la lettre, ne peut viser, de toute l'histoire juive, que les rois-pontifes asmonéens. Sur la date, *en gros*, du *Commentaire d'Habacuc*, je suis donc d'accord, à la fois, avec Dupont-Sommer, de Vaux, Segal et van der Ploeg : il s'agit de l'époque asmonéenne.

2. Les Kittim sont les Romains, non les Séleucides. Or le

prophète parlait d'un grand peuple conquérant menaçant l'indépendance et la vie d'Israël; et son commentateur a volontairement substitué *Kittim* à *Kasdim*. Le commentaire ne peut donc dater de la période où les Romains, ennemis ou rivaux de l'empire syrien, étaient considérés par les Juifs comme des alliés : il est écrit à un moment où le *péril romain* s'est substitué au *péril syrien*. Sans doute, il n'est pas nécessaire de descendre pour cela jusqu'en 64, date de l'annexion de la Syrie, mais il semble qu'on ne peut guère remonter plus haut que 67, quand commencent les campagnes victorieuses de Pompée en Asie. Le P. Van der Ploeg, qui admet que les *Kittim* sont les Romains, « qu'au temps du commentateur les Romains ne sont pas encore à Jérusalem, en Judée, mais qu'ils ne tarderont pas » et qui cependant place la rédaction de ce texte sous Jean Hyrcan (135-104) ne paraît pas s'apercevoir qu'il se contredit : à cette date, un interprète d'Habacuc aurait plutôt songé aux Parthes pour expliquer les *Kasdim* du Prophète (1). Il y a du reste un grand contraste entre le rapport de notre auteur sur les *Kittim* et le passage du I<sup>er</sup> livre des *Maccabées* (1 *Macc.*, 8) sur les Romains. « En ce temps-là [en 161 !] Judas entendit parler des Romains comme d'un peuple très puissant qui témoignait de la bienveillance à tous ses partisans et une amitié fidèle à tous ceux qui venaient à lui, etc. » (§ 1). « Et il n'y avait parmi eux ni envie ni jalousie » (§ 16) (2). Renan (*Histoire du peuple d'Israël*, t. V, p. 124, n. 3) estimait que « ces idées, si naïvement exprimées, datent le livre d'avant Pompée ». Et L. Randon, dans la *Notice* de la traduction de la Société biblique de Paris, 1909, p. 8 : « l'éloge enthousiaste du caractère romain, au chapitre 8, montre que notre écrivain ignorait l'intervention active de la grande République dans les affaires juives et la prise de Jérusalem par Pompée en 63. C'est donc entre 110 et 70 qu'il a rédigé son histoire ». En bonne méthode, ces raisons doivent valoir, *en sens inverse*, pour le *Commentaire d'Habacuc*, et

(1) Cette observation est de mon collègue et homonyme Godefroid Goossens.

(2) Au contraire, le *Commentaire d'Habacuc* parle des rivalités entre *môsheltn* (§ 15) et considère qu'ils se montrent perfides, insolents et brutaux envers tous les peuples (§§ 10 et 11).

nous dirons donc qu'il est postérieur à l'an 70 avant notre ère, et probablement même à l'an 67.

3. Le Prêtre impie (§ 25) fut appelé du nom de vérité au début de son avènement, mais quand il exerça le commandement sur Israël, son cœur s'éleva, et il abandonna Dieu, et il trahit les préceptes à cause des richesses, et il vola, et il amassa les richesses des hommes violents... et il prit les richesses des peuples... » Entre tous les princes asmonéens, ce portrait ne peut s'appliquer qu'au seul Hyrcan II, dont le règne se divise en effet nettement en deux parties : d'abord le sacerdoce seul, puis le sacerdoce *et la royauté* : « Au début, institué Grand Prêtre du peuple juif sous le règne de sa mère Alexandra, il exerça cette charge pendant neuf ans. Ayant reçu le pouvoir royal à la mort de sa mère... » (Josèphe, *Ant. Jud.*, XV, § 179 s.). Et c'est bien pendant la seconde partie de son règne qu'il « amassa des richesses ». Le passage de Josèphe allégué par Dupont-Sommer (*Revue de l'Histoire des Religions*, 1951, p. 163) se rapporte aux premiers temps d'Hérode (*Ant. Jud.*, XIV, 9, 3) tandis que vers 65 (*Ant. Jud.*, XIV, 2, 3) Hyrcan était « pauvre et avare ». Nous dirons donc que le commentaire est postérieur à la mort de la reine Alexandra-Salomé, survenue vers 69, et lui est probablement postérieur de plusieurs années.

4. En dehors du *Commentaire d'Habacuc*, la persécution de la secte par le Sacerdoce est encore racontée par un des « Psaumes d'actions de grâces » trouvés dans la grotte, le Psaume D (Dupont-Sommer, *Aperçus*, pp. 91-95). Le récit semble mis dans la bouche du Maître de Justice s'adressant à Dieu. Il caractérise ainsi ses disciples (p. 93) : « ce sont ceux qui se sont réunis ensemble en ton Alliance et m'ont écouté... » « ceux qui ont (tout) disposé pour te rejoindre dans l'Assemblée des Saints ». Ces disciples ont partagé le mauvais sort du Maître : « car on me chassait de mon pays, comme l'oiseau de son nid » (p. 92). Or le XVII<sup>e</sup> des *Psaumes de Salomon*, qui respire la haine à l'égard des Asmonéens usurpateurs du trône de David (versets 4-10) nous parle de fidèles, appelés « Fils de l'Alliance », qui ont été persécutés et réduits à s'enfuir, pour sauver leur vie, au désert et chez les Gentils. On lit au ver-

set 16 : *ils s'enfuirent loin d'eux, ceux qui aiment les assemblées des saints. Comme des passereaux ils s'envolèrent de leur nid.* Ainsi tout un verset du récit de la persécution des saints inclus dans la pièce XVII du *Psautier de Salomon* se retrouve textuellement (en deux morceaux) dans le récit de la persécution de la Nouvelle Alliance qui figure dans le *Psautier* de la secte. Cet indice, s'ajoutant à d'autres que j'ai rassemblés (*Bull. Acad. Roy. Belg.*, XXXVI, 1950, pp. 463-466) rend infiniment probable que ces deux textes racontent les mêmes événements. Les *Psaumes d'actions de grâces* et les *Psaumes de Salomon* semblent d'ailleurs deux recueils « de la même fabrique » et Dupont-Sommer a noté (*Aperçus*, p. 175, n. 22) que le *Psautier de Salomon* présente avec les textes de la Nouvelle Alliance des affinités indiscutables. Le Psaume XVII, selon M. Isidore Lévy, est postérieur à l'an 25 avant J.-C. (*Annuaire du Collège de France*, 1937, p. 116). Mais les allusions à Hérode qu'il voit dans ce poème ne sont pas sûres, et on considère généralement que l'« étranger », instrument de la vengeance divine contre les derniers Asmonéens, dont il est question au verset 7, représente plutôt Pompée. En tout cas les *Psaumes de Salomon* sont, avec Josèphe, le seul texte d'origine juive qui ait gardé le souvenir de la prise de Jérusalem par Pompée en 63 (Ps. I, II, VIII, peut-être XVII, cf. Dupont-Sommer, *R. H. R.*, p. 169). On a depuis longtemps reconnu, en outre, dans le Ps. I, v. 26 ss., une allusion tout à fait transparente à la mort de Pompée, enfin puni de son crime contre Israël<sup>(1)</sup>. Nous constatons donc que, dans ce recueil qui nous a fourni un texte parallèle aux récits sadoquites de la persécution des « saints », la grande catastrophe nationale dont le souvenir encore récent s'impose à la pensée du rédacteur, c'est la prise de Jérusalem par Pompée, et que le Psaume I (sinon tout le recueil) a été écrit peu après 48 avant J.-C., c'est-à-dire à une date fort voisine de celle que M. Dupont-Sommer a cru devoir adopter pour la rédaction du *Commentaire d'Habacuc*.

(<sup>1</sup>) L'homme qui a pris Jérusalem (v. 1) est percé de coups « aux montagnes d'Égypte » (c'est le *Mons Casius* de LUCAIN, *Phars.*, VIII, 470, 530, etc.); son corps est emporté par les vagues (cf. *ibid.*, 699) et « il n'y a personne pour l'ensevelir ».

5. L'abandon de la datation précise que M. Dupont-Sommer croyait lire au § 31 ne modifie donc pas sensiblement les probabilités qu'on peut tirer de l'ensemble du texte relativement à l'époque de sa rédaction : son cadre historique, c'est la fin de la période asmonéenne; il a été écrit après 69, après 67, peut-être après 48. Dans ces conditions, la mention de la « maison d'Absalom » peut bien garder sa valeur de « recoupement chronologique ». Car le plus probable reste qu'il s'agit de l'Absalom nommé par Josèphe à propos des événements de 63. M. Kahle (*Die hebräische Handschriften aus der Höhle*, p. 70) se déclare frappé de voir que cette identification procure une explication toute simple d'un passage à propos duquel « tout le monde s'était cassé la tête » (« dessen Erklärung allerlei Kopfzerbrechen verursacht hatte »). On reproche à la « maison d'Absalom » d'avoir gardé le silence lors du châtement du Maître de Justice : si c'est une appellation allégorique, quel rapport, en vérité, cela pourrait-il avoir avec le fils rebelle de David? Mais cette *neutralité* se comprend à merveille de la part de courtisans ou parents du roi (Absalom était son oncle et son beau-père) ayant des attaches avec la Nouvelle Alliance ou des sympathies pour elle <sup>(1)</sup>...

Quel que soit le sens du § 31 du *Commentaire*, je nie donc, en conclusion, que la « construction historique » de M. Dupont-Sommer « ne se fonde que sur des faits et sur des textes mal interprétés » (de Vaux, art. de la *Vie intellectuelle*, p. 62). Elle me paraît très bien résister, pour l'essentiel, aux assauts de la critique. Les tentatives de l'école exégétique de Louvain pour mettre le *Commentaire d'Habacuc* après l'an 70 de notre ère, me semblent au contraire, jusqu'à présent, tout à fait vaines. L'opinion que le passage du commentateur sur le culte rendu aux *signa* viserait précisément le *sacrifice aux enseignes de Titus* que célébra l'armée romaine après la prise du Temple en 70 est, il faut l'avouer, la plus simpliste et la moins probable de toutes les déductions qu'on peut tirer de ce rapprochement de textes <sup>(2)</sup>. Il est impossible de *prouver*,

<sup>(1)</sup> Le P. VERMES (*Cahiers Sioniens*, mars 1951, p. 66) vient de s'aviser que cet Absalom pourrait être celui que nomme Josèphe, *Bell.* II, § 448. Il est difficile de voir là autre chose qu'un pur jeu d'esprit.

<sup>(2)</sup> Le P. LAMBERT (p. 226) ne risque cette conclusion qu'avec prudence, mais le P. Vermes ose écrire (p. 69) que « l'identification semble s'imposer » (1).

sans doute, que le culte des *signa* est très ancien à Rome, mais il n'est certainement pas né le jour de la prise du Temple ! Il est attesté, et nullement comme une innovation, à l'époque de l'avènement de Caligula (Sueton, *Calig.* 15; *Vitell.*, 2). Quant à la croyance, qui apparaît dans le Psautier de la Nouvelle Alliance, qu'à la fin des temps viendra un « déluge par le feu », aucune raison d'admettre qu'elle n'ait pas pu être professée avant la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. Mettre le nouveau texte « au pas », en lui attribuant d'office, pour cette seule raison, une date voisine de celle des passages « classiques » de la littérature juive ou chrétienne qui attestent la même croyance, c'est présupposer que le dossier de la Nouvelle Alliance ne peut, même dans le détail, rien nous apprendre de vraiment neuf (cf. *Le Flambeau*, 1, 1951, pp. 7 s.) Enfin, les rapprochements esquissés par le P. Vermes entre les démêlés du Prêtre impie avec le Maître de Justice et la lutte des partis juifs pendant la guerre de 66-70 (*Bell.*, II, §§. 433-448; *Cahiers Sioniens*, sept. 1950, p. 23) sont, pour me servir d'une formule modérée, infiniment moins frappants que les identifications, qu'il rejette, de Dupont-Sommer. N'en déplaise à ses adversaires, la thèse du professeur à la Sorbonne me paraît établie pour sa *partie capitale* : la reconstitution du cadre historique. Quant à l'épisode principal de la carrière du Maître de Justice, à savoir son « martyre », il faut reconnaître que nous n'en avons pas d'attestation directe et sûre. Les contradicteurs se sont jetés à l'envi sur les deux ou trois passages sur lesquels s'appuie M. Dupont-Sommer, pour montrer qu'ils sont de sens incertain ou sont défigurés par des lacunes. Je leur répondrai, pour mon compte, que ma conviction personnelle que le Maître a été réellement mis à mort ne repose pas sur ces textes discutables, mais simplement sur le fait que Hab. II, 8 b : *à cause du sang répandu* est interprété par notre auteur en : *à cause du péché commis contre le Maître de Justice... à cause du crime commis à l'égard de l'élu de Dieu.*

J'ai distingué soigneusement entre les *thèses historiques* et les thèses « christologiques » de Dupont-Sommer. Nous avons vu que la résurrection ou « réapparition en gloire » du Maître de Justice repose sur *une traduction qui lui est propre* d'un passage très discuté. Il faut donc renoncer, au moins pour l'instant, à tenir ce point pour établi. Privée de cet appui, la

« théorie de l'incarnation » dont il a cru retrouver un indice dans l'emploi de l'expression « corps de chair » ne pourra pas davantage être retenue sans une nouvelle confirmation. Restent quelques éléments de toute première importance : le titre d'Oint ou Messie, qui semble reconnu au Maître de Justice dans l'*Écrit de Damas*, le titre d'Elu de Dieu qui lui est donné dans notre *Commentaire*, lequel (*supra*, p. 48) le montre dans l'exercice des fonctions du Messie au Jugement dernier, avec cette précision que c'est la *foi dans le Maître de Justice* qui, ce jour-là, sauvera « ceux qui pratiquent la Loi dans la Maison de Juda ». Ces différents articles restent contestés comme les autres, mais sur aucun d'eux les réponses des contradicteurs ne m'ont paru convaincantes; elles ne sont même pas exemptes d'un certain embarras. « Ainsi malgré que le fondateur porte ce titre de Oint (Messie) il ne se confond pas avec le Messie qu'attend Israël » (A. Vincent, *Ecclesia*, p. 75). L'argumentation *philologique* de Van der Ploeg (p. 13) en vertu de laquelle, puisque le mot *élu*, qui est trois fois dans notre texte, y figure, la troisième fois, au pluriel (*behîrâw*) *il vaut mieux*, dans les deux autres cas, au lieu de lire ce qui est écrit : *behîrô* = son Elu, comprendre « ses élus » (les membres de la secte) « avec *scriptio defectiva* du suffixe de la troisième personne au pluriel » paraîtra sans doute à d'autres encore qu'à moi friser le sophisme (aussi bien l'auteur ne l'avance-t-il qu'avec hésitation). Quant à la « foi qui sauve », il n'y a rien à objecter, et tout ce que peut faire le P. Van der Ploeg (p. 7) pour atténuer quelque peu le « scandale » du texte, c'est de traduire : « par leur *fidélité* envers le Docteur de la justice ». Par voie de conséquence, il est forcé de rendre : « Le Juste vivra par la fidélité » ce verset d'Habacuc que tout le monde, même le Chanoine Crampon, traduit : « Le Juste vivra par la foi. »

En présence de tels documents, on le voit, et c'est d'ailleurs naturel, la réaction du *théologien* et celle de l'*historien* sont fort différentes (par malheur, la plupart des historiens du judaïsme ou des origines chrétiennes sont en même temps des théologiens). Il est tout à fait conforme à la nature humaine que le théologien soit avant tout préoccupé de savoir si d'aventure quelques faits nouveaux, dûment avérés, ne vont pas l'obliger à déplacer deux ou trois pierres de cet imposant édi-

fice, *l'histoire des dogmes*, dont il est le conservateur. Et plaise à Dieu que ce ne soient pas des pierres d'angle! On croit sentir comme une sourde inquiétude dans cette phrase du Chanoine Coppens (*Ephemerides Theologicae Lovanienses*, XXVI, 1950, p. 531 : « Discrètement, M. Dupont-Sommer s'apprête à édifier une théorie qui tend à diminuer notablement l'originalité du fait chrétien... Si, par hasard, la personnalité du Maître de Justice s'avérait telle que la présente M. Dupont-Sommer, le problème se poserait de savoir s'il ne faut pas renverser les dépendances : loin de préparer le Christ, le Maître de Justice posséderait des traits qui en seraient un décalque. » Loin de moi la pensée de reprocher à un chrétien, ou à n'importe quel homme pénétré de la grandeur historique et morale du christianisme, de se sentir attaché, dogmatiquement ou sentimentalement, à *l'originalité du fait chrétien*. Mais je suis un peu surpris de l'importance démesurée que certains paraissent donner à cette question d'antériorité. Personne, je suppose, n'a la naïveté de croire que les documents de la Mer Morte pourront jamais rien prouver pour ou contre la vérité du christianisme. Admettons qu'on ait établi, comme j'ai tenté de le faire, que le *Commentaire d'Habacuc* a été rédigé avant le commencement de la prédication chrétienne. Je suis assuré que le théologien, dans ce cas, n'aura aucune peine à montrer qu'il manque encore bien des choses à la Nouvelle Alliance juive pour qu'on y puisse voir une exacte préfiguration de la Nouvelle Alliance chrétienne (il me semble même que ce travail est déjà très avancé). Allant plus loin, il démontrera sans doute que ce qui lui manque est justement l'essentiel, tout ce qui fait *la vraie originalité* du christianisme. Ainsi, le P. Bonsirven, qui insiste sur l'absence, chez les Fils de Sadoq, d'une véritable doctrine de l'incarnation; et le P. Daniélou (cf. le *Figaro littéraire*, 24 février 1951) ajoute que le commandement d'amour du prochain ne s'applique pas chez eux aux Gentils. Le P. G. Vermes, lui, fait observer que la juxtaposition, dans les écrits de la secte de : *Dieu, l'Oint et l'Esprit de Dieu* ne pourrait faire penser à une *doctrine trinitaire* que « s'il était établi préalablement que le Messie est une personne divine et que l'Esprit est également personnifié » (*Cahiers Sioniens*, mars 1951, p. 63). D'ailleurs, remarque le P. Van der Ploeg, p. 13, « le Docteur de la Justice n'est point *le Messie* tout court » (on peut toute-



fois « lui laisser *un caractère messianique préfiguratif* »). Le même savant écrit que « rien n'autorise à rapprocher de la façon que M. Dupont-Sommer le fait (c'est moi qui souligne) la Cène eucharistique chrétienne des repas que les Esséniens prenaient en commun et qui étaient précédés et suivis par des prières et des bénédictions sacerdotales ». Et c'est bien vrai qu'il y a plusieurs manières de rapprocher des faits comparables, et que la manière de l'historien n'est pas celle du théologien. On comprend fort bien que le théologien, dont le métier est de délimiter aussi exactement que possible cette marge étroite qui sépare la vérité de l'erreur, soit professionnellement amené à insister surtout sur les *différences essentielles* qui séparent des rites ou des croyances analogues. Mais on ne pourra empêcher l'historien d'être surtout sensible aux *ressemblances*, puisque son métier, à lui, est de retrouver, par une comparaison méthodique, les jalons, les étapes de toute évolution perceptible, dans le domaine des dogmes ou des rites comme dans les autres...

Laissons la théologie, et revenons à l'histoire. Un fait très important domine toute cette recherche.

L'essénisme, sur lequel les sources juives comme les sources chrétiennes gardent un silence absolu, l'essénisme, cette grande hérésie oubliée que Renan déjà considérait comme « une préfiguration du christianisme » ne nous était connu jusqu'à ce jour que par des textes grecs ou latins (Philon, Josèphe, Pline) de date assez basse. Et l'existence, au sein du judaïsme hellénistique, de ces pieux cénobites « vivant dans la société des palmiers » (*gens mira, socia palmarum*, Pline), de ces ascètes dont les vertus arrachent à Josèphe plus d'un cri d'admiration, avait toujours été, pour les historiens, un sujet de perplexité. D'où l'intérêt des récentes découvertes. « Grâce aux trouvailles de la Mer Morte » écrit Dupont-Sommer, « nous voici donc désormais en possession d'écrits proprement esséniens : événement d'une portée considérable tant pour l'histoire du judaïsme aux époques asmonéenne et romaine que pour celle des origines chrétiennes. »

Les ressemblances que Renan, après beaucoup d'autres, notait entre essénisme et christianisme appartenaient presque toutes (à part la notion commune de l'immortalité de l'âme) au domaine de la morale. Dans l'essénisme, dans le christia-

nisme, disait Renan, « l'esprit est le même ». En effet, l'esprit qui a vivifié la communauté essénienne comme la communauté chrétienne, c'est *l'esprit de charité*. De part et d'autre, le commandement suprême était d'être *philallèloi*, de *s'aimer les uns les autres* (comparez Josèphe, *Guerre juive*, II, § 129, et *Ev. selon S. Jean*, XIII, 14). Si la *Nouvelle Alliance* est une secte essénienne, ce dont on ne peut plus guère douter, nous voyons maintenant des ressemblances non moins importantes dans le domaine des croyances s'ajouter à cette parenté fondamentale. Comment notre devoir ne serait-il pas, dès lors, de reviser soigneusement, en présence de ces témoins qui sortent de l'ombre après deux mille ans, tout ce que nous croyons savoir de la naissance du christianisme?

## BIBLIOGRAPHIE

Nelly CORMEAU, *L'Art de François Mauriac*, Paris, Grasset, 1951, 1 vol. in-8° de 428 pages.

En fermant ce très beau livre, fervent à la fois et d'une singulière vigueur critique, comment ne pas rappeler que c'est dans une série antérieure de la présente revue qu'a paru l'étude déjà poussée où l'on peut en voir l'origine première et comme la préfiguration ? En esquisant, voilà près de vingt ans, *Le Visage de François Mauriac*, M<sup>me</sup> Nelly Cormeau songeait déjà, n'en doutons point, au portrait qu'elle nous donne aujourd'hui (1). Sans doute a-t-elle depuis multiplié les prises de vues fragmentaires de son vaste sujet. Hier encore, dans sa *Physiologie du roman* (2) c'était du genre lui-même qu'elle déroulait l'actuel panorama, en s'attachant à analyser les subtiles magies qui rendent, selon ses propres termes, « cette image harmonieuse de la vie, plus prestigieuse que la vie elle-même ». Et peut-être n'a-t-on pas assez remarqué que Mauriac est déjà partout présent dans ce livre : son œuvre y sert, en quelque manière, d'étalon esthétique... Mais après les préludes, voici la symphonie; après les ébauches, le portrait en pied.

Il a — chose rare — l'agrément total du modèle. Dans une fort belle préface que l'on sent n'être pas de complaisance, le père de *Thérèse Desqueyroux* déclare en propres termes : « Entre toutes les études dont j'ai été l'objet, voilà celle qui répond le mieux à ce que j'ai souhaité que l'on pensât de moi... » Et de s'émerveiller qu'une « humaniste agnostique » l'ait si bien compris, ait si exactement pénétré ses secrètes intentions, alors que tant de critiques catholiques ont méconnu ses desseins, les ont parfois déformés juqu'à la caricature, ou, tout au moins, ont presque toujours nuancé de graves réserves leur adhésion, même admirative. Je le pense bien ! M<sup>me</sup> Cormeau n'est pas, elle, obsédée par le souci de l'orthodoxie de l'écrivain; sa libre critique n'avait ni à le défendre du soupçon de jansénisme, ni, à l'instar de l'abbé Bethléem et de sa séquelle, à tenir en éveil la méfiance du lecteur bien-pensant. Cette œuvre, elle l'aborde de plain-pied, sans préoccupation étrangère à l'art d'écrire, et, dans tous les sens du mot, sans préjugé.

Non qu'elle méconnaisse, à son propos, les liens multiples et subtils qui la rendent « consubstantielle à son auteur ». Elle les souligne, au contraire, avec une lucidité parfaite, dans un premier chapitre, *Le Caractère*, qui évoque admirablement l'enfance, l'adolescence, la jeunesse

(1) Voir la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mai-juin-juillet 1932.

(2) Bruxelles, Renaissance du Livre, 1947.

du grand romancier. Elle le montre « Bordelais inéluctablement », attaché par toutes ses fibres à ce « pays complexe, à la fois humide et sec, fécond et aride, ardent et austère, où les sables compensent les marais, où les pins, dressés comme les fûts d'une nef bruissante, contrastent avec l'étalement indéfini et muet des vignes dans la plaine » (p. 27). Elle restitue l'atmosphère de son enfance solitaire et silencieuse, où couve déjà un feu qui pourra devenir dévorant, comme celui qui, parfois, fait tragiquement flamber les « pignadas » à l'horizon.

Puis c'est son adolescence, celle d'un René du Sud-Ouest, mâtiné bientôt de Barrès, et qui, sans déclamer à la mode romantique l'appel aux « orages désirés », le balbutie néanmoins à sa manière et surtout le concrétise en un geste quasi panthéiste : « les bras frêles passés autour du tronc d'un pin, le front appuyé à l'écorce ». Car déjà Cybèle et Mammon disputent le débutant à ce Dieu qu'il voit tour à tour implacable et sévère comme celui de Port-Royal, ou toute douceur et lumière comme un Christ miséricordieux. Souvenirs d'enfance, premières lectures, révélation des poètes, tous ces éléments vont entrer dans la composition de ce caractère dont André Rousseaux a pu dire, non sans justesse, qu'il sera « une adolescence prolongée ».

Mais pour qu'ils se combinent et s'affinent en une œuvre d'un art supérieur, il faudra la mystérieuse alchimie du génie. En un chapitre qui est un des plus précieux de son livre, M<sup>me</sup> Cormeau en recherche l'essence et en montre la signification profonde, et l'on retrouve dans ses analyses toute sa perspicacité de psychologue et de moraliste, habile à suivre l'obscur cheminement de l'œuvre en sa genèse, ce qu'elle appelle, en termes peut-être philosophiques à l'excès, une « affirmation de soi réalisée par une émanation d'hypostases » (p. 57). Car les personnages sortis de la fantaisie du romancier se rebellent parfois contre lui, et, dans ce cas, ce sont souvent les plus vivants et les plus vrais qui refusent d'aller où l'on veut les mener. Et nous voici de la sorte introduits à l'œuvre elle-même, dont nous savons maintenant et la dualité profonde et, en même temps, la douloureuse sincérité.

La deuxième partie du livre déroule aux yeux du lecteur le film complet du « monde mauriacien ». Ou c'est, si l'on veut, l'étude minutieuse, mais toujours vivifiée par la sympathie, de la « comédie humaine » de Mauriac. Voici d'abord ses personnages : ses adolescents, purs encore et pourtant dévorés d'ardeurs secrètes, ou vite gâtés et jouisseurs jusqu'au cynisme; ses femmes indépendantes, une Thérèse Desqueyroux, une Elisabeth Gornac, une Irène de Blénauge, ou la terrible *Genitrix*, inoubliables figures qui ressortent sur le chœur inepte des « femmes de famille », mesquines et bornées, asservies aux rites du clan et courbées devant les idoles de la tribu. Quelques puissantes figures masculines leur donnent la réplique. Peu nombreuses à la vérité, car Mauriac ne se montre guère pitoyable pour le chef de famille bourgeoise, le plus souvent chez lui égoïste et hypocrite, et dont l'abjection fréquente se trouve compensée par la noblesse d'âme d'un Alain Forcas, d'un Pierre Gornac ou d'un abbé Calou.

Après les personnages, les thèmes. Ici M<sup>me</sup> Cormeau dégage avec une finesse déliée les grands motifs conducteurs de l'œuvre. Elle montre les nuances si originales du christianisme mystiquement fougueux de son auteur, christianisme à base de jansénisme latent, mais qui en vient parfois à s'épanouir en une sorte de culte dionysiaque. Elle ne distingue pas moins habilement les variantes diverses du thème de l'amour, tou-

jours si étroitement uni par Mauriac à celui de la solitude irrémédiable de l'être humain, et si constamment enlacé à ceux de la douleur et de la mort, à moins qu'il ne s'allie, par rencontre, au motif de la jalousie, une jalousie plus déchirante d'être lucide et sans la moindre lueur d'espoir.

Le lecteur se trouve ainsi conduit, comme par la main, vers la troisième et dernière partie de cette magistrale étude : ces deux chapitres qui scrutent la structure de l'œuvre et l'expression qu'elle trouve sous la plume de l'écrivain. C'est ici l'âme du livre tout entier, et comme le sommet d'un ample, judicieux et puissant effort critique. Mais comment résumer cette lucide analyse d'un art à la fois ferme et subtil, en même temps qu'infiniment suggestif ? On retrouve ici, plus sûre d'elle-même encore, cette intuitive finesse qui distinguait déjà les meilleurs endroits de la *Physiologie du Roman*. Mieux que tout résumé, une citation donnera le ton de ces chapitres. Quelle saisissante synthèse, par exemple, de l'œuvre mauriacienne que la page que voici :

« Une double passion qui s'écartèle entre le ciel et la terre; une passion qui cherche son miroir dans la nature, qui élit, pour se traduire, les sensations les plus succulentes, les plus rapides, qui tourne spontanément et amoureuxment le poète vers les mots les plus brûlants, les images les plus larges et les plus frémissantes, empruntées au soleil, au vent et à la mer; puis soudain, un souffle puissant s'engouffre dans ce monde de voluptés charnelles, de tendresses fiévreuses; il rebrousse le paysage, en laboure l'humus; alors se découvrent la lutte et la douleur, la sanie et le sang; pourtant une lumière diffuse demeure, comme un espoir que l'on devine sous-jacent aux évocations les plus sombres et, tout à coup, le paysage s'inonde et se purifie d'une surnaturelle clarté. »

En vérité, le seul reproche que j'oserais peut-être adresser à l'auteur de ce très beau livre, ce serait d'avoir écrit, moins un ouvrage de critique indépendante, qu'une brillante apologie, une apologie qui prend parfois l'accent pathétique du plaidoyer. Apologie où la sympathie aiguise certes la pénétration. Au reste, ne nous a-t-on pas avertis dès le début que « la vraie critique, la critique vivante, féconde, la seule qui soit susceptible d'apporter quelque clarté, procède d'abord de l'amour ? » (p. 47). Mais apologie qui a tout de même les menus défauts du genre. D'abord l'abus des louanges emphatiques : les termes de *magie*, *sortilège*, *merveille*, *miracle* (*miracle* surtout) reviennent dans l'exposé avec une insistance caractéristique. Puis certaines lacunes, sans doute voulues pour priver de toute ombre, ou peu s'en faut, un tableau uniformément radieux. Par exemple, sauf à propos du type d'Asmodée, il est fort peu parlé dans ces pages du théâtre de Mauriac, lequel me paraît marquer, précisément, les faiblesses de sa manière et les limites de son art. Enfin l'on regrette aussi l'absence d'un chapitre sur le maître bordelais devant la critique. Il y a bien, çà et là, quelques estocades décochées à l'un ou l'autre de ses détracteurs, mais elles auraient gagné à se trouver rapprochées, par exemple dans la conclusion, un peu bien brève, à laquelle elles auraient donné plus de substance. Or ces pages, M<sup>me</sup> Cormeau était fort capable de les écrire. Elle l'a prouvé dans la verveuse réplique à M. Sartre qu'elle insère en appendice, et qui, d'une encre acide à souhait, témoigne que sa vigueur polémique égale, à l'occasion, sa ferveur admirative.

Mais ne regrettons rien, et accueillons avec gratitude ce qu'on nous

offre. Aussi bien peut-être est-il encore trop tôt pour un départ équitable entre les qualités et les défauts de l'écrivain. Louons plutôt son apologiste d'avoir si heureusement réussi une attachante résurrection, celle du plus usé, du plus éculé peut-être entre tous les vieux genres académiques : le genre de l'éloge. A force de talent, de lucide ferveur, de sympathie compréhensive, elle l'a ranimé, vivifié, transformé. C'est beaucoup... C'en est assez, en tout cas, pour que le lecteur charmé lui soit reconnaissant, presque à l'égal du romancier si amplement et si généreusement magnifié.

Gustave CHARLIER.

Louis R. FRANCK, *Histoire économique et sociale des Etats-Unis de 1919 à 1949*, Paris, Editions Montaigne, 1950.

Le travail de M. Frank est un modèle du genre. Ce n'est pas un ouvrage d'érudition touffue, ce n'est pas non plus un livre de vulgarisation. Je serais presque tenté de dire qu'il est à mi-chemin entre ces deux extrêmes; il serait cependant plus équitable de le situer plus près de la première catégorie que de la seconde. Mais il est écrit avec tant de simplicité, dans un style si élégant et si limpide, avec un tel élagage de détails minutieux, qu'on le lit sans effort, presque comme une « histoire » passionnante.

Dans quelque 300 pages l'auteur a su donner l'essentiel de toute l'histoire économique et sociale des Etats-Unis pendant trois décades extraordinairement riches en événements. Evidemment l'ouvrage ne s'adresse pas aux spécialistes. Le savant ou même l'étudiant ayant déjà reçu une certaine formation, qui voudraient étudier de manière approfondie un aspect spécial de l'évolution américaine récente n'y trouveraient pas une documentation suffisante. Il leur faudrait recourir à des ouvrages plus spéciaux, et surtout consulter les publications périodiques et les sources législatives ou statistiques. Cependant le livre de M. Frank serait à ces études une excellente introduction. De même, le lecteur non spécialiste désireux d'avoir un aperçu de l'histoire économique récente de la grande république étoilée lira ce livre avec plaisir et avec profit.

Il est impossible de résumer un ouvrage aussi condensé et aussi dépourvu de développements étendus que celui-ci. Disons seulement qu'après avoir esquissé le point de départ de l'époque envisagée, — la situation au lendemain de la première guerre mondiale, — l'auteur étudie la période du « retour à la normalité » et de la « prospérité » qui paraissait permanente; période allant de la fin de l'administration Wilson au milieu de l'administration Hoover. Il expose ensuite les caractères de la « grande dépression », la lutte contre ce fléau, le New Deal et la guerre (la seconde moitié de l'Administration Hoover et toute l'ère rooseveltienne). Une dernière partie, qui peut être intéressera tout particulièrement beaucoup de lecteurs, est consacrée à l'évolution toute récente, 1945-1949. Pour chacune de ces périodes, l'auteur envisage d'abord le déroulement des divers éléments de la situation économique, ensuite les « grandes attitudes politiques et sociales », c'est-à-dire les principales tendances de l'opinion publique, et enfin les faits les plus importants de la politique gouvernementale.

Personnellement j'ai goûté surtout la dernière partie du livre, consacrée au deuxième après-guerre, si on peut s'exprimer ainsi. Pour

la période antérieure il y a déjà maintes publications, et nous avons tous, même les non-spécialistes, une idée générale de ce qu'étaient la Dépression ou le New Deal. La période d'après guerre est tellement proche de nous que nous manquons de recul. Nous l'avons observée, à distance, au jour le jour, mais nous n'avons pas eu pour ainsi dire, le temps de l'envisager dans son ensemble. On sera donc heureux de trouver un des premiers exposés synthétiques de cette évolution si proche de nous.

Nous ne ferons à propos de cet excellent ouvrage qu'une seule réserve qui ne diminue en rien la valeur de l'ensemble. Avec raison M. Franck se montre d'une objectivité absolue, il expose, il ne critique pas. Il prend soin très souvent — et c'est tout à son éloge — de montrer comment certains aspects de l'évolution récente se rattachent aux tendances permanentes déterminées par les conditions historiques du milieu américain. Tout cela est fort bien.

Mais on a parfois l'impression d'assister à un développement trop régulier, trop rectiligne. Pourquoi, par exemple, l'historien ne montrerait-il pas que la politique du New Deal comportait beaucoup d'éléments incohérents et contradictoires, et cela même si l'on sympathise avec le New Deal dans son ensemble? Tout en ayant beaucoup d'admiration pour F. D. Roosevelt, on peut signaler que sa politique économique était parfois fantaisiste. De même en ce qui concerne la politique économique extérieure, depuis la guerre, on a parfois la sensation de se trouver en présence de quelque chose de systématique et de coordonné! Or, il faudrait peut-être expliquer au lecteur qu'étant donné le régime politique des Etats-Unis, étant donné l'extrême impressionnabilité de l'opinion publique et la mobilité du personnel dirigeant, on peut rarement assister à une véritable continuité de leur politique, intérieure ou extérieure. Certes, on peut y discerner, à la longue, certaines tendances permanentes. Celles-ci ne se font sentir cependant qu'à travers des détours et des changements d'orientation nombreux. L'auteur nous en fournit incidemment un exemple frappant à propos de la Charte internationale du commerce, œuvre d'origine essentiellement américaine qui, finalement, ne sera probablement pas mise en application à cause des tendances divergentes du monde politique des Etats-Unis.

Après tout, il ne s'agit là que d'une conception légèrement différente sur la manière d'écrire un livre d'histoire. M. Franck s'efface en quelque sorte, au moment où il nous apporte le fruit de ses études. Il préfère éviter tout jugement personnel, ce que, en l'occurrence, nous ne ferions pas. Différence de tempérament, peut-être. Mais évidemment ceci ne nous empêche pas d'insister sur la haute valeur scientifique de l'ouvrage de M. L. Franck.

B. S. CHLEPNER.

Maxime CHRÉTIEN, *Histoire de l'Egypte moderne*, Presses universitaires de France, Collection Que sais-je?

Sous le numéro 459 de cette excellente collection, les Presses universitaires de France nous donnent cette *Histoire de l'Egypte moderne*.

Le sujet est intéressant par lui-même; il a, en outre, un incontestable caractère de circonstance puisque aussi bien la guerre vient de mettre en lumière l'importance de la position politique de l'Egypte et que les événements actuels la confirment.

M. Chrétien, en 125 pages, l'a magistralement traité. Son introduction contient un rappel bref et substantiel de l'évolution de l'Égypte de 332 av. J.-C. au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle et une division de l'évolution de l'Égypte moderne en trois périodes depuis 1801 : l'Égypte aux Turcs (1801-1882), l'Égypte aux Anglais (1882-1922), l'Égypte aux Égyptiens (1922-1950).

Chacune de ces trois parties fait l'objet d'une étude complète, donne des raccourcis saisissants.

Le petit volume permet à ceux qui ne connaissent pas cette histoire d'en acquérir les notions essentielles, à ceux qui voudront approfondir les problèmes de partir d'une base solide et bien construite.

Deux critiques pourtant.

Seul le dernier chapitre est consacré aux problèmes économique, social et culturel, dans leur état présent. J'aurais souhaité, de ces points de vue, quelques développements sur l'évolution, dans ce domaine, au cours de la période de cent cinquante ans envisagée.

À différentes reprises, l'auteur manifeste à l'occasion de l'examen des oppositions d'intérêts ou de politique entre la France et la Grande-Bretagne, des rancunes françaises à l'égard de la politique britannique en Égypte. Il est étrange et regrettable que les sentiments de Jeanne d'Arc, de François I<sup>er</sup>, de Louis XIV, de Napoléon ou du commandant Marchand dominent encore la position d'un historien français devant des problèmes qui se sont modifiés depuis et où, comme dans beaucoup d'autres domaines, le temps et l'évolution des faits ont joué leur rôle. Clemenceau, Paul Cambon, Lyautey, Poincaré, André Tardieu, le général de Gaulle et M. Vincent Auriol sont de grands Français dont le monde occidental admire les sentiments et la politique, dont deux guerres faites en commun ont orienté le redressement pour le bien commun et la civilisation.

Mais ces critiques se fondent sur quelques mots ou quelques lignes éparses et ne modifient pas l'appréciation très élogieuse d'une œuvre excellente.

Georges MOULAERT, *Vingt années à Kilo Moto — 1920-1940*, Charles Dessart, éditeur, Bruxelles.

Le général Moulaert a lui-même, dans la dernière phrase de l'avant-propos de son livre, défini celui-ci : « Ceci est un rapport de gestion. »

Une gestion qui a commencé en 1920 et qui s'est poursuivie jusqu'en 1940, depuis l'époque du partage jusqu'au moment où les moyens de communication et de transport avaient transformé les conditions de travail et d'exploitation. En 1920, rappelle le Général Moulaert, il n'y avait en tout et pour tout au Congo qu'un petit tronçon de route de Buta à Titule. En vingt ans, il a été construit 3.000 kilomètres de chemins de fer et surtout 70.000 kilomètres de routes.

Dans le même espace de temps, de 1921 à 1939, la production d'or des mines de Kilo Moto est montée de 197,6 kg. d'or pour 9.681 tonnes broyées et une teneur en grammes à la tonne de 20,4, à 8.454 kg. d'or à 0,49 gr. au mètre cube pour les alluvions, 2,15 gr. à la tonne pour les filons.

En 1939, une main-d'œuvre organisée et disciplinée de 39.644 travailleurs dirigée par 456 Européens, avait remplacé un personnel instable



et inquiet. Telle est l'œuvre dont le général Moulaert, qui l'a dirigée, revendique avec ses collaborateurs le mérite.

Je dis « revendique ». Homme d'action qui a fait ses preuves, le général Moulaert sait reconnaître et proclamer le mérite et le dévouement de ses collaborateurs. Mais il n'aime pas la résistance à ses idées et à son action. Et ceux qu'il a rencontrés dans sa lutte ne sont pas ménagés dans ce rapport de gestion. Injustice, dira-t-on peut-être. Et ce ne sera pas totalement inexact, à la condition qu'on y ajoute : conviction, ardeur, dévouement à l'œuvre entreprise et réalisée.

E. JANSON.

Livres reçus :

- J. J. POORTMAN, *De Theodicee, het Continuïteitbeginnel en de Grand-paradox*, Leiden, A. W. Sijthoff, 1951, 48 pages.
- André-G. LAURENT, *La Méthode statistique dans l'industrie*, Paris, Presses universitaires de France, 1950 (Que sais-je ?, n° 451), 136 pages.
- J.-B. SIOBETTA, *Les Institutions universitaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, (Que sais-je ?, n° 487), 128 pages.

# BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

## Modifications de cours

Les exercices sur la langue et la littérature française (30 heures), pour les étudiants de la première candidature en philosophie et lettres, sections de Philosophie, d'Histoire et de Philologie classique, sont rendus facultatifs et seront dorénavant libellés : « Exercices philologiques sur les langues romanes et spécialement sur le français », conformément à la loi.

Le cours libre « Notions de phonétique générale » (30 heures), dont M. M. Leroy, professeur ordinaire, est titulaire, sera désormais intitulé « Phonétique générale ».

A la Faculté de droit, la durée du cours de Principes fondamentaux du droit civil (90 heures en premier doctorat, titulaire : M. P. de Harven, professeur ordinaire et président de la Faculté) a été portée de 90 heures à 120 heures.

A l'Ecole des sciences de l'éducation, le cours « Hygiène scolaire y compris l'hygiène mentale infantile » sera intitulé dorénavant : « Hygiène scolaire ».

Il a été créé un cours à option de Notions de phonétique générale (30 heures), réservé uniquement aux élèves de l'Ecole des sciences de l'éducation. Cet enseignement a été confié à M. M. Leroy, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres.

## Corps enseignant

### 1. *Professeurs honoraires*

A la Faculté de philosophie et lettres, M. J. Pirenne, professeur ordinaire démissionnaire, a été élevé à l'honorariat.

A la Faculté des sciences appliquées, M. G. Duchâteau, ancien professeur ordinaire, a été élevé à l'honorariat.

### 2. *Professeurs ordinaires*

A la Faculté de philosophie et lettres, M. G. Bazin a été nommé titulaire du cours d'Etude approfondie de questions d'histoire de l'architecture et de la sculpture dans les temps modernes (60 heures en première licence en Histoire de l'art et archéologie); M. G. Bazin a été déchargé des cours suivants : Exercices sur des questions d'histoire de l'art et d'archéologie (Moyen Age) (45 heures en deuxième candida-

ture en Histoire de l'art et archéologie), Encyclopédie de l'histoire de l'art (Moyen Age) (15 heures en deuxième candidature en Histoire de l'art et archéologie) et Archéologie et histoire de l'art (Moyen Age) (60 heures en première licence en Histoire).

A la Faculté de droit, M. A. Lilar a été nommé en qualité de titulaire du cours à option Droit maritime (en langue néerlandaise) (Zee-recht) (60 heures) inscrit parmi les cours à option du deuxième doctorat en droit (section néerlandaise).

A la Faculté de médecine et de pharmacie, MM. J. Govaerts et P. Bastenie ont été nommés Directeurs des laboratoires de recherches dépendant de leur service. Ces laboratoires seraient désignés sous le titre de « Laboratoire de recherches de la clinique de chirurgie générale » et « Laboratoire de recherches de la clinique de médecine générale » (Hôpital universitaire Brugmann); M. A. Claude a vu le titre de son laboratoire libellé comme suit : « Laboratoire de cytologie et de cancérologie expérimentale ».

A la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, M. G. Smets a été chargé de l'intérim du cours de Sociologie générale (45 heures pendant le deuxième semestre de l'année académique 1950-1951).

A l'Ecole des sciences de l'éducation, M. M. Leroy, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, a été nommé titulaire du cours à option Notions de phonétique générale (30 heures).

A la Faculté des sciences appliquées, M. J. F. Cox a été nommé Directeur de l'Institut d'aéronautique, pour les années 1950-1951 à 1954-1955; MM. Hoffman et Divoire ont été désignés en qualité de représentants de l'Université au sein du Comité du Conseil d'administration de « Tablelec ».

A l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, MM. G. Smets, H. Grégoire, G. Dossin et B. Unbegaun ont été nommés en qualité de membres du Comité directeur de l'Institut, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 21 décembre 1954.

A l'Institut de sociologie Solvay, M. G. Smets a vu son mandat de Directeur de l'Institut, prolongé pour l'année académique 1951-1952.

### 3. *Professeurs extraordinaires*

A la Faculté des sciences appliquées, M. A. Jaumotte a été nommé secrétaire de l'Institut d'aéronautique pour trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 1953.

A l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, M. Cl. Backvis a été nommé membre du Comité directeur de l'Institut pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 21 décembre 1954.

Au Centre de microchimie, M. R. Martin a été nommé en qualité de représentant de la Faculté des sciences au sein du Comité directeur du Centre pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 1955.

### 4. *Professeurs agrégés*

M. Fr. Bouny a démissionné pour les enseignements suivants : Aérodynamique et aérodynamique appliquée (40 leçons), Mécanique de l'aérodynne (30 leçons), Construction de l'aérodynne (45 leçons), Travaux pratiques de l'aérodynne (120 heures), Eléments de mécanique et de construction de l'aérodynne (10 heures).

M. Fr. Bouny conservera le titre de professeur agrégé de l'Université pour sa participation aux travaux des laboratoires de mécanique et de l'Institut de mécanique appliquée à l'Université.

### 5. *Chargés de cours*

A la Faculté de philosophie et lettres, M. R. Wangermée a été autorisé à faire, à partir de l'année académique 1951-1952, un cours libre intitulé Introduction historique aux problèmes musicologiques (30 heures); M. J. Adhémar a été chargé des cours suivants : Exercices sur des questions d'histoire de l'art et d'archéologie (Moyen Age) (45 heures en deuxième candidature en Histoire de l'art et archéologie), Encyclopédie de l'Histoire de l'art (Moyen Age) (15 heures en deuxième candidature en Histoire de l'art) et Archéologie et Histoire de l'art (Moyen Age) (60 heures en première licence en Histoire); M. J. Bingen a été nommé chargé de cours pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952, pour le cours d'Histoire de la gravure en médaille (15 heures en licence en Histoire de l'art et archéologie).

A la Faculté des sciences, M. L. Cahen a été nommé chargé de cours. Il fera le cours de Géologie et Minéralogie du Congo belge (15 heures) en deuxième licence en sciences géologiques et minéralogiques, en deuxième licence en sciences géographiques et grade d'Ingénieur géologue.

A l'Ecole des sciences de l'éducation, M. F. Doms a été nommé chargé de cours pour les années 1950-1951 et 1951-1952. Il est titulaire du cours Déontologie de l'orientation scolaire, de l'orientation et de la sélection professionnelle (en deuxième licence en sciences psychologiques); M. R. Linz a été nommé chargé de cours pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952. Il est titulaire des cours Hygiène individuelle, Hygiène sociale, Hygiène scolaire; M. Louis Delys, chargé de cours, a été nommé Maître de stage, pour la présente année académique, afin de coordonner les stages de la section des sciences psychologiques.

### 6. *Suppléants*

A la Faculté de philosophie et lettres, M<sup>lle</sup> S. Sulzberger, professeur ordinaire, a été désignée pour suppléer M. J. Berchmans, pour le cours de Technicologie des arts plastiques (15 heures) en licence en Histoire de l'art et archéologie, pendant l'année académique 1950-1951.

A la Faculté de philosophie et lettres, à la Faculté de droit et à l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves (suppléance de M. J. Pirenne), le Conseil d'administration confirme les mandats suivants :

a) Faculté de philosophie et lettres : M. J. Gilissen, Introduction historique au droit civil (langue française) (30 heures), en deuxième candidature préparatoire au droit;

b) Faculté de droit : M. J. Gilissen, Histoire du droit (en langue française) (45 heures) et Exercices pratiques correspondants (deuxième doctorat);

c) Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves : M. P. Gilbert, Histoire de l'Egypte ancienne (30 heures); M. M. Stracmans, Exercices sur les institutions et le droit privé de l'ancienne Egypte

(30 heures) et M. G. Dossin, Institutions de l'Orient ancien (30 heures).

d) Faculté des sciences : M. G. Marlier, assistant et conservateur-adjoint des collections de zoologie, a été nommé, pour le second semestre de la présente année académique, suppléant de M. P. Brien, pour la partie du cours de zoologie systématique et de paléontologie se rapportant aux insectes, ainsi que pour le cours de géographie animale.

#### 7. Lecteur

A l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, M<sup>lle</sup> H. Farouhandeh a été nommée lectrice de langue persane pour l'année académique 1950-1951.

#### 8. Assistants

A la Faculté des sciences, M. P. Bernier a été nommé assistant, pour l'année académique 1950-1951, auprès de M. R. Debever, pour les Exercices de mathématiques (60 heures en première candidature en sciences chimiques; 60 heures en sciences géologiques et minéralogiques; 60 heures en sciences biologiques; 60 heures en sciences physiologiques; 60 heures en sciences préparatoires à la pharmacie et en première candidature en sciences naturelles et médicales); M. A. Mertens, assistant hors cadre, est chargé d'assister, pendant les années académiques 1950-1951 et 1951-1952, M. R. Debever, pour les Exercices de mathématiques (mêmes groupes que ci-dessus) dans les mêmes conditions que précédemment. Toutefois, M. A. Mertens continuera d'assister M. Lurquin pour les Exercices de mathématiques, inscrits au programme de la première candidature en sciences préparatoires à la médecine vétérinaire; M. J. C. Piret a été nommé assistant, pour le second semestre de l'année académique 1950-1951, auprès de M. Libois, pour les Exercices de géométrie (candidature en sciences mathématiques et candidature en sciences physiques), en remplacement de M. De Groote; M. M. Van Rymenant a été nommé assistant, pour l'année académique 1950-1951, auprès de M<sup>lle</sup> de Brouckère, pour le laboratoire de chimie générale II; M. Fr. Fiala a été nommé assistant, pour les années académiques 1950-1951 et 1951-1952, auprès de M. R. Martin, pour le laboratoire de chimie organique.

A la Faculté des sciences appliquées, M<sup>me</sup> C. Rorive-Boute a été nommée assistante hors-cadre, à partir du 1<sup>er</sup> février 1951, jusqu'à la fin de l'année académique 1950-1951, auprès de M. Decroly, pour le laboratoire de Chimie générale, électrochimie et métallurgie; M. A. Van Dooren a été nommé assistant, du 1<sup>er</sup> septembre 1951 au 1<sup>er</sup> février 1952, auprès de M. Van Eepoel, pour l'Institut de Mécanique appliquée.

#### 9. Agrégé de l'Université

A la Faculté de médecine et de pharmacie, M. R. Linz a été nommé agrégé de l'Université.

#### Prix

Il a été créé un *prix Léon Stiénon* qui aura pour but de récompenser les travaux de clinique médicale d'un ancien élève de l'Université de Bruxelles. Le Conseil académique décernera ce prix, tous les cinq ans,

sur rapport de la Commission et avis de la Faculté. La proclamation du lauréat sera faite par M. le Recteur lors de la séance inaugurale des Journées médicales de l'année de l'attribution du prix.

L'Association des ingénieurs sortis de l'Université libre de Bruxelles a créé un *prix Paul Van Halteren*, d'une valeur de 25.000 francs, qui sera décerné tous les trois ans à l'auteur du meilleur travail original et inédit, relatif au domaine de la production, de la coordination de la production, du transport et de la distribution de l'électricité.

Un jury spécial pourra, en outre, disposer de trois récompenses en espèces, l'une de 5.000 francs, et les deux autres de 2.500 francs chacune, en faveur d'auteurs de mémoires qui, bien qu'ayant une valeur réelle, ne lui ont pas paru réunir les conditions voulues pour que le prix Paul Van Halteren leur soit attribué. Ce prix sera décerné pour la première fois en 1952 et les mémoires devront être déposés avant le 31 octobre 1951.

### Défenses de thèses

#### 1. Faculté de philosophie et lettres

Le 22 février 1951, M<sup>lle</sup> A. Gastin, *L'Œuvre de Julien Green, et Nous soutenons que la définition du mot Libertin — donnée par F. Lachèvre en conclusion de son ouvrage : « Les successeurs de Cyrano de Bergerac », à savoir : un faible d'esprit incapable de maîtriser ses passions, en d'autres termes, un homme rétif à toute discipline intellectuelle volontairement consentie et ayant perdu le sens des réalités, un déséquilibré chez qui la sensation l'emporte sur la raison — ne se justifie ni par la vie, ni par les ouvrages de l'auteur de l'« Histoire du grand et admirable royaume d'Antargil », de « Gabriel de Foigny » et de « Simon Tissot de Patot »* (grade légal de docteur en philosophie et lettres, groupe Philologie romane).

#### 2. Faculté des sciences

a) Le 22 février 1951, M. L. Hubrecht, *Etude de l'oxydation sèche d'un alliage cuivre et béryllium, et Il est possible de doser spectrophotométriquement le béryllium à l'aide de la quinalizarine* (grade légal de docteur en sciences chimiques).

b) Le 8 mars 1951, M. Fr. Bultot, *Contribution à la dynamique des surfaces de discontinuité et des zones de transition de l'atmosphère, et La convection thermique de l'air au Congo belge est organisée* (grade légal de docteur en sciences mathématiques).

c) Le 15 mars 1951, M<sup>me</sup> M. L. Verhavert, épouse Labruyère, *Contribution à l'étude des composés globulaires cycloniques en C5 et C6, et Il serait important de développer l'étude de la structure et de la configuration des hydrates cristallins par la méthode des radiogrammes et de comparer les résultats obtenus à ceux résultant d'une étude du transport des ions hydratés dans un solvant inerte* (grade légal de docteur en sciences chimiques).

d) Le 15 mars 1951, M. P. Machtelinckx, *Contribution à l'étude des antipodes de même configuration en chimie organique, et La photométrie de flamme peut constituer un outil précieux pour le dosage des sulfates dans le matériel biologique* (grade scientifique de docteur en sciences chimiques).

e) Le 18 avril 1951, M<sup>me</sup> S. Stoffyn-Thomas, *Contribution à l'étude des œstrogènes de synthèse, et il est possible de synthétiser de nombreux dérivés polycycliques à l'aide d'orthodialdéhydes aromatiques* (grade scientifique de docteur en sciences chimiques).

f) Le 18 avril 1951, M. S. Vassart, *Contribution à l'étude des polybenzofluorènes et des polybenzofluorénones, et Le streptose, une des trois substances provenant de la dégradation de la streptomycine, pourrait être synthétisé soit à partir du dialdéhyde maléique et de l'acétaldéhyde, soit à partir du bacétaldol et du monochloracétaldéhyde* (grade légal de docteur en sciences chimiques).

### 3. Faculté de médecine et de pharmacie

Le 14 février 1951, M. M. Wanson, *Contribution à l'étude de l'onchocercose africaine humaine (problème de prophylaxie à Léopoldville), et Conceptions actuelles sur l'épidémiologie de la fièvre jaune* (grade légal d'agrégé de l'enseignement supérieur).

### Concours universitaire de 1947-1949

M. G. Onlinx, licencié en histoire, a obtenu, avec 73 points sur 100, une mention honorable.

### Nominations extra-universitaires

M. Fr. Sohr a été nommé membre de la Commission mixte pour l'étude de la réforme générale du régime des pensions de retraite et de service des personnes rétribuées par les pouvoirs publics et par les personnes publiques parastatales.

M. F. Waleffe a été nommé membre du Conseil colonial.

M. E. Schreuder a été élu vice-président du groupement belge de l'Association internationale de droit fiscal financier; M. R. Kirkpatrick en a été élu membre.

MM. M. De Laet et J. De Busscher ont été désignés en qualité de membres du Comité belge pour l'investigation scientifique des phénomènes réputés paranormaux.

M<sup>lle</sup> Julia Bastin, de l'Académie royale de langue et de littérature française, membre de la section de Philologie, a succédé à M. H. Davignon en qualité de Directeur de l'Académie pour l'année 1951.

M. J. Lespes a été nommé vice-président du Conseil supérieur d'urbanisme; il a été nommé rapporteur général de la journée d'études organisée en collaboration par les Instituts néerlandais et belges des sciences administratives, le 14 avril 1951.

M. A. Letroye a été élu président de la Société royale belge de géographie.

M. P. Gourou a été nommé membre du Comité central de la Société royale belge de géographie.

M. A. Hegenscheidt, membre de la Société royale belge de géographie depuis cinquante ans, a reçu la médaille de la Société.

M. R. Boisson a vu se renouveler, pour un terme de six ans, son mandat de membre du Conseil dentaire de l'assurance maladie-invalidité. M. A. Boisson a été désigné en qualité de représentant du Fonds national d'assurance maladie-invalidité.

M. G. Bazin a été nommé Conservateur en chef du département des peintures du Musée du Louvre.

M. G. Smets a été nommé vice-président de la Société belge de gérontologie, vice-président de l'Institut belge de science politique, et membre du Comité de sélection pour les candidatures d'étudiants belges pour la seconde année académique au Collège d'Europe, à Bruges (Conseil belge du Mouvement européen).

M. E. Divoire a été nommé membre de la Commission technique consultative pour la télévision, créée par arrêté royal.

L'Association des docteurs et licenciés en sciences chimiques, anciens étudiants de l'U. L. B. (A. C. Br.) a tenu son Assemblée générale le 10 février 1951 (*Moniteur belge* du 7 avril 1951). Le Conseil d'administration est constitué par : M. J. Kufferath, président; MM. Herbo et Van Rysselberge, vice-présidents; M. J. Ancion, secrétaire, M<sup>me</sup> M. Rayet-Everarts, trésorière; M<sup>lles</sup> S. Schildknecht, Fr. De Waele, MM. A. Piette, R. Lombaers, R. Bernard, P. Fierens et J. Leonis, membres.

Les statuts du Groupement scientifique pour l'étude et le traitement des affections pulmonaires (G. S. P.) ont été publiés par le *Moniteur belge* du 10 mars 1951. Le premier Conseil d'administration a été constitué comme suit : M. P. Govaerts, président; M. L. Deloyers, vice-président, et M. A. Dumont, secrétaire.

Conseil d'administration pour l'année 1951 de l'Association des ingénieurs sortis de l'Université libre de Bruxelles : M. E. Raskin, président; M. H. Feron, premier vice-président; M. R. Vanderlinden, deuxième vice-président; M. E. Cox, secrétaire général; M. A. Minten, trésorier; M. Fr. Grégoire-Delecourt, secrétaire, délégué du Conseil d'administration pour le placement et l'entraide; MM. A. Adnet, R. Becquevort, C. Cooremans, L. Jansen, P. Mamet, W. Marneffe, P. Philippart, J. Postyns, J. Relecom, P. Reynaert, J. Rondas, J. Van Der Spek, administrateurs.

### Missions. Congrès. Conférences

M. G. A. Homès, à l'invitation de l'Association pour l'encouragement à la recherche aéronautique, a présidé, à Paris, une journée d'études des matériaux résistant à chaud et présenté deux communications scientifiques sur *Les mécanismes de rupture des métaux* et sur *L'étude ultrasonoscopique des matériaux frittés*.

Au Congrès de Sarrebrück sur les méthodes de contrôle des matériaux en décembre 1950, M. G. A. Homès a présenté, en collaboration avec MM. I. Ots et E. Symon, ingénieurs A. I. Br., une communication sur *La méthode belge de contrôle par ultrasons*, accompagnée de démonstrations expérimentales. Ce congrès a constitué une reprise des relations scientifiques avec les savants allemands, à l'initiative des savants français.

M. M. Pourbaix, à l'invitation du Bond voor materialen kennis, a fait une conférence à Utrecht, sur *Les recherches en corrosion électrochimique*; au cours du mois de mai, il assistera à la première réunion de la Société de chimie-physique, qui se tiendra à Paris; le 19 février 1951, M. M. Pourbaix a fait au Cercle technique de la chaleur une conférence sur *L'utilité des recherches fondamentales en corrosion*.

M. J. Verdeyen a présenté, le 9 février 1951, devant le Comité



d'industrie de la construction de l'Institut belge de normalisation (I. B. N.), un rapport illustré de projections lumineuses, sur *L'ensemble des résultats acquis et des progrès réalisés par les travaux de normalisation dans le domaine de la construction*.

Le 15 février 1951, M. J. Verdeyen a été élu président de la Commission de mécanique du sol de l'Association belge pour l'étude, l'essai et l'emploi des matériaux (A. B. E. M.).

M. G. Marchal a assisté, du 14 au 16 février 1951, à la 16<sup>e</sup> session du Comité de l'électricité de l'Organisation européenne de Coopération économique (O. E. C. E.) en qualité de délégué de la Belgique.

M. M. Stracmans a fait, le 7 février 1951, à l'Alliance française, une conférence intitulée *L'Égypte ancienne et moderne*.

M. A. Abel a fait, les 16, 22 et 26 février 1951, à l'Institut des hautes études de Belgique, une série de conférence sur *La constitution, les caractères éthico-religieux et les origines partiellement occidentales du Roman d'Antar*.

M. E. Dupréel a fait, le mardi 6 février 1951, à l'Institut des hautes études, une conférence sur *Les nouvelles recherches en vue d'une philosophie de la vie*.

M. R. Mortier a fait, le jeudi 8 février 1951, à l'Institut des hautes études, une conférence intitulée : *La postérité française de Candide au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

M. M. Millet a fait, le 8 février 1951, au Centre culturel et coopératif de la Maison du peuple, une conférence sur *L'œuvre et la personnalité de M. J. Bordet*.

MM. Piccard et Cosyns se sont rendus à Toulon, au cours du mois de février, afin de réviser les plans du bathyscaphe, en collaboration avec des ingénieurs de la Marine française.

M. R. Nyssen a fait, le 18 février 1951, au Musée de littérature flamande, à l'initiative de la Ligue nationale de l'hygiène mentale (section d'Anvers), une conférence intitulée *Un nouveau problème pour l'hygiène mentale*.

M. P. Gourou a fait, le mardi 27 février 1951, à la tribune du cercle Le Libre Examen, une conférence sur *L'Inde*.

M. E. Buysens a fait, le 28 février 1951, à la tribune du cercle Le Libre Examen, une conférence intitulée : *Langage, expression de la pensée*.

M. M. Barzin représentera l'Université aux cérémonies du cinquantième anniversaire de l'Université de Glasgow.

MM. H. Grégoire et W. Lameere représenteront respectivement l'Université et la Faculté de philosophie et lettres et l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, au huitième Congrès international des Etudes byzantines, qui aura lieu cette année à Palerme.

M. J. Baugniet a assisté, les 14 et 15 mars, à Cambridge, à la réunion du Conseil d'administration de l'Association internationale des Universités.

M. J. Pasteels a fait, du 5 au 17 mars, dans le cadre des Accords culturels belgo-britanniques, une série de conférences aux Universités d'Edimbourg et de Sheffield.

M. A. Van Wayenberghe, sur l'invitation de l'Institute of Education, a fait une série de conférences à l'Université de Londres.

M. Cl. Backvis a fait, les 9, 12, 14 et 16 mars, à l'Institut d'études slaves de l'Université de Paris, quatre conférences relatives à la culture

polonaise aux *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles, et intitulées : 1. *Les sources et les éléments de la civilisation polonaise à l'époque de la Renaissance*; 2. *Les valeurs particulières de cette civilisation*; 3. *La crise du dernier tier du *xvi<sup>e</sup>* siècle*; 4. *Les aspects et les valeurs du baroque dans la poésie polonaise du *xvii<sup>e</sup>* siècle*.

M. Ch. Delvoye a fait, le mardi 30 janvier 1951, à l'Institut des hautes études, une conférence intitulée *Que savons-nous actuellement des fouilles de Saint-Pierre de Rome?*

M. G. Willems a fait, le jeudi 1<sup>er</sup> mars 1951, à l'Association des ingénieurs sortis des Ecoles spéciales de Gand, une conférence sur le sujet *L'avenir de notre réseau des voies navigables et les grands problèmes qui s'y rattachent*.

M. E. Vauthier a fait, le 8 mars 1951, à l'Institut de culture italienne, une conférence sur *Le livre italien à travers les siècles*.

M. P. Lambrechts a fait, le 28 février 1951, au Hoger onderwijs voor het volk, une conférence sur le sujet *De oosterse moedergodheid Kybele te Rome en in Gallië* (avec projections lumineuses).

M<sup>lle</sup> Claire Préaux a fait, le 1<sup>er</sup> mars, à la salle de radiographie de l'Hôpital La Biloque, une conférence sur *Les routes des caravanes antiques*.

M. P. Gilbert a fait, le 3 mars, à la Société théosophique belge, une conférence intitulée *De la pyramide à degrés à la pyramide de Chéops*.

M. G. Goriely a fait, du 6 au 11 mars 1951, au Collège de l'Europe, un séminaire sur *Le sentiment national*; il a, en outre, fait une conférence intitulée *Nationalisation et socialisation de l'Etat*.

M. M. Stracmans a fait, à la Société belge des ingénieurs et industriels, une conférence sur *L'Egypte et ses merveilles*; et à l'Institut des hautes études, une conférence sur *Les premiers chants de guerre de l'Histoire*.

M. P. Vermeylen a fait, le 9 mars 1951, au Comité régional d'éducation coopérative du Centre à Jolimont, une conférence intitulée *La guerre est-elle pour demain?*

M. J.-P. Harroy a fait, le lundi 5 mars 1951, au Cercle colonial de l'U. L. B., une conférence intitulée *Les nègres du Congo sont-ils exploités?*

Le XIX<sup>e</sup> Vlaamse Filologencongres a eu lieu du 27 au 29 mars, dans les locaux de l'Université. M. A. Van Loey a représenté l'Université tandis que MM. P. de Smaele, A. Baiwir, H. Plard et E. Buysens représentaient la Faculté de philosophie et lettres.

M. A. Van Loey était président du Congrès; M. P. Lambrechts, vice-président; M. P. de Smaele, président du Comité de réception; M. S. de Coster, président de la section de Pédagogie; MM. L. Apostel, R. Mortier, F. Olbrechts, P. Van Bever et J. Von Schmidt y ont fait des communications.

MM. H. Grégoire et W. Lameere assisteront au huitième Congrès international des Etudes byzantines qui se tiendra à Palerme, du 2 au 10 avril 1951; ils y représenteront respectivement l'Université et la Faculté de philosophie et lettres.

M. H. Grégoire assistera, en qualité de représentant de l'Université, au deuxième Congrès international des Orientalistes, qui se tiendra à Istanbul, en septembre 1951.

MM. A. Abel, Goossens et Dossin assisteront également à ce congrès

en qualité de représentants de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves.

M. F. Van Langenhove a représenté l'Université aux cérémonies du Fifty-fifth Annual Meeting of the American Academy of Political and Social Science, qui ont eu lieu les 6 et 7 avril 1951.

M. Cl. Decroly, sur l'invitation du professeur Chaudron, a fait, les 15 et 16 mars 1951, une leçon à la Sorbonne et une leçon à l'Ecole nationale supérieure de Chimie, sur des sujets de métallurgie; au cours de ce séjour à Paris, M. Cl. Decroly a assisté à la mise en train des expériences sur la métallurgie de l'uranium, entreprises par M. Van Impe, au fort de Châtillon.

M. Le Page a fait, du 3 au 10 avril 1951, une série de conférences à l'Université de Poitiers, dans le cadre des Accords culturels franco-belges.

M. Ch. Van Den Borren a fait, le 1<sup>er</sup> mars 1951, à la séance ordinaire de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, à l'occasion du cinquantenaire de la mort de Peter Benoît, une communication sur *Deux écrits récemment retrouvés de l'auteur de la « Rubenscantate »*. Il a prononcé, le 15 mars, un discours en hommage à la mémoire du maître, au cours d'une séance extraordinaire organisée par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Invité par l'Institut national belge de radiodiffusion, à collaborer à une émission commémorative, il a fait, le 17 mars, une causerie sur *Peter Benoît et la musique belge*.

M. Y. Schwetz a fait, le 14 février 1951, une communication à la Société de pathologie exotique, Institut Pasteur à Paris, intitulée *Sur l'état actuel des bilharzèoses humaines au Congo belge*.

M. G. Willems a fait à l'Association des ingénieurs sortis de l'Université de Gand, une conférence sur *Les grands problèmes qui se rattachent à l'avenir de notre réseau de voies navigables*.

M. L. Hauman a fait, le 19 mars 1951, à l'auditoire de l'Institut botanique de l'Université de Liège, une conférence sur *Le Ruwenzori*.

M<sup>me</sup> B. Sjøstedt, M. et M<sup>me</sup> O. Ljunggren ont présenté, le 8 mars 1951, à l'Ecole communale, n° 2, rue Gallait, à Scharbeek, une démonstration du Cercle d'éducation physique de l'U. L. B.

M. P. De Moor a fait, le 15 février 1951, à l'auditoire Bordet, et sous les auspices de l'Amicale des pharmaciens de l'U. L. B., une conférence intitulée *Le problème du goître se pose-t-il en Belgique?*

M. R. Goossens a fait, le 1<sup>er</sup> mars 1951, à l'Institut des hautes études, sous les auspices des Amis belges de l'Université hébraïque de Jérusalem, une conférence intitulée *Du nouveau sur les origines chrétiennes*.

M. A. Arnould a fait, le 10 mars 1951, à l'Université du Travail de Charleroi, une conférence sur des *Aspects nouveaux de l'histoire du moyen âge*.

M. P. Gilbert a fait, le 12 mars 1951, au Cercle d'histoire de l'art et d'archéologie, une conférence sur *Enfants égyptiens, amoureux et angelots*.

M<sup>me</sup> E. Carner-Noulet a fait, dans le cycle des conférences de la Société humaine, consacré à l'inventaire du siècle 1850-1950, un exposé sur *L'évolution de l'expression poétique*.

M. P. De Groote a fait, le 18 mars 1951, au Comité local d'éducation ouvrière de Waremme, un exposé sur *La politique économique du gouvernement*.

M. Ch. Frerichs a représenté l'Université, le vendredi 6 avril 1951, au grand auditoire de la Sorbonne, à la cérémonie organisée en l'hon-

neur de feu le président de la Cité universitaire de Paris, M. Honnorat; M. Ch. Frerichs a été reçu par MM. Dautry, actuel Président de la Cité universitaire, Landry et Sarail, recteurs de l'Université de Paris, qui siégeaient au bureau avec M. Lapie, Ministre de l'Education nationale et M. Paul Reynaud. M. Ch. Frerichs a présenté les hommages de l'Université libre de Bruxelles à M<sup>me</sup> Honnorat.

M. Fr. van Kalken a présidé la dernière séance du Congrès néerlando-belge d'histoire à Amsterdam, le 31 mars 1951.

M. G. Charlier a présidé le cinquième Congrès de la Fédération des langues et des littératures modernes, qui s'est tenu à Florence et à Vienne, groupant près de 200 délégués des universités de 22 pays.

M. H. Rolin a été, en juillet dernier, chargé du cours de Principes généraux du droit international à l'Académie de droit international de La Haye. Au cours des derniers mois, il a été désigné par les gouvernements suédois et turc comme membre de la Commission permanente de conciliation entre ces deux Etats. Il a été prorogé dans son mandat de membre de la Commission permanente de conciliation belgo-suédoise. Antérieurement, M. H. Rolin avait été désigné en qualité de Président de la Commission permanente de conciliation italo-chilienne.

M. R. Debever a présenté les 11 et 12 avril 1951, une communication au Colloque international de Géométrie différentielle, organisé à Louvain, sous les auspices du Centre belge de recherches mathématiques.

M. J. Snoeck a été invité à faire, du 9 au 14 avril 1951, à l'Université d'Amsterdam, une série de conférences organisées en raison de l'Accord culturel belgo-hollandais.

M. A. Dalq a présenté une communication et fait une démonstration microscopique au Congrès des anatomistes de langue française, qui a eu lieu à Nancy, au cours du mois de mars 1951; il a été invité par l'Institut national français de radiodiffusion à faire, à l'Université radiophonique internationale, une série de 16 causeries sur le développement embryonnaire.

MM. Mulnard et R. Vokaer ont participé au Congrès des anatomistes de langue française à Nancy.

M. J. Pasteels a été invité à faire, sous les auspices des Echanges culturels anglo-belges, des leçons à l'Institut de génétique d'Edimbourg (où il a participé à un colloque sur le processus du développement) et au Laboratoire de zoologie de Sheffield.

M. Ch. van den Borren a été invité par le Johaan-Sebastian Bach Institut de Gozttigen à faire partie de la Commission consultative internationale, instituée pour établir les bases scientifiques d'une nouvelle édition des œuvres complètes de Jean-Sébastien Bach.

M. B. Unbegaun a été invité à faire, du 23 au 28 avril 1951, aux Universités de Lund, d'Upsal et de Stockholm, une série de conférences sur la Philologie slave.

M. A. Van Loey a fait, le 29 décembre 1950, au Centre interuniversitaire de philologie néerlandaise, une deuxième communication sur les caractères des dialectes moyen-néerlandais; le 29 janvier 1951, à la Commission royale de toponymie et dialectalogie, une communication intitulée *De sifflante à chuintante ou prépalatale?*; le 2 avril 1951, devant la Classe des lettres et des sciences morales de l'Académie royale de Belgique, une communication intitulée *De l'état actuel de la philologie néerlandaise*; M. A. Van Loey a présidé le dix-neuvième Congrès flamand

de philologie qui s'est tenu à Bruxelles du 27 au 29 mars. Il a prononcé le discours d'ouverture sur *Le Bilinguisme*.

M. P. de Smaele, président du Comité d'accueil du dix-neuvième Congrès flamand de philologie, a prononcé le discours de clôture intitulé *La littérature néerlandaise comparée à la littérature mondiale*.

M. G. Marchal a assisté, du 10 au 12 avril 1951, à une réunion du Comité de l'énergie éolienne de l'O. E. C. E., à Paris, en qualité de représentant de la Belgique.

M. H. Tazieff a fait, le 11 avril 1951, au Palais des beaux-arts à Bruxelles, une conférence intitulée *Au milieu des cratères en feu* (Kituro 1948 — Etna 1949 — Stromboli 1949 et première du film *Etna 1951*). M. H. Tazieff avait fait cette même conférence le jeudi 5 avril à 17 h. 30, à 20 h. 30 et le vendredi 6 avril à 20 h. 30, et à l'Université, à la Faculté des sciences.

M. G. Boulanger a fait, le 21 février 1951, à la Faculté des sciences de l'Université de Gand, une conférence intitulée *Les grandes machines mathématiques américaines*.

M. A. Abel a été invité à faire, les 4, 11, 18 et 25 avril 1951, à la tribune Philosophie et Morale laïque de l'Institut national belge de radiodiffusion, une série de conférences intitulées *La sagesse et les sagesse*s.

M. P. Libois a fait, le 8 mars 1951, au Mundaneum, une conférence intitulée *Coup d'œil sur la Hongrie*, sous les auspices de l'Association Belgique-Hongrie.

M. J. Gilissen a fait, le 31 mars 1951, au Congrès néerlando-belge d'histoire, à Amsterdam, une communication sur *Les efforts d'unification du droit coutumier aux Pays-Bas, aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*.

M. Ch. Van Den Borren a prononcé une allocution à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Ecole d'ergologie où il a retracé le rôle joué, au cours de vingt-cinq dernières années, par cette école dans le domaine de la formation des auxiliaires scientifiques et de l'organisation nationale du travail.

M. F. Twiesselmann a fait, le 11 avril 1951, à la tribune du cercle Le Libre Examen, une conférence intitulée *Biologie humaine et libre examen*.

M<sup>lle</sup> S. Sulzberger a fait, le 13 avril 1951, au Cercle d'art du personnel communal de Schaerbeek, une causerie sur le sujet *Pour mieux comprendre la peinture*.

M. A. Letroye a fait, le 12 avril 1951, à la Société belge de géographie, une conférence intitulée *Quelques mots sur l'évolution de la cartographie*.

M. G. Goriely a fait, le 4 avril 1951, à la Cité Paul Heger, sous les auspices du cercle Le Libre Examen, une conférence sur *Les sciences humaines et plus spécialement la sociologie*.

M. M. Barzin, Recteur, a assisté au Colloque international de phénoménologie qui s'est ouvert le 12 avril 1951 à Bruxelles. Ce congrès a été organisé avec l'aide des Ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, par le Comité de direction des archives Husserl, composé de professeurs des quatre universités belges.

M. Perelman a représenté l'Université aux Entretiens de Zurich qui ont eu lieu du 18 au 21 avril 1951.

M. N. Wattiez a représenté l'Université au troisième symposium annuel de Phytopharmacie qui s'est tenu à Gand, le 24 avril 1951.

M. G. Lagrange représentait la Faculté de médecine et de pharmacie à cette réunion.

M. R. Sand, à l'intervention du Dr M. Muller, professeur de Médecine légale et de Médecine sociale à la Faculté de médecine de Lille, a fait, le 26 avril 1951, une leçon sur *La médecine sociale*, à l'Institut de médecine légale et de médecine sociale de Lille.

M. J. Marique a fait, le 2 février 1951, devant la Société belge des ingénieurs des télécommunications et d'électronique (SITEL), une communication intitulée *Introduction à l'étude de la modulation*; le 11 avril à Paris, devant la Société des Radio-électriciens, une conférence sur le *Contrôle à distance des émissions de la Marine et de l'Aviation*.

M. F. Schellinckx a effectué un voyage en U. R. S. S. afin d'entrer en contact avec des professeurs de minéralogie, de pétrographie et de sciences connexes.

M. P. De Groote a fait une conférence sur *L'orientation socialiste de l'économie du pays* à la tribune du Comité régional d'éducation coopérative à Jolimont.

M. R. Dekkers a fait, le jeudi 19 avril 1951, à la tribune de L'A. P. C. à Morlanwelz, et sous les auspices du Cercle Warocqué, une conférence sur *La formation historique de l'Europe*.

MM. Occhialini et Cosyns ont assisté à l'Assemblée générale de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques, qui s'est tenu à Paris, les 10, 11 et 12 avril 1951.

M. A. Baiwir a fait, le 30 avril 1951, au Palais des beaux-arts de Bruxelles, sous les auspices du British Council, une conférence intitulée *Vie et caractère de Byron*.

M. M. Stracmans a fait, devant le cercle La Fourragère et la Société d'histoire militaire, le 28 avril, au Musée de l'Armée, une communication sur *Le plus ancien texte de tactique militaire de l'Histoire*.

M. P. Bordet a fait, le 19 avril, 1951, à 20 heures, aux Amis de l'Athénée royal de Bruxelles, une conférence sur *Des groupes sanguins et de la recherche de la Paternité*.

M. R. Derycke a fait, le 16 avril à 20 heures, au temple protestant de la Digue de Brabant (Gand), une conférence en flamand sur *La Religion et la Science*.

#### Les conférences de l'extension de l'U. L. B.

Le 3 février 1951 à Spa : M. De Haen, *Voyage au Congo*; à Mons : M. P. Remy, *Tendances du Théâtre français contemporain*.

Le 7 février 1951 à Anvers : M. L. Heermann, *Le conte et le mystère de l'Amour et de Psyché*.

Le 8 février 1951 à Genappe : M. P. Bordet, *Infections à virus et cancer*; à Eupen (sana) : M. A. Daloq, *Quelques aspects de la vie*.

Le 9 février 1951 à Neufchâteau : M. P. Dustin, *Le cancer*.

Le 13 février 1951 à Jodoigne : M. J. Lameere, *Réflexions sur l'esprit de notre temps*.

Le 15 février 1951 à Tournai : M<sup>me</sup> N. Cormeau, *Ethique d'Albert Camus*.

Le 16 février 1951 à Malines : M<sup>me</sup> E. Carner-Noulet, *Paul Valéry. Explication d'un poème*; à Châtelet : M. J. Govaerts, *Maladie bleue*.

Le 17 février 1951 à Mons : M. P. Vermeyleen, *Mortalité excessive en Belgique. Ses causes. Ses remèdes.*

Le 18 février 1951 à Virton : M. R. Goossens, *La question des humanités classiques.*

Le 19 février 1951 à Morlanwelz : M. H. Bastenier, *Evolution de la médecine du travail*; à Dour : M<sup>me</sup> B. Barzin, *Europe-Amérique, deux modes de vie.*

Le 20 février 1951 à Tirlemont : M. P. Bordet, *La tuberculose et sa prophylaxie.*

Le 21 février 1951 à Anvers : D. P. Dustin, *Aspect de la lutte scientifique contre le cancer*; à Ostende : M. Fr. Twiesselmann, *L'hérédité chez l'homme.*

Le 23 février 1951 à Neufchâteau : M. A. Brouwers, *Propriétaires et locataires dans la Rome antique.*

Le 25 février 1951 à Charleroi : M. A. Abel, *Pourquoi il faut développer une morale humaniste.*

Le 27 février 1951 à Jodoigne : M. Ectors, *Douleurs, mécanisme et traitement.*

Le 3 mars 1951 à Spa : M. G. Smets, *Sociétés secrètes chez les primitifs.*

Le 5 mars 1951 à Dour : M. Gaspart, *Le jeune étudiant au seuil du laboratoire.*

Le 6 mars 1951 à Tirlemont : M. Kraitichik, *Les récréations mathématiques.*

Le 7 mars 1951 à Anvers : M<sup>me</sup> B. Barzin, *Commentaire d'un film sur les U. S. A.*

Le 8 mars 1951 à Genappes : M. R. Wangermée, *L'improvisation pianistique à l'époque romantique.*

Le 9 mars 1951 à Neufchâteau : M. J. Lameere, *Réflexions sur l'esprit de notre temps.*

Le 11 mars 1951 à Virton : M<sup>me</sup> B. Barzin, *Europe-Amérique, deux modes de vie.*

Le 13 mars 1951 à Ypres : M. J. Lameere, *Y a-t-il une ou des cultures européennes?*

Le 15 mars 1951 à Ostende : M. A. Conard, *Mouvements des fleurs (avec projection de films).*

Le 16 mars 1951 à Malines : M. J. Govaerts, *Maladie bleue.*

Le 16 mars 1951 à Jodoigne : M<sup>me</sup> B. Barzin, *Presse, Radio et Télévision aux U. S. A.*

Le 17 mars 1951 à Mons : M<sup>me</sup> J. Lameere, *Théâtre de J.-P. Sartre.*

Le 17 mars 1951 à Eupen (sana) : M. Mulnard, *L'Art de la microscopie.*

Le 31 mars 1951 à Mons : M. H. Bastenier, *Evolution de la médecine du travail.*

Le 2 avril 1951 à Dour : M. A. Jaumotte, *La propulsion par réaction des avions et son avenir.*

Le 13 avril 1951 à Neufchâteau : M<sup>me</sup> J. Lameere, *Théâtre de J.-P. Sartre.*

Le 14 avril 1951 à Spa : M<sup>me</sup> E. Carner-Noulet, *Paul Valéry.*

Le 16 avril 1951 à Dour : M. R. Wangermée, *Recherche du style dans la musique contemporaine.*

Le 20 avril 1951 à Charleroi : M. A. Dalcq, *Comment comprendre le développement des mammifères et de l'homme.*

Le 24 avril 1951 à Eupen (sana) : M. Lambrechts, *Homerus in woord en beeld*.

#### *Séance académique à Jodoigne*

Le 16 mars 1951 a eu lieu, en la salle de l'Echo de la Gette, à Jodoigne, une manifestation de la section locale de l'Extension, qui fêtait son cinquantième anniversaire.

Après la conférence de M<sup>me</sup> B. Barzin, sur *La presse, la radio et la télévision aux U. S. A.*, M. le Recteur prononça une brève allocution où il mit en valeur le rôle capital de la science en tant que facteur augmentant la dignité humaine. M. Bonenfant, président de la Faculté de philosophie et lettres, M. A. Gardedieu, secrétaire général de l'Extension de l'U. L. B. et de nombreux amis de l'Université assistaient à cette manifestation, qui fut suivie d'un banquet.

#### **Conférences et cérémonies à l'U. L. B.**

##### a) *Conférences*

M. A. Simonard, agrégé de l'Université de Paris, a fait, du 7 au 28 février 1951, à la Faculté de droit, une série de leçons sur *L'acte administratif. Sa nature. Ses vices*.

M. S. R. De Groote, professeur à l'Université d'Utrecht, a fait trois conférences à l'auditoire Pinkus de la Faculté des sciences, dans le cadre des Accords hollando-belges. Le lundi 19 février, il a parlé de *Quelques développements récents de la théorie de la radio-activité Bêta*. Le mardi 20 février 1951, sur *La physique moléculaire des hautes pressions*. Le jeudi 22 février 1951, sur *La thermodynamique de l'hélium II liquide*.

M. H. Favre, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, a fait trois conférences à l'auditoire 154 de la Faculté des sciences appliquées (Institut des constructions civiles). Le jeudi 22 février 1951, il a parlé du *Laboratoire de photo-élasticité de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich*. Le vendredi 23 février 1951, *Quelques applications récentes de la méthode purement optique à des problèmes d'élasticité plane et à des plaques fléchies*. Le samedi 24 février 1951, *Sur l'application des coordonnées cartésiennes obliques à la théorie de l'élasticité*.

La Société belge de physique a organisé, à l'Université, le 30 janvier 1951, à l'initiative de MM. E. Henriot et O. Goche, une séance au cours de laquelle M. G. A. Homès a présenté une série d'expériences originales sur les propriétés physiques, chimiques, biologiques et industrielles des ultrasons.

Le Centre belge de recherches mathématiques a organisé une conférence, le jeudi 22 février 1951, à la Faculté des sciences, au cours de laquelle M. M. Riesz, professeur à l'Université de Lund, a parlé des *Modules de points entiers et leurs diviseurs élémentaires*.

Au cours de la quatrième journée post-universitaire de l'Association des docteurs et licenciés en sciences chimiques, Anciens Etudiants de l'U. L. B. (A. C. Br.), qui a eu lieu le samedi 10 février 1951 à l'Université, MM. les Professeurs ont fait les conférences suivantes : M. P. Golvinger, *Sur les notions d'énergie de dissociation et d'énergie de liaison*; M. M. Homès, *Une conception nouvelle de l'alimentation minérale des plantes*; M. P. Fierens, *Quelques aspects récents de la chimie organique physique*.



M. E. Faral, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, a fait, le jeudi 1<sup>er</sup> mars à 20 h. 30, dans le Grand Hall de l'Université, une conférence intitulée *Les lettres et la vie. Le cas du trouvère Rutebœuf*. Cette conférence était organisée dans le cadre de l'Accord culturel franco-belge.

M. J. Peres, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, a fait, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mars 1951, à la Faculté des sciences appliquées, une série de trois conférences sur *Les recherches récentes en aérodynamique supersonique*. Ces conférences étaient organisées dans le cadre de l'Accord culturel franco-belge.

M. A. Sauvy, directeur de l'Institut national d'études démographiques de Paris, a fait, le 2 mars 1951, à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, une conférence sur *Le problème des pays insuffisamment développés : Malthus ou Marx*.

M. I. Lévy, professeur au Collège de France, professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles, a fait une série de quatre conférences à l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves. Le sujet général en était *Les romans juifs de l'époque gréco-romaine et l'antisémitisme antique*. Il a parlé, le mardi 6 mars 1951, des *Légendes de persécutions égyptiennes*; le jeudi 8 mars 1951, de la *Persécution syrienne*; le vendredi 9 mars 1951, *Le livre de Judith*; le lundi 12 mars 1951, *Judith et Esther*.

M. P. J. Gaillard, professeur à l'Université de Leyden, a fait, les 7 et 9 mars 1951, deux conférences en langue anglaise, à la Faculté de médecine et de pharmacie, dans le cadre des Accords culturels hollando-belges. Le sujet en était *Histological differentiations in explants of embryonic organs and Tissue culture and Medicine*.

M. R. F. Harrod, professeur à l'Université d'Oxford, a fait, les 12, 13 et 14 mars 1951, à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, et à l'École de commerce, une série de trois conférences sur les sujets *Lord Keynes* et *Economique internationale*. Ces conférences ont été organisées dans le cadre des Accords culturels anglo-belges.

M. H. Tazieff, a fait, le jeudi 15 mars 1951, à l'auditoire A. Lameere, une conférence intitulée *Eruptions volcaniques récentes : Kivu — Stromboli — Etna*. A cette occasion, le conférencier a présenté, en première vision, son film *Etna 1951*, réalisé sous les auspices de l'Université libre de Bruxelles.

M. Lespagnol, professeur de pharmacie chimique à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, a fait quatre conférences ayant comme thème *Les méthodes générales de la recherche des médicaments de synthèse*. Il a parlé, le 5 mars 1951, de *La loi de ressemblance sous l'aspect de l'analogie de structure fondamentale ou de similitude chimique fonctionnelle. Imitation de modèles naturels*. Le 6 mars 1951 : *La recherche des propriétés pharmacodynamiques. Conceptions physiologiques, chimiques, physico-chimiques et hypothèses variées qui inspirent ces recherches*. Les 7 et 9 mars 1951 : *Analogie d'action et antagonisme. Substance retard. Synergie. Modifications des principales fonctions chimiques. Leurs conséquences sur l'activité pharmacodynamique*.

M. M. S. Bartlett, professeur à l'Université de Manchester, a fait, le 16 mars, à la Faculté des sciences appliquées, une conférence en anglais, intitulée : *The statistical analysis of time series*.

Le mercredi 11 avril, dans les locaux de l'Université, l'Association des Ingénieurs sortis de l'U. L. B. a organisé une journée d'études

consacrée à *La réforme de la Sécurité sociale*. Diverses communications ont été présentées : M. H. Fuss, *Les conceptions actuelles en matière de Sécurité sociale*; M. L. Cornil, *La sécurité sociale en Belgique*; M. P. Goldschmidt-Clermont, *La sécurité sociale considérée du point de vue de l'emploi industriel*; M. A. Hustin, *L'assurance maladie-invalidité*; M. R. Roch, *La sécurité sociale considérée du point de vue du droit social*.

M. Douglas Everett, professeur à l'Université de Dundee, a fait, le 4 avril 1951, à 17 heures, à la Faculté des sciences, une conférence sur le sujet *Thermodynamomy of Monome—dimer systems*.

M. Mariano Brull, ministre plénipotentiaire de Cuba à Bruxelles, représentant de Cuba à l'U. N. E. S. C. O., a présenté une lecture commentée de ses *Poèmes*, le mercredi 11 avril 1951, à la Faculté de philosophie et lettres (Institut d'études hispaniques).

M. R. Nicolaysen, professeur à la Faculté de médecine et directeur de l'Institut de nutrition de l'Université d'Oslo, a fait, le mercredi 11 avril 1951, à la Faculté de médecine, une conférence en langue anglaise intitulée : *Calcium Metabolism and some of its problems*.

M. Ifor Evans, principal du Queen Mary College, University of London, a fait, les 11 et 12 avril 1951, deux conférences en langue anglaise : *Literature in England between the wars*. Ces conférences étaient organisées en raison de l'Accord culturel anglo-belge.

M. L. Grelot, directeur de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées de Paris, inspecteur général des Ponts et Chaussées, président de l'Association française des ponts et charpentes, a fait, les 12 et 13 avril 1951, deux conférences sur *Les ponts suspendus*, à la Faculté des sciences appliquées.

M. P. W. A. Immink, professeur à l'Université de Groningue, a fait, le 13 avril 1951, à la Faculté de philosophie et lettres, une conférence : *Définition du concept de représentation politique*, organisée en raison de l'Accord culturel hollando-belge.

M. P. Larroux a fait, le 6 avril à 20 h. 15, à l'auditoire Lameere sous les auspices de l'Amicale des pharmaciens, une conférence intitulée *L'effort médical français en Afrique-Equatoriale française et Cameroun*.

M. R. Amprino, professeur à l'Université de Turin, a fait, les 17 et 24 avril 1951, à 17 h. 30, à la Faculté de médecine et de pharmacie, deux conférences en raison de l'Accord culturel belgo-italien. Il a parlé des *Relations entre la structure et la physiologie de l'or et L'os comme réservoir de minéraux*.

M. L. Nougier, maître de conférence à l'Université de Toulouse, a fait, le 27 avril 1951 à 17 heures, à la Faculté de philosophie et lettres, une conférence sur le sujet : *Démographie de la Gaule à l'époque néolithique*.

Le samedi 16 février 1951, une plaque a été inaugurée dans le Hall d'entrée de l'Institut des Arts et Métiers, offerte par l'Université, en reconnaissance pour l'accueil réservé à ses étudiants de 1942 à 1944. Cette cérémonie a réuni MM. Frerichs, Barzin, Catteau, Tits, ainsi que de nombreuses personnalités universitaires. MM. Barzin, Catteau et Frerichs prirent successivement la parole.

#### b) Cérémonies

A l'occasion de leur visite à l'U. L. B., le Conseil d'Administration a offert un thé en l'honneur de MM. Galpin et Tuck, président et vice-

président de la Belgian American Educational Foundation et membres de la Commission for Relief in Belgium.

Au cours de cette manifestation, M. le Président Ch. Frerichs a remercié nos hôtes américains pour l'intérêt qu'ils portent à l'Université.

MM. Galpin et Tuck ont tenu ensuite une conférence avec les autorités académiques et ont visité les installations scientifiques des professeurs Henriot et Rijlant.

★

# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*TOME III (1950-1951)*

★

TABLE DES MATIÈRES



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES  
ADMINISTRATION : 12, RUE HOLLEBEEK, LINKEBEEK

## Table des matières du tome III (1950-1951)

	Pages
G. BALASSE, Propos sur la physique . . . . .	128
M. BARZIN, La nature de la philosophie . . . . .	5
H. BEKAERT, Le legs de Galilée . . . . .	21
J. BEUMER, Hommage à Jules Bordet . . . . .	191
Ch. BRUNEAU, La langue française . . . . .	117
G. CHARLIER, Balzac et son faussaire . . . . .	291
L. DUFOUR, Marcel Proust et la météorologie . . . . .	340
H. FREDERICQ, <i>In memoriam</i> : André Gratia . . . . .	210
A. GALLETTI, Polémiques sur la littérature du xx <sup>e</sup> siècle . . . . .	369
W. J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, Défense nationale et souveraineté . . . . .	215
R. GOOSSENS, La secte juive de la Nouvelle Alliance et les origines chrétiennes . . . . .	399
P. GOUROU, Quelques observations de géographie tropicale dans l'Inde . . . . .	254
P. GOUROU, Le problème fondamental du Japon et l'avenir économique de l'Asie des Moussons . . . . .	383
M. JACQUET et G. DASSESSE, Hommage à René Sténuît . . . . .	363
Em. JAMES, Les résultats des nationalisations en France . . . . .	138
H. JANNE, Propos sur l'entreprise . . . . .	59
A. LOMBARD, Les mouvements de l'écorce terrestre et leur enregistrement géologique . . . . .	34
H. PLARD, Le livret de la <i>Flûte enchantée</i> et la Franc-Maçonnerie . . . . .	298
P. RIJLANT, Le déterminisme . . . . .	128
Et. SADI-KIRSCHEN, Les divers aspects du protectionnisme en Belgique . . . . .	156
L. SERMON, Contribution des « mouvements » privés à l'unification économique de l'Europe . . . . .	316
J. STENGERS, L'Encyclique <i>Humani generis</i> et la science . . . . .	270
S. SULZBERGER, Le nettoyage des peintures . . . . .	71

## Comptes rendus bibliographiques

	Pages
M. CHRÉTIEN, Histoire de l'Égypte moderne (E. JANSON) . . . . .	441
C. A. COLLIARD, Précis de droit public (M. DIDERICH) . . . . .	181
N. CORMEAU, L'art de François Mauriac (G. CHARLIER) . . . . .	436
L. R. FRANCK, Histoire économique et sociale des Etats-Unis de 1919 à 1949 (B. S. CHLEPNER) . . . . .	439
L. GUICHARD, Jules Laforgue et ses posésies (R. MORTIER) . . . . .	350
L. HALPHEN, A travers l'histoire du moyen âge (A. ANTOINE) . . . . .	177
G. MOULAERT, Vingt années à Kilo-Moto (E. JANSON) . . . . .	441
H. G. MOULTON, Controlling Factors in Economic Development (B. S. CHLEPNER) . . . . .	85
Religions égyptiennes (M. STRACMANS) . . . . .	77
S. TASSIER, La Belgique et l'entrée en guerre des Etats-Unis (1914- 1917) (E. JANSON) . . . . .	349
Bulletins de la vie universitaire . . . . .	88, 182, 352, 443

1824



1951

COMPAGNIE BELGE

**D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

VIE ET ACCIDENTS

Siège social : 53, bd Emile-Jacqmain, Bruxelles. Tél. 17.17.28 (20 l.)





## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.  
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.